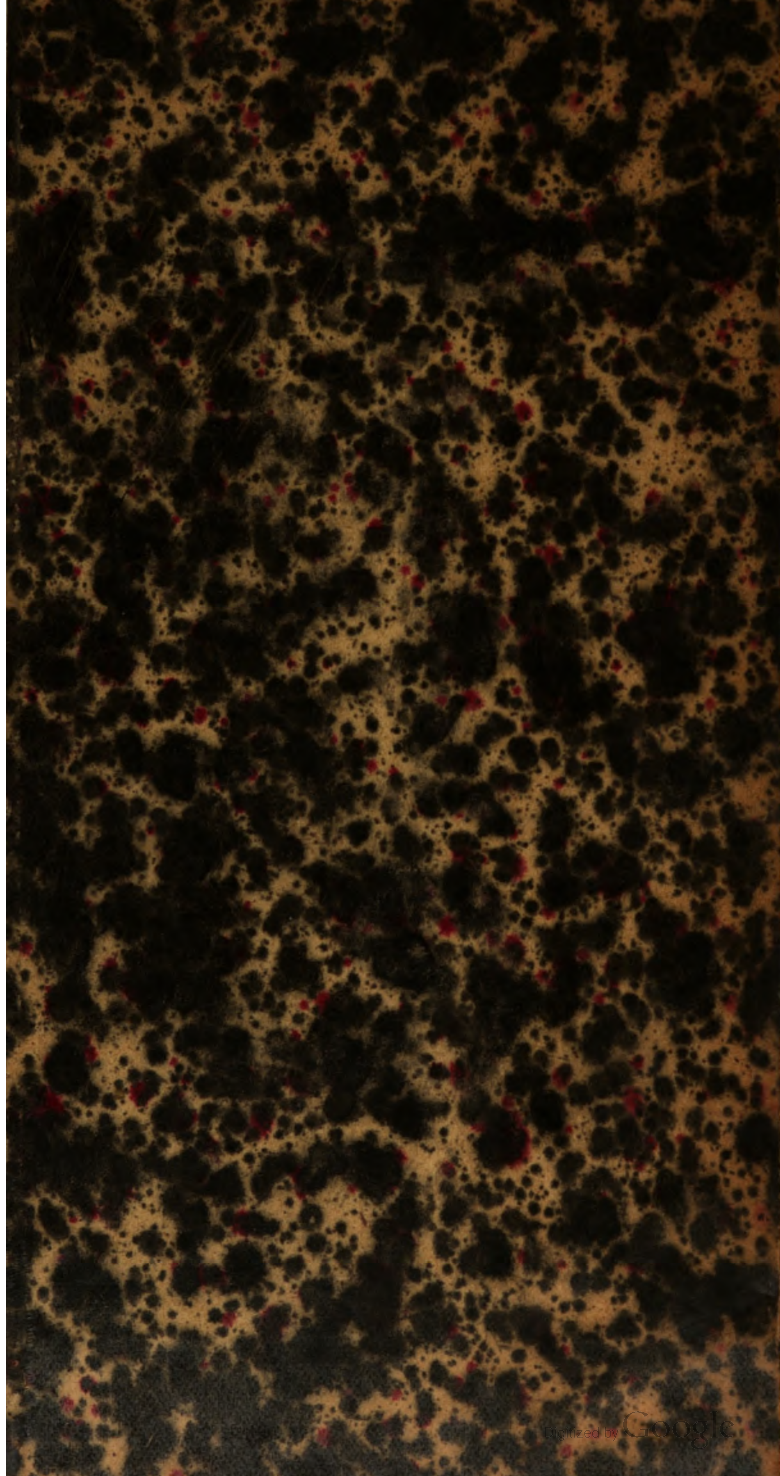
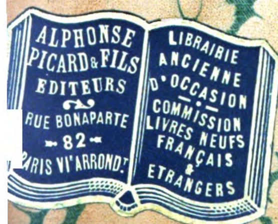
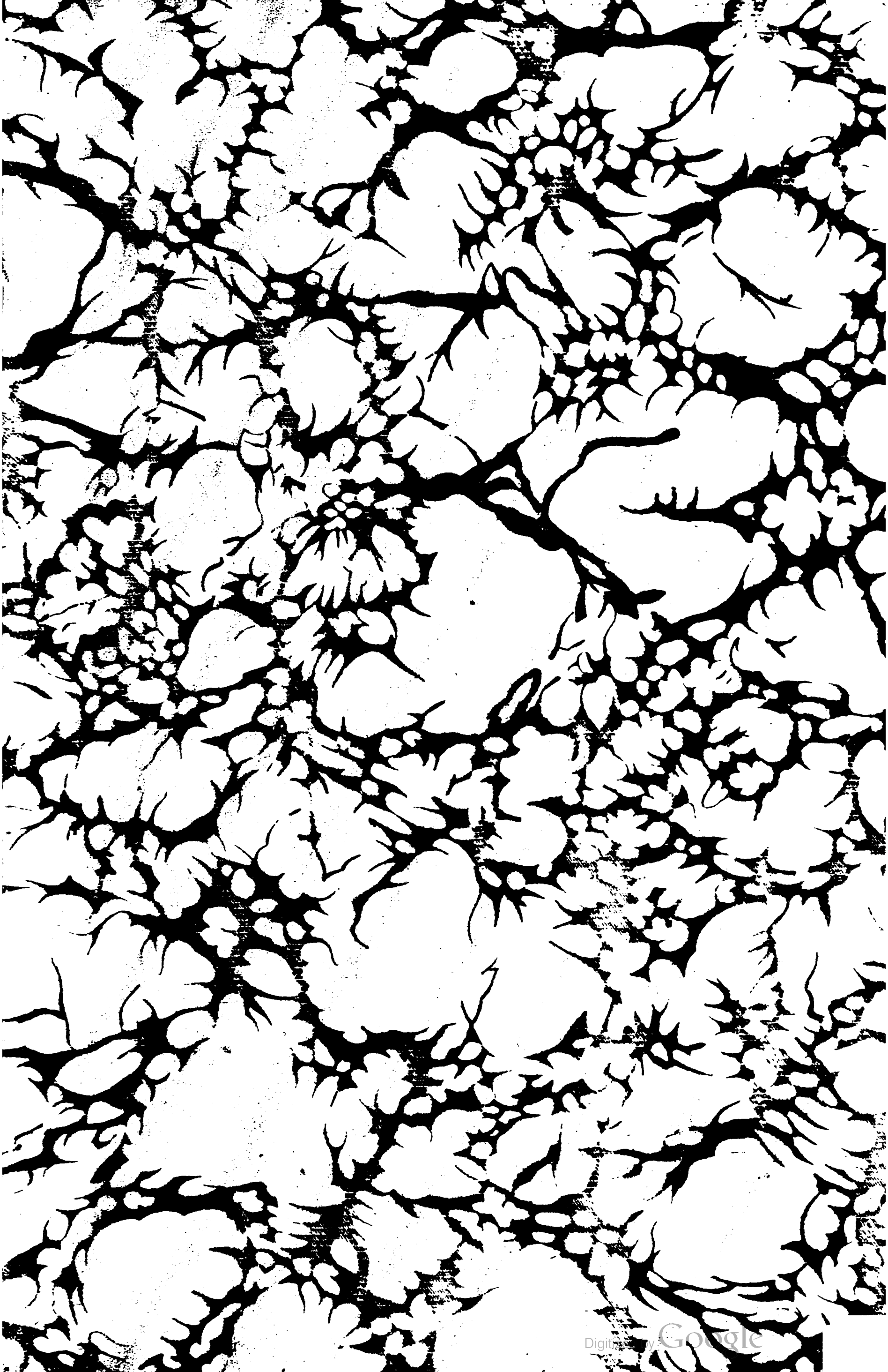



SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV·ANG·
CHRISTO ET ECCLESIÆ
VE RI TAS


ALPHONSE PICARD & FILS
EDITEURS
RUE BONAPARTE
82
PARIS VI' ARROND.
LIBRAIRIE ANCIENNE
D'OCCASION
COMMISSION
LIVRES NEUFS
FRANÇAIS
&
ETRANGERS



ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

IIIe SÉRIE.

AVIS.

Le titre de ce volume sera donné à la fin avec la *table de tous les articles*, sans préjudice de la *table des matières*, qui sera placée à la fin du volume.

Comme les *Annales* sont lues par beaucoup de personnes, et sont un livre d'usage, nous nous sommes décidés à employer un *papier collé*, qui permettra d'écrire sur les marges comme sur un papier ordinaire, et un papier *non-mécanique*, qui est beaucoup plus fort, comme on peut le voir dans ce n°; c'est une augmentation de dépense que nous faisons volontiers pour l'avantage et la commodité de nos abonnés.

ANNALES
DE
PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

RECUEIL PÉRIODIQUE,

DESTINÉ A FAIRE CONNAÎTRE TOUT CE QUE LES SCIENCES HUMAINES RENFERMENT DE PREUVES ET DE DÉCOUVERTES EN FAVEUR DU CHRISTIANISME ;

Par une Société

DE LITTÉRATEURS ET DE SAVANS, FRANÇAIS ET ETRANGERS,

SOUS LA DIRECTION

DE M. A. BONNETTY,

Membre de la Société Asiatique de Paris.

ONZIÈME ANNÉE.

Troisième Série.

TOME II.

(21e DE LA COLLECTION.)

PARIS,

Au Bureau des Annales de philosophie Chrétienne,

Rue St.-Guillaume, n° 24, Faub. St.-Germain.

1840.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE SECOND VOLUME.

(Voir à la fin du volume la table des matières.)

N° 7. — JUILLET.

N° 8. — AOUT.

N° 9. —SEPTEMBRE.

N° 10. — OCTOBRE.

N° 11.— NOVEMBRE.

N° 12. — Décembre.

FIN DE LA TABLE DES ARTICLES.

ERRATA DU TOME SECOND.

N° 7. p.	17. note	3, Δόγος et Εόγος	lisez :	Λόγος.
p.	32. l.	7, *Astarbé*.	l.	Astarté.
	37. l.	26, *Isis*.	l.	Osiris.
N° 10. p. 260, n°		2, lisez ainsi le mot חרומיים.		
p. 261, not. l.		3, *idolatriæ*,	l.	idololatris.
		l. 5, lisez : mercede *sanabit*, gratis *vero* non licet.		
p. 274,		l. 30, *abstinence*,	lisez :	continence.
N° 11. p. 336,		l. 2, *traverses*,	l.	travaux.
p. 359, not. l. 2,		127...177	l.	129...176.
360, n. 1,		118,	l.	218.
n. 2,		*l'arbrisseau*,	l.	Labusi.
363, n. 2, l. 3,		*St.-Jean de Mycène*,	l.	Damascène.
390,		l. 32, *Térébiade*,	l.	Tibériade.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 7. — Juillet 1840.

Archéologie chrétienne.

INSCRIPTION CHRÉTIENNE

TROUVÉE A AUTUN.

Deuxième article [1].

ÉTUDES DOGMATIQUES.

Les idées générales de l'inscription se rattachent à l'enseignement des apôtres Eduens, aux monumens liturgiques et dogmatiques d'Autun, aux écrits de saint Irénée. — Prédications gnostiques à Lyon. — Valentin. — Marc. — Zèle des disciples de saint Jean contre les Gnostiques. — La Mission de Smyrne, spécialement dirigée contre Valentin. — Examen de l'enseignement des Gnostiques, des apôtres d'Autun et de l'inscription autunoise sur le Verbe, — le Baptême, l'Eucharistie, — les Morts. — Symbole du Poisson. — Conclusion et Résumé.

I. La prédication de la foi à Autun sur la fin du second siècle; sa propagation assez paisible pendant le cours du troisième; la nécessité de recourir à des symboles et à un langage emblématique, pour exposer publiquement les dogmes; l'état florissant des lettres grecques dans les écoles méniennes; la présence à Autun de plusieurs familles grecques, opulentes et savantes,

[1] Voir le 1er art. au nº 3, t. 1, p. 165.

l'érection de quelques monumens chrétiens ; des inscriptions grecques placées à cette époque sur des édifices publics, nous ont fait conclure qu'une famille grecque ou gallo-romaine avait fait graver au troisième siècle l'inscription qui nous occupe.

Cette conclusion nous semble confirmée par les idées générales que l'on peut signaler sur les marbres d'Autun. Sans rien prononcer encore sur les détails, qui appartiennent aux savans paléographes occupés à les déchiffrer, il est permis de constater les points suivans :

La divinité de Jésus-Christ, Sauveur ;
L'efficacité divine du Baptême ;
L'Eucharistie, ou Dieu, se donne en aliment aux saints ;
Les Grâces, que répand la Sagesse, prodigue en trésors ;
La Prière pour les morts dont Dieu est la lumière.

Or, quelle place occupaient ces saintes et salutaires pensées dans l'enseignement des premiers siècles? Quelles traces en reste-t-il dans nos traditions locales?

Ici s'ouvre un nouvel et vaste champ, l'examen des écrits de nos apôtres, et des premiers monumens de la liturgie éduenne, et ce double examen doit précéder et éclairer la restitution complète du texte précieux sur lequel nous appelons l'attention.

Ici encore, comme précédemment, nous toucherons à beaucoup d'objets ; nous ne pouvons nous interdire les vues générales qui s'ouvrent naturellement devant nous ; les *marbres d'Autun* parlent comme tous les monumens des premiers âges de foi ; on pense, et prie autour des apôtres éduéens comme partout le nouveau monde chrétien, et derrière l'étroite enceinte du Polyandre de la *via Strata* apparaît nécessairement le vaste horizon de l'Église universelle.

Il est reconnu d'ailleurs que les *marbres d'Autun* présentent à l'archéologie nationale l'unique inscription de tombe chrétienne en caractères grecs des premiers siècles ; à la paléographie plusieurs faces sinon nouvelles, au moins rares de l'alphabet grec [1] ; à l'épigraphie française, qui se forme et commence à

[1] Le *fac simile* que nous avons donné n° 111, t. XIX. p. 195, représente autant que possible la forme des lettres de l'inscription ; mais nous de-

recueillir ses trésors; une page inédite; à la théologie monumentale, peu riche en nos contrées, un témoignage inattendu et digne d'être accueilli avec vénération.

C'est assez pour qu'il nous soit permis d'élargir un peu notre espace, et d'évoquer quelques-uns des grands souvenirs des premiers âges chrétiens autour de la tombe éduenne, muet et fidèle témoin d'une grande lutte entre la foi nouvelle aux prises avec le gnosticisme oriental et le polythéisme impérial.

Cette lutte remplit les écrits de nos Pères dans la foi, à la tête desquels se place par le droit du tems et du génie, saint Irénée, le premier et l'un des plus admirables docteurs de l'Église gallicane, le frère de nos apôtres, le témoin fidèle de leur enseignement, l'ardent et triomphant adversaire de toutes les erreurs, qui sous ses yeux attaquaient déjà la foi naissante des populations ségusiennes et éduennes. Ses écrits et ceux de saint Rhétice, le sublime et pompeux docteur d'Autun, comme parle saint Jérôme, suffisent, bien qu'emportés presque tout entiers par le tems, pour reconnaître les idées qui dominaient autour d'eux, les points sur lesquels de préférence se portait le zèle des apôtres éduens, sur lesquels ils devaient plus spécialement fixer l'attention des fidèles, et qui ont ainsi pu et dû inspirer l'inscription autunoise.

II. Au moment où saint Pothin et ses compagnons enseignaient dans la Gaule le Dieu nouveau; partis de l'Orient comme eux, des apôtres d'erreur remontaient avec eux le Rhône et les suivaient partout le long de nos fleuves[1].

C'était des adeptes du Gnosticisme, immense et confuse doctrine qui, émanée des sanctuaires de l'Orient, traversa le monde, et ramassa sur son chemin tout ce qu'avaient enfanté de plus mystérieux la magie caldéenne, la cabale juive, la théurgie égyptienne et l'éclectisme alexandrin.

vous avertir qu'un très-beau *portrait* de grandeur naturelle, de cette inscription dessiné par M. de Saint-Geran se trouve à la Bibliothèque royale.

[1] *Opera* S. Iren. *dissert. præv.* D. Massuet. p. 51. Tillemont, t. III, p. 87.

Valentin, le plus audacieux penseur du Gnosticisme, venait de faire des efforts de géant pour coordonner et vivifier ce chaos; et le plus habile de ses disciples, *Marc*, en même tems essaya de revêtir les sophismes de Valentin d'une apparence de culte, d'hiérarchie, de religion [1].

Marc était peut-être à la tête des apôtres de la science nouvelle, (γνῶσις) venus jusqu'à *Lugdunum*; saint Jérôme le fait voyager de l'orient jusqu'au fond des Espagnes. C'était au moins ses disciples immédiats que rencontra Irénée sur les rives du Rhône[2].

Ils affectaient un maintien plein de grandeur et de fierté, fronçaient le sourcil, marchaient avec une gravité pédantesque, parlaient avec emphase, recommandaient surtout à leurs adeptes de se croire des êtres surnaturels [3]: étrange contraste avec la simple et douce humilité des apôtres du crucifié, qui mettaient leur orgueil dans la honte et la folie de la prédication.

Habiles du reste à jouer leur rôle, les Marcosiens savaient adresser à la foule, aux sages, aux chrétiens, à tous un langage éloquent et propre à tous.

Avec la foule, avec les derniers et grossiers partisans des

[1] Valentin, *homme peu vulgaire*, dit Origène, puissant de génie et d'éloquence, selon Tertullien, vécut d'abord en Égypte et s'y nourrit de toutes les subtilités de la philosophie Alexandrine; à peine converti, il tenta de supplanter un martyr dans l'épiscopat; repoussé du sanctuaire, il jeta le masque, se fit chef de secte, promena ses prédications de l'Egypte dans l'Orient, l'Asie-mineure, la Grèce, jusqu'à Rome, et revint mourir dans l'île de Chypre. Il commença à dogmatiser vers l'an 136, et se trouva à Rome au moment où St. Pothin et St. Irénée y passaient avec St. Polycarpe, qui poursuivait partout les gnostiques. Marc était contemporain d'Irénée, et peut-être compagnon de Valentin. D. Massuet. *diss. præv.* p. XIII—XVI Matter, *hist. du gnosticisme*.

[2] Hiero. *epist.* 53, al. 29; in cap. 64, Isaiæ.

[3] Est inflatus iste talis, neque in cœlo neque in terrâ putat se esse, sed intra Pleroma introisse, et complexum jam Angelum suum; cum institorio et supercilio incedit, gallinacei elationem habens. Iren. *op.* D. Massuet, lib. III, cap. XV, n° 2. Nous citerons presque toujours l'édition de dom René Massuet. Paris, 1710.

vieilles superstitions, ils parlaient le pittoresque langage des jongleries, étalaient le mystérieux appareil de quelques cérémonies théurgiques, assistaient aux fêtes païennes, aux repas des idoles, aux jeux sanglans des cirques, se mêlaient au culte de Mithra, populaire en nos contrées, et surtout excitaient tous les instincts honteux des masses par une morale ignoble et complaisante jusqu'au crime [1].

Au milieu des habiles, des savans, des sages, qui tous avaient aussi une tendance aux rêves de l'Orient, ils empruntaient aux théosophies orientales, au néo-platonisme, aux doctrines pythagoriciennes, de pompeuses spéculations sur Dieu, le monde et l'homme, sur l'essence et la hiérarchie des êtres, sur l'origine et la fin, la chute et la réparation de l'humanité.

Il y avait dans ces doctrines audacieuses danger pour les simples et les esprits téméraires; car on invoquait les évangiles, les traditions secrètes, les écritures apocryphes, jamais la raison [2]. On récitait pieusement quelques mots d'Écriture-Sainte, on prononçait avec respect les noms sacrés, on imitait même les prédications des apôtres, on affectait en tout une apparence d'orthodoxie [3].

Marc surtout, par ses prestiges, entraîna un grand nombre de fidèles. *Irénée* s'en plaint à diverses reprises; et tels étaient les artifices du novateur, qu'il incline à croire qu'un génie mauvais l'accompagnait, et mettait sur ses lèvres les séduisantes paroles qui entraînaient la foule après lui [4].

Il y avait danger du côté même des infidèles qui confondaient avec les chrétiens ces faux frères, leur prêtaient à tous les mêmes doctrines, les mêmes impiétés, les mêmes scandales; et toute-

[1] Iren. *op.* lib. I, c. VI, n° 2, 3, 4, XV, 6.

[2] Les novateurs les plus téméraires n'avaient point encore inventé *la religion à priori*, le bon sens antique persistait à croire toute croyance traditionnelle « Aucune école de gnostique, dit M. Matter, ne donna la raison de l'homme pour source du système qu'elle professait. » Irén. Traduction française dans les *Pères* par M. de Genoude; *introduct.* XXI.

[3] Iren. *op.* lib. III, cap. XV, n° 2.

[4] *Ib.* lib. I, cap. XIII, lib. III, cap. XV.

fois vouaient aux vrais chrétiens une haine privilégiée, blasphémaient leur religion et flétrissaient ces enfans si purs de la primitive Église par d'épouvantables calomnies.

Aussi l'Église en était bien autrement préoccupée que des violences du paganisme; elle se rit de l'assaut des puissances, et quand peuples et rois se lèvent contre elle, tranquille, elle bénit ses enfans et les envoie à la mort. Le paganisme en appela à la force, il fut vaincu par des rivaux qui se faisaient égorger. 126 ans de persécution passent sans que l'Église daigne élever la voix pour foudroyer les dieux; et depuis, 186 ans passent encore à travers les tempêtes; et à peine, de loin en loin, quelques martyrs courant à la mort, jettent aux païens, impuissans à répondre, leurs victorieuses apologies [1].

Mais à l'apparition d'un hérétique tout s'émeut; les fidèles fuient, demeurent à l'écart; les *sentinelles* avancées (ἐπίσκοποι) vont à la découverte; les cris d'alarme des *anciens* (πρεσβύτεροι) signalent les novateurs; leurs épîtres les démasquent; leurs écrits les confondent; leurs chants populaires, passant de bouche en bouche, les flétrissent; on se recueille avant de mourir, pour protester jusque sur sa tombe; et les martyrs eux-mêmes, au fond de leurs prisons, prient sous la hache des bourreaux pour les faux frères, et les maudissent s'ils persévèrent.

III. Saint Jean et ses disciples semblent s'être imposé pour mission spéciale de poursuivre le *gnosticisme;* les apôtres de Smyrne surtout s'attachèrent sans paix ni trêve à extirper les doctrines de Valentin et de ses adeptes.

On sait que l'évangile de saint Jean fut un solennel démenti donné par Dieu même aux premiers gnostiques [2]. Malgré sa douceur, le disciple bien-aimé défendait de recevoir l'hérétique sous son toit et de le saluer [3]; se trouvant à Éphèse, sous le même toit que Cerinthe, il s'enfuit précipitamment en s'écriant

[1] St. Aristide a publié la première *apologie* vers l'an 126.

[2] Iren. *op.* lib. III, c. XI, n° 1.

[3] Joann. II, 10. I, c. IV, 1, 2, 3. *Epist.* I, c. IV, 1, 2, 3. *Ep.* II, 10.

qu'il craignait que les bains ne s'écroulassent par la seule présence de Cerinthe, l'ennemi de la vérité [1].

Saint *Polycarpe* est célèbre par son horreur pour les hérésiarques : « Je puis, dit Irénée, attester en face de Dieu que, si le » bienheureux et apostolique vieillard eût entendu une nou» veauté impie, poussant un cri et se bouchant les oreilles, il eût » dit en fuyant : O beauté divine ! à quels tems m'avez-vous » réservé, pour subir de telles choses [2] ! » Aussi alla-t-il jusqu'à Rome pour combattre l'erreur, et rencontrant sur son chemin Marcion, qui osa lui dire : *Me connais-tu ? — Je te reconnais*, répondit-il, *pour le premier né de Satan* [3].

Saint Irénée parle souvent d'un vieillard qui lutta contre Marc, qui lui adressa de véhémentes paroles, qui composa contre lui une sorte de chant populaire ; il est appelé le pieux, le divin vieillard, le héraut de la vérité. Irénée le cite avec vénération, en appelle à ses maximes, et cache obstinément son nom. Le vieillard ne serait-il point le vénérable saint *Pothin*, et sa modestie n'aurait-elle pas impérieusement commandé le silence à son disciple qui ne le nomme nulle part [4] ?

Mais le plus ardent antagoniste des Gnostiques est saint Irénée : *explorateur très curieux de toutes les doctrines*, comme l'appelle Tertullien, il sonda tous les secrets des sectes gnostiques, démasqua surtout *Valentin*, et laissa dans ses écrits un modèle de polémique savante, modérée, parfois éloquente. Au milieu d'une vie agitée et abrégée par le martyre, il trouva assez de tems et de calme pour composer contre les hérétiques ses *lettres à Florinus* et à *Blastus*, ses écrits *contre Marcion*, ses traités *de la monarchie*, *de l'ogdoade*, enfin sa grande *réfutation de la prétendue science* ou *gnôse*, ses cinq *livres contre les hérésies*, les seuls de ses écrits qui soient parvenus jusqu'à nous. Cette lutte incessante d'Irénée suffirait pour nous indiquer les idées

[1] Iren. *op.* lib. III, c. III, n° 4.
[2] Iren. *op.* fragm. *epist. ad Florin.* ap. D. Massuet, p. 340.
[3] Iren. *op.* lib. III, c. III, n° 4.
[4] Iren. *op.* lib. I, c. XIII, n° 3, c. XV, n° 6.

qui occupaient le plus de place dans l'enseignement de nos Apôtres [1].

Tout ce qui se rattachait à la mission de Smyrne partageait ce zèle ; deux disciples ou compagnons de saint Irénée, *Caïus* et *Hippolyte*, long-tems indépendans de toute Église pour attaquer plus librement l'erreur, se fixèrent à Rome, et repoussèrent constamment les hérésies qui s'efforçaient de pénétrer au centre de la foi [2].

Il n'y eut peut-être rien de plus remarquable que le zèle des martyrs de Lyon. Ils sont dans les fers, ils attendent un arrêt de mort, et pendant que la sentence de l'empereur traverse les Alpes, ils consacrent leurs derniers instans à écrire à leurs frères d'Asie pour les prémunir contre les nouvelles doctrines [3].

On voit encore les compagnons d'Irénée prêcher de préférence partout où s'était répandu le *culte Mithriaque*, dont les mystères sabéistes se liaient aux doctrines orientales de Valentin. Ainsi on trouve *Andéole* prêchant au bourg qui porte son nom, et où l'archéologue visite encore un *bas-relief de Mithra*, sculpté sur le rocher [4]. *Marcel* s'arrêta à Châlons, qui inscrivit son hommage au *soleil* au fronton de ses portes [5]. *Andoche* et *Thyrse* moururent à Saulieu consacré au *soleil* [6]; *Bénigne* à Dijon, où l'on a trouvé une inscription *mithriaque* [7]. *Autun* avait un temple d'*Apollon*, célèbre par ses eaux thermales, et dont Eumène décrit avec complaisance les merveilles [8].

On a trop peu signalé, ce semble, le mouvement gnostique qui s'opposait partout à la marche de la croix, et le but

[1] Matter, *histoire du Gnosticisme*. Voir *traduct. de St. Irén.*, par M. de Gen. p. VI.

[2] *Hist. litt. de Fr.* t. Ier, 1re partie, p. 356, 361.

[3] Tillemont, t. III, p. 81.

[4] Millin. *Voyage*, t. II, p. 119.

[5] *Acta S. Marcelli* ap. Chifflet, *hist. de Tournus.*

[6] Solis locus, *Saulieu*; Courtépée.

[7] Montfaucon, *Palœogr. grœca.*

[8] Eumen. *panegyr. Const. Aug.*, n° 22.

spécial des premières missions apostoliques. Nous devions donner ces détails, afin que l'on ne soit point surpris, si les marbres d'Autun rappellent cette opiniâtre lutte de toute la mission de Smyrne contre les Valentiniens; et pour préciser ces rapprochemens, nous rappellerons de point en point le triple enseignement des Gnostiques, des Apôtres éduens, et de l'inscription autunoise.

IV. « Tout se réduit à trois choses, disait Valentin: le *Plerôme*, — l'*âme du monde*, — le *monde corporel et visible*[1]. » Ce sont les trois mondes des platoniciens[2].

« Le *plerôme*, c'est la plénitude de la Divinité, la source, le type, l'idée des êtres, le lieu des *Éons*. C'est le *monde intelligible* de Platon, le *plerum*, l'*amon* ou le *piromis* des Égyptiens[3]. »

« Dans le *plerome*, il y a trois émanations, trois hiérarchies » d'Éons, engendrés les uns des autres, et descendant d'une » source inconnue, de l'abîme, du Bythos. » Ces triades sont encore empruntées aux doctrines égyptiennes[4].

Les *Eons* semblent n'être que les manifestations variées d'un Dieu unique et universel; que les diverses faces d'un subtil et vaste panthéisme. Car les Valentiniens ne nient point l'unité du principe divin, et parmi les *éons* se trouvent pêle-mêle, comme êtres ou comme idées distinctes, le Verbe, le Christ, Jésus, les anges, l'homme, l'Eglise.[5]

Aux confins de ce monde intelligible, et par des séries décroissantes, étaient relégués deux ordres de choses accessibles aux sens, l'âme vivante du monde, et l'univers visible.[6]

[1] D. Massuet, *dissert. præv.* p. xxv, n° 35.

[2] Marsil. Ficin. *in conviv. Platon.* c. 3.

[3] Iren. *op.* lib. 1, c. 1, n° 1. *Dissert. præv.* p. xxv. — Iamblic. *de myst*, sectio c. 1 · 8. — Matter. Voir Iren. *de Gen.*, p. xxvi.

[4] Matter, *Histoire du gnost.* — Champollion-Figeac. *Egypte*, p. 245-248.

[5] D. Massuet, *dissert. præv.* p. xxvii. — *Hist. de la philosophie*, par les directeurs de Juilly, p. 187. — Irén. lib. 1, c. 1.

[6] D. Massuet, *loco citato.* — *Hist. de la phil.* loco cit.

Un chaos avait été fécondé par une émanation échappée irrégulièrement du *Plerôme*, la *Sophia*, la mère des êtres, *Achamoth*, qui joue un grand rôle dans le drame théosophique de Valentin. C'est de l'ignorance, de l'impuissance, des larmes et du sourire de *Sophia* que naquit ce monde de matière, de folles et de passions, d'espérance et de déceptions, que le Christ est venu achever et réformer [1]. On connaît la grande illusion, la *Maya* des Indiens; on sait que pour eux ce monde est un rêve de Dieu qui dort éternellement, une scène changeante, et, comme parle un Brahme, l'une des 70,000 comédies qui amusent les loisirs de Brahma [2].

Pour expliquer la régénération du monde, il fallait bien recourir au christianisme; mais les Valentiniens imaginèrent un Sauveur formé du mélange de toutes les émanations divines, ni Dieu, ni homme; un être de raison, un être impossible; tenant le milieu entre le fini et l'infini; impassible, immortel, et qu'il ne fallait confondre ni avec le *Verbe*, ni avec le *Sauveur*, ni même avec le *Christ*; *Jésus* n'était rien de tout cela [3]!

V. Jésus n'était point dieu, n'était point homme, ne s'était pas incarné! C'était l'erreur capitale des Gnostiques, c'était saper par la base tout le christianisme; aussi dès que le Gnosticisme commença à poindre sur l'horizon, l'aigle de Patmos, fouillant d'un regard dans ses plus ténébreuses profondeurs, prit son essor jusqu'au sein de Dieu, et laissa tomber sur les nouveaux docteurs ces paroles divines que saint Augustin voulait voir écrites en lettres d'or aux portes de tous nos temples: « Dans » le commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et » Dieu était le Verbe; et le Verbe s'est fait chair, et il a habité » parmi nous! »

Or, n'est-il pas très remarquable de trouver en tête de l'in-

[1] Iren. *op*. lib. I, cap. II, IV, V.

[2] *Ann. de phil. chrét.*, t. II, p. 412, 418.— Et 3e série, t. I, p. 103.

[3] D. Mass., *dissert. laudat.* p. XLV, n° 73.— Iren. *op*. lib. I, XII, n° 3, lib. II, c. XIV, n° 5.—Lib. III, c. XVI, n° 6, 8.

scription d'Autun le mot symbolique, ΙΧΘΥΣ, qui résume en quelques lettres tout ce point de dogme, et dans les premières lignes une sorte de paraphrase du *Verbum caro factum*; car il est difficile de ne pas y lire ces mots: « Le fils de Dieu s'est manifesté, immortel parmi les mortels, c'est-à-dire, il est Dieu, il » est homme, il s'est fait chair, il a vécu parmi nous [1] ! »

Puis, écoutons une autre paraphrase que l'on dirait empruntée à notre Bossuet :

« Dieu est tout esprit et tout verbe, a dit Irénée ; — ce qu'il » pense, il le parle, et ce qu'il parle, il le pense ; car sa pensée » est Verbe, et son Verbe est pensée, la Pensée qui embrasse » tout [2].

« Sachez donc, ô insensés, que ce Jésus qui a souffert pour » nous, qui a vécu parmi nous, ce Jésus même est le Verbe de » Dieu.... Or, ce Verbe sorti du Père, qui est descendu, qui est » remonté, ce fils unique d'un Dieu unique, par la volonté du » Père, s'est incarné pour les hommes [3] !

« Il n'y a donc qu'un seul Dieu Père, et qu'un seul Christ, » Jésus, notre maître, qui est venu commander à tout et qui ré» sume en lui toutes choses. Il est en tout homme et empreinte » de Dieu ; et résumant en lui tout l'homme, d'invisible, il s'est » fait visible ; d'incompréhensible, il s'est fait compréhensible ; et » d'impassible, passible ; Verbe-homme, il embrasse tout en lui ; » et si le Verbe de Dieu a puissance au-dessus des cieux, sur les

[1] Nous ne traduisons point encore, il nous suffit des pensées générales ; plus tard nous donnerons avec plus de précision l'interprétation littérale.

[2] Iren. *op.* lib. II, c. XXVIII, n° 5. Deus autem totus existens mens, et totus exsistens Logos, quod cogitat, hoc et loquitur; et quod loquitur, hoc et cogitat. Cogitatio enim ejus logos, et logo mens, et omnia concludens Mens, ipse est Pater.

[3] Μάθετε οὖν, ἀνόητοι, ὅτι Ἰησοῦς ὁ παθὼν ὑπὲρ ἡμῶν, ὁ κατασκηνώσας ἐν ἡμῖν, οὗτος αὐτός ἐστιν ὁ Λόγος τοῦ Θεοῦ . . . εἰ δὲ ὁ Λόγος ὁ τοῦ πατρὸς ὁ καταβὰς, αὐτός ἐστι καὶ ὁ ἀναβὰς, ὁ τοῦ μόνου Θεοῦ μονογενὴς Υἱὸς, κατὰ τὴν τοῦ Πατρὸς εὐδοκίαν σαρκωθεὶς ὑπὲρ ἀνθρώπων. lib. I, c. IX, 3.

» intelligences et les créatures invisibles, il est de même roi des » êtres visibles et corporels, porte en lui tout empire, domine » l'Église dont il est la tête, et, selon les dispositions de sa sa» gesse, attire tout à lui[1].

« Oui, il n'y a qu'un fils qui accomplit la volonté du Père, et » qu'une nature humaine où s'opèrent les mystères de Dieu, » dont la sagesse a façonné et uni un corps au fils; et ainsi, la » race de Dieu, le Verbe premier-né, descend dans sa créature, » c'est-à-dire dans l'humanité, pour s'y incorporer; et l'huma» nité à son tour s'unit au Verbe, monte à lui, plane au-dessus » des anges pour être faite à l'image et à la ressemblance de » Dieu[2]. »

Tels sont les derniers mots de la dernière page de saint Irénée, et, comme si l'auteur de l'inscription autunoise en eût fait la lecture pour s'inspirer, tels sont à peu de chose près les pre-

[1] Unus igitur Deus Pater..., et unus Christus Jesus Dominus noster, veniens per universam dispositionem, et omnia in semetipsum recapitulans. In omnibus autem est et homo, plasmatio Dei: et hominem ergo in semetipsum recapitulans est, invisibilis visibilis factus, et incomprehensibilis factus comprehensibilis, et impassibilis passibilis; et Verbum homo, universa in semetipsum recapitulans: uti sicut in supercœlestibus et spiritalibus et invisibilibus princeps est Verbum Dei; sic et in visibilibus et corporalibus principatum habeat, in semetipsum primatum assumens, et apponens semetipsum caput ecclesiæ, universa attrahat ad semetipsum apto in tempore. lib. III, c. XVI, nº 6.

[2] Etenim unus Filius, qui voluntatem Patris perfecit; et unum genus humanum, in quo perficiuntur mysteria Dei..; per quam (sapientiam Dei) plasma ejus conformatum et concorporatum Filio perficitur: ut progenies ejus, primogenitus Verbum, descendat in facturam, hoc est in plasma, et capiatur ab eo; et factura iterum capiat Verbum, et ascendat ad eum, supergrediens angelos, et fiet secundum imaginem et similitudinem Dei. lib. V, c. XXXVI, nº 3.—Il serait aisé de multiplier les témoignages des premiers pères sur les divers points de doctrine catholique que nous passerons en revue, mais nous nous en tiendrons aux traditions locales, à l'enseignement de St. Irénée surtout, que nous regardons comme l'héritage des Églises lyonnaises et Eduennes.

miers mots des premiers vers grecs: la race du Poisson céleste, le Verbe, fils de Dieu, a manifesté son immortalité parmi les mortels.

VI. Revenons aux Gnostiques. Il fallait, pour ne pas révolter les croyans les moins scrupuleux, colorer les impiétés valentiniennes d'une apparence de religion. Aussi Mare, le hardi prédicant des Gaules, emprunta à l'Église ses cérémonies les plus saintes, travestit son culte, son sacerdoce, son sacrifice, ses rites sacramentels.

Il avait un simulacre de Baptême qui rappelait les initiations des mystères païens; on déployait la pompe d'une fête nuptiale; on prononçait, comme aux mystères d'Éleusis, des paroles emphatiques hérissées de consonnances barbares; on faisait, comme les catholiques, quelques onctions, et on s'arrogeait une perfection inamissible, illimitée, supérieure à celle des Anges[1].

Saint Irénée, qui a mentionné et fidèlement décrit tous nos sacremens, oppose aux ablutions stériles et profanes du novateur l'ineffable et invisible vertu des mystères catholiques par qui renaissent en Dieu l'enfant au berceau, le jeune homme et le vieillard, — le bain régénérateur nécessaire à l'homme déchu, comme l'eau de Siloë à l'aveugle-né, la source qui rejaillit à la vie éternelle et purifie le monde, comme l'eau du déluge[2]. Voilà ce que donnent à ceux qui croient, celui qui est toujours le seul et même Verbe de Dieu, et l'esprit sanctificateur qu'Irénée appelle généralement la Sagesse de Dieu[3].

Tout ce qu'on a conservé des *grands* ouvrages de saint Rhétice, se réduit à deux passages précieux, qui concernent précisément les deux points les plus brillamment traités dans l'inscription autunoise: le Baptême et l'Eucharistie.

Saint Augustin cite deux fois le premier passage et toujours avec une sorte d'admiration. « Ce grand homme, dit-il, en par-

[1] D. Massuet, *Diss.* p. LII. — Iren. lib. I, c. XXI.

[2] D. Massuet, *Diss.* p. CLVIII. — *Annotation*, Feuardent, in l. I, c. XVIII.

[3] Iren. *op.* lib. IV, c. XX, n° 2, 3, etc.

» lant de saint Rhétice et en nommant avec lui saint Irénée, » saint Cyprien, saint Hilaire, saint Olympe, saint Ambroise, ce » grand homme ayant occasion de parler du baptême, disait : » Personne n'ignore que le baptême ne soit la première indul- » gence dont l'Église use envers nous. C'est là que nous nous dé- » chargeons de tout le poids de notre ancien crime ; c'est là que » nous nous lavons des anciennes souillures de notre ignorance » criminelle ; c'est là enfin que nous nous dépouillons du vieil » homme, avec ce qu'il apporte de criminel en naissant [1]. »

Or, après les premiers vers de l'inscription autunoise, qui contredisent formellement l'erreur capitale des Gnostiques, il est question du baptême en termes d'une magnificence et d'une noblesse qui n'appartiennent qu'à la haute antiquité, et qui rappellent les riches expressions des Irénée et des Rhétice :

Rends la vie à ton âme, frère, dans les eaux divines,
Dans les eaux de la Sagesse, prodigue en trésors.

VII. Marc avait compris qu'il n'y avait pas de christianisme possible, sans l'oblation permanente du corps et du sang de J.-C. Aussi, il n'épargna ni impostures ni jongleries pour simuler et remplacer le plus auguste de nos mystères. Irénée décrit les scènes fantastiques du novateur avec un soin qui prouve qu'il leur devait une grande partie de ses succès.

Marc prononçait pompeusement sur un vase à double fond

[1] *Hist. litt. de Fr.* tom. 1, 2e part. p. 61. — Aug. *in Jul.* lib. 1, no 7, *op. imp.* lib. 1. Nous avons pris la traduction des Bénédictins qui attribuent ce premier passage de St. Rhétice à son ouvrage *contre les novatiens*. Nous n'avons pu nous procurer le second tiré d'un *Commentaire sur le cantique des cantiques*, et cité par D. Cellier et D. Rivet. Il doit se trouver dans les OEuvres de Bérenger que possède la fameuse bibliothèque de Wolfenbultel. Les ouvrages de Rhétice existaient encore au XIe siècle ; il est très-probable qu'ils portent aujourd'hui le nom d'un autre auteur ; un double *Commentaire sur le cantique des cantiques* est attribué à divers écrivains, entre autres à Honoré, l'Ecolatre d'Autun. On pourrait, en comparant les quelques lignes de St. Rhétice, avec les traités qui ont le titre de ses ouvrages, arriver à quelque découverte heureuse.

quelques invocations magiques; peu à peu l'eau du vase devenant rouge comme du sang, la foule criait aux miracles, les dévots accouraient, l'imagination s'exaltait, jusqu'à faire débiter de frénétiques oracles.

C'était surtout parmi les femmes que Marc trouvait aisément des dupes; il les admettait à son sacerdoce; il en faisait ses prophétesses, ses hiérophantes; hors d'elles-mêmes, délirantes d'orgueil, et cédant comme à l'impulsion d'un esprit supérieur, elles prononçaient à haute voix toutes les paroles, folles, incohérentes, impudentes même qui leur venaient à la bouche [1].

Il y avait loin de ces orgies aux pures et touchantes agapes qui consolaient les premiers fidèles et leur donnaient l'innocence des mœurs et l'héroïsme du martyre. Saint Irénée y revient sans cesse avec une pieuse complaisance :

« Quel est, demande-t-il, celui qui se communique à nous » en nourriture? n'est-ce pas Emmanuel, né d'une Vierge [2]?

« Il nous a rachetés par son sang, selon ces paroles de l'a- » pôtre : En lui et par son sang nous avons la rédemption et la » rémission des péchés, et parce que nous sommes ses membres, » il nous nourrit... et non-seulement il nous donne toutes les » créatures, fait luire son soleil et tomber la pluie quand il veut; » il nous donne encore un calice, objet créé, et déclare que » c'est son propre sang qui alimente notre sang; il nous donne » un pain créé, et proteste que c'est son propre corps qui ac- » croît nos corps [3]. Puis, pour apprendre à ses disciples à offrir » à Dieu les prémices de ses créatures, non qu'il en ait besoin, » mais pour ne pas être eux-mêmes ni stériles ni ingrats,.... » il prit le pain et rendit grâces, disant : Ceci est mon corps! » De même, il prit le calice, déclara que c'était son sang, et en-

[1] D. Mass. *Dissert.* p. 1. Iren. lib. I, c. XIII.

[2] Iren. *op.* lib. III, cap. XVIII, n. 3.

[3] Id. lib. V, cap. II. Ἐπειδὴ μέλη αὐτοῦ ἐσμεν, καὶ διὰ τῆς κτίσεως τρεφόμεθα, τὴν δὲ κτίσιν ἡμῖν αὐτὸς παρέχει, τὸν ἥλιον αὐτοῦ, ἀνατέλλων, καὶ βρέχων, καθὼς βούλεται, τὸ ἀπὸ τῆς κτίσεως ποτήριον, αἷμα ἴδιον ὡμολόγησε, ἐξ οὗ τὸ ἡμέτερον δεύει αἷμα, καὶ τὸν ἀπὸ τῆς κτίσεως ἄρτον, ἴδιον σῶμα διεβεβαιώσατο, ἀφ' οὗ τὰ ἡμέτερα αὔξει σώματά.

» seigna l'oblation nouvelle de la nouvelle alliance, transmise » par les apôtres à l'Église, qui l'offre par tout le monde au Dieu » qui nous nourrit [1].

» Or, l'Église seule peut offrir ce sacrifice dans toute sa pu» reté; il ne peut être offert ni par les Juifs, dont les mains sont » pleines de sang, et qui n'ont point reçu le Verbe.. ni par les » synagogues des hérétiques. Comment croiraient-ils que le pain » eucharistique est le corps de leur maître, et le calice, son » sang, s'ils ne le reconnaissent pas pour le fils du créateur du » monde, pour son Verbe [2]? »

Ainsi, l'Eucharistie était un signe entre les vrais et les faux chrétiens, et ce signe est encore gravé en traits irrécusables sur les marbres d'Autun, car on y lit manifestement ce sens :

« Du Sauveur des saints prends l'aliment doux comme le miel;
» Mange et bois, tu as en tes mains le divin Poisson.

VIII. Après ces belles paroles, on entrevoit une prière pour les morts; car, selon les croyances antiques et toujours subsistantes du catholicisme, l'Euchâristie est un pain de vie pour le tems et pour l'éternité. C'est un baume de vie et d'immortalité, c'est un gage de la résurrection future, c'est la glorification anticipée de la chair, ce sont les arrhes de l'éternité.

Il importait d'autant plus d'inculquer et de maintenir ces vérités, que les Gnostiques abolissaient toute sanction du devoir : peines des morts, résurrection de la chair, idée d'un Dieu juge et vengeur, tout tombait dans cet abîme du panthéisme qui toujours dévorera toute morale [3].

Vainement les habiles sophistes essayaient d'y suppléer par une sorte de métempsycose qui devait trouver de l'écho dans les traditions druidiques de la Gaule; par de pompeuses prétentions à une perfection surhumaine, par une orgueilleuse apothéose digne des disciples de Péregrin et d'Apollonius de Thyane, par leurs catégories insultantes de savans ou *Gnostiques*, d'*Hy-*

[1] Iren. *op.* lib. IV, c. XVII, n° 5.
[2] *Id. ibid.* c. XVIII, n. 4.
[3] *Id. op.* lib. I, cap. XIII, XXIII, lib. II, c. XXIX, lib. V, passim.

liques et de *Psychiques* [1]; tout ce vain échafaudage reposait sur l'orgueil et le mensonge, c'était déduire la vertu, du vice, appeler le mal à corroborer le bien.

Aussi ce Gnosticisme téméraire qui prétendait réformer l'Évangile en divisant l'homme, qui se posait comme la science suprême, et se donnait pour le dernier mot des révélations, tomba dans la boue, et mourut flétri d'ignominieux stigmates.

Chaque fois que les honteuses aberrations des Gnostiques se rencontrent sur son passage, Irénée rompt le ton calme de la discussion pour éclater avec véhémence, et au terme de son grand ouvrage, il consacre un livre tout entier à l'avenir de l'homme. Il est à remarquer surtout qu'il rapproche constamment, comme l'inscription d'Autun, le dogme eucharistique des espérances chrétiennes et du souvenir des morts.

« Pour nous, dit-il, entre autres choses, et ces paroles sont » bien fécondes ; pour nous, notre doctrine est en harmonie avec » l'Eucharistie, et l'Eucharistie confirme notre doctrine. Car, en » offrant à Dieu ses propres dons, nous proclamons une com- » munion, une intime union, et nous confessons la résurrection » de la chair et de l'esprit. Et de même que le Pain terrestre, » en recevant l'invocation de Dieu, n'est plus un pain commun, » mais l'Eucharistie,... de même nos corps, en recevant l'Eu- » charistie, ne sont plus corruptibles et possèdent l'espérance de » l'éternelle résurrection [2]. »

Toutes ces citations ne paraîtront pas trop longues à ceux qui, fatigués des perpétuelles fluctuations de la pensée humaine, et surtout des intelligences contemporaines, aiment à reposer leur esprit lassé dans une doctrine ferme, pleine, toujours semblable à elle-même. Ceux-là tressailleront comme nous en voyant un martyr couronné depuis près de 1640 ans, des pierres enfouies depuis quinze siècles, parler, enseigner, croire comme aujourd'hui, sur tous les points que le soleil éclaire, l'Église catholique apostolique et romaine parle, enseigne et croit.

[1] Iren. *op.* lib. I, cap. III, VI, VII, XIV, XV, XXIII, XXV, lib. II, c. XIV, XXIII, XXX, XXXIII.

[2] Iren. *op.* lib. IV, c. XVIII, n° 5.

Qu'on nous permette encore une dernière citation, brillant commentaire du φῶς τὸ θανόντων (*la lumière des morts*), de l'inscription autunoise :

« Le Verbe a toute puissance sur les lieux inférieurs ; car il a » été fait le premier né d'entre les morts ; aussi tout ce qui existe » le reconnaît pour roi ; ainsi la lumière divine du Père se réfléchit dans l'humanité du Christ, et de sa chair resplendissante » rayonne jusqu'à nous, communique à l'homme l'incorruptibilité et l'investit de toutes parts de la splendeur paternelle[1]. »

Au reste, Dieu a toujours été appelé, dès les jours anciens comme il l'est dans l'inscription autunoise, *la lumière, la paix, le rafraîchissement des morts* ; et les principes sur lesquels repose la prière pour les morts, les dogmes du purgatoire et de la réversibilité des mérites, étaient si vivement admis par l'Église primitive, qu'allant au-delà des justes bornes, quelques pieux docteurs, Irénée entr'autres, priaient même pour les âmes des justes, rêvaient pour eux en terre un état passager, les plaçaient loin de Dieu dans l'attente du jugement et les ramenaient sur une terre nouvelle pour y voir le Christ dans son humanité, y converser avec les anges, y régner avec eux, et de là remonter en triomphe aux cieux. C'était un second âge d'or placé aux confins du monde, un nouvel Eden, qui préparait aux délices de la céleste Jérusalem.

IX. Nous n'avons rien dit encore du trait le plus saillant, le plus important pour fixer la date, le but, la pensée de l'inscription. Dès le début de la lutte avec le Gnosticisme, la Providence qui inspira le symbolisme chrétien mit entre les mains des apôtres un mot d'ordre, un signe de ralliement, un anagramme qui en cinq lettres réfutait radicalement tout le système gnostique et résumait tous les points de foi les plus importans, les plus attaqués.

L'erreur capitale des novateurs, il nous en souvient, consistait à altérer ou diviser J.-C. que l'on partageait en plusieurs éons ; apôtres et fidèles répondaient : Jésus, le Christ, le fils de

[1] Lib. IV, c. XX, n° 2.

Dieu, le Sauveur ne sont qu'un; il est venu, il a été vu, il a vécu! Et ils disaient tout cela en un seul mot ΙΧΘΥΣ, par la réunion des initiales de Ιησοῦς, Χριστός, Θεοῦ Υἱός, Σωτήρ. *Jésus-Christ, fils de Dieu, Sauveur.*

Ce symbole est exclusivement catholique; car il présente un groupe d'idées orthodoxes qui ne peuvent appartenir à aucune secte gnostique, et qui répugnait surtout aux disciples de Marc. Il est à remarquer que le mot σωτήρ répété deux fois dans l'inscription résistait obstinément à toutes les combinaisons gnostiques pour tirer un sens mystérieux de la valeur numérique de chaque lettre des noms divins, et St. Irénée ne manque pas de signaler aux Marcosiens cette lacune dans leurs supputations pythagoriciennes[1].

Ce symbole est d'origine orthodoxe; car s'il eût été emprunté aux mystères de l'orient ou aux idées gnostiques, certes il n'eût pas sans opposition traversé tout le monde catholique depuis la basilique de l'orient jusqu'au polyandre d'Autun; il n'eût pas été maintenu avec respect jusqu'au-delà du moyen âge dans l'iconologie chrétienne; surtout il n'eût pas été mentionné sans contrôle, décrit avec complaisance par les Pères les plus savans et les plus sévères, Tertullien, Clément-Alexandrin, Origène, Jérôme, Ambroise, Augustin, Optat de Mileve, etc[2].

Ce symbole se rattache aux idées les plus pures du christianisme, aux faits évangéliques les plus populaires, les plus fréquemment commentés. Les apôtres étaient bateliers et pêcheurs; le poisson, les eaux, les scènes de pêche figurent dans les premiers et les derniers récits de l'évangile, la vocation des apôtres, les multiplications de pains, les apparitions de Jésus ressuscité, les pêches miraculeuses.

Le chrétien puisait la vie dans les eaux du Baptême et regardait le Christ comme descendu dans les grandes eaux du monde pour les féconder et les bénir. Le chrétien des anciens jours, exilé, persécuté, se comparait tantôt au poisson captif dans l'élé-

[1] Iren. *op.* lib. 1, cap. XXIII.

[2] Voir *Annales de philosophie*, IX, p. 200.

ment des tempêtes, retiré de l'abîme par l'appât de la grâce; tantôt au jeune Tobie, errant le long des fleuves de l'exil, aux prises avec un poisson qui l'effraie d'abord, puis le sauve et guérit la cécité paternelle[1]. L'imagination populaire trouve une foule d'analogies pittoresques; l'Ιχθὺς fut écrit, fut sculpté sur les anneaux, sur les vases, sur les urnes, sur les tombeaux, sur les baptistères, sur le parchemin des manuscrits. Ce symbole, tel qu'il apparaît sur les marbres d'Autun, révèle une époque de persécution ou de demi-tolérance. Car, nous le répétons, jamais après Constantin il n'est question du *Poisson* d'une manière aussi mystérieuse; sans commentaire, sans interprétation, sans nommer une seule fois le Christ, le fils de Dieu.

Il nous semble que ce symbole devait avoir un attrait spécial pour les apôtres Éduens: disciples des pêcheurs de Galilée, ils franchissaient les mers pour nous atteindre, débarquaient sur nos côtes avec les populations errantes des commerçans navigateurs, et devaient involontairement reproduire dans leur prédication ces *flots*, ces *poissons*, tout ce prestige d'images empruntées à la mer.

Aussi retrouvons-nous le *poisson* jusques sur les sculptures de nos pères au moyen âge, dans la plupart des tableaux anciens de la cène, et dans les lettres ornées de plusieurs manuscrits, qui, sortis d'Autun et recueillis d'abord à St.-Benoît-sur-Loire, de là traversèrent l'Europe et se réfugièrent au Vatican[2].

Aussi, dans une inscription gravée sous les yeux de nos apô-

[1] St. Clem. *Pedag. Hymn.* lib. III, c. 10, lib. V, c. 2. — St. Optat. *Contra Parm.* lib. III.

[2] Bibliotheca Reginæ Sueciæ, *Missale Gothicum*, ms. 317. — *Missale Francorum*, ms. 257.—Bibl. Reg. Sueciæ primo othobonianæ, *Sacramenthrium Gregor.*, ms 337. — Bibl. Palatina. *Missale Gallicarum vetus*, ms. 493. *Missale Gelasianum*, ms. 419. *Sacramentarium Gregorianum*, 316. La plupart de ces manuscrits précieux furent écrits à Autun. Comment sont-ils arrivés jusqu'à Rome? C'est un nouveau chapitre à ajouter à l'histoire des vicissitudes et des révolutions qu'ont éprouvées les bibliothèques du moyen-âge, et plus tard nous aurons occasion d'en dire quelque chose.

très, le premier mot est ἰχθύς; les initiales des cinq premiers vers évidemment les cinq lettres d'ἰχθύς faisant acrostiche, et ce mot reproduit trois ou quatre fois.

X. Telles sont les analogies que présente la comparaison attentive des doctrines valentiniennes, de l'enseignement apostolique, et de l'inscription autunoise. Ces rapprochemens seraient-ils sans importance, imaginaires, étrangers à la discussion du monument? Nous ne le pensons pas, nous regrettons même que notre but ne nous conduise pas à examiner plus complètement la doctrine de St. Irénée, à redire comment il pose en termes d'une étonnante lucidité les bases de la foi, la triple autorité de la tradition, de l'Église, de la papauté; comment il réfute radicalement toute hérésie, en signalant clairement ses caractères, nouveauté de doctrine, variation de symbole, division des esprits jetés chacun dans la voie d'erreur, conséquences réunies et immorales des principes des sectaires.

A part le riant et ingénieux rêve des Millénaires, rien n'a vieilli, rien n'a changé, après plus de seize siècles, dans l'enseignement d'Irénée et des apôtres éduens. Que ces doctrines sont grandes et attachantes, à travers ce lointain des âges et à côté des étranges et puériles conceptions des gnostiques, à côté des bizarres aberrations de ces superbes génies qui voulurent, comme Atlas, porter le ciel sur leurs épaules, et qui parcoururent à pas de géans tout le cercle des erreurs anti-chrétiennes. Dieu semblait avoir hâte de confondre la raison, et de la pousser dès le début de la révolte, aux dernières limites de la contradiction. Certes, la lutte était trop inégale, entre cette impuissante audace et ces nobles et saintes intelligences qui, comme Irénée, tombèrent d'amour et d'admiration au pied de la croix, et dès les premiers jours contemplèrent, face à face et comme il est, tout le christianisme. Qu'avait le gnosticisme? ce qui suffit aux œuvres humaines; l'orgueil, qui bâtit contre le ciel et ne peut édifier; la philosophie qui s'évanouit dans ses pensées; l'éloquence humaine, vide et retentissante cymbale; les passions mauvaises, dont le torrent emporte et dévore. Mais l'Église primitive avait ce qui rassure peu la sagesse humaine, la force d'en haut, les promesses du

ciel, la vertu, la vérité, les assauts de l'enfer, la haine du monde, et un immense amour pour Dieu et les hommes. Elle avait ce qu'elle eut toujours à l'heure de ses combats, ce qui rend si facile et si sublime la folie du fidèle se fiant à Dieu pour être par lui seul ou par les siens enseigné, béni, divinisé.

Les lecteurs des *Annales* nous pardonneront de nous laisser entraîner à ces consolantes pensées, de faire une œuvre de foi plutôt que de science, d'ajourner l'étude paléographique et la restitution de l'inscription autunoise, pour recueillir d'abord et proclamer l'enseignement catholique indiqué par nos marbres. Nous voulons préparer l'interprétation, donner des élémens d'étude, éclairer le travail, plutôt que traduire et restituer nous-même. Nous aborderons toutefois dans un prochain article les détails de l'inscription, et nous demanderons encore à fouiller de préférence dans nos traditions locales et surtout dans nos *liturgies*, réduits que nous sommes aux ressources modiques, aux monumens incomplets, aux trésors dilapidés de la science provinciale.

Résumons les points dogmatiques de cet article :

Le Gnosticisme, en pénétrant dans les Gaules, y sema ces doctrines :

Jésus n'est point Dieu, n'est pas homme, n'a point pris de chair mortelle ;

Le Baptême ne donne pas l'Esprit saint, et ses élémens sont arbitraires ;

L'Eucharistie, vrai sacrifice, sacrement divin, toutefois ne contient pas J.-C. ;

Les morts ne ressuscitent point...

St. Irénée et les apôtres éduens enseignaient tout le contraire :

Le Verbe, le fils de Dieu, le Sauveur, Jésus a habité parmi nous plein de grâce et de vérité ;

Le Baptême régénère par l'eau sainte et donne la Sagesse ou l'Esprit saint ;

L'Eucharistie n'est plus le pain ni le vin créés, mais Jésus-Christ tout entier ;

C'est un gage de résurrection, le sceau de notre immortalité, la lumière des morts.

Enfin l'inscription autunoise présente en son ensemble les idées suivantes :

Jésus-Christ, fils de Dieu, Sauveur, s'est visiblement manifesté ;

Le Baptême sauve et régénère par ses eaux divines, et la Sagesse y prodigue ses trésors.

L'Eucharistie est l'aliment que donne le Sauveur des saints : Prenez, mangez, buvez, vous avez un Dieu dans vos mains ;

Un Dieu Sauveur, un Dieu, la lumière des morts.

L. J. C.



Traditions phéniciennes.

DISSERTATION SUR L'AUTHENTICITÉ

DES FRAGMENS DE L'HISTOIRE PHÉNICIENNE DE SANCHONIATHON,

Renfermés dans le premier livre de la *Préparation Evangélique* d'Eusèbe de Césarée en Palestine.

Sixième article[1].

Écrivains modernes qui ont soutenu l'authenticité des fragmens de Sanchoniathon. — Vossius. — Bochart. — John Jackson. — Huet. — Van-Dale. — Fourmont. — Cumberland. — Goguet.

Parmi les auteurs qui ont admis l'authenticité des fragmens de Sanchoniathon, et qui ont fondé une théorie quelconque sur les traditions qu'ils contiennent, il n'en est point qui aient entrepris une justification de son ouvrage proprement dite, sans y mêler leurs idées systématiques sur ce livre. S'ils ont répondu à quelques critiques, ce n'est que transitoirement : ils ont plutôt considéré ces extraits comme un fondement solide sur lequel ils ont bâti les systèmes que leur imagination enfantait. Ainsi, les uns s'en sont servi pour confirmer les récits de Moïse comme Huet et Fourmont ; d'autres, pour débrouiller la chronologie des anciens peuples, comme Cumberland ; et par les essais infructueux d'une imagination vagabonde, ont autant décrié ces fragmens

[1] Voir le 5e art. au n° 6, t. 1, p. 422.

qu'ont pu le faire ceux qui les ont argués de faux [1]. C'est ainsi que

Rien n'est plus dangereux qu'un imprudent ami.

Gérard Jean Vossius, dans son *Traité des historiens grecs*, donne la première place à notre historien, et rend simplement compte de ce que Eusèbe et Porphyre en ont rapporté. Il est arrêté comme tous ceux qui ont parlé de cet auteur, par la difficulté chronologique résultant du passage de Porphyre. Du reste, il n'élève aucun doute sur la sincérité de ce récit, et soutient avec Éphore contre Diodore de Sicile [2], que les barbares ont eu des historiens avant les Grecs.

Bochart, dans le 2e chapitre du IIe livre du *Chanaan*, passe en revue tout ce qui reste du récit de notre historien; il explique par la langue phénicienne les noms propres qui y sont contenus; mais ce n'est que dans le 17e chapitre du même livre qu'il fait un examen critique de l'historien et de son ouvrage.

Il justifie d'abord la traduction de son nom donnée par Théodoret [3], où Sanchoniathon est traduit par φιλαλήθης dans le passage de la Συσκευὴ de Porphyre, tandis qu'Eusèbe donne pour leçon φιλαλήθως; il distingue l'*Abibal*, roi de Béryte, du père d'*Iram*, contemporain de Salomon. Il reconnaît Abraham dans Κρόνος, et Sara dans *Anobret*. Il est convaincu que *Jérombal*, prêtre de *Jevo*, est *Gédéon*, et explique longuement comment il a pu être qualifié de prêtre hébreu n'étant pas Lévite, et comment, ayant donné dans l'idolâtrie de *Baalbéryte*, ainsi que ses succes-

[1] Malgré tout mon désir de réunir le plus grand nombre des ouvrages qui traitent de Sanchoniathon, il m'en a manqué plusieurs que je regrette de n'avoir pu lire; d'autres que je n'ai pas même cherché à me procurer. Les premiers sont *l'origine des cultes* de Dupuy. — *La symbolique* de Creuzer. — *Les Entretiens* de Lacroze et son *Thesaurus Epistolicus*. — Court de Gébelin, *Allégories orientales*. — Delisle de Salles, *Histoire des hommes*; non plus que les feuilles fugitives, journaux et dissertations académiques dont la *bibliothèque* de Fabricius donne le recensement, et que je n'ai pu parcourir.

[2] V. liv. 1er, p. 13.

[3] P. 18 de la *Thérapeutique*.

seurs, il a pu faire alliance avec un roi de Béryte. Il s'efforce péniblement de rapprocher Gédéon de Sanchoniathon. La difficulté, résultant de la fondation de Tyr, qui ne précède la prise de Troie que d'un petit nombre d'années, l'arrête. Il ne s'en rend compte qu'en prouvant que le nom de *Tyr* était commun à plusieurs localités, et déclare que ce mot veut dire en phénicien *Rocher*. Lorsque *Astarté* immole un *aster*, sorte d'aigle, ἐν Τύρῳ τῇ ἁγίᾳ νήσῳ, *dans Tyr, l'Ile Sainte*, ce n'était pas une ville, selon Bochart.

L'ouvrage du docteur John Jackson, qui est une *Revue chronologique des anciens peuples* [1], contient dans le troisième volume la chronologie phénicienne, puisée entièrement dans Sanchoniathon. Dans les notes, il discute les difficultés chronologiques du texte, telles que la coïncidence des tems de *Sémiramis*, et de la guerre de Troie, *Abibal*, *Sanchoniathon*, et *Jérombal*.

Il croit d'abord que Porphyre a dit que Jérombal et Sanchoniathon avaient vécu en même tems; savoir, sous *Abibal*. J'ai montré qu'il dit expressément le contraire; il remonte *Sémiramis* à l'époque où Eusèbe, dans sa *Chronologie*, l'a placée 800 ans avant la guerre de Troie. C'est une question indifférente pour comprendre l'époque où vécut Sanchoniathon; il suffit de reconnaître qu'à tort ou non, on l'a faite contemporaine de la prise de Troie. Si l'on n'admet ce point, il n'existe plus que trouble et confusion dans les dires de Philon et de Porphyre. Ussérius a adopté cette chronologie; il l'a donc crue rationnelle [2]. Mais encore une fois cela ne nous concerne pas; il nous suffit de connaître la pensée de nos guides. Jackson cherche, après Bochart, quels sont les écrits en caractères *ammonéens*, dont Philon dit que Sanchoniathon a fait usage pour la rédaction de son histoire: c'est ce que nous rechercherons plus tard. Puis, il traduit tout ce morceau; après quoi il examine les titres de l'auteur à la crédibilité.

Après avoir dit que l'écrit de Dodwell ne méritait pas une ré-

[1] Londres, 1752, 3 vol. in-4°.
[2] *Annal. Vet. Test.*, p. 41.

futation sérieuse, il cherche à donner des dates aux événemens contenus dans les récits, et déclare que Bochart, Cumberland, et surtout Huet, n'y ont rien compris. Je ne sais si d'autres chronologistes ne lui feront pas le même reproche; car il mêle le récit de Moïse, le déluge et la dispersion dans une relation qui y est tout-à-fait étrangère. Je crois que c'est une mauvaise marche; au surplus, son ouvrage ne supposant aucun doute sur la véracité du récit de Sanchoniathon, il ne cherche pas même à la prouver.

Huet, cet apologiste moderne, a beaucoup imité les anciens par le peu de critique avec lequel il adopte les témoignages favorables à la *démonstration évangélique*. Nous avons vu cependant qu'il repousse Orphée et les Sibylles. On ne doit donc pas l'accuser tout-à-fait de mauvaise foi. Mais suivant son plan favori qui place Moïse comme une divinité commune dans toutes les mythologies, il s'est emparé de la cosmogonie de Sanchoniathon comme étant copiée sur celle de Moïse, et fait des rapprochemens qui sont loin d'être admissibles.

Taautos, dont Sanchoniathon a compulsé les écrits, n'est que *Moïse*. La preuve en est sensible. Taautos a décrit l'origine des choses : Moïse également. Il est vrai que l'un est un peu matérialiste, qu'il ne connaît de cause première que la matière, tandis que l'autre fait tout dépendre de la volonté divine; mais il ne tient pas compte de cette différence. *Taautos* a trouvé les lettres; Eupolémus, cité par Clément d'Alexandrie, attribue la même découverte à Moïse; et tous les raisonnemens qui suivent sont de la même force. *Jérombal*, qui est *Gédéon*, lui a donné ses commentaires. Qu'est-ce autre chose que les livres de Moïse? Mais alors comment en a-t-il aussi peu profité? Par des argumens aussi concluans, il cherche à prouver que l'Hercule syrien, *Mélicharte*, n'est autre que *Josué*. N'est-il pas déplorable qu'avec une grande érudition, et je le suppose, l'amour de la vérité, Huet ait cru porter la conviction dans les esprits par un semblable abus de la science; et que, voulant élever un monument à la défense de la religion, il l'ait déparé en l'appuyant sur des bases aussi frêles. Si les choses étaient ce qu'il dit, évidemment

on devrait attribuer à une fraude pieuse la rédaction des fragmens de Sanchoniathon ; mais on devrait aussi s'inscrire en faux contre toutes les mythologies dont il a fait le même usage [1].

Van Dale a dirigé contre cette personnification de *Moïse* et de *Gédéon* une réponse qui était facile : la sienne ne se distingue ni par la pénétration ni par l'érudition. L'anachronisme, dont il croit Porphyre coupable relativement à *Gédéon-Jérombal*, qu'il suppose contemporain de Sanchoniathon, ne tient qu'à la fausse interprétation du texte grec. En rétablissant le vrai sens, on repoussera le moyen d'attaque de Van Dale, et on laissera à Sanchoniathon la possibilité d'avoir profité de mémoires fournis par Gédéon à un roi *Abibal*, son contemporain.

Ce que Huet avait entrepris sommairement dans sa *Démonstration évangélique* ; ce que Bochart a plus développé dans son *Chanaan*, Fourmont l'a bien amplifié dans ses *Réflexions critiques sur l'histoire des anciens peuples*, dans lesquelles un volume presque entier est consacré à comparer chaque génération de Sanchoniathon, et chaque membre de cette génération avec les races bibliques qu'il croit représentées par les divinités du théologien phénicien ; tantôt se rapprochant, tantôt s'éloignant des expositions données par ses devanciers. Il est tellement confiant dans ses propres découvertes, qu'il les propose avec une confiance qui ne lui permet pas de croire qu'on puisse ne pas applaudir à son système. En effet, il ne fallait pas moins que l'aveuglement qui caractérise tous les faiseurs de systèmes pour ne pas se rendre le témoignage de l'incertitude d'un travail semblable au sien, et l'impossibilité de faire passer dans l'esprit de ses lecteurs la conviction dont il est pénétré. Sera-ce au moyen de quelques ressemblances de noms, de quelques coïncidences d'une espèce quelconque, qu'on justifiera ce parallèle qui deviendrait préci-

[1] Voici les divinités ou les héros sous les noms desquels Moïse se trouve caché, d'après Huet : Eaque, Esculape, Amphion, Anubis, Apis, Apollon, Aristée, Bacchus, Cecrops, Evandre, Eumolpe, Faune, Janus, Linus, Marnas, Mercure, Minos, Mnevis, Orphée, Osiris, Pan, Persée, Priape, Prométhée, Rhadamante, Sérapis, Sylvain, Tirésias, Typhon, Vertumne, Vulcain etc.

sément suspect par une conformité qui, au reste, n'existe nullement entre ces récits? Comment supposer qu'un livre, où l'origine des choses est exposée sans que le grand bouleversement du déluge y soit mentionné, puisse avoir de l'analogie avec le récit de Moïse? Comment confondre dans un même individu (et c'est l'idée favorite de Fourmont) le *Cronos* de Sanchoniathon, si inhumain envers tous les siens, avec l'*Abraham* de Moïse qui se fait remarquer parmi les descendants de Noé, par le sentiment religieux, et par les devoirs domestiques et sociaux, et est justement appelé le *père des croyans*? Au reste, le livre de Fourmont a rencontré, dès son apparition, une défaveur à peu près universelle. Sa présomption lui a fait même commettre une erreur de précipitation, en faisant de *Thabion* le père de Sanchoniathon, lorsque Philon déclare positivement que *Thabionidès* avait altéré par des allégories les traditions de *Taautos* que Sanchoniathon avait fidèlement représentées. On serait tenté de croire que Fourmont n'a pas complétement étudié l'écrit qui lui servait de thème.

Quoi qu'il en soit, cette manière de vouloir rapprocher des mythologies différentes et absolument étrangères l'une à l'autre, date de loin. Hérodote s'est épuisé en vains efforts pour retrouver chez les Grecs les représentans des dieux de l'Égypte. Varron et Cicéron ont comparé dans le même esprit les divinités de la Grèce et de l'Italie. Les modernes ont rapporté à l'Écriture-Sainte les traditions religieuses des diverses nations de l'antiquité, sans que les efforts également infructueux des devanciers aient détourné de nouveaux venus de se lancer dans la même carrière avec un résultat pareil. Il semble que le simple bon sens devait en dissuader. Par quelle communication secrète, des peuplades devenues *sauvages* après la dispersion, et toutes absorbées par les soins de la vie animale et les embarras d'une *société naissante*, se seraient-elles accordées pour rendre un culte unanime à des dieux identiques, bien que diversement nommés, et qui n'ont rien de commun dans leurs actes? Voilà, certes, ce que je ne saurais m'expliquer[1].

[1] Nous laissons subsister ces paroles de M. Séguier; mais nous ne

Cumberland, évêque de Peterborough, a laissé en mourant un gros volume in-8°, intitulé : *Sanchoniatho's Phœnician history*, où, par une marche contraire à Huet, loin de voir dans ce récit une sorte de parodie de la Genèse, il l'y croit entièrement opposé [1]. Il repousse toute interprétation spiritualiste de son ensemble, et combat Bochart qui, par les *Zophasemim*, τουτέστι Οὐρανοῦ κατόπται, veut entendre les anges, résidant dans les astres, Ζῶα νοερά. Il y reconnaît les astres eux-mêmes. Voici d'ailleurs son système :

Moïse a transmis la filiation de Seth jusqu'à Noé, parmi lesquels s'est conservée, non sans altération, la connaissance du vrai Dieu. Sanchoniathon a trouvé, dans les récits dictés par *Taautos*, et rédigés par les *Cabires*, l'histoire de la descendance de *Caïn*, qui embrassa bientôt l'uranothéisme et l'anthropothéisme. Un

sommes pas de la même opinion. La cause de notre dissentiment avec le savant académicien provient de ce que nous partons de deux points de vues diamétralement opposés. Nous soutenons que les premiers peuples n'ont pas été *sauvages et sans relations entr'eux*. Au contraire, ils ont commencé par être tous réunis, et réunis en société civilisée; l'*état sauvage*, borné à un petit nombre de peuplades, n'est venu que long-tems après. Les communications des peuples n'ont donc pas été *secrètes*, et ils ont pu adorer des dieux identiques sous des dénominations diverses. Cette doctrine est fondée sur la Bible d'abord, et sur toutes les recherches ensuite. Nous ne doutons pas que M. Séguier, chrétien et érudit comme il l'est, n'adopte ces principes et ces conséquences, s'il veut en faire l'objet de ses études.

Nous faisons à peu près les mêmes réserves pour les questions des Sibylles et d'Orphée; sans prétendre que leurs vers soient tous authentiques, nous croyons que ce qui nous en reste a été fait d'après d'anciennes traditions ayant cours parmi les peuples; ce qui en explique l'adoption générale. Pour Moïse aussi, nous ne croyons pas qu'il faille le reconnaître dans tous les personnages cités par Huet; mais nous croyons qu'il a été le type de plusieurs personnages de la Fable.

Le directeur A. Bonnetty.

[1] P. 10. Whosoever, says he, distinctly understands his cosmogony, will see that it is directly opposite to Moses'scope.

nombre de générations, à peu près égales, selon lui, de part et d'autre, a donné lieu à des rapprochemens qui vont assez bien jusqu'à la dixième génération : celle de Noé.

Mais ici se présente une difficulté presque insurmontable. Le déluge universel dans Moïse a détruit toute la race de Caïn. Un seul descendant de Seth a survécu à ce désastre. Sanchoniathon n'en dit pas un mot, non plus qu'aucun des écrivains antérieurs à Bérose (129e Olympiade), non plus que Diodore de Sicile, bien postérieur à Bérose. C'est donc par une couture très suspecte, que l'évêque de Peterborough rattache à la ligne de Noé les générations suivantes, que Sanchoniathon dérivait sans interruption des *Caïnites*. A l'aide de changemens ou de retranchemens de lettres, pour lesquelles il semble que les langues orientales ont une flexibilité toute particulière, il fait reparaître les premiers rois d'Égypte d'après le canon d'Ératosthène, qu'il rattache ainsi aux générations de Sanchoniathon, en repoussant les dynasties de Manéthon comme fabuleuses. Une digression sur les Pasteurs phéniciens, qu'il est loin de prendre pour les Juifs avec Josèphe, présente de l'intérêt. Mais il est impossible d'entrer dans un examen détaillé de cet ouvrage, à moins de le reproduire. Il ne confond point *Cronos* avec *Abraham*, comme le font Bochart et Fourmont; il en fait *Cham*, et *Uranus* est *Noé*. *Chna* est le premier Phénicien, fils de *Cham*, et *Misor*, le même que le *Misraim* de Moïse, que le *Ménès* et le *Méon* d'Ératosthène, qu'*Osiris* qui fut depuis *Bacchus* et le *Soleil*; qu'*Isis* enfin, qui, suivant Sanchoniathon, découvrit trois lettres, et est spécialement appelé *frère de Chna*, le premier Phénicien, c'est-à-dire le fondateur de la monarchie égyptienne; que *Thot* est l'*Athotes*, deuxième roi, suivant Ératosthène, et le dernier anneau de la chaîne de Sanchoniathon. Par ce moyen, il établit une suite non interrompue depuis Adam jusqu'à la première Olympiade, par Sanchoniathon et Ératosthène.

Ces combinaisons ingénieuses et fruit de grandes recherches flattaient tellement leur auteur, que trente ans après la rédaction de son manuscrit, il disait à l'éditeur que plus il pensait à ces choses, plus il était convaincu de la vérité de sa découverte.

Malheureusement le public savant n'a pas confirmé cette sentence. Et parmi les chronologistes et les historiens, je n'en vois pas qui aient ratifié par une déclaration explicite les données de Cumberland, dont cependant l'application, si elle était justifiée, jetterait un grand jour sur les premiers âges du monde.

J'ai déjà dit que le docteur Jackson n'en tient que peu de compte, quoiqu'il n'ait pas été sans en profiter. Sa table chronologique, qui présente une durée de 2256 ans avant le déluge, place *Cronos* de deux générations au-dessous de *Nemrod*. « Voilà » ce qui fait, dit-il, que cette histoire n'a jamais été bien com» prise; que le savant évêque Cumberland, et avant lui, Bo» chart, et spécialement Huet, se sont trompés quant aux per» sonnes, et quant aux tems rapportés par Sanchoniathon. »

Semblable à tous les chronologistes, Jackson a son système qu'il préfère aux autres. Mais, comme ses prédécesseurs, il n'a pas trouvé le secret de réunir tous les suffrages, et l'on peut dire de lui ce qu'il a dit de ses devanciers. Quant à ce qu'il met sur la même ligne Huet, Bochart et Cumberland, je trouve qu'il n'a pas assez apprécié la distance du premier aux deux autres.

Goguet a placé au dernier volume de l'*Origine des Lois*, une dissertation expresse sur l'authenticité de l'ouvrage qui nous occupe, pour justifier les emprunts qu'il lui a faits. Il met hors de cause Eusèbe et Porphyre, et ne défend que Philon de l'accusation d'avoir supposé ce qu'il donnait pour avoir traduit. Les Chrétiens étaient alors trop peu nombreux pour être un objet spécial d'attaque; ce serait donc contre les Juifs qu'il aurait dirigé toute cette invention. Mais les Juifs évitaient la polémique, et ne cherchaient point à faire de prosélytes.

Cette assertion n'est pas juste; nous voyons par Josèphe lui-même, qui avait écrit contre Apion, qu'ils traitaient les questions de polémique religieuse, Aristobule et Philon le Juif, aussi bien que tous les prétendus historiens et philosophes, cités par eux et par Eusèbe [1], Hécatée, Eupolemus, Artapanus, Aristée, sont évidemment des Juifs qui ont fait de la polémique. Eu-

[1] *Prép. évang.*

sèbe, dans son *Hist. Ecclesiast.* [1], le déclare sur la foi de Clément d'Alexandrie : « Philon (le juif bien entendu) et Aristobule, » Josèphe et Démétrius, aussi bien qu'Eupolemus, sont des » écrivains juifs. » Philon de Byblos paraît auteur d'un ouvrage sur les Juifs, où ils ne sont pas bien traités, à en juger par l'extrait qu'on lit dans Origène [2].

Goguet croit que Clément d'Alexandrie a pu parler de Sanchoniathon, puisque saint Cyrille le déclare, et qu'une partie des *Stromates* de ce Père est perdue.

Il est très vraisemblable que ce Père n'en a pas parlé, et que saint Cyrille l'a nommé de mémoire, au lieu d'Eusèbe, comme il a désigné mal à propos Josèphe au lieu de Philon, comme l'ayant traduit, tandis qu'il ne l'a pas même cité. On doit incontestablement écarter le témoignage de saint Cyrille. Il est vraisemblable que Théodoret a puisé dans Eusèbe ce qu'il en dit. Cependant une variante assez importante ferait croire le contraire. Théodoret dit que le nom du Phénicien doit se traduire par φιλαλήθης, ce que ne dit point du tout Eusèbe. Quant à Suidas, il est clair qu'il a suivi un autre guide que l'évêque de Césarée dans sa *Biographie* de Sanchoniathon.

M. Goguet croit que Philon avait en vue, en publiant ce livre, de rabaisser la vanité grecque en lui montrant un écrivain barbare antérieur au tems de sa civilisation, qui avait expliqué l'origine du monde. Cette idée n'est guère présumable. Les Grecs savaient bien que les peuples asiatiques les avaient devancés dans la civilisation, et ils reconnaissaient comme leurs premiers instituteurs en ce genre, les Phéniciens et les Égyptiens. Je ne vois cependant aucun motif pour Philon de supposer cet ouvrage. Il voulait seulement replacer sur la scène du monde sa patrie éclipsée par les conquêtes qu'en avaient faites les Babyloniens, les Perses, les Grecs et les Romains, les uns sur les

[1] Φίλωνος καὶ Ἀριστοβούλου, Ἰωσήπου τε καὶ Δημητρίου καὶ Εὐπολέμου, Ἰουδαίων συγγραφέων. l. VI. ch. 13. — Voir Jonsius *De Hist. Philosoph.*, III, c. x, § 4.

[2] *Contre Celse*, liv. 1er, p. 13, éd. de Cambridge.

autres. Quant à sa disposition de repousser les allégories du corps de la fable, il la partageait avec d'autres penseurs, et Diodore de Sicile [1], qui dit : « On trouve beaucoup de discours très » différens entre eux sur les Dieux terrestres autres que les » astres, tant dans les historiens que dans les mythographes. » Mais les réflexions qui se mêlent au récit primitif décèlent par la nature des idées et la variété du style que, Sanchoniathon ne peut en être l'auteur. Et dans tout le reste, on reconnaît le cachet de l'original.

M. Goguet fixe au tems des Juges l'existence de Sanchoniathon par l'effet de la vicieuse interprétation du passage de Porphyre, et contre sa déclaration positive qu'il a vecu à l'époque de la prise de Troie. J'ai déjà discuté ce point de chronologie.

Séguier de Saint-Brisson,

De l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

[1] Περὶ τῶν ἐπιγείων θεῶν πολλοὶ καὶ ποικίλοι παραδέδονται λόγοι παρὰ τοῖς ἱστορικοῖς τε καὶ μυθογράφοις. L. III, t. IV, p. 4 de l'édit. de Deux-Ponts; fragment conservé dans Eusèbe, *prép. évang.*, l. II, ch. 1, p. 59.

Archéologie.

DICTIONNAIRE DE DIPLOMATIQUE,

OU

COURS PHILOLOGIQUE ET HISTORIQUE

D'ANTIQUITÉS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES.

Dix-septième article [1].

SUITE DU C. — CHARTES.

CHARITÉ. C'est le nom de plusieurs Ordres Religieux. Le plus connu est celui qui fut institué par S. Jean de Dieu, pour secourir les malades. Son Institut fut approuvé en 1520 par Léon X, et confirmé par Paul V en 1617. On connaît cet Ordre sous le nom de *Frères de la Charité*, qui, outre les trois vœux d'obéissance, de pauvreté et de chasteté, font celui de s'employer au service des malades. Ils ne font point d'études et n'entrent point dans les ordres sacrés. Si quelqu'un parmi eux est admis à la Prêtrise, il ne peut parvenir à aucune dignité de l'Ordre.

CHARITÉ CHRÉTIENNE. Ordre Militaire établi par Henri III, Roi de France et de Pologne, en faveur des Soldats hors d'état de faire le service. Leur retraite était dans un hôtel du Faubourg-S.-Marceau, et les fonds pour leur entretien étaient assignés sur les Hôpitaux et les Maladreries de la France. Ceux qui étaient reçus dans l'Ordre portaient une croix sur le manteau au côté gauche; autour de la croix étaient ces mots en broderie d'or : *Pour avoir fidèlement servi*. Cet établissement n'eut point pour lors de succès par la mort prématurée du Prince fondateur; mais il a été exécuté avec gloire sous le règne de Louis XIV, par la fondation de l'Hôtel-Royal des Invalides.

[1] Voir le 16e art. au no 4, t. 1, p. 304.

CHARITÉ DE LA SAINTE VIERGE. Ordre Religieux établi dans le Diocèse de Châlons-sur-Marne, par [illegible] de Joinville, et approuvé sous la Règle de S. Augustin par les Papes Boniface VIII et Clément VI.

CHARITÉ DE NOTRE-DAME (Hospitalières de la). Simone Gaugain, connue sous le nom de *Mère Françoise de la Croix*, institua un Ordre pour rendre aux personnes de son sexe les mêmes services que les Frères de la Charité rendent aux hommes. Elle fit deux établissemens dans Paris, l'un près la Place Royale, et l'autre à la Raquette, Faubourg S.-Antoine. M. de Gondi, Archevêque de Paris, donna à ces Religieuses la Règle de S. Augustin, et Urbain VIII approuva leur Ordre. Aux trois vœux ordinaires, elles joignent celui d'exercer l'hospitalité.

CHARITÉ (Sœurs de la), instituées par S. Vincent de Paul et madame le Gras. On les appelle *Sœurs grises ou servantes des pauvres*. Elles sont distribuées dans différentes Paroisses dans la Ville et dans les campagnes, où elles instruisent les enfants des pauvres, visitent et soignent les malades, et leur fournissent les remèdes. Elles font des vœux simples après cinq ans de probation, et les renouvellent tous les ans le 25 Mars. Elles sont sous la direction du Supérieur Général de la Mission de S. Lazare établi à Paris [1].

CHARITÉ (Dames de). Société de Dames vertueuses établie dans un grand nombre de Paroisses en France pour connaître et soulager les besoins des pauvres. Cette Société doit être autorisée par l'Évêque ; chaque Société a sa Supérieure, qui est ordinairement une Dame de rang ou d'une éminente vertu, et une Trésorière qui recueille les aumônes.

On voit à Paris et dans plusieurs Villes du Royaume un grand nombre d'autres établissemens de Charité, pour les pauvres honteux, pour l'éducation des orphelins, etc.

CHARTES. Après ce qui a été dit pour assurer aux dépôts des chartes ou archives (*voyez* ARCHIVES) tous les degrés de probabi-

[1] Voir le nom et l'origine de toutes les Dames de *la Charité* au mot CONGRÉGATION.

lité qu'elles méritent, il est inutile de tant insister sur les droits qu'ont à la créance et à la foi publique les chartes particulières qui y ont été déposées. *Voyez* Critique.

Le mot *Charte* est un terme générique qui, ainsi que beaucoup d'autres, comme *instrument*, *monument*, *enseignement*, *pages*, *diplomes*, *écritures*, etc., etc., est employé pour désigner un ancien titre. Outre ces termes relatifs à toutes sortes de pièces, les Anciens en avaient d'autres destinés plus particulièrement à caractériser une charte dans leurs idées : tels furent *evidentiæ*, qui s'entend surtout des chartes qui renferment des donations ; *apices* dont les Latins du moyen-âge qualifiaient les chartes en général ; et *titulus*, qui eût la même étendue de signification. Les preuves de cette expression ne sont pas rares depuis le 6e siècle jusqu'au douzième[1].

Mais pour ne pas se perdre dans l'immensité de ces pièces antiques, on se restreint aux instrumens qui portent en titre, ou dans le corps de la pièce, le mot *charte*. C'est sous ce point de vue qu'il est question de les considérer, en donnant d'abord le détail des objets pour lesquels ce terme était employé. Les degrés de respect dû à l'Église, à la Royauté, au Public et aux Particuliers, dicteront seuls l'ordre que l'on doit suivre. Il faut observer préliminairement que dans les neuf premiers siècles on se servait plutôt de *chartula* que de *charta*, et que dans les 11e, 12e et 13e siècles, ce mot s'écrivait souvent *quarta*, *quartula*.

Détail des Chartes proprement dites, distinguées entre elles par leur objet.

Chartes de fidélité, d'obéissance, d'hommage. — Tout acte où l'on contractait quelque engagement, comme serment de fidélité, d'obéissance, d'hommage, etc., dès que la religion du serment y était interposée, se qualifiait *charta sacramenti ;* ce qui revient aux *chartes jurées* d'Espagne. Si quelqu'un niait en Justice un fait qui ne pût être constaté, on l'obligeait au serment, et la sentence dressée en conséquence s'appelait *charta sacramentalis*[2]. Presque tous ces titres étaient destitués de dates et de signatu-

[1] Baluze, *Capitul.*, t. II, *col.* 415, 477.

[2] Marculfe, *Append. Formul.* 2.

res, s'ils n'étaient pas joints à quelques autres pièces, surtout avant le 12e siècle ; et au 13e ils prirent, à tous égards, la forme des autres actes. On sait que les Païens en général, et les Chrétiens, seulement depuis la conversion des Césars, jurèrent par la vie et le salut des Empereurs, jusqu'à la défense expresse qui en fut faite par Charlemagne[1].

CHARTES D'ABJURATION. Lorsqu'un Hérétique rentrait dans le giron de l'Église, on lui présentait une formule de foi spécialement opposée à son erreur, et il signait simplement. Cet acte fut appelé dans les premiers siècles *rétractation*[2], et depuis, *abjuration*, parce que le coupable y joignait un serment. Ces deux formules furent assez bien rendues en latin par *sacramentum propriæ manus*. Un autre titre que l'on y voit encore souvent est le mot générique *juramenta*.

CHARTE DE MUNDEBURDE. Les chartes royaux de défense ou de protection s'appelèrent *chartæ de Mundeburde*[3] ; mais dans le 11e siècle, celles du même genre, accordées par un Évêque ou un Seigneur, pour mettre à l'abri du pillage quelque territoire d'une Église, étaient appelées *salvitates*[4].

CHARTES APENNES. S'il arrivait un désastre public qui fît perdre à une maison tous ses titres de possession, le Magistrat[5], ou Gouverneur du lieu, faisait expédier deux chartes dites *apennes*, qui étaient à peu près des procès-verbaux du désastre ; ce qui les fit aussi appeler *chartæ relationis*. L'une était affichée en public, et l'autre délivrée[6] à celui qui avait perdu ses titres. Alors ceux qui avaient essuyé le désastre présentaient au Prince cette relation par une adresse dite *notitia suggestionis* ; et le Roi y répondait par une charte dite *panchartæ*, au moins depuis le 9e siècle ; par cet acte, le Prince confirmait les biens et priviléges dont on

[1] *Leg. Longobard.*, l. III, tit. 24.
[2] Tertul. *lib. de Trinit.*, p. 844, *edit.* 1616.
[3] Baluze, *Capit.*, t. II, *col.* 388.
[4] Martene, *Anecd.*, t. I, *col.* 271.
[5] *De Re Diplom. Suppl.*, p. 82.
[6] Baluze, *Capitul.*, t. II, *col.* 463, 484.

avait perdu les titres, mais sans rien spécifier. Les pancartes de Charles le Chauve sont les premières qui entrent dans le détail des biens ou terres. On dit que l'infortuné présentait au Prince la *relation* de son désastre; car les *relations*, en général, étaient des espèces de requêtes, où, après avoir rendu compte d'un événement funeste, on implorait la protection de quelques personnes constituées en dignité. La signification primitive de ce mot s'est tellement étendue, que rien n'est plus commun, depuis le 4e siècle, que les lettres sous le nom de *relation*[1].

Chartes bénéficiaires. — Sous le nom de chartes *bénéficiaires*, (beneficiariæ)[2], on entend des donations faites par les Empereurs ou nos Rois des deux premières races, aux Guerriers, aux Nobles, et dans la suite aux Ecclésiastiques mêmes, à condition de vasselage ou de service militaire. Cette partie du domaine, pour lors appelée *bénéfice*, fut insensiblement transmise aux descendans des uns et aux successeurs des autres, du consentement des Princes. Bientôt après, les terres, regardées comme des héritages propres par les particuliers, changèrent leur nom de *bénéfice* en celui de *fief*.

Chartes de donation. — La charte de donation a souvent porté en tête le nom d'*épître* ou *lettre*, et en avait réellement la forme, c'est-à-dire l'adresse et le salut. (Voir Epitre.) Outre le nom *charta*, et plus souvent *chartula donationis*, dont elle se qualifiait, elle a pris une infinité de dénominations : — *charta transfusionis*, qui ne fut guère d'usage; — *charta cessionis*, charte de cession; — *charta usufructuaria*[3], charte de cession à usufruit; — *semiplantaria*, de métayer; c'était la cession d'un terrain pour y planter de la vigne, par exemple; et au bout de cinq ans le propriétaire partageait avec le cultivateur qui avait fait tous les frais du plant; — *legataria*, d'usage au 10e siècle; c'était une donation testamentaire : — *institutionis*[4], cette dernière était en vogue dès le

[1] Baluze, *Capit.*, t. II, *col.* 394.
[2] *Gloss. de* Ducange, au mot Beneficium.
[3] *De Re Dipl. Suppl.*
[4] *Concil*, t. IX, *col.* 676; *Preuves de l'Hist. de Lang.*, t. II, *col.* 395.

10e siècle ; c'était la dotation d'une fondation ou d'un établissement ; — *eleemosinaria*[2], c'était une donation à titre d'*aumône*, qui venait du terme *alimoniae* (entretien, subsistance) ; — *solutionis*[3], c'était la quittance d'une redevance quelconque. Les chartes de donation et de dotation devinrent innombrables au 10e siècle. C'est, au jugement des savans, la seule ressource d'où l'on puisse tirer quelques lumières sur les événemens de ce siècle ignorant.

CHARTES DE TRADITION. — Il faut bien remarquer qu'il y avait très souvent une distinction réelle entre la charte de donation et la charte de tradition, en ce que la dernière était la charte d'investiture du bien que l'on avait donné. Elle s'intitulait *charta traditionis*. Voir INVESTITURE.

CHARTES DE CONFIRMATION. — La charte de confirmation, qui, au défaut des chartes de donation, prouve suffisamment[4], la vérité de la donation, enchérissait sur les premiers titres. Dans les 11e et 12e siècles, elle suivait d'assez près les donations, parce qu'elle était faite, ou par le bienfaiteur même, ou par ses successeurs.

CHARTES DE VENTE. — Les chartes de vente portent ordinairement des titres très analogues à leur contenu[5]. *Charta abnoxiationis*[6] était une vente de soi-même et de sa famille ; ce qui arrivait, ou dans des tems de famine, ou pour satisfaire des créanciers, ou pour solder une amende, ou pour restitution d'un bien mal acquis.

CHARTES PRESTAIRES et PRÉCAIRES. — La charte prestaire, *prestaria*, était l'acte par lequel une Église ou un Monastère abandonnait à un particulier l'usufruit de quelques terres, à de certaines conditions. Voir ÉPITRES. — La charte précaire, *precaria*, était l'acte par lequel le particulier demandait ou acceptait cet usu-

[1] *Hist. de Lang.*, t. II, *col.* 105.
[2] *Hist. du Lang. col.* 114.
[3] *Ibid. col.* 418.
[4] Dumoulin, t. I, tit. I, *des Fiefs*, § 8, *n.* 84.
[5] *Preuves de l'Hist. de Lang.*, t. II, *col.* 257 ; et Baluze, t. II, *col.* 445, 471, 490, etc.
[6] *Ibid.* t. II, *col.* 422, 446, et *De Re Dipl.*, p. 80 et 81.

fruit. Ces deux sortes de chartes devinrent fréquentes dans les 8e et 9e siècles. Voir Epitres.

Charte d'obligation. — La charte d'obligation et de caution, *charta cautionis*, obligeait à terme le débiteur devant le créancier. Voir Epitres.

Charte de garantie. — Les chartes d'engagement et de garantie, *pignorationis*[1], contenaient ordinairement une cession de terre jusqu'au remboursement de certaine somme.

Charte d'héritage. — Les filles qui, selon la loi Salique, étaient exclues de l'héritage de tout bien en franc-aleu, entraient cependant en partage par une charte d'héritage, *hereditaria charta*[2]. C'était le père qui la donnait ; il en faisait autant[3], pour ses enfans inhabiles à hériter suivant les lois, parce qu'il n'avait pas pu assigner de dot à son épouse. Lorsqu'un père ne décidait rien par son testament, les frères ou ayant-cause faisaient le partage, et l'acte qui en était dressé s'appelait *charta divisionis*[4].

Charte de citation. — Pour citer quelqu'un à un tribunal, on lui envoyait une charte dite *charta audientialis*[5].

Charte andelane. — La charte andelane[6], et ses dérivés, s'appelait ainsi de deux mots Allemands, parce qu'elle était mise de la main du donateur dans celle du donataire.

Charte de défi. — Le cartel de défi ou manifeste cassait les engagemens contractés, et déclarait la guerre. On l'appelait *littera diffidentiæ*[7], plutôt que *charta*.

Charte normande. — La Charte Normande est le titre ou la loi qui contient les priviléges accordés aux Normands. Elle fut octroyée par Louis X ou le Hutin, en 1315.

[1] *Preuves de l'Hist. de Lang.*, t. II, *col.* 101, 457.
[2] Baluze, *Capit.*, t. II, *col.* 461, 462.
[3] *Ibid. col.* 465.
[4] *Hist. de Lang.*, t. II, *col.* 451.
[5] Baluze, *Capitul.*, t. II, *col.* 383, 915.
[6] *Preuves de l'Hist. de Lang.*, t. II, *col.* 77.
[7] *Preuves de l'Hist. de Lang.*, t. III, *col.* 527.

Les autres chartes qu'on omet ici, ou se rapportent aux épîtres, ou trouveront leur explication dans la suite. *Voyez* LETTRES, ÉPITRES, NOTICES, PIÈCES LÉGISLATIVES, PIÈCES JUDICIAIRES, CHIROGRAPHE, CYROGRAPHE, SYNGRAPHE, ENDENTURE, etc.

Il est à remarquer, en général, que dans la confection des anciennes chartes privées, les Romains, sous la domination de nos rois, suivaient le *droit Romain*; et les Gaulois, la *loi Salique*. Dans le 7e siècle et le suivant, on fit assez d'usage à cet effet de quelques formules de Marculfe, suivant les circonstances qui les faisaient faire; mais l'on ne doit point exiger que toutes les chartres données sous la première race y soient conformes, vu que Marculfe a pris les formules sur les pièces qui lui sont tombées sous la main, et que sûrement il ne les a pas vues toutes. Les chartes privées d'Italie au 8e siècle suivaient les mêmes formules qu'en France, à cela près qu'on y voit assez souvent les formules du droit Romain. Ces sortes de chartes furent beaucoup moins communes en France aux 10e et 11e siècles, que dans les précédens et suivans. Les chartes des seigneurs particuliers, du 12e siècle font souvent mention du consentement de leur souverain et de celui de leur femme et de leurs enfans. L'esprit de chicane, qui dominait dans le 13e siècle, introduisit dans les chartes des particuliers beaucoup de nouvelles clauses de précaution et de défiance, pour mettre les parties à l'abri de toutes surprises.

Détail des chartes distinguées entre elles par la forme.

CHARTES PARICLES. — Quoique les chartes *paricles* n'aient rien dans leur forme extérieure qui les distingue des autres, on croit devoir les mettre sous cet article, parce qu'elles ont donné naissance à quelques autres qui ont des caractères très distinctifs, et que d'ailleurs il ne s'agit point ici du fond ou de l'objet de la charte, mais du mot *paricle*.

Ce sont les *contrats* en général, et ceux *d'échange* en particulier, qui, dans le 9e siècle, ont donné lieu aux chartres pa-

[1] *De Re Dipl.*, p. 5, 6, 7.

ricles, *chartæ paricleæ*, *chartæ paricolæ*; dénomination qui fait entendre aisément qu'on délivrait autant d'exemplaires du contrat qu'il y avait de personnes intéressées[1]. Les formules de Marculfe[2], de Sirmond, de Jérôme Bignon[3], d'Ison[3], et les Angevines[4], nous offrent des preuves de cette multiplication d'actes.

Les chartes *paricles*, qui ne furent jamais totalement abolies, se transformèrent quelque tems après en chartes *parties*, en chartes *ondulées*, en chartes *dentelées*, en *cyrographe*, etc.

Chartes-parties.—Les chartes-parties, *chartæ-partitæ*, ainsi appelées parce que la matière sur laquelle elles étaient inscrites, formait différentes parties d'un même tout divisé, remontent jusqu'au 9e siècle. C'est un mot générique qui fut spécialement caractérisé par la manière de diviser les chartes.

Sur une même feuille de parchemin ou de vélin[5], on écrivait un acte en commençant un peu plus bas que le milieu de la feuille. L'acte étant dressé, on revirait la pièce de vélin, et du même côté on y transcrivait la même teneur de l'acte, encore un peu au-dessous du milieu. Cela fait, on partageait exactement la feuille en deux : et c'est des différentes formes de section que ces chartes-parties prirent leur nom. Ou elles étaient coupées exactement droit; et alors, pour reconnaître qu'elles avaient fait corps ensemble, avant de les diviser, on écrivait dans l'entre-deux des actes quelques mots en gros caractères, de façon qu'après la section, chaque partie avait la moitié de ces grandes lettres.

La même opération se faisait quelquefois en transcrivant les mots ou grandes lettres de haut en bas, et les actes de chaque côté dans la forme de nos colonnes d'*in-folio* ou *in-quarto*; ou bien en suivant notre manière d'écrire, après avoir fait un acte au haut de la page, on écrivait ces gros caractères au milieu, et

[1] *Lib.* II, *cap.* 23 et 24; *Append.* 17.
[2] Cap. 26.
[3] A la fin de *celles* de Baluze, c. 14.
[4] *De Re Diplom. Suppl.* p. 79.
[5] *Hist. de Paris*, t. III, p. 67.

l'on transcrivait le second acte au dessous, de façon qu'une partie portait la moitié des lettres au bas de son acte, et l'autre les portait en tête. Cette méthode est plus rare que l'autre, à cause de la difficulté de placer alors le sceau; mais au commencement on ne se servait point de sceaux.

Le mot le plus usité pour servir de symbole interlinéaire entrecoupé par la division des chartes-parties était le mot mystérieux *cyrographum*. C'est de ce mot que ces sortes de chartes ont pris le nom de *cyrographes*. On y joignait quelquefois une épithète, comme *memoriale*, *commune*, etc., ou le nom des contractans. Ce sont là les symboles communs des anciennes *chartes-parties*. Dans la suite on employa toutes sortes de choses pour tenir lieu du *cyrographe*. Chez les Anglais les lettres de l'alphabet eurent beaucoup de cours au 14[e] siècle [1]. Cette mode avait commencé dès le 11[e] siècle. Le signe de la croix; des mots indéchiffrables; une inscription édifiante, telle que: *In nomine Domini*, *Jhesus Maria*, *Jesus*, *Jesu merci*, *Ave Maria*, ou autres sentences au gré des contractans, remplacèrent très souvent le cyrographe. Depuis la conquête de cette nation par les Normands on y trouve aussi *chartacyrographata*, ou *indentata*, enfin *indentura*. On va voir ce que c'était. La France employa à peu près les mêmes cyrographes.

C'est la défiance qui avait donné lieu à ces sortes de chartes-parties, afin qu'en rapprochant un acte de l'autre endroit de la section, on pût aisément reconnaître qu'il en avait fait partie, et vérifier par là les engagemens des contractans: mais elle ne crut point encore avoir prévenu suffisamment tous les détours et toutes les finesses de la fourberie; elle enchérit sur les précautions précédentes.

Au lieu de couper en droite ligne la feuille qui contenait les deux chartes, on en fit la séparation par un trait ondulé, d'où sont venues les chartes-parties dites *ondulées*, *undulatæ*. Ensuite pour en multiplier les ondulations et rendre plus difficile la supposition, on les découpa dès le 10[e] siècle en dents de scie; ce qui

[1] Hickes, *Dissert. Epist.* p. 77.

fit des chartes dentelées ou *à endentures*, que l'on a nommées *chartæ indentatæ*, ou simplement *indentatura*, endenture, mots qui ont servi souvent de cyrographes, ainsi que ceux-ci, *c'est endenture*, *'tis endenture*, en anglais. Elles furent très en vogue en France dans le 14e siècle entre les seigneurs, les ducs et les princes de la seconde classe.

L'usage des cyrographes simples est très ancien : le fameux Hickes nous en cite un chez les Anglo-Saxons de l'an 855 [1]. Mais ces sortes de chartes-parties ne s'étaient guère fait connaître en France qu'au 11e siècle. Au moins Dom Mabillon n'en a-t-il pas trouvé d'antérieure à ce siècle, puisque le premier exemple qu'il en apporte [2], n'est que de l'an 1061.

Cet usage se soutint encore en Angleterre pendant le 13e siècle, et peut-être même pendant le 14e siècle, quoique celui des endentures eût prévalu dans ce dernier.

L'usage des endentures composées, c'est-à-dire des cyrographes coupées en zigzag ou en forme de scie, par excès de précaution, fut inventé à la fin du 10e siècle, s'il faut en croire Ingulfe. Madox, fameux antiquaire anglais, n'a point connu en Angleterre de chartes dentelées, antérieures à l'an 1185. Il a pourtant en cela surpassé Hickes [3], et Rymer [4]; celui-là n'en connaissant pas avant 1208, et celui-ci avant 1197. Ce qui est surprenant, c'est que Dom Mabillon, qui en avait connu une en France de 1106, fait pourtant honneur aux Anglais de cette invention, et soutient [5], sur le témoignage d'Ingulfe, qu'ils en usaient dès le 10e siècle. Le texte de ce dernier auteur, susceptible d'une autre interprétation, prouve du moins que les endentures composées avaient cours en Angleterre dès le 11e siècle. L'usage n'en devint général que sous Henri III, et on ne peut nier qu'il ne fût bien établi sous Henri II.

[1] *Dissert. Epist. p.* 76, 77.
[2] *De Re Dipl. p.* 6.
[3] *Ling. Septent. Thesaur.* præf. p. 29.
[4] *Præ. p.* 3, 94, 95.
[5] *De Re Dip. p.* 6.

Les endentures composées durèrent jusque sur le déclin du 14e siècle, tems auquel on commença à faire les endentures simples, c'est-à-dire sans lettres où cyrographes. L'ancien usage ne fut pas pour cela totalement aboli, puisqu'on en voit un exemple en Angleterre en 1462. Les endentures simples, en forme d'ondulation, ont duré en Angleterre jusqu'à notre siècle; au lieu que la dernière de France qui ait passé par les mains de Dom Mabillon, n'est que de l'an 1344. Dom Lobineau en cite cependant une qui se qualifie endenture, et qui est de l'an 1393[1].

Selon Dom Mabillon[2], on ne partageait pas seulement les chartes-parties ou dentelées en deux, en trois, en quatre, mais aussi en sept, et même en onze, ce qui est aisé à concevoir en admettant la longueur et la grandeur suffisante d'une feuille de vélin pour faire les onze actes.

Le premier degré d'authenticité ajouté aux chartes-parties après le cyrographe fut la *signature des témoins*, et le second fut d'y apposer un ou plusieurs *sceaux*. Jusqu'au 12e siècle les sceaux y furent assez rares, même en France. Depuis, on y en voit en bas, aux côtés et en haut ; ces deux dernières positions eurent lieu lorsque les endentures ou cyrographes se trouvèrent en bas, parce que les replis qu'on était obligé d'y faire pour fortifier le parchemin et soutenir l'attache du sceau auraient empêché de faire la vérification dans l'occasion. Dans ce siècle, où les cyrographes furent très communs, une partie était scellée du sceau du donateur, et délivrée au donataire, et l'autre exemplaire non scellé était gardé dans l'église Épiscopale.

Chartes chirographes. — Le mot *chirographe* a été pris aussi pour chartes dentelées. L'ancienne acception de ce mot n'avait nul rapport à cette idée, puisqu'il signifiait une obligation signée du débiteur et remise entre les mains du créancier, ou simplement une signature. Ce qui faisait qu'avant Guillaume le Conquérant les Anglais appelaient *chirographes* toutes sortes de chartes, parce qu'elles étaient toujours signées, ou au moins

[1] *Preuves de l'Hist. de Bretagne, col.* 791.
[2] *De Re Dipl.* lib. 1, *c.* 2, *n.* 7.

marquées d'un signe de croix. Les Normands, après avoir conquis l'Angleterre, changèrent ce nom en celui de *chartes*, parce qu'ils rendirent vulgaire l'usage des sceaux. La dénomination de chirographe est peut-être venue aux chartes-parties, ou deson interprétation par *signature*, ou, par corruption, du mot cyrographe. Quoi qu'il en soit, c'est principalement au 12 siècle que chirographe (*chirographum*) semble réduit à la signification de chartes dentelées, ou divisées par des lettres capitales.

Charte syngraphe. — Le mot *syngraphe*, auquel quelques auteurs ont voulu prêter la même idée sans fondement, doit entrer plutôt dans les chartes paricles [1], puisqu'il dénotait un acte souscrit du débiteur et du créancier, et gardé par tous deux.

Caractères intrinsèques et extrinsèques des chartes.

Après avoir parcouru les différentes dénominations des chartes par rapport à leur objet, et leurs différentes dénominations par rapport à la *forme*, il n'est pas hors de propos de parler de leurs caractères *intrinsèques* et *extrinsèques*.

Par caractères *intrinsèques* ou internes, on entend toujours les caractères tellement inhérens aux chartes qu'ils se retrouvent même dans leurs copies; et par caractères *extrinsèques* ou externes, ceux qui sont tellement attachés aux originaux qu'ils ne se reproduisent nulle part, pas même dans les copies.

Les caractères intrinsèques, qui sont des signes si évidens de supposition ou de vérité, d'authenticité ou de suspicion, sont, le style propre aux chartes, les différentes manières successives d'orthographier le langage employé dans les chartes, les différentes époques de l'usage des pluriels et des singuliers, les titres d'honneur pris et donnés dans les souscriptions des chartes, les noms et surnoms, et le nombre distinctif des Princes de même nom, les diverses invocations tant explicites que cachées, les adresses, les débuts, les préambules avec leurs clauses tant dérogatoires que comminatoires, les salutations ou l'adieu final, les formules générales, les annonces de précaution, les dates, les signatures, etc., etc.. Voyez chacun de ces *articles* à son rang.

[1] Erasm. *adag*. 78, *centur*. 1.

Les caractères *extrinsèques* des chartes sont, les figures des lettres qui y sont employées, la forme et la matière des sceaux qui y sont apposés, et les matières sur lesquelles et avec lesquelles on a écrit les diplômes ou actes quelconques; ce qui comprend l'instrument dont on s'est servi pour écrire, la liqueur qu'on a employée pour faire sortir les lettres, et la matière subjective de l'écriture. — Voyez tous ces articles à leur place sous leur nom générique, et surtout au mot ÉCRITURE.

RENOUVELLEMENT DES CHARTES. — Les changemens de règne, ou les pertes des chartes mêmes, en ont souvent occasionné le renouvellement. Les plus anciens renouvellemens des chartes tirent au moins leur origine du premier siècle. Tibère, selon Suétone[1], ordonna que les concessions des empereurs précédens n'auraient plus de force sous leurs successeurs, si elles n'étaient renouvelées. Cette loi, qui contribua beaucoup à enrichir le trésor impérial à chaque mutation de prince, multiplia infiniment les diplômes dans tout l'empire.

Il y eut plusieurs sortes de *renouvellemens*: 1° les princes intéressés firent suivre cette loi à la rigueur; 2° ceux qui eurent plus d'humanité et moins d'avidité se contentèrent[2] de confirmer par un seul diplôme ou édit tous les bienfaits de leurs prédécesseurs; cette forme de renouvellement fut assez rare; 3° on renouvela les titres, en se contentant de rappeler dans un nouvel acte les principaux articles d'un premier instrument[3], et de le confirmer sans le rapporter tout au long; cet usage fut assez suivi sous la première race de nos rois, et n'est pas rare au 12e siècle; 4° un acte qui portait attestation du prince, ou du juge, ou de l'évêque, qu'ils avaient vu telle charte[4], et que nul n'en devait révoquer la vérité en doute, forme la quatrième espèce de renouvellement, qui remonte au moins au 8e siècle, et qui fut longtems réservée aux souverains; c'est ce que l'on appelle *vidimus*. (Voyez VIDIMUS); 5° cette réin-

[1] *In Tit.* cap. 8.
[2] Plin. Jun., l. x. *epis.* 66.
[3] *De Re Dipl. p.* 27.
[4] Lobineau, *Hist. de Bret. t.* 2, *præf.*

tégration se faisait quelquefois par un seul diplôme du prince qui renouvelait et confirmait tous les titres [1], qui avaient péri dans un désastre public. On s'adressait aussi quelquefois aux papes pour en obtenir des titres nouveaux, ou au moins confirmatifs des biens et des priviléges dont on était alors en possession, et réparer par là la perte des chartes détruites par les guerres, les incendies, et souvent par la malice des personnes intéressées [2]. Enfin la dernière espèce de renouvellement se faisait lorsque le prince ou le pape dans un nouveau diplôme ou une nouvelle bulle insérait ce qui s'était conservé d'un titre endommagé par vétusté ou autre accident, et y suppléait [3] les syllabes de manque en remplissant les vides par voie d'autorité. Il fallait cette précaution pour conserver aux chartes le pouvoir de faire foi en justice, spécialement lorsque ces lacunes tombaient sur des parties intéressantes de l'acte; car, quoique endommagées et pourries, elles ne perdent pas leur autorité, quand elles ne sont point viciées dans des endroits essentiels. C'est la décision de M. d'Expilli, président au parlement de Grenoble [4]. Le roi Jean en autorisa de semblables en 1365 [5], en faveur des habitans de Talent, près Dijon; et Charles V [6] en fit de même en 1372, en faveur de ceux de Levigni, diocèse de Langres.

Ces actes de renouvellement, faits en France par l'autorité royale avant le 8ᵉ siècle, seraient suspects; l'usage même n'en devint commun qu'au 12ᵉ. Depuis le 13ᵉ, pour ne point donner lieu au soupçon, ils doivent porter en tête le mot *vidimus* pour la France, et *inspeximus* pour l'Angleterre. Ces *vidimus* ne rendent cependant point véritable une charte supposée. Voyez VIDIMUS.

A. B.

[1] Sigonius, *t.* I, *col.* 387.
[2] Ratpert, *de Casibus S. Galli, c.* 5. — Brower. *Annal. Trevir.* t. I, *p.* 454.
[3] Frider. Hahnius, *præf. in Dipl. fund. Cœnob. Bergensis.*
[4] *Plaidoy.* 5ᵉ *édit. p.* 533.
[5] *Ordonn. t.* IV, *p.* 401. — [6] *Ordonn. t.* V, *p.* 513.



LA VÉRITÉ RELIGIEUSE,

CONFIRMÉE PAR LE PROGRÈS DES SCIENCES ET LE RENVERSEMENT DES DOCTRINES MATÉRIALISTES DE LA CRANIOSCOPIE.

Le véritable progrès des sciences tourne toujours à la défense de la religion. — Preuve parla géologie, la zoologie, et la cranioscopie. — Histoire de cette dernière science. — Démocrite ; Aristote ; Hérophile ; Érasistrate ; Galien. — Moyen-âge ; les Arabes ; Albert-le-Grand ; saint Thomas ; saint Bonaventure. — Progrès de cette science. — Vésale. — Gall ; son système. — Tendance matérialiste ; — Broussais. — Retour de la science. — Le docteur Foville ; son système tout spiritualiste ; — Ruine du système de Gall. — Conclusion.

Lorsqu'on jette un coup d'œil attentif sur l'histoire de l'esprit humain, il est impossible de n'être pas frappé d'une haute et imposante vérité, capable elle seule de convertir l'intelligence et de convaincre les plus incrédules ; c'est qu'au milieu de toutes les fluctuations des opinions diverses, à travers toutes les phases des progrès scientifiques d'un ordre quelconque, on trouve que la Religion divinement enseignée, est en dernière analyse la base de la vraie philosophie, et triomphe enfin par l'endroit même où elle semblait être combattue.

A côté de cette vérité s'en présente une autre, la même sous une autre forme : c'est qu'en suivant les progrès de l'établissement d'une science dans le domaine de l'esprit humain, on assiste tour à tour à des efforts excessifs en deux sens opposés, d'une part en apparence pour et de l'autre contre la vérité, mais au fond, pour le dire en passant, tout aussi nuisibles les uns que les autres aux vrais progrès de la science. De cette lutte malheureuse ressort pourtant la vérité que nous voulons consta-

ter, que quelque hostile à la Révélation que se soit montrée une science dans les développemens de ses progrès, elle arrive en se constituant définitivement et d'une manière positive et par conquent certaine, et malgré la tendance bien marquée d'un but contraire, à un accord parfait avec la vérité religieuse et à la confirmation scientifique de ses dogmes et de ses enseignemens.

Ces deux vérités démontrées pour toutes les sciences définitivement constituées, sont surtout frappantes en présence du travail et de l'enfantement qui s'opère en ce moment dans les deux sciences les plus éminemment philosophiques, le plus en contact immédiat avec la vérité catholique; nous voulons parler de la *géologie* et de la *zoologie*. La première cherche à se constituer, et elle n'a plus, à notre avis, rien d'hostile dans tout ce qu'elle possède de positif. Une question seule reste, celle de l'âge absolu du globe pour lequel on paraît réclamer une suite de siècles beaucoup plus longue que les sciences historiques, traditionnelles et religieuses ne peuvent lui permettre d'usurper. Mais, hâtons-nous de le dire, cette thèse n'a pour sa solution aucune donnée scientifique certaine, et ne l'aura probablement jamais; l'impossibilité d'établir une loi de formation uniforme pour tous les terrains, tant à cause de la diversité de composition chimique d'où découlent des phénomènes de décomposition et de recomposition extrêmement variés dans leur mode de durée, qu'à cause de l'infinie multiplicité de circonstances influentes qui ne peuvent pour ainsi dire jamais être admises identiquement les mêmes pour plusieurs localités, enlève tout espoir de solution, et par là ramène cette thèse au même point que les données positives de la science, et cela suffit à la thèse que nous soutenons.

La Zoologie, désormais inébranlablement assise sur des bases solides, et qui n'a plus qu'à prendre définitivement parmi les sciences humaines, son rang, qui est sans contredit le premier, quand on la conçoit philosophiquement, ce qu'elle est en effet, la science de l'œuvre de Dieu dans l'échelon le plus élevé de l'harmonie de la création, prouve bien plus fortement encore la vérité que nous avons posée en principe; l'histoire de ses progrès en est la démonstration la plus positive. La tendance expirante de

l'école de Paris, celle surtout si violemment formulée de l'école allemande, bien qu'essentiellement panthéiste dans son intention et ses efforts, ne fait même, chose admirable! que conduire à une démonstration par l'absurde de la thèse théologique; l'existence de Dieu démontrée par ses œuvres. La vérité de ce fait est trop largement démontrée tous les jours dans le cours si rigoureux de logique et si beau de philosophie, que professe à la Sorbonne, depuis deux ans, sur l'histoire de la science, le savant M. de Blainville, pour que l'on puisse la révoquer en doute.

Mais la nouvelle impulsion qui vient d'être imprimée au progrès dans une des branches les plus importantes de la science zoologique, l'*étude du système nerveux cérébro-spinal*, vient directement à l'appui de notre principe, en même tems qu'elle prépare un grand changement dans les idées systématiques préconçues qui touchaient de trop près à toutes les vérités fondamentales de l'ordre religieux et social, pour ne pas réveiller l'attention de tous les hommes qui pensent, et mériter que nous leur en fassions part.

On sait en effet quelle haute importance a été attachée à la science des rapports qui doivent exister entre les facultés intellectuelles, les penchans vertueux ou vicieux de l'âme humaine avec l'organe qui lui sert d'instrument, et par suite avec la boîte osseuse qui protège cet organe, et en reproduit exactement tous les accidens de forme par son moule extérieur, suivant une opinion assez puissamment accréditée pour avoir été appelée à éclairer de son flambeau les scènes les plus graves et les plus sérieuses de la justice; et l'on a même voulu baser l'éducation de l'humanité sur les données de la *cranioscopie*.

Dès lors, comme cela a toujours lieu à l'apparition d'une doctrine nouvelle ou crue telle, la lice a dû être ouverte, et deux camps se sont trouvés en présence. De part et d'autre il y a eu l'excès inévitable à une lutte quelconque. Le camp des nouvelles doctrines, possesseur d'une vérité fondamentale qu'il a mal comprise, a poussé dans un excès qui ne devait pas lui promettre de vie; le camp opposé, conduit par une intention droite et louable, a donné dans un autre excès tout aussi nuisible à la cause qu'il

défendait ; il a semblé nier la vérité scientifique d'où partait le camp adverse. Entre ces deux extrêmes était le vrai, comme va nous le prouver un coup d'œil rapide sur l'histoire du progrès de la science de la *névrotomie*.

Si la science de la nature a commencé avec les premières investigations de l'esprit humain, on peut dire que la science des rapports des facultés intellectuelles avec l'organe qui leur sert de *substratum* ou d'instrument, a commencé avec l'étude du système nerveux. On rapporte que 470 ans avant J.-C., *Démocrite* disséquait des cerveaux d'animaux pour trouver le siége de la folie chez l'homme.

Après lui, parmi les hommes qui se sont spécialement occupés des sciences naturelles apparaît leur créateur, *Aristote*, chez lequel, il est vrai, la *névrologie* est nulle ; mais il y a pourtant un fait important à y noter, c'est qu'il a cherché à traduire par la physionomie du corps, les facultés de l'intelligence et les passions de l'âme ; et son traité de physionomie a servi de base à tous ceux qui sont venus après. Qu'il ait voulu démontrer le rapport de l'intelligence avec une partie de l'organisme ou avec tout cet organisme, peu importe : le fait remarquable est qu'il a reconnu qu'un tel rapport devait exister nécessairement.

C'est dans l'école d'Alexandrie que nous trouvons pour la première fois ce rapport assigné au cerveau. *Hérophile*, médecin et anatomiste d'Alexandrie, est le premier qui ait commencé l'étude du cerveau d'une manière un peu nette, et la science conserve encore à une partie du cerveau le nom de *pressoir d'Hérophile* ; c'est lui encore qui a désigné le premier le *calamus scriptorius* ou ventricule commun à la moelle et au cervelet. Aussitôt que l'anatomie eut fait son premier pas, la physiologie vint s'y joindre, ou plutôt tout cela se fit en même tems, et *Erasistrate* formula dès lors le système qui fait des circonvolutions cérébrales le siége des facultés intellectuelles ; un grand nombre de philosophes et de médecins embrassèrent cette théorie. Quand *Galien* parut pour résumer en lui toute cette époque scientifique, il rejeta le système d'Erasistrate pour la forme ; mais il garda le fond et plaça

le siége des facultés dans les ventricules du cerveau, ce que nous expliquerons bientôt.

Depuis Galien, ni l'anatomie ni la physiologie n'ont fait de progrès. Les Arabes ont reçu cette science telle qu'elle était sortie de ses mains et l'ont transmise de même à l'occident sans y rien ajouter. C'est pour cela même qu'au moyen-âge nous retrouvons la doctrine qui nous occupe, formulée à peu près de la même manière dans les docteurs de l'église, entr'autres le bienheureux *Albert-le-Grand*, *St.-Thomas-d'Aquin*, son disciple, *Scot*, *St.-Bonaventure*, ou du moins l'auteur qui sous son nom a composé le *Traité de la nature du corps humain* dans le *Compendium theologicæ veritatis*, que renferment ses œuvres complètes. On peut résumer cette doctrine contenue dans les *commentaires* de St.-Thomas sur Aristote et dans les *traités de l'âme et des animaux* d'Albert-le-Grand, à deux points principaux : le premier, c'est qu'ils reconnaissent entre le corps et l'âme des rapports traductibles, par les formes extérieures ; et de là leurs traités sur la *physionomie*; le second, c'est qu'ils regardaient le cerveau comme l'instrument propre de l'âme, soit pour agir sur le corps ou sur le monde extérieur, soit pour recevoir leurs impressions; et partant de cette vérité, ils localisaient dans l'intérieur du cerveau le siége des diverses facultés intellectuelles qu'ils traduisaient d'ailleurs par l'observation des formes extérieures du crâne. Ainsi les ventricules du cerveau remplaçaient ici, comme chez Galien, les circonvolutions; les ventricules latéraux ou antérieurs recevant tous les nerfs des sens spéciaux, étaient le siége d'opération du sens commun, d'où les perceptions étaient transmises au ventricule mitoyen, le siége de la raison et de la pensée, qui les élaborait et les transmettait au troisième ventricule, pour les conserver ou pour agir, car il était le siége de la mémoire et du mouvement. A ces trois ventricules répondaient trois grandes bosses ou trois dépressions frontales, verticales et occipitales qui signifiaient, les bosses, l'excellence des facultés correspondantes, et les dépressions, leur défaut.

Nous n'avons encore parlé que d'une partie, il est vrai, la plus importante, du système nerveux; mais on avait également tra-

vaillé sur la *moelle épinière* et sur le *système périphérique*. Dans les tems les plus anciens, les nerfs étaient confondus avec les tendons, les muscles et le système vasculaire; c'est encore dans l'école d'Alexandrie qu'Hérophile, Erasistrate et Galien les distinguèrent nettement, et leur assignèrent pour origine le cerveau au lieu du cœur, d'où les faisait naître avec les muscles l'opinion antique. C'est Galien qui a le premier montré les sept paires de nerfs que l'on a long-tems reconnu naître de l'encéphale.

Tel était l'état de la science quand *Vésale* arriva pour représenter l'effort progressif qui s'était opéré depuis le 13e siècle jusqu'au 16e; ce fut entre ses mains que l'anatomie du système cérébro-spinal prit une allure définitivement scientifique; mais il n'en fut pas de même de la physiologie. Vésale n'était qu'anatomiste topographique, et ses descriptions sont parfaites. Il commence par les membranes du cerveau, les méninges; puis il parle du nombre des parties qui le composent, de la situation, de la forme des circonvolutions, et de la substance du cerveau et du cervelet; il décrit ensuite le corps calleux et le *septum* qui sépare les ventricules latéraux droit et gauche du cerveau. Il compte quatre ventricules, un qui est commun au cervelet et à la moelle, le *calamus scriptorius* d'Hérophile, deux latéraux antérieurs et le quatrième mitoyen aux deux précédens et en communication avec eux et avec le premier. Il passe ensuite aux autres parties du cerveau qui sont toutes assez bien décrites.

Pour la moelle épinière et le système périphérique auxquels est consacré le quatrième livre de l'anatomie générale de Vésale, il pose et démontre la thèse que les nerfs naissent du cerveau et de la moelle épinière, et qu'ils sont de même nature que la substance cérébrale. Mais ce qui est surtout remarquable, c'est qu'il a parfaitement distingué la différence de consistance des nerfs des sens spéciaux et de ceux de la locomotion; les premiers sont plus mous et les seconds plus durs : « Admirable industrie de l'artisan » des choses, dit-il; car un organe des sens a besoin d'un nerf » mou; il a besoin d'un nerf, parce qu'il est instrument de sens; » et il a besoin d'un nerf mou, parce qu'il faut qu'il soit affecté et » disposé d'une certaine manière pour pâtir quelque chose d'un

» objet sensible, qui vient de l'extérieur. Et en effet, le mou est » plus propre pour pâtir, et le dur pour agir, et pour la force dont » le nerf a besoin dans son long trajet. C'est pour cela donc que » les organes des sens sont doués nécessairement de nerfs mous, » et les autres parties qu'il est nécessaire de mouvoir, de nerfs » plus durs. D'où encore les instrumens des sens, qui jouis- » sent d'un mouvement volontaire, comme l'œil et la langue, » possèdent les deux genres de nerfs, l'un pour la sensation et » l'autre pour présider au mouvement. »

Quant à leur origine, il fait naître du cerveau et par un seul faisceau les nerfs sensoriaux ou les plus mous, et il fait naître les autres de la moelle épinière par plusieurs faisceaux ou ramuscules. Voilà donc d'une manière bien nette et bien précise la distinction des nerfs *sensoriaux* et des nerfs *locomoteurs*, qui fera plus tard l'une des grandes thèses de Bichat. Dès lors on était aussi arrivé à suivre les nerfs depuis leur point d'origine jusqu'à leur fin dans le système périphérique; l'on cherchait même à aller bien plus loin, puisque l'on assignait dans ces faisceaux nerveux de la périphérie, les uns à la sensation et les autres à la locomotion; et par conséquent l'on marchait déjà vers la théorie de Charles Bell dont nous dirons un mot bientôt.

Mais Vésale n'était pas physiologiste, ou bien le tems n'était pas encore venu d'admettre une semblable théorie; « car, dit-il : » je ne sais de quel front certains princes des anatomistes ont » osé affirmer que de ces rameaux ou de ces cordons, les uns » servent au mouvement, tandis que les autres servent au senti- » ment; non autrement, sans doute, que si la nature avait privé » de sentimens certains ramuscules des nerfs [1]. »

Cependant il avait parfaitement distingué la moelle épinière du cervelet, et en avait suivi l'origine entre les racines des nerfs optiques, sous leur *chiasma* et jusqu'à l'origine des nerfs qu'on a appelés *olfactifs*; puis il étudie la moelle dans tout son entier, et les trente paires de nerfs qu'il reconnaît en provenir.

Sous le point de vue des rapports intellectuels avec les circonvolutions, il repousse cette théorie comme Galien, et de plus

[1] Lib. IV, cap. I, p. 509.

rejette même la théorie de l'école scholastique ; mais ce n'est au fond que pour représenter à son insu l'idée base de ces théories sous la couleur de transporter à la structure des divers organes, ce qu'ils ne peuvent exécuter sans cerveau.

De cet aperçu historique résultent deux conséquences : la première, que dans tous les tems il a été reconnu qu'il y a entre l'âme et le corps des rapports nécessaires de facultés et d'organes, que le corps fournit pour ainsi dire des instrumens à l'âme. La seconde conséquence, c'est que toujours on a cherché à déterminer quel organe était spécialement chargé des fonctions intellectuelles et rectrices. Mais autant la première était évidente et facile à déduire des faits et de l'étude de l'homme même, autant les déterminations de la seconde étaient difficiles à atteindre, et de là les divergences d'opinion.

Cependant, au milieu de ces divergences mêmes, les dogmes de l'immortalité de l'âme et du libre arbitre avaient toujours conservé leur haute prérogative, tant que la science marcha dans la vraie direction philosophique. Mais sous la direction subversive du matérialisme moderne se fit très certainement un nouveau progrès dans la connaissance organique de l'instrument qui sert de substratum matériel à l'intelligence ; *Gall* en fut l'auteur.

Partant de nombreux faits d'anatomie et de physiologie humaine, d'anatomie et de physiologie comparée, de pathologie et d'histoire naturelle, il arrive à confirmer *à posteriori* ce principe généralement admis dans toutes les sciences qui s'occupent de l'homme : « Que le cerveau est l'organe de tous nos instincts, » nos penchans, nos sentimens, nos aptitudes, nos facultés intellec- » tuelles et de toutes nos qualités morales. » De plus il prétendit, et ceci lui appartient, d'après ses propres découvertes, que cha- « cun de nos instincts, de nos penchans, de nos talens, et chacune » de nos facultés intellectuelles et morales, a, dans le cerveau, » une partie qui lui est spécialement affectée, un siége déterminé, » et que le développement de ces diverses parties, qui forment » comme autant de petits cerveaux ou d'organes particuliers, se » manifeste à la surface extérieure de la tête, par des signes ou » des protubérances visibles et palpables, de sorte que par l'exa-

» men de ces protubérances ou bosses cranioscopiques, on peut » reconnaître, au tact ou à la vue, les dispositions et les qualités » intellectuelles et morales propres à chaque individu. »

Cette dernière doctrine, qui est tout le système de Gall, est basée sur deux principaux faits d'observation admis comme incontestables par Gall. Le premier, c'est que les hémisphères du cerveau sont formés d'une sorte de membrane médullaire, composée de fibres convergentes, et d'autres divergentes; cette membrane, diversement reployée, forme des circonvolutions et divers départemens d'organes doués, chacun, d'une faculté soit intellectuelle, soit morale; et selon la prédominance des uns ou des autres de ces organes, telle ou telle faculté, tel ou tel penchant prédomine dans l'individu; en preuve de ces assertions, Gall déplissait avec une adresse merveilleuse, quelques circonvolutions cérébrales. Le second fait fondamental repose sur ce que chaque protubérance circonvolutionnaire se traduit par une protubérance correspondante sur la table extérieure du crâne, et que par conséquent la forme générale du crâne correspondait exactement à la forme générale des lobes cérébraux et cérébelleux. Ces deux grands faits fondamentaux étaient le résultat de nombreuses observations de Gall, a-t-on prétendu.

Partant de ce système regardé comme démontré et désormais acquis à la science, une foule de génies créateurs quand il n'y a plus rien à faire, se sont hâtés de tirer de leurs circonvolutions des localisations de facultés toutes plus arbitraires les unes que les autres, et qui n'ont fait que prouver que leurs auteurs étaient éminemment doués de la *bosse* des bosses, sans que personne ait pu parvenir encore à lui assigner sa place, par la raison bien simple que ses produits et ses actes étant contradictoires d'un craniographe à l'autre, il n'y avait pas moyen de lui trouver un signe caractéristique. On a même poussé l'impudence jusqu'à oser faire ainsi le détail du cerveau sans en connaître la forme, la structure et sans en avoir jamais vu les rapports avec sa boîte osseuse; et de là il est résulté qu'on a placé des organes circonvolutionnaires là où il n'y avait point de circonvolution, par

exemple sur la partie extérieure du crâne qui correspond à la *scissure de Sylvius*.

A côté de tels esprits plus propres à décrier une doctrine quelconque qu'à l'affermir, se sont élevés des penseurs plus sérieux et qui, tirant les dernières conséquences de la doctrine de Gall, matérialiste au fond, n'ont pu s'élever plus haut qu'à la conception d'une âme organique, *cerveau* et *moelle épinière*, qui dès lors n'a plus été qu'un être soumis à la nécessité de son organisme, et destructible par sa décomposition même. Ce dernier effort a été formulé par *Broussais*.

Ce ne pouvait pas être là le dernier mot de la science, et il fallait bien que tôt ou tard la vérité parût avec tant d'évidence qu'il serait impossible de la méconnaître; ce travail était réservé à M. le docteur *Foville*; et il n'a pas manqué à sa vocation. C'est après vingt ans de travaux et d'observations continuels, sans aucune idée préconçue qu'il reparaît dans la lice; non pas avec des systèmes et des théories sans consistance, mais avec des faits bien positifs que tout le monde peut voir de ses yeux et toucher de ses mains. Plusieurs *mémoires* ont déjà été publiés par M. le docteur Foville, et ils ont été accueillis par les rapports les plus flatteurs de l'Académie de médecine et de l'Académie des sciences, qui se sont plues à l'envi à encourager de la manière la plus forte la poursuite de travaux qui avaient déjà apporté de si heureux résultats à la science du plus important des systèmes organiques, et qui lui promettaient des progrès ultérieurs si remarquables.

Aujourd'hui M. Foville ne s'en tient plus à de simples communications de ses travaux; il les publie dans tout leur entier à la grande satisfaction du public savant, et nous nous félicitons d'avoir été mis à même par sa bienveillante amitié d'en signaler les points qui touchent de plus près à la saine doctrine, tout en essayant de donner une idée succincte des progrès qu'il imprime à la science.

Après une profession de foi franche et sincère contre toute doctrine matérialiste,[1] M. le docteur Foville nous fait assister à toute la suite de ses travaux, d'abord à Paris, sous la protection

de M. Esquirol, puis à Rouen, à la maison des aliénés de St.-Yon, qui doit tant à ses soins compatissans et à sa sollicitude éclairée. Et mettant même à profit pour la science un voyage en Amérique et en plusieurs contrées de l'Afrique et du midi de la France, que sa santé réclamait, il nous ramène au milieu de ses belles préparations et de ses derniers travaux à Paris, puis en Angleterre où l'amitié et la généreuse protection accordée aux sciences lui offrent un poste honorable dans la maison des aliénés de la *retraite du Sud*.

M. le docteur Foville prépare ensuite le lecteur à l'intelligence de ses travaux par un *exposé historique des progrès de la science du système nerveux*; et enfin il entre dans son sujet qu'il considère sous toutes ses faces, *anatomiquement*, *physiologiquement* et *pathologiquement*. Sans entrer ici dans des détails que ne comportent ni un article de journal, ni le point de vue sous lequel surtout nous envisageons son travail, nous nous contenterons de faire remarquer : Qu'il fait connaître d'une manière plus complète, plus nette et plus précise, qu'il ne l'avait encore été, tout l'ensemble du système nerveux, que l'on peut concevoir d'après lui, comme composé 1° d'une partie centrale, la moelle vertébrale, qui se continue dans le crâne avec les caractères essentiels qu'elle a dans le rachis; 2° de ganglions avec ou sans appareil extérieur, mais naissant tous de la moelle centrale. Les ganglions avec appareil extérieur sont ceux qui envoyent des nerfs sensoriaux et locomoteurs à la périphérie; ils naissent par deux ordres de fibres radiculaires, les uns de la partie postérieure ou dorsale de la moelle, et les autres de la partie antérieure ou sternale. Les ganglions sans appareil extérieur sont au nombre de trois paires, les hémisphères cérébraux, le cervelet et les tubercules quadrijumeaux. Les hémisphères, ou le cerveau proprement dit, ont pour noyau central le corps calleux, qui naît également de la moelle.

Pour arriver à ces diverses démonstrations, il fallait poursuivre aussi loin que cela était possible les racines de ces diverses parties dans la moelle, ou bien la prolongation de la moelle, dans le cerveau par exemple et ses circonvolutions aussi bien que dans

toutes les parties qui forment le corps calleux, etc. Or, c'est ce que M. le docteur Foville a fait avec un rare bonheur, une précision et une netteté, qui ne peuvent plus laisser aucun doute, quand on a vu ses belles et nombreuses préparations anatomiques du cerveau, à l'évidence desquelles se sont rendus les deux corps savans les plus compétens en pareille matière, l'Académie des sciences et de médecine; elles seront reproduites avec le plus grand soin dans les planches qui accompagneront le texte.

Mais, dans l'étude approfondie de la genèse des circonvolutions, il arrive à la démonstration évidente de deux ordres de circonvolutions; les unes au nombre de trois, périphériques au corps calleux, naissent toutes d'un même point, sont continues dans toute leur circonférence, et ne forment qu'un tout qu'on ne peut isoler sans déchirure; les autres remplissent les intervalles qui se trouvent entre les premières sur la convexité de l'hémisphère, elles ont toutes également une même origine, et ne peuvent pas plus être isolées les unes des autres. Dès lors que deviennent les petits cerveaux de Gall, que deviennent les innombrables localisations de facultés sur un corps continu et le même dans toute son étendue? que faut-il penser du prétendu déplissement des circonvolutions? en un mot, le premier fait anatomique fondamental du système est entièrement ruiné.

On ne fait pas meilleur marché du second; depuis long-tems il était démontré que bien des accidens organiques du crâne s'opposaient à la parfaite correspondance de la table interne et de la table externe, cela n'avait paru qu'exceptionnel aux *craniographes* qui n'en avaient pas moins continué à décrire les facultés intellectuelles sur la table externe; il fallait toute l'évidence des recherches de M. Foville pour infirmer le second fait anatomique fondamental du système qui porte le nom de Gall. Il démontre en effet « que les bosses frontales correspondent, pour la » position et la forme, à la corne antérieure des ventricules; les » bosses occipitales à la partie postérieure des ventricules; et les » bosses temporales à la région temporale des mêmes ventricu- » les; et que la convexité du sinciput est parfaitement en rapport » avec la voussure de la face supérieure du corps calleux. » Les

circonvolutions prises à part, n'influent nullement sur la forme du crâne, mais seulement dans leur totalité « et comme formant » pour ainsi dire la doublure épaissie des ventricules. » Si d'une part donc les circonvolutions sont le siége des facultés, et que de l'autre elles sont intraductibles par les protubérances du crâne, que deviennent, encore un coup, les localisations ?

Cependant faut-il conclure de ces faits importans que M. le docteur Foville rejette le principe vrai admis par la science depuis qu'elle existe, qu'il y a entre les facultés intellectuelles et leur instrument des rapports évidens? Non, ce ne serait pas rendre justice à sa science, à sa droiture et à son amour pour la vérité. Ses recherches l'ont d'ailleurs conduit à d'autres résultats. En effet, partant de ce principe si universellement admis, et de la genèse anatomique des diverses parties du cerveau, si nettement démontrée par ses travaux, M. le docteur Foville a dû apercevoir la possibilité de trouver par une comparaison matérielle la signification des différentes parties du *cerveau* dans la série des animaux, et bien plus, celle tou tautrement ardue, d'arriver par l'expérience comparative de la physiologie ou de la pathologie, à un rapport proportionnel de masse et d'effet, le seul réellement appréciable pour la science entre les facultés intellectuelles et leur *substratum*; car jamais personne ne peut prétendre à la conception scientifique des rapports de cause et d'effet, puisqu'il y a entre la matière et l'esprit un passage infranchissable, et pourtant une relation que l'on est bien forcé d'admettre sans pouvoir l'expliquer, encore moins, comme le dit si justement le docteur Foville, que l'action de la lumière sur l'organe de la vision. C'est après avoir posé en principe cette impossibilité, et en traçant ainsi au champ de ses recherches les limites les plus parfaitement en accord avec toute saine doctrine, ce qui distingue et sépare complétement sa thèse de celle du matérialisme, que M. Foville entre dans des recherches physiologiques qui ne sont que des déductions de ses démonstrations anatomiques; et il arrive à confirmer *à posteriori* la théorie de *Charles Bell*, qui assigne à la sensation les filets nerveux qui émanent de la partie postérieure du cordon central, et à la locomotion ceux

qui émanent de la partie antérieure, il arrive encore à bien d'autres conséquences de la plus haute importance que nous devons taire, pour signaler le médecin prudent, l'homme dévoué, qui cherche à prévenir le mal dans sa source. Une vie passée à remédier aux infirmités humaines qui attaquent surtout les organes intellectuels, et par là arrêtent l'action de l'intelligence, a appris à M. le docteur Foville, que la mauvaise coutume de certaines provinces de France surtout, en déformant par la tyrannie d'une coiffure comprimant le crâne encore mou du malheureux enfant, empêchait le développement naturel des organes de l'encéphale, et préparait ainsi pour l'âge une foule de maladies céphalalgiques, et souvent mentales.

Nous devons donc rendre cette justice à M. le docteur Foville, que ses travaux anatomiques rendent un service réel à la science dont il traite, en la ramenant dans la seule voie de progrès possible, celle où, en se constituant nous osons le dire définitivement entre ses mains, elle sape par leur base les doctrines du matérialisme, et vient par là même prouver la justesse de ses conceptions dans son accord avec la vérité la plus certaine qui soit en ce monde; que ses travaux physiologiques, basés sur les mêmes principes ne peuvent manquer d'éclairer la science et de préparer à l'art des moyens d'application plus sûrs pour le bien de la société humaine; et qu'enfin ses travaux pathologiques, corollaires des précédens, sont encore marqués d'un sceau bien précieux, celui de la charité, qui lui fait plus d'honneur que tout le reste, et qu'il serait à désirer de voir imprimé sur tous les travaux d'une classe sociale aussi importante que celle des médecins, qui doivent se regarder comme appelés avant tout à pratiquer la charité évangélique dans la compassion pour les misères de leurs semblables; car, eux aussi, ils ont un sacerdoce à remplir.

De tout ce que nous venons de dire, et de bien d'autres faits, déjà signalés dans les *Annales*, nous pouvons conclure la confirmation des principes que nous avons posés en commençant, et par suite formuler ce *criterium* de tout progrès scientique : que toutes les fois qu'une science se trouve en contradiction avec la

vérité révélée, c'est une preuve que ses observations sont incomplètes ou ses déductions mal tirées, et qu'en conséquence elle doit approfondir ses principes et recommencer ses recherches ; car elle n'a pour élément et pour matériaux, que l'œuvre de Dieu, dont la parole et les actes sont nécessairement d'accord, quoique l'homme ne puisse pas toujours arriver à le démontrer.

L'abbé F.-L.-M. Maupied.

Publications contemporaines.

ÉDITION COMPLÈTE

DE TOUS LES PÈRES GRECS ET LATINS, SOUS LES AUSPICES DE SA SAINTETÉ GRÉGOIRE XVI.

Depuis longtems les véritables amis des saintes lettres, et même tous ceux qui s'intéressent aux progrès des sciences historiques et ethnographiques regrettaient de ne pas trouver réunis en une seule publication, uniforme, faite sur un même plan, dirigée par des savans du premier ordre, et d'une orthodoxie irréprochable, tous les écrits des Pères de l'Église. Or, c'est ce qui va être effectué, grâce à la haute protection que SA SAINTETÉ GRÉGOIRE XVI accorde aux lettres et aux sciences ecclésiastiques. Et, certes, une pareille entreprise, menée à sa fin, ne sera pas le moins beau fleuron qui décorera, dans l'avenir, l'histoire de ce pape, qui a déjà fait de si grandes choses.

Annoncer une telle entreprise est la recommander assez. Tout ce que l'on demandera après cette annonce, c'est de pouvoir compter sur son exécution. Avoir nommé SA SAINTETÉ GRÉGOIRE XVI, c'est déjà un garant assuré de l'entreprise ; mais on en trouvera un nouveau dans le nom des protecteurs et des collaborateurs. C'est ce qui nous décide à le donner ici avant de parler des moyens scientifiques d'exécution.

Noms des Em. Cardinaux promoteurs de l'entreprise.

LL. EE.

PACCA, Doyen du sacré collége.
LAMBRUSCHINI, secrétaire-d'état.
DELLA PORTA-RODIANI, Vicaire de Sa Sainteté.
GUISTINIANI, Camerlingue.

FRANZONI, Préfet de la Propagande.
PATRIZI, Préfet de la Congrégation des évêques et des réguliers.
POLIDORI, Préfet de la Congrégation de la discipline régulière.
MATTEI, Préfet de l'économie de la Propagande.
MEZZOFANTI, membre de la Propagande.
BARBERINI, membre de la Propagande.
CIACCHI, membre de la Congrégation du Concile.

Noms des Promoteurs-Collaborateurs.

MM[gr] PIATTI, Patriarche d'Antioche, vice-gérant.
» CADOLINI, Archévêque d'Édesse, secrét. de la Propag.
» GRATI, Évêque de Callinique, général des servites.
» WISEMAN, Évêque de Mellipotamos, vicaire-apostolique en Angleterre.
» CAPACCINI, sous-secrétaire d'état.
» VANNICELLI-CASONI, Gouverneur de Rome.
Les PP. ROOTHAAN, Général de la Compagnie de Jésus.
» D'ALEXANDRIE (Joseph-Marie), Général des Observantins.
» ROSANI, Général des Piaristes.
» SCALABRINI, Général des serviteurs des infirmes.
» Abbé BINI, procureur-général des Bénédictins.
» GUARINI, procureur-général des Missions.
» OLIVIERI, commissaire du Saint-Office.
» TAGNI, procureur-général des serviteurs des infirmes.
» FERINI, procureur-général des mineurs conventuels.
Mgr LAUREANI, 1[er] garde de la Bibl. du Vatican.
» BERNABO, Chanoine de la Basilique du Vatican.
» MOLZA, 2[e] garde de la Bibliothèque du Vatican.
Le comte GNOLI, doyen des avocats consistoriaux.
L'Abbé de LUCA, *directeur des Annales des sciences religieuses* de Rome.
Les PP. BONFIGLIO, Somasque.
» FINETTI, de la Compagnie de Jésus.
» GUARDI, des serviteurs des infirmes.

» JANSSEN, secrétaire de la Compagnie de Jésus.
» PALMA, Carme Chaussé.
» PASSAGLIA, de la Compagnie de Jésus.
» PERRONE, de la Compagnie de Jésus.
Le Chan. ROMITI, professeur de théologie.
Le Père ROZAVEN, de la Compagnie de Jésus.
» SECCHI, de la Compagnie de Jésus.
» VENTURA, Théatin.

Noms des membres de la Junte d'administration.

BORGHESE (le prince Dom Marc-Antoine).
SHREWSBURG (le comte de).
MARINI (Mgr.) auditeur de la Rote.
TORLONIA (le Commandeur Dom Charles).
PATRIZI-MOMTORO (le marquis Philippe).
PIANCIANI (le comte Vincent).

Ces noms, si honorables sous tous les rapports, sont un sûr garant du succès. Nous devons en outre ajouter que les principaux Pères seront dédiés à la plupart des princes chrétiens, et nous savons, en particulier, que S. M. le roi des Français a agréé la dédicace des *Œuvres de saint Irénée*, et de *Clément d'Alexandrie*.

Nous dirons maintenant quelques mots de ce que nous connaissons sur l'exécution de l'œuvre.

D'abord, en ce qui concerne l'*orthodoxie*, comme toute l'œuvre sera préparée, toutes les épreuves seront corrigées à Rome, il n'y aura aucun doute qu'aucune autre ne présentera une semblable sécurité sous ce rapport.

Quant à l'exécution *scientifique ;* d'abord cette édition seule, étant faite dans un ensemble complet, offrira l'ordre *chronologique* dans son exécution. Chaque Père, autant que faire se pourra, sera revu d'après les manuscrits. On y fera entrer les *fragmens* si nombreux, qui depuis les premières éditions, et même depuis les travaux des Bénédictins, ont été ou imprimés à part ou signalés dans la collection des manuscrits qui ont été catalogués soit en France, soit à l'étranger. Toutes ces décou-

vertes disséminées et perdues dans des dissertations particulières, ou dans des recueils difficiles à trouver et à consulter, seront mises à leur place dans la nouvelle édition.

On nous fait espérer même que, grâces aux recherches que l'on fait en ce moment dans la Bibliothèque du Vatican, et dans la grande bibliothèque des Bénédictins du Mont-Cassin, on pourra donner un texte plus correct des pères apostoliques, et même déterrer quelques ouvrages qui avaient été inconnus jusqu'à ce jour.

Le format de l'ouvrage sera grand in-4°, sur papier double raisin, collé et satiné; le texte grec sera en regard du texte latin. Chaque épreuve sera soumise à la révision des personnes les plus savantes. Et le volume de 1,000 à 1,200 pages ne sera que du prix de 16 fr.

L'éditeur, M. Spiridion Castelli, littérateur distingué, voulant en outre encourager les souscripteurs, promet, si le nombre s'élève à 2,700, de leur distribuer tous les ans *cinq primes*, la première de 5,360 fr. (1000 écus romains), et les quatre autres de 1,340 fr. (250 écus romains), qui seront réglées par le tirage de la loterie romaine, et dont les fonds seront déposés à la banque Torlonia.

Nous ne pouvons que recommander cette œuvre à tous nos abonnés; et nous ne doutons nullement qu'elle ne soit bien reçue en France, par le clergé et par tous les chrétiens qui s'intéressent aux sciences et aux lettres sacrées.

Quant à l'éditeur, nous lui demandons surtout d'être fidèle à ses engagemens, et d'être prompt et actif dans son entreprise. Il promet un volume par mois. Il pourrait peut-être, quand l'œuvre sera bien en train d'exécution, aller encore plus vite. C'est un des élémens principaux du succès.

A. B.

Nouvelles et Mélanges.

EUROPE.

ITALIE-ROME. — *Décret pour la béatification et la canonisation des vénérables serviteurs de Dieu, martyrisés au Tong-King, et à la Cochinchine.* Nous avons donné dans notre numéro 5 (tome 1, p. 390) l'allocution par laquelle Sa Sainteté Grégoire XVI exaltait devant tout le monde chrétien la mort glorieuse des missionnaires catholiques. Le 19 du mois de juin, Sa Sainteté vient de les placer au nombre de ceux que l'Église honore de son culte. Nous donnons ici leurs noms :

MARTYRS DU VICARIAT APOSTOLIQUE DU TONG-KING ORIENTAL.

Mgr. Ignace Delgado, évêque de Mellipotamos, vicaire apostolique; Mgr. Dominique Henarès, évêque de Fesseiten, coadjuteur; le R. P. Joseph Fernandez, Espagnols, de l'ordre de Saint-Dominique; les RR. PP. Vincent Yên; Dominique Diêu; Pierre Tu; Joseph Canh, prêtres tong-kinois, de l'ordre de Saint-Dominique; Pierre Tuân, Bernard Dué, prêtres séculiers tong-kinois; Joseph Uyên, de l'ordre de Saint-Dominique; François Chiêu, catéchiste; Nicolas Thê et Augustin Huy, soldats martyrisés en Cochinchine;

MARTYRS DU VICARIAT APOSTOLIQUE DU TONG-KING OCCIDENTAL,

Administré par les missionnaires de la Société des Missions-Étrangères, dont le séminaire, situé rue du Bac, à Paris, est la maison-mère.

MM. Pierre Dumoulin Borie, né à Cor, dans le diocèse de Tulle, âgé de 30 ans et demi, parti pour les Missions en novembre 1830, élu évêque d'Acanthe, martyrisé le 24 novembre 1838; Jean-Charles Cornay, né à Loudun, diocèse de Poitiers, le 27 février 1809, parti pour les Missions en août 1831, martyrisé le 20 septembre 1837 (tous deux de la Société des Missions-Étrangères); Pierre Tuy; Pierre Khóa; Vincent Diêm, prêtres indigènes, élèves des missionnaires de la Société des Missions-Étrangères; François-Xavier Cân, catéchiste.

MARTYRS DU VICARIAT APOSTOLIQUE DE COCHINCHINE,

Administré par les missionnaires de la Société des Missions-Étrangères.

MM. François Jaccard, né à Oignons, alors du diocèse de Chambéry, maintenant du diocèse d'Annecy, en Savoie, parti pour les Missions en juillet 1823, martyrisé le 21 septembre 1838, à l'âge de 39 ans; Joseph Marchand, né dans le diocèse de Besançon, parti pour les Missions en avril 1829, martyrisé le 30 novembre 1835, à l'âge de 32 ans, 3 mois, 13 jours; François Gagelin, né à Montperreux, diocèse de Besançon, parti pour les Missions en novembre 1820, martyrisé le 17 octobre 1833, à l'âge de 34 ans (tous les trois appartenant à la Société des Missions-Étrangères); un catéchiste de la chrétienté de Chim Long, compagnon de M. Marchand; Thomas Tiên, compagnon de M. Jaccard; Dôi Buong, mandarin.

— *Découverte d'un manuscrit de saint Sophronius de Jérusalem prouvant la présence réelle.* Dans une lettre écrite de Rome à l'*Univers*, M. l'abbé de Luca annonce que S. E. le Cardinal Maï a entrepris une édition de tous les ouvrages de saint Sophronius, évêque de Jérusalem au commencement du septième siècle. Cette édition formera 5 gros vol. in-4°. Parmi les morceaux inédits qui entreront dans ce recueil, il y a une *Exposition de la liturgie*, où Sophronius confirme, par ses paroles, la tradition universelle et perpétuelle de l'Église sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, d'une manière si précise, si nette et si énergique, qu'on dirait que ces paroles ont été écrites depuis la séparation des protestans, et les négations des Calvinistes. Voici ce passage :

Μηδεὶς δοκείτω ἈΝΤΙΤΥΠΑ εἶναι τὰ ἅγια τοῦ σώματος καὶ αἵματος τοῦ Χριστοῦ, ἀλλὰ τὸν ἄρτον καὶ τὸν οἶνον πιστευέτω προσφερόμενον ΜΕΤΑΒΑΛΛΕΣΘΑΙ εἰς σῶμα καὶ αἷμα Χριστοῦ.

« Que personne ne s'imagine que la sainte offrande soit la REPRÉSENTATION ou le TYPE du corps et du sang du Christ, mais qu'elle croie que le pain et le vin qui sont offerts sont CHANGÉS en le corps et le sang du Christ. »

Dans la double collection des manuscrits du Vatican, composant 20 vol. in-4°, que le Cardinal Maï a déjà donnée au public, on trouve en outre sur l'Eucharistie cinq différens passages inédits de *saint Cyrille d'Alexandrie*, un fragment dogmatique de *saint Athanase*, et deux d'*Eutychius*, patriarche de Constantinople au sixième siècle. Ce dernier adressa aux fidèles une exhortation bien remarquable. Il était d'u-

sage dans l'Église grecque, de faire, avant la grand'messe, une procession autour de l'édifice sacré, dans laquelle on portait le pain et le vin destinés au sacrifice. Le peuple, animé par les sentimens d'une foi peu éclairée, se prosternait comme pour adorer, ce qui, au moment de la procession, n'était encore que du pain et du vin naturels. Le patriarche, voulant s'opposer à cet abus, adressa à son troupeau une allocution dans laquelle il désapprouve justement ces actes d'une adoration prématurée. « Prenez garde, dit-il aux fidèles, ce que vous adorez » dans cette procession n'est que du pain et du vin; les paroles mystiques n'ont pas encore été prononcées; le mystérieux changement » n'est pas encore opéré. »

On ne peut rien voir de plus clair que ces paroles. Espérons que ces précieux témoignages, joints à ceux que nous avons donnés dans les articles sur *l'inscription trouvée à Autun*, ouvriront les yeux à quelques-uns de nos frères égarés.

ASIE.

PERSE — DJULFA. *Firman par lequel le Châh de Perse accorde la liberté du culte aux catholiques de son empire.* Une lettre de M. Eugène Boré du 29 avril 1840 donne connaissance de l'acte suivant qui annonce une nouvelle ère pour le sort de la religion catholique en Perse.

« Puisque, par l'ordre du *Dieu unique*, qui, dans sa sagesse profonde, a fermement établi l'étendue de la terre et la hauteur des cieux, mis de l'ordre et de l'harmonie entre les nations et les royaumes, dans le but d'assurer le bien-être des hommes et la prospérité des états, organisé le monde des êtres, en coordonnant et conciliant des natures et des températmens divers, et réglé l'économie du globe, en unissant ceux qui l'habitent, l'union et l'unité qui existaient anciennement entre les deux puissans empires de Perse et de France ont été consolidées et renouvelées ; et que l'amitié nouvelle, contractée entre la glorieuse Majesté du monarque des Français et Nous, lieutenant auguste du Dieu des mondes, héritier du trône et de la couronne de Perse, a été affermie, par l'intermédiaire et les louables efforts du très noble, très illustre et très distingué comte de Sercey, colonne des grands et des forts, ambassadeur du florissant empire de France.

» En conséquence, toujours dans le but de témoigner notre considération, et afin de resserrer les liens de notre alliance, dont l'édifice ne doit jamais recevoir aucune brèche, nous avons prêté une oreille bienveillante à la requête que Son Excellence, l'ambassadeur, nous a adressée en faveur de ses coréligionnaires; nous avons remis en vigueur les

réglemens que les rois nos prédécesseurs, *Châh Abbas*, *Châh-Sefi*, et *Châh, sultan Hussein*, avaient arrêtés au sujet des chrétiens catholiques de Djulfa, d'Ispahan et des autres provinces de notre empire; et nous avons ordonné, par le présent firman, témoignage de notre bienveillance :

» Que tous les catholiques suivront les lois et commandemens de leur religion, avec la *liberté de conscience* que Notre Majesté garantit aux serviteurs de sa cour élevée comme le firmament, qu'ils auront la faculté de bâtir les églises destinées à leur culte, de les réparer, d'enterrer leurs morts, de fonder des colléges scientifiques, pour l'éducation des enfans, de contracter des mariages entre eux, et d'exercer le commerce, qu'ils posséderont en sécurité les biens, soit de patrimoine, soit d'acquêt, toujours en se conformant aux lois et à l'autorité du pays;

» Que tout individu qui empêcherait le libre exercice de leur culte, et les molesterait par de mauvais traitemens, sera passible de châtimens exemplaires.

» Nous ordonnons donc que les beyglerbeys et gouverneurs, les chefs et administrateurs civils des provinces, les grands et les seigneurs de notre empire, bien gardé, qui auront pris connaissance de cet édit, s'y conforment scrupuleusement, et concourrent ainsi par leurs efforts à raffermir les liens d'amitié de deux puissans empires.

» Qu'en cela ils nous témoignent une complète obéissance.

» Le 20 de sefer 1256. » (avril 1840).

Le sceau porte en arabe ces mots : « l'empire est à Dieu! » Et en vers persans : « Mahomet-Shah le conquérant prit possession de la couronne » et de l'anneau impérial; l'empire et la nation ont reçu un nouvel » éclat; les lois et la religion ont été raffermies. »

Bibliographie.

DE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT et DU MONOPOLE UNIVERSITAIRE,

PAR JULES JAQUEMET,

Avocat à la cour royale de Paris.

Un vol. in-8, prix : 2 fr. 50 c. Chez Mansut fils, libraire, place St.-André-des-Arts, 30.

M. Jacquemet a écrit en tête de son ouvrage cet épigraphe, qui en indique parfaitement l'objet, mais en même tems, fait pressentir toute la difficulté que nous devons rencontrer pour en parler dans un recueil qui, par sa spécialité, doit se tenir en dehors de la politique : *que la France reçoive enfin la liberté d'enseignement ; sinon la Charte ne sera plus une vérité, mais un mensonge et une déception.* Comment, en effet, pourrions-nous, sans nous exposer à des poursuites et des condamnations, suivre l'auteur dans l'examen qu'il fait de notre législation par rapport à la liberté d'enseignement ; conclure avec lui qu'en *droit strict* les décrets de Napoléon sur l'université sont illégaux, et que la charte de 1830 est venue leur ravir jusqu'à l'apparence de légalité qu'étaient parvenus à leur donner et le despotisme de Napoléon et les nécessités des tems qui suivirent son règne ? Comment pourrions-nous examiner avec lui les avantages que la France doit retirer de l'abolition du monopole sur l'enseignement et les moyens qu'il propose afin de parer aux quelques inconvéniens que peut entraîner après elle la proclamation de la liberté ?

Mais s'il ne nous est pas permis de montrer dans une analyse fidèle et suivie, toute la vigueur de sa discussion et la force de son argumentation, du moins personne ne nous empêchera d'applaudir au courage qu'il a eu de traiter un sujet si palpitant d'intérêt, si gros de passions, en se mettant en dehors de toute préoccupation de parti, de toute opinion personnelle ; de discuter enfin la question avec cette consciencieuse froideur du jurisconsulte qui sacrifie à l'intérêt de sa cause, sans l'affaiblir ce-

pendant dans aucun de ses soutiens, les développemens qui eussent souri à son cœur, mais eussent soulevé, sans aucun doute, la susceptibilité de plusieurs de ses lecteurs et de ses juges. Heureusement pour nous, M. Jaquemet ne s'est pas contenté d'être un légiste d'une logique irréprochable dans ses principes et invincible dans ses conclusions, il a voulu éclairer la question par le flambeau de l'histoire et le coup-d'œil rapide qu'il a jeté sur l'état de l'enseignement en France depuis l'origine de la monarchie jusqu'à la grande révolution de 89, touche de trop près à la spécialité des *Annales* pour que nous soyons complètement réduit à louer l'auteur par des paroles qui pourraient, pour ceux qui nous connaissent peu, être plus ou moins suspectes de partialité. Sans doute les extraits que nous allons présenter de cette partie de l'ouvrage ne suffiront pas pour satisfaire complètement la curiosité du lecteur, mais ils lui donneront, nous n'en doutons pas, le désir de lire dans l'ouvrage les discussions que la position des Annales dans la presse nous oblige à négliger ; et que pouvons-nous désirer de plus avantageux pour le triomphe de la vérité?

Après avoir exposé l'état de l'enseignement dans la haute antiquité chez les Hébreux, les Égyptiens et les Grecs, en avertissant toutefois que ce n'est point d'après des recherches originales et qui lui soient propres qu'il parle, mais plutôt d'après des écrivains dont il ne se rend pas en tout le garant, l'auteur montre en ces termes la conséquence qui doit en ressortir pour l'objet qui l'occupe : « Ainsi, chez ces trois nations célèbres, trois institutions différentes règlent l'éducation de la jeunesse.... » En Egypte, le monopole de l'enseignement dans toute sa rigueur est » confié au corps sacerdotal; comme si, dans la pensée de ce peuple grave » et sévère, il appartenait exclusivement, à ceux que leurs fonctions rap- » prochent le plus de la divinité, d'enseigner les autres hommes. Chez les » Israélites, l'instruction descend au cœur des enfans sans les éloigner » du foyer domestique ; elle est confiée à la douce et vénérable autorité » du père de famille. Dans Athènes enfin, la liberté des doctrines est » proclamée, non seulement pour les individus, mais pour les chaires » mêmes de l'enseignement; et du sein des écoles philosophiques où » accourait toute la jeunesse de la Grèce, se répandent les enseignemens » les plus divers, mais tous également tolérés par l'autorité civile.

» Donc, monopole absolu d'une part, liberté illimitée de l'autre, et, » entre ces deux extrêmes, éducation de la famille; ces systèmes résu- » ment toutes les institutions politiques relatives à l'instruction publi- » que. »

L'auteur établit ensuite une suite de faits appuyés par les autorités les

moins suspectes en cette matière, qu'*en France, l'enseignement n'a été, à aucune époque de l'ancienne monarchie, asservi au monopole comme il l'est de nos jours, et qu'il a, au contraire, joui en tout tems de plus de liberté*; il montre que, pendant la révolution, les systèmes proposés pour régler l'éducation nationale, étaient dans leur généralité, favorables à la liberté. Celui qui la restreignait le plus avait été proposé par Robespierre, et c'est dans celui-là qu'ont été puisés les principes qui servirent de trame au vaste réseau d'enseignement dans lequel Napoléon voulait envelopper la jeunesse française, afin de la façonner à sa guise.

La conséquence qui ressort invinciblement de ce consciencieux précis de l'histoire pédagogique, s'il est permis de parler ainsi, en France et chez les peuples de l'antiquité, c'est que rien de plus contraire à la raison de tous les siècles que le monopole en fait d'enseignement. Aussi croyons-nous qu'elle sera sentie de tous les esprits droits et judicieux, et que M. Jaquemet aura obtenu le précieux avantage (celui qu'il désire par dessus tout), d'avoir rallié à la cause de la vérité tous ceux qui la cherchent de bonne foi et que des préjugés d'éducation ou de circonstance en ont éloignés pour quelque tems.

L'abbé A. Sionnet.

REVUE DE DUBLIN. A Londres, chez C. Dolman, 61, New-Bond-Street. — La *Revue de Dublin*, rédigée par les hommes les plus honorables et les savans les plus distingués de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, est l'organe scientifique des catholiques d'Angleterre. La partie théologique, en particulier, est sous la direction exclusive de monseigneur Wiseman, qui, de Rome, y donnait tous ses soins et qui, maintenant qu'il est nommé coadjuteur de Mgr. Walsh, vicaire apostolique du district du milieu, ne pourra qu'y donner une impulsion et une direction plus grandes. Le titre des articles que nous publions en montre l'importance, et a donné à quelques Français l'envie d'y être abonnés. Mais les relations, si faciles pour les journaux politiques quotidiens, sont très difficiles et très coûteux pour les ouvrages périodiques mensuels, que l'on ne peut recevoir par la poste.

Cependant, désirant faire jouir nos lecteurs français des travaux de nos frères catholiques d'Angleterre, et resserrer les liens qui doivent unir les *Annales de Philosophie chrétienne* et la *Revue de Dublin*, nous avons pris des arrangemens avec monseigneur Wiseman, par suite desquels on s'abonnera dans nos bureaux à la *Revue de Dublin*, et dans ceux de cette Revue à nos *Annales de Philosophie chrétienne*.

La *Revue de Dublin* paraît de trois mois en trois mois, en un fort volume in-8° ; le prix est de 7 fr. 50 cent. le volume *pris au bureau.*

N. 15. — Février 1840.

ART. I. Des rapports de la monarchie absolue avec le Catholicisme et le Protestantisme.

Dans cet admirable travail, l'auteur démontre avec la dernière évidence que le catholicisme est en soi radicalement incompatible avec la tyrannie, dans le sens moderne de ce mot : et appliquant cette démonstration à l'Angleterre, il prouve que la glorieuse constitution de ce pays est l'œuvre du clergé et de l'aristocratie catholiques, et que l'église anglicane, au contraire, inaugurée par un tyran, a toujours professé les doctrines d'un servilisme révoltant à l'égard de la puissance royale.

II. Refutation des préjugés anti-catholiques répandus par les ouvrages populaires d'histoire et de littérature.

Ce serait rendre un service signalé à la vérité que de reprendre, en ce qui touche à la France, ce travail de réparation et de réhabilitation, rendu si nécessaire parmi nous par les innombrables erreurs que renferment tous nos historiens populaires sur les institutions et les hommes du catholicisme.

III. Examen littéraire et historique des *Mille et une Nuits* et des traditions arabes qui s'y rapportent.

IV. Histoire de Marguerite de Beaufort, comtesse de Richmond et de Derby, mère du roi Henry VII d'Angleterre, par Mlle HALSTED.

Bonne critique de la manière dont les protestans des deux sexes accommodent la biographie des personnages catholiques dont ils ne peuvent comprendre ni la foi ni les vertus.

V. Des romans de M. Dickens et de leur traduction en allemand.

M. Dickens a ouvert une nouvelle voie au roman en Angleterre en s'appliquant à l'étude des mœurs populaires et des classes moyennes : il a retrouvé la fibre de l'*humour* que Fielding et Smollett avaient si vivement maniée au XVIIIe siècle. Mais, à la différence de ces auteurs, il n'y a rien dans ses œuvres que la morale et la décence aient à désavouer. Aussi a-t-il obtenu un succès qui n'a point été égalé depuis la publication de Walter-Scott.

VI. De Gibbon, comme type de l'historien incrédule, et de ses éditeurs protestans, MM. MILMAN et GUIZOT.

VII. De la poésie de M. de Lamartine.

VIII. Des progrès du catholicisme en Angleterre.

Résumé curieux et bien consolant de la marche ascendante du catholicisme anglais dans les régions de l'art, de l'influence politique, de la controverse.

IX. Progrès et décadence du chartisme.

Cet excellent recueil que nous ne saurions assez fortement recommander à ceux d'entre nos lecteurs qui savent l'anglais, se maintient à la hauteur où il s'est placé dès son origine. Il était difficile de mieux servir la cause de l'Eglise.

LA VENDÉE, MONUMENT NATIONAL, ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE. — Nous annonçons avec empressement un ouvrage qui par son but et son exécution se recommande à tous les amateurs de beaux et bons livres. Il s'agit de ce pays à la fois si petit par ses limites et si grand par ses prodiges : *La Vendée!*

Cette patrie de la gloire a beaucoup exercé les plumes modernes : plusieurs écrivains au cœur droit et généreux ont fourni à son histoire des matériaux précieux ; mais un monument complet devait enfin apparaître, il s'élève aujourd'hui sous le titre de : *La Vendée, ses fastes et ses illustrations.*

Nous avons dit monument complet, et en effet, il ne s'agit point seulement ici de la Vendée militante dont les fastes s'ouvrent à 1793 et se ferment à 1832, mais de la Vendée depuis son berceau jusqu'à nos jours. Ainsi revivront dans cette œuvre les traditions romaines avec tous les monumens du paganisme expirant. Puis viendront les croyances mystiques du *moyen-âge* ; puis l'époque suivante toute brillante des rayons de la foi ; puis enfin l'ère des miracles modernes à laquelle on peut donner pour symbole l'épée glorieuse du saint d'Anjou.

La pensée de cette résurrection générale de la Vendée et celle d'appeler les arts à l'illustration des faits, à la révélation des mœurs de ce pays exceptionnel, est due à madame la comtesse Ol. Milon de Lernay, dont le nom figure dans la littérature comme dans les arts et dont la plume et les crayons doivent concourir à l'œuvre que nous signalons.

L'ouvrage se composera d'un *texte* qui a été confié à la plume de MM. Walsh, Nettement et de quelques autres écrivains connus ; puis d'une *collection de dessins* exécutés avec le plus grand soin par les crayons de MM. Signol, Gosse, Jacquand, Eugène le Poittevin, Raffet, Gigoux, Gavarni, Duval le Camus, Steuben, de Valentini, de Lernay (madame), Rubio, Hebert, Rousseau de la Grave (paysages et monumens), Duval fils, Valfort, Jollivet, Storelli, Hallez, Rouargue, André (Mlle.), etc., etc.

L'ouvrage sera divisé en quatre parties auxquelles on pourra souscrire

séparément : la dernière portera le titre de *Plutarque Vendéen ;* elle contiendra toutes les vies illustres de la Vendée avec le *portrait* de chaque personnage en regard du texte.

Réunir ainsi dans une imposante unité artistique et littéraire tout ce que les flots de générations Vendéennes peuvent offrir simultanément à la curiosité de l'antiquaire, à l'observation du philosophe, à l'édification du croyant, à l'admiration des gens de cœur, c'est accomplir une œuvre vraiment nationale : taillée sur un tel patron, elle peut devenir le type d'annales héroïques et catholiques où la jeunesse de France, si avide de nobles enseignemens, pourra puiser comme à une source de vie, un aliment quotidien.

Un éditeur, offrant l'avantage d'appartenir au pays qu'il s'agit de célébrer, convenait plus que tout autre à la conduite de cette vaste entreprise, c'est à M. Suireau de Nantes, qui publie en ce moment l'intéressant et bel ouvrage de *la Loire historique*, que madame de Lernay a remis la gestion de cette affaire, en se réservant toutefois la direction artistique de l'œuvre.

L'ouvrage complet formera deux volumes in-folio (de 45 cent. sur 32); imprimé avec luxe sur papier superfin glacé, et illustré de 100 magnifiques dessins de toute la grandeur du texte et lithographiés avec le plus grand soin par un nouveau procédé.

La *Vendée* sera divisée en 100 livraisons à 1 fr. 50 c., composées du texte, d'une gravure et d'une couverture ornée, il paraîtra quatre livraisons par mois.

La souscription à l'ouvrage complet sera de 150 fr., mais afin de le mettre à la portée d'un plus grand nombre, et de favoriser les affections particulières qui pourront s'attacher à telle ou telle partie, on pourra souscrire à chacune d'elles séparément, comme nous l'avons déjà dit, pour la somme de 40 fr.

S'adresser à M. *Suireau, éditeur, rue Crébillon, à Nantes.*

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 8. — Aout 1840.

Philosophie.

ESSAI SUR LE PANTHÉISME
DANS LES SOCIÉTÉS MODERNES
PAR M. MARET, PRÊTRE [1].

Deuxième article [2].

Examen des doctrines de Pierre Leroux. — Facilités pour y répondre. — Objections contre l'origine du christianisme. — De l'unité de Dieu. — De la doctrine du Verbe divin. — De la Trinité — chez les Indiens. — Comparaison avec la Trinité chrétienne. — Discussion des textes de Platon sur la Trinité. — Des dieux sauveurs. — Ce que le christianisme a pris aux religions antiques. — Objections tirées de l'établissement du christianisme, de ses mystères, etc., etc. — M. Leroux ne connaît pas la vraie doctrine chrétienne. — Conclusion.

Héritier des doctrines saint-simoniennes, M. Pierre Leroux en continue l'œuvre; peu découragé par la répulsion du public et par la désertion de la plupart de ses collaborateurs, il s'est créé un journal qui paraît à des époques indéterminées, et là, à son aise, et au milieu d'articles recommandables d'ailleurs par une espèce de science et par une sorte d'impartialité et de justice, il fait à petit bruit sa religion nouvelle, tant annoncée par les saint-simoniens et par certains rédacteurs de journaux, tous partisans ou plutôt prophètes et apôtres *de la religion humanitaire*.

[1] Vol in-8. chez Sapia, rue du Doyenné, n. 12. prix ; 7 f. 50.
[2] Voir le 1er art. au n° 5, t. 1, p. 321.

Nous avons déjà dit souvent quelle est la base de cette religion nouvelle : respect apparent pour le Christianisme, justice rendue à son passé ; mais prétention que le tems du christianisme est passé, et qu'une religion nouvelle doit le remplacer.

Comment des hommes de quelque sens ont-ils été conduits à émettre gravement des assertions semblables ? Comment n'ont-ils pas reculé devant le ridicule qui doit s'attacher à celui qui se pose en inspiré et en prophète ? C'est ce que nous allons faire connaître : voici les preuves de leur mission divine et de leurs vues prophétiques.

Ils se sont mis à examiner l'origine et la propagation du Christianisme ; dans cet examen ils ont reconnu à la vérité qu'il est divin, mais dans ce sens que l'humanité qui l'a inventé, qui l'a fait, qui l'a modifié à différentes reprises, est *divine* ; or comme l'humanité est toujours là avec ses facultés, ou plutôt avec ses attributs divins, ils prétendent que cette humanité a conservé le droit de modifier, de faire progresser, d'améliorer le christianisme ; ce qui serait assez raisonnable si en effet c'était l'humanité qui eût fondé et perfectionné le christianisme.

On voit donc que la principale discussion est historique, à savoir comment le christianisme a été formé, comment il s'est perfectionné.

Or, il n'est pas de position plus favorable que celle des *Annales de philosophie chrétienne* pour répondre à M. Pierre Leroux et à tous les philosophes humanitaires ; ce n'est même qu'avec nos doctrines et qu'avec nos documens que l'on peut leur répondre. Mais nous osons le dire, avec ces doctrines et ces documens la réponse est des plus faciles, et il n'est pas un de ceux de nos lecteurs, qui, nous suivant depuis quelque tems, s'est familiarisé avec nos idées, qui ne lui réponde déjà avec une merveilleuse facilité.

En effet, sur quoi se basent MM. les humanitaires pour prétendre que l'origine du christianisme est toute humaine ; ils se basent sur ce qu'il y a un grand nombre de croyances plus ou moins semblables à celles du christianisme que l'on retrouve dans les livres de l'Inde, de la Chine, de la Grèce ; nous ne le

nions pas, nous, au contraire ; mais osons dire que nous en connaissons plus qu'eux mêmes; tous les jours nous en découvrons que personne ne soupçonnait ; mais tandis que, partisans de la vieille philosophie cartésienne et payenne, ils prétendent que ces croyances sont le produit naturel de l'esprit humain, tandis qu'ils prétendent que l'humanité a commencé par l'état de pure nature et par l'état sauvage, tandis qu'ils prétendent qu'il n'y a pas eu de chute pour l'humanité ; nous au contraire, nous soutenons que l'état d'innocence, l'état de science, l'état de perfection, a été d'abord l'apanage de l'homme ; que dans cet état il a été en communication directe avec Dieu, avec les êtres surnaturels, qu'ensuite est venue la désobéissance et par elle la chute ; que dans cet état l'homme a conservé le souvenir d'une grande partie des vérités qu'il avait auparavant reçues de Dieu ; que d'ailleurs Dieu ne l'a pas oublié pour cela et ne s'est pas tout-à-fait retiré de lui ; au contraire qu'il a continué à l'instruire et à le guider ; que toutes ces vérités et toutes ces croyances, se sont conservées et perpétuées par la tradition ; que chaque chef de peuple, chaque peuplade, en se répandant sur la terre, a emporté avec elle ces vérités et ces traditions ; qu'à la vérité elles se sont par la suite des tems obscurcies, altérées, mais sont restées assez reconnaissables pourtant pour qu'on puisse les rechercher, et surtout en reconnaître l'origine et la filiation, en les comparant à nos traditions bibliques.

Voilà ce que nous croyons, voilà ce que nous pouvons soutenir. Nous prétendons en outre que cette explication du christianisme et des religions antiques, de l'humanité, en un mot, est plus complète, plus claire, plus logique, que celle que proposent MM. les philosophes humanitaires : et en outre nous prétendons encore qu'elle est plus historique, plus conforme à tout ce que nous découvrons tous les jours dans les annales de l'humanité. Voilà ce que soutenons, et c'est sur ce terrein, que nous appelons nos adversaires. C'est aussi sur ce terrein que se place M. l'abbé Maret ; mais, comme on l'a vu jusqu'ici, il semble qu'il aurait pu mieux préciser cette question ; il donne peut-être encore trop à la discussion métaphysique ; il aurait dû insister davantage sur les

traditions, sur l'explication que nous donnons des vérités répandues parmi les nations; cela vaut mieux que de disputer pour savoir si la trinité grecque ou indienne est plus ou moins semblable à la trinité chrétienne; car nos adversaires ne demanderaient pas mieux que de leur permettre de croire que ces peuples, d'eux-mêmes, et *avec les seules lumières de leur raison*, comme disent certains philosophes, sont parvenus à connaître, même imparfaitement, *ce qui est dans le sein du Père, mystères que le Fils seul peut connaître, et ceux auxquels le Fils a voulu les révéler* [1]. Après nos dix ans de travaux, il nous sera permis d'ajouter, avec simplicité, que dans une telle discussion, et là où en est la question, M. Maret aurait pu aussi nommer nos *annales*, auxquelles d'ailleurs il a emprunté quelques documens.

Maintenant que nous avons bien établi l'état de la question, nous allons, d'après M. Maret, suivre M. Pierre Leroux dans ses diverses objections contre le christianisme. M. Pierre Leroux, on le sait, ne repousse pas le christianisme, seulement il veut l'absorber dans l'unité de son panthéisme.

Pour cela, comme nous le disions, il s'efforce d'établir l'origine humaine du christianisme, de constater l'élaboration successive par laquelle la pensée humaine a enfanté ses dogmes, ses institutions. — Ses attaques sont répandues en ce moment d'abord en Allemagne où elles sont noyées dans les vapeurs de la science métaphysique, et ensuite en France où elles sont exposées avec la netteté, la précision, le sens des réalités qui caractérisent le génie français. Voici le résumé de sa doctrine :

« Aux yeux de M. Pierre Leroux, le christianisme n'est qu'un » produit naturel, un développement nécessaire de l'intelligence » humaine, et comme tout développement particulier est néces» sairement incomplet, le christianisme ne renferme pas la vérité » complète et présente d'immenses lacunes. On ne peut donc voir

[1] Deum nemo vidit unquam; unigenitus Filius, qui est in sinu Patris, ipse enarravit. Saint Jean, ch. I, v. 18. — Et nemo scit quis sit Filius nisi Pater, et quis sit Pater nisi Filius, et cui voluerit Filius revelare. Saint Luc, ch. x, v. 22.

» en lui qu'une secte de la religion véritable, une forme passagère
» que la pensée humaine a revêtue pour l'échanger un jour contre une forme nouvelle. De plus, le sens idéal, le sens profond
» du christianisme s'est perdu et matérialisé dans une mythologie
» nouvelle, substituée à la philosophie première des fondateurs
» de cette religion ; ce sens sublime est aujourd'hui méconnu ;
» les institutions se sont dégradées ; de grandes erreurs se sont
» glissées dans le dogme, et la constitution sacerdotale est devenue un pur instrument de despotisme. L'influence délétère de
» ces causes diverses a corrompu entièrement le christianisme,
» désormais impuissant à conduire l'humanité, cette religion a
» donc fait son tems et rempli sa mission. Le moment est arrivé
» où une religion nouvelle surgira des efforts combinés de toutes
» les facultés humaines développées par la civilisation moderne.

» Telle est la conception fondamentale de M. Leroux ; il s'applique à démontrer chacune des propositions que nous venons
» d'énoncer ; dans cette discussion, nous aurons occasion de constater de nouveau le panthéisme de M. Leroux (pag. 305). »

Reprenons chacune de ces objections.

1° Origine du Christianisme.

M. Leroux veut prouver que le christianisme n'a été qu'un mélange des doctrines orientales et des philosophies platonicienne et stoïcienne, qu'ainsi les dogmes du christianisme étaient connus avant le Christ et fesaient partie de la religion universelle.

Deux réponses sont à faire à cette objection :

La première, c'est que le christianisme datant du commencement du monde, quand même il serait vrai que tous ses dogmes fissent partie de la religion universelle, cela prouverait non sa fausseté, mais sa divinité ; la seconde c'est que malheureusement il n'est pas vrai que la religion universelle eut conservé tous les dogmes primitifs. Elle en contient sans doute des restes précieux, reconnaissables, mais obscurs, entremêlés d'erreurs profondes et grossières, que le Christ est venu dissiper. Voici comment M. Maret prouve la première question :

« Avant d'examiner cette assertion, nous avons une remarque

» importante à faire ; serait-il constant que plusieurs dogmes du
» christianisme se retrouvent dans les traditions antiques des
» peuples, et que plusieurs philosophes, à l'aide de ces traditions
» ont pu se former des doctrines plus rapprochées de la vérité
» et du christianisme que les opinions du vulgaire, il n'y aurait
» rien dans ce fait de contraire à la divinité de la religion chré-
» tienne. Bien loin de là, un de ses principaux enseignemens se
» trouve confirmé par l'existence de ces dogmes divins. Le Chris-
» tianisme nous apprend, en effet, qu'une révélation divine fut
» faite au premier homme, et ensuite aux pieux Patriarches,
» pères des races humaines ; que cette révélation renfermait
» toutes les vérités nécessaires à ces tems, et constituait un véri-
» table christianisme primitif. Cette révélation primitive est la
» source de tout ce qu'il y a d'universel et de vrai dans les tradi-
» tions générales et dans les philosophies des divers peuples.

» Par l'effet des passions humaines, ces vérités primitives se
» sont peu à peu obscurcies dans l'intelligence des anciens
» peuples, et ont été remplacées par d'immenses erreurs. La
» lumière de la révélation a donc été presque éteinte par les er-
» reurs populaires et par les fausses théories philosophiques. Ce
» sont ces erreurs que le christianisme est venu dissiper ; il a
» voulu ramener les hommes aux vérités anciennes, et a ajouté
» aux vérités anciennes les vérités nouvelles nécessaires au dé-
» veloppement des desseins divins et des destinées de l'humanité.
» Le christianisme avait donc ses racines dans le passé, mais dans
» un passé divin ; il dérivait directement de la révélation patriar-
» cale et mosaïque, et ramenait au foyer de la révélation primi-
» tive toutes les vérités éparses et flottantes dans les traditions
» des peuples, vérités qu'il regardait à bon droit comme sa pro-
» priété. C'est dans ce sens que les Pères et les apologistes mo-
» dernes ont invoqué les vieilles traditions et les vérités répan-
» dues dans les écrits des philosophes. Mais, d'un autre côté, ils
» ont établi que ces vérités avaient été oubliées, défigurées, et
» que des erreurs funestes et des superstitions grossières avaient
» pris la place des traditions divines.

» L'hypothèse que nous émettons ici, qui est celle de la géné-

» ralité des apologistes, semblait mériter un examen de la part » de M. Pierre Leroux ; elle lève bien des difficultés, et sape la » base de plusieurs argumens. On veut que plusieurs dogmes du » christianisme existassent dans les anciennes traditions et chez » plusieurs philosophes : nous n'avons aucun intérêt à le contes- » ter. La question, entre nous, est de savoir si des funestes super- » stions n'avaient pas été substituées pour les masses aux vérités » anciennes ; la question est de savoir si le petit nombre de philo- » sophes qui possédaient quelques vérités ne les altéraient pas par » le mélange impur de graves erreurs ; la question est de savoir » si le christianisme n'a pas ajouté des vérités entièrement nou- » velles aux vérités anciennes (pag. 306). »

M. Leroux veut d'abord prouver que l'unité et l'infinité de Dieu étaient connues des Grecs, et cite plusieurs passages tirés de leurs auteurs et de leurs philosophes. Nous ne les contestons pas, et cependant nous pourrions avec vérité prouver que ces notions n'étaient pas très pures et renfermaient la fausse notion du panthéisme.

En effet, il fait dériver la théologie et la philosophie grecque, des Égyptiens et des Indiens [1]. Or, il avoue lui-même que le panthéisme ou le système de l'émanation fait le fond des croyances indiennes. « Toute la théologie indienne, dit-il, est fondée sur le » principe de l'être universel, cause de toutes les manifestations » particulières, les comprenant toutes et les réalisant toutes dans » son unité infinie [2]. » Les Grecs eux-mêmes disaient, d'après Orphée, « rien n'est en dehors de l'être infini de Jupiter [3]. »

Quant aux philosophes grecs, on sait que Pythagore partait de l'émanation ; les Éléates arrivèrent à l'idéalisme panthéistique ;

[1] M. Leroux oublie les Phéniciens dont les dogmes étaient différens de ceux des Egyptiens, et qui ont importé en Grèce plusieurs de leurs croyances ; il oublie encore de tenir compte de la religion indigène, qui certainement a influé sur la Réligion Grecque.

[2] *Encyclopédie nouvelle*; art *Christianisme*

[3] Πάντα δ' ἐν μεγάλῳ Ζηνὸς τάδε σώματι κεῖται. Dans Eusèbe *præp. evan.* l. III, p. 100.

Platon lui-même admettait l'éternité de la matière, par conséquent deux principes.

Il faut donc conclure de là que le christianisme, en nous proposant Dieu comme le Créateur propre et séparé de la créature, nous a donné de Dieu une notion différente de celle des Grecs, des Indiens et des Egyptiens.

En face de toutes ces erreurs, la *tradition divine ou juive* avait conservé les dogmes de l'unité de Dieu, de son infinité, et de la création; M. Leroux le reconnaît lui-même, puisqu'il reproche au christianisme de ne pas adorer dans le monde le *corps vivant* de l'Éternel, puisqu'il ne voit dans le dogme de la création, qu'un *sentiment vicieux* et un *mythe trompeur*; à la bonne heure, mais au moins en accusant le christianisme de ces *erreurs*, il ne fallait pas l'accuser en même tems d'avoir pris aux religions orientales ses dogmes sur l'unité et l'infinité de Dieu, sur le monde et sur la création.

2o De la doctrine du Verbe divin.

Après l'unité de Dieu, M. Leroux veut trouver la doctrine du Verbe divin dans les doctrines orientales.

1° Chez les Indiens; tout y est plein de *Brahma Verbe*, dit-il, de Brahma seconde personne de Dieu; c'est lui qui a créé le monde, c'est lui qui l'entretient, c'est lui qui le régénère, c'est lui qui le sauve. A l'appui de ses doctrines, il cite ce passage des lois de Manou :

« Ce monde était plongé dans l'obscurité, imperceptible, dépourvu de tout attribut distinctif, ne pouvant ni être découvert par le raisonnement, ni être révélé; il semblait entièrement livré au sommeil. Alors le Seigneur, existant par lui-même et qui n'est pas à la portée des sens externes, rendant perceptible ce monde, avec les cinq élémens et les autres principes, resplendissant de l'éclat le plus beau, parut et dissipa l'obscurité. Celui que l'esprit seul peut percevoir, qui échappe aux organes des sens, qui est sans parties visibles, éternel, l'âme de tous les êtres, que nul ne peut comprendre, déploya sa propre splen-

» deur. Ayant résolu dans sa pensée de faire émaner de sa substance les diverses créatures, il produisit d'abord les eaux, dans » lesquelles il déposa un *germe*. Ce germe devint un *œuf* brillant » comme l'or, aussi éclatant que l'astre aux mille rayons, et dans » lequel l'Etre suprême naquit lui-même en *Brahma*, l'aïeul de » tous les êtres. Les eaux ont été appelées *nara*, parce qu'elles » étaient la production de *nara*, l'esprit divin; les eaux ayant » été le premier lieu du mouvement (*ayana*) de *nara*, il a été » en conséquence nommé *narayana* (*celui qui se meut sur les » eaux*)[1]. »

Nous sommes loin de nier que ce passage ne montre des rapports certains entre cette cosmogonie et celle de Moïse, le passage surtout où il est dit : *que l'esprit de Dieu était porté sur les eaux*, ou *fécondait les eaux*, est frappant de ressemblance avec celui de la Genèse[2] *et Spiritus Dei ferebatur super aquas*. Mais il y a loin de la *Trimourti* indienne à la *Trinité chrétienne*; la Trimourti indienne se compose de *Brahma* le créateur, de *Vichnou* le conservateur, de *Siva* le destructeur. La création sort du sein de *Brahma*, par son énergie créatrice et conservatrice personnifiée dans *Brahma* et dans *Vichnou ;* elle y rentre par la destruction et l'absorption finale, représentées par *Siva* ; ce sont trois aspects de la divinité identifiée avec le monde ; c'est donc le panthéisme, et ce n'est plus le Dieu un en trois personnes distinctes entre elles, et distinctes du monde. Il y a donc un intervalle immense entre la Trinité indienne et la Trinité chrétienne. Venons maintenant à la *Trinité* de Platon.

On connaît quel était le système de Platon sur les idées; elles étaient éternelles, universelles, immuables, innées, se rapportant à Dieu comme à leur substance même ; cette doctrine préexistait chez les Eléates et chez Pythagore, et même on la retrouve chez les Egyptiens et les Indiens ; cependant par les développemens qu'il lui donna, Platon s'en fit le créateur.

[1] *Manava dharma Sastra*, traduct. franç. de M. Loiseleur Deslongchamps, l. 1, v. 10.

[2] *Genèse*, 1, v. 2.

Dieu donc était pour Platon l'idée, la raison, la lumière, la parole substantielle, le Verbe, le Logos en un mot. M. Leroux affirme sans hésiter que *le Logos*, *le Mentis*, *le Nous* de Platon était une véritable hypostase, ou personnalité de Dieu. Les paroles de Platon sont en effet très remarquables, surtout dans les termes rapportés par M. Leroux; mais ces termes sont loin d'être exacts. M. Leroux n'a pas lu les textes; bien plus, nous sommes fondé à croire qu'il n'a pas lu les traductions qui en ont été faites; nous dirons où il a pris ses citations isolées. Or, ces citations sont incomplètes et par conséquent donnent aux paroles de Platon une précision qu'elles n'ont pas. Comme ce point de doctrine est très important, et que M. Maret ne l'a traité que très sommairement, nous allons l'exposer un peu plus au long, en donnant le texte de Platon et sa traduction avec une extension qui permette d'en comprendre tout l'ensemble. Voici d'abord la citation qu'en fait M. Leroux :

« Le Verbe très-divin a *arrangé* et rendu visible cet univers. » Celui qui est bienheureux admire premièrement ce *Verbe*, et » après cela il est enflammé du désir d'apprendre tout ce qui peut » être connu par une nature mortelle, persuadé que c'est le seul » moyen de mener ici bas une vie très heureuse, et d'aller après sa » mort dans les lieux destinés à la vertu, où véritablement initié » et uni avec la Sagesse, il jouira toujours des visions les plus » admirables [1]. »

M. Leroux a copié ce passage dans l'ouvrage de M. Dacier, intitulé : *La doctrine de Platon* [2], sans tenir compte des *réflexions* fort sensées, quoique non toutes justes, qui ont été mises en tête de cette collection, et qui prouvent que Dacier a exagéré les ressemblances qui existent entre ces doctrines et les doctrines chrétiennes; ce que du reste nous allons montrer, en rapportant le texte entier de Platon; le voici :

[1] Dans l'*Epinomis*, voir ci-après le texte de ce passage,

[2] Il se trouve dans le premier vol. page 197 de la traduction française des *OEuvres de Platon*; Paris 1769, fesant suite à la *Bibliothèque des anciens philosophes* du même auteur.

« Vous saurez que dans toute l'étendue du ciel, il y a *huit* » puissances, toutes sœurs l'une de l'autre ; je les ai aperçues et » je ne m'en glorifie pas, comme d'une découverte bien difficile ; » elle est aisée pour tout autre. De ces *huit* puissances, il y en a » *trois*, dont une est au *soleil*, une autre à la *lune*, la troisième à » *l'assemblage des astres* ; dont nous faisions mention tout-à- » l'heure. Les cinq autres n'ont rien de commun avec celles-ci [1].

« Toutes ces puissances » et les corps célestes qu'elles renfer- » ment, soit qu'ils marchent d'eux-mêmes, ou qu'ils soient » portés sur des chars [2], font leur route dans le ciel. Que personne » de nous ne s'imagine que quelques-uns de ces astres sont des » Dieux et que les autres ne le sont pas, que les uns sont légiti- » mes, et les autres de telle nature que nous ne puissions le dire » sans crime. Disons et assurons tous, qu'ils sont tous frères et » ayant des destins (ou des destinations) fraternels. Attribuons à » tous des honneurs, non à l'un l'année, à l'autre le mois, et n'at- » tribuant aux autres aucun partage, aucun tems, dans lequel ils

[1] Et cependant Platon vient de dire que toutes ces *huit sont sœurs l'une de l'autre.*

[2] Nous donnons le texte entier de ce passage qui est le plus important. Ταύτας δὴ πάσας καὶ τούτους τοὺς ἐν τούταισιν εἴτε αὐτοὺς ἰόντας, εἴτε φερομένους, ἐν ὀχήμασι πορεύεσθαι · ταύτῃ μηδείς ἄλλος ποτὲ νομίσῃ πάντων ἡμῶν ὡς ἄλλοι μὲν Θεοί εἰσιν αὐτῶν, ἄλλοι δ' οὔ · μηδ' ὡς ἄλλοι μὲν γνήσιοι, ἄλλοι δὲ, τοιοῦτοί τινες οἵους οὐδὲ θέμις εἰπεῖν ἡμῶν οὐδενί. Πάντας δὲ δὴ πάντας λέγωμέν τε καὶ φῶμεν ἀδελφούς τ' εἶναι καὶ ἐν ἀδελφαῖς μοίραις · καὶ τιμὰς ἀποδιδῶμεν, μὴ τῷ μὲν, ἐνιαυτὸν, τῷ δὲ μῆνα · τοῖς δὲ μήτε τινὰ μοῖραν τάττωμεν, μήτε τινὰ χρόνον, ἐν ᾧ διεξέρχεται, τοῦτον αὐτοῦ πόλον ξυναποτελῶν κόσμον, ὃν ἔταξε Λόγος ὁ πάντων Θειότατος, ὁρατόν · ὃν ὁ μὲν εὐδαίμων πρῶτον μὲν ἐθαύμασεν, ἔπειτα δὲ ἔρωτα ἔσχεν τοῦ καταμαθεῖν ὁπόσα θνητῇ φύσει δυνατά. Ἡγούμενος ἄρισθ' οὕτος εὐτυχέστατά τε διάξειν τουτὸν βίον, τελευτήσας τε εἰς τόπους ἥξειν προσήκοντας ἀρετῇ. Καὶ μεμυημένος ἀληθῶς τε καὶ ὄντως, μεταλαβὼν φρονήσεως εἷς ὢν μιᾶς, τουτὸν ἐπίλοιπον χρόνον θεωρὸς τῶν καλλίστων γενόμενος, ὅσα κατ' ὄψιν διατελεῖ. Platon édit. d'Etienne t. II p. 986.

[3] Ἐν ὀχήμασι, le soleil ou la lune portés *sur des chars* !!!

» achèvent leur révolution, contribuant tous ensemble à la per-
» fection de ce monde, que le Logos, le plus divin de tous, a
» rendu (a établi) visible [1]. L'homme heureux a d'abord ad-
» miré ce monde [2]; ensuite il a conçu le désir de le connaître,
» autant que cela est possible à une nature mortelle [3], persuadé
» qu'ainsi il passera cette vie d'une manière très vertueuse et très
» heureuse, et qu'après sa mort il ira dans les lieux convenables
» à la vertu. Etant ainsi véritablement et réellement initié, ayant
» acquis seul la sagesse qui est une, il passe le reste de ses jours
» dans la contemplation des plus belles choses [4]. »

[1] Nous ferons d'abord remarquer ici que c'est aux huit puissances et non à ce Logos et à ce Verbe, qu'il faut rendre des honneurs; ensuite en disant qu'il est le plus *divin de tous*, il fait allusion à d'autres, qui existaient aussi dans sa pensée; enfin il n'est pas dit que le Logos ait *arrangé l'univers*; ἔταξε ὁρατὸν, signifie seulement *a rendu visible*. Serranus traduit *conspicabilem constituit*, et Ficin *visibilem statuit*. L'abbé Grou traduit : et *contribuent avec le reste des astres à la perfection de cet ordre visible, établi par la raison très divine;* κόσμος signifie en effet *monde* et *ordre*.

[2] M. Leroux dit : *celui qui est bienheureux admire premièrement ce Verbe;* c'est un lourd contre sens. Le ὃν ne peut se rapporter qu'à κόσμον ὁρατόν.

[3] Suivant M. Leroux il y aurait ici : « Et après cela il est enflammé du » désir d'apprendre tout ce qui peut être connu par une nature mor» telle. » Cela s'accorderait très bien avec le *progrès continu de la science de la religion*, dont il a fait une base de son christianisme. Malheureusement, comme on le voit, il s'agit simplement du désir, non de connaître le Verbe, non de connaître en général, mais d'étudier, de connaître ce monde; ce qui est très beau sans doute, mais ce qui ne constitue pas un *progrès dans la religion*.

[4] Il faut encore citer ici la traduction de M. Leroux : « Persuadé que » c'est le seul moyen de mener ici bas une vie très heureuse, et d'aller » après sa mort dans les lieux destinés à la vertu, *où véritablement initié » et uni avec la Sagesse, il jouira toujours des visions les plus admira» bles.* » Tout cela fourmille de contre sens. 1° Platon ne dit pas que c'est dans l'*autre* monde qu'il est *initié*, mais dans *celui-ci*; 2° il ne parle pas de son union avec la Sagesse, ce qui fait entendre l'union avec Dieu;

Nous espérons que tous ceux qui ont lu attentivement ce texte et les notes dont nous l'avons accompagné, avoueront combien M. Leroux est peu fondé à chercher dans ce passage l'origine du dogme chrétien de la Trinité. Or, nous allons voir qu'il en est de même de tous les autres passages. Car il faut savoir que si ce n'est pas sans peine que nous cherchons et que nous trouvons des similitudes avec nos dogmes, c'est avec la plus grande facilité que nous trouvons les différences ; on vient de le voir dans le passage qui paraît à M. Leroux le plus décisif pour sa cause. Or, nous n'avons pas encore tout dit, en prouvant que Platon confond ici Dieu avec les astres, et demande pour ceux-ci des hommages qu'il ne pense pas à demander pour le *Logos*. Car il se trouve que quelqu'embrouillées, quelqu'incomplètes et en partie fausses que soient ces notions sur Dieu et sur le *Logos*, il avoue lui-même que c'est aux *Égyptiens* et aux *Syriens*, c'est-à-dire aux Juifs, qu'il les doit. L'aveu est trop important pour que nous ne devions pas encore citer le passage suivant qui fait suite au précédent :

« Il me reste à vous apprendre quels sont ces dieux et combien » ils sont. Je ne crains point de passer ici pour menteur, c'est de » quoi je puis vous assurer ; je dis donc de rechef que ces puis- » sances sont au nombre de *huit*, nous avons déjà parlé de *trois*, » disons quelque chose des cinq autres. Le mouvement (ou la ré- » volution) de la quatrième et de la cinquième est à peu près » égal en vitesse au mouvement du soleil, n'étant ni plus lent » ni plus rapide, de sorte qu'il paraît que ces *trois puissances* sont » toujours gouvernées par la même intelligence. Ces puissances » sont celles du *soleil*, celle de l'*étoile du matin* ; pour le nom du

mais il dit qu'il possède cette sagesse qui consiste à admirer l'univers ; ce qui est un peu différent ; 3° il ne dit pas que les *visions admirables* sont celles de l'autre monde, ce qui s'accorderait avec ce que le christianisme nous dit de la *vision béatifique* ; les visions de Platon sont celles du *spectacle de la nature*, ce qui aussi est bien différent ! C'est pourtant là-dessus que M. Leroux a construit sa religion !!! Notre traduction est celle de Grou. *Les lois de Platon*, t. II, p. 485.

» troisième astre, je ne vous le dirai point, parce qu'il n'est pas » connu; la raison en est que le premier qui fit ces découvertes » était un *barbare*. Car une ancienne région (la Chaldée), a porté » les premiers hommes qui s'adonnèrent à cette étude, favorisés » par la beauté de la saison d'été, telle qu'elle est en *Égypte* et » en *Syrie*; ils voyaient toujours, pour ainsi dire, tous les astres à » découvert, parce qu'ils habitaient bien loin du pays où se for- » ment les pluies et les nuages; leurs observations vérifiées pen- » dant une suite presque infinie d'années ont été répandues en » tous lieux et en particulier en Grèce. C'est pourquoi nous pou- » vons les prendre avec confiance pour autant de lois; prétendre » en effet que ce qui est *divin* ne mérite pas notre admiration, ou » que les astres ne sont pas *divins*, c'est une extravagance mani- » feste [1]. »

Si M. Maret avait connu ces passages, il aurait pu répondre à M. Leroux, non-seulement que *rien ne le force à voir dans ces paroles un Verbe distinct de Dieu lui-même*; mais il aurait pu lui dire qu'on aura toujours la plus grande peine à reconnaître là la simple notion du Dieu véritable; on pourrait plutôt y reconnaître un honteux Sabéisme ou la déification des astres. Passons à la seconde citation, faite par M. Leroux; elle est extraite d'une *lettre* de Platon à trois de ses amis, dans laquelle il leur dit :

« Vous lirez ma lettre tous les trois ensemble, et pour en pro- » fiter, *il faut que vous imploriez* le Dieu qui dirige toutes choses, » tout ce qui est, et tout ce qui sera, et le *Seigneur*, *Père* de ce » Dieu conducteur [2]. »

Cette traduction n'est pas si défectueuse que la précédente, et pourtant il n'est pas parlé dans le texte de *prière faite* à Dieu pour

[1] Ib. *Epinomis*. — *Ib*. traduction de Grou.

[2] Voici la traduction de M. Dacier qui est encore arrangée selon ses idées : « Vous devez lire ma lettre tous trois ensemble; et pour en profiter, » il faut que vous imploriez le secours de Dieu, du Seigneur, souverain » maître de toutes les choses qui sont et de celles qui seront, et père du » souverain qui est la cause des êtres. *Doctrine de Platon*, p. 193. »

profiter de la lettre. Platon recommande à ses amis de lire sa lettre, de la lire souvent, mais quand ils seront seuls; d'en faire la promesse, « et de prendre pour témoin de cette promesse le » Dieu conducteur de toutes choses, présentes et futures, et le » Seigneur père de ce conducteur et de cette cause[1]. »

Dans un troisième passage non cité par M. Leroux, il est dit encore : « Toutes choses environnent le grand monarque; tout » existe par sa bonté; il est la cause de *toute unité*, les *choses* » *secondes environnant le second principe* et les *choses troisièmes le* » *troisième.* »

Nous ne savons où M. Maret a pris cette traduction, mais elle est encore fort inexacte, dans les phrases que nous soulignons. Voici ce que dit Platon dans cette lettre à Denys roi de Syracuse :

« Par ce que m'en dit Archédémus, que tu as envoyé vers moi, » je vois que tu te plains de ce que je ne me suis pas assez expliqué » sur la nature du Premier (principe). Mais il faut que je te parle » par énigmes, afin que si quelqu'accident arrive à cette lettre sur » mer ou sur terre, celui qui la lira ne puisse la comprendre. Voici » donc comment la chose est : toutes choses sont autour du Roi » de toutes choses, et c'est grâce à lui que toutes choses sont; et » il est la cause de toutes les choses belles; second autour des » choses secondes, et troisième autour des choses troisièmes[2]. »

Nous le demandons, quelle lumière de semblables logogryphes pouvaient-ils donner aux peuples sur la nature de Dieu,

[1] Voici le texte entier :

Ταύτην τὴν ἐπιστολὴν πάντας ὑμᾶς τρεῖς ὄντας ἀναγνῶναι χρή· μάλιστα μὲν ἀθρόους, εἰ δὲ μὴ, κατὰ δύναμιν ὡς οἷόν τ' ἐστὶ πλειστάκις, καὶ χρῆσθαι συνθήκῃ καὶ νόμῳ κυρίῳ, ὅ ἐστι δίκαιον· ἐπομνύντας σπουδῇ τε ἅμα μὴ ἀμούσῳ καὶ τῇ τῆς σπουδῆς, ἀδελφῇ παιδείᾳ, καὶ τουτὸν τῶν πάντων Θεὸν ἡγεμόνα τῶν τε ὄντων καὶ τῶν μελλόντων, τοῦ τε ἡγεμόνος καὶ αἰτίου Πατέρα Κύριον ἐπομνύντας. Ὃν ἂν ὄντως φιλοσοφῶμεν, εἰσόμεθα πάντες σαφῶς, εἰς δύναμιν ἀνθρώπων εὐδαιμόνων. *Id.* t. II p. 323.

[2] Φῂς γὰρ δὴ κατὰ τὸν ἐκείνου λόγον οὐχ ἱκανῶς ἀποδεδεῖχθαί σοι περὶ τῆς τοῦ πρώτου φύσεως. Φραστέον δή σοι δι' αἰνιγμῶν· ἵν' ἄν τι ἡ δέλτος

et valaient-ils bien la peine de les cacher avec tant de soin? Au reste, comme nous l'avons déjà dit, nous acceptons ces lueurs comme de faibles échos de nos doctrines ; mais on comprendra qu'il y a loin de ces paroles ambiguës à la profession de foi que l'église oblige de croire en *baptisant, au nom du Père*, *du Fils et du Saint-Esprit*.

Au reste, pour saisir le sens de Platon, consultons ses sources et ses disciples. Dans la théologie égyptienne, il y avait aussi *un premier être*, puis un *Demiourgos*, puis un *troisième*, qui constituent *l'ame du monde*; mais c'était toujours un Dieu éternel, s'émanant dans des êtres subordonnés et dépendants de lui, ce qui empêche de reconnaître en eux la notion de Dieu; c'est ainsi d'ailleurs que l'exposent les disciples de Platon, Plotin et Proclus ; il n'y a jamais qu'un système d'émanation qui s'étendait du premier principe au second, du second au troisième et puis aux êtres inférieurs, et au moyen des *idées innées*, jusque dans les hommes eux-mêmes. Il n'y a point d'égalité entre cette triade platonique; il n'y a donc point de Dieu.

Quant aux Pères grecs qui ont reconnu dans les philosophes grecs des similitudes avec nos dogmes, il faut observer que tous ils ont soutenu que les Grecs avaient reçu ces connaissances des Juifs ou des Egyptiens, chez lesquels les traditions hébraïques étaient connues avant les Septante ; et en même tems ils ont prétendu qu'ils avaient *mal compris ces doctrines* [1]; et c'est aussi ce que nous soutenons nous-même.

Et déjà nous pouvons répondre à cette interpellation de M. Leroux.

« Supprimez par la pensée, supprimez de l'humanité, comme » vous le faites de la vraie religion, l'Inde et la Chaldée, la

ἢ πόντου ἢ γῆς ἐν πτυχαῖς πάθῃ, ὁ ἀναγνοὺς μὴ γνῷ. Ὧδε γὰρ ἔχει περὶ τὸν πάντων Βασιλέα πάντ' ἐστὶ, καὶ ἐκείνου ἕνεκα πάντα· καὶ ἐκεῖνου αἴτιον ἁπάντων τῶν καλῶν. Δεύτερον δὲ, περὶ τὰ δεύτερα, καὶ τρίτον περὶ τὰ τρίτα. *Id.* t. III, p. 312. *Lettre* II *à Denys*.

[1] Saint Justin *aux Gentils* nos 3, 4, 5, 6. — Clément d'Alexandrie. — Tertullien *de præscrip.*, ch. VII ; *ad Marcio*. l. I, c. 12. v. c. 19.

» Perse et l'Egypte, supprimez Pythagore et Platon, osez dire
» que le Christianisme a été possible ?

» Oui, nous osons le dire, oui, nous l'affirmons hautement. Si
» le Christianisme n'a rien emprunté d'essentiel aux dogmes de
» l'Orient, à la philosophie de Pythagore et à celle de Platon, si
» le Christianisme a posé un dogme qui était la négation même
» des doctrines orientales et grecques, il est évident qu'il ne doit
» rien à ces doctrines, ou du moins rien de fondamental. Un
» polythéisme infini régnait dans le monde, le Christianisme lui a
» déclaré une guerre à mort, et après trois siècles d'une lutte où
» il n'a répandu que son propre sang, il est parvenu à le vaincre
» et à le déraciner chez toutes les nations civilisées. A l'unité pan-
» théistique, au vieux dogme de l'émanation, il a substitué la vé-
» rité, plus ancienne que cette erreur, la vérité qui avait laissé
» des traces dans les traditions ; il a fait connaître l'unité, l'in-
» finité de Dieu, la trinité des personnes en Dieu, la vie divine,
» la création. Il a brisé le joug de cette fatalité que l'ancienne
» religion et les anciens philosophes faisaient peser sur l'homme.
» Lui seul a pu donner les vrais idées de la liberté morale et ex-
» pliquer la nature du mal ; lui seul aussi a pu montrer le remède,
» régénérer l'humanité dégradée et ouvrir devant elle une voie
» indéfinie de progrès. Voilà l'originalité du Christianisme ; voilà
» cet ensemble qu'on chercherait en vain dans les tems anté-
» rieurs. Et, cependant, cette religion nouvelle était la plus an-
» cienne ; le passé lui appartient ; seule elle peut l'expliquer ; la
» vérité précède l'erreur comme la lumière précède les ténèbres.
» Sortez de ces données et vous n'expliquerez jamais ni le chris-
» tianisme ni la révolution qu'il a produite dans le monde.
» Le Christianisme est donc divin et son origine est en Dieu.
» (pag. 321). »

Quant aux croyances aux dieux sauveurs et aux émanations divines, voici encore ce que répond M. l'abbé Maret :

« Il est incontestable que des idées sublimes de la divinité se
» trouvent répandues dans les livres sacrés des anciens peuples,
» dans les poètes et les philosophes ; il est incontestable qu'on y
» découvre aussi des traces du Verbe divin, de la Trinité, de l'in-

» carnation, de toutes les vérités fondamentales du Christianisme. » Ces dogmes, sans doute, étaient entièrement défigurés par l'é» manation panthéistique, et dans cet état de corruption, loin » d'être utiles à l'humanité, ils étaient le principe du polythéisme » et de toutes les aberrations de l'esprit et du cœur. Mais, enfin, » quelle était la source de ces vérités universelles? Nous l'avons » déjà nommée au commencement de cette discussion. Cette » source n'était pas autre que la révélation primitive faite aux » premiers humains et aux saints Patriarches, pères des races » humaines. Cette révélation renfermait toutes les vérités néces» saires, quoiqu'elles ne fussent pas toutes entièrement dévelop» pées.

» Les Pères ont tous vu des traces du Verbe divin et de la » Trinité dans les livres de l'ancien Testament [1], et il est permis » de croire qu'outre la révélation écrite, il existait chez les Juifs » une tradition orale, dépositaire de notions plus complètes. » L'existence de cette tradition est appuyée sur des preuves très » graves. Nous nous contenterons de rapporter un passage infi» niment remarquable de saint Jérôme, où il atteste cette tradi» tion et la croyance des Juifs à la Trinité. Dans une de ses let» tres, expliquant les différences qui se trouvent entre le texte » hébreu et la version des Septante, il dit : « *Que les Septante ont » traduit autrement tous les endroits de l'écriture où il y a quelque » chose de caractérisé touchant le Père, le Fils et le Saint-Esprit, » ou l'ont tout-à-fait supprimé, tant pour s'accomoder à l'opinion » du roi Ptolémée, que pour ne point divulguer le secret de la foi* [2]. »

[1] Dans le passage de la Genèse relatif à la création de l'homme : « *Fesons* l'homme à *notre* image et à *notre* ressemblance : » Voilà la *pluralité*, et le texte ajoute : « *Il* créa l'homme à *son* image : » Voilà *l'unité*. (*Genèse* I, 26, 27). On lit dans les *proverbes* (III, 19) : La *sagesse* de Dieu a fondé la terre; et il est souvent question de *l'esprit de Dieu*. (*Genèse* I, t. VI, 3; XLI, 38. *Exod.* XXXI, 3; XXXV, 31, etc. — Voir surtout M. Drach, 2e *Lettre d'un rabbin converti*. p. 25.

[2] Deniquè ubicumque sacratum aliquid Scriptura testatur de Patre et Filio et Spiritu Sancto, aut aliter interpretati sunt, aut omninò tacue-

» On voit donc que saint Jérôme pensait que les anciens Hébreux » avaient une connaissance assez explicite de la Trinité, et que » cette connaissance restait, pour eux, à l'état de doctrine orale » et secrète.

» Si le dogme de la Trinité n'était pas aussi développé dans les » premières époques de la révélation divine qu'il l'a été postérieurement, la raison de ce fait se trouve dans la nécessité de » faire prédominer l'unité divine, à une époque où tous les peu» ples se précipitaient dans le polythéisme et l'idolâtrie. Si donc » les Juifs ont eu une idée juste, quoique obscure, de la Trinité, » tandis que les polythéistes ont altéré ce dogme, on ne peut » objecter que ceux-ci aient mieux connu ce mystère que les » Juifs (pag. 323). »

Telles sont toutes les objections de M. Leroux tirées de l'origine du Christianisme. On voit qu'il n'a une espèce de force que parce qu'il cache soigneusement la vraie croyance de l'Église. Il veut ne faire commencer le Christianisme qu'à Jésus-Christ, tandis que l'Église nous dit que le Christ *a été sacrifié dès le commencement du monde* [1], tandis que le Christ lui-même dit qu'il est venu ; *non détruire la loi, mais la continuer, l'achever, l'accomplir* [2].

3° Objections tirées de l'établissement du Christianisme.

On ne croirait jamais que c'est sur la ressemblance, ou plutôt sur la prétendue identité de la triade chrétienne et de la triade de Platon que M. Leroux trouve l'explication de l'établissement du Christianisme ; rien, suivant lui, n'était plus naturel, plus simple et plus facile.

Le Christianisme s'empara de toutes les vérités dogmatiques et

runt, ut et regi satisfacerent, et arcanum fidei non divulgarent. *Epist. ad Pammachium et Marcellam*, dans ses *œuvres*, t. IV, p. 423. Paris, 1706.

[1] Qui occisus est ab origine mundi. *Apoc.* XIII, 8.

[2] Nolite putare quoniam veni solvere legem, aut prophetas ; non veni solvere sed adimplere. St. Matth., V, 17.

morales admises alors, de toutes les traditions reçues par les nations, et par les Juifs, et il en fit son essence.

Nous le répétons encore ici pour la troisième fois, oui, le Christianisme a reçu, comme siennes, d'abord toutes les traditions des Juifs ; il ne s'en cache pas, la synagogue est sa mère ; elle a été la dépositaire des promesses, et Jésus, comme nous venons de le voir, a dit : *Je ne suis pas venu rompre la loi, la délier, mais l'accomplir, la continuer.* Comment M. Leroux peut-il tourner contre nous un symbole de notre croyance ? A l'entendre, il semble avoir découvert là une chose importante que nous avions intérêt à cacher ! Quant aux traditions païennes, oui encore il a adopté tout ce qui était conforme aux traditions juives, et il y en avait beaucoup ; oui, il a admis tout ce qui restait des traditions patriarchales, des premières révélations faites au genre humain, et il le devait, car il n'a été établi que pour rallier, continuer, perfectionner, accomplir ces sortes de traditions ; voilà ce que nous avouons. C'était son objet, son but, sa nécessité, et il faut être ignorant de nos dogmes, comme M. Leroux, pour venir en faire une objection.

Mais s'il a pris quelques croyances chez les nations, il les a séparées des ténèbres inextricables, des erreurs dégradantes et honteuses au milieu desquelles ces vérités étaient comme ensevelies. C'est là seulement que la question doit porter, et M. Leroux n'y fait pas attention. Or, que ces vérités fussent mêlées à des erreurs, et que le genre humain fut complétement inhabile à les dissiper, voilà ce qu'il est facile d'établir.

Ce qui est parfaitement prouvé par l'histoire, c'est que les prêtres, les philosophes, les magistrats, les empereurs se soulevèrent tous ensemble contre le Christianisme qui n'apportait, suivant M. Leroux, que des dogmes qu'ils connaissaient déjà, et pendant trois cents ans toutes les autorités défendirent de toutes leurs forces, par leur plume, par leurs écrits, par leurs interprétations plus rationnelles, et surtout par les supplices et par les peines de mort, non pas les dogmes qui avaient quelques ressemblances avec le Christianisme, dogmes que le Christianisme ne leur enlevait pas, mais précisément ce qu'il y avait de plus absurde, de

plus dégradant, de plus dangereux, dans leur croyance, c'est-à-dire, la pluralité des dieux, l'idolâtrie, leurs dieux voleurs et leurs sales déesses. Voilà ce qu'il faut avouer, quand on connaît l'histoire; or, cela sape par la base la doctrine de M. Leroux, et de tous ceux qui, comme Strauss, soutiennent que le Christianisme fut formé de l'adoption de toutes les croyances et de toutes les légendes qui avaient cours à cette époque.

Les chrétiens ne flattaient donc pas la croyance des peuples.

Ils ne flattaient pas plus celle des philosophes; s'ils leur empruntaient quelque chose, ils soutenaient qu'elle ne leur appartenait pas, mais qu'ils l'avaient empruntée aux Juifs.

« Quoique les Pères, dit M. Maret, à l'exemple de saint Paul, » invoquassent les traditions primitives et les vérités contenues dans » les écrits des philosophes, quoiqu'ils présentassent le Christia- » nisme comme le retour à la vérité ancienne, ils le rattachaient » cependant à la Bible et à la révélation divine comme à son unique » source. Selon leur doctrine, Dieu a parlé au premier homme, » et lui a donné sa loi. Par l'effet du péché de l'homme et de sa » déchéance, la vérité divine est bientôt oubliée et défigurée par- » mi les hommes. Dieu, cependant, prend soin de la conserver » dans une race pieuse, dépositaire des promesses et des espé- » rances du salut; cette race devient un peuple qui est placé sous » le gouvernement direct de la Providence divine; une suite de » prophètes inspirés conserve chez ce peuple la religion verita- » ble. La plus haute mission lui est annoncée; par lui toutes les » nations de la terre doivent être ramenées à la connaissance du » vrai Dieu; de lui doit naître *Celui qui est l'attente et l'espérance* » *des nations*. Les tems s'accomplissent; le Messie paraît dans » le monde et vérifie dans sa personne toutes les prophéties di- » vines. Ses disciples, hommes obscurs et ignorans, reçoivent de » leur maître, l'ordre d'aller porter sa parole à toutes les nations » du globe. La doctrine qu'ils enseignent est une révélation » nouvelle de Dieu et de l'homme. La loi morale qu'ils proposent » est celle de la charité; elle est basée sur l'humilité de l'esprit et » du cœur; elle prescrit la pénitence et le détachement de la » terre, tourne les désirs vers les biens invisibles, et montre l'u-

» nion avec Dieu comme le bien suprême, comme la destination
» finale des hommes. Il y a ici un principe tout nouveau; une
» lumière nouvelle éclaire les maladies de l'humanité. Devant
» elle, Platon et tous les sages pâlissent; ils ne sont que des
» enfans. (pag 332). »

Ainsi donc les assertions de M. Leroux, sur l'origine et l'établissement du Christianisme, sont vagues, arbitraires, repoussées par les faits, incapables d'expliquer les événemens.

4° M. Leroux tourne contre le Christianisme une 4e attaque, qu'il puise dans *ses développemens*.

Voici la fable de M. Leroux. Qui le croirait? Il y voit deux élémens : *l'élément juif* représenté dans la doctrine de la résurrection corporelle, et l'*élément platonicien* dans le spiritualisme. Jésus n'aurait eu mission, n'aurait voulu que former un royaume temporel, guérir et conserver les corps; c'est ce que croyaient les Juifs; car la distinction de l'esprit et du corps n'était pas faite chez eux.

Nous n'insisterons pas sur la réfutation de ces erreurs, elles sont trop palpables; c'est abuser de la patience des lecteurs que de dire, que celui qui a fait *le sermon sur la montagne* [1], qui a dit : *Mon royaume n'est pas de ce monde* [2], n'a voulu établir qu'un royaume *temporel*; et d'ailleurs, qu'est-ce que le spiritualisme de Platon comparé au spiritualisme du Christ?

M. Leroux se trompe encore complétement dans ce qu'il dit de l'œuvre des Conciles, dans la constitution du Christianisme; il prétend que ce sont les Conciles, le peuple, par conséquent, qui ont fondé le Christianisme. Il ne fait pas attention que les Conciles n'ont fait que constater la doctrine et ne l'ont point fondée; M. Leroux n'a donc jamais lu les pièces d'un seul Concile; il y aurait vu que l'on ne demande pas aux évêques qui le composent si le dogme est *convenable à leur raison*, mais de

[1] Saint Matthieu., ch. v.

[2] Regnum meum non est de hoc mundo : si ex hoc mundo esset regnum meum, ministri mei utique decertarent ut non traderer judæis : nunc autem regnum meum non est hinc. Saint Jean, ch. xviii, 36.

témoigner quelle est dans leur diocèse la croyance sur le point qui est en contestation. Les pères des Conciles sont des *témoins* et non des *faiseurs* de dogmes.

5° Constitution de l'Église.

M. Leroux veut y voir encore la prédominence de l'élément démocratique. Il le trouve dans l'élection des évêques faite par le peuple, dans les décisions des Conciles qui n'étaient pas primitivement présidés par le Pape ; or, il y a là autant d'erreurs de fait et de science. Car 1° ce n'est pas l'*élection* qui fait les évêques, mais l'*ordination*, l'*institution canonique*, que certes le peuple ne donnait pas. Quant au second point, c'est un faux matériel, prouvé cent fois ; car les Papes ont toujours ou présidé les Conciles ou approuvé leurs décisions.

6° Les Sacremens.

M. Leroux n'y voit que des mystères, des miracles absurdes, de grossières superstitions. — C'est que M. Leroux nie l'ordre surnaturel et divin sur lequel cependant est fondée la doctrine des sacremens. — Une action divine attachée à des signes matériels, action prouvée par l'Écriture et par toute la tradition, c'est là la doctrine des sacremens. Les plus beaux esprits y ont vu une preuve de l'intervention de Dieu, une chose qui se fait encore tous les jours dans la nature. Il ne suffit pas de dire qu'on n'approuve pas ce mode, de dire qu'on le trouve au-dessus de sa compréhension, pour affaiblir un fait général, admis par une tradition si universelle et si constante ; or, c'est ce que fait M. Leroux.

Après les objections *historiques*, M. Leroux émet des objections *métaphysiques*, *morales* et *politiques*. Elles se réduisent à sept. Nous allons en donner une idée :

1° Essence de la religion.

Cette essence selon M. Leroux, c'est la doctrine de la perfectibilité, du progrès continu, la tradition vivante et actuelle de l'humanité; et tout cela, il le prouve par une théorie qu'il

nous donne de la vie. « De même que la vie animale s'entre-
» tient en s'assimilant des produits déjà animalisés, de même la
» vie humaine, la vie du moi, s'entretient, parce que les hommes
» s'assimilent les produits déjà spiritualisés par d'autres hommes.
» Cette vérité est le fond de la doctrine de la perfectibilité [1]. »

Cette théorie n'explique rien; sans doute, les hommes, en recevant la vie, l'instruction, profitent des notions qui existent dans la société au milieu de laquelle ils naissent. Ils se les *assimilent*, mais la question est de savoir si ce sont les hommes qui ont inventé ces vérités, si l'homme seul, livré à lui-même, sans société, pouvait se donner ces vérités. Bien loin de le pouvoir, dans cet état, qui est celui de pure nature, il ne pourrait même vivre.

2° Les mystères.

Ici M. Leroux attaque les explications de la Trinité données par Chateaubriand, Lamennais, Bossuet; voici la plus grande de ses objections : « Si l'Être n'aime que lui et sa pensée qui est
» lui, je ne conçois en lui *aucun changement, aucun mouvement*,
» aucune vie. *Le changement en Dieu*, la vie en Dieu, de même
» que le changement et le perfectionnement de l'humanité, ne
» me sont pas expliqués. »

Nous ne répondrons qu'une chose à cela, c'est que les Catholiques n'admettent *aucun changement possible en Dieu*. Ce serait une imperfection. Il n'y a que les Panthéistes qui admettent ce changement. M. Leroux nie ensuite la création, et veut prouver l'éternité, la nécessité du monde. Nous le renverrons à tous ceux qui ont déjà prouvé qu'un monde éternel implique la divinité du monde. Il ne faut pas toujours se répéter.

3° Le mal, loi morale, théorie du bonheur.

M. Leroux admet la *nécessité* du mal, nie l'existence de l'Éden et du Paradis. Le mal est nécessaire, mais il le devient de moins

[1] *Des mystères du Christianisme*; *Revue encyclopédique*, janvier 1835.

en moins, *si nous savons créer en nous une force vive qui nous permette d'agir et de perfectionner la vie humaine, et de vivre sans avoir besoin de l'aiguillon du mal...* Nous répondrons à cela que M. Leroux ne comprend pas le Christianisme ; il s'en fait un à sa manière pour le combattre. Il ne veut pas que le salut dépende de la grâce, mais seulement de la liberté humaine. Il ne sait pas que si le chrétien doit tendre à une autre vie, il est attaché à tous les devoirs, à toutes les charges de celle-ci par le lien de la loi. Au lieu de marcher vers la vie future, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, il veut que l'on y marche au nom de la *réalité*, *de l'idéal et de l'amour ;* nous attendons les disciples qui l'y suivront ; nous verrons s'ils sont plus nombreux que ceux qui suivent le *Père, le Fils et le Saint-Esprit.*

4° Avenir du Christianisme.

C'est en vain que M. Leroux veut prouver que le Christianisme ne peut s'allier avec le destin nouveau vers lequel marchent les peuples, c'est ne pas le connaître ; car que ces peuples soient formés en monarchie ou en république, le Christianisme ne repousse rien, ni progrès, ni industrie, etc.

5° Le Ciel.

M. Leroux croit que la vie de Dieu consiste à créer ; de là il infère que la *vie active est infiniment supérieure à la vie contemplative.* Il ne croit donc pas au bonheur des élus ; il veut, lui, que la consommation finale soit la rentrée de la créature dans le sein de Dieu. C'est le pur Panthéisme ; il annihile Dieu et l'homme.

6° Éternité des peines.

M. Leroux ne veut pas admettre cette éternité, mais il ne dit rien que ce qui a été dit par tous les incrédules ; or, il ne suffit pas de le nier pour abolir un décret de Dieu. Dès que l'homme s'est fixé dans l'opposition à Dieu, soit par un seul acte décisif et irrévocable comme l'ange, soit par des actes réitérés et successifs comme l'homme, il faut bien que de toute nécessité il subisse les suites de ce qu'il a fait lui-même.

7° Moyens de salut.

M. Leroux refait ici l'objection philosophique qui dit que le Christianisme damne tous les hommes. Comme les philosophes, M. Leroux impute au Christianisme une doctrine qu'il ne professe pas. La révélation primitive s'adressait à tous les hommes et pouvait les sauver. Nul ne sera jugé que sur la partie de la loi qu'il aura connue; une erreur involontaire ne sera jamais une cause de perdition, et nul homme ne sera sauvé qu'en vue des mérites de Jésus-Christ.

Nous nous arrêterons ici; nous en avons assez dit pour faire connaître quelles sont les doctrines de M. Pierre Leroux, et ce que c'est que le Panthéisme; nous finirons d'en faire connaître les monstrueux excès en citant les passages suivant du *Mandement* que monseigneur l'archevêque de Paris, étant encore premier vicaire capitulaire du diocèse, fit pour le carême de 1840, et où sont tracés avec clarté et précision les caractères et les effets du Panthéisme. Nos abonnés nous sauront gré de leur faire connaître ce morceau, où le philosophe se place à l'égal du théologien.

« Sous un nom inconnu de la foule, le *Panthéisme* s'est produit » il y a peu d'années, et se produit encore dans une foule d'écrits, » pour vous montrer ce que peut inventer, en fait d'extravagan- » tes erreurs, une raison orgueilleuse. Nous ne pouvons vous le » définir avec précision, puisque ceux qui ont osé s'en faire les » professeurs et les disciples ne le peuvent point eux-mêmes. » Soit dessein prémédité, soit plutôt impuissance d'avoir une » pensée arrêtée, ils donnent mille formes diverses à cette di- » vinité absurde qui embrasse dans sa bizarre nature depuis le » grain de sable jusqu'au plus grand génie. Mais ce qu'il vous » importe de savoir, c'est qu'allant plus loin que le séducteur du » premier homme, ils ne vous disent pas seulement : *Vous serez* » *comme des dieux*, mais : *vous êtes réellement des dieux; vous* » *l'êtes, et tout l'univers l'est avec vous.*

» Auriez-vous cru, âmes chrétiennes, à la possibilité d'un tel » blasphême? C'est cependant celui que profère la science du » jour. Comment y est-elle parvenue? Par un excès d'orgueil et

» d'ignorance. Elle a oublié que, placé entre le principe des » choses et leur fin nécessaire, l'homme ne pouvait mesurer » ces deux abîmes et pénétrer jusqu'à leurs incommensurables » profondeurs; que, si son esprit peut connaître l'infini, il ne » peut l'embrasser tout entier, pas plus que ses deux mains ne » peuvent toucher à la fois les deux pôles du monde. Aussi les » partisans de cet affreux système n'ont-ils rien inventé qui ne » se trouve, à peu de chose près, dans la poussière des écoles » et dans les sanctuaires impurs des cultes les plus absurdes et les » plus infâmes qui ont précédé l'Évangile. *Ils sont revenus*, » comme dit saint Paul, *aux élémens du monde*, non pour y re- » connaître cette sagesse créatrice qui nous révèle son éternelle » unité par l'harmonie de ses œuvres; mais pour la diviser, la » disperser à l'infini, la perdre, en un mot, au milieu de tous les » êtres de l'univers. Pour ne citer qu'une des formes qu'ils osent » donner à leur dieu, et ce n'est point la plus révoltante, ils le » font naître dans les élémens de la matière brute, se composer » et se décomposer avec elle, germer dans la plante, s'épanouir » dans la fleur, sentir dans l'animal, penser enfin dans l'homme » où il retrouve l'unité. C'est ainsi qu'ils répondent par une fable » aussi folle qu'elle est impie, à ce défi du prophète : Qui nous » racontera la génération de l'Éternel? *Generationem ejus quis* » *enarrabit?* Que penser aussi de cette unité de Dieu dans le » chaos des pensées produites par l'esprit humain abandonné à » lui-même? C'est là pourtant, c'est dans cette si courte et si » mobile intelligence qu'ils veulent qu'il se retrouve avec sa » science sans limites et ses décrets immuables; c'est dans cette » faible et fragile conscience qu'il aura le sentiment de sa force » et de sa sainteté infinies. Renversant ainsi la science des écri- » tures qui fait de l'homme une faible image de Dieu, eux, au » contraire, ne font de Dieu qu'une image de l'homme. Encore » a-t-il besoin pour arriver à cet insigne honneur, d'une attente » de plusieurs millions de siècles, pendant lesquels il subit les plus » humiliantes transformations, et devient homme sans cesser » d'être matière insensible ou organisée!!! »

A. BONNETTY.

Traditions phéniciennes.

DISSERTATION SUR L'AUTHENTICITÉ DES FRAGMENS DE L'HISTOIRE PHÉNICIENNE DE SANCHONIATHON,

Renfermés dans le premier livre de la *Préparation Évangélique* d'Eusèbe de Césarée en Palestine.

Septième et dernier article[1].

Suite de l'examen des auteurs qui ont cru à l'authenticité des fragmens de Sanchoniathon. — L'abbé Mignot. — Biographie de Philon. — Liste complète et inédite de ses ouvrages. — Quelles raisons aurait-il pu avoir de supposer l'écrit de Sanchoniathon? — Conclusion.

M. l'abbé Mignot, membre de l'Académie, y a lu une suite de *Mémoires sur les Phéniciens*[2], et comme il a cru à l'authenticité de ces fragmens, il a signalé les causes de sa conviction. Ses argumens ne diffèrent pas de ceux de ses devanciers, seulement il a cru que γράμματα Ἀμμουνέων indiquaient *une écriture propre aux Ammonites*. *Jérombal* est à ses yeux *Gédéon*, et il a cru justifier le titre de *prêtre du Dieu vivant* qu'on lui donne par le droit que l'Écriture lui reconnaît de porter l'Éphod, habillement des prêtres hébreux. Il se donne beaucoup de mal pour faire disparaître l'anachronisme qu'il trouve à rapprocher Sémiramis de la prise de Troie.

[1] Voir le 6e art. au no 7, ci-dessus, p. 30.
[2] On les trouve dans le t. XXXIV.

M. l'abbé Mignot discute ensuite les objections diverses et souvent contradictoires des adversaires de Sanchoniathon et de Philon. Il admet trop facilement, à mon avis, que saint Clément l'ait nommé, par ce qu'en dit saint Cyrille. Quant à Suidas, il pense qu'il a pris ailleurs que dans Eusèbe les renseignemens sur le philosophe tyrien ; je le crois également. On ne peut guère penser autrement, car ils ne présentent aucune ressemblance entre eux.

Venant aux preuves tirées de l'ouvrage même, il n'est point blessé des ressemblances avec Moïse et Hésiode : toutes les premières cosmogonies se ressemblent dans les traits principaux : il ne trouve point étonnant que les Gnostiques aient pris des noms dans le Phénicien, puisqu'une grande partie de leurs idées sont dues aux fables orientales.

Thot, qu'on veut rendre exclusivement à l'Égypte, d'après Sanchoniathon, appartient aux deux pays ; j'en ai donné Varron pour garant. L'objection tirée de la fondation de *Tyr*, qu'on veut être postérieure à Sanchoniathon, est ainsi combattue par lui. Josèphe déclare qu'elle fut fondée 240 ans avant le temple de Salomon. C'est donc 66 avant la prise de Troie. D'ailleurs, il s'agit ici de *Palec-Tyr*, dont Josué parle[1] comme d'une ville déjà ancienne.

Athena, qui prend possession de l'Attique, est la *Minerve* ou *Vénus Céleste*, déjà honorée en Attique avant *Cécrops*, à qui *Porphyrion*, ancien roi du pays, avait élevé un temple. Il croit reconnaître dans ce nom le chef d'une colonie phénicienne[2].

Les *Cabires* présentent plus de difficulté. Nés d'une fille de *Cronos* et de *Sydyc*, il en est fait mention avant le règne de ce prince, comme constructeurs de navires. En outre, le troisième Cabire seul est fils de la *Titanide*, et en faisant connaître l'invention des vaisseaux, il n'en fixe pas la date ; ce n'est que plus tard qu'il le fait après la fondation de *Byblos*.

Quant à la distribution que *Cronos* fait de la terre, elle se borne

[1] Voir Josué, ch. XIX, v. 26.
[2] Voir Pausanias dans ses *Attiques*, ch. XIV, n° 6.

à l'Attique et à l'Égypte, qui ont dû être habitées postérieurement à la Phénicie. La propagation graduelle des hommes sur le globe le démontre.

Quant aux noms significatifs donnés aux enfans d'*Ouranos*, ils répondent à des noms phéniciens de semblable valeur ; car on voit par la Bible que les noms orientaux ont tous une signification.

On a jugé que les Apothéoses étaient autant de preuves de la fraude de ces fragmens. A quoi M. Mignot répond que les garans de cet usage sont nombreux ; il se borne à renvoyer à Cicéron [1] et à Proclus [2]. « Enfin, dit-il, si ce n'avait été une conviction générale » que les hommes pouvaient parvenir à la divinité, comment » serait-il venu à l'esprit d'aucun prince de s'attribuer les hon- » neurs divins et un culte religieux ? »

Après avoir épuisé la liste des ouvrages favorables ou contraires à l'écrit de Sanchoniathon, qui sont venus dans mes mains, je me propose d'examiner cette question *à priori*, et je diviserai ainsi cet examen :

1° Dans le cas de supposition du texte de Sanchoniathon, peut-on croire qu'Eusèbe en ait été l'auteur ?

2° Porphyre, à défaut d'Eusèbe, peut-il encourir ce blâme ?

3° Philon de Byblos serait-il l'auteur du livre, dont il s'est donné comme le traducteur ?

D'abord, je suis convaincu qu'en général Eusèbe n'a point supposé ou interpollé les citations d'auteurs qu'il allègue, et que dans le cas spécial qui nous occupe, il est loin d'être le véritable auteur des fragmens d'un pseudonyme Sanchoniathon.

La première preuve que j'en donne est la scrupuleuse exactitude dans les citations d'auteurs conservés, savoir : Diodore de Sicile, Plutarque, Denys d'Halicarnasse, Xénophon, et surtout Platon, enfin Porphyre dans le *Traité de l'abstinence de la chair*, non compris Josèphe, Philon le juif, Tatien, Clément d'Alexan-

[1] *Tuscul.* I, 12.
[2] *Théologie platonique*, l. III.

drie, dont il fait un usage fréquent. Il ne lui était pas donné de prévoir quels seraient ceux des auteurs dont il s'appuyait qui parviendraient à la postérité, ou ceux que le tems devait nous ravir. Nous ne pouvons donc raisonnablement conclure qu'il a altéré les uns en respectant les autres ; ce serait agir contre toutes les règles de la critique.

Quel serait, en effet, l'instrument qui nous aiderait à discerner dans les auteurs perdus les fragmens suspects de ceux auxquels nous devons ajouter foi ? Ce sera, dira-t-on, l'usage qu'il en faisait pour combattre le Paganisme et confirmer la vérité de la Genèse et de l'Évangile. Mais tout dans son livre tend à ce but, tout serait donc frappé de la même réprobation.

Tous n'ont pas, dira-t-on, le même caractère de fraude.

La plus grande marque de fraude serait l'insinuation des doctrines mosaïques ou chrétiennes. Ainsi les passages d'Hécatée, d'Eupolemus, d'Artapan, de Numenius, de Démétrius, d'Aristée ou d'Aristobule sont avec raison suspects; mais cette suspicion n'atteint pas Eusèbe. Elle atteint ces auteurs eux-mêmes nommés par Josèphe et Clément d'Alexandrie, et dont l'origine juive, pour quelques-uns, ne nous a été dévoilée que par le même Eusèbe [1].

Quant à Sanchoniathon, rien en lui ne trahit le juif ou le chrétien : cette pierre de touche est sans efficacité à son égard, et ses similitudes mythologiques, avec Apollodore, par exemple, ne peuvent avoir la même valeur. Je les regarde, au contraire, comme un argument qui confirme son authenticité [2].

Si je ne trouve pas de raison suffisante de croire à la duplicité d'Eusèbe dans l'état actuel de la question, combien plus dois-je

[1] *Hist. Eccl.* l. VI, ch. 13.

[2] Nous approuvons cette dernière remarque de M. Séguier; et cependant nous n'admettons pas le principe, qu'il suffit qu'un auteur païen *insinue les doctrines mosaïques ou chrétiennes* pour qu'il soit *suspect*. Non-seulement tous les auteurs contiennent plus ou moins des doctrines et des faits se rapportant à ceux de Moïse, mais encore cela a dû être, et prouve la véracité de ces auteurs. Le genre humain ayant eu la même origine, a dû avoir les mêmes traditions.

A. Bonnetty.

la repousser sous le point de vue des lecteurs contemporains. Le Paganisme avait encore de nombreux adhérens ; à peine Constantin venait-il de le déserter, et ces écoles d'Athènes et d'Alexandrie qui ont produit des hommes célèbres jusque sous les successeurs de Théodose n'étaient pas muettes et n'auraient pas laissé impunie la témérité qui aurait déposé dans un ouvrage de polémique des preuves d'une mauvaise foi si évidente. Les contrefaçons alors se portaient sur des ouvrages anciens ou réputés tels : les Sybilles, Orphée, Homère lui-même, et Hésiode, dont les copies altérées par le tems donnaient ouverture à un pareil stratagème [1]. Mais en publiant un ouvrage d'une haute antiquité, le faire paraître sous le nom d'un traducteur très récent, puisque Philon est de la fin du second siècle de l'ère chrétienne, que ce Philon s'était fait connaître à Rome, où il avait terminé une longue existence pendant laquelle il avait composé de nombreux écrits, il me paraît bien absurde de donner à Eusèbe l'intention de lui supposer un ouvrage entier.

Il aurait fait plus, il aurait usurpé le nom de Porphyre, ce formidable adversaire du Christianisme, dont les écrits étaient compulsés par ses amis comme par ses ennemis : il en aurait tiré deux attestations favorables à ce Phénicien né de son imagination ; mais cela ne se peut, puisqu'une des citations se trouve dans le *Traité de l'abstinence*, qui a échappé au naufrage de tant d'écrits antiques.

Il faut donc reconnaître que Sanchoniathon a été lu par Porphyre, ou plutôt son traducteur, Philon. Ce qui seul suffit pour trancher la question.

Quant à Eusèbe, avec quel grand avantage aurait-il composé les lignes incohérentes et détachées qui forment l'ensemble des morceaux conservés de cet auteur ? Ce n'est certainement pas pour confirmer la Cosmogonie de Moïse. La sienne en diffère à

[1] Il est évident que cela prouve que les Pères, en se servant de ces auteurs païens, ne les citaient que parce qu'ils savaient qu'ils étaient reçus de tout le monde. Ainsi ce n'était pas de leur tems qu'ils avaient été interpolés. Le directeur, A. Bonnetty.

ce point que Dodwell et Ursinus y ont vu, un ouvrage composé dans le dessein de la combattre, et que lui-même s'écrie[1] : « Voici « donc cette création de l'univers sans le concours de la Divi-« nité! » Aurait-il inventé une fable pour se donner le droit à cette exclamation ? Toutes celles des philosophes avant Anaxagoré en donnaient le sujet, comme on le voit, par le traité de Plutarque sur *les opinions philosophiques*.

Ce qui distingue surtout la doctrine de Moïse de toutes les autres sur l'origine des choses ; c'est que pour lui Dieu est avant tout. Dans les autres philosophies et mythologies, au contraire, le ciel et la terre, séjour des divinités, ont précédé leur apparition. Quant à toutes ces générations qui forment l'enchaînement des tems fabuleux de la Phénicie, il est difficile de croire qu'Eusèbe eut consacré son tems à de semblables inventions, qui n'avaient ni le mérite de l'esprit, ni d'utilité pour son plan. De plus, dans les rapports chronologiques, il y a une différence marquée entre la citation de Porphyre tirée de son ouvrage contre le christianisme et la chronologie d'Eusèbe, quant à l'époque où vécut Sanchoniathon, contemporain, dit-il, de Sémiramis.

Je crois avoir suffisamment démontré que notre Eusèbe n'a pu être le fabricateur de Sanchoniathon.

2° Peut-on en imputer le blâme à Porphyre ? C'est ce qu'avait tenté Dodwell, et ce à quoi il a été forcé de renoncer lui-même.

Porphyre, pour attaquer le christianisme, n'avait pas besoin de se masquer ; il tenait même à gloire de s'en montrer l'agresseur. Car quelle garantie de succès trouvait-il dans ce moyen détourné plus que dans sa dialectique ? Cette cosmogonie, où l'intervention divine est écartée, ne pouvait pas même plaire à un néo-platono-pythagoricien qui reconnaissait au moins le νοῦς comme ayant présidé au débrouillement de la matière et à l'organisation de l'univers. Rien ne justifie dans toute l'antiquité une pareille assertion, et le zèle pieux de Dodwell joint à sa vaste érudition n'ont pu l'armer de preuves convaincantes. Il se rend

[1] Τοιαύτη μὲν αὐτῶν ἡ κοσμογονία ἄντικρυς ἀθεότητα εἰσάγουσα. *Præp.*, p. 33.

lui-même au passage d'Athénée, antérieur à Porphyre, qui nomme ce Phénicien quoiqu'en altérant son nom.

Puis, comment Porphyre ne se serait-il pas donné lui-même comme le traducteur de l'ouvrage primitif? Il était Tyrien aussi bien que Philon. La gloire de la Phénicie et la connaissance de son antique idiome étaient aussi bien placées chez lui que dans son compatriote. Était-il raisonnable qu'il comptât sur la crédulité des lecteurs, au point de supposer un écrit de cette étendue à Erennius Philon, qui, ayant vécu sous Adrien, se rapprochait assez de l'époque où lui-même figura sur la scène du monde, puisqu'il mourut très vieux sous Dioclétien? Il est superflu, je crois, de s'étendre sur une hypothèse abandonnée par celui même qui l'a mise en avant.

3° Je viens à Philon de Byblos; mais il est nécessaire de faire précéder, par une courte biographie, la nomenclature de ses ouvrages et l'examen de l'accusation portée contre lui.

Suidas, dont les *biographies* sont en général si restreintes, s'exprime ainsi sur son compte : « Philon de Byblos, grammairien, » naquit vers les tems de Néron, et prolongea beaucoup sa carrière. Il déclare lui-même qu'il fut consul sous le nom de *Sévère* » *Érennius*, dans la 78ᵉ année de son âge, correspondant à la 220ᵉ » Olympiade. Nous avons, écrits par lui, 12 livres *de l'Acquisition* » *et du Choix des livres;* 30 *des villes et des hommes célèbres* que » chacune d'elles a produits; sur *le règne d'Adrien*, sous lequel » il vécut encore, et *autres ouvrages*[1]. »

Le même Suidas ajoute[2] : « On doit savoir que Philon, sur- » nommé Érennius, fut consul, comme il le dit. »

Cette addition ne permet pas de donner un autre sens que je n'ai

[1] Φίλων Βύβλιος, γραμματικός. Οὗτος γέγονεν ἐπὶ τῶν χρόνων ἐγγὺς Νέρωνος, καὶ παρέτεινεν εἰς μακρόν. Ὕπατον γοῦν τὸν Σεβῆρον τὸν Ἐρέννιον χρηματίσαντα, αὐτὸς εἶναί φησιν, ὅταν ἦγεν ὄγδοον καὶ ἑβδομηκοστὸν ἔτος, Ὀλυμπιάδι δὲ κ' καὶ διακοσιοστῇ. — Γέγραπται δὲ αὐτῷ περὶ κτήσεως καὶ ἐκλογῆς βιβλίων βιβλία ιβ'. Περὶ πόλεων καὶ οὓς ἑκάστη αὐτῶν ἐνδόξους ἤνεγκε βιβλία λ'. Περὶ βασιλείας Ἀδριανοῦ τῆς ἐφ' οὗ καὶ ἦν Φίλων, καὶ ἄλλα.

[2] Ὕπατος γέγονεν ὁ Φίλων, Ἐρέννιος χρηματίσας, ὡς αὐτός φησι.

fait à la traduction précédente, savoir : que c'est bien Philon qui fut consul, quoique Kuster, dans sa *note sur Suidas*, le conteste.

Eudocie, dans son *Ionia*, publiée par Villoison [1], répète à peu près Suidas, en attribuant de plus à cet auteur des *épigrammes*, et termine en disant : γέγονε δὲ καὶ ὕπατος παρ' Ἀδριανοῦ. « Il fut aussi » consul sous Adrien. »

Il n'y a donc guère moyen de refuser la dignité consulaire à Philon, et Saumaise ne la met pas en doute [2].

Néanmoins une nouvelle citation de Suidas semble jeter de l'incertitude sur ce point. En effet, « *Hermippe*, dit encore Suidas, était de Béryte, du bourg situé au milieu des terres, disciple de Philon de Byblos, par lequel il fut recommandé à » Érennius Sévérus, sous l'empereur Adrien ; affranchi d'origine, » il était cependant fort instruit et composa de nombreux ouvrages [3]. »

Suivant cette version, Philon de Byblos n'est plus qu'un familier de la maison du consul (car je crois qu'on doit ajouter ὑπάτῳ au texte ci-dessus après Σευήρῳ), *Erennius Severus*, qui lui recommande son disciple et son compatriote Hermippe.

Reinésius [4] a supposé que *Severus Erennius* était le même personnage que *Serennius* ou *Serenus Granus*, ou *Granianus*, nommé dans l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe [5], comme ayant écrit à Adrien, qu'on ne devait pas condamner les chrétiens sur la seule clameur publique.

Ce qui donnerait quelque appui à cette supposition, c'est qu'un *Serenus* a abrégé le traité de Philon, περὶ πόλεων, *des Villes*, en trois livres [6].

[1] Tom. 1er des *Anecdota græca*. Venise, in-4, 1781, p. 424.

[2] Voir dans ses *Exercitationes Plinianæ*, p. 1237, ed. Parisien.

[3] Ἕρμιππος, Βηρύτιος, ἀπὸ κώμης μεσογαίου, μαθητὴς Φίλωνος τοῦ Βυβλίου, ὑφ' οὗ ᾠκειώθη Ἐρρενίῳ Σευήρῳ, ἐπὶ Ἀδριανοῦ τοῦ βασιλέως, ἐκδοῦλος ὢν γένος, λόγιος σφόδρα, καὶ ἔγραψε πολλά.

[4] Dans ses *Variæ lectiones*, l. III, p. 347.

[5] L. IV, c. 8 et 9.

[6] Voir le grand étymologique aux mots Ἀρσινόη, Βεννέορος. Il y est nommé Σερῖνος et non Σερῆνος.

Nouvelle difficulté. Suidas nous entretient, en effet, de ce *Sévenus*, auquel il donne le prénom *Ælius ;* mais c'est un grammairien athénien [1].

Que conclure de ces contradictions ? Rien de positif sur l'existence politique de Philon ; mais la certitude de l'époque où il vécut, et de sa qualité d'homme de lettres, auteur de nombreux écrits. Car il nous importe peu aujourd'hui de savoir si la dignité consulaire est venue en surcroît à ses titres littéraires. Le surnom *Érennius* paraît lui être échu du patronage du consul *Severus Érennius*. Ces deux nom *Philon de Byblos* ou *Erennius Philon* sont donc identiques ; voilà qui semble incontestable. On cite de lui beaucoup d'écrits et sous des titres très différens.

Outre ceux dont nous venons de parler, je puis encore citer les suivans :

Dans l'*Etymologicum magnum*, au mot ἀέντες, un écrit *sur les discours* (εἰς τὰ ῥηματικὰ).

Aux mots, ἄϊστος et ἄτμητος, un écrit sur *le Discours* (εἰς τὸ ῥηματικὸν), qui pourrait bien être le même que le précédent.

Au mot, δέμα, un écrit sur *la Rhétorique* (εἰς τὸ ῥητορικὸν), passage où il faudrait peut-être lire comme précédemment, ῥηματικὸν.

Au mot, γέρανος, un écrit sur *le désir d'apprendre* (ἐν τῷ περὶ χρηστομάθειας [2].

L'ouvrage, περὶ πόλεων (des villes), paraît avoir été le plus important de ses écrits : il rentrait dans le cadre de ce que nous a donné depuis Étienne de Byzance, lequel l'a souvent mis à contribution. Nous en voyons encore des traces dans l'*extrait* de ce *Dictionnaire*, par Hermolaus. Voir aux mots *Argura*, *Bura*, *Iopé*, *Lampé*, *Babylone.*

Ce dernier article est remarquable par l'emprunt fait à Sanchoniathon.

« Babylone, ville de la Perse, dit-il, métropole appelée (de-» puis) *Seleucie*, fondation de *Babylon*, homme sage, fils de » *Belus*, le plus sage ; et non, comme le dit Hérodote, fondée par

[1] Voir Jonsius *Hist. philosop.* l. IV, p. 347.

[2] Voir pour toutes ces citations aux pages 43, 164, 227, 255.

» *Sémiramis* : cette ville est plus ancienne qu'elle de 2000 ans,
» comme le dit Erennius. »

Au mot *Mégalopolis*, ville d'Iberie, *d'après Philon.*

Au mot, *Mélitée*, dont il discute l'orthographe, *d'après Philon.*

Au mot, *Andanie*, il cite Philon (ἐν τῇ περὶ πόλεων) dans l'ouvrage sur *les Villes*.

La description de *Byblos* est également prise dans Sanchoniathon : « Ville de Phénicie, la plus ancienne de toutes, fondation » de Cronus [1]. »

Béryte est dans le même cas : « Ville de Phénicie, devenue » grande de petite ; fondation de Cronus. »

L'article *Laodicée* semble puisé à la même source.

« Laodicée, dit-il, ville de Syrie, nommée précédemment » *Leucé acté* (λευχὴ ἀχτὴ), *rive blanche* : avant tous ces noms, elle » avait celui de *Rhamita* ; un berger, nommé *Rhamanthas*, ayant » été écrasé de la foudre en ce lieu. Ce nom signifie le *Dieu d'en* » *haut* (ἀφ' ὕψους ὁ θεός); *Rhaman*, signifiant *hauteur* et *Athas* Dieu. » C'est Philon qui s'exprime ainsi (οὕτως Φίλων). »

Constantin Porphyrogenète s'autorise aussi de cet ouvrage, aussi bien qu'Étienne, au mot *Dyrrachium*. « Après *Rhizonicus*, » disent-ils, est la ville de *Lisse*, et *Acrolisse*, puis *Épidamne*, » colonie des *Corcyréens*, qui porte maintenant le nom de *Dyr-* » *rachium*, nom de la presqu'île où cette ville est bâtie, d'après » *ce qu'écrit Philon* [2]. »

Comme dans son ouvrage *des Villes*, Philon indique les hommes célèbres de chaque ville, par continuation Étienne cite Philon dans son livre *des Médecins* (ἐν τοῖς ἰατριχοῖς), et parle de *Philonides de Dyrrachium* ; ce qui, à mon sens, veut dire qu'il nomme *Philonides*, parmi les médecins célèbres de *Dyrrachium*.

On trouve cependant le même titre d'ouvrage attribué à Érennius Philon dans l'article *Cyrte* (Κύρτος).

[1] Voir *Prép. évang.* p. 37.

[2] Μετὰ τὸ Ῥιζωνιχὸν Λίσσος ἐστὶ πόλις, χαὶ Ἀχρόλισσος χαὶ Ἐπίδαμνος Κερχυραίων χτίσμα· ἣ νῦν Δυῤῥάχιον ὁμωνύμως τῇ χεῤῥονήσῳ, ἐφ' ἧς ἵδρυται. Ὡς Φίλων γράφει. *Themata*, IX, p. 99, ed. Leiden, 1611.

« Dans la ville de *Cyrte* naquit Denys, célèbre médecin,
» nommé Cyrte (κυρτὸς), à cause de sa patrie et non pas la tour-
» nure de son corps. Erennius Philon en fait mention dans son
» traité (περὶ ἰατρικῆς). »

L'on voit ici que c'est un ouvrage à part, il traite plutôt des médecins illustres que de l'art en lui-même. Toutefois un passage de Galien [1] le cite comme ayant donné un nom allégorique au miel qu'il appelait *ruisseau des filles des Taureaux*, νᾶμα θυγατέρων Ταύρων; d'après l'opinion fabuleuse de l'origine des abeilles rapportée par Virgile [2]. A l'article *Nisibe*, du même Étienne, Philon est cité ἐν Φοινικικοῖς, ce qui indique bien la traduction de Sanchoniathon, et l'étymologie qui y est donnée du nom de cette ville est toute puisée dans la langue phénicienne.

Le scholiaste d'Apollonius de Rhodes s'est aussi autorisé des doctrines de Philon, mais sous un rapport grammatical. On y lit, en effet, sur le vers 118 du 3ᵉ livre: Ἑψιόωντο ἀντὶ τοῦ ἔπαιζον· Φίλων δὲ ἀντὶ τοῦ ὡμίλουν παρὰ τὸ ἔπος. Ceci ne peut appartenir qu'à un ouvrage de grammaire. Est-ce le même que le grand *étymologique* nomme τὰ ῥηματικά? Je le crois. Est-ce cet ouvrage dont l'*extrait* est parvenu jusqu'à nous, que Walckenaer a mis à la suite de son *Ammonius?* ou bien, n'est-ce pas plutôt le livre même imprimé sous le nom d'Ammonius? La ressemblance des deux traités, et plus encore l'usage qu'en fait Eustathe, en citant les diverses valeurs des mots réputés synonymes, l'attriburaient à notre auteur plutôt qu'à Ammonius [3].

En effet, il nomme sans cesse Erennius Philon dans son livre sur *la différence des mots réputés synonymes* (ἐν τῷ περὶ διαφόρων σημαινομένων), et jamais il ne cite Ammonius; ce qui a donné à Paul Léopardus l'idée que l'ouvrage qui passe pour être d'Am-

[1] *De la médecine suivant les lieux* livre IX.

[2] . . . . . . Liquefacta boum per viscera toto
Stridere apes utero, et ruptis effervere costis.
Géorg. IV, v. 555.

[3] Voir Eustathe, édit. de Rome p. 835, 855, 906, 907, 909, 1608, 1871.

nomme fait réellement d'Erennius Philon. Il le répète dans ses *Emendationes* toutes les fois qu'il cite ce vocabulaire. Ménage, cité par Bayle, partageait cette opinion.

Le grand étymologique, qui invoque souvent *Erennius Philon*, ne nomme que deux fois *Ammonius*, et pour des choses qui n'ont point trait à la grammaire.

Quoi qu'il en soit, Walckenaer a défendu avec chaleur, dans sa *Préface*, les droits d'Ammonius à la composition de cet ouvrage. J'abandonne cette controverse, tout en constatant, d'après Eustathe et le grand étymologique, que Philon a fait un ouvrage sur les *synonymes de la langue grecque*, dont un abrégé au moins nous est parvenu sous le nom altéré d'Erennius Philon.

Philon, dans les *Éthiopiques*, est allégué par Antigone de Caryste. « Ctésias, écrit ce narrateur, dit qu'il existe en Éthiopie » une fontaine dont l'eau est rouge comme du cinabre, et ceux » qui en boivent deviennent fous. Philon, qui a écrit les *Éthio-* » *piques*, dit la même chose[3]. » Est-ce notre auteur? On pourrait le croire, en rapprochant de cette relation ce que Philon, cité par Eusèbe[4], dit de lui-même : « En voyant la divergence d'opinions » qui règne parmi les Grecs, je me suis confirmé dans l'opinion » qu'il en était ainsi, et je me suis décidé à écrire trois livres sous » le titre d'*Histoire merveilleuse*[5]. » Il se pourrait que les *Éthiopiques* en fissent partie. Toutefois, je dois avouer que Strabon[6] parle d'un *Philon* qui a écrit une *navigation en Éthiopie* (τὸν συγγράψαντα τὸν εἰς Αἰθιοπίαν πλοῦν). Cet homonyme serait antérieur à Philon Erennius.

[1] Voir l. I, ch. 24, IX, 19, X, 6, XI, 15, XIII, 14.

[2] Voir p. 588 : Μίμας ὄρος ἐν Θράκῃ, παρὰ Ἀμμωνίῳ. — et p. 714 : Ἀμμώνιος ἱστορεῖ.

[3] *Mirabil. hist.* CXX, éd. de Meursius.

[4] Οὕτως ἔχειν πεπεῖσθαι ἡμῖν παρέστη τὴν διαφωνίαν ὁρῶσι τὴν παρ' Ἕλλησι, περὶ ἧς μοι τρία πεφιλοτίμηται βιβλία τὴν ἐπιγραφὴν ἔχοντα παραδόξου ἱστορίας. *Præp. evan.*, l. I, p. 32.

[5] Ce récit de Ctésias est répété par Diodore de Sicile, l. II, c. 14. Voir, en outre, Pline *Hist. nat.* l. XXXI, ch. 1er. Ovide *Métamorph.* XV, 139.

[6] *Geogr.* l. II, p. 77.

La Bibliothèque royale possède un commentaire manuscrit n° 1885, intitulé : Ἐρεννίου φιλοσόφου ἐξήγησις εἰς τὰ μετὰ τὰ φυσικά, ou *Commentaire du philosophe Erennius sur la métaphysique d'Aristote*. Cette œuvre paraît incontestablement appartenir à notre auteur. En ajoutant à cette nomenclature les *épigrammes* dont parle Eudocie ; on avancera beaucoup la liste des ouvrages réels ou probables de Philon de Byblos.

Il reste enfin les Φοινικικὰ ou l'*Histoire phénicienne* de Sanchoniathon, attribuée comme traduction à Philon, par Eusèbe, alléguée par Porphyre, et Étienne de Byzance dans l'article *Nisibe*.

Nous avons donné dans ce qui a précédé l'opinion de Lydus sur l'autorité de cet historien, d'après les restitutions de M. Hase, mon savant confrère, et les miennes. Dans son traité des *Mois*, différent de celui-ci et publié par Schow, le même Lydus a fait plus que de s'en autoriser, il en a extrait deux fragmens que nous retrouvons textuellement dans Eusèbe [1]. Il est question des serpens dans le premier.

« Le dragon est le plus vivace de tous les animaux et tout de » feu (Eusèbe ajoute : *à ce que dit Taautos*), ce qui fait qu'il a » une vélocité inconcevable par sa *respiration*. (Eusèbe par le » poumon.) Sans pieds et sans mains, sans aucun des secours » extérieurs à l'aide desquels les autres animaux exécutent leurs » mouvemens, il se meut et fournit les types de nombreuses » transformations. Il est aussi doué de la plus grande longévité ; » non-seulement parce qu'en se dépouillant il revient de la vieil- » lesse à la jeunesse, mais parce qu'il lui est naturel d'atteindre » une longueur démesurée ; puis, lorsqu'il est parvenu au dernier » tems, il se résout et s'anéantit en lui-même. »

Le second passage est celui-ci [2] :

« Le cercle est de toutes les figures la plus parfaite. C'est pour- » quoi les Égyptiens, traçant la figure de l'univers, le représen- » tent par un cercle ailé d'une couleur de feu, et placent au mi- » lieu un serpent à tête d'épervier comme renfermant l'Agatho-

[1] Voir à la page 44 de Schow, et 41 d'Eusèbe.

[2] Voir Eusèbe *ibid.* et Lydus, p. 55.

» démon. » Lydus ajoute : « L'ensemble de cette figure est tel » qu'est pour nous la lettre Θ. »

La discussion des variantes peu nombreuses des deux textes serait déplacée ici : elle se retrouvera dans la publication de la *Préparation Évangélique*, en grec, avec une traduction française, que nous préparons.

Enfin, pour épuiser tous les écrits de Philon, autant qu'il nous a été possible de le faire, nous rappellerons ce que nous avons déjà mentionné, le *Traité sur les Juifs*, dont parle Celse cité par Origène en réponse à ce philosophe [1] ; où il montre une grande animosité contre ce peuple.

Il me reste maintenant à discuter les causes qui auraient pu engager Philon à supposer l'ouvrage qu'il a donné sous le nom de Sanchoniathon ; ce que j'ai déjà essayé en réponse à Dodwell.

Je vois par ce qui précède que cet auteur avait 78 ans sous Adrien, pendant la 220e Olympiade. Alors on distinguait à peine les Chrétiens des Juifs dont ils passaient pour faire une secte. On ne doit donc pas croire que ce soient eux qu'il aurait voulu attaquer par cette fiction, et combien ne s'y serait-il pas mal pris? La cosmogonie de Moïse, encore qu'elle soit reconnue des Chrétiens, appartient plus spécialement aux Juifs. Il ne les attaquait donc pas directement en inventant celle qu'il aurait supposée sous le nom de Sanchoniathon. Quant à sa théogonie, elle leur était aussi indifférente que toutes les autres empruntées aux Égyptiens, aux Chaldéens ou aux Grecs.

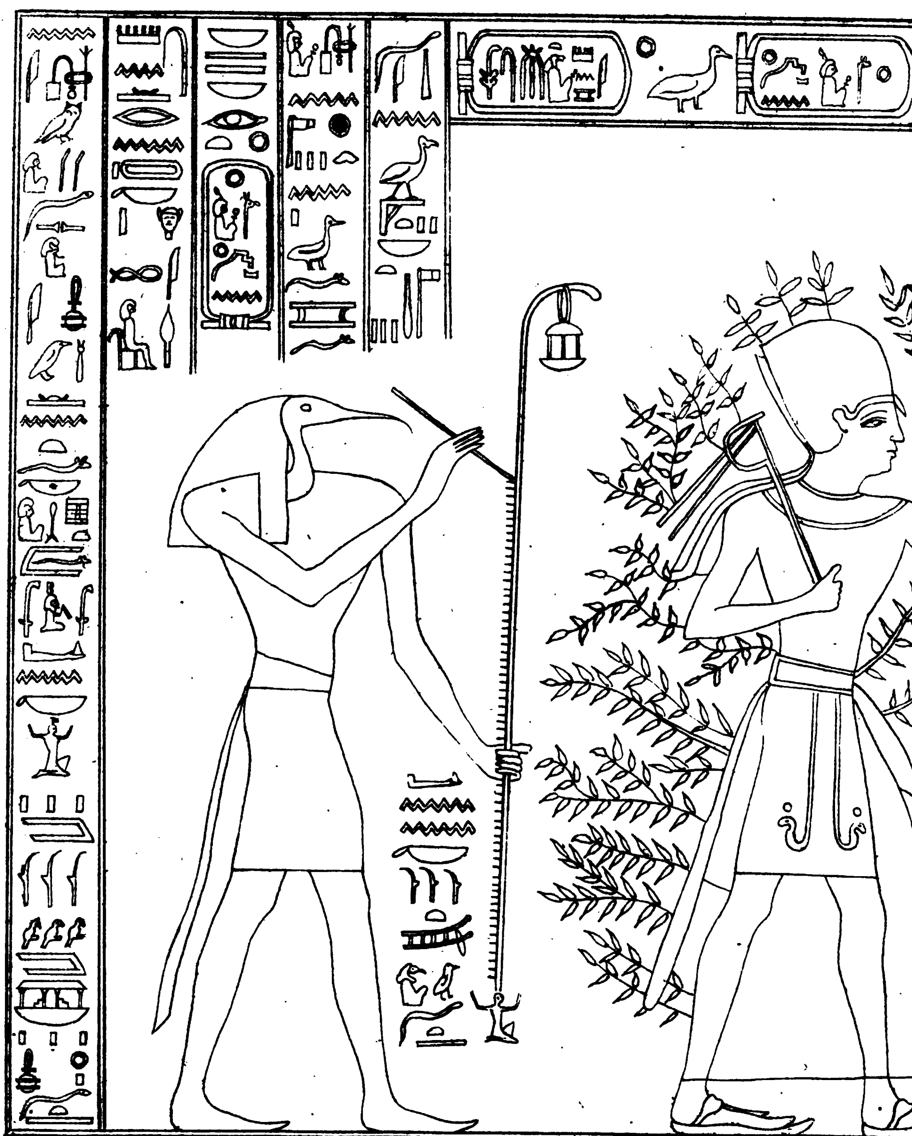
Sont-ce seulement les Juifs qu'il a voulu attaquer (car tel est le principal argument de Dodwell), afin d'empêcher l'effet favorable que l'écrit récent de Josèphe contre Apion pouvait produire? Voyons comment il arrivait à son but. Sa cosmogonie était différente de celle de Moïse. Mais toutes celles des divers peuples qui avoisinaient la Judée avaient le même caractère : leur fable était aussi extravagante que celle de Sanchoniathon, aussi dépourvue dans l'exposition de l'origine des choses, de l'intervention divine. Tous, comme les Phéniciens, prétendaient tenir

[1] L. 1er c. 13.

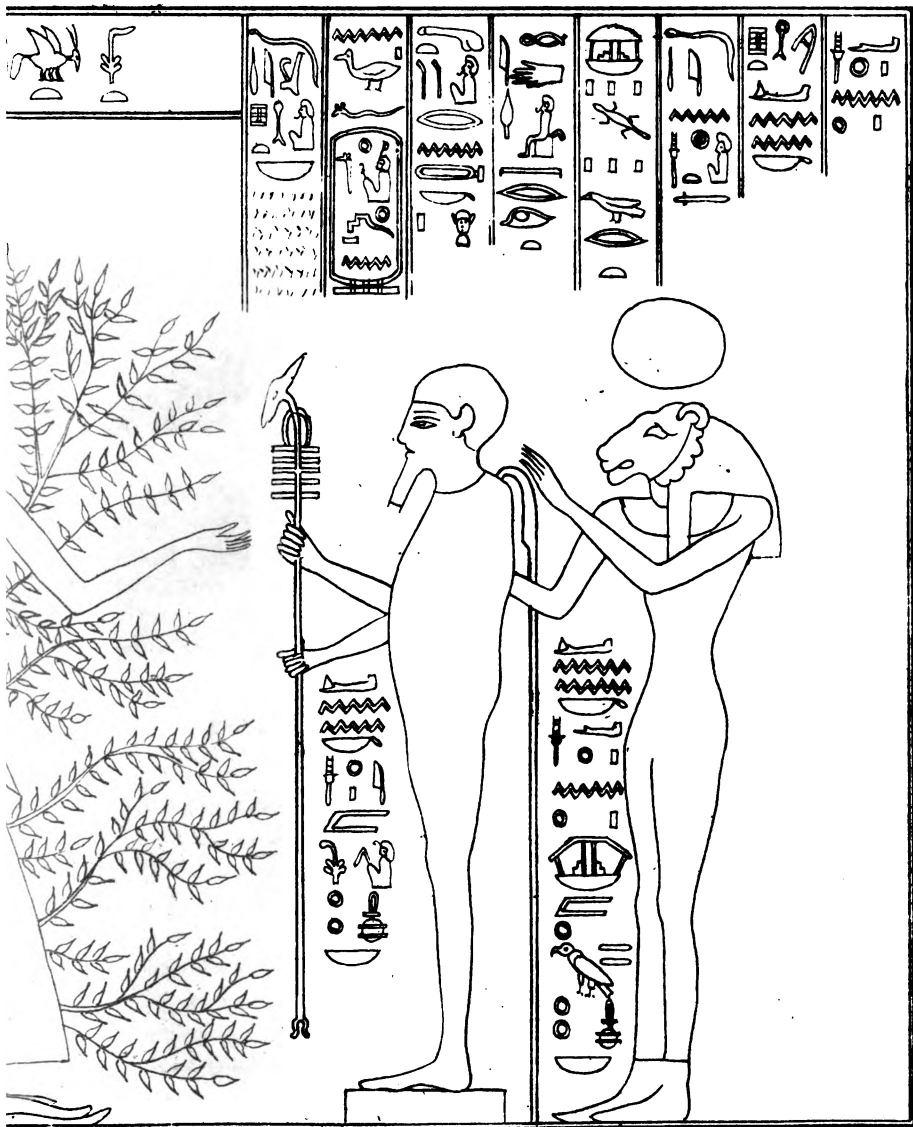
leur science d'une antiquité ancienne et irréfragable, soit de piliers sacrés, soit d'auteurs approchant de la divinité. Ils n'avaient aucune infériorité aux récits phéniciens pour attaquer les Juifs. Philon se serait donc donné une peine bien inutile pour composer une fable qui n'avait aucune chance de succès par-dessus les autres en opposition à la Genèse. Je sais, par Celse, que Philon, de race chananéenne, haïssait les Juifs. Mais de là, à la supposition d'une théologie toute entière donnée au public pour la première fois vers la 220e Olympiade, il y a loin.

Je me perds donc dans la recherche des motifs que l'on prête à chacun des trois écrivains qu'on veut présenter comme auteurs pseudonymes des fragmens qui nous occupent : et je ne vois dans les règles de critique aucune raison de les leur attribuer. Que trouve-t-on d'étrange à ce qu'un vieil historien phénicien, contemporain du siége de Troie, ne soit pas plus raisonnable qu'Hésiode, qu'Ovide, que Diodore de Sicile, dans l'exposition des origines du monde? Si la preuve qu'il n'est pas plus absurde qu'eux, résultant du rapprochement des textes, pouvait présenter quelque intérêt aux lecteurs des *Annales de Philosophie chrétienne*, j'aurais bientôt accompli ce travail comme suite du présent mémoire.

SÉGUIER DE SAINT-BRISSON.
De l'Académie des inscriptions et belles-lettres.



Annales de philos. chrét. 3e série, N° 8. t. II. p. 127.



Archéologie égyptienne.

BAS-RELIEF ÉGYPTIEN

QUE M. LE BARON TAYLOR DIT RAPPELER L'APPARITION DE DIEU A MOÏSE DANS LE BUISSON ARDENT.

Ce témoignage, si important s'il était vrai, se trouve dans l'ouvrage que M. le baron Taylor a publié, il y a déjà un an, sous le titre de : *la Syrie, l'Égypte, la Palestine et la Judée, considérées sous leur aspect historique, archéologique, descriptif et pittoresque*.[1] Depuis longtems ce passage nous avait été signalé par un de nos collaborateurs ; mais nous ne voulions le publier qu'avec la planche qui reproduisait le monument, et après l'avoir soumise à une critique convenable. Or, comme M. le baron Taylor ne donne pas ce monument, il nous a été assez difficile de nous le procurer. Enfin, nous l'avons trouvé dans le grand ouvrage que publie le gouvernement, reproduisant tous les dessins que Champollion avait rapportés de l'Égypte. C'est d'après la planche 48 du tome I que nous publions ce monument. Commençons d'abord par en donner la description d'après l'ouvrage de M. le baron Taylor. Voici le passage où il en parle :

» *El-Derr* ou *Derri*, est un bourgade de trois mille habitans, » et est la capitale de la Basse-Nubie. Ses environs fourmillent de » ruines ; on y voit surtout un temple taillé dans le roc, dont » M. Champollion attribue la fondation à Sésostris.

» Ce temple est creusé dans le flanc d'une montagne derrière » la ville. Le *pronaos* est presque entièrement détruit ; il ne reste » maintenant qu'une portion des murailles latérales et une rangée » de colonnes devant la *Cella*. Sur les ailes du portique, on voit » des sculptures représentant des batailles, des faits d'armes et » des exploits militaires de toute sorte, mais à moitié effacés, de

[1] 2 vol. in-4°, orné de 150 gravures, rue saint André-des-arts, n° 58.

» sorte qu'ils sont peu intelligibles. En entrant dans la *Cella*, on
» voit de chaque côté une rangée de colonnes carrées, massives,
» sans chapiteaux, aboutissant à une sorte de plinthe, le long de
» laquelle règne un chevron de pierre qui s'étend depuis le pro-
» naos jusqu'au sanctuaire, et qui supporte le toit. Les portes
» sont ornées de frises, de corniches, de moulures, et sont sur-
» montées du *globe ailé*.

» Sur plusieurs faces des colonnes, on voit des dieux tendant
» les mains à des mortels, ou leur passant familièrement les bras
» sur les épaules.

» Près du sanctuaire, il y a un bas-relief fort extraordinaire,
» qui fait supposer que les Égyptiens ont connu la légende sa-
» crée, relative à l'apparition de Dieu, à Moïse, dans le buisson
» ardent. *Osiris est représenté au milieu d'un vaste buisson qui*
» *semble être en feu.* Il porte un *fouet* d'une main, tandis que son
» autre main est étendue vers un homme à tête chauve (proba-
» blement un prêtre de Phtha), qui se tient devant lui dans un
» attitude respectueuse. Près du prêtre est Isis *Leanata*, avec le
» globe de la lune sur sa tête ; de l'autre côté du buisson est
» *Thoth*, avec une tête d'*Ibis*.

» Dans le fond du sanctuaire, il y a un banc de pierre sur le-
» quel se trouvaient autrefois quatre statues en ronde bosse. De
» chaque côté, on voit de petites niches qui, selon les uns, ont
» servi à renfermer des cercueils ; mais qui plus probablement
» contenaient les vases sacrés. Quelques auteurs pensent encore
» que ce fut là qu'étaient logés les dieux de l'Égypte avant l'érec-
» tion des magnifiques temples de *Louqsor*, de *Medynet-Abou* et
» de *Karnak*. Tout auprès du temple que nous venons de décrire
» sont de petites tombes où se tient ordinairement un santon en
» prières [1]. »

Telle est l'opinion de M. le baron Taylor ; malheureusement, elle ne nous paraît nullement confirmée par le monument lui-même. Il n'y a là ni *buisson ardent*, ni *prêtre* qui puisse rappeler, ou Moïse ou l'apparition de Dieu. Les inscriptions qui accompa-

[1] Tome II, p. 341.

gnent le monument, et que nous avons reproduites, disent le contraire. Ces inscriptions n'ont pas encore été traduites littéralement, parce que le volume de texte qui doit accompagner les dessins n'a pas encore été publié. Mais en voici le sens dans la courte *notice* que les éditeurs ont jointe à chaque planche.

« Cette planche nous montre le roi *Rhamsès* (dont le nom est » dans les Cartouches), qui, tenant dans ses mains le *fouet* et le » *crochet*, est au milieu de l'*arbre de vie*, en présence de *Phthah* » et de la déesse *Pacht*. Sur l'autre côté de ce riche tableau, le » Dieu *Thoth* marque l'époque de cette cérémonie religieuse sur » le *sceptre des panégyries*. »

Voilà, en effet, ce qui fait le fond de ce tableau. On voit qu'il n'y a rien qui ait rapport au fait cité par M. le baron Taylor ; et cependant nous avons cru devoir reproduire ce monument ; car s'il ne rappelle en aucune manière le buisson ardent, il n'aura pas échappé à nos lecteurs qu'il contient un autre souvenir des traditions bibliques, c'est celui de l'*arbre de vie*. Cet arbre jouait un grand rôle dans la théologie égyptienne ; nous avons déjà eu occasion d'en parler, en reproduisant un autre monument égyptien *pouvant rappeler la chûte d'Adam et d'Ève* [1]. Tous ces monumens sont encore trop peu nombreux, trop peu expliqués pour pouvoir asseoir sur eux un système un peu probable, un peu étendu. Mais peu à peu les découvertes s'étendent, les explications s'éclaircissent, et la science se fait. Nous avons la certitude qu'il sortira de tout cet ensemble une nouvelle confirmation de nos livres, et une explication plus claire et plus explicite de quelques points qui, jusqu'à présent, sont restés enveloppés de quelques doutes ou de quelques contradictions.

En attendant, nous sommes assurés que nos abonnés seront bien aises que nous ayions fait entrer dans nos pages ce nouveau document.

A. B.

[1] Voir notre n° 74, tome XIII, p. 152.

Histoire de l'Église.

ÉTAT DES POPULATIONS CATHOLIQUES EN RUSSIE.

Isolement du clergé. — Son ignorance. — Espionnage. — Censure de la prédication. — Défaut d'instruction religieuse pour les enfans. — Entraves pour entrer dans un couvent. — Du clergé séculier. — Des seigneurs qui nomment aux cures. — Leur dérèglement. — Du divorce. — Du servage.

Monsieur le Directeur,

Revenu depuis quelques jours seulement d'un voyage dans la Russie occidentale, où j'ai séjourné pendant plusieurs années, je n'ai eu que très récemment connaissance des détails qu'ont donnés les *Annales de Philosophie chrétienne* [1] sur les persécutions des catholiques de ces contrées. Ces détails ne m'ont nullement étonné, car je les connaissais; mais j'ai été singulièrement surpris de la modération qui caractérise la conduite du Saint-Siége en cette occasion : ici, comme en d'autres circonstances, Rome fait preuve de longanimité et de sagesse.

Cependant, M. le Directeur, si le saint Père, dans son allocution, pouvait et devait appuyer seulement sur les faits généraux du machiavélisme russe, il y a des faits particuliers propres à confirmer les premiers, et dont la connaissance prouvera combien les allégations du saint Pontife sont restées dans des termes au-dessous de la vérité. Dans cette vue, j'ai recours à votre recueil pour raconter une partie des choses que j'ai *vues* ou entendues sans les avoir recherchées; car, dans ce malheureux pays, où pèse le plus révoltant despotisme, chacun s'isole, pour éviter

[1] Voir les articles et les documens publiés dans les numéros 1 et 3, tome 1, p. 64 et 201, 3e série.

à la fois l'espionnage d'une police tracassière et le douloureux spectacle de maux auxquels on n'aperçoit aucun terme.

Mes observations porteront d'abord sur le clergé, puis sur les ouailles confiées à ses soins.

Une des plus fatales conséquences du système adopté par le gouvernement russe, et qui consiste à supprimer la plupart des grands établissemens religieux, c'est la démoralisation du clergé régulier. Dans la petite Russie, les paroisses catholiques sont situées à d'immenses distances les unes des autres, et le clergé séculier est en petit nombre : on le remplace donc par les moines. Ainsi, la paroisse que j'habitais était desservie par deux Bernardins fixés à demeure près d'une misérable masure décorée du nom d'église. Mais, vu le nombre réduit des monastères catholiques, les supérieurs de ces desservans religieux se trouvent souvent éloignés d'une centaine de lieues au moins de leurs subordonnés, d'où résulte nécessairement un manque de surveillance funeste aux bonnes mœurs et à une discipline régulière. Ces curés moines, en général fort ignorans et sortis des basses classes, offrent, hélas! un spectacle bien affligeant pour l'œil d'un catholique sincère. Comme ils ne craignent aucun œil scrutateur et que leurs chefs peuvent rarement les visiter, leur troupeau devient fréquemment pour eux un moyen de s'enrichir ou de faire vivre leurs parens indigens. Un exemple entre mille : Dans une maison où je résidais d'ordinaire se trouvait un maître-d'hôtel qui désirait épouser sa cousine germaine. Cet homme s'adresse au curé de la paroisse qui déclare, en ma présence, que c'est un cas réservé à la cour de Rome, dont il faut attendre la dispense. Jusque-là, tout est bien. Le maître d'hôtel, désolé, vient me trouver, et, comme je connais parfaitement la difficulté des communications avec Rome, puisqu'elles ne peuvent avoir lieu que par Saint-Pétersbourg, il me vint dans l'idée que le saint Père avait peut-être remis ce pouvoir à l'évêque diocésain. Le fiancé en parle au curé, qui soutient le contraire, et refuse même d'en référer à l'évêque. Cependant le vicaire du curé, Bernardin comme lui, laisse entrevoir que, pour cinquante roubles argent (200 fr.), il arrangerait l'affaire. Le maître-d'hôtel, plus soucieux

de sa prétendue que de sa conscience, accepte le marché, mais se débat sur le prix. Enfin, faut-il tout dire, le prêtre de Jésus-Christ, attablé dans un *cabaret de juif*, consent, au choc des verres, à bâcler le mariage pour trente-cinq roubles, dans une chambre de ferme... Grâce à Dieu, son impudeur n'osait pas encore affronter l'autel du Seigneur!

Un jour, après avoir entendu la messe, je me trouvais au presbytère. Un seigneur du pays se présente et demande au curé de bénir clandestinement un mariage auquel les parens refusaient de donner leur consentement. — Non, dit le curé, je ne le puis. — Mais on vous donnera cinquante ducats. — N'importe, je ne le puis, nos règles nous le défendent. — Mais si vous ne le faites, nous en trouverons bien un autre. — C'est son affaire. — Ah! mon cher, que vous avez tort de refuser cinquante ducats; vous n'êtes pas trop riche. — C'est vrai; je n'ai pas de quoi me faire faire des bottes. — Acceptez donc. — Non. — Eh bien, je vais en trouver un autre plus commode... Et le seigneur sortit. La nuit porte conseil; à quelques jours de là, le curé se fit faire de belles bottes. Le même homme assurait un jour très sérieusement qu'avant Pie VII les prêtres se mariaient.

Qu'on juge de tout le reste d'après ces deux exemples dont je garantis la vérité, comme témoin oculaire. Et qu'on ne dise pas ce sont là des exceptions; non, les exceptions sont dans le sens contraire; quelque douloureux que soient de tels aveux, la vérité, avant tout. — Et d'ailleurs, comment en serait-il autrement? Dans le plan du gouvernement, le catholicisme doit disparaître de ces pays. Quoi de plus favorable à ce but que l'absence de toute surveillance? Quoi de plus favorable que d'exciter, que d'encourager le relâchement des mœurs et l'ignorance? Quoi surtout de mieux que d'étendre partout un vaste réseau de corruption, un système de délation permanente? Ici le pasteur est un vrai loup pour la bergerie; tel prélat, par son silence, mérite ce reproche de l'Écriture: *Canes muti non valentes latrare*[1]. Mais non, je me trompe, il en est un (que son nom soit béni), il en

[1] Isaïe, ch. LVI, v. 10.

est un qui, sommé de ne plus laisser à son clergé un livre qui réfutait les erreurs des schismatiques, répondit noblement : « Vous » me demandez une chose impossible ; du reste, si vous en voulez à mes biens, prenez-les, vous en êtes les maîtres ; j'ai été » moine et j'ai vécu pauvrement ; moine je serai encore et pauvre » je vivrai. » Il y a trois ans que ce saint évêque vivait d'aumônes et attendait de jour en jour la déportation en Sibérie ; mais il était prêt... Qu'est-il devenu ? je l'ignore.

Ce dernier trait m'en rappelle un autre qui peint également les infortunes de la Russie occidentale. Dans une société d'amis se trouvaient un prêtre et un assesseur de la police, espèce de magistrat subalterne. C'étaient deux vieilles connaissances ; point de défiance de part et d'autre ; on se parle à cœur ouvert. — Que feriez-vous, dit l'assesseur au prêtre, si un pénitent vous dévoilait en confession une conspiration contre l'état ? — En vérité, je ne sais ce que je ferais, et j'aime autant ne pas supposer le cas. — Mais encore ? — Eh bien, je n'en dirais rien ; car mon devoir de prêtre va encore avant mon devoir envers l'empereur... Peu de semaines après ce dialogue, le prêtre était déporté parmi les Mahométans de la Russie orientale.

Un des faits qui attira le plus mon attention, en arrivant dans ces contrées, ce fut de voir le manque total d'instruction religieuse dans la plupart des paroisses. Bien rarement, une foule avide de la parole divine se presse autour de la chaire chrétienne, pour y recueillir force et consolation. Qu'attendre d'abord d'un clergé qu'on cherche à démoraliser de toutes les façons ? auquel on enlève ses livres, ses séminaires, son enseignement, pour lui en imposer un de la façon du gouvernement ? qu'on soumet à une censure rigoureuse dans les sermons ? Une censure au sermon ! Oui, lecteur, au sermon. Dans cette région qui a le bonheur de vivre sous le très paternel gouvernement de l'empereur de toutes les Russies, un sermon doit être envoyé d'avance à la censure, dont le siége est peut-être à vingt lieues de l'endroit où le sermon sera prêché. Ou bien encore, s'il s'agit d'une communauté, il y a un prédicateur d'office (*concionator*) qui lit ses sermons censurés, et malheur à lui s'il s'écarte une fois de leur banal

contenu ! Malheur à lui s'il appelle, par exemple, la sainte Vierge *reine de Pologne*, selon un antique et révérencieux usage ! Il sied bien, en vérité, à la mère du Sauveur, de se poser la rivale du très haut et très puissant empereur, pape de toutes les Russies !

Et maintenant, vous, petits enfans, vous à qui le seigneur Jésus a dit : *Laissez venir à moi ces petits*, gardez-vous d'approcher; le temple est vide, la voix du prêtre est muette. Le givre du nord bat de ses flocons épais les vitraux brisés ; le sanctuaire dépouillé ne vous sourit pas aux jours de fêtes; enfans, est-ce votre voix, ou bien celle de la tempête qui s'écrie lugubre et dolente : « Les » petits enfans ont demandé du pain, mais il n'y avait personne » pour leur en donner. » Oh ! qu'il m'était triste de ne jamais apercevoir ces bonnes et joyeuses figures du premier âge, groupées attentivement autour du pasteur aux cheveux blancs ! Qu'il était solitaire ce temple privé de ces petits, qu'ailleurs Jésus appelle et qui vont à lui. Qu'il le comprenne, qu'il le dise, celui qui, homme, femme ou enfant, riche ou pauvre, incrédule ou fidèle, s'est assis sur le banc de bois pour écouter un *catéchisme !* Enfans, dans la Russie occidentale, le fils du seigneur seul acquiert une instruction religieuse qui lui est donnée à la maison ; le fils du pauvre ne sait que le signe de croix. Puisse le Dieu de bonté lui faire trouver dans cette croix consolation et paix dans son infortune !

On a parlé des obstacles qu'on suscite aux couvens qui cherchent à se renouveler au moyen des novices. Aucun ukase n'existe cependant qui le leur défende : voilà de la tolérance, dira-t-on. Oui, de la tolérance comme l'Angleterre en exerce à l'égard des Irlandais, auxquels aucune loi positive ne fermait l'entrée de la vie politique, mais pour lesquels elle devenait naguère impossible, à raison d'une foule de lois négatives. Un grand établissement religieux que je connais, et qui n'est plus que l'ombre de ce qu'il était, voit arriver un jeune homme accompagné de son père, pour demander à devenir membre de l'ordre. On lui fait savoir qu'il ait d'abord à obtenir l'autorisation du gouvernement. De là nécessité de se transporter dans la capitale de la province, et d'y séjourner un assez long-tems. Tous

ceux qui connaissent les insolentes longueurs des administrations russes ne contrediront pas la vérité de cette assertion. Cependant le jeune homme se présente dans les bureaux du gouverneur. Là il se voit traité de jeune fou, on lui fait un triste tableau des rigueurs de la vie claustrale. « Vous vous en repentirez, lui dit-on ; et il n'en sera plus tems. D'ailleurs, vous êtes jeune et vigoureux, il vaut bien mieux servir l'empereur ; vous pourrez alors vous faire une belle carrière. » On m'épargnera sans doute tous les dégoûtans quolibets des employés et du gouvernement lui-même au sujet des moines catholiques... Les popes et les moines russes sont si édifians et si candides !.... Enfin, c'est une affaire qui doit être portée plus haut, il faut du tems. Puis il faut prouver qu'on ne cherche pas à éviter le recrutement ; qu'on est libre ; qu'on n'a point de dettes ; qu'on n'a fait partie d'aucune société secrète ; qu'on n'est point compromis, etc., etc. Bref, le but est atteint, le jeune homme se dégoûte d'attendre, ses ressources s'épuisent, il renonce... « C'est ainsi, » ajoutait le supérieur de ce monastère, que dans quelques an» nées nous nous éteindrons ; déjà de soixante que nous étions, il » reste seulement vingt-cinq ; la maison et le beau temple, objet » de leur convoitise, deviendront leur proie..... Ah ! monsieur, » personne ne nous défend, le christianisme s'en va, le christia» nisme s'en va ! »

Dans d'autres lieux l'astutieuse administration a soin de laisser quelque minime couvent, d'un ordre que je pourrais appeler inférieur, où ni l'étude ni les œuvres pies ne remplissent la vie cénobitique, et on abandonne ces moines à eux-mêmes. Cependant ces perfides instigations, donnant la main à la faiblesse humaine, y infiltrent lentement la haine, le mépris de la règle, les mesquines jalousies, l'oisiveté, le désordre.... Alors vient un grand scandale ; le gouvernement, protecteur de la morale outragée, enverra des cosaques pour la venger ; les religieux seront incarcérés ou tout au moins dispersés, ou même livrés à la vie militaire, comme une faveur insigne ; on fermera les portes

de l'église; l'oiseau des nuits fera entendre son triste cri où retentissaient les chants du service divin. Mais ce ne sera que pour un tems; bientôt grands et petits couvens seront peuplés de schismatiques. Je m'arrête, car les exemples deviendraient trop nombreux, et je craindrais de compromettre, par des détails trop précis, les malheureuses victimes d'une persécution atroce.

Quant au clergé séculier, il se trouve encore plus, si cela se peut, à la merci du gouvernement. Toutes les nominations un peu importantes sont soumises à la confirmation de l'autorité laïque; tel diocèse attend depuis deux ans l'archidiacre, parce que, sur trois candidats présentés par l'évêque, le pouvoir n'en a pas encore choisi un seul. Puis, dans un pays où tout se vend, il arrive trop souvent qu'un canonicat ou une prébende deviennent le prix d'un honteux trafic ou tout au moins d'une basse servilité. Sans doute, il se rencontre çà et là de nobles caractères et de généreux dévouemens à la sainte cause de la vérité et du devoir. Aussi avec quelle ardeur voit-on alors les familles poursuivre le bon prêtre de leurs pieuses importunités! Chacun veut l'avoir; on se le dispute, on cherche à se l'approprier comme chapelain! Mais là même est un double écueil. En consentant à dépendre d'un particulier, le prêtre perd toujours de sa dignité, de sa liberté. Obligé de se plier à une foule de considérations secondaires, d'intérêts accessoires qui limitent sa sphère d'action, il est entravé dans le bien qu'il voudrait faire. Cependant, admettons que la supériorité d'un grand caractère et surtout la sainteté d'un bon prêtre surmontent ces obstacles; il visite les pauvres, console les malades et les affligés; il remplit en tout les devoirs de son ministère: c'est un prêtre populaire dans la véritable acception du mot. Mais par là il attire sur lui l'attention d'une police ombrageuse, ses démarches les plus insignifiantes sont épiées et interprétées en mal; le moindre prétexte suffira pour l'enlever soudainement à ses ouailles et le reléguer dans un cachot, où il languira longtems avant qu'on daigne reconnaître son innocence. A défaut de la police officielle n'a-t-il pas à côté de lui, dans le village même qu'il habite, n'a-t-il pas le pope, être essentielle-

ment vil, moins prêtre qu'espion, moins le consolateur de son troupeau que l'exacteur de la dîme, que la sangsue du pauvre peuple.

Et comme si ce n'était assez de tant de maux, d'anciens usages viennent encore les augmenter. Dans bien des localités la cure est la propriété du seigneur, qui a le droit de nommer le titulaire, sauf la confirmation de l'évêque. C'est en général une large porte ouverte à l'intrigue. Comme les mœurs sont très relâchées dans ces pays, ainsi que je le ferai voir, et que l'esprit de la religion anime fort peu de gens, quoique les formes tiennent une grande place dans la pratique, le seigneur nommera le plus souvent un homme dont il sera sûr, un homme dont la voix ne s'élèvera point pour réprimer ses déréglemens ni pour défendre le paysan contre l'oppression. Mais l'évêque, dira-t-on. — L'évêque... Eh ! bien ! l'évêque dépend lui-même de la noblesse : c'est d'elle qu'il tire une partie de ses revenus, et d'ailleurs l'infortuné prélat (s'il n'est point l'instrument ou le jouet du pouvoir) n'a que trop à lutter contre l'incessante persécution du gouvernement Pour ne point multiplier les obstacles et les dangers, il se tait ; ou ce qui est plus probable encore, il ignore ; car l'immense étendue de son diocèse et l'impossibilité d'établir une surveillance active ne lui permettent guère de savoir tout ce qui s'y passe. Ce sont les scandales qui lui révèlent la présence d'un péril.

Maintenant celui qui aura parcouru ces lignes, sera-t-il étonné d'apprendre que la population de la petite Russie et de la Russie blanche croupit presque toute entière dans la plus honteuse ignorance de ses devoirs. Quant à moi, je suis quelquefois demeuré confondu devant l'absence de tout sens moral dans ceux que le hasard me mettait sous les yeux. Et qu'on ne s'imagine pas que je parle ici d'incrédulité. Non, c'est quelque chose de pis ; c'est un attachement réel à la foi et l'ignorance de tout ce qu'elle exige de l'homme ; c'est la débauche, l'immoralité la plus flagrante, la tyrannie d'un seul sur la masse, à côté d'une assiduité aux offices religieux, à côté de génuflexions et prostrations continuelles. Le même homme qui aura un harem, ou bien qui ré-

pétera les ineptes objections du voltairianisme devant ses enfans, voudra avoir un chapelain et une chapelle dans sa maison, voudra qu'on élève ses enfans catholiquement. Tel autre ira s'asseoir à la table sainte, et de cette même bouche qui vient de recevoir son Sauveur, parlera quelques momens après d'un duel où il devait figurer comme second. Oui, voilà ce que j'ai entendu ; et (qu'on me pardonne l'expression) les oreilles me tintaient.

J'ai parlé d'immoralité ; qu'on jette un regard sur le lien conjugal dans ces contrées. Le divorce qui se couvre tant bien que mal du nom de *nullités* est à l'ordre du jour. Bien peu de femmes qui ne soient séparées de leurs maris ; et, il faut bien le dire, il y a bien peu d'unions où le sort de la femme soit supportable. Les secrets de l'amitié doivent rester à jamais ensevelis dans le sanctuaire de l'âme ; autrement je pourrais dévoiler des mystères d'iniquité qui feraient frémir tout cœur honnête; tracer des tableaux où la victime consumée peu à peu arrive lentement à la tombe, si la folie ne vient pas l'enlever encore plus tôt au sentiment de ses douleurs. — Du reste, rien de plus facile que les séparations, elles se paient plus ou moins selon le rang de l'individu. Pour un grand seigneur, quelques milliers de roubles; pour un petit, quelques centaines, voilà tout. Quant au paysan, il est rare qu'il laisse sa femme ; sa simplicité le défend des orages des passions ; d'ailleurs, le voulût-il, il n'a rien ; pour lui donc la chose est presque inexécutable.

Le système des servages, comme on le sait, domine dans cette partie de l'Europe. Ce serait m'écarter de mon sujet que d'appuyer sur tous les maux qu'il enfante, sur l'abrutissement où il maintient le peuple ; mais il est un mal dont je dois parler. Comme le seigneur est maître de sa *chose*, et que la femme ne compte pour rien, il en dispose à son gré. S'il se respecte, le sort du vassal sera passable, les mœurs seront assez pures ; un certain bien-être règnera dans le village. Mais s'il en est autrement, le maître choisit où le porte son caprice du moment : femme, fille, ou veuve, n'importe. Mais si elle résiste, si, forte de sa vertu, elle fuit son insigne honneur !... eh ! bien, alors, quelques cosaques-valets l'enlèvent et la livrent forcément aux caprices du maître.

Quelquefois, non loin de la chambre conjugale elle-même, il se trouve quoi ? un harem ; et l'épouse fidèle, la femme distinguée, au cœur haut, à l'âme vierge, dévore en silence cet affront, mange le pain de ses larmes ; car elle aussi a des enfans, et elle craint de souffler dans leurs jeunes esprits le mépris d'un père trop digne d'infâmie ! Mais l'indignation a des bornes, et je dois respecter le caractère du journal qui accueille ces pages. — Je me hâte d'ailleurs de dire que beaucoup d'honorables exceptions se rencontrent pour consoler de cet affligeant tableau : en général, elles se trouvent parmi ceux qui ont voyagé à l'étranger, c'est-à-dire dans le petit nombre.

Quant à l'instruction des basses classes, elle est nulle. La loi russe ne défend pas aux populations de s'instruire, mais personne ne s'en occupe dans ces régions. Du reste, ce soin est confié au pope seul, qui, seul a le droit d'enseigner. Il est trop occupé, lui, de labourer son champ, d'augmenter son revenu pour songer à l'amélioration du pauvre paysan. Malheur au prêtre catholique qui voudrait l'entreprendre ! La prison ferait bientôt raison de son outrecuidance. Dans une ville que j'ai visitée dernièrement où les catholiques se rassemblent dans trois ou quatre chambres pour prier Dieu, en face de trois ou quatre belles églises qui leur appartenaient autrefois ; dans cette ville, dis-je, une dame pieuse, désolée de voir les enfans pauvres ignorer jusqu'aux premiers élémens de leur religion, entreprit de leur apprendre à lire et à comprendre le catéchisme. Déjà un certain succès répondait à ses efforts, lorsque la police informée du fait la fait enlever et conduire dans une forteresse ; car personne ne peut enseigner dans ce pays que sous l'autorisation administrative. Qui sait ? le catéchisme est peut-être séditieux.

Je n'en finirais pas, Monsieur le directeur, si je voulais suivre tous les détails de ces ténébreuses machinations qui viennent en aide aux mauvaises passions pour anéantir le catholicisme en Russie, à l'ombre de la prétendue tolérance dont on l'honore. Et ce qu'il y a de mieux, c'est qu'aucun autre culte n'est en butte à ces persécutions. Ne serait-ce pas que l'autocratie a le sentiment de sa faiblesse réelle ? Qu'elle devine, ou mieux, elle

comprend parfaitement que dans le catholicisme se trouve un principe de liberté qui, tôt ou tard, poussera l'homme du peuple à dire à l'homme du pouvoir oppresseur de sa conscience : *Non serviam*? peut-être. Mais en attendant, j'ai voulu faire connaître une partie de ce qui se voit tous les jours sous le gouvernement russe ; on pourra ainsi apprécier son fastueux amour pour le progrès et les améliorations. Un jour, si vous le permettez, je vous communiquerai quelques réflexions sur son administration, sur les moyens qu'il met en œuvre pour assurer sa domination, et aussi sur les classes de la société russe.

Un mot encore et je finis cette lettre déjà trop longue. On remarque sans doute que j'évite soigneusement les noms propres et les indications des localités. La raison en est simple. Pas un article ne se publie à Paris sur la Pologne ou sur le gouvernement qui n'ait un retentissement là-bas en persécutions et en tracasseries de toute espèce ; car l'administration soupçonne partout affiliations et sociétés secrètes. Qu'il est à plaindre celui auquel la vérité fait peur. J'ai voulu donc éviter de compromettre des familles respectables ; le même motif m'engage à taire mon propre nom.

Agréez, Monsieur le rédacteur, etc.

Un de vos lecteurs.

Archéologie.

DICTIONNAIRE DE DIPLOMATIQUE,

OU

COURS PHILOLOGIQUE ET HISTORIQUE

D'ANTIQUITÉS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES.

Dix-huitième article [1].

SUITE DU C. — CHARTES.

Instruction du gouvernement pour la conservation des chartes.

Nous compléterons cet article sur les chartes par l'extrait suivant d'une instruction, adressée par les correspondans du *comité historique des chartes*, en recommandant à nos lecteurs de coopérer, autant qu'il sera en eux, à la découverte et à la conservation des manuscrits anciens.

« 1° Toutes les fois qu'un manuscrit ou document inédit de quelque importance aura été découvert, on devra en donner avis au ministre de l'instruction publique, en ayant soin d'indiquer, dans une courte notice, son âge et sa date, son titre, sa forme ou son format, l'énoncé de la période historique embrassée par l'ouvrage, l'aperçu de ce qu'il contient, ses rapports avec les ouvrages imprimés les plus connus ; on dira, s'il est écrit sur parchemin, sur papier, sur papyrus d'Égypte ou sur écorce d'arbre ; de quel dépôt ou collection il est tiré ; on en donnera un *fac-simile*, dans le cas où il paraîtrait fort ancien ; et, dans tous les cas, on prendra copie des premières et dernières phrases, soit de l'ouvrage entier, soit, suivant les circonstances, des différens livres dont il se compose.

» 2° Si le manuscrit n'est pas daté, on examinera si les *raies*

[1] Voir le 17e article au n° 7 ci-dessus, p. 41.

sur lesquelles s'appuient les lignes d'écriture *sont tracées à la pointe sèche* (avant 1200), *au plomb* (du 11ᵉ au 14ᵉ siècle), ou en *rouge* (du 14ᵉ au 15ᵉ siècle) ; si les *i* simples sont *accentués* (après 1200), ou *pointés* (après 1400) ; si l'*u* est surmonté d'un ou de deux *accens aigus* (du 10ᵉ au 12ᵉ siècle) ; si l'*æ* est formé d'un *a* et d'un *e* conjoints (avant 1200), ou d'un *e* simple (du 13ᵉ au 15ᵉ siècle), ou d'un *ę* (avant 1100) ; si les *chiffres* sont *arabes* (après 1200) ; à quelle distance les *signatures* des cahiers, si toutefois il y a des signatures, sont placées au-dessous de la ligne inférieure ?

» 3° Quant à ce qui regarde plus spécialement les *chartes*, on aura soin d'indiquer si elles ont des *sceaux ;* si les sceaux sont *plaqués* ou *pendans ;* s'ils sont *ronds* ou *ovales*, en *cire* ou *pâte* blanchâtre, *verte* ou *rouge* ; si les attaches sont en soie ou en parchemin.

» 4° Il ne faudra jamais s'en rapporter uniquement au titre des manuscrits, ni même à la table de leurs matières ; mais on parcourra chaque manuscrit, pièce par pièce, feuille par feuille, page par page ; on regardera avec attention les feuilles volantes, la reliure, les images et les notes diverses, qui peuvent avoir été ajoutées au commencement, à la fin, ou dans le courant de l'ouvrage. »

CHARTREUX. Religieux de l'ordre fondé par S. Bruno en 1086. Ces Religieux portent l'*habit blanc*, gardent une solitude perpétuelle, et l'abstinence totale de viande, même dans le cas d'une maladie dangereuse; ils observent un silence absolu qu'ils ne peuvent rompre que dans des tems marqués. Il ne mangent en communauté que certains jours. S. Bruno ne leur a point laissé de règles particulières, et leurs statuts ne sont que des coutumes que Dom Guigues, leur cinquième général, avait recueillies. Ces coutumes n'ont eu force de loi que sous Dom Basile, leur huitième général qui les a fait approuver par le Saint-Siége. Le général qui qui ne prend que le titre de Prieur de la Grande-Chartreuse, est à vie ; il tient un Chapitre général tous les ans. Cet Ordre a donné à l'église 50 évêques, 15 archevêques, 6 cardinaux, 2 patriarches et un grand nombre d'hommes de lettres et de savans.

Au moment de la révolution, il comptait 172 maisons dont 75 en France ; à cette époque, les Chartreux furent chassés de leurs maisons, dirigés sur Bordeaux, et entassés sur des batimens en attendant qu'on pût les transporter dans la Guyanne. Ils périrent, pour la plupart, dans ces lieux infects. Dom Ephrem Couterel, échappé à la mort, revint en secret à la Grande-Chartreuse, où il se cacha jusqu'à la Restauration. Par une ordonnance du 27 avril 1816, Louis XVIII autorisa les anciens Chartreux à *ouvrir une maison de retraite* dans les batimens de la Grande-Chartreuse. C'est ainsi que les Chartreux ont recommencé en France ; il y a maintenant dans cette maison près de 80 personnes divisées en *religieux profès*, *novices*, *frères convers*, et *servans*.

CHARTREUSES. Religieuses qui suivent la règle des Chartreux, excepté qu'elles mangent tous les jours en commun. On ne comptait que cinq monastères de ces religieuses en France, dont trois auprès de la Grande-Chartreuse, un dans le diocèse d'Arras, et un dans celui de Bourges. Les Chartreuses étaient soumises au général des Chartreux.

CHASUBLE. Ornement que le prêtre porte par-dessus l'aube dans la célébration de *la messe*. La chasuble enfermait autrefois tout le corps, elle descendait jusqu'aux pieds, et elle se retroussait en plis sur les bras de chaque côté. Celles d'aujourd'hui sont ouvertes des deux côtés, et elles forment une espèce de scapulaire ; on en voyait encore des anciennes dans plusieurs églises, comme à la cathédrale de Sens. Dans l'église latine, l'évêque n'a point de chasuble distinguée de celle du simple prêtre, mais chez les Grecs, celle de l'évêque est parsemée de croix. Bocquillot fait venir ce mot de *casula*, petite maison, parce que la chasuble enfermait entièrement un homme. C'était un habit commun aux clercs et aux laïcs. Les prêtres et les diacres en portaient dans l'usage commun; mais ils en avaient de particuliers pour l'autel.

CHAUSSE (Ordre militaire de la) institué à Venise vers l'an 1532. Cet ordre n'avait ni règles ni constitutions, et les cheva-

liers ne faisaient point de vœux, mais ils se proposaient de combattre pour la foi et pour la République. Ce n'était à proprement parler, qu'une association de jeunes nobles vénitiens, qui portaient une chausse longue, diversifiée de couleurs différentes, les unes en long et les autres en travers; cette association obtint de nouveaux priviléges l'an 1562.

CHEFCIER ou CHEFECIER. Nom d'une dignité dans les Églises; c'est le *Primicerius* qui était marqué le premier dans la table ou catalogue des ecclésiastiques, qu'on appelait *Cera*, parce qu'on écrivait anciennement sur des tables de cire; c'est comme si l'on eut dit *primus in cera*; cette étymologie est d'autant plus fondée, que le second qui était inscrit sur cette table est nommé *Secondicerius*. Saint Grégoire le Grand attribua au *Primicère* le droit de correction sur les clercs qu'il trouvait en faute, et la direction du chœur. On voit encore dans quelques collégiales le titre de *Chefcier*, donné à la première dignité du chapitre.

CHEFS-D'ORDRES et de CONGRÉGATIONS. Il y en avait, en France, seize, savoir :

Bourg-Achard, en Normandie, chef d'une réforme de chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin, établi vers l'an 1680, par le P. Dumoulin, mort en 1723.

La *Chancellade*, en Périgord, chef d'une congrégation de chanoines réguliers de saint Augustin, et qui était composée de six maisons.

La *Grande-Chartreuse*, en Dauphiné, chef de l'ordre des Chartreux.

Citeaux, en Bourgogne, chef de l'ordre du même nom.

Clairvaux, en Champagne, chef d'une filiation très-nombreuse de l'ordre de Cîteaux.

Clugny, en Bourgogne, chef d'une congrégation de l'ordre de saint Benoît.

La *Ferté*, en Bourgogne, chef d'une des quatre filiations de l'ordre de Cîteaux.

Feuillans, dans le Comminges, chef de la congrégation de son nom.

Fontevrault, dans le Saumurois en Anjou, chef de l'ordre de son nom.

Grammont ou *Grand-Mont*, dans la Marche, chef de l'ordre de son nom.

Morimont, dans le Bassigni, en Champagne, chef d'une des quatre filiations de l'ordre de Cîteaux.

Pontigny, en Champagne, chef également d'une des quatre filiations de l'ordre de Cîteaux.

Prémontré, dans le gouvernement de l'Isle-de-France, chef de l'ordre de son nom.

Saint-Antoine, en Dauphiné, chef de l'ordre de son nom.

Saint-Ruf, en Dauphiné, chef de l'ordre de son nom, et réuni depuis à l'ordre royal et militaire de N. D. du Mont-Carmel et de saint Lazare.

Sainte Geneviève, à Paris, chef de la congrégation de son nom.

CHER. Le titre de *Cher* ou de *Très-Cher*, donné à un évêque par le pape, est un signe de faux depuis le 13[e] siècle, mais non pas avant.

CHEVALERIE et CHEVALIERS. Outre les titres de ducs, de comtes, de barons et de marquis, on en vit naître un autre sous les rois de la seconde race, qui fut la récompense de la vertu et de la valeur : c'est la dignité de Chevalier, *Miles*. Dès l'an 955, ce titre désignait un homme noble[1] ; et dès le 11[e] siècle[2], c'était une grande marque de noblesse.

Le titre de *Miles*, chevalier-vassal, ou simplement *chevalier*, est très ordinaire dans les chartes. Au commencement, ce terme latin ne signifiait vraisemblablement que guerrier ou militaire ; mais depuis le 10[e] siècle, cette dénomination, à laquelle on avait attaché une autre idée, prit faveur au point d'être ambitionnée par les princes et les souverains. Cependant, les nobles ne se sont guère qualifiés eux-mêmes chevaliers, *Milites*, qu'au commencement du 12[e] siècle. L'opinion commune est que les lois de la

[1] *Annal. Bened.* t. III, p. 524.
[2] Guibert. *de Novigent.* l. VI, c. 3, n. 12.

Chevalerie commencèrent dès le règne de Henri Ier, roi de France. La réception des chevaliers se faisait de la manière suivante :

Le prince ou le seigneur, qui faisait un Chevalier, ceignait l'épée à l'aspirant armé de toutes pièces, l'embrassait, et lui donnait un coup sur l'épaule, en lui disant : *Je te fais chevalier au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.*

L'âge pour recevoir la ceinture militaire était ordinairement celui de la majorité. Les monarques recevaient souvent de leurs inférieurs l'ordre de la chevalerie, témoin François Ier, qui reçut l'accollade du chevalier Bayard.

On peut distinguer cinq espèces de Chevaliers : 1o les chevaliers de la haute noblesse ; 2o les chevaliers Bannerets ou ceux qui possédaient des fiefs de chevalerie ou à bannières ; 3o les chevaliers dont la chevalerie n'était que personnelle ; 4o ceux qui n'étaient chevaliers que parce qu'ils entraient dans un corps de chevalerie ; 5o les chevaliers de loix, gens de robe, différens des chevaliers d'armes. Ces derniers ne sont guère que du 14e siècle, ou tout au plus de la fin du 13e siècle [1].

Dès le 12e siècle, on qualifiait tous les nobles en général de chevaliers. Le 16e siècle vit la fin de la chevalerie ; le funeste accident qui fit périr Henri II, en 1559, dans un tournoi, lui porta le dernier coup.

Il y avait encore la *chevalerie régulière*, qui était celle des ordres militaires, où l'on s'engageait de prendre un certain habit ; de porter les armes contre les infidèles ; de favoriser les pélerins allant à la Terre-Sainte, ou de servir dans les hôpitaux.

CHEVEUX. La connaissance des modes relatives aux cheveux, ainsi qu'à la *barbe*, peut servir beaucoup à la critique des *sceaux*, et c'est sous ce point de vue qu'elle fait partie de la scienee diplomatique.

La mode de porter les cheveux longs finit avec le dernier roi de la race mérovingienne. C'était la mode sous cette dynastie, dit

[1] Pasquier, p. 87.

Agathias [1]; de porter les cheveux longs et partagés des deux côtés sur le haut du front. C'était une prérogative attachée à la famille royale, et les sujets se les faisaient couper en rond; en sorte cependant qu'on distinguait à la chevelure ceux qui, par leur naissance, approchaient le plus du trône. Ainsi, les rois les portaient très longs, leurs enfans et parens de même, et la noblesse à proportion de son rang. Le peuple était plus ou moins rasé, et les serfs l'étaient totalement, du moins parmi les Bourguignons; mais l'homme payant tribut ne l'était pas tout-à-fait.

Pépin et Charlemagne méprisèrent les cheveux longs et flottans, et ils furent imités par leurs successeurs, dont la chevelure ne passe pas les épaules. On recommença sous Hugues Capet à porter les cheveux plus longs.

Vers la fin du 11e siècle, le luxe des cheveux avait pris une extension ridicule. Les hommes entretenaient leurs cheveux aussi soigneusement que les femmes. Les prêtres s'élevèrent contre cet abus. Le Concile de Rouen, tenu en 1096, défendit aux laïques et aux clercs de laisser croître leurs cheveux. Dans un Concile de Londres, St Anselme ordonna que tous les laïques portassent leurs cheveux si courts, qu'*une partie de l'oreille fut découverte*, et que leurs *yeux ne fussent pas cachés*. Ceux qui contrevenaient à cette prescription étaient éloignés de l'église. Godefroi, évêque d'Amiens, se distingua par son zèle sur ce point. Henri, roi d'Angleterre, et Robert, comte de Flandres, se soumirent à ces prescriptions [2].

Quant aux ecclésiastiques, l'Église leur a toujours défendu de porter les cheveux trop longs, et surtout de les soigner avec trop de soin, soit avec le fer, soit avec des cosmétiques [3].

[1] Bouquet, *Recueil des Hist. des Gaules et de la France*. t. III, præf. p. 2.

[2] Voir Nicolaus monach., l. II, c. 29. — Orderic Vital, l. v, p. 318. — *Hist. de l'Eglise Gallicane*, l. XXIII, vers l'an 1108.

[3] Voir *Conc. Mogun.* sub Leone IV, c. 15. — *Later.* III, in appendice c. IV. — *Ebora.* I. — *Lundi.* I, c. IX. — *Later.* V, c. 9, de reformatione Curiæ, c. 11, (en 1512). — *Tolet.* VIII. c. 3.

A. B.

Traditions populaires de la Normandie.

LE ROUGE-GORGE ET LE ROITELET.

On peut trouver encore, dans nos campagnes, des traces évidentes et reconnaissables des traditions primitives. J'en ai recueilli quelques lueurs expirantes, qui s'étaient bien longtems maintenues sous nos toits de chaume, parmi les contes des veillées, dans les rêveries des gardiens de troupeaux, et dans les jeux des enfans.

La poésie, inspirée par les sentimens populaires, a, dans les hameaux d'Écosse et d'Angleterre, entouré d'une tendre vénération le nid d'un petit oiseau, le *rouge-gorge*. Là, c'est *Robin* qu'il s'appelle. Il est aussi le favori des Finlandais; eux qui nomment poliment l'ours de leurs forêts le *vieillard à la pelisse*, appellent notre oiseau *le petit Thomas*. Il est l'ami de l'homme; le premier, à l'hiver, il se rapproche de sa demeure, gazouillant sur la haie voisine; puis, quand viennent les grands froids, il devient son hôte, recherchant son foyer comme une ancienne connaissance.

Le premier conte des mères auprès d'un berceau est celui du bon, du pieux *Robin* : elles disent comment des petits enfans s'étaient perdus dans les bois; qu'ils y moururent de faim et de misère, et que *Robin* les couvrit de feuilles amassées avec une peine extrême. Alors, les enfans qui voient venir *Robin* lui font un accueil fraternel; et lui, égaie la solitude et les ennuis de la chaumière, dans les journées brumeuses où ils se voient renfermés par les neiges. Lui, encore, est le premier à se réjouir avec eux, quand les âpres gelées sont adoucies par de beaux rayons de soleil, pâles encore, mais qui déjà raniment et renouvellent la vie.

Dans nos villages, à nous, sous un ciel plus clément, les traditions et les instincts sociaux des habitans primitifs s'étaient aussi conservés, presque jusqu'à nos jours, dans les cantons les plus reculés, dans les bourgs surtout, et dans les communes

sises au sud-ouest de l'arrondissement de Falaise. Le héros de cette poésie domestique n'était pas le *rouge-gorge*, mais l'oiseau qu'ils nomment *roitelet* ou *rebet*, et, au lieu d'une ballade, on y racontait une fable mythologique.

Oui, vraiment, mythologique, tout aussi bien que ces fables grecques et païennes que vous êtes heureux de n'avoir pas été obligés d'apprendre. Si j'avais encore à choisir parmi ces fictions puériles dont se berça notre jeune âge, je n'hésiterais pas plus qu'alors entre les métamorphoses d'Ovide et La Fontaine ou Perrault. A des symboles usés, à ces traditions des familles païennes, dont le sens est perdu depuis plus de dix-huit siècles, on peut raisonnablement préférer, je crois, ces moralistes simples et toujours intelligibles : *Jeannot Lapin*, *l'Alouette et le maître d'un champ*, *Pérette*, *les Deux Pigeons*; ou même encore les récits plus attachans de *Peau d'Ane* et du *Petit Poucet*.

L'oiseau connu du peuple sous le nom de *roitelet* ou *rebet*, et des naturalistes sous celui de *troglodyte* (à cause de son habitation *souterraine*), est l'un des plus petits oiseaux de notre pays; il se nourrit d'insectes morts ou vivans, et aime, en effet, à habiter des saules creux ou des trous de muraille; il fait le plus souvent son nid à terre, le long d'un fossé ou d'une haie, dans des tas de mousse informes, bien garnis intérieurement de plume molle, et où il ne laisse qu'une petite entrée pratiquée sur l'un des côtés. Douze ou quinze petits éclosent de ses œufs blancs, piquetés de rouge.

Dans les chaumières de la Basse-Normandie, on donne aussi au roitelet le nom de *petit oiseau du bon Dieu*, de *petite poule au bon Dieu*. Les mères recommandent encore à présent, aux enfans, de respecter son nid, caché dans quelque trou du voisinage, et de ne lui point faire de mal; lorsqu'à l'hiver, il s'approche du logis et semble désirer la chaleur du foyer, elles cherchent à entourer le nid et l'existence du pauvre oiseau d'un respect tutélaire contre la malice et l'inquiète activité de leurs joyeux nourrissons.

Le *rebet*, disaient-elles autrefois, nous a rendu un bien grand service, avec un courage et un dévoûment dignes de souvenir et de reconnaissance à jamais : c'est lui qui a apporté le *feu du ciel*

sur la terre; c'est à lui que le bon Dieu le confia pour nous le communiquer. Le rebet s'acquitta de son message avec un courage admirable dans un si petit oiseau. Mais, hélas! le feu pénétra son plumage, qui fut presque entièrement brûlé. Pour réparer ce malheur, pour revêtir le faible et généreux oiseau, devenu victime de son amour pour les créatures de Dieu, tous les oiseaux se réunirent; chacun d'eux voulut lui donner une de ses plumes; le hibou seul n'en donna point : aussi, est-il devenu pour eux un objet de haine et d'aversion, et ils le poursuivent de leurs cris toutes les fois qu'il se hasarde à paraître à la lumière du jour.

Il est un autre oiseau non moins haï de la gent ailée; c'est un étranger qui arrive au printemps, et qui, guidé par un mystérieux instinct, dépose ses œufs dans le nid de nos oiseaux indigènes, au moment précis où ils en sont éloignés. Une variante du mythe populaire attribue quelquefois au *coucou* l'acte d'égoïsme dont, selon d'autres, le *hibou* se rendit coupable.

Ce n'est pas tout : un aimable chanteur de nos bocages, qui possède les mélodies du serin, avec quelque chose de plus vif, de plus animé; qui, dans la cage, a aussi la grâce intelligente, docile, sociable du serin, le *chardonneret*, ainsi que le *bouvreuil*, offrirent, dit-on, au *rebet*, ce que leur plumage a de plus joli. Ce trait se rapporterait mieux au véritable *roitelet*, ainsi nommé par allusion à ses belles plumes, qui lui forment comme un couronne royale.

Le *rouge-gorge*, lui, dès l'abord, dut s'approcher aussi du petit messager avec un empressement affectueux dont il faillit devenir victime : le feu céleste était à peine déposé par le *rebet*, que son plumage en fut atteint; c'est l'origine de cette belle tache rouge-feu qui orne sa poitrine, et de laquelle il a reçu son nom.

Le feu du foyer était chose si précieuse pour nos aïeux, primitifs habitans de climats brumeux! on conçoit qu'ils l'aient regardé comme un don du ciel. Chez les Celtes, à l'entrée de l'hiver, on se réunissait pour allumer le feu du foyer; en Irlande, il était consacré par une coutume religieuse, et les vieillards emportaient les braises pour en allumer les feux domestiques. Un rite analo-

gue ne s'était-il pas attaché à la nuit de la naissance de notre Sauveur? Et qui de nous n'a ouï parler de la *bûche de Noël*, que l'on brûlait en famille?

Sur ce fond naturel, un autre instinct social et chrétien avait brodé la fable du *roitelet*, le petit oiseau ami du foyer : le *rebet* avait apporté sur terre ce bienfait de Dieu, autour duquel se réunissaient nos familles.

La rigueur de l'hiver a rapproché l'oiseau du toît du laboureur ; il vient au renouveau, toujours sautillant, coquetant, gazouiller gaîment à l'entour. Ce tout petit oiseau, frêle et insignifiant, s'est trouvé protégé, par une douce et aimable superstition, contre la malice des enfans ; ils étaient persuadés que le feu du ciel brûlerait la maison de celui qui aurait tué un *roitelet*. Une nécessité commune renouvelait, entre les enfans et les petits oiseaux, un lien d'amitié, une merveille d'Éden ou de l'âge d'or, qui n'était autre que l'âge d'amour et d'innocence.

Enfin, pour clore cette petite légende, ajoutons une opinion qui m'a paru avoir été assez généralement répandue dans tout le pays : c'est que les *rebets* d'une même couvée ne manquent pas de se réunir aussi chaque année, le soir de *la fête des Rois*, d'autres disent la *nuit de Noël*, dans l'endroit où se trouvent les restes de leur nid.

FLORENT RICHOMME (*de Falaise*).



Nouvelles et Mélanges.

EUROPE.

FRANCE, PARIS. *Nomination de M. l'abbé Ræss, chanoine de Strasbourg, comme coadjuteur à cet évêché.* Comme M. Ræss est, depuis 20 ans, rédacteur avec le docteur Weis, son ami, du *Catholique de Spire*, journal mensuel, qui défend avec un grand talent et un grand courage la cause de l'Église en Allemagne; ce qui a mis ces savans hommes en rapport avec les *Annales*, c'est un devoir pour nous de parler de cette nomination, et de faire connaître les nombreux travaux sortis de la féconde plume de ce nouvel évêque. Ce sera une preuve de plus du discernement que met le gouvernement dans le choix des évêques, et nous ajoutons, qu'on nous pardonne cette pensée, un exemple de plus offert à l'émulation scientifique du clergé français. Car il paraît que l'on est de plus en plus décidé à choisir, non-seulement les hommes de foi, mais encore les hommes de science.

M. Ræss (André), docteur en théologie et chanoine titulaire de la cathédrale de Strasbourg, dont la réputation honore l'Alsace, est né, le 6 avril 1794, de parens pieux et aisés, à Sigolsheim, près Colmar (Haut-Rhin). Il fit ses études littéraires à Schelestad et à Nancy, puis il alla étudier la philosophie et la théologie à Mayence, où il fut retenu par ses compatriotes, MM. Colmar, évêque de cette ville, et Liebermann, le célèbre auteur des *Institutiones Thologicæ*, alors supérieur du grand séminaire de Mayence, et actuellement grand-vicaire à Strasbourg. Après avoir été, pendant de longues années, un des plus zélés défenseurs de la foi catholique en Allemagne, tant par son enseignement moral que par ses nombreux écrits, dont nous donnerons la liste ci-après, M. Ræss fut rappelé, en 1830, dans son diocèse natal, par Mgr le Pape de Trévern, qui lui donna pour lors un canonicat, et lui confia la direction de son grand séminaire à Strasbourg. Dans les derniers tems, ce prélat, n'ayant pu obtenir pour coadjuteur celui qui occupe actuellement le siége archiépiscopal de Paris, ne crut pouvoir mieux fixer son choix qu'en l'arrêtant, tout près de lui, sur le prêtre de son diocèse, qui

jouissait de la plus grande confiance, tant auprès de tous les catholiques, qu'auprès des nombreux protestans de l'Alsace, qui apprécient en lui un esprit conciliant et éclairé.

Il n'est guère d'hommes qui, dans un âge si peu avancé, et au milieu des occupations si nombreuses du professorat et de la direction dans un grand séminaire, aient écrit autant d'ouvrages que M. Ræss, qui, outre ces travaux dans les grands séminaires de Mayence et de Strasbourg, faisait encore presque toutes les fonctions du saint ministère. On pourra juger de la fécondité de sa plume par les détails que l'on va lire, si toutefois encore je ne fais pas d'omissions :

1. Les *Ecoliers vertueux*, traduit du français de l'abbé Caron, et augmenté de *notes*. Mayence, 1819, 2 vol.

2. Le *Système de Théologie de Leibnitz*, avec le latin en regard, et précédé d'une préface étendue et intéressante. Mayence, 1820, 3e édit., 1 vol.

3. Les *Confesseurs de la Foi*, traduit du français de l'abbé Caron, et considérablement augmenté. Mayence, 1820, 4 vol.

4. Plusieurs *brochures* contenant les *motifs de conversion de quelques protestans*.

5. *Projets d'Instruction religieuse*, par l'abbé Grillet, traduction augmentée. Mayence, 1821, 4 vol.

6. Le *Catholique de Spire*, journal mensuel très estimé, fondé, en 1821, par MM Ræss et Weis, et continué par eux jusqu'à ce jour, 76 vol. C'est un des meilleurs journaux de l'Allemagne. Nous tenons de MM. Ræss et Weis, qu'ils ont plusieurs fois emprunté des documens à nos *Annales*, et que notamment ils vont reproduire les *documens si importans* que nous avons publiés sur *l'état de l'Eglise* en Russie, dont aucun journal français n'a parlé.

7. Les *Héros Chrétiens pendant la révolution française*. Mayence, 1821, 1 vol.

8. *Défense* de la lettre de M. Haller à sa famille, contre le professeur Krug, de Leipsick, 1 vol.

9. *Vies des Saints*, traduit du français, de l'abbé Godescard ; augmenté du tiers, depuis traduit en français, sous la direction de M. l'abbé de Ram, actuellement recteur de l'Université catholique de Louvain. Mayence, de 1823 à 1827, 23 vol.

10. *Extrait de ces Vies* pour tous les jours de l'année, à l'usage des fidèles. Mayence, 1823, 1 vol.

11. *Influence de la Réforme de Luther*, par Robelot; augmenté de notes. Mayence, 1823, 1 vol.

12. *Éloquence catholique*, ou *Collection des chefs-d'œuvre d'éloquence sacrée de tous les tems et de tous les pays*. Francfort-sur-Mein, de 1827 à 1838, 18 vol.

13. *Traduction* libre de l'ouvrage de M. Picot: *Essai historique de l'Influence de la Religion en France, pendant le dix-septième siècle*. Francfort, 1828 à 1829, 2 vol.

14. *Relations sur les Missions de la Louisiane*. Mayence, 1831, 1 vol.

15. *Sermons de l'abbé de Boulogne*, évêque de Troyes; traduit en allemand. Tous les journaux allemands ont loué l'élégance de cette traduction, 4 vol. in-8.

16. *Sermons de Moser*, prédicateur allemand de la cathédrale de Strasbourg vers la fin du 18e siècle. Tous ces sermons ont été retouchés par les éditeurs et reproduits dans le bon allemand de notre tems. Ces deux ouvrages ont commencé à paraître en 1830, et ont été terminés en 1836, 7 vol. in-8.

17. *Sermons de Laroche*, traduits. Mayence, 1836 à 1839, 4 vol.

18. La *Primauté du Pape*, par Rothensée. 1836, 4 vol.

19. *Esquisses de Sermons sur les Dix Commandemens de Dieu* et les *Sept Sacremens*. Francfort, 1837 à 1838, 3 vol.

20. *Doctrine catholique sur l'Eucharistie*, constatée historiquement, 1 vol.

21. Plusieurs ouvrages *anonymes*.

22. Beaucoup d'*articles* et de *dissertations* dans divers journaux théologiques.

Tous ces ouvrages forment un ensemble de plus de 161 volumes. M. Ræss a eu pour coopérateur son digne ami, M. Weiss, docteur en théologie et doyen du chapitre de la cathédrale de Spire (Bavière.)

— MONSIEUR,

En lisant le numéro des *Annales de Philosophie*, du mois de juin dernier, je viens de voir avec un certain plaisir que dans la note 2 de la page 456 vous parlez de mon *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes et du moyen-âge*; mais tout en vous remerciant des encouragemens flatteurs que vous voulez bien donner à mon travail, je prends la liberté de réclamer contre une erreur exprimée dans la phrase, où vous dites qu'*il serait à désirer que l'auteur fît le même dépouillement pour les miniatures des manuscrits*. Mon dictionnaire est terminé, puisque j'en

fais une copie, et je puis vous assurer que sur les 3 à 4,000 articles de monumens qui composent mon inventaire, il y en a près du tiers consacré à l'indication raisonnée des *miniatures*. En effet, comment s'occuper des monumens du moyen-âge, sans avoir vu, étudié, analysé les précieuses miniatures qui font l'ornement des anciens manuscrits? Vivre comme je le fais habituellement dans les bibliothèques publiques ou particulières, et passer devant les manuscrits sans les ouvrir et sans se douter, malgré tout ce qu'on en dit partout, des beautés qu'ils renferment, — en vérité, je serai bien maladroit et bien indifférent !

Au reste, Monsieur, je ne crois pas pouvoir mieux répondre à votre observation, qu'en vous donnant à ce sujet quelque idée de mon plan. Toutes les séries alphabétiques commencent par l'indication d'une suite plus ou moins nombreuse, à chaque lettre, des plus *belles majuscules* tirées des manuscrits des bibliothèques de France, d'Angleterre, d'Italie, d'Allemagne, etc. Je donne au mot Alphabet des suites de ces lettres, composées d'après les manuscrits. J'indique une à une toutes les miniatures du *Menologium græcorum*, de l'édition du Vatican ; celles des Bibles les plus célèbres de France ou de l'étranger ; celle dite *de saint Paul*, d'un couvent de Rome ; celle de l'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne, qui à elle seule renferme 10,304 miniatures ; celle de Charles-le-Chauve, d'autres disent de Charlemagne ; des heures, etc., telles que celles d'Anne de Bretagne et de saint Louis, des bréviaires, des missels, des bénédictionnaires, des pontificaux, des *exultet*, des sacramentaires, tels que celui d'Autun ou de Metz, des légendes, des chroniques de saint Denis, de l'*Hortus deliciarum*, et de beaucoup d'autres, dont j'ai vu les originaux ou les *fac simile* dans des ouvrages, tels que ceux de M. Silvestre ou du comte de Bastard, dans les ouvrages de Schaas, de Strust, de Moller, de Dibdin, dans le magnifique ouvrage intitulé : *Archeologia Britannica*, et le catalogue de la *Bibliotheca Spenceriana*, toutes publications qui étonnent par leur perfection. Et ici je ne parle que de livres de liturgie ou de piété. J'en ai au moins autant à offrir à tous ceux qui voudront bien consulter mon inventaire, pour la partie civile et militaire, ainsi que les vieux romans, les moralités, etc. Voila, Monsieur, ce que j'ai essayé et terminé non pas sans peur, ni sans reproche de ma part, car si j'ai bonne volonté et tant soit peu de courage, je sens toute l'imperfection de mon travail, qui est loin d'être ce que je le voudrais, quoiqu'il présente en ce moment le dépouillement de plus de 2,000 ouvrages et de 150,000 monumens, tant gravés que peints ou sculptés, etc., depuis l'époque du Bas-

Empire, où je commence, jusqu'à la fin du 16e siècle, où je m'arrète.

Veuillez, Monsieur, dans l'intérêt de mes modestes travaux, auxquels vous voulez bien vous intéresser, insérer cette note.

J'ai l'honneur d'être, etc.

GUENEBAULT.

— MONSIEUR,

Les *Annales de philosophie chrétienne* ont reproduit en dernier lieu[1] la traduction d'un *Mémoire* du P. Pianciani, tiré des *Annales religieuses de Rome*, sur le sens cosmogonique et hiératique du règne des dieux et demi-dieux de l'Égypte. C'est avec le sentiment d'une réelle satisfaction que je considère combien ce savant se rapproche de l'opinion que j'ai émise dans mon *Précis de l'Histoire des peuples anciens*, dont sans doute il n'a pas connaissance ; car cet estimable recueil, qui l'a annoncé et cité avec des éloges flatteurs, n'a pas encore jugé à propos d'en entretenir spécialement ses lecteurs. Le P. Pianciani a rapproché Manethon, Erathostène et la vieille chronique. Laissant de côté la partie historique, il ne voit dans les dieux égyptiens que des combinaisons sacerdotales, pour exprimer leurs connaissances géologiques et physiques. Pour lui, le règne d'*Héphaistos* est celui du feu originaire ; *Hélios*, celui de la lumière ; *Isis et Osiris*, sont le premier couple ; les *dieux anonymes*, sont les astres ; *Typhon*, le génie du mal, comme *Agatho-démon*, celui du bien ; le mauvais principe est Moïse pour les Égyptiens ; mais l'emploi de ce nom dans la composition des appellations hiératiques des rois peut faire douter de cette dernière analogie.

Il me semble qu'en donnant une extension à ces idées, on peut trouver qu'elles résument en peu de mots celles que j'avais exprimées, dans lesquelles je continue à persister, et que je vous prie de me permettre de rappeler en peu de mots.

Je pense que, quoiqu'en dise le P. Pianciani, on peut considérer ces dieux et demi-dieux égyptiens sous le rapport historique, comme la personnification des patriarches Caïnites, postérieurs à Adam. Alors Typhon serait, ainsi que le Xisuthrus de Bérose et des Chaldéens, la personnification d'un contemporain de Noé, peut-être de Noé lui-même, et l'emblême du déluge. Mais sous le rapport hiératique et cosmogonique, je rentre à peu près dans son opinion. Ainsi, par *Héphaistos*, je crois avec lui qu'on peut entendre *Knef*, la première modification du tout-puissant *Piromi*, ou plutôt *Piromi* lui-même, créateur du monde et représentant le *thoou boou* de l'écriture, le chaos

[1] Voir les nos 2 et 4 du tome I, p. 107 et 245 (3e série).

créé par Dieu. *Hélios*, ou la lumière, est une traduction de *Phta*, le feu âme de la nature ; *Agatho-démon*, ou le bon génie, est la puissance organisatrice ; *Phré*, le feu matériel, le feu sidérique, est aussi représenté par *Kronos* et développé dans Ζεὺς. Comme le P. Pianciani, je crois qu'on peut admettre dans *Osiris* et *Isis*, la création unique dans son principe, et subsidiairement divisée en deux sexes. *Orus*, *Harpokrat*, *Anubis* sont les emblêmes de la génération inférieure et humanitaire, et *Typhon*, celle du mauvais principe réalisant le déluge ; et à la suite duquel apparaissent *Noé* et *Cham*, le premier roi, le fondateur de l'Égypte, *Menès*.

Je ne puis que me féliciter de me rencontrer ici avec un homme aussi distingué que le P. Pianciani ; et comme le système que j'ai développé dans mon *Précis*, est au fond le même que celui qu'il laisse apercevoir, et que les diverses réflexions et les différens détails dans lesquels je suis entré, sur le *Panthéon égyptien*, ne font que reproduire des idées semblables, je vois avec plaisir que, comme moi, le savant jésuite est convaincu que la religion *piromique*, dans toutes ses transformations, n'est autre chose que la loi et la religion naturelles, provenant d'une révélation primitive, d'abord pures, mais ensuite défigurées là ainsi que chez les autres peuples, quoique renfermant toujours des preuves et des indices de sa divine origine.

Je serai très flatté, Monsieur, que vous croyez ces réflexions dignes de figurer dans votre recueil, et ce serait quelque chose en attendant le compte que le premier vous m'avez annoncé que vous rendriez de mon ouvrage, soit dans les *Annales*, soit dans l'*Université catholique*.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le Marquis de St-Félix.

Nous convenons que nous sommes en retard à l'égard de M. de St-Félix. Mais ce n'est pas tout-à-fait notre faute. Quand nous annoncerons son livre avec les éloges qu'il mérite, un de nos rédacteurs nous promit de s'en occuper spécialement ; mais après avoir commencé ce travail, il fut obligé de l'interrompre ; il nous promet encore qu'il pourra bientôt le reprendre. Nous le désirons vivement, et en attendant, nous signalons le *Précis de l'Histoire des anciens peuples* [1] comme un des meilleurs livres qui ont paru dans les dernières années.

PROGRÈS DANS LES ÉTUDES CLÉRICALES. Le clergé du diocèse de Nancy, qui, dans la position pénible que lui ont faite les

[1] 4 vol. in-8°. A Paris, chez Levrault, prix : 28 fr.

événemens survenus en 1830, s'est constamment montré si admirable de fidélité, de patience et d'orthodoxie, ne se distingue pas moins par son zèle pour les sciences, par son amour pour le travail. Un certain nombre de prêtres, occupés d'ailleurs de l'exercice du saint ministère dans les paroisses, consacrent leurs courts instans de loisir, soit à la composition d'ouvrages remarquables, soit à la rédaction d'articles de littérature ou de morale pour les journaux de la province, soit au dessin, à la peinture, à la musique. Les conférences ecclésiastiques annoncent, par leurs résultats, de fortes études, une science profonde, des vues élevées. M. l'abbé Dieulin, vicaire-général de ce diocèse, vient d'adresser à chacun des prêtres du clergé paroissial une série des plus intéressantes questions, afin d'arriver, par des renseignemens exacts et consciencieux, à une statistique du pays, aussi complète que possible sous tous les rapports. Au séminaire diocésain, outre la philosophie, la théologie dogmatique et morale, il y a des cours d'hébreu, de physique, d'histoire ecclésiastique, d'histoire naturelle, de géologie. Les directeurs s'occupent à former un cabinet de géologie, une sorte de Musée d'antiquités lorraines et du pays leuquois : la science, en un mot, est cultivée avec autant de zèle, de la part des maîtres, que d'application de la part des élèves; en sorte que l'on peut avancer, sans crainte d'être démenti, que dans le diocèse de Nancy le clergé marche à la hauteur de la science.

ITALIE, ROME. — Un décret de l'*Index*, du 6 avril dernier, approuvé le 11, prohibe les quatre ouvrages suivans : *Conduite de l'évêque de Mechoacan, dom Jean-Gaetan Portugal, avec le motif de l'exil imposé par le gouvernement de cet état* (le Mexique), à quelques ecclésiastiques opposés au *système fédéral,* avec quelques documens, réflexions et articles; — *Mémoires de Luther*, écrits par lui-même, traduits et mis en ordre par M. Michelet; — Un ouvrage allemand qui a pour titre : *Der aufgehende Morgenstern und der anbrechende Tag in den Christenherzen*, ou en latin, *Lucifer oriens et dies illucescens in cordibus christianorum, sive : Spiritus Christi in suâ ecclesiâ; Manuel religieux en rapport surtout avec notre tems*, par le Père François-Sébastien Ammann, vicaire des Capucins; — La *Philosophie rectifiée*, en italien, par le marquis Pie Muti-Buesi.

Tableau des vicaires apostoliques qui sont envoyés dans tout l'univers et qui y répandent et conservent la foi catholique [1].

L'ANGLETERRE est gouvernée par 8 vicaires apostoliques, dont voici

[1] Ce tableau, extrait du *Cracas* ou *Almanach officiel* de la cour ro-

les noms et les siéges:—Dans le *district de Londres*, M. Thomas *Griffiths*, évêque d'Oleno *in partibus*[1], le 30 juillet 1833, évêque apostolique en 1836, ayant succédé comme coadjuteur à M. Bramston. Dans le *district de l'Ouest*, M. Augustin *Baines*, Bénédictin anglais, évêque de Siga le 24 février 1823, vicaire apostolique, en 1829, ayant succédé comme coadjuteur à M. Collingridge. Dans le *district de l'Est*, nouvellement érigé par Sa Sainteté, M. Guillaume *Wareing*, créé, le 11 mai 1840, évêque d'Ariopolis. Dans le *district du Milieu*, M. Thomas *Walsh*, fait, le 18 janvier 1825, évêque de Cambysopolis, devenu, en 1826, vicaire apostolique, ayant succédé comme coadjuteur à M. Milner; il a pour coadjuteur M. Nicolas *Wiseman*, fait, le 11 mai 1840, évêque de Mellipotamie. Dans le *district de Galles*, nouvellement établi par le Saint-Père, M. Dominique *Brown*, Bénédictin anglais, créé, le 11 mai, évêque d'Apollonie, et vicaire apostolique. M. George *Brown* a été institué, le 11 mai, évêque de Bugie, et vicaire apostolique du *district de Lancastre* nouvellement créé par Sa Sainteté. M. Jean *Briggs*, évêque de Tracon, et vicaire apostolique, le 22 janvier 1833, gouvernera le *district d'York*, nouvellement érigé par Sa Sainteté. M. Henri *Weedall*, fait, le 11 mai, évêque d'Abide, et vicaire apostolique du *district du Nord*.

L'ÉCOSSE est gouvernée par 3 vicaires apostoliques, qui sont:—Dans le *district de l'Est*, M. André *Carruthers*, le 11 septembre 1837, évêque de Céram et vicaire apostolique, a pour coadjuteur depuis le 28 juillet 1837 M. Jacques *Gillis*, évêque de Limira. Dans le *district de l'Ouest*, M. André *Scott*, évêque d'Erétrie, vicaire apostolique, le 9 février 1827, a pour coadjuteur M. Jean *Murdoch*, fait, le 4 juin 1833, évêque de Castalala. Dans le *district du Nord*, M. Jacques-François *Kile*, évêque de Germanicie et vicaire apostolique, le 13 février 1827.

GIBRALTAR est gouverné par 1 vicaire apostolique, M. Henri *Hughes*, de l'ordre des Mineurs réformés de Saint-François, fait, le 15 mars 1839, évêque d'Héliopolis et vicaire apostolique.

LA SUÈDE est gouvernée par 1 vicaire apostolique, M. Laurent *Studach*, prélat de la maison de Sa Sainteté, vicaire apostolique, le 11 août 1833.

LA HOLLANDE est gouvernée par 4 vicaires apostoliques : à *Bois-*

maine, a été publié par l'*Ami de la Religion*, auquel nous l'empruntons, après avoir modifié, d'après une *note* que l'on nous a adressée, plusieurs erreurs de *dates* et de *noms*.

[1] Tous ces vicaires apostoliques ont des titres d'évêchés, *in partibus*. Il a paru inutile de le répéter chaque fois.

le-Duc, M. Henri *Den Dubelden*, du 5 juin 1831, administrateur apostolique du vicariat; à *Breda*, M. Jean *Van Hooydonck*, le 7 janvier 1827, administrateur apostolique du vicariat; à *Luxembourg*, M. Jean *Van Der Noot*, vicaire apostolique, le 6 juillet 1834. Le *Limbourg* est vacant.

EN ALLEMAGNE il y a 2 vicaires apostoliques: pour les *missions du Nord*, M. Jean-Théodore *Laurent*, évêque de Cherson et vicaire apostolique, le 17 septembre 1839, et *pour la Saxe*, M. Ignace-Bernard *Mauermann*, évêque de Pella et vicaire apostolique, le 14 mai 1819.

LA TURQUIE D'EUROPE est gouvernée par 4 vicaires apostoliques : à *Constantinople*, M. Julien-Marie *Hillereau*, archevêque de Petra, le 14 juin 1833, et vicaire apostolique patriarcal pour les Latins, a succédé, en 1835 comme coadjuteur, à M. Coressi. En *Moldavie*, M. Pierre-Raphaël *Arduini*, Mineur conventuel Franciscain, évêque de Carrhes, et visiteur apostolique, le 25 septembre 1838. *Philippopolis* est vacant. En *Bosnie*, M. Raphaël *Barissich*, des Mineurs de l'Observance de Saint-François de la province de la Bosnie ottomane, évêque d'Azoch et vicaire apostolique, le 24 mars 1832.

ASIE.

LA CHINE est gouvernée par 7 vicaires apostoliques: — Dans le Cheng-si, M. Joachim *Salvetti*, Mineur Franciscain de l'Observance, évêque d'Euria, succéda au vicariat le 21 février 1815; il a pour coadjuteur M. Alphonse-Marie *di Donato*, du même ordre, évêque de Cardica, le 9 septembre 1831. Dans le *Hou-kuang*, M. Joseph-Marie *Rizzolati*, Mineur réformé de Saint-François, évêque d'Arada, et vicaire apostolique, le 30 août 1839. Dans le *Su-tchuen*, M. Jacques-Léonard *Perrocheau*, du séminaire des Missions-Étrangères à Paris, évêque de Maxula, succéda comme coadjuteur, en 1838, et a pour coadjuteur M. Pierre-Antoine *Papin*, du même séminaire [1], évêque de Sinite, en 1838. Dans le *Fo-kien*, M. Roch-Joseph *Carpena*, Dominicain, évêque de Sébaste et vicaire apostolique, en 1818, a pour coadjuteur M. Michel *Calderon*, du même ordre, évêque de Bodona, le 9 septembre 1831. Dans le *Tche-kiang* et le *Kiang-si*, M. Alexis *Rameaux*, de la congrégation de la Mission, évêque de Miria, et vicaire apostolique, le 11 décembre 1838. Dans le *Leao-tung*, M. Emmanuel-Jean-François *Verrolles*, du séminaire des Missions-Étrangères de Paris, évêque de Columbo et vicaire aposto-

[1] M. Papin n'est point coadjuteur, Monseigneur de Maxula a la faculté de se choisir un coadjuteur, mais il n'en a point encore usé.

lique, le 11 décembre 1838. Dans le *Chan-tung*, M. Louis des Comtes *Besi*, évêque de Canope et vicaire apostolique, le 10 janvier 1840.

LA CORÉE est gouvernée par 1 vicaire apostolique, M. Laurent-Marie *Imbert*, du séminaire des Missions-Étrangères à Paris, évêque de Capse et vicaire apostolique, le 26 avril 1836.

LA COCHINCHINE est gouvernée par 1 vicaire apostolique: M. Louis *Taberd*, du séminaire des Missions-Étrangères à Paris, évêque d'Isauropolis, et vicaire apostolique, le 18 septembre 1827, a pour coadjuteur M. Étienne-Théodore *Cuenot*, du même séminaire, évêque de Métellopolis, le 4 mai 1835.

LE TONG-KING ORIENTAL n'a point en ce moment de vicaire apostolique depuis le martyre des deux évêques Delgado et Henarez. Dans le Tong King occidental, M. Clémeut *Masson*, du séminaire des Missions-Étrangères à Paris, évêque d'Acanthe, le 1er mai 1837 a succédé comme coadjuteur à M. Thomas-Marie *Havard*; il a pour coadjuteur M. Pierre *Retord*, du même séminaire, évêque d'Emause.

SIAM est gouverné par 1 vicaire apostolique: M. Jean-Paul *Courvezy*, du même séminaire, évêque de Bide, et vicaire apostolique, le 30 mars 1834, a pour coadjuteur M. Jean-Baptiste *Pallegoix*, aussi de ce séminaire, évêque de Mallo, le 3 juin 1836.

L'INDE est gouvernée par 9 vicaires apostoliques: — Pour *Ava* et *Pégu*, M. Frédéric *Cao*, clerc régulier des Écoles pies, évêque de Zama et vicaire apostolique, le 18 juin 1830. A *Calcutta*, M. Louis *Taberd*, évêque d'Isauropolis, le 18 septembre 1827, vicaire apostolique en Cochinchine, actuellement vicaire apostolique par *interim* de Calcutta. Au *Thibet*, M. Antonin *Pezzoni*, Capucin, évêque d'Esbone, et vicaire apostolique, le 27 janvier 1826, a pour coadjuteur M. Joseph-Antoine *Borghi*, du même ordre, évêque de Bethsaïde, le 14 août 1838. *Sardhana* est vacant. A *Bombay*, M. Pierre *d'Alcantara*, Carme déchaussé, évêque d'Antifelle, et vicaire apostolique, en 1794, a pour coadjuteur M. Louis-Marie *Fortini*, du même ordre, évêque de Calame, le 8 août 1837. A *Vérapoli*, M. François-Xavier de *Sainte-Anne*, Carmé déchaussé, transféré d'Amata, archevêque de Sardes, le 10 avril 1840, est vicaire apostolique depuis le 8 mars 1831; il a pour coadjuteur M. Louis de *Sainte-Thérèse*, du même ordre, évêque d'Europe, le 7 juin 1839. A *Madras*, M. Daniel *O'Connor*, évêque de Salde et vicaire apostolique, le 23 avril 1834, a pour coadjuteur M. Joseph *Carew*, évêque de Philadelphie, le 6 mars 1838. A *Pondichéry et au Maduré*, M. Clément *Bonnand*, du séminaire des Missions-Étrangères à Paris, évêque de Drusiparc et vi-

caire apostolique, a succédé, en 1836, comme coadjuteur à M. *Hebert*, évêque d'Halicarnasse. A *Ceylan*, M. Vincent *du Rosaire*, de la congrégation de Goa, de l'Oratoire de Saint-Philippe-Néri, évêque de Taumaca, et vicaire apostolique, le 23 décembre 1836.

LA SYRIE est gouvernée par M. François *Villardell*, mineur franciscain de l'Observance, arche de Philippe, vicaire apostolique d'*Alep*.

AFRIQUE.

L'AFRIQUE est gouvernée par 4 vicaires apostoliques. En Égypte, M. Perpétue *Guasco*, des Mineurs de l'Observance, évêque de Fesse et vicaire apostolique pour les Latins, le 28 mai 1839, et M. Théodore *Abukarim*, évêque d'Halie et vicaire apostolique pour les *Coptes*, le 22 juin 1832. Au cap de *Bonne-Espérance*, M. Raymond *Griffith*, Dominicain, évêque de Paléopolis, et vicaire apostolique, le 6 juin 1837. A *l'Ile Maurice*, M. Guillaume-Bernard *Collier*, Bénédictin anglais, évêque de Milève, et vicaire apostolique, le 14 février 1840.

AMÉRIQUE.

L'AMÉRIQUE, outre ses nombreux évêchés, est encore gouvernée par 5 vicaires apostoliques : A la *Nouvelle-Écosse*, M. Guillaume *Fraser*, évêque de Tane, et vicaire apostolique, le 3 juin 1825. A *Terreneuve*, M. Michel *Fleming*. Mineur réformé Franciscain, évêque de Cappasie, le 10 juillet 1829, a succédé, en 1830 comme coadjuteur, à M Scallan. A la *Trinité* et aux *Antilles anglaises*, M. Daniel *Mac Donnell*, évêque d'Olympe, et vicaire apostolique, le 23 décembre 1828, a pour coadjuteur M. Richard-Patrice *Smith*, évêque d'Agua le 18 février 1837. Dans la *Guiane anglaise*, M. Guillaume *Clancy*, évêque d'Oriense, le 30 octobre 1834, vicaire apostolique, le 13 avril 1837. A la *Jamaïque* avec les îles *Lucaies*, *Bahama* et la colonie anglaise d'*Honduras* dans le *Yucatan*, M. Benoît *Fernandez*, vicaire apostolique, le 10 janvier 1837 [1].

[1] Il nous semble que dans ce tableau, si complet d'ailleurs, deux préfets apostoliques ont été omis : M. Grooff, préfet apostolique de la Guiane hollandaise, et M. M. J. Niewindt, préfet apostolique des Antilles hollandaises, et résidant à *Curaçao*; il a sous sa juridiction dans les îles Sous-le-Vent, Curaçao, Bon-Air et Aruba; et dans les îles du Vent, Saint-Eustache, Saba et la partie hollandaise de Saint-Martin, au nord.

Outre ces omissions citées par l'*Ami de la Religion*, il y a encore un préfet apostolique à *Java*.

OCÉANIE.

L'OCÉANIE est gouvernée par 3 vicaires apostoliques: Pour *l'Océanie orientale*, M. Étienne *Rouchouze*, évêque de Nilopolis, et vicaire apostolique, le 14 juin 1833. Pour *l'Océanie occidentale*, M. Jean-Baptiste *Pompallier*, évêque de Maronée, et vicaire apostolique, le 13 mai 1836. Pour la *Nouvelle-Hollande*, M. Jean *Polding*, de la congrégation des Bénédictins anglais, évêque de Hiéro-Césarée, et vicaire apostolique, le 3 juin 1833.

En joignant ces 57 vicaires apostoliques aux 671 évêques portés sur la première liste, on a un total de 728 évêques pour tout le monde catholique. Il faudrait peut-être encore y ajouter les coadjuteurs et les suffragans que nous avons vus être au nombre de 38. Ce serait donc en tout 766 évêques, moins pourtant les siéges vacans.

Bibliographie.

ΙΕΖΕΚΙΗΛ, κατὰ τοὺς ἑβδομήκοντα ἐκ τῶν τετραπλῶν Ωρίγενους, etc. IEZECIEL, secundùm Septuaginta ex tetraplis Origenis, è singulari Chisiano codice annorum circiter C M, operâ et studio R. D. *Vincentii de Regibus*, olim linguæ sanctæ in Vaticanâ bibliothecâ interpretis et græcæ linguæ professoris nunc primùm editi.

L'on sait que la traduction grecque que nous avons dans la Bible des Septante n'est pas celle des Septante que l'on n'avait pas trouvée, mais celle du juif Théodotion. Cependant vers la fin du siècle dernier, un manuscrit dit de la *Bibliothèque Chigi*, et qui date du 9e siècle, offrit une belle copie de la traduction des 70. *Simon de Magistris* publia, en 1772, à l'imprimerie de la Propagande, le texte de *Daniel* en un magnifique volume in-folio [1]. Mais les malheurs politiques qui suivirent empêchèrent de continuer cette belle entreprise. Depuis longtems tous ceux qui cultivent les langues orientales, et qui s'intéressent aux saintes lettres, désiraient voir poursuivre la publication des trois autres grands prophètes. Or, c'est ce que viennent de faire les éditeurs, MM. Joseph *Salviucci* et *François* fils.

Pour rendre leur publication tout à fait digne, et de l'importance de

[1] Ce texte a été réimprimé à Gottingue, en 1773, in 8°, en 1774, in-4°, et à Utrecht, en 1775, in-8°, avec de fort belles notes, par Ségaar.

l'ouvrage, et de l'approbation des savans, ils ont confié le soin de la partie critique à M. *Vincent de Regibus,* traducteur de langue hébraïque à la bibliothèque vaticane, et professeur de langue grecque ; et eux-mêmes n'ont reculé devant aucun sacrifice pour donner à leur œuvre le même luxe extérieur que l'on admirait dans le premier volume déjà publié.

Ce second volume contient EZECHIEL. Or, voici quelles sont les divisions et la disposition de l'ouvrage :

1° Le texte grec du codex ayant en regard la traduction latine littérale ;

2° Des notes placées au milieu de la page comprenant : 1° les variantes du texte hébreu ; 2° les variantes tirées du codex Barberin ; 3° les variantes tirées des Hexaples de Montfaucon ; 4° celles tirées de la Vulgate ;

3° Des notes placées au bas des pages comprenant : 1° les variantes de l'édition vaticane ; 2° celles des éditions alexandrine, aldine, et de Complut ; 3° celles d'un codex de la bibliothèque des jésuites ; 4° enfin, celles de saint Jérôme et de Drusius.

Il faut noter que les variantes du codex *Barberin* sont les mêmes que celles d'Aquila, de Symmaque, de Theodotion, et de quelques autres anonymes.

Quelques notes supplémentaires sont placées à la fin des chapitres, toutes les fois que le sujet le demande.

L'ouvrage est sur grand papier in-folio, en gros caractères grecs, fondus exprès, semblables à ceux de l'édition de *Daniel,* sur papier fort, et comprend 380 pages.

Le prix de chaque exemplaire est de 5 *écus romains* (26 fr. 90 c.).

On peut se procurer à la même librairie le volume de *Daniel.*

S'adresser à Rome, à la typographie de *Joseph Salviucci* et *François,* etc.



ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 9. — Septembre 1840.

Sciences.

LA GÉOLOGIE ET LA MINÉRALOGIE

DANS LEURS RAPPORTS AVEC LA THÉOLOGIE NATURELLE,

PAR LE RÉVÉREND D^r^. WILLIAM BUCKLAND [1].

Article premier.

Action du protestantisme sur les esprits ; — il crée le déisme et aboutit au scepticisme. — Travail de la philosophie catholique. — Travaux du docteur Buckland pour faire accorder la Genèse et les faits géologiques. — Exposé de son système ; — Opposé aux six époques. — Réponse de M. Serre — et du P. Pianciani.

Lorsque le protestantisme eut ébranlé la foi aux dogmes divins du christianisme, lorsqu'il eut successivement mutilé et réduit en poussière tous les articles du symbole révélé, il s'éleva une école de philosophes qui appelèrent au Déisme toutes les intelligences fatiguées. Cet appel était séduisant, l'œuvre du Christ

[1] Chanoine de l'Église du Christ, et professeur de géologie et de minéralogie à l'Université d'Oxford, traduit de l'anglais par M. Doyère, 2 vol. in-8°. — Paris, chez Crochard, libraire.

était devenue pour beaucoup d'esprits une vaste inconnue que toutes les formules étaient impuissantes à dégager, un problème insoluble et désespérant, une ombre insaisissable qui se dérobait à toutes les étreintes. Au lieu de ce je ne sais quoi qui n'avait plus de nom dans aucune langue, au lieu de cette ténébreuse énigme on proposait un symbole lumineux et simple en apparence, dont chacun, disait-on, pouvait sans peine, et par lui-même, constater tous les articles. L'existence et la notion de Dieu, la Providence, l'immortalité de l'âme, la loi morale, et les autres vérités que celles-là impliquent immédiatement, voilà à peu près à quoi se réduisait ce *christianisme aussi ancien que le monde*, comme l'appelait Tindal. Et l'on exagérait l'évidence de ces vérités premières en haine des autres vérités que Jésus-Christ avait révélées au monde, et que l'Église enseignait. C'étaient les bases les plus profondes de la vieille foi, les dernières racines de l'arbre de vie; et comme le génie de la destruction n'avait pas pu encore les arracher, ni même les ébranler bien fortement, on les croyait à jamais inébranlables; on avait oublié, ou même on ignorait, l'histoire du rationalisme antique, et l'on se réfugia sans crainte dans le déisme comme dans un port inaccessible aux tempêtes; mais bientôt le vent du scepticisme y pénétra de toutes parts et ensevelit dans un naufrage universel tout ce que les premières raffales du protestantisme avaient épargné.

Après Luther, Calvin, Zwingle et les sociniens, on vit paraître successivement des hommes hardis qui s'insurgèrent contre Dieu comme leurs précurseurs s'étaient insurgés contre l'église et contre le Christ. Jordan Bruno et Vanini en Italie, Spinosa et Bayle en Hollande, Hobbes et David Hume en Angleterre, Voltaire et les Encyclopédistes en France, Kant, Fichte, Schelling, Hegel en Allemagne ont appliqué au symbole du Déisme la méthode protestante; ils ont démontré avec la dernière évidence que les vérités fondamentales de la religion naturelle étaient enveloppées d'autant d'ombre que toutes les autres vérités catholiques, et que l'on pouvait faire contre les unes des objections non moins spécieuses que contre les autres.

Alors est apparu en traits lumineux cet important résultat que

la notion même de Dieu, la coexistence du fini et de l'infini, la création, l'origine du mal, l'accord de la prescience de Dieu avec sa bonté et la liberté de l'homme, le fait même de la connaissance, etc., sont des mystères aussi impénétrables, aussi pénibles pour la raison humaine que la Trinité, le péché originel, l'Incarnation, l'Eucharistie, etc.; que toutes les vérités sont, comme la nuée du désert, rayonnantes par un côté et ténébreuses par l'autre; que l'Être suprême, la cause première des Déistes, est un Dieu caché, aussi bien que le Jéhova de l'Écriture et le Christ voilé sous les apparences du pain et du vin; qu'il n'y a point ici bas de jour parfait et sans nuages; que si l'on rejette un seul point de l'enseignement catholique à cause de son obscurité, une logique inexorable, vous saisissant de ses mains de fer, vous traîne malgré vous en dehors de toute vérité, en dehors de toute lumière, dans les ténèbres extérieures du scepticisme universel.

Pendant que le Rationalisme moderne se chargeait lui-même de développer cette démonstration de son impuissance, déjà écrite à toutes les pages de l'histoire ancienne, la philosophie orthodoxe poursuivait modestement sa marche progressive et complétait la justification de la foi. Sans promettre aux exigences de la curiosité une entière satisfaction, elle faisait ressortir l'accord merveilleux de la science humaine avec la tradition divine; elle prouvait que l'enseignement catholique n'a pas seulement pour lui *l'évidence de l'autorité*, mais encore *l'autorité de l'évidence*, comme dit M. de Bonald, et que, s'il s'élève bien au-dessus de toutes les doctrines humaines par ses caractères extérieurs et par ses preuves historiques, il est aussi, à tout prendre, le système le plus rationnel et le plus conforme aux indications de la nature.

Pour ne parler en ce moment que de la partie du symbole catholique qu'on est convenu d'appeler la religion naturelle, les ingénieuses spéculations de Descartes, de Mallebranche, de Leibnitz, de Newton, de Clarke, de Paley, de Gerdil, et plus récemment de Rosmini ont répandu une consolante lumière sur l'horizon ténébreux de la métaphysique; grâce à ces utiles travaux, tout œil pénétrant et calme peut apercevoir déjà à travers le demi jour, le crépuscule de ce monde, les premières lueurs du jour éternel,

les premiers rayons de l'astre divin. Mais c'est un fait bien glorieux à la foi que tous ces philosophes ont été des croyans sincères, des défenseurs de la révélation ; pas un Déiste, au contraire, n'a fait faire des progrès remarquables à la philosophie religieuse ; tous, comme Jean-Jacques Rousseau, ont été dévorés de doutes sur les articles les plus importans de la théologie naturelle ; Dieu semble s'être voilé pour ces apostats qui avaient renié son Christ, tandis qu'il laissait les regards des chrétiens pénétrer jusqu'à lui.

Le livre si célèbre que nous allons analyser vient encore à l'appui de ces observations. C'est tout un chapitre et un chapitre sublime que le XIX[me] siècle vient d'ajouter à la Théodicée. Or, quelle est la main qui a écrit ces pages ? Ce docteur Buckland, le Cuvier de l'Angleterre, est-ce un déiste, un ennemi de la révélation ? non ; c'est un membre de cette université d'Oxford, où se manifestent des tendances si évidemment catholiques ; c'est l'un des plus savans défenseurs du texte inspiré ; en un mot, c'est l'auteur des *Reliquiæ diluvianæ*.

Dans le livre qui nous occupe aujourd'hui, dans ce livre dont le but obligé est la *théologie naturelle*, il a consacré tout un chapitre à montrer l'accord de la Bible avec les découvertes géologiques et minéralogiques ; et après tant de services rendus à notre foi par ce beau génie, nous sentons le besoin de répéter avec amour la prière de Bossuet pour le savant Bull : « Dieu bé- » nisse le docteur Bukland ; et, en récompense du zèle qu'il a fait » paraître à défendre le texte inspiré et les principes fondamen- » taux de la religion, puisse-t-il être délivré des préjugés qui » l'empêchent d'ouvrir les yeux aux lumières de l'église catho- » lique [1]. »

Mais, hâtons-nous de justifier ces éloges, en citant les passages les plus importans du chapitre où le savant écrivain montre l'accord de la *Genèse* avec les découvertes géologiques.

« Durant la période d'enfance de la *géologie*, alors qu'aucune des sciences, qui seules peuvent lui fournir une base assurée, n'était arrivée à maturité, la prudence voulait que l'on remît à

[1] Avertissement aux protestans.

une autre époque le parallèle entre le récit de Moïse et la structure du globe, structure alors presque entièrement inconnue; mais notre position a tout-à-fait changé depuis cinquante ans; un mouvement immense s'est opéré dans nos connaissances, et leurs limites ont été portées si loin que, à cette heure, le sujet dont il s'agit réclame impérieusement sa place dans notre discussion.

» Or, un premier fait important, c'est que tous les observateurs, quelles que soient d'ailleurs leurs opinions sur les causes secondaires qui ont agi dans la production des phénomènes géologiques, s'accordent en ce point qu'ils n'ont pu s'accomplir que dans une durée composée d'une suite de périodes immenses en étendue.

» Ce n'est donc pas sortir de notre sujet que d'examiner dès maintenant jusqu'à quel degré l'histoire de la création, telle qu'elle est contenue dans le narré concis que nous en fait Moïse, se trouve d'accord avec l'ensemble des phénomènes naturels dont nous ferons quelques pages plus loin l'objet de notre étude. Car il importe qu'il ne nous reste plus aucun doute à cet égard, lorsque nous entrerons dans ces recherches ayant pour but la reconstruction d'une série d'événemens dont la majeure partie a précédé la création de l'espèce humaine. Or, je crois pouvoir démontrer, non-seulement qu'il n'y a pas incompatibilité entre les déductions auxquelles nous serons conduits et le récit de Moïse, mais que les études géologiques auront pour résultat de jeter d'importantes lumières sur plus d'un point de ce récit demeuré jusqu'alors obscur.

» L'erreur de ceux qui veulent trouver dans la Bible une histoire complète et détaillée des phénomènes géologiques, c'est d'exiger trop; les opérations créatrices, dont ils lui demandent gratuitement compte s'élevant à des époques et à des localités qui n'offrent plus aucun rapport direct avec l'espèce humaine. Il ne serait pas plus déraisonnable d'accuser le récit mosaïque d'imperfection, parce qu'il n'y est point fait mention des satellites de Jupiter ou de l'anneau de Saturne, que de s'en prendre à lui du désappointement auquel on s'expose lorsqu'on y va chercher un ensemble de connaissances géologiqnes qui peuvent entrer dans une encyclopédie

de sciences, et nullement dans un volume dont l'unique but est de fixer nos convictions religieuses et de nous donner des règles de conduite.

» La révélation devait-elle être une communication de l'omniscience toute entière, et, si elle devait s'arrêter quelque part, à quel point des sciences physiques plutôt qu'à tout autre, pour qu'elle fût à l'abri des mêmes reproches d'imperfections et d'oubli, dont on s'obstine à poursuivre les récits de Moïse? Une révélation qui eût dit de l'astronomie tout ce qu'en savait Copernic fût restée au-dessous des découvertes de Newton, et Laplace l'eût trouvée fort défectueuse, s'il n'y eût rencontré de science que ce qu'en possédait Newton lui-même. Une révélation de toutes les connaissances chimiques du XVIIIme siècle eût été bien pauvre en présence de celles d'aujourd'hui, et ces dernières sans nul doute éprouveront le même sort lorsqu'on les comparera à celles de l'âge qui doit succéder au nôtre; et, dans toute la sphère des connaissances humaines, il n'en est pas une à laquelle ce raisonnement ne puisse s'appliquer, jusqu'à ce que l'homme ait obtenu la révélation complète de tout ce qu'il y a de mystérieux dans les mécanismes des mondes matériels et dans les forces qui les mettent en mouvement.

» Une telle mise en possession de l'intelligence de Dieu lui-même dans ses œuvres et dans toutes ses voies conviendrait peut-être à des êtres d'un ordre supérieur; peut-être aussi entre-t-elle comme élément dans le bonheur auquel nous sommes réservés par delà cette vie; mais elle dépasse les forces de la race humaine placée dans les conditions physiques et morales où nous la voyons; elle serait en contradiction manifeste avec les vues que la divinité s'est proposée toutes les fois qu'elle s'est communiquée par des révélations; ces sortes de manifestations ont eu pour but de donner à l'homme des lumières morales et non des connaissances scientifiques [1].

[1] Ces judicieuses observations réfutent à la fois les adversaires de la Bible et ses défenseurs inhabiles; ceux-ci rejettent obstinément les conséquences légitimes des faits observés parce qu'elles ne se trouvent pas

» Diverses hypothèses ont été proposées dans le but de faire concorder les phénomènes géologiques avec la narration concise que Moïse nous a faite de la création. C'est ainsi que plusieurs ont voulu expliquer par le déluge de la *Genèse* la formation des *couches stratifiées*, opinion incompatible avec l'épaisseur énorme et les subdivisions en nombre immense que présentent ces couches, avec la variété infinie et la constante régularité suivant laquelle s'y succèdent les restes d'animaux et de végétaux, dont les différences avec les espèces actuelles sont en raison directe de leur antiquité et des profondeurs où elles se trouvent. Ce fait, que la plus grande partie de ces restes appartient à des genres éteints et presque tous à des espèces perdues, lesquelles ont vécu, se sont reproduites et ont péri sur le lieu même où on les trouve, ou à une distance très rapprochée, prouve que toutes ces couches ont été successivement et lentement déposées, durant des périodes d'une longue durée et à de grands intervalles. De ces végétaux et de ces animaux, il est impossible qu'aucun ait fait partie de la création à laquelle nous appartenons immédiatement.

» Suivant d'autres ces couches auraient été formées au fond des eaux dans l'intervalle qui s'est écoulé entre la création de l'homme et le déluge des livres sacrés; et, à cette dernière époque, les portions primitivement élevées au-dessus du niveau des mers et qui formaient les continens antédiluviens, se seraient engouffrées sous les eaux, tandis que l'ancien lit des océans se

dans la Bible, et ils nuisent à la cause qu'ils défendent en faisant croire qu'elle redoute la vérité et l'observation scientifique; ceux-là cherchent à déprécier le récit de Moïse parce que le législateur juif s'est contenté d'esquisser en quelques traits l'œuvre de la création, et ne parle aucunement des *terrains primitifs*, *des terrains de transition*, *des terrains secondaires*, *tertiaires*, de la *houille*, des ossemens et des coquillages *fossiles*, des *trilobites*, des *mégalosaures*, des *ichthyosaures*, du *mégaterium*, etc.— Comme si ce n'étaient pas là des objets de pure curiosité tout-à-fait étrangers au but de Moïse qui voulait seulement prémunir son peuple contre le polythéisme naissant, et lui rappeler que toutes les parties de la nature déifiées par les païens étaient l'œuvre de Dieu et avaient été mises par lui au service de l'homme créé à son image!

serait soulevé pour former à son tour des montagnes et des continents. Mais cette hypothèse tombe irrésistiblement devant les faits que nous devons exposer dans la suite de cet ouvrage.

» Une troisième opinion a été émise en même tems par de savans théologiens, et par des hommes versés dans les études géologiques, et sans qu'ils y aient été conduits par les mêmes considérations; elle consiste à dire que les *jours* dont il est question dans le récit genésiaque ne sont point des intervalles égaux à ceux que le globe emploie pour opérer une rotation sur lui-même, mais bien des périodes se succédant entre elles, et chacune d'une grande étendue ; et l'on a été jusqu'à affirmer que l'ordre suivant lequel se succèdent les débris qui nous sont restés d'un monde antérieur au nôtre était en tout d'accord avec l'ordre de création raconté dans la *Genèse* [1]. Cette assertion, malgré son exactitude apparente, ne s'accorde pas encore en entier avec le fait géologique. Car il est prouvé que les plus anciens animaux marins se rencontrent dans ces mêmes divisions des couches de transition les plus inférieures où l'on rencontre les premiers restes végétaux; d'où cette conclusion irrésistible que ces animaux et ces végétaux sont d'origine contemporaine, et si quelque part la création des végétaux a précédé celle des animaux, c'est un fait dont jusqu'ici les recherches géologiques n'ont pu rencontrer aucune trace. Cependant il n'y a encore là dans mon opinion aucune objection solide que la théologie ou la critique puissent faire contre l'emploi du mot *jour* dans le sens d'une *longue période*; mais l'on demeurera convaincu de l'inutilité d'une telle extention dans le but de reconcilier la Genèse avec les faits naturels, si je parviens à démontrer que toute la durée dans laquelle se

[1] Les *Annales* ont donné de nombreux documens qui tous prouvent la probabilité de cette hypothèse (Voir la table générale mise à la fin du 12e vol. aux mots *géologie* et *Genèse*). Rien jusqu'ici ne nous a semblé détruire cette probabilité ; cependant, comme nous devons tenir nos lecteurs au courant de la science, et que l'opinion de M. le docteur Buckland mérite une attention particulière, nous avons cru devoir la faire connaître à nos lecteurs.

(*Note du directeur.*)

sont manifestés les phénomènes géologiques, est en entier comprise dans l'intervalle indéfini, dont l'existence nous est annoncée par le *premier verset de la Genèse.*

» Dans ma leçon inaugurale publiée à Oxford, en 1820, page 31-32, j'ai formulé mon opinion en faveur de cette hypothèse que le mot *commencement* a été appliqué par Moïse dans le premier verset de la Genèse, à un espace de tems d'une durée indéfinie et antérieure à la dernière grande révolution qui a changé la face de notre globe, ainsi qu'à la création des espèces animales et végétales qui en sont maintenant les habitans. Durant ce tems de longues séries de révolutions diverses ont pu s'exécuter, lesquelles ont été passées sous silence par l'historien sacré, comme entièrement étrangères à l'histoire de la race humaine. Il ne s'en est autrement inquiété que pour constater ce fait, que les matériaux constituans de l'univers ne sont pas éternels, ne tirent pas d'eux-mêmes leur propre existence, mais ont été créés dans l'origine des siècles par la volonté du Tout-Puissant. — Et j'ai éprouvé une véritable satisfaction, lorsque j'ai vu cette manière d'envisager notre sujet qui avait déjà depuis longtems pris place dans mon esprit, était tout-à-fait d'accord avec l'opinion imposante du docteur Chalmers. Il l'expose en ces termes dans son *Evidence of the christian revelation*, chap. 7.

» Est-ce que Moïse a jamais dit que Dieu, en créant le ciel et la terre, ait fait autre chose qu'une transformation de matériaux déjà existans ? ou avance-t-il quelque part qu'une longue suite de siècles ne sépare pas le premier acte de la création, dont il est parlé dans le premier verset de la Genèse, et qu'il dit s'être passé *au commencement*, et toutes ces autres opérations dont le récit le plus détaillé commence au second verset, et qu'il nous décrit comme s'étant accomplies dans un nombre déterminé de jours ? ou enfin nous donne-t-il à entendre que ses généalogies vont plus loin qu'à fixer l'antiquité de l'espèce humaine, abandonnant à la discussion philosophique l'antiquité du globe lui-même ? »

» Les théologiens les plus savans ont longtems discuté la question de savoir si le premier verset de la Genèse devait être consi-

déré comme désignant les choses qui vont suivre, et offrant un préambule sommaire de la création nouvelle dont les détails constituent l'histoire des six jours qui remplit les versets suivans, ou comme établissant simplement ce fait que le ciel et la terre ont été créés par Dieu, sans limiter la durée dans laquelle s'est exercée son action créatrice. La dernière de ces opinions est parfaitement en harmonie avec les découvertes de la géologie.

» Le récit de Moïse commence par déclarer que dans le commencement Dieu créa le ciel et la terre. Ce peu de mots peuvent être reconnus par les géologues comme l'énoncé concis de la création des élémens matériels dans une durée qui précéda distinctement les opérations du premier jour; nous ne trouvons affirmé nulle part que Dieu créa le ciel et la terre dans le « premier jour, » — mais bien dans — « le commencement. » — Et ce commencement peut avoir eu lieu à une époque reculée au-delà de toute mesure, et qu'ont suivie des périodes d'une étendue indéfinie durant lesquelles se sont accomplies toutes les révolutions physiques dont la géologie a retrouvé les traces.

» Le premier verset de la Genèse nous paraît donc renfermer explicitement la création de l'univers tout entier; du — « *ciel* », — ce mot s'appliquant à tout l'ensemble des systèmes sidéraux; et de — « *la terre* », — notre planète étant ainsi l'objet d'une désignation spéciale, parce qu'elle est la scène où vont se passer tous les événemens de l'histoire des six jours.

» Quant aux événemens sans rapport avec l'histoire de l'espèce humaine, et qui ont eu lieu sur la surface du globe depuis l'époque indiquée par le premier verset, où furent créés les élémens qui entrent dans sa composition, jusqu'à celle dont l'histoire est résumée dans le second verset, il n'en est fait aucune mention; aucune limite n'est imposée à la durée de ces événemens intermédiaires, et des millions de millions d'années peuvent s'être pressés dans l'intervalle compris entre ce *commencement* où Dieu créa le ciel et la terre, et le soir où commence le premier jour du récit mosaïque.

» Le second verset décrirait donc l'état du globe *au soir du premier jour*, (car Moïse ayant divisé le tems d'après la méthode

judaïque, chaque jour se compte du commencement de la soirée au commencement de la soirée suivante), et ce premier soir peut être considéré comme la fin de cet espace de tems indéfini qui suivit la création première annoncée par le premier verset, et comme le commencement des six jours qui allaient être employés à peupler la surface de la terre, et à la placer dans des conditions convenables pour qu'elle pût recevoir l'espèce humaine. Ce même second vers et mentionne distinctement la terre et les eaux comme existant déjà, et comme enveloppées dans les ténèbres. Cette condition d'alors nous est décrite comme un état de confusion et de vide, *tohu-bohu*, que l'on a coutume de traduire par *chaos*, mot grec d'une signification vague et sans précision, et que les géologues peuvent considérer comme indiquant le naufrage et la ruine d'un monde antérieur. Ce fut à ce moment que se terminèrent les périodes indéfinies qui font l'objet de la géologie; une série nouvelle d'événemens commença, et l'aurore de la première matinée de cette nouvelle création fut de faire sortir la lumière des ténèbres temporaires qui avaient enveloppé les ruines de l'ancien monde.

» Plus loin dans le neuvième verset, nous retrouvons une mention de cette ancienne terre et de cette ancienne mer. Il y est dit que *les eaux* reçurent l'ordre de *se rassembler en un seul point,* et le sec *d'apparaître.* Or le *sec* dont il est parlé ici est cette même terre dont la création matérielle est annoncée dans le premier verset, et dont le second verset décrit la submersion et les ténèbres contemporaines; et ces deux faits de l'apparition *du sec* et du rassemblement des *eaux* sont les seuls sur lesquels le neuvième verset se prononce: nulle part il n'y est dit que le sec ou les eaux aient été créés le troisième jour.

» On peut interpréter de la même manière le quatorzième verset et les quatre suivans. Ce que l'on y dit des *luminaires célestes* paraît avoir trait seulement à leurs rapports avec notre planète, et plus spécialement encore avec l'espèce humaine qui allait y prendre place. Nulle part il n'est dit que la substance même du *soleil* et de la *lune* ait été appelée à exister pour la première fois le quatrième jour; le texte peut également signifier que ces corps

célestes furent à cette époque spécialement adaptés à certaines fonctions d'une grande importance pour l'espèce humaine: — à verser la lumière sur le globe; à régner sur le jour et sur la nuit, à fixer les mois et les saisons, les années et les jours. — Quant au fait même de leur création, il avait été annoncé d'avance dès le premier verset.

» La Genèse mentionne aussi les *astres* (ch. I. 16), mais en trois mots seulement et pour ainsi dire sous forme de parenthèse, comme si elle ne se fût proposé d'autre but que de nous rappeler que tous ils avaient été créés par la même puissance qui avait fait exister déjà le soleil et la lune, ces autres luminaires d'une importance bien plus grande pour nous. Cette mention si brève accordée en passant à toute la phalange innombrable de ces corps célestes, dont chacun, selon toute probabilité, est un soleil à part, et le centre d'un système planétaire, tandis que la lune, notre petit satellite, est citée comme approchant du soleil par son importance, nous démontre clairement qu'il n'est accordé d'autre intérêt aux phénomènes astronomiques que celui qui résulte de leurs rapports avec le globe, et surtout avec l'espèce humaine, et nullement de leur importance réelle dans l'immensité de l'univers. Et n'est-il pas impossible que nous mettions les étoiles fixes, au nombre des corps que la Genèse (I,17) nous dit avoir été placés à la voûte des cieux pour répandre la lumière sur la surface de notre globe, alors que, sans le secours du télescope, le plus grand nombre de ces corps célestes demeure invisible? Le même principe paraît dominer la description de la création, quant à ce qui concerne notre planète; la formation des matériaux qui la composent une fois annoncée dans le premier verset, les phénomènes de la géologie comme ceux d'astronomie ont été passés sous silence, et la narration arrive sans intermédiaire aux détails de la création actuelle dont les rapports avec l'homme sont plus immédiats.

» L'interprétation que je viens de proposer semble en outre résoudre la difficulté qui sans ce secours paraît résulter de ce qu'il est dit que la *lumière existait dès le premier jour*, tandis que c'est au quatrième seulement qu'apparaissent le *soleil, la lune et les*

étoiles. Si nous supposons que la terre et les corps célestes aient été créés à cette époque, dont la distance reste indéterminée et que l'Écriture désigne par le mot *commencement*, et que les ténèbres qui couvraient le soir du premier jour, n'étaient que des ténèbres temporaires produites par l'accumulation des vapeurs denses — « sur la face de l'abîme, » — on peut concevoir comment un commencement de dispersion de ces vapeurs rendît la lumière à la surface de la terre le premier jour, sans que pour cela les causes qui produisaient cette lumière cessassent d'être obscurcies, et comment la purification complète de l'atmosphère au quatrième jour fut cause que le soleil, la lune et les astres apparurent dans la voûte des cieux et se trouvèrent dans de nouvelles relations avec la terre, nouvellement modifiée, et avec l'espèce humaine.

» La lumière existait durant toutes ces périodes longues et distantes entre elles où se succédèrent toutes les formes animales qui se sont manifestées sur la surface primitive du globe, et que nous retrouvons maintenant à l'état fossile. Nous en avons la preuve dans l'existence d'yeux chez les animaux pétrifiés, appartenant à des formations géologiques de divers âges. Dans un des chapitres suivans, je ferai voir que les yeux des trilobites, fossiles propres aux terrains de transition, sont par leur organisation tout-à-fait analogues à ceux des crustacés actuellement existans, et que les yeux des ichthyosaures, du lias, renferment un appareil tellement semblable à celui qu'on trouve dans les yeux de plusieurs oiseaux, qu'il nous est impossible de douter que ces yeux fossiles ne fussent des appareils optiques calculés pour recevoir de la même manière les impressions de la même lumière qui transmet encore la perception de la vue aux animaux existans aujourd'hui. Cette conclusion est entièrement confirmée par ce fait général que toutes les têtes fossiles de poissons ou de reptiles, quelle que soit la formation géologique où on les rencontre, offrent des cavités orbitaires pour que des yeux aient pu y être logés, avec des trous pour le passage de nerfs optiques, bien qu'il soit rare de rencontrer dans ces cavités quelques restes de l'œil lui-même. De plus, la présence de la lumière est tellement indispensable à l'accroissement des végétaux actuels que nous avons le droit de la regar-

der comme une condition non moins essentielle du développement de ces nombreuses espèces végétales fossiles qui accompagnent les débris des animaux dans toutes les couches de toutes les formations.

» D'après une opinion à laquelle des découvertes récentes sont venues ajouter un grand poids, la lumière n'est point une substance matérielle, mais seulement un effet des ondulations de l'éther, substance infiniment subtile et élastique qui remplit l'espace tout entier, et même l'intérieur de tous les corps. Tant que l'éther demeure en repos, il y a obscurité complète ; si, au contraire, il est dans un certain état de vibration, la sensation de la lumière existe ; de plus, ces vibrations peuvent être produites par diverses causes, telles que le soleil, les astres, les électricités, la combustion, etc. Si donc la lumière n'est pas une substance particulière, mais une série de vibrations de l'éther ; c'est-à-dire un effet produit sur un fluide subtil par l'action d'une ou plusieurs causes extérieures, il ne serait pas exact de dire, et la Genèse ne dit pas dans le verset 3 du chapitre [1] que la lumière fut créée, bien qu'on puisse dire littéralement qu'elle fut mise en action.

» Enfin, lorsque l'*Exode* [1] rappelle les six jours de la création, on y retrouve le mot עשה *asah* « faire, » — le même qui se trouve aux versets 7 et 16 du Ier chapitre de la Genèse, et que nous avons prouvé ailleurs être d'une signification moins forte et moins étendue que le mot ברא *bara* « créer » et comme il n'entraîne pas nécessairement la *création de rien*, il peut être employé ici à désigner un nouvel arrangement de matériaux qui existaient déjà. »

Le système d'interprétation adopté ici par le docteur Buckland avait déjà été soutenu par des savans catholiques, même avant les découvertes de la géologie ; et l'on ne saurait l'accuser d'être téméraire. Toutefois, si les paroles de la Genèse ne le repoussent pas invinciblement, il semble qu'elles ne contiennent rien qui ait pu le suggérer. Pour le démontrer, il faudrait donc des preu-

[1] *Exode*, xx, 11.

ves extrinsèques décisives. Or, nous ne voyons pas que les argumens allégués en sa faveur emportent la question. Le système qui présente les six jours comme six époques d'une longueur indéterminée pendant lesquelles auraient eu lieu les révolutions géologiques, ce système, dis-je, semble bien plus naturel, bien plus conforme à la lettre, et, même quoi qu'on dise, aux découvertes scientifiques. Tous ceux qui auront lu sans préoccupation le bel ouvrage de M. de Serres ne pourront, je crois, en disconvenir. Buckland lui-même avoue que ce système est théologiquement et philologiquement inattaquable; et il ne lui oppose qu'une seule objection, la voici: « Il paraît, dit-il, que les animaux marins les plus anciens, ainsi que les premiers débris végétaux, se trouvent distribués de la même manière dans les plus basses couches de transition. De sorte qu'il est évident, autant qu'il peut l'être d'après ces débris organiques, que l'origine des plantes et celle des animaux date de la même époque. Mais si la création des végétaux a précédé celle des animaux, c'est un fait sur lequel les recherches de la géologie n'ont encore jeté aucun jour [1]. » Or cette objection ne nous paraît pas insoluble. Nous pourrions peut-être répondre avec M. de Serres : « Sans doute il existe des débris d'animaux terrestres à respiration aérienne aussi profondément enfoncés dans les vieilles couches du globe que les végétaux non marins; mais la proportion dans laquelle les uns et les autres s'y trouvent est totalement différente. En effet, ce n'est qu'après les recherches les plus minutieuses que l'on est parvenu à rencontrer, au milieu des terrains de transition et houillers, quelques insectes à respiration aérienne, tandis que les végétaux terrestres sont si abondans dans ces terrains, et surtout dans les derniers, que la période à laquelle ils ont appartenu est la plus essentiellement végétale des tems géologiques. Peut-être même la végétation qui a formé en définitive ces immenses couches de charbon des terrains houillers, était-elle plus active et plus belle que celle qui couvre les lieux où elle est aujourd'hui la plus florissante. Il se pourrait même, et cette hypothèse semble très probable, que cette ancienne végétation dût une partie de sa

[1] Voir ci-dessus.

beauté à cette absence de presque tout animal terrestre, absence produite peut-être aussi par la plus grande quantité d'acide carbonique répandue pour lors dans l'atmosphère. Ainsi tandis que cette forte proportion d'acide carbonique a favorisé singulièrement la végétation de ces anciennes époques, d'un autre côté, elle a été nuisible à la vie des animaux qui respirent l'air en nature, et dont les traces y sont si rares. » — « Lors donc que l'Écriture sainte a considéré la création des végétaux comme antérieure à celle des animaux, elle a eu probablement en vue, non quelques individus isolés de ces derniers, mais la grande généralité des végétaux terrestres comparée au petit nombre d'animaux également terrestres qui les ont accompagnés. »

Mais le savant P. Pianciani a résolu cette objection d'une manière beaucoup plus satisfaisante : « Buckland lui-même, dit-il après avoir cité les paroles de M. de Serres, ne met point d'animaux terrestres parmi les fossiles des terrains de transition, mais seulement des plantes, presque toutes terrestres, et des animaux marins; et puis, si la grande quantité d'acide carbonique répandue dans l'atmosphère était favorable à la végétation et contraire à la vie des animaux qui respiraient l'air en nature, ne paraît-il pas plus vraisemblable que ces animaux reçurent l'existence, alors seulement que la quantité de cet acide fut diminuée au point de ne plus leur être nuisible? Quoi qu'il en soit, je répondrais que, s'il se trouve dans les terrains de transition une grande abondance de débris végétaux et un petit nombre de débris animaux, ce fait n'indique point que les végétaux et les animaux sont contemporains, mais bien plutôt qu'à l'époque où les uns et les autres furent ensevelis, les plantes avaient eu pour propager beaucoup plus de tems que les animaux ; et par conséquent, l'observation est bien plus favorable que contraire à l'assertion qui présente celle-là comme plus ancienne que ceux-ci; elle sera même décisive, si l'on restreint cette assertion aux animaux vertébrés, aux poissons, aux reptiles, aux oiseaux, aux cétacés, et aux mammifères terrestres qui sont les seuls dont la Genèse fasse une mention expresse. »

Cette réponse me paraît satisfaisante. On pourrait peut-être y ajouter d'autres observations : ainsi Moïse, qui ne dicte point

un traité de zoologie, ne fait point mention expresse des animaux plus imparfaits, particulièrement de ceux qui sont privés de la faculté locomotive, et qui, il n'y a pas bien longtems, n'étaient pas même comptés parmi les animaux ; dès-lors on ne pourrait rien conclure contre quand même on arriverait à démontrer que quelques-uns de ces êtres obscurs ont été créés à la même époque que le règne végétal avec lequel ils ont de si grands rapports, tels sont les *encrinites* ou les *crinoïdes*[1] qui ont bien plutôt l'apparence de végétaux que d'animaux, et ont été longtems regardés comme des plantes : tels sont encore les polypes ou les zoophytes qui ne sont point rares dans les terrains de transition, et qui pour des yeux vulgaires ressemblent si peu à des animaux, qu'on regarderait comme une grande libéralité de leur accorder une vie végétale. Comment, en vérité, pourrait-on placer les genres *madrepore*, *astrée*, *caryophylia et turbiniola*[2], parmi les *animaux vivans qui nagent dans l'eau, les grands poissons et tous les êtres rampans qui ont la vie et le mouvement*, comme dit la Genèse[3] ? Quand même Moïse aurait dit d'une manière absolue : les animaux ont été créés postérieurement aux plantes (proposition générale qui ne se trouve pas dans la Genèse), ne serait-il pas juste et raisonnable de penser qu'il ne donnait pas à cette expression d'*animaux* un sens plus étendu que ses contemporains ? On pourrait ajouter peut-être que Moïse avait seulement en vue les espèces alors vivantes ou celles analogues aux espèces vivantes, connues en partie de son peuple, et portant le caractère évident pour tous du règne animal.

» Il serait, en effet, assez difficile de prouver qu'il entendait parler de ces pétrifications, qui peuvent bien démontrer au naturaliste l'existence de certaines espèces antiques de mollusques ou de crustacés, mais qui n'ont point d'analogues parmi les espèces actuellement vivantes, et semblent des morceaux de pierre ou de minéral bizarrement conformés par un caprice de la nature, comme on l'a dit ; tels sont ces fossiles mystérieux appelés *trilo-*

[1] Voy. Buck., t. II, planch. 47, 53.

[2] *Ibid.* planch. 54.

[3] *Genèse*, ch. I, v. 20, 21.

bites, que les naturalistes les plus récents divisent en genres, dont les noms dérivés du grec indiquent le caractère obscur et énigmatique : *paradoxus*, *agnostus*, *asaphus*, *calymene* [1]. »

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons mieux clore cette discussion que par ces paroles de Buckland : « Nous rapellerons, en terminant, que ce n'est nullement le récit de Moïse en lui-même dont nous mettons en question l'exactitude, mais seulement la manière dont il doit être interprété; et nous devons avoir surtout présent à l'esprit que l'objet de ce récit n'est aucunement d'établir de *quelle manière*, mais bien *par qui* le monde fut créé. Comme il y avait une tendance de l'esprit humain, dans ces premiers âges du monde, à adorer les objets les plus glorieux de la nature, et nommément le soleil, la lune et les étoiles, nous devons croire que Moïse, en racontant la création, eut pour but principal de préserver les Israélites du polythéisme et de l'idolâtrie des nations qui les entouraient, en proclamant que tous ces corps célestes si pleins de magnificence, n'étaient pas eux-mêmes des dieux, mais seulement l'ouvrage d'un créateur unique et tout-puissant auquel seul devait s'adresser l'adoration des hommes [2]. »

Dans les articles suivans, nous continuerons l'analyse critique de cet important ouvrage.

L'ABBÉ H. DE V.

[1] *Ann. delle scienze religiose*, vol. VI, p. 209.
[2] Voir p. 28.

Philologie.

TABLEAU DU PROGRÈS DES ÉTUDES ORIENTALES

PENDANT L'ANNÉE 1839.

Les lecteurs des *Annales* sont trop persuadés des services que doit rendre à notre cause la connaissance de la véritable histoire de tous les peuples, pour ne pas applaudir à toutes les découvertes qui se font dans cette branche des études humaines. C'est ce qui nous fait espérer qu'ils liront avec le plus grand intérêt le tableau des progrès si remarquables qui ont lieu dans toutes les langues. L'Europe, nous le croyons, est faite pour lever les voiles qui ont couvert jusqu'ici le berceau des peuples, et les ont empêchés de se reconnaître pour frères. La France, en particulier, a dans cette belle mission une tâche bien honorable, et que seule elle doit remplir; c'est de préciser et d'éclaircir, par le moyen de sa langue si claire, toutes les origines, toutes les croyances, si confuses jusqu'ici. Que nous connaissions bien les religions asiatiques, dont quelques-uns nous menacent; que les asiatiques connaissent bien nos traditions et nos croyances, et alors les peuples seront très près de se réunir dans l'unité de croyances. Ils reconnaîtront que l'église catholique a continué tout ce qu'il y a de bon et de bien dans les croyances générales, et qu'elle a de plus, intactes et entières, toutes les communications que Dieu a faites à l'homme. Les publications si curieuses et si nombreuses que nous allons faire passer sous les yeux de nos lecteurs, leur feront voir que ces études ont pris un élan qui ne s'arrêtera pas [1].

[1] Ce tableau, composé par M. Jules Molh, a été lu dans la séance générale de la Société asiatique du 18 juin dernier, et il a été publié dans le n° d'août du journal de cette Société.

Progrès dans l'étude des langues orientales.

« Les lettres orientales ont fait, malgré toutes les difficultés contre lesquelles elles ont à lutter, de grands progrès, et dans une direction de plus en plus saine. On s'attache aux ouvrages fondamentaux, aux origines des langues, aux véritables sources de l'histoire ; on suit avec une sagacité surprenante les migrations, les mélanges et le sort des peuples dans les traces que leurs langues ont laissées, et l'on arrive aujourd'hui, avec les méthodes perfectionnées de la grammaire comparée, à une certitude de résultats qui a droit d'étonner ceux qui n'ont pas réfléchi sur la durée des langues. Chaque découverte en amène une autre, chaque ouvrage publié en nécessite un autre, parce qu'on procède régulièrement, méthodiquement, et parce que les vastes théories où l'imagination avait plus de part que les connaissances positives sont, pour le moment, hors de mode. Leur tems reviendra sans doute quand la masse des matériaux accumulés provoquera de nouveau les esprits philosophiques, qui oseront reconstruire le passé avec les fragmens dont il a couvert le sol. C'est même le but réel et légitime de toute étude historique et philologique, et tous nos efforts ne sont utilement dirigés qu'autant qu'ils tendent à avancer le moment où son accomplissement sera possible. La position de la littérature orientale est, aujourd'hui, à peu près la même qu'était celle des littératures classiques au moment de la résurrection des lettres. Les Aldes ont bien senti que la première chose à faire était de rendre accessibles à tous les restes de l'antiquité classique, et que la publication de textes encore inédits importait plus à la science que des systèmes nécessairement imparfaits aussi longtems que les auteurs antiques restaient en manuscrits et dispersés dans cent bibliothèques. C'est également la tâche de notre tems en ce qui touche les lettres orientales ; elle est seulement plus difficile par la plus grande étendue et le plus grand nombre des littératures qu'il s'agit de faire connaître.

1° Progrès dans l'étude de la littérature arabe.

La littérature arabe est en voie de grands progrès ; on voit en-

treprendre la publication de beaucoup d'ouvrages, dont, depuis longtems, on désirait, plutôt qu'on n'espérait, l'impression ou la traduction. L'étude de l'*ancienne Histoire des Arabes*, qu'avaient cultivée, à de grandes intervalles, Pococke, M. de Sacy, et, dans les derniers tems, M. Fresnel, est dans ce moment l'objet des recherches les plus sérieuses. Le texte du *Kitab-al-Aghani*, ouvrage qui, sous la forme de *biographies des poètes*, contient les sources les plus authentiques de l'ancienne histoire des Arabes avant l'islamisme, va être publié par M. Kosegarten, à Greifswalde, et le premier volume de l'ouvrage est presque achevé.

M. Perron, directeur de l'école de médecine au Kasr-al-aïn, au Caire, annonce une traduction de cet ouvrage, et il a envoyé à Paris une traduction de la collection complète des *Ansab* ou *généalogies des anciens Arabes*, accompagnée d'une longue *introduction* sur l'ancienne histoire de l'Arabie. Ces généalogies sont un élément important pour la chronologie des Arabes, et pour fixer la suite des événemens de cette histoire encore si obscure. On en a fait depuis quelque tems un grand usage ; mais elles doivent être contrôlées avec un soin infini pour ne pas induire en erreur ceux qui s'y fieraient sans critique.

On attend de M. Caussin de Perceval la publication d'un grand *travail critique et historique sur les Arabes avant l'islamisme*, dans lequel il a réuni, aux matériaux fournis par le *Kitab-al-Aghani*, toutes les données sur ce tems qui nous sont accessibles.

M. Arri, de Turin, fait imprimer, aux frais du roi de Sardaigne, le texte de l'*ancienne histoire d'Ibn-Khaldoun* [1], en l'accompagnant d'une traduction italienne. Cet ouvrage formera trois volumes in-4°, et contiendra toute la partie d'Ibn-Khaldoun, qui traite de l'histoire antéislamique et de celle des quatre premiers khalifes. Ibn-Khaldoun, qui était sans doute le plus grand historien musulman, est peut-être, de tous les auteurs arabes, celui dont la publication est le plus à désirer dans l'état actuel de la science ; aussi s'en occupe-t-on de plusieurs côtés.

[1] Les *Annales* ont les premières annoncé ce travail de notre collaborateur, M. l'abbé Arri, dans le tome XVI, p. 389.

M. Quatremère fait espérer une édition des *Prolégomènes*, et M. Lee, de Cambridge, annonce la traduction de l'*Histoire des Berbers*, qui forme le troisième volume d'Ibn-Khaldoun.

L'*Histoire du Khalifat* s'est enrichi de plusieurs ouvrages importans ; M. Kosegarten a publié la seconde partie du second volume des *Annales de Thabari*. On sait que le texte original de cet important ouvrage passait, même en Orient, pour perdu, et que M. Kosegarten en a découvert, à Berlin, un manuscrit, qui malheureusement est imparfait et offre des lacunes extrêmement considérables. Mais on a droit d'espérer qu'on parviendra à le compléter. On a trouvé, à Oxford, plusieurs parties qui manquent dans le manuscrit de Berlin ; et, outre une partie de la vie de Mahomet que l'on savait exister à la Bibliothèque de Paris, on vient d'y découvrir un volume qui contient l'histoire des années 80-100 de l'hégire, et qui, selon toute apparence, est une partie de Thabari. Il serait fort à désirer qu'on retrouvât au moins toute la partie qui traite du khalifat, laquelle a, par sa forme, une valeur toute particulière pour l'histoire littéraire ; car elle nous donne un exemple parfait, et, je crois, unique par son étendue, de la manière dont l'histoire passe de la tradition orale au récit écrit. La traduction persane de l'ouvrage, quelque fidèle qu'elle soit, quant aux faits et au fond, ne peut, sous le rapport que je viens d'indiquer, nous dédommager de la perte de l'original.

M. Quatremère a publié le second volume de sa belle traduction de l'*Histoire des sultans mamelouks de Makrizi*, imprimée aux frais du Comité des traductions de Londres ; et M. Sprenger va commencer, pour la même Société, la publication de la traduction des *Prairies d'or de Masoudi*, ouvrage confus, mais rempli des renseignemens les plus curieux, et que l'on ne connaissait jusqu'à présent que par une notice de de Guignes et par quelques extraits.

L'*Histoire des Arabes d'Espagne*, un des côtés les plus beaux, mais jusqu'à présent les plus négligés de l'histoire arabe, commence à attirer l'attention qu'elle mérite. — M. Hoogsvliet, de Leyde, a commencé la publication du poème d'*Ibn-Bedroun*, *sur*

la chute de la dynastie des Benou'l-Aftes, poème célèbre surtout à cause du commentaire historique qu'y a joint Ibn-Abdoun. Le premier volume de ce travail remarquable a paru sous le titre de *Prolégomènes*, et contient la vie du poète et du commentateur, et l'*Histoire détaillée de la conquête d'Espagne, par les Almoravides*. — M. Tornberg a publié, à Upsala, le commencement de l'*Histoire de la dynastie des Almoravides*, d'après les Kartas d'Ibn-abou-Zera, et M. de Gayangoz, orientaliste espagnol, imprime à Londres, aux frais du Comité des traductions, l'*Histoire des Arabes d'Espagne, par Makarri*.

L'Académie des inscriptions, qui a entrepris la *Collection des Historiens des Croisades*, a chargé M. Reinaud de la série qui doit contenir les historiens orientaux. Le premier volume, qui se compose d'extraits des *Annales d'Aboulféda*, revus et complétés sur le manuscrit autographe de la Bibliothèque du Roi, et des parties de la grande histoire d'Ibn-Alathir, qui se rapportent à ce sujet, et qui sont tirées d'un manuscrit que l'Académie a fait copier à Constantinople, est imprimé en grande partie. — M. de Hammer, dont le zèle infatigable ne cesse de servir la littérature orientale, vient de publier le sixième volume de sa *Galerie de Biographie* (*Gemaldesaal*). Il a choisi cinquante vies des plus grands princes musulmans des sept premiers siècles de l'hégire, et en a fait une suite de tableaux dans lesquels il a mis en œuvre beaucoup de matériaux nouveaux et inédits. — On annonce la publication prochaine d'un ouvrage qui ne traite pas directement de l'histoire du khalifat, mais qui jette une vive lumière sur une partie de cette histoire : c'est le *Kitab Yemini*, ou *Vie de Mahmoud le Ghaznévide, par Otbi*, traduite, pour le comité des traductions, par le révérend J. Reynolds. L'ouvrage d'Otbi n'est connu jusqu'à présent que par une notice écrite, par M. de Sacy, sur la traduction persane faite par Abou Schérif Djerbadécani.

La *géographie des Arabes*, qui avait été si longtems négligée, a pris tout à coup un développement extraordinaire. La publication du texte d'*Aboulféda* sera suivie immédiatement de celle de la traduction que M. Reinaud a achevée, et pour laquelle il fait graver dans ce moment des cartes. — M. Muller, de Gotha, a

publié, il y a quelques mois, un très beau calque d'un manuscrit d'*Abou Ishak al Faresi*, géographe du quatrième siècle de l'hégire, et en promet la traduction. — L'Académie des sciences de Lisbonne vient de faire paraître le premier volume de l'ouvrage complet d'*Ibn-Batouta*, traduit en portugais, par *le père Moura*, ouvrage important dont on ne possédait jusqu'alors qu'un abrégé, traduit par le docteur Lee. — Enfin, M. Jaubert fait paraître dans ce moment le second et dernier volume d'*Edrisi*, qu'il publie sous les auspices de la Société de géographie de Paris, et l'on annonce une édition du texte du même auteur, que M. Reay prépare à Londres : de sorte que cet important géographe, dont on a publié depuis deux siècles des extraits et des fragmens dans toutes les parties de l'Europe, sera, à la fin, complétement accessible au public savant

L'*Histoire littéraire des Arabes* s'enrichit, dans ce moment, des deux ouvrages classiques de *Hadji Khalfa* et d'*Ibn-Khallikan*. — M. Flugel, à Meissen, a entrepris pour le Comité des traductions de Londres, la publication du texte et d'une traduction latine de *Hadji Khalfa*, et deux volumes sur cinq ont déjà paru. C'est un *dictionnaire bibliographique, contenant*, par ordre alphabétique, les *titres des ouvrages*, accompagnés d'indications très-succinctes sur les auteurs. On peut se faire une idée de la richesse de ce recueil en remarquant que les deux premiers volumes contiennent des notices sur 4,362 ouvrages. — Les *Biographies des hommes illustres d'Ibn-Khallikan* forment un ouvrage analogue, mais conçu sur un autre plan. C'est un *dictionnaire*, suivant l'ordre alphabétique *des noms propres*, composé de notions plus ou moins étendues sur la vie et les ouvrages des hommes les plus marquans du monde musulman. Il est moins complet que Hadji Khalfa, mais plus détaillé dans ce qu'il contient ; il indique moins de titres, mais il donne plus d'extraits. M. Wustenfeld, à Goettingen, commença, il y a quelques années, à en publier une édition lithographiée, dont il a paru jusqu'à présent sept livraisons ; presque en même tems, M. de Slane entreprit de publier à Paris une nouvelle édition du texte, dont le premier volume est achevé. Le riche dépôt des manuscris de la Bibliothèque du Roi

lui fournit les moyens de distinguer. les différentes rédactions que l'auteur lui-même avait faites de son ouvrage, et un manuscrit autographe que M. Cureton, conservateur des manuscrits du Musée britannique, vient de découvrir à Londres, et qu'il a bien voulu confier à M. de Slane, donnera encore plus d'autorité à cette édition. Le Comité des traductions de Londres, qui avait, dès le commencement, placé cet ouvrage sur la liste de ceux dont il s'occuperait, s'est chargé de la publication de la traduction anglaise faite par M. de Slane, et accompagnée d'un commentaire. Ce beau travail est sous presse et ne tardera pas à paraître.

L'*Histoire de la religion musulmane* va recevoir quelques nouveaux secours. — M. Kazimirski a laissé à Paris, en partant pour la Perse, une *traduction française du Koran*, qui est sous presse [1], et M. Ullmann vient d'en faire paraître une en allemand, imprimée à Créfeld. — M. Waenhrich, à Vienne, prépare une édition des *traditions de Bokhari*, et M. Flügel imprime, à Leipzig, une *Concordance du Koran*. On sait qu'il en avait paru une à Calcutta, sous le titre de *Noujoum al-Fourkan ;* mais l'édition était épuisée depuis longtems, et elle était d'ailleurs peu commode pour l'usage, de sorte que c'est un véritable service que M. Flügel rend aux orientalistes, qui ont sans cesse besoin d'un dictionnaire de cette espèce pour vérifier les citations et les allusions au Koran qui abondent dans tous les livres musulmans. — M. Meursinge a publié, à Leyde, le livre de *Soyouthi sur les interprètes du Koran*. Ce petit livre contient les biographies de cent trente-six commentateurs du Koran, que M. Meursinge a accompagnées de quelques *pièces* fort curieuses sur la vie de Soyouthi lui-même. M. Freïtag achève dans ce moment son édition du *Dictionnaire des proverbes de Meidani*, entreprise dont l'importance a été sentie par tous ceux qui se sont occupés des lettres arabes, et qui avait été annoncée de plusieurs côtés. — Il se pu-

[1] Cette traduction vient de paraître et entre dans le volume que publie M. Didot, sous le titre de *Livres sacrés de l'Orient*; on y trouve le *Chou-King et les quatre livres classiques* des Chinois. les *Lois de Manou*, et le *Koran*. Nous en parlerons dans les *Annales*.

blie à Leyde, sous la direction de M. Weyers, une édition du *Lub al-Lubab* de Soyouthi : c'est un *Dictionnaire des dénominations sous lesquelles les auteurs arabes sont connus*. Tout le monde sait que ceux-ci sont ordinairement cités sous des appellatifs autres que leurs noms propres et tirés de leurs lieux de naissance, ou de quelque circonstance accidentelle ; et l'on comprend qu'un dictionnaire qui nous aide à identifier les noms véritables avec les dénominations usuelles, sera d'un grand secours pour les recherches littéraires.

D'autres *branches de la littérature arabe* vont prochainement recevoir des accroissemens importans. — M. Sédillot annonce une nouvelle édition des *Tables d'Oulough Beg*, précédée d'une *introduction sur l'Histoire de l'astronomie arabe*. — Un médecin allemand fort distingué, M. de Sontheimer, à Stuttgardt, a mis sous presse une traduction allemande du *Canon d'Ibn-al-Beithar*, ouvrage du 13e siècle, qui est d'un haut intérêt pour l'histoire de la médecine, de la matière médicale et de la botanique chez les Arabes. — M. Munk prépare une édition et une traduction du texte arabe de *Moré Névochim* de *Moïse Maimonide*, ouvrage important pour l'histoire de la philosophie, et qui n'est connu jusqu'à présent que d'après la traduction en hébreu. — M. Desgranges a publié à Paris le texte et la traduction de l'*Histoire de l'Expédition française en Égypte*, par *Nakoula le Turc*, et lord Munster a fait lithographier à Paris un *volume fort curieux*, rédigé en arabe et adressé aux savans dans tous les pays musulmans, dans le but de leur soumettre des questions *sur différens points de l'art militaire en Orient*, dont l'histoire l'occupe depuis beaucoup d'années. Il y a joint une liste des titres de deux mille ouvrages historiques, qui peut servir de manuel pour diriger les voyageurs européens en Orient dans la recherche des manuscrits qu'il serait utile d'acheter.

Mais, de toutes les parties de la littérature arabe, il n'en est aucune qui soit cultivée dans ce moment avec plus de zèle que les Contes arabes ; et les Mille et une Nuits, qui avaient été si

longtems les délices du public et l'objet du dédain des lettrés, trouvent des éditeurs et des traducteurs dans toutes les parties du monde, et dans toutes les langues.....

2° Découverte de la langue himyarite.

J'aurais desiré pouvoir vous annoncer la continuation des *découvertes de la langue et des inscriptions himyarites*, qui ont excité depuis quelques années la curiosité des savans à un si haut degré. Mais, quoique, pendant l'année dernière, cette étude n'ait pas fait de progrès, on peut néanmoins en espérer prochainement. M. *Fresnel*, étant fixé à *Djiddah*, y aura retrouvé les moyens de continuer *sa grammaire*, et M. *Fries*, peintre allemand, qui est parti de *Djiddah*, il y a deux mois, pour visiter les hypogées de *Hedschr*, y trouvera probablement de nouvelles inscriptions *himyarites*. On doit aussi espérer que M. d'Abbadie rapportera d'Éthiopie des inscriptions qui pourraient aider au déchiffrement des inscriptions du midi de l'Arabie, et à éclairer les rapports qui ont subsisté pendant si longtems entre les *Himyarites* et les rois d'*Éthiopie*.

3° Progrès dans l'étude de la littérature éthiopique.

L'étude de la *littérature éthiopique* promet d'acquérir en Europe un certain degré d'importance. M. d'Abaddie a laissé entre les mains de la Commission du Journal asiatique un riche *vocabulaire comparatif de quatre dialectes éthiopiques et de la langue des Gallas*, et nous n'attendons que l'achèvement d'un nouveau caractère éthiopien pour le publier. — M. Roediger, à Halle, travaille depuis longtems à une *Chrestomathie éthiopienne*, et il a publié, l'année dernière, la traduction de quelques anciennes inscriptions historiques découvertes à Axoum. L'étude de cette langue facilitera les rapports entre l'Abyssinie et l'Europe, qui a commencé à y envoyer de nombreux voyageurs et missionnaires, et qui établit dans ce moment un commerce direct avec la côte de Zeilah et de Berberah ; elle aidera l'Europe à arracher l'Abyssi-

nie à une barbarie qui fait honte à la religion qu'elle professe.— Le reste des dialectes sémitiques n'a pas donné lieu à des publications importantes, à l'exception de la *Chrestomathie syriaque* de M. Roediger, qui comprend des échantillons de cette langue depuis les tems les plus anciens jusqu'à nos jours.

4° Progrès dans l'étude de la littérature persane.

Les études sur les *anciennes langues de la Perse* continuent à se rattacher aux études classiques avec un succès qu'on aurait à peine pu espérer, il y a quelques années. La lecture des *inscriptions cunéiformes*, commencée avec beaucoup de bonheur par Grotefend, a dû, dans ces derniers tems, aux progrès qu'a faits l'étude des anciens dialectes persans, un développement qui promet à l'histoire les résultats les plus précieux [1]. — A Paris et à Bonn, MM. Burnouf et Lassen ont publié presque en même tems des *mémoires sur les inscriptions cunéiformes*, recueillies à Persépolis par Niebuhr, dans lesquels les deux auteurs sont arrivés à des résultats en général presque identiques, surtout en ce qui touche la valeur des consonnes, résultats qui leur ont permis de lire, dans une des inscriptions persépolitaines, des noms géographiques marquant l'étendue de l'empire persan sous la dynastie de Cyrus.—M. Behr, à Leipzig, en rendant compte de ces deux mémoires, a déterminé quelques valeurs nouvelles. — Ce qui manquait pour faire de nouveaux progrès, étaient des copies de nouvelles inscriptions : les papiers de Schulz fournissaient celles de *Hamadan*, la nouvelle édition de Rich complétait celles de *Persépolis;* mais le grand désir de tous ceux qui prenaient part à ces travaux était de posséder la grande inscription de *Bisoutoun*. Beaucoup de voyageurs en avaient parlé, et le but du voyage de Schulz était en partie de la copier ; mais la mort l'en empêcha, et les difficultés de l'entreprise décourageaient les autres. A la fin, M. Rawlinson, colonel anglais au service de la Perse, est par-

[1] Voir l'histoire de cette découverte dans le tome x, p. 443 des *Annales*.

venu à copier trois des quatre colonnes de cette immense inscription. M. Rawlinson a quitté l'année dernière la Perse ; il est probablement dans ce moment en route pour l'Europe, avec les nombreuses inscriptions qu'il a recueillies dans toute la Perse occidentale, et qu'il se propose de mettre à la disposition de la Société asiatique de Londres. Ces copies méritent d'autant plus de confiance, qu'elles sont faites pour un homme qui s'occupe, depuis plusieurs années, avec le plus grand zèle, des antiquités persanes, qui a fait des progrès très considérables dans la lecture des inscriptions, et qui a montré, dans tout ce qu'il a publié jusqu'à présent sur ces matières, une sagacité et une exactitude parfaites. Il est probable que nous serons bientôt en possession, non-seulement de ces inscriptions, mais de toutes celles qui subsistent encore en Perse ; car l'éveil est donné, et les nombreux voyageurs français et anglais qui parcourent dans ce moment ce pays seront tous jaloux de rapporter des monumens qu'ils savent être l'objet d'une grande et légitime curiosité pour l'Europe savante.

5° Progrès dans l'étude des langues zende et pehlevi.

Aucun travail considérable sur la *langue zende* n'a paru pendant l'année dernière ; mais vous recevrez, dans le prochain numéro du Journal asiatique, le commencement d'une série de *monographies* de M. Burnouf, sur différens points *des livres de Zoroastre*. L'influence que la langue zende doit exercer sur les études grammaticales se fait sentir dans tous les travaux récemment publiés en Allemagne sur la *grammaire comparée*, et M. Vullers a essayé de la mettre à profit dans une *grammaire persane* qu'il vient de faire paraître.

L'étude de la *langue pehlevi* n'a pas fait de progrès dans l'année ; mais M. Longperrier a fait, dans son *Mémoire sur les médailles des rois Sassanides*, qui vient de paraître à Paris, une application heureuse des travaux récens sur le pehlevi à l'explication des légendes de la série complète des médailles de la dynastie Sassanide, dont la plus grande partie était inédite.

La littérature persane moderne a perdu dernièrement une protection qui lui avait été extrêmement favorable, et dont l'absence sera sentie pendant quelques années : c'était celle du gouvernement anglais dans l'Inde, qui, en continuant à tenir les écritures des tribunaux et de l'administration en langue persane, comme avaient fait les Musulmans, avait forcé tous les employés européens et indigènes à apprendre cette langue. Ce singulier usage de gouverner une nation dans une langue également étrangère aux conquérans et au peuple conquis a été abandonné récemment, et les dialectes provinciaux ont été substitués à la langue persane dans tous les actes publics. Il en résultera nécessairement une diminution dans le nombre des ouvrages persans imprimés dans l'Inde, car la plus grande partie de ceux qui ont paru depuis le commencement du siècle étaient destinés aux besoins des employés anglais. Mais on peut prévoir, presque avec certitude, que cette littérature n'en souffrira que temporairement, et qu'elle est une de celles qui doivent recueillir le plus d'avantage des progrès que fait, dans tous les pays musulmans, l'art d'imprimer. La population musulmane de l'Inde, qui s'accoutume rapidement aux livres imprimés et lithographiés, continuera à multiplier les livres persans. — On a commencé à imprimer en Perse, et les presses de Constantinople et du Caire publient un assez grand nombre d'ouvrages en persan, parce que la connaissance de cette langue et de sa littérature fait partie de l'éducation savante et polie de tous les pays musulmans. C'est ainsi que l'imprimerie du pacha d'Égypte, à Boulak, a publié récemment, entre autres ouvrages classiques persans, une édition du *Meshnewi* de *Djelal eddin Roumi*, accompagnée d'un commentaire turc fort étendu, en cinq volumes in-folio. — Je dois citer ici l'édition persane de *Tarikhi Ferishta*, rédigée par le général Briggs, et publiée à Pounah par le gouvernement anglais, en deux volumes in-folio. Il est vrai que cet ouvrage a paru en 1832 ; mais il est nouveau pour nous, parce qu'il n'est arrivé en Europe que depuis peu de tems, à cause du manque presque entier de communications entre l'Europe et Bombay. C'est une excellente édition d'un des auteurs persans les plus importans, et du meilleur *historien*

des Musulmans de l'Inde. — La *chute de l'empire des Mogols* a également trouvé un historien, qui malheureusement a employé une forme fort étrange : c'est *Molla Firouz*, fils de Kaous, ancien grand-prêtre de l'une des deux sectes guèbres dans l'Inde, et connu comme éditeur et traducteur du *Desatir*. Il a composé, sous le titre de *George nameh*, un poëme épique en persan, dans lequel il raconte, dans le mètre et sur le ton de Firdousi, la *conquête de l'Inde par les Anglais*. Son ouvrage est un singulier pastiche du *Livre des Rois*, où l'on trouve Rustem remplacé par le major Lawrence, et Kei Kaous par George III. Il a été publié l'année dernière à Bombay, en trois volumes in-8°, par les soins de Rustem, fils de Keikobad, neveu de l'auteur. — Le colonel Miles annonce à Londres un ouvrage qui traite aussi de l'histoire de l'Inde. C'est la traduction du *Nischani Heideri*, *histoire de Hyder Ali et de Tipou Sahib*, composée après la chute de la dynastie musulmane du Mysore, par un ancien serviteur de la famille déposée, Mir Hoseïn Ali Khan. Le fils aîné de Tipou avait remis le manuscrit à la reine d'Angleterre, et le Comité des traductions s'est chargé d'en publier la traduction. — Le second volume du *Livre des Rois*, que publie un membre de votre Conseil (M. Mohl), et qui fait partie de la Collection orientale, est sous presse; il conduira l'ouvrage jusqu'à la fin du règne de Kei Kaous. — M. Kazimirski a publié, sans y mettre son nom, une édition lithographiée du *Bakhtiarnameh*. Ce livre de contes avait déjà été publié par sir W. Ouseley, et se recommande aux écoles par la simplicité du style. L'édition anglaise étant devenue rare, M. Kazimirski a voulu offrir aux commençans un texte facile et correct, en prenant pour base de son édition un manuscrit qui appartient à votre président. — M. Thompson a traduit en anglais et publié, aux frais du Comité des traductions, le célèbre système de morale intitulé : *Akhlaki Djelali*, et composé au quinzième siècle par *Djani Mohammed Asäd*. C'est, en général, une étude peu attrayante que celle des philosophes musulmans, qui se sont rarement élevés au-dessus d'une faible imitation d'Aristote dans les principes, et de Platon dans les sentimens, et l'ouvrage d'Asad ne sort pas de cette catégorie; mais les ouvrages

reconnus comme classiques parmi un peuple ont toujours droit à notre attention, parce qu'ils marquent la limite qu'il a atteinte. Il s'attache d'ailleurs à toutes ces questions, aujourd'hui que l'Europe réagit si puissamment sur l'Orient, un intérêt non-seulement de curiosité, mais de civilisation; car les Musulmans ont commencé comme nous à se former par l'étude des littératures classiques, mais ils se sont arrêtés en route. Il devient aujourd'hui très important de connaître le point le plus avancé qu'ils ont atteint dans chaque direction, parce qu'il serait possible de s'en servir pour exercer une influence salutaire sur le développement de leur civilisation. M. Thompson a accompagné sa traduction d'un *commentaire* très bien fait, et qui place l'ouvrage dans son véritable jour, par des éclaircissemens tirés, tantôt des autres moralistes musulmans, tantôt des écrits des anciens auxquels ils avaient emprunté leurs opinions.

6° Progrès dans l'étude de la littérature turque.

La *littérature turque* est peu cultivée en Europe, et c'est ordinairement comme langue d'affaires plutôt que comme langue savante qu'on s'en occupe; aussi, la plus grande partie des ouvrages qui se publient en turc ont-ils pour but de faciliter les rapports diplomatiques et commerciaux entre l'Europe et la Turquie. — Le grand vizir Khosrew a fait imprimer, à Constantinople, une *grammaire française en turc*, pour servir à l'enseignement du français dans les écoles du gouvernement, — et M. Berswordt a publié, à Berlin, une *grammaire turque écrite en allemand*. — M. Bianchi a fait paraître un *Guide de la Conversation en français et en turc*, et a commencé l'impression de son *dictionnaire français-turc*, pendant que le prince Handscheri publie, à Saint-Pétersbourg, un *grand dictionnaire* du même genre, pour base duquel il a pris le dictionnaire de l'Académie française. — L'année dernière ne nous a valu que peu d'ouvrages qui touchent la littérature des Turcs, et je ne saurais citer que le *Baznameh*, ouvrage de *fauconnerie*, que M. de Hammer avait découvert à Milan, et qu'il vient de publier à Vienne en turc et en allemand. C'est un livre curieux, comme étant le plus ancien texte de turc orien-

tal que l'on connaisse, et M. de Hammer s'en est servi pour éclaircir, dans un savant commentaire, beaucoup de termes techniques relatifs aux chasses des Orientaux. Il est plus que probable que les presses de l'imprimerie impériale de Constantinople auront mis dernièrement au jour des ouvrages de quelque importance; mais ils ne sont pas parvenus à la Société, et il serait à désirer qu'un des membres ou des correspondans de la Société en Turquie veuille bien nous tenir au courant, au moins, des titres et du sujet des ouvrages qui y paraissent.

Je ne puis quitter les littératures musulmanes sans dire un mot du *Trésor des langues arabe, persane et turque*, que M. Quatremère annonce. On sait que tous nos dictionnaires de ces langues ne sont, à peu près, que des traductions de dictionnaires indigènes, qui nécessairement ne remplissent que fort imparfaitement les besoins des savans d'Europe. Ce qu'il faudrait, ce serait des ouvrages qui offriraient le dépouillement des principaux auteurs de chaque littérature, comme Henri Estienne et Forcellini en ont composé pour les langues grecque et latine, et où les exemples, tirés des auteurs et classés systématiquement, indiquent tous les sens dans lesquels chaque mot s'emploie, et toutes les nuances que le tems et l'usage y ont introduites. C'est ce que nous promet M. Quatremère, qui a condensé les résultats d'une lecture de quarante ans dans un *Trésor de langues qui formera trois volumes in-folio*, et dont la publication sera un immense service rendu à la science.

7° Progrès dans l'étude de la littérature indienne.

En passant *à l'Inde*, on est frappé d'abord par les grandes découvertes qu'a faites M. Prinsep au moyen des *inscriptions* et des *médailles anciennes*, que l'on a trouvées depuis quelques années, en si grand nombre, tant dans l'Inde que dans l'Afghanistan et au-delà du Hindoukousch. Ces inscriptions sont de différentes espèces : les unes, et ce sont les plus récentes, sont écrites en sanscrit, avec des variétés très considérables du caractère dévanagari. M. Prinsep en rassembla un grand nombre, les publia dans son journal, et mit ainsi M. Mill, indianiste fort habile, en état de les déchiffrer et de publier la traduction des plus importantes et

des plus étendues. Les autres sont écrites dans un caractère regardé pendant longtems comme indéchiffrable : elles proviennent des provinces de l'Inde centrale, depuis l'Orissa jusqu'au Guzerate ; où elles couvrent des rochers et des colonnes fort anciennes. M. Prinsep a eu le rare mérite de découvrir à la fois l'alphabet et la langue de ces inscriptions, qui se sont trouvées être des *monumens bouddhistes*, dont les plus anciens datent ; suivant toute apparence ; de *trois siècles* avant notre ère. Cette découverte lui a permis de ramener à un type commun les inscriptions ; en apparence si différentes, des temples souterrains d'Ellora, de Carli et d'autres, des Kutub Minars de Dehli et d'Allahabad, et des rochers de Guirnar ; elle a fixé d'une manière certaine plusieurs points importans de l'histoire ancienne de la Péninsule, et nous a fait entrevoir des détails infiniment curieux sur les rapports qui ont existé entre les Séleucides et les rois bouddhistes de l'Inde. Le déchiffrement de ces inscriptions a conduit également M. Prinsep à la lecture des légendes dites *barbares* des médailles *bactriennes*. Ces médailles ont été trouvées par milliers, et presque simultanément, dans le nord de l'Inde et au-delà de l'Indus ; dans le centre de l'Afghanistan et surtout dans la Bactriane. Jusqu'alors elles allaient se perdre, à mesure qu'elles étaient découvertes, dans le creuset des orfèvres, et même dans la forge des chaudronniers, qui en faisaient des ustensiles de ménage, tant elles étaient abondantes. M. Prinsep a été le premier qui en ait publié des séries considérables. — Pendant qu'il les déchiffrait à Calcutta, M. Lassen, à Bonn, arrivait, par une coïncidence honorable pour ces deux savans, au même résultat. Cette découverte a ajouté non-seulement des noms nouveaux à la série des *rois grecs de la Bactriane*, mais elle nous a fait connaître plusieurs dynasties appartenant à des races qui n'ont pas laissé d'autres traces dans l'histoire ; elles ont confirmé ce que nous avaient déjà appris les voyageurs chinois sur la grande extension du bouddhisme à l'ouest de l'Indus ; elles ont montré qu'un dialecte dérivé du sanscrit était, sinon la seule langue, au moins la langue officielle d'un pays où il était naturel de chercher exclusivement des dialectes d'origine persane. Elles nous ont

donné des noms grecs écrits en caractères palis, des légendes sanscrites aux revers de médailles grecques, et elles peuvent nous guider dans l'étude de l'histoire obscure de l'Asie centrale, où le mélange des races et des religions a produit de si étranges phénomènes pendant l'époque qui s'est écoulée entre Alexandre-le-Grand et la chute de l'empire des Sassanides.

La *publication des textes sanscrits* a repris dans l'Inde son cours naturel. On annonce que la Compagnie des Indes a ordonné que le *texte des quatre Védas* serait publié à Calcutta, par les soins des brahmanes du collége hindou et d'après les meilleurs manuscrits de Bénarès. C'est une grande et magnifique entreprise, qui fera honneur au gouvernement anglais, et qui livrera aux études des savans de tous les pays un monument littéraire dont il est difficile d'évaluer l'importance pour l'histoire de la civilisation. Le gouvernement français, de son côté, a commencé, il y a quelques années, à faire copier dans l'Inde les *Védas*, pour faciliter cette étude pour laquelle on manquait jusqu'à présent de ressources sur le continent de l'Europe. Vous apprendrez avec plaisir qu'il est arrivé de Calcutta la seconde caisse de ces manuscrits, en partie achetés, en partie copiés à Benarès par l'entremise de feu M. Prinsep, qui s'était prêté au désir du gouvernement français avec le zèle et le désintéressement qu'il a montrés dans toutes les occasions où il s'agissait de rendre service à la science. — M. Stephenson, à Bombay, avait commencé, il y a quelques années, une édition du *Rig-véda*, accompagnée d'extraits du commentaire de *Sâyana*, et de traductions en anglais et en marhatte : il l'avait interrompue lorsque l'édition de Rosen fut annoncée; mais il va la reprendre sur le même plan, en laissant seulement de côté sa traduction marhatte, qui en effet est peu nécessaire. Il a également traduit le *Sâma-veda*, et a envoyé son travail à la Société des traductions de Londres, qui le publiera.

Le quatrième et dernier volume du *Mahabharata*, auquel la Société asiatique de Calcutta a joint, sous forme d'appendice, le *Harivansa*, que vous connaissez par la traduction de M. Langlois, est achevé, et, au départ des dernières lettres de Calcutta, on était occupé à l'impression de *l'Index* que M. Ram Comal Sen y

a joint. — Pendant que M. Schlegel continue à Bonn sa belle édition du *Ramayana*, M. Gorrezio, de Turin, en prépare à Paris une autre, qui doit être accompagnée d'une traduction italienne. — On avait espéré qu'on trouverait, dans les papiers du colonel Tod, un travail sur *Tchand*, le poète épique des *Rajpouts*, dont M. Tod a fait si souvent usage dans son *histoire du Rajpoutana*. On a effectivement trouvé des parties considérables traduites en anglais, mais qui ne paraissent pas être dans un état tel, qu'on pourrait les publier après la mort du traducteur. Il serait de la plus haute importance pour l'histoire de l'Inde d'avoir une traduction fidèle de ce grand poème, et il est fort à désirer qu'un des officiers anglais stationnés dans le Rajpoutana entreprenne ce travail, au milieu de toutes les facilités que lui donneraient la langue et les traditions encore vivantes, les mœurs encore les mêmes, et tous les moyens réunis pour sentir le sens et l'esprit d'une œuvre toute nationale.

Les *Pouranas*, qui, par leur masse, paraissaient défier les efforts des indianistes, et que l'on ne connaissait que par quelques extraits, ont fini par trouver des éditeurs et des traducteurs. M. Wilson, qui s'en était beaucoup occupé dans l'Inde, vient de publier à Londres la traduction du *Viçhnou Pourana*. C'est un travail digne, en tout point, du talent et du savoir de son auteur; la traduction est exacte et complète et est accompagnée d'un *commentaire* dans lequel l'auteur discute, à l'aide des autres *Pouranas*, tous les points qui exigent des éclaircissemens. M. Burnouf publie dans ce moment le premier volume du *Bhagavata Pourana*, accompagné d'une traduction française pour laquelle il a fait usage du *commentaire sanscrit de Sridhara*. Ce volume contient les trois premiers livres du *Pourana*, qui en a douze. Il fait partie de la Collection orientale publiée par le gouvernement français et imprimée magnifiquement à l'Imprimerie royale. — On annonce, de Bombay, la publication d'une autre édition du *Bhagavata Pourana*, accompagnée d'un commentaire et lithographiée; et M. Ram Comal Sen, secrétaire indien de la Société de Calcutta, est sur le point d'entreprendre une édition complète de tous les dix-huit *Pouranas*.

Le savant *Radhakanta Deva* continue, à Calcutta, l'impression de son *Trésor de la langue et de la littérature sanscrite*, et le quatrième volume de cet important ouvrage vient d'arriver à la Société. — On attend de même, de Ceylan, la continuation de l'édition et de la traduction anglaise du *Mahavansa*, publiée à Colombo par M. *Turnour*, et destinée à remplacer la traduction fort imparfaite publiée, il y a quelques années, par les soins de M. Upham. Le prémier volume de cet ouvrage est arrivé en Europe, où il a vivément excité l'intérêt des personnes qui s'occupent de l'état du bouddhisme. — Cet intérêt s'accroît encore par la *découverte des inscriptions en pali* que l'on a trouvées dans le centre de l'Inde. M. Turnour a pris une part active à l'explication de ces monumens, et a enrichi le Journal de la Société asiatique de Calcutta de plusieurs *mémoires* importans sur l'*histoire d'Asóka* et sur la propagation du bouddhisme, tant dans l'Inde qu'à Ceylan. — M. Burnouf a commencé l'impression de la traduction d'un des ouvrages sanscrits bouddhistes envoyés à la Société par M. Hodgson. Il porte pour titre : « *Le Lotus de la bonne loi*, » et est également curieux par la forme et par le fon d; car il jette de vives lumières sur le mode d'enseignement dont se sont servis les anciens prédicateurs du bouddhisme, qui, poussés par le besoin d'être compris par la masse, ont adopté une manière diamétralement opposée à l'obscurité calculée des écoles brahmaniques. Le fait est naturel et commun aux réformateurs de toute espèce et de tous les tems ; mais il est curieux à observer, quand il s'agit d'un événement immense comme la réforme bouddhiste.

On doit à M. Lassen un utile recueil de textes sanscrits sous le titre d'*Antologia sanscrita*, qui est accompagné d'un *lexique* et de savantes *notes grammaticales*. Son école se livre à des travaux variés sur la langue et les textes sanscrits. — M. Délius publie dans ce moment une collection de *Racines pracrites*, qui fait suite à l'excellente *Grammaire pracrite* de M. Lassen. — M. Boethling a mis au jour le premier volume des *Axiomes de Panini*,, dans lequel il n'a reproduit de l'édition de Calcutta que les *gloses* indispensables pour l'intelligence des règles si concises du texte original. On attend prochainement le second volume, qui contiendra le

commentaire et l'explication de ces énigmes grammaticales. On annonce aussi une nouvelle collection des *racines sanscrites par M. Vestergaard*, qui donnera les racines avec les signes dont les accompagnent les grammairiens indiens, en les faisant suivre d'un grand nombre d'exemples tirés des textes imprimés depuis la publication des Racines de Rosen. — M. Brockhaus a publié, à Leipzig, le premier volume du *Katha Sarit Sagara* de Somadeva: c'est un recueil de *contes indiens*, dont il a accompagné le texte d'une traduction allemande. Ce curieux recueil fait connaître une branche de la littérature sanscrite dont *Hitopadèsa* ne donne qu'une idée incomplète, et qui a exercé une influence immense sur la littérature populaire de tous les peuples de la race indo-germanique.

Il a paru à Leipzig un ouvrage posthume de M. de Bohlen, mort au commencement de l'année actuelle ; c'est le texte sanscrit accompagné d'une traduction allemande, du *Rithusanhara* ou du *Cycle des saisons*, attribué à Kalidasa. — M. Loiseleur-Deslongchamps avait publié, peu de jours avant sa mort, le texte de l'*Amarakocha* avec une traduction française, dans laquelle il s'était attaché à reproduire le plus fidèlement possible le travail de Colebrooke. Il est à désirer que l'on s'occupe à publier le second volume, qui doit contenir l'*index alphabétique*, et dont M. Loiseleur a laissé le manuscrit.

Les *dialectes populaires de l'Inde* sont peu cultivés en Europe, quoiqu'ils contiennent les élémens d'un travail ethnographique très important s'ils étaient mis en œuvre, comme M. de Humboldt a su mettre en œuvre le dialecte *kawi*, pour l'éclaircissement de l'histoire des races des îles de l'archipel indien. Il n'y a qu'un seul des dialectes de l'Inde qui ait donné lieu, pendant l'année dernière, à une publication considérable : c'est l'*hindoustani*. M. Garcin de Tassy a publié le premier volume de son *Histoire de la littérature hindie et hindoustanie*. Cet ouvrage est le résultat de longues recherches, et l'on ne peut qu'être surpris en voyant que le savant auteur a pu réunir des données biographiques et bibliographiques sur plus de huit cents poètes hindoustanis.

8° Progrès dans l'étude de la littérature chinoise.

Les difficultés contre lesquelles la *littérature chinoise* a à lutter, en cherchant à se naturaliser en Europe, sont fort grandes. La formation grammaticale de la langue ancienne, qui lui donne pour les commençans, une apparence de facilité, et qui la rend, au fond, plus laborieuse à acquérir que toute autre ; la forme et le nombre de ses caractères qui se prêtent si peu à notre manière d'imprimer ; tout, dans cette littérature, jusqu'à sa richesse même nous fait obstacle ; mais c'est tout un monde à conquérir, et les progrès faits pendant les vingt dernières années nous donnent la garantie que rien n'arrêtera le zèle et la persévérance des savans de l'Europe.

M. Marcellin Legrand continue sa courageuse entreprise de graver, sous la direction de M. Pauthier, un *corps complet de caractères chinois*, dont vous avez vu des spécimens très satisfaisans dans la première livraison du *Tao-te-king* de Lao-tseu, publié par M. Pauthier, et dans les passages cités dans le Journal asiatique [1]. L'Imprimerie royale a fait, il y a quelque tems, l'acquisition de deux corps complets de caractères, gravés sur la demande de M. Stanislas Julien, dans la province de Se-tchouen. On est occupé dans ce moment à en fondre un, dont le premier emploi sera une édition de *Lao-tseu* par M. Julien, accompagnée du plus ancien *commentaire* qui existe en Chine sur cet ouvrage fondamental pour la métaphysique chinoise.

Un membre de votre Conseil (M. Molh) a publié le second et dernier volume de la traduction latine de l'*Y-king*, par le P. Regis. Vous avez bien voulu encourager, par une souscription, cette publication, qui est un hommage rendu à la mémoire d'un des meilleurs esprits de l'ancienne Compagnie de Jésus. Regis avait composé son ouvrage pour placer sous son vrai jour ce livre mystérieux, dont les Chinois ont si souvent abusé, et qui avait commencé même à servir de base aux théories fantastiques de

[1] Ce sont ceux dont nous nous sommes servis dans les nombreux textes chinois que nous avons donnés dans nos *Annales*.

quelques missionnaires catholiques. Regis envoya son travail à Freret, qui s'en servit, mais sans le publier. Plus tard, la langue latine, dans laquelle il est écrit, l'exclut de la grande collection des *mémoires sur les Chinois*, et la mauvaise fortune qui paraissait s'attacher à ce livre, ne l'abandonna pas même lorsqu'il fut entièrement imprimé; car le second volume était à peine achevé lorsque un incendie dans l'imprimerie le détruisit entièrement, et ce que vous avez devant vous est la seconde édition d'un ouvrage dont la première n'a pas pu paraître. L'*Y-king* est le troisième des cinq livres de *Con-futsé* [1], qui est maintenant accessible au public européen; le quatrième, le *Li-ki*, le sera probablement bientôt. M. Stanislas Julien doit en publier, pour la Société de Londres, une traduction française, pour laquelle il a réuni depuis quelques années, tous les secours que les travaux des Chinois pouvaient lui offrir, et qui pourra être mise sous presse très prochainement. Le même savant annonce la traduction du *voyage fait dans l'Inde*, vers la fin du VIe siècle, par *le prêtre bouddhiste Hiouen-tsang*. C'est un ouvrage qui fait suite au *Foé-Koué-Ki* de M. Rémusat, qui a si bien prouvé quel parti il y avait à tirer des ouvrages de cette

[1] Nous avions déjà en effet le *Chou-King* traduit en français par le P. Gaubil; et le *Chi-King* en latin par le P. Lacharme. Nous ajouterons à ces indications de M. Mohl que le *Chou-King* qui entre dans la *Collection des livres sacrés* de l'Orient dont nous avons parlé, peut passer pour une traduction nouvelle. On sait, en effet, que M. de Guignes, qui avait édité la traduction du P. Gaubil, avait averti qu'il l'avait *retouchée* et *corrigée*. La nouvelle édition, soignée par M. Pauthier, ne sera pas la reproduction de la traduction du P. Jésuite, mais celle-ci même est revue sur le texte original. M. Pauthier a ajouté en outre les *caractères chinois* à la plupart des noms propres, et toutes les fois qu'il a fallu discuter le sens d'un mot. C'est donc un ouvrage tout-à-fait nouveau. L'éditeur y a joint encore plusieurs dissertations sur lesquelles nous sommes obligés de faire quelques réserves. Le prix du volume de 760 pages, est de 10 f. — On doit encore citer de M. Pauthier le mémoire publié dans le *Journal asiatique* ayant pour titre; *Examen méthodique des faits qui concernent le* Thien-Tchu *ou* l'Inde, *et que l'on trouve dans les livres chinois.*

classe pour l'histoire politique et religieuse de l'Inde et de l'Asie centrale. M. Ed. Biot annonce un *Dictionnaire des noms anciens et modernes des villes et arrondissemens de l'empire chinois*. On sait que les différentes dynasties chinoises ont sans cesse changé les noms des villes de l'empire, ce qui rend indispensable, pour l'étude de l'histoire de la Chine, un ouvrage comme celui de M. Biot, dans lequel il donnera l'histoire des noms de toutes les villes des premier, second, et troisième rangs.

La *littérature chinoise moderne* a fait un grand progrès pendant l'année qui vient de s'écouler. M. Bazin, traducteur du *Théâtre chinois*, et auteur de plusieurs *mémoires* consignés dans le Journal asiatique, a ouvert, à l'école des langues orientales, *un cours de chinois moderne*, qui a eu le succès le plus complet. Il faut espérer qu'il continuera à attirer l'attention vers cette branche de la littérature chinoise, qui a un intérêt tout particulier. On apprend à connaître les autres pays par les voyages ; mais la Chine nous exclut, et nous sommes réduits aux romans et aux drames pour nous former une idée de la vie journalière de ce singulier peuple. On trouve dans la littérature classique des Chinois les principes et la base de leur civilisation et de leur vie intellectuelle, mais on voudrait en connaître les résultats réels, leur manière de penser et de sentir ; et c'est ce que nous ne pouvons apprendre que par leur littérature populaire. M. Pavie a publié l'année dernière à Paris sous le titre de *Choix de contes et de nouvelles*, une petite collection qui, en général, est bien choisie ; elle nous donne la traduction française de sept contes en partie fantastiques, en partie historiques, dont quelques-uns sont d'une grâce parfaite et telle qu'on ne la chercherait pas chez les Chinois, selon l'idée que l'on se fait ordinairement de cette nation.

M. Robert Tom, qui se cache sous l'étrange pseudonyme *le paresseux* (Sloth), vient de faire imprimer à Canton, la traduction anglaise d'une nouvelle entremêlée de vers, qui porte le nom de : *La colère persistante de mademoiselle Louan Kiao Ouang*. Il a aussi voulu rendre aux Chinois l'emprunt qu'il leur a fait, en publiant *en chinois les fables d'Ésope*. Il serait bien à désirer que M. Tom consentît à abandonner son pseudonyme et à nous faire

connaître quelques-uns des romans chinois les plus célèbres.

Les *dialectes du chinois* ont été peu étudiés par les Européens, et tous les travaux récents sur ce sujet se bornaient au *dictionnaire du dialecte de Fokien*, publié par M. Medhurst, et à un petit vocabulaire du *dialecte de Canton* par M. Morrison, imprimé en 1829, à Macao; mais l'année dernière a vu paraître deux ouvrages considérables sur cette matière. Le premier est la *Chrestomathie chinoise* dans le dialecte de Canton, imprimé en 1829, en un volume in-4°, aux frais d'une société dont le but est de répandre les connaissances utiles en Chine. Il ne porte pas de nom d'auteur et indique comme lieu d'impression seulement *la Chine*. Il contient des conversations sur différens sujets dans le dialecte de Canton, accompagné d'une transcription en caractères latins et d'une traduction anglaise. On a ajouté, au bas des pages, un commentaire sur les mots ou les allusions qui en exigeaient. Le second ouvrage est le *Dictionarium anamitico-latinum et latino-anamiticum*, par Mgr Tabert, évêque d'Isauropolis et vicaire apostolique de la Cochinchine, imprimé à Serampour, en deux volumes in-4°. L'auteur, ayant été obligé de quitter son siége momentanément à cause des persécutions qu'exerce le roi de Cochinchine contre les chrétiens, a profité de son séjour à Calcutta pour faire paraître ce dictionnaire auquel il a joint des *dialogues familiers*, un *abrégé de l'histoire*, une *grammaire*, une *flore cochinchinoise* et *une carte du pays*, très supérieure à toutes celles qu'on possédait. La Compagnie des Indes en a fait les frais, et les missionnaires protestans de Serampour ont prêté leurs presses et donné leurs soins de la manière la plus désintéressée. Il n'est pas probable que la littérature cochinchinoise soit prochainement cultivée en Europe; mais ce travail n'en est pas moins important sous le rapport ethnographique, parce qu'il prouve que la langue cochinchinoise n'est qu'un dialecte chinois, et sous le rapport de la philosophie des langues, parce que le cochinchinois offre des phénomènes grammaticaux auxquels on ne s'attend point dans un dialecte chinois.

9° Progrès dans l'étude de la langue de la Haute-Asie.

M. Schmidt, à Saint-Pétersbourg, qui a déjà rendu tant de services à l'étude des *langues de la Haute-Asie*, a publié une *Grammaire tibétaine*, et a fait faire un progrès remarquable à *l'étude du mongol* par un autre ouvrage qui vient de paraître. Il avait fait imprimer, il y a trois ans, le texte des *Hauts-faits de Bogda Guesser khan*, en mongol vulgaire, mais sans l'accompagner d'une traduction. C'était, comme il dit, une espèce de défi porté aux savans d'Europe, qui n'ont pas relevé le gant, ce qui était assez naturel, car la littérature mongole ne peut encore être cultivée avec succès qu'en Russie. M. Schmidt se détermina, l'année dernière, à publier sa traduction allemande de cet ouvrage, qui est, comme le titre l'indique, une espèce de tradition épique mêlée de légendes bouddhistes. C'est la production d'un peuple barbare, qui n'a pris du bouddhisme que ce qu'il avait de plus grossier dans sa mythologie ; et presque toutes les aventures qui sont racontées dans ce livre roulent sur des coups de fouet et des tours de sorcellerie. Néanmoins cette production n'est pas sans intérêt même abstraction faite de son importance philologique ; car le fond de ces contes paraît être plus ancien que l'introduction du bouddhisme parmi les Mongols, et l'on y trouve le germe ou peut-être le reflet d'un certain nombre de contes qui se sont convertis, entre les mains des Persans et des Arabes, dans les récits les plus gracieux des Mille et une Nuits. La Russie nous promet encore d'autres ouvrages qui devront faciliter l'étude du mongol. M. Kowalewski, professeur à Kasan, va publier en deux volumes une nouvelle édition de son excellente *Chrestomatie mongole*, avec une traduction française au lieu de la traduction russe, qui accompagnait le texte dans la première édition ; et l'on dit que le même savant prépare un *dictionnaire mongol*.

Ce rapport, messieurs, est déjà bien long, et pourtant je ne vous ai parlé, et bien incomplétement encore, que des éditions et des traductions d'ouvrages orientaux, qui ont paru pendant l'année

qui vient de s'écouler, ou dont la publication prochaine est attendue. Il me resterait à vous rappeler les services que d'autres sciences, comme l'archéologie, la grammaire comparée et la géographie ont rendus à la littérature orientale. J'aurais désiré vous parler des recherches de M. Lajard sur les monumens du culte de Vénus et de Mithra ; des travaux de grammaire comparée de M. Bopp et de son école ; de la géographie de l'Asie, par M. Ritter ; de la géographie de l'Asie par M. Jomard ; du mémoire de M. Rawlinson sur la géographie de la Perse occidentale ; des progrès qu'a faits le grand ouvrage de M. Siebold sur le Japon ; de l'ouvrage de M. Lewchine sur les Kirghis-Kaisaks ; des monumens d'Abou découverts par M. Tod dans le Guzzerat ; de la description de la presqu'île malaye par M. Newbold ; des magnifiques ouvrages de M. Coste sur l'architecture du Caire, de M. Jones sur celle de l'Alhambra, de M. Giraud de Prangey sur les monumens maures de Cordoue, de Séville et de Grenade, de M. Kittoe sur les monumens architecturaux de l'Inde, et d'autres encore que je ne puis même énumérer, tant les études sur l'Orient se sont multipliées. Mais cet embarras même de richesses doit être, pour tous ceux qui prennent intérêt au progrès des lettres orientales, un encouragement pour persister dans leurs études; et leur donner la conviction que, malgré toutes les difficultés qu'ils rencontrent encore, ils ne se sont pas égarés dans la route qu'ils suivent, et que leurs efforts répondent à un besoin de notre tems. »

Nous regrettons vivement que M. Molh n'ait pas fait entrer dans sa revue les travaux qui se sont faits sur la *langue égyptienne*. Nous n'avons pas des données assez certaines sur les travaux qui se font à l'étranger ; mais nous pouvons dire qu'on s'en occupe avec persévérance en Angleterre en Allemagne, et en Italie. Pour la France, il convient de mentionner la publication des dessins que Champollion avait rapportés d'Égypte, dessins, comme on le sait, reproduisant les monumens et les inscriptions ; le premier volume de ce bel ouvrage est achevé ; 2° la fin de la publica-

tion de la *grammaire égyptienne* du même Champollion; 3° la traduction de la partie grecque de l'inscription de Rosette, publiée par M. Lenormant; 4° et surtout un curieux essai des rapports qui existent *entre la langue chinoise et la langue égyptienne*, publié par M. Pauthier.

Nous terminons en formant des vœux pour voir se propager toutes ces belles études.

A. B.



Archéologie.

DICTIONNAIRE DE DIPLOMATIQUE,

OU

COURS PHILOLOGIQUE ET HISTORIQUE

D'ANTIQUITÉS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES.

Dix-Neuvième article[1].

CHIFFRES DE TOUS LES PEUPLES.

CHIFFRES. Il y a deux choses à considérer dans les chiffres, les *figures* qui les expriment et leur *valeur* ; pour les figures, on a employé ou les *lettres alphabétiques* ou d'autres *signes particuliers*. La science des nombres, et surtout leur valeur de situation qui les décuple en avançant de droite à gauche, constituent une des plus belles inventions de l'homme. Mais à qui doit-on cette découverte ? Ici les sentimens ont été et sont encore partagés. On a cru assez longtems que c'était les Arabes qui avaient inventé et nos chiffres et la manière de s'en servir. Mais les travaux récens ont prouvé que déjà cette méthode était connue des Indiens et des Chinois. Il est probable que les chiffres inventés pour le besoin de diviser et de marquer le tems ont eu dans la haute antiquité un centre unique, d'où ils se sont répandus, chez la plupart des peuples. Nos lecteurs ont déjà pu tirer cette conclusion des travaux que nous avons publiés pour prouver l'origine unique et la filiation des lettres[2]. Car si celles-ci ont la même

[1] Voir le 18e art. au n° 8 ci-dessus, p. 141.

[2] Voir le travail sur l'origine des A, des B et des C, dans nos tomes, XVI, 231, 235, 237, XVII, 334.

origine, et si elles ont servi de chiffres, il s'ensuit que l'origine des chiffres est aussi unique. Nous ne pouvons traiter ici au long cette question[1], mais nous allons offrir à nos lecteurs la figure des chiffres de la plupart des peuples, avec une indication sommaire de leur origine, et de la manière de s'en servir. Nos lecteurs y trouveront les élémens d'une comparaison plus approfondie, et les secours nécessaires pour lire les dates que l'on trouve sur tous les monumens et tous les manuscrits tant anciens que modernes.

CHIFFRES CHINOIS. A la naissance même du céleste empire, on trouve plusieurs systèmes de chiffres et de numération qui pourraient bien donner la clef de tous les systèmes de calculs. D'abord nous apprenons que sous Hoang-ti fut inventé tout un système de *numération par* 9, et un peu après un *autre par* 10[2]; plus tard encore sous Chi-hoang-ti, on mentionne l'invention d'une arithmétique *sextale*, ou *par* 6. Nous ne pouvons entrer dans l'explication de ces différens systèmes à peine indiqués dans les livres sur la Chine que nous possédons. Mais nous devons insister sur un fait, qui jetterait un grand jour sur l'origine des anciens alphabets, et expliquerait leur usage comme chiffres, et le nombre de 22 caractères, commun à tous les alphabets sémitiques.

Les Chinois ont, dès le commencement, divisé les jours en 12 *heures* et les mois en 10 *jours*; de ces deux cycles ou périodes de 12 et de 10, ils ont tiré de plus le cycle de 60, par lequel ils comptent leurs années. Ce qui ferait croire à cette origine, c'est que ces périodes de 12, de 10 et de 60[3], ont été employés en

[1] Voir le curieux ouvrage de M. de Paravey : de l'*Origine unique et hiéroglyphique des chiffres et des lettres*, etc., avec VII tableaux in fol. chez Treuttel et Würtz, prix : 15 f.

[2] Voir pour plus de détails, et sur les noms donnés à ces systèmes de numération, *Chou-king*, préf. p. XCVII, et texte p. 174, 340,352, etc.— Le père Couplet *Confucius Sinarum philosophus*, p. XLII, —*Mémoires concernant les Chinois*, etc., t. II, 158, III, 236.

[3] Voir *Mémoires Chinois*, t. XIII, 236.

partie ou en totalité par les peuples les plus célèbres, les Babyloniens, les Égyptiens, les Grecs, dans leur astronomie; ils ont été placés au ciel dans les 12 signes du Zodiaque; enfin on les retrouve dans nos 12 *heures*, dans nos *minutes* et *degrés* divisés en 60. Or, il se rencontre que les 22 caractères qui désignent ces deux cycles de 12 et de 10, sont réunis et placés à la suite l'un de l'autre, à la fin du plus ancien *Dictionnaire Chinois* qui existe[1]. Ce serait de ces 22 signes que dériveraient la valeur numérale, la signification, la forme et le son des 22 lettres de l'alphabet sémitique, comme nous avons déjà essayé de le prouver d'après MM. de Paravey, Champollion et Salvolini[2].

Ce n'est pas tout, nous trouvons encore que les Chinois ont connu la numération *décimale*, la valeur du *zéro* et la faculté de la *position*, qui décuple la valeur à mesure que les chiffres avancent d'une colonne de droite à gauche. Pour prouver cette assertion, nous allons donner ici la forme et l'explication de leur *machine à calculer* ou *abaque*, dite *soen-pan*, qui offre un véritable système de calcul décimal, et qui est encore en usage dans tous les pays du Nord et du Midi.

Comme on le voit (planche 8, case A), la machine se compose d'une petite boîte, séparée en parties inégales par une ligne dite *usuelle*, parce que c'est sur elle que se font toutes les opérations; elle est traversée par des fils de fer ou de bois, au nombre ordinairement de 15, dans lesquels sont enfilées des *petites boules*, 2 dans le compartiment du haut, et 5 dans celui d'en bas. Chaque ligne, allant de droite à gauche, vaut 10 fois plus que celle qui précède; ce qui revient à notre système décimal. Mais aucune des 15 lignes n'est affectée à l'unité, aux dixaines, etc.; on prend l'unité à la ligne que l'on veut, et alors celle qui précède devient 10, l'autre 100, etc. Les 5 boules qui sont en dessous représentent les *unités* ou 1, et les 2 qui sont au-dessus représentent les *quintaines* ou 5. Cela entendu, voici comment l'on opère:

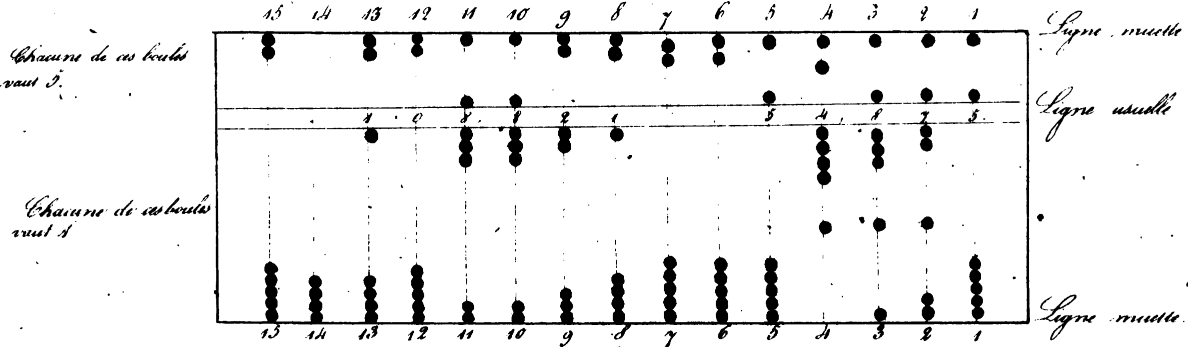
Si on veut marquer les nombres 54,875, on commencera par

[1] Dans le *Choue-Wen* et à la fin du *Dict. Chinois* de de Guignes.

[2] Voir les passages de nos *Annales* cités plus haut.

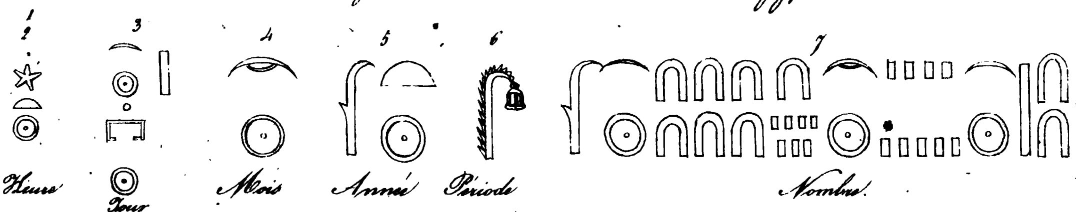
A. N° 1.

Machine à Calculer des Chinois



B.

Signes des dates et des nombres des Égyptiens



Lith. Desportes, rue des Sourds-Muets.

abaisser sur la ligne du milieu ou usuelle une boule de dessus qui vaut 5 ; puis une boule des dixaines qui fera 50, et, en ajoutant 2 boules du bas, cela fera les 7 dixaines ; puis on abaissera une boule des centaines qui fait 500, à laquelle, en joignant 3 boules d'en bas, on aura les 8 centaines ou 800. Puis on ajoute 4 unités de mille. Enfin, on abaisse 1 boule à gauche, ce qui fait 5 dixaines de mille, c'est-à-dire la somme exacte de 54, 875.

Que si l'on veut additionner un nombre à celui-là, on ajoute les unités aux unités, les dixaines aux dixaines comme nous.

Soit 53, 946 à ajouter au nombre précédent ; on opère sur chaque ligne en commençant par celle des unités de cette sorte : 5 et 6 font 11 ; on pose 1 boule sur la ligne usuelle, n° 8, pour les unités, et on ajoute 1 boule de dixaines au nombre qu'il y a déjà sur la ligne n° 2 (laquelle boule nous avons laissée à mi-chemin pour ne pas confondre les deux opérations ; mais on la réunit dans la pratique), il y aura ainsi 8 sur cette ligne ; à ces 8, en ajoutant 4 on a 12 ; on pose 2 boules des unités à côté de celle de la ligne n° 8 et 1 à celle des centaines du premier nombre n° 3, ce qui fait 9. A ces 9, en ajoutant 9, cela fait 18. On abaisse 1 boule de la ligne n° 10, à laquelle on joint 3 unités de cette même ligne, et l'on porte 1 boule à la colonne n. 4 qui aura ainsi 5 ; en y ajoutant 3, cela fait 8 pour la colonne n° 11 ; enfin, on additionne les 5 qui restent aux 5 du premier nombre, ce qui fait 10 ; on ne baisse rien sur les dixaines de mille, et l'on porte 1 boule des unités à la colonne des 100 n° 13, ce qui fait juste 108, 821. Cette opération est faite avec une rapidité extraordinaire par les Chinois. On observera ici comment la colonne des dixaines de mille, étant vide, a fourni l'idée de marquer le vide par un *point*, ou par un *zéro*.

Voici maintenant les *signes numériques* dont les Chinois se servent pour la pagination de leurs livres et autres supputations :

Caractères chinois servant de chiffres [1].

Unités.			Dixaines.			Centaines.			Mille.		
一	y	1	十	chy	10	百	pe	100	千	tsien	1,000
二	eul	2	十	chy	11	三	san		八	pa	8,000
三	san	3	一	y		百	pe	315	千	tsien	
四	sse	4	三	eul	30	十	chy		萬	ouan	10,000
五	ou	5	十	chy		五	ou				
六	lou	6	Et ainsi de suite en mettant au-dessus le nombre qui représente les dixaines, et au-dessous celui qui représente les unités.			Et ainsi de suite, comme on l'a fait pour les dixaines.					
七	tsy	7									
八	pa	8									
九	kieou	9									

Outre ces caractères très simples, les Chinois en ont d'autres très compliqués pour exprimer les mêmes nombres ; ils en ont encore d'à peu près semblables dont se servent les commerçans, et qui au lieu d'être *horizontaux*, sont *verticaux* comme notre chiffre 1.

Nous nous sommes arrêtés au nombre de 10,000, il y a en outre des caractères différens pour les nombres, 100,000 etc. jusqu'à 100,000,000.

CHIFFRES ÉGYPTIENS. Ce que l'on connaît de la science des nombres chez les Égyptiens se réduit à pouvoir déchiffrer leurs dates. C'est encore une des plus belles conquêtes des égyptologues modernes ; aussi allons-nous ici offrir les formes et l'explication de toutes les figures qui servent à marquer les dates sur les monumens et les papyrus, dans leurs trois sortes d'écritures.

[1] Voir ces différens caractères dans la *Gramm. chinoise* d'Abel Remusat, p. 49 et 50, à la fin du *Dict. chinois* de de Guignes, et dans l'*Essai sur l'origine des chiffres et des lettres* de M. de Paravey, planche VII.

A. Signes Numériques

Signes	Valeur
	1. 2. 3
	10. 11. 12.
	20 33
	100. 200. 232
	1,000 2,000 . 112,000
	10,000. 20,000 50,314

B. Dates des 30 jours du mois.

Hiératiques	Démotiques	Valeur
		1
		2
		3
		4
		5
		6
		7
		8
		9
		10
		11
		12
		13
		14
		15
		16
		17
		18
		19
		20
		21
		22
		23
		24
		25
		26
		27
		28
		29
		30

C. Tableau des Mois.

Signe	Mois	Signe	Mois
	Thoth.		Pachôns
	Paophi		Paôni
	Hathôr		Epéphi.
	Choiak		Mésori
	Tobi.		
	Méchir.		
	Phaménôth		
	Pharmouthi		

Jours Épagomènes.

1er

Lith. Desportes, aux Sourds-Muets.

L'*écriture hiéroglyphique* avait un signe particulier pour chacun des nombres 1, 10, 100, 1,000 et 10,000. Pour exprimer 9, elle répétait 9 fois le signe 1 ; pour exprimer 90, 9 fois le signe 10 ; ainsi de suite, comme on le voit dans la planche 9, à la case A.

Pour l'écriture *hiérotique* et *démotique*, nous donnons un exemple (case B) du système entier de numération des jours d'un mois ; aussi le faisons-nous précéder des signes qui ont rapport aux jours, aux mois et aux années renfermés dans la case B. de la planche 8.

Le n° 2 (case C) désigne *l'heure;* le n° 3, *le jour;* le n° 4, *le mois;* le n° 5, *l'année;* le n° 6, une *période indéfinie.* On remarque, dans toutes ces figures, *le soleil* exprimé par le *cercle* avec un *point* au milieu, parce que la division du tems est fondée sur le mouvement de cet astre. A *l'heure*, on a ajouté une *étoile*, pour marquer que c'était par l'heure de la *nuit* que l'on commençait à compter; au *jour*, on a mis le signe 1 pour désigner *un soleil* ou *un jour*; le mois est exprimé par *le croissant lunaire* renversé ou double ; l'année est caractérisée par une *branche de palmier,* parce que cet arbre pousse chaque année une de ses branches. La *période* ou *époque* est exprimée par un *sceptre* où *est suspendue la figure d'une grande salle*, parce que c'est là qu'à certaines époques avaient lieu les grandes assemblées. Ce sceptre est *dentelé*, et chaque *cran* y indique une année. Enfin, le n° 7, tiré d'une stèle funéraire, marque la vie précise du défunt, qui est de : *années*, 77 ; *mois*, 9 ; *jours*, 20.

Nous y ajoutons encore *les signes* qui marquent les *mois* avec leurs noms à côté, *planche* 9, *case* C. On remarque qu'ils sont partagés en 3 séries de 4 mois chaque. La 1re série comprend les premiers mois ; ils sont désignés par le *croissant* de la lune et par un *bouquet de fleurs*, parce que c'était la saison de la *végétation;* la 2e série marquait la saison des *récoltes*, et est désignée par une espèce de *grenier* ou d'*enclos ;* la 3e, la saison de l'*inondation*, est figurée par le caractère de l'*eau*. Après se trouve le signe des jours *épagomènes*, ou 5 *jours célestes*, qui terminent et complètent l'année vague égyptienne.

Enfin, nous donnons à la case B les signes *hiératiques* et *démo-*

tiques qui marquaient les chiffres, et nous les appliquons à tous les jours du mois.

Les chiffres *hiératiques* se trouvent sur tous les manuscrits provenant des temples, et les chiffres *démotiques* sur tous les contrats, lettres et autres écrits particuliers.

CHIFFRES HÉBREUX. Après la langue hiéroglyphique, nous devons donner la première place à l'hébreu, comme à la tige de toutes les langues sémitiques. C'est là, en effet, que l'on trouve l'alphabet de 22 caractères, servant à la numération. Nous avons donné ailleurs[1] quelques indications sur son origine et sa forme; voici maintenant comment cet alphabet était employé pour chiffre.

Unités.			Dixaines.			Centaines.			Mille.			
א	a	1	י	i	10	ק	q	100	א̈			1000
ב	b	2	כ	k	20	ר	r	200	ב̈	ou	בא̈	2000
ג	g	3	ל	l	30	ש	sch	300	ג̈	ou	גא̈	3000
ד	d	4	מ	m	40	ת	t	400	ד̈	ou	דא̈	4000
ה	h	5	נ	n	50	ך	k, *f.*	500	ה̈	ou	הא̈	5000
ו	w	6	ס	s	60	ם	m, *f.*	600	ו̈	ou	וא̈	6000
ז	z	7	ע	a	70	ן	n, *f.*	700	ז̈	ou	זא̈	7000
ח	h	8	פ	ph	80	ף	ph, *f.*	800	ח̈	ou	חא̈	8000
ט	th	9	צ	ts	90	ץ	a*f*	900	ט̈	ou	טא̈	9000

On remarquera sur ce premier tableau : 1° qu'arrivés au nombre 400, où finissent les 22 lettres de leur alphabet, les Hébreux, pour exprimer les autres nombres jusqu'à 900, ont employé 5 lettres *finales* ou alongées ; mais il paraît que ce système est assez récent ; primitivement, ils répétaient les signes déjà exprimés et disaient : 400 plus 100 font 500, etc.

2° A la colonne des mille, on remarquera que, lorsqu'ils emploient deux lettres, la progression va comme leur écriture, de droite à gauche.

3° On doit s'apercevoir que, dans ce système, il n'y a point de valeur pour le *zéro;* en effet, il était inutile, puisque chaque lettre a une valeur de signification et non de position.

[1] Voir dans nos volumes déjà cités tomes XVI, 231, 237, 235, XVII, 334.

Comme les livres hébraïques sont assez répandus, nous joignons ici, pour la commodité de nos lecteurs, un deuxième tableau, qui donne la série des chiffres hébraïques jusqu'à 99.

יא 11	כא 21	לא 31	מא 41	נא 51	סא 61	עא 71	פא 81	צא 91
יב 12	כב 22	לב 32	מב 42	נב 52	סב 62	עב 72	פב 82	צב 92
יג 13	כג 23	לג 33	מג 43	נג 53	סג 63	עג 73	פג 83	צג 93
יד 14	כד 24	לד 34	מד 44	נד 54	סד 64	עד 74	פד 84	צד 94
טו 15	כה 25	לה 35	מה 45	נה 55	סה 65	עה 75	פה 85	צה 95
טז 16	כו 26	לו 36	מו 46	נו 56	סו 66	עו 76	פו 86	צו 96
יז 17	כז 27	לז 37	מז 47	נז 57	סז 67	עז 77	פז 87	צז 97
יח 18	כח 28	לח 38	מח 48	נח 58	סח 68	עח 78	פח 88	צח 98
יט 19	כט 29	לט 39	מט 49	נט 59	סט 69	עט 79	פט 89	צט 99

Sur ce tableau, on remarquera, à la première colonne, que, pour signifier le nombre 15, les Hébreux ne mettent pas, comme l'analogie le voudrait, יה, mais טו, c'est-à-dire 9 plus 6, au lieu de 10 plus 5. La raison en est qu'ils n'ont pas voulu appliquer à un usage profane un des noms de Dieu, IE, יה.

Quant aux *milles* et aux *myriades*, on a dû voir, sur le premier tableau, que les Hébreux les expriment de deux manières, ou en mettant *deux points* .., ou deux traits ″, sur les unités, comme א̈, qui vaut 1,000; ou en mettant avant ce chiffre celui qui exprime combien de fois il doit être répété; en sorte que les chiffres suivans signifient :

א̈קסב, 1,162. — קא̈סב, 100,062. — קסא̈ב, 160,002. — קסבא̈, 162,000.

C'est de cette manière que sont marquées les dates sur les livres imprimés.

CHIFFRES INDIENS. Les Indiens ont maintenant pour signes des nombres les 10 caractères particuliers que nous donnons ci-après. Mais il est probable que, primitivement, ils se sont aussi servis des lettres de leur alphabet. Anquetil le dit expressément [1]. Il est vrai que ces lettres sont au nombre de 50, rangées d'après leur consonnance; mais elles n'ont dû être primitivement que de 28, comme l'alphabet des Arabes et comme celui des Hé-

[1] *Zend-avesta*, t. I, p. CCXIII, t. III, 436.

breux (si l'on y ajoute les 8 lettres finales). Une preuve particulière, c'est que, comme dans tous les alphabets sémitiques, le *schin* श y ressemble au *sameck* स. D'ailleurs, Mégasthène dit positivement que, de son tems, ils *ne connaissaient pas les lettres* [1]. Aussi, quelques auteurs ont prétendu qu'ils devaient leur alphabet aux Chaldéens ou aux Arabes [2]. On en a encore une preuve en ce qu'ils donnent à leur machine à calculer le nom d'*abeki* [3], c'est-à-dire qu'ils lui donnent le nom d'un alphabet dont les trois premières lettres étaient *a*, *b*, *g*, ou d'un alphabet sémitique, tandis que le leur commence maintenant par *a*, *â*, *i*. Voici la forme de leurs chiffres :

१, २, ३, ४, ५, ६, ७, ८, ९, ०.
1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 0.

Nous ne donnons pas d'autres exemples, parce que la manière de procéder avec ces caractères est tout-à-fait semblable à la nôtre.

CHIFFRES ARABES. Les Arabes ont deux sortes de signes de numération : 1° Les *lettres* de leur alphabet ; 2° D'autres signes qu'ils appellent *indiens*. Nous allons faire connaître les uns et les autres.

Ordre et forme des lettres arabes employées comme chiffres.

ا	a	1	ى	i	10	ق	q	100	غ	ch	1000
ب	b	2	ك	k	20	ر	r	200			
ج	dj	3	ل	l	30	ش	sch	300			
د	d	4	م	m	40	ت	t	400			
ه	hé	5	ن	n	50	ث	ts	500			
و	w	6	س	s	60	خ	kh	600			
ز	z	7	ع	'a	70	ذ	dz	700			
ح	h	8	ف	ph	80	ض	dh	800			
ط	th	9	ص	s,ç	90	ظ	dh	900			

[1] Οὐδὲ γὰρ γράμματα εἰδέναι αὐτοὺς, ἀλλ' ἀπὸ μνήμης ἕκαστα διοικεῖσθαι. Strabon, l. xv, p. 709.

[2] Al. Murray *Alphabet sanscrit tiré du Chaldéen*, dans *History of the European languages*, 1823.

[3] Delambre *Astron. moderne*, t. 1, p. 556.

Une chose essentielle à remarquer dans ce tableau, c'est que les lettres arabes ont la même *valeur* numérique que les lettres hébraïques, et cependant dans l'alphabet arabe ces lettres suivent un *ordre* bien différent de celui de l'alphabet hébreu. Il s'ensuit de là : 1° que les Arabes ont interverti l'ordre de leur alphabet primitif, tout en conservant à ces lettres leur valeur numérique ancienne ; on en a encore la preuve dans le nom qu'ils donnent à leur alphabet qu'ils appellent *a-bou-djid*, c'est-à-dire qu'ils le nomment par les trois premières lettres anciennes (comme nous disons l'*a-b-c*), au lieu des trois premières lettres actuelles qui seraient l'*a-b-t*.

2° On voit encore par ce tableau que les Arabes n'avaient primitivement à leur alphabet que 22 lettres, comme les Hébreux et les Syriens. Les lettres numérales, à partir de 500, n'ont été ajoutées qu'à une époque bien postérieure, et que M. de Sacy conjecture être au plutôt au 5e siècle de l'Hégire (au 11e siècle). Avant cette époque, pour exprimer les nombres au-dessus de 400, ils faisaient comme les Hébreux, et ajoutaient quelques-uns des signes des centaines précédentes, en disant : 400+100=500 [1].

3° On remarquera en outre que, comme dans l'hébreu, il n'y a point ici de signe signifiant le 0, parce que pour la même raison qu'en hébreu ce signe n'était pas nécessaire.

4° Les signes, quand ils sont employés simultanément, suivent comme l'écriture et l'hébreu, la progression de droite à gauche.

5° C'est principalement dans les ouvrages et les opérations astronomiques que les Arabes se servent de leurs lettres en qualité de chiffres. Dans les tables astronomiques, quand ils veulent exprimer qu'il n'y a aucune valeur dans une colonne, ils emploient le signe suivant ⲁ qu'ils nomment *sapher*, c'est-à-dire *vide*, d'où vient notre mot *chiffre*.

Pour la pagination de leurs livres et leurs autres opérations arithmétiques, ils se servent d'autres *signes* qu'ils nomment eux-mêmes *indiens*, et d'où sont venus les nôtres que nous appelons chiffres *arabes*. Voici les 10 figures qui les composent :

[1] Voir d'autres preuves données par M. de Sacy, *Gramm. arabe*, t. I. p. 8 et 89, éd. de 1831.

١, ٢, ٣, ٤, ٥ ou ه, ٦, ٧, ٨, ٩, · ou ο
1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 0

Nous ne donnons pas d'autre exemple, parce que, comme chez les Indiens, la manière de procéder de ces chiffres est la même que la nôtre.

Il faut remarquer ici : 1° que lorsque les Arabes font usage de ce chiffre, ils suivent une progression de gauche à droite tout-à-fait contraire à celle de leur écriture, qui va de *droite à gauche* ; ce qui prouve que ce système n'est pas arabe d'origine.

2° En comparant ces signes aux chiffres indiens, on voit que c'est bien plus la méthode qui est la même, que les signes qui n'ont presque aucune ressemblance.

3° Il faut dire la même chose en comparant ces chiffres avec les nôtres que nous disons *arabes* ; c'est bien plus la méthode que les signes, qui est arabe ; nous ne les avons employés qu'en leur faisant subir des modifications assez marquées.

CHIFFRES GRECS. Les Grecs ayant emprunté leurs lettres aux Phéniciens, c'est-à-dire aux alphabets sémitiques, ont dû nécessairement en recevoir leurs chiffres. Hérodote nomme les Babyloniens comme étant ceux dont ils ont reçu la division du jour en 12 heures [1], et on a la preuve de cette division dans un cadran solaire trouvé à Herculanum, et où les 12 heures de la journée étaient marquées par les 12 premières lettres de l'alphabet grec [2]. Au reste, on ne voit pas qu'ils aient connu ou employé la valeur de position. Voici la manière dont ils employaient les lettres pour la numération :

[1] Hérodote l. II, n° 109.
[2] *Bull. des sciences hist.* de M. de Férussac, n° 268, t. I, p. 230.

TABLEAU DES CHIFFRES GRECS.

Unités.		Dixaines.		Centaines.		Mille.	
α'	1	ι'	10	ρ'	100	͵α	1000
ϐ'	2	κ'	20	σ'	200	͵β	2000
γ'	3	λ'	30	τ'	300	͵γ	3000
δ'	4	μ'	40	υ'	400	͵δ	4000
ε'	5	ν'	50	φ'	500	͵ε	5000
ϛ'	6	ξ'	60	χ'	600	͵ϛ	6000
ζ'	7	ο'	70	ψ'	700	͵ζ	7000
η'	8	π'	80	ω'	800	͵η	8000
θ'	9	ϟ'	90	ϡ'	900	͵θ	9000

En se combinant les chiffres les plus forts se plaçaient à la gauche des plus faibles.

ια'	11	κα'	21	λα'	31	μα'	41	να'	51	ξα'	61	οα'	71	πα'	81	ϟα'	91
ιϐ'	12	κϐ'	22	λϐ'	32	μϐ'	42	νϐ'	52	ξϐ'	62	οϐ'	72	πϐ'	82	ϟϐ'	92
ιγ'	13	κγ'	23	λγ'	33	μγ'	43	νγ'	53	ξγ'	63	ογ'	73	πγ'	83	ϟγ'	93
ιδ'	14	κδ'	24	λδ'	34	μδ'	44	νδ'	54	ξδ'	64	οδ'	74	πδ'	84	ϟδ'	94
ιε'	15	κε'	25	λε'	35	με'	45	νε'	55	ξε'	65	οε'	75	πε'	85	ϟε'	95
ιϛ'	16	κϛ'	26	λϛ'	36	μϛ'	46	νϛ'	56	ξϛ'	66	οϛ'	76	πϛ'	86	ϟϛ'	96
ιζ'	17	κζ'	27	λζ'	37	μζ'	47	νζ'	57	ξζ'	67	οζ'	77	πζ'	87	ϟζ'	97
ιη'	18	κη'	28	λη'	38	μη'	48	νη'	58	ξη'	68	οη'	78	πη'	88	ϟη'	98
ιθ'	19	κθ'	29	λθ'	39	μθ'	49	νθ'	59	ξθ'	69	οθ'	79	πθ'	89	ϟθ'	99

Pour les 1,000 et *dixaines de mille*, ou *myriades*, il y avait plusieurs manières de les noter. D'abord on pouvait les écrire à la manière ordinaire jusqu'à ͵π, qui valait 900,000; ou en négligeant l'accent, sou-

Il faut observer sur ce tableau : 1° que, comme les Chinois et et les Égyptiens, les Romains prirent le signe *unique* pour signifier l'unité ; ils le répétèrent jusqu'à 4 ; arrivés au 5, ils prirent le V ou U, qui était la cinquième voyelle de leur alphabet ; avec son secours et celui de l'unité, ils allèrent jusqu'à 9. Pour le 10, ils prirent X, qui est identique au chiffre chinois, et qui donne le son de la dixième consonne de l'alphabet grec. Arrivés à 20, ils redoublèrent le signe X jusqu'à 50, pour lequel ils employèrent L. Avec ce signe et ceux qui précèdent, ils arrivaient jusqu'à 99, qu'ils écrivaient primitivement par LXXXXVIIII ; ils exprimèrent ensuite 100 par le C, première lettre du mot *Centum*. Pour exprimer 500, ils renversèrent le C et mirent avant un I, de cette sorte : IↃ ; dans la suite des têms, ils employèrent la lettre qui suivait le C, c'est-à-dire D, et même quelques auteurs usèrent du Q. Pour les 1,000, ils les exprimèrent de plusieurs manières : d'abord, ils placèrent un C devant le signe des IↃ, en cette sorte : CIↃ ; ou ils se servirent d'un M, première lettre et abréviation du mot *Mille*, que l'on figurait aussi comme on le voit *planche* 10, n° 3 ; ou du signe de l'unité I, sur lequel ils mirent un *trait* Ī, comme les Hébreux, les Arabes et les Grecs : ou du signe des Grecs X, qu'ils renfermaient entre deux crochets (X) [1] ; ou du signe ∞, que l'on prétend être formé du signe primitif CIↃ, dont les élémens furent unis ensemble ; ou enfin de l'ω grec, peut-être à cause de sa ressemblance avec le signe précédent.

2° Il est à remarquer, pour les nombres 4, 9 et 900, que, toutes les fois qu'un nombre moindre est mis avant un qui est plus fort, il avertit qu'il faut retrancher le plus faible du plus fort ; ainsi, au lieu de 4, on dit 5 moins 1.

3° On observera que, lorsque le C est combiné avec le I, il tourne toujours vers lui sa partie ouverte ; au lieu de I, on trouve quelquefois dans les manuscrits L combiné avec le C ; mais tout fait présumer que c'est là une faute de copiste. On trouve sou-

[1] C'est Priscien qui donne cette valeur, mais elle est fort douteuse : *de ponderibus et mensuris*. Voir Paul Manuce, *Comm. in Epist. ad Attic.*

Abréviations. 1 2 3 4

Chiffres Romano - Gallicans

5 6 6 7 8 9 10 11 15 16 16

17 18 19 20 30 40 50 60 90 100 114 577H

Chiffres Romains d'Espagne.

5 6 10 10 10 11 15 20 30 40 50 60

90 80 100.500. 1000. 2000.5000. 1000. 1000. 50.

Chiffres d'Allemagne.

0 1/2 1 1/2 2 3 4 4

4 4 1/2 5

6 7 8 8 1/2

9 9 1/2 10 14 16 20 22 22 27 50 55 70 76

90 100 101 10H .106 1H 500 1000

1210 1500 2200. 5600. 6000

Chiffres vulgaires de France.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

11 12 13 14 30 31 40 302 405.

Années marquées en Chiffres Arabes.

1245 1292 1332 1334 1355 1445 1451 1454.

1461 1467 1470 1474 1479 1488

1490 1497 1504 1504 1506 1513

1519 1521 1534 1587

vent l'unité I prendre cette forme dans ses combinaisons : IↃI, etc. CIↃ.

4° On remarquera que les nombres composés croissent alternativement par *quintuple* ou par 5, et par *double* ou par 2. Ainsi on voit qu'ils disent 1000, 5000, 10,000, 50,000, 100,000, etc.

5° On remarquera encore que le C devant le I multiplie le nombre par 2 ; CIↃ, deux fois 500, fait 1000 ; mais le C renversé, mis après un C renversé, multiplie le nombre par 10, si IↃ=500 ; IↃↃ= 5,000, etc.

On voit, par tous ces détails, que ce système de numération a été emprunté à différens peuples ; et il ne faudrait pas d'autre preuve pour démontrer qu'à son origine, le peuple romain fut une agglomération de peuples très divers [1].

CHIFFRES DES PEUPLES MODERNES. Les combinaisons des caractères numériques grecs n'ont été bien connues des occidentaux qu'au 13e siècle. Ce fut l'Archidiacre Jean de Basingetokes qui communiqua cette science en Occident vers l'an 1230.

Les lettres numérales grecques furent assez d'usage en France et en Allemagne dans les lettres formées des évêques, qui durèrent jusqu'au 11e siècle : mais de tous les chiffres grecs, le plus usité chez les Latins fut l'épisême *6αῦ* qui prit insensiblement la forme du G avec une queue, *planche* 10, *n°* 1. Il paraît sous cette forme dans une inscription latine de l'an 206, et dans les manuscrits et les diplomes du premier âge. On le voit en usage dès le 5e siècle dans les manuscrits latins : il vaut 6, et sa valeur est attestée par une infinité de monumens qui ne permettent pas de lui en donner une autre. Quelques savans, et Dom Mabillon même, s'y sont mépris, et lui ont donné la valeur du 5 : mais ce dernier [2] a reconnu sa méprise dans les *antiquités de S. Denys*. Ce qui aura pu occasionner leur erreur, c'est que cet épisême se trouve à la vérité sur les médailles de l'Empereur Justinien pour désigner le nombre 5 : mais il est constant que les monétaires se

[1] Sur les *chiffres des peuples du nouveau monde*, voir M. de Humboldt, *monum. Mexic.* t. I p. 369, II, 227, et ce que nous avons extrait de cet ouvrage, t. VII, 387 et t. XV, p. 465.

[2] *Ouvrage posthume*, t. II, p. 346.

sont trompés, et qu'ils l'auront confondu avec les U à queue (*ib.* n° 2); car cet épisème servait encore chez les Latins au 4e siècle [1], avec la valeur du 6, mais sous une forme un peu altérée. Cependant dès ce siècle même et dans les suivans, s'il reparaît dans les autres monumens de France et d'Allemagne, ce n'est presque plus que pour lui faire signifier le nombre 5.

Voici maintenant ce qui, dans la science des chiffres et de la numération, intéresse plus particulièrement la diplomatique ou la lecture de nos titres historiques.

Dans les anciens manuscrits on écrit 4 par IIII, et non par IV, 9 par VIIII, et non par IX, etc.; au lieu du V on écrivait quelquefois au 8e siècle cinq unités de suite IIIII. Le *Demi*, *Semi*, était exprimé par un S à la fin des chiffres. Ainsi on écrivait CIIS pour 102 1/2. Cet S prenait quelquefois la figure du ς grec ou de notre 5, comme le n° 4, planche 10.

On trouve dans quelques anciens manuscrits ces chiffres LXL pour exprimer 90. Sous les Rois de la 1re race on trouvait à peine, dans les dates des années, des nombres rendus tout au long dans les manuscrits; ils y sont toujours représentés en chiffres romains. Sous la 2e race on avait coutume tant en France qu'en Allemagne de dater avec ces mêmes chiffres. Le même usage persévéra constamment sous la 3e, au moins jusqu'au 15e siècle: alors on commença en France à mêler les chiffres *romains* avec des *arabesques*.

Les anciens espagnols se servirent des mêmes chiffres romains que nous. Voyez la planche 10, à l'article *Chiffres romains d'Espagne*. Vous y remarquerez sur-tout l'X dont le haut du jambage doit être en demi-cercle, et vaut 40: il est particulièrement digne de remarque à cause des erreurs dans lesquelles il a jeté bien des savans. Du reste, le chiffre romain s'y est maintenu jusques dans le 15e siècle.

Les Allemands ont long tems fait usage du chiffre romain à peu près comme on faisait en France. Les figures particulières usitées en Allemagne depuis le 8e siècle jusqu'au 15e sont gravées sur la même *planche* 10.

[1] Walter, *Lexicon Dipl.* tab. 225.

Dans les dates des chartes l'usage des chiffres romains fut également universel dans les différens pays : mais pour ne point tomber dans l'erreur, il faut observer que dans ces dates, ainsi que celles des autres monumens de France et d'Espagne, on omettait quelquefois le nombre *millième*[1], commençant la date par les *centaines*; que dans d'autres on posait le *millième*, et l'on omettait les *centaines*[2]; enfin que dans les bas âges on supprimait également le *millième* et les *centaines*, commençant aux *dixaines*[3], comme l'on fait encore aujourd'hui, dans les lettres de peu d'importance, où l'on met 40 pour 1840.

Il est encore nécessaire d'observer que les anciens exprimaient souvent les nombres par des comptes ronds[4], ajoutant ce qui y manquait pour les compléter, ou omettant le surplus. Cette manière de compter, qui n'est pas rare dans les livres sacrés, a passé de là dans les monumens.

Les anciens copistes et même les modernes ont fait souvent des fautes en rendant les chiffres romains, surtout dans les V, les L, les M, etc.

Pour la *ponctuation* après les chiffres romains, on a beaucoup varié, et il n'y a jamais rien eu de fixe.

On ignore quand a pu commencer l'ancien usage de l'*o* supérieur mis après le chiffre Romain : *anno M^{o}. L^{o}. VI°.*

Quand aux chiffres anciens nommés arabes, leur origine et l'époque de leur introduction parmi nous sont assez peu connues. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'ils ne paraissent parmi nous, en France et dans les autres états de l'Europe, que vers le 13e siècle[5]. Ils ont subi depuis cette époque parmi les Européens le sort de l'écriture, c'est-à-dire que leurs figures n'ont pas moins varié que celles de nos lettres. Quelques-uns ont déféré à

[1] *De Re Dipl.*, p. 178.

[2] *Ibid.*

[3] Baluze, t. IV, *col.* 1245.—Secousse, *Ordonn. des Rois*, t. IV p. 710. — *De Re Dipl.*, p. 178.

[4] *De Re Dipl.*, p. 95. — Daniel, *Hist. de Fr.*, t. II, p. 180. — Schannat, *Vindic. Archiv. fuld.*, p. 36. — *Annal. Bened.*, t. III, p. 661.

[5] *Gloss.* de du Cang., p. 66, *antiq. edit.*

Planude, moine grec, l'honneur de s'être servi le premier de ces chiffres: d'autres en donnent la gloire à Gerbert, premier Pape français, sous le nom de Silvestre II. Les Espagnols la revendiquent pour leur Roi Alphonse X, à cause de ses tables astronomiques dites *Alphonsines*; mais les fondemens de toutes ces prétentions paraissent très peu solides. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils étaient en Europe avant le milieu du 13e siècle. D'abord on n'en fit guère usage que dans les livres de mathématiques, d'astronomie, d'arithmétique et de géométrie. Ensuite on s'en servit pour les chroniques, les calendriers, et les dates des manuscrits seulement: car ces chiffres n'ont jamais été admis dans les diplomes ou chartes avant le 16e siècle. Si l'on en trouvait quelques-uns avant le 14e, ce serait un phénomène. Dans les 14e et 15e siècles, on pourrait, quoique assez difficilement, en rencontrer dans des minutes de notaires. Ces exceptions, s'il s'en trouvait, ne serviraient qu'à confirmer la règle qui ne leur permiet de se montrer que dans les actes du 16e siècle

Ces chiffres ne parurent sur les monnaies, pour marquer le tems où elles avaient été fabriquées, que depuis l'ordonnance de Henri II rendue en 1549 [1].

La figure de ces chiffres arabes n'était pas encore uniforme en *France* en 1534; et ce n'était que depuis 1500 que l'usage en était ordinaire en France, encore les entremêlait-on souvent de chiffres romains. Ce n'est même, si l'on en croit un historien moderne [2], que depuis le règne de Henri III que l'on commença en France à se servir, en écrivant, de ces chiffres arabes. Les *Russes* ne s'en servent que depuis les voyages du czar Pierre-le-Grand, au commencement du 17e siècle. Ils avaient été introduits en *Angleterre* vers le milieu du 13e siècle, en 1233 [3], et portés en *Italie* vers le même tems. L'*Allemagne* ne les reçut qu'au commencement du 14e siècle, vers 1306; mais, en général, la figure de ces chiffres n'est devenue uniforme que depuis 1534. A. B.

[1] Le Blanc, p. 371.

[2] Lobineau, préf. du second tome de l'*Hist. de Bret.*

[3] Ward, *Observ. sur les écrits des Moder.*, t. xviii, p. 252.

Traditions.

RELIGION DES ANCIENS PÉRUVIENS.

Idées de la Trinité. — Opinion des Indiens sur leur créateur. — Connaissance du Christianisme. — Usage de la confession auriculaire, etc.

Un des premiers religieux augustins, qui passèrent au Pérou, adressa, en 1555 au président du conseil des Indes, une lettre où il donnait des détails très intéressans sur les superstitions des Indiens du Pérou. L'original de cettre lettre se trouve à Simanças, dans le dernier volume du recueil intitulé : *Papelès de buen govierno* 1550-1555. Une copie en fut faite par un nommé Mugnos, qui la date de Simançças, du 30 avril 1441. M. Ternaux Compans, qui possède, comme on le sait, la plus précieuse bibliothèque de manuscrits relatifs à la découverte, aux antiquités monumentales et aux anciennes coutumes de l'Amérique, vient de publier dans les *nouvelles Annales des voyages*, la traduction de la lettre du religieux Augustin. Nous croyons être agréable et utile à nos lecteurs en leur faisant connaître ce document.

Le président du conseil des Indes avait invité les religieux Augustins passant au Pérou à lui rendre compte de tout ce qu'ils avaient appris en ce pays sur la religion des Indiens ; ceux-ci, en se conformant à ses instructions, lui adressèrent le mémoire que publie M. Ternaux.

» Les Augustins demandèrent aux prêtres indiens quel Dieu ils adoraient ; ils répondirent que c'était *Ataguju*, qui avait créé toutes choses, qui avait fait le ciel et la terre, et qui les gouvernait, qu'il habitait le ciel, et que, se voyant seul, il avait créé *deux autres dieux* qui gouvernaient le monde avec lui, et que tous *trois* n'avaient qu'une seule volonté, et n'avaient pas d'épouses. Ils nommaient ces deux autres dieux *Sagad-Zavra* et *Vaungabrad*, et comme on leur demanda comment ils savaient

cela, ils répondirent que les pères l'enseignaient à leurs enfans depuis un tems immémorial.

Les temples dans lesquels les Indiens adoraient ces fausses divinités étaient de grandes cours entourées de hautes murailles. Au milieu de chaque cour était une fosse profonde dans laquelle étaient plantés plusieurs mâts ; celui qui voulait offrir un sacrifice montait, habillé de blanc, au haut d'un de ces mâts que l'on avait soin d'entourer de paille, et là il immolait un *coyo* (lapin du Pérou) ou un *mouton* du pays, dont il offrait le sang à *Ataguju*, et dont il mangeait la chair *sans pouvoir en rien laisser ni emporter*. Tout le pays était rempli de ces temples. Les fêtes qui s'y célébraient, et qui se nommaient *taquis* duraient cinq jours.

Les Indiens prenaient à cette occasion leurs plus beaux habits, et passaient tout ce tems à chanter et à boire ; les uns se relevait à mesure que les autres tombaient.

Quand les Indiens se réunissent sur la place pour boire et manger, ils ont toujours soin, avant d'entamer un vase de *chica*, et de *zaco*, qui n'est autre chose que de la farine de maïs délayée dans l'eau bouillante, d'en verser un peu par terre en l'honneur de leurs dieux. Ils croient qu'*Ataguju* a deux serviteurs qu'ils nomment *Uvigaietro* et *Unstiqui* ; que ces deux serviteurs intercèdent pour eux auprès de lui, et ils ont recours à eux comme nous avons recours aux saints. Ils croient encore qu'après ces deux-ci, il en créa un troisième qu'ils nomment *Guamansuri*. Ils leur sacrifiaient des *coyes* et des *zaco*, à l'époque où le maïs est en fleur, dans l'espérance qu'ils prieront leur maître de ne pas faire tomber la grêle sur les récoltes, et de leur donner toutes les choses nécessaires à la vie.

« Avant de traiter de l'origine des idoles, dit le religieux Augustin, il est à propos de dire comment le démon s'y prenait pour choisir ses prêtres avec lesquels il parlait. Quand le malin esprit a remarqué un Indien plus habile et plus intelligent que les autres, il attend qu'il sorte de chez lui pour aller dans les champs ou dans les bois, et passe près d'une des lagunes qui sont très nombreuses dans ce pays. L'Indien ne manque pas

alors d'apercevoir de jolies calebasses qui flottent sur l'eau, et dont il cherche à s'emparer, mais elles ont l'air de le fuir quand il s'en approche, et s'enfoncent dans l'eau au moment où il croit les saisir; ce jeu continue jusqu'à ce que le pauvre Indien soit étourdi; le démon s'empare alors de sa personne et le transporte dans son temple, où il le garde cinq jours, et quelquefois même dix. Quand ils sont sortis de là, ils doivent jeûner pendant neuf jours, et alors ils peuvent parler au démon aussi souvent qu'ils le veulent. Les Indiens qui ont passé par toutes ces épreuves sont d'habiles sorciers, et j'en ai vu qui pouvaient à volonté faire couler le sang d'un autre Indien sans le toucher ni lui faire aucune blessure. »

Nous n'avons pas voulu passer ces détails, parce qu'ils montrent la naïve candeur et la simple bonne foi de ces religieux mal jugés par quelques historiens passionnés, qui ne voient dans leur conduite que l'ambition d'une domination temporelle, tandis qu'en réalité ils ne s'occupaient que d'éclairer et de diriger l'intelligence des Indiens, d'améliorer leur moral, de réformer leurs croyances.

Les idoles ou *guacas* étaient généralement de grandes *pierres sculptées*; mais il y en avait aussi plusieurs façonnées en bois. Les Indiens faisaient pour leurs idoles de grands coussins très bien travaillés, sur lesquels ils les plaçaient. Le coussin était très orné et peint des couleurs les plus brillantes, quand il était destiné à leurs principaux dieux, plus simple quand il devait recevoir ceux d'un ordre inférieur. Ils mettaient l'idole sur ce coussin dans un panier tressé avec des baguettes blanches en forme presque triangulaire, et dont ils bouchaient le petit bout, qui était couvert avec un filet pour que le *guaca* ne pût sortir par là. Quand l'idole était placée dans ce panier, ils recouvraient le tout d'un tissu de laine, et ensuite ils l'habillaient comme un seigneur avec une tunique de *cumla*, étoffe tissée de la plus fine laine des moutons du pays. Ils posaient par-dessus un *elanto* ou manteau garni de bijoux, et formé avec des agrafes d'or ou d'argent; ensuite ils plaçaient les plus belles plumes sur sa tête, et mettaient à côté de ces idoles des vases de *chica* et des frondes

ou *guaraças*. Le dieu résidait dans ces espèces de poupées, et parlait aux prêtres, mais à eux seulement; le peuple le croyait.

Quand les prêtres devaient consulter le *guaca*, les serviteurs attachés au temple, le nettoyaient avec un grand soin, et suspendaient devant lui une pièce d'étoffe de diverses couleurs, pour que le peuple ne vît pas celui qui le consultait; mais le dieu répondait si haut que tout le monde pouvait entendre ce qu'il disait. Quand les Indiens avaient obtenu la réponse de l'oracle, ils célébraient leurs fêtes et leurs danses, sacrifiaient des coyes et des brebis dont ils offraient le sang au dieu.

Les *Guacas* avaient une espèce de majordome pour les servir, et des enfans des deux sexes particulièrement chargés du soin de les habiller; des bergers pour garder les troupeaux qui leur appartenaient, et d'autres Indiens qui remplissaient toutes les fonctions nécessaires dans les sacrifices.

« Le démon, dit le père Augustin, a inventé mille fables, qu'il a persuadées à cette nation pour mieux affermir son pouvoir. Les Indiens croient que *Guamansuri*, dont il a été déjà parlé, fut envoyé sur la terre par son maître, et qu'il arriva précisément dans la province de *Guamachuco*, où il trouva des chrétiens, que dans leur langue ils nomment *guachemines*. Ceux-ci, le voyant pauvre et abandonné, en firent un esclave et le forcèrent à travailler pour eux. Ces chrétiens avaient une sœur qui se nommait *Canptaguan*, qu'ils gardaient avec le soin le plus sévère, et qu'ils ne laissaient voir à personne; mais un jour qu'ils étaient absens, *Guamansuri* trouva moyen de gagner accès auprès d'elle et de la séduire par des présens. Bientôt après elle devint grosse. Quand ses frères s'en aperçurent, ils s'emparèrent de *Guamansuri* et le brûlèrent. Ce fut pour le moment ce qui empêcha la création des Indiens. Au bout de quelques jours, *Canptaguan* accoucha de deux œufs et mourut dans les douleurs de l'enfantement. Ses frères prirent les œufs, les jetèrent sur un fumier, et il en sortit deux enfans qui se mirent à jeter des cris. Une sainte les prit et les éleva; l'un se nommait le grand *Apo-Catequil*, prince du mal, et l'idole la plus respectée qui fût dans le Pérou. On l'adorait depuis *Quito* jusqu'à *Cuzco*. Son frère

se nommait *Piguerao-Catequil;* il s'approcha du cadavre de sa mère et la ressuscita. Sa mère lui remit deux *guaracas* ou frondes que *Guamansuri* lui avait données avec l'ordre de les rendre à ses enfans, pour qu'ils s'en servissent pour tuer les *guachemines*, quand ils seraient en âge; ce que *Catequil* fit en effet. Ceux qui lui échappèrent s'enfuirent au loin.

Alors il monta au ciel et dit à *Ataguju* : Maintenant la terre est délivrée, et les *guachemines* sont exilés ; je te prie donc de créer des Indiens pour qu'ils l'habitent et la cultivent. *Ataguju* lui répondit que, puisqu'il avait si vaillamment combattu, il n'avait qu'à aller dans les montagnes de *Guacas* au-dessus de *Sancta*, entre *Truxillo* et *Lima* où est aujourd'hui la ville de la *Parilla*, et qu'en y creusant la terre avec une pioche d'or ou d'argent, il en sortirait des Indiens qui se multiplieraient et peupleraient le pays; et cela eut lieu en effet comme il l'avait dit.

Les Indiens regardent donc *Catequil* comme leur créateur; aussi ils ont grande vénération pour lui. Ils disent qu'il produit le tonnerre et les éclairs en lançant des pierres avec sa fronde, et ils en ont une telle peur, qu'ils lui sacrifient tout ce qu'ils possèdent pour en obtenir qu'il épargne leur vie. Ces Indiens sont tellement pusillanimes, dit le frère Augustin, qu'ils meurent quelquefois d'effroi s'il s'élève un orage pendant qu'ils traversent seuls les montagnes, et l'on croit alors que c'est *Catequil* qui les tue. Ils ont une telle faiblesse de caractère, qu'il est facile au démon de s'emparer d'eux, même quand ils ont reçu le baptême. Ils aiment aussi tellement les nouveautés, que quand il arrive un nouveau missionnaire, ils disent tous qu'ils ne sont pas chrétiens, pour s'amuser à se faire baptiser de nouveau.

L'on voit, par ce qui précède, que l'on connaissait les chrétiens dans ce pays depuis longues années, et que l'Évangile y avait été prêché; car cela est bien connu des Indiens, et le religieux Augustin, qui écrivait au président, avait trouvé lui-même dans un endroit une *statue de pierre* qui représentait un apôtre avec sa tonsure absolument comme on les représente en Espagne. Les Indiens disent que *Viracocha* voulut autrefois les convertir au

Christianisme, mais qu'il fut chassé du pays. Ils croient aussi que c'est pour venger les *guachemines*, qui ont été tués autrefois, que les chrétiens sont aujourd'hui leurs ennemis; qu'ils leur font tant de mal, et qu'ils leur prennent leurs biens et leurs femmes. De leur côté ils haïssent les chrétiens, parceque les *Guachemines* tuèrent autrefois *Guamansuri*.

Quelque tems après l'arrivée des chrétiens dans ce pays, une *Indienne* qui cheminait en pensant à *Catequil*, découvrit tout à coup une petite pierre devant elle. Elle la ramassa et la porta à un sorcier qui lui demanda : Qui es tu? la pierre lui répondit : Je suis *Tantagueganay*, fils de *Catequil*. Le sorcier lui répartit : Si tu es fils de *Catequil*, conduis-moi où il est. On ne sait ce qu'il fit; cependant, depuis ce moment on l'adore comme tel. Bientôt après on découvrit une autre pierre qui dit se nommer *Tantazoro*; et bientôt les prêtres se mirent à recueillir toutes les jolies pierres qu'ils trouvaient, et à dire que c'étaient les fils de *Catequil*. Ces enfans se multiplièrent avec rapidité; car le moindre village aurait eu honte de n'en pas avoir au moins deux ou trois. Les chrétiens ont découvert les deux premières qu'ils enlevèrent aux Indiens. Ils en prirent et en détruisirent dans la suite plus de 300 autres dans différens villages.

Du temps des Incas on adorait à *Guamachuco* neuf *guacas* ou idoles principales; chacune possédait un grand nombre de trompettes, et ce qui valait beaucoup mieux, des troupeaux et beaucoup de richesses que les Incas leur avait données. Chacune d'elles avait ses prêtres et ses serviteurs particuliers; elles se nommaient *Ulpillo*, *Pomacama*, *Coaquilca*, *Quangachugo*, *Nomadoi*, *Garacayoc*, *Guanacatequil*, *Casipoma* et *Llaiguen*. Chaque village et chaque profession avait ses idoles particulières. On en détruisit une nommée *Giuspeganaguay*, à laquelle on apportait des offrandes pour qu'elle fit réussir la teinture des étoffes. Chaque fois que l'on en préparait pour la tribu du roi, on célébrait une fête en l'honneur de cette idole.

Au milieu de chaque village il y avait une *grande pierre* que les Indiens regardaient comme le dieu tutélaire de l'endroit et qu'ils nommaient *Guachecoal*. Près de *Conacacha*, il y avait un

grand temple, dédié au dieu *Uzorpillao*, qui possédait deux maisons remplies de richesses, et trois autres qui étaient destinées à loger des pèlerins qui venaient de tous les côtés pour l'adorer; mais ils n'osaient approcher de l'idole.

Toutes les fois qu'une femme mettait au monde deux jumeaux, ou que les lamas jetaient deux agneaux d'une portée, les Indiens jeûnaient pendant cinq jours sans oser sortir de leurs maisons, et le sixième jour, ils allaient faire un sacrifice à une idole nommée *Acuchuccaque*. Quand une province se révoltait, ceux qui allaient la soumettre invoquaient les dieux *Janaguanca* et *Xulcaguaca*.

Dans toutes les maisons qui appartenaient aux Incas, on avait peint de grandes couleuvres; les Indiens disent que c'étaient là les armes de leurs anciens rois.

Quand les Indiens prennent un renard, ils l'ouvrent, le vident et le font sécher au soleil; ils l'habillent ensuite d'un costume de veuve, et l'attachent avec une écharpe comme celles que les veuves ont l'habitude de porter, et, après l'avoir placé sur une espèce trône, ils lui offrent de la chica et d'autres objets.

Après *Ataguju*, c'est le *soleil* qu'ils regardent comme le premier des dieux, et qu'ils respectent le plus; ils célèbrent de grandes fêtes en son honneur; ils lui avaient élevé des temples somptueux à *Cuzco* et dans divers autres endroits. Quand les Indiens voyagent et qu'ils se sentent fatigués, ils jettent en l'air quelque chose de bon à manger, et disent au soleil : Prends cela et ne me fatigue pas. Quand ils veulent lui sacrifier, ils se bouchent le nez avec une matière qui ressemble à de la cire jaune, et se peignent la figure en rouge. Ils croient qu'il y a du côté du soleil levant deux idoles qu'ils nomment *Agan-Yamoc* et *Yagan-Yahicac*, mais il n'est pas d'endroit spécial pour les adorer, et ne s'acquittent de ce devoir que quand l'envie leur en prend. A l'époque des conjonctions de la lune, planète, qu'ils nomment *quilla*, ils jeûnent et ne couchent pas avec leurs femmes. Quand il y a une éclipse de lune ou de soleil, ils font un bruit épouvantable : ils crient à la lune : *Mama quilla!* ou *mère lune*,

tu te meurs, reviens à la vie. Les Indiens adorent aussi la *terre* qu'ils nomment *Pachamama* et *Chucomama.*

Quand ils naissent, c'est sur la terre qu'ils tombent, car une femme, sur le point d'accoucher, ne prend pas dans toutes les Indes d'autres précautions que de s'étendre par terre, et aussitôt qu'elle est délivrée, elle va au ruisseau le plus proche laver son enfant. Quand les Indiens veulent donner un nom à leur enfant, ils célèbrent, en l'honneur d'*Ataguju*, une espèce de baptême, en lui plongeant la tête dans une espèce de bouillie. Quand il est arrivé à un certain âge, on célèbre une nouvelle fête en l'honneur d'*Ataguju*, et on lui donne un nouveau nom et un linge pour couvrir ses parties naturelles ; l'enfant lui-même doit tuer un *coye* et offrir son sang à l'idole, et la cérémonie se termine en chantant et en buvant.

Les Indiens avaient contracté l'habitude de vivre un certain tems avec leurs femmes avant de les épouser. Ils nommaient ce essai *pantanaco*, et il arrive souvent, qu'après avoir été mariés, ils abandonnent leur femme, et disent qu'elle ne leur convient pas, qu'elle ne sait pas préparer les alimens, et que d'ailleurs ils n'ont pas fait *pantanaco*.

Les Indiens avaient, comme les chrétiens, l'usage de la confession verbale ; voici comment on le découvrit. Un missionnaire aperçut, en voyageant dans les montagnes, un Indien qui restait assis sur un tas de neige sans faire un mouvement. En le pressant de questions, il lui fit avouer qu'il accomplissait une pénitence que son *alco* ou prêtre lui avait imposée, quand il avait confessé ses péchés, qu'ils nomment en leur langue *ochas*. Ils sacrifiaient alors un *coye* et examinaient ses entrailles ; si elles étaient en bon état, leur prêtre leur donnait l'absolution ; mais si elles étaient tant soit peu pourries ou endommagées, il les renvoyait honteusement en leur reprochant de n'avoir pas tout avoué, et leur imposaient une rude pénitence, après laquelle ils devaient recommencer cette cérémonie. Cette coutume n'existait cependant pas dans la province de *Guamachuca*, mais seulement dans celles de *Cuzco* et de *Callao*.

Nouvelles et Mélanges.

EUROPE.

ITALIE, ROME. *Réclamation du Saint-Siége contre* les articles organiques du *concordat* de 1802. En rendant compte de l'histoire de Pie VI dans notre tome XVI, page 50, nous avons publié les différens concordats qui ont eu lieu entre le Saint-Siége et le gouvernement français; on sait qu'à la suite de celui de 1802, l'Empereur publia pour son exécution des *articles organiques*, qui sont encore en vigueur sur plusieurs points, et qui ont force de loi aux yeux du conseil d'État. Le Saint-Siége protesta contre ces articles; mais cette protestation n'avait pas été publiée; elle vient de l'être par l'*Ami de la religion*; et nous la consignons ici comme une pièce importante pour l'histoire ecclésiastique de ces tems. Elle est sous la forme d'une lettre du cardinal Caprara, légat de Sa Sainteté, à M. de Talleyrand, ministre des affaires extérieures.

« Monseigneur, je suis chargé de réclamer contre cette partie de la loi du 18 germinal, que l'on a désignée sous le nom d'*articles organiques*. Je remplis ce devoir avec d'autant plus de confiance, que je compte davantage sur la bienveillance du gouvernement, et sur son attachement sincère aux vrais principes de la religion.

» La qualification qu'on donne à ces articles paraîtrait d'abord supposer qu'ils ne sont que la suite naturelle et l'explication du concordat religieux. Cependant, il est de fait qu'ils n'ont point été concertés avec le Saint-Siége, qu'ils ont une extension plus grande que le concordat, et qu'ils établissent en France un code ecclésiastique sans le concours du Saint-Siége. Comment Sa Sainteté pourrait-elle l'admettre, n'ayant pas même été invitée à l'examiner? Ce code a pour objet la doctrine, les mœurs, la discipline du clergé, les droits et les devoirs des évêques, ceux des ministres inférieurs, leurs relations avec le Saint-Siége et le mode d'exercice de leur juridiction. Or, tout cela tient aux droits imprescriptibles de l'Église : « Elle a reçu[1] de Dieu seul l'autorisation de

[1] *Arrêtés du conseil* du 16 mars et du 31 juillet 1731.

décider les questions de la doctrine sur la foi ou sur la règle des mœurs, et de faire des canons ou des règles de discipline. »

» M. d'Héricourt [1], l'historien Fleury, les plus célèbres avocats-généraux, et M. de Castillon lui-même [2] avouaient ces vérités. Ce dernier reconnaît dans l'Église « le pouvoir qu'elle a reçu de Dieu pour conserver par l'autorité de la prédication, des lois et des jugemens, la règle de la foi et des mœurs, la discipline nécessaire à l'économie de son gouvernement, la succession et la perpétuité de son ministère. »

» Sa Sainteté n'a donc pu voir qu'avec une extrême douleur, qu'en négligeant de suivre ces principes, la puissance civile ait voulu régler, décider, transformer en loi, des articles qui intéressent essentiellement les mœurs, la discipline, les droits, l'instruction et la juridiction ecclésiastique. N'est-il pas à craindre que cette innovation n'engendre les défiances, qu'elle ne fasse croire que l'Église de France est asservie, même dans les objets purement spirituels, au pouvoir temporel, et qu'elle ne détourne de l'acceptation des places beaucoup d'ecclésiastiques méritans? Que sera-ce si nous envisageons chacun de ces articles en particulier? Le premier veut « qu'aucune bulle, bref, rescrit, etc., émanés du Saint-Siége, ne puissent être mis à exécution, ni même publiés sans l'autorisation du gouvernement. »

» Cette disposition, prise dans toute cette étendue, ne blesse-t-elle pas évidemment la liberté de l'enseignement ecclésiastique? Ne soumet-elle pas la publication des vérités chrétiennes à des formalités gênantes? Ne met-elle pas les décisions concernant la foi et la discipline sous la dépendance absolue du pouvoir temporel? Ne donne-t-elle pas à la puissance qui serait tentée d'en abuser, les droits et les facilités d'arrêter, de surprendre, d'étouffer même le langage de la vérité, qu'un pontife fidèle à ses devoirs voudrait adresser aux peuples confiés à sa sollicitude?

» Telle ne fut jamais la dépendance de l'Église, même dans les premiers siècles du christianisme. Nulle puissance n'exigeait alors la vérification de ses décrets. Cependant, elle n'a pas perdu de ses prérogatives en recevant les empereurs dans son sein; « Elle doit jouir [3] de la même juridiction dont elle jouissait sous les empereurs païens. Il n'est

[1] D'Héricourt, *Lois ecclésiastiques*, partie première, ch. XIX; préambule, p. 119.

[2] *Réquisitoire* contre les actes de l'assemblée du clergé en 1765.

[3] *Lois ecclésiastiques*.

jamais permis d'y donner atteinte, parce qu'elle la tient de Jésus-Christ.» Avec quelle peine le Saint-Siége ne doit-il donc pas voir les entraves qu'on veut mettre à ses droits?

» Le clergé de France reconnaît lui-même que les jugemens émanés du Saint-Siége, et *auxquels adhère le corps épiscopal*, sont irréfragables. Pourquoi auraient-ils donc besoin de l'autorisation du gouvernement, puisque suivant les principes gallicans, ils tirent toute leur force de l'autorité qui les prononce, et de celle qui les admet? *Le successeur de Pierre doit confirmer ses frères dans la foi*, suivant les expressions de l'Écriture; or, comment pourra-t-il le faire, si sur chaque article qu'il enseignera, il peut être à chaque instant arrêté par le refus ou le défaut de vérification de la part du gouvernement temporel? Ne suit-il pas évidemment de ces dispositions que l'Église ne pourra plus savoir et croire que ce qu'il plaira au gouvernement de laisser publier?

» Cet article blesse la délicatesse et le secret constamment observés à Rome dans les affaires de Pénitencerie. Tout particulier peut s'y adresser avec confiance, et sans craindre de voir ses faiblesses dévoilées. Cependant cet article, qui n'excepte rien, veut que les brefs même personnels, émanés de la Pénitencerie, soient vérifiés. Il faudra donc que les secrets des familles, et la suite malheureuse des faiblesses humaines soient mises au grand jour pour obtenir la permission d'user de ces brefs. Quelle gêne! quelles entraves! Le parlement lui-même ne les admettait pas; car il exceptait de la vérification, les *provisions*, les *brefs de la Penitencerie*, et *autres* expéditions concernant les affaires des particuliers.

» Le second article déclare: « Qu'aucun légat, nonce ou délégué du Saint-Siége, ne pourra exercer ses pouvoirs en France sans la même autorisation.» Je ne puis que répéter ici les justes observations que je viens de faire sur le premier article. L'un frappe la liberté de l'enseignement dans sa source, l'autre l'atteint dans ses agens. Le premier met des entraves à la publication de la vérité; le second à l'apostolat de ceux qui sont chargés de l'annoncer. Cependant, Jésus-Christ a voulu que sa divine parole fût constamment libre, qu'on pût la prêcher sur les toits, dans toutes les nations, et auprès de tous les gouvernemens. Comment allier ce dogme catholique avec l'indispensable formalité d'une vérification de pouvoirs et d'une permission civile de les exercer? Les apôtres et les premiers pasteurs de l'Eglise naissante eussent-ils pu prêcher l'Evangile, si les gouvernemens eussent exercé sur eux un pareil droit?

» Le troisième article étend cette mesure aux canons des conciles

même généraux. Ces assemblées si célèbres n'ont eu nulle part plus qu'en France, de respect et de vénération. Comment se fait-il donc que chez cette même nation elles éprouvent tant d'obstacles, et qu'une formalité civile donne le droit d'en éluder, d'en rejeter même les décisions?

» On veut, dit-on, les examiner; mais *la voie d'examen en matière religieuse est proscrite dans le sein de l'Eglise catholique,* il n'y a que les communions protestantes qui l'admettent, et de là est venue cette étonnante variété qui règne dans leurs croyances.

» Quel serait d'ailleurs le but de ces examens? Celui de reconnaître si les canons des conciles sont conformes aux lois françaises? Mais si plusieurs de ces lois, telle que celle sur le divorce, sont en opposition avec le dogme catholique, il faudra donc rejeter les canons, et préférer les lois, quelque injuste ou erroné qu'en soit l'objet. Qui pourra adopter une pareille conclusion? Ne serait-ce pas sacrifier la religion, ouvrage de Dieu même, aux ouvrages toujours imparfaits et souvent injustes des hommes?

» Je sais que notre obéissance doit être raisonnable; mais n'obéir qu'avec des motifs suffisans, n'est pas avoir le droit non-seulement d'examiner, mais de rejeter arbitrairement tout ce qui nous déplaît.

» Dieu n'a promis l'infaillibilité qu'à son Eglise; les sociétés humaines peuvent se tromper. Les plus sages législateurs en ont été la preuve. Pourquoi donc comparer les décisions d'une *autorité irréfragable* avec celles d'une puissance qui peut errer, et faire dans cette comparaison, pencher la balance en faveur de cette dernière? Chaque puissance a d'ailleurs les mêmes droits. Ce que la France ordonne, l'Espagne et l'empire peuvent l'exiger, et comme les lois sont partout différentes, il s'en suivra que l'enseignement de l'Eglise devra varier suivant les peuples, pour se trouver d'accord avec les lois.

» Dira-t-on que le parlement français en agissait ainsi? Je le sais; mais il n'examinait, suivant sa déclaration du 24 mai 1766, que ce qui pouvait, dans la publication des canons et des bulles, altérer ou intéresser la tranquillité publique, et non leur conformité avec des lois qui pouvaient changer dès le lendemain.

» *Cet abus* d'ailleurs ne pourrait être légitimé par l'usage, et le gouvernement en sentait si bien les inconvéniens, qu'il disait au parlement de Paris, le 5 avril 1757, par l'organe de M. d'Aguesseau : « Il semble qu'on cherche à affaiblir le pouvoir qu'a l'Eglise, de faire des décrets, en le faisant tellement dépendre de la puissance civile et de son concours, que sans ce concours les plus saints décrets de l'Eglise ne puissent obliger les sujets du roi. »

» Enfin ces maximes n'avaient lieu dans les parlemens, suivant la déclaration de 1766, que pour rendre les décrets de l'Eglise lois de l'état, et en ordonner l'exécution, avec défense, sous les peines temporelles d'y contrevenir. Or, ces motif ne sont plus ceux qui dirigent aujourd'hui le gouvernement, puisque *la religion catholique n'est plus la religion de l'état*, mais uniquement celle de la majorité des Français.

» L'article 6 déclare qu'il y aura recours au conseil d'état pour tous les cas d'abus ; » mais quels sont-ils? L'article ne les spécifie que d'une manière générique et indéterminée.

» On dit, par exemple, qu'un des cas d'abus est l'*usurpation* ou l'*excès* de pouvoir. Mais en matière de juridiction spirituelle, l'Eglise en est seule le juge. Il n'appartient qu'à elle de déclarer en *quoi l'on a excédé, ou abusé des pouvoirs qu'elle seule peut conférer.* La puissance temporelle ne peut connaître de l'*abus excessif* d'une chose qu'elle n'accorde pas.

» Un second *cas d'abus* est la *contravention aux lois et réglemens de la république* ; mais si ces lois, si ces réglemens sont en opposition avec la doctrine chrétienne, faudra-t-il que le prêtre les observe de préférence à la loi de Jésus-Christ? Telle ne fut jamais l'intention du gouvernement.

» On range encore dans la classe des abus l'*infraction des règles consacrées en France par les saints canons*... Mais ces règles ont dû émaner de l'Eglise. C'est donc à elle seule de prononcer sur leur infraction ; car elle seule en connaît l'esprit et les dispositions.

» On dit enfin qu'il y a lieu à l'*appel comme d'abus* pour toute entreprise qui tend à compromettre l'honneur des citoyens, à troubler leur conscience, ou qui dégénère contre eux en oppression, injure ou scandale public par la loi.

» Mais si un divorcé, si un hérétique, connu en public, se présente pour recevoir les sacremens, et qu'on les lui refuse, il prétendra qu'on lui a fait injure ; il criera au scandale, il portera sa plainte ; on l'admettra d'après la loi, et cependant le prêtre inculpé n'aura fait que son devoir, puisque les sacrements ne doivent jamais être conférés à des personnes notoirement indignes.

» En vain s'appuierait-on sur l'usage constant des *appels comme d'abus*. Cet usage ne remonte pas au-delà du règne de Philippe de Valois, mort en 1350. Il n'a jamais été constant et uniforme ; il a varié suivant les tems ; les parlemens avaient un intérêt particulier à l'accréditer. Ils augmentaient leurs pouvoirs et leur attribution : mais ce qui flatte n'est pas toujours juste. Ainsi, Louis XIV, par l'édit de

1695, art. 34, 35, 36, 37, n'attribuait-il aux magistrats séculiers que l'*examen* des formes, en leur *prescrivant* de renvoyer le *fond* au *supérieur ecclésiastique*. Or, cette restriction n'existe nullement dans les articles *organiques*. Ils attribuent indistinctement au conseil d'état le jugement de la forme et celui du fond.

» D'ailleurs les magistrats qui prononçaient alors sur ces cas d'abus étaient nécessairement catholiques; ils étaient obligés de l'affirmer sous la foi du serment; tandis qu'aujourd'hui ils peuvent appartenir à des sectes séparées de l'Église catholique, et avoir à prononcer sur des objets qui l'intéressent essentiellement.

» L'article 9 veut que le culte soit exercé sous la *direction* des archevêques, évêques et des curés. Mais le mot *direction* ne rend pas ici les droits des archevêques et évêques. Ils ont de *droit divin* non-seulement le droit de *diriger*, mais encore celui de définir, d'ordonner et de juger. Les pouvoirs des curés dans les paroisses ne sont point les mêmes que ceux des évêques dans les diocèses. On n'aurait donc pas dû les exprimer de la même manière et dans les mêmes articles, pour ne pas supposer une identité qui n'existe pas.

» Pourquoi d'ailleurs ne pas faire ici mention des droits de Sa Sainteté, des archevêques et des évêques? A-t-on voulu lui ravir un droit général qui lui appartient essentiellement?

» L'article 10, en abolissant toute exemption ou attribution de la juridiction épiscopale, prononce évidemment sur une matière purement spirituelle. Car si les territoires exempts sont aujourd'hui soumis à l'ordinaire, ils ne le sont qu'en vertu d'un réglement du Saint-Siége. Lui seul donne à l'ordinaire une juridiction qu'il n'avait pas. Ainsi, en dernière analyse, la puissance temporelle aura conféré des pouvoirs qui n'appartiennent qu'à l'Église. Les exemptions d'ailleurs ne sont point aussi abusives qu'on l'a imaginé. Saint Grégoire lui-même les avait admises, et les puissances temporelles ont eu souvent le soin d'y recourir.

» L'article 11 supprime tous les établissemens religieux, à l'exception des séminaires ecclésiastiques et des chapitres. A-t-on bien réfléchi sur cette suppression? Plusieurs de ces établissemens étaient d'une utilité reconnue; le peuple les aimait, ils le secouraient dans ses besoins; la piété les avait fondés; l'Église les avait solennellement approuvés sur la demande même des souverains : *elle seule pouvait donc en prononcer la suppression.*

» L'article 14 ordonne aux archevêques de veiller « au maintien de la foi et de la discipline dans les diocèses de leurs suffragans. » Nul de-

voir n'est plus indispensable ni plus sacré ; mais il est aussi le devoir du Saint-Siége pour toute l'Église. Pourquoi donc n'avoir pas fait mention dans l'article de cette surveillance générale? Est-ce un oubli? Est-ce une exclusion?

L'article 15 autorise les archevêques à connaître des réclamations et des plaintes portées contre la conduite et les décisions des évêques suffragans. Mais que feront les évêques, si les métropolitains ne leur rendent pas justice? A qui s'adresseront-ils pour l'obtenir? A quel tribunal en appelleront-ils de la conduite des archevêques à leur égard? C'est une difficulté d'une importance majeure, et dont on ne parle pas. Pourquoi ne pas ajouter que le Souverain Pontife peut alors connaître de ces différends par voie d'appellation, et prononcer définitivement, suivant ce qui est enseigné par les saints canons?

» L'article 17 paraît établir le gouvernement juge de la foi, des mœurs et de la capacité des évêques nommés. C'est lui qui les fait examiner, et qui prononce d'après les résultats de l'examen. Cependant le Souverain Pontife a seul le droit de faire par lui ou ses délégués cet examen, parce que lui seul doit instituer canoniquement, et que cette institution canonique suppose évidemment dans celui qui l'accorde la connaissance acquise de la capacité de celui qui la reçoit. Le gouvernement a-t-il prétendu nommer tout à la fois et se constituer juge de l'idonéité ; ce qui serait contraire à tous les droits et usages reçus? Ou veut-il seulement s'assurer par cet examen que son choix n'est pas tombé sur un sujet indigne de l'épiscopat? C'est ce qu'il importe d'expliquer.

Je sais que l'ordonnance de Blois prescrivait un pareil examen, mais le gouvernement consentit lui-même à y déroger. *Il fut statué par une convention secrète, que les nonces de Sa Sainteté feraient seuls ces informations.* On doit donc suivre aujourd'hui cette même marche, parce que l'article 4 du concordat veut que *l'institution canonique soit conférée aux évêques dans les formes établies avant le changement du gouvernement.*

» L'article 22 ordonne aux évêques de visiter leurs diocèses dans l'espace de cinq années. La discipline ecclésiastique restreignait davantage le tems de ces visites. L'Église l'avait ainsi ordonné pour de graves et solides raisons. Il semble d'après cela qu'il n'appartenait qu'à elle seule de changer cette disposition.

» On exige par l'article 24 que les directeurs des séminaires souscrivent à la déclaration de 1682, et enseignent la doctrine qui y est contenue. Pourquoi jeter de nouveau au milieu des Français ce germe de discorde? Ne sait-on pas que les auteurs de cette déclaration l'ont eux-

mêmes désavouée? Sa Sainteté peut-elle admettre ce que ses prédécesseurs les plus immédiats ont eux-mêmes rejeté? Ne doit-elle pas s'en tenir à ce qu'ils ont prononcé? Pourquoi souffrirait-elle que l'organisation d'une église qu'elle relève au prix de tant de sacrifices, consacrât des principes qu'elle ne peut avouer? Ne vaut-il pas mieux que les directeurs des séminaires s'engagent à enseigner une morale saine, plutôt qu'une déclaration qui fut et sera toujours une source de divisions entre la France et le Saint-Siège?

» On veut, article 25, que les évêques envoient, tous les ans, l'état des ecclésiastiques étudiant dans leur séminaire; pourquoi leur imposer cette nouvelle gêne? Elle a été inconnue et inusitée dans tous les siècles précédens.

» L'article 26 veut qu'ils ne puissent ordonner que des hommes de 25 ans; mais l'Église a fixé l'âge de 21 ans pour le sous-diaconat, et celui de 24 ans accomplis pour le sacerdoce. Qui pourrait abolir ces usages, sinon l'Église elle-même? Prétend-on n'ordonner, même des soudiacres, qu'à 25 ans? Ce serait prononcer l'extinction de l'Église de France par défaut de ministres; car il est certain que plus on éloigne le moment de recevoir les ordres, moins ils sont conférés. Cependant tous les diocèses se plaignent de la disette des prêtres; peut-on espérer qu'ils en obtiennent, quand on exige pour les ordinans un titre clérical de 300 fr. de revenu? Il est indubitable que cette clause fera déserter partout les ordinations et les séminaires. Il en sera de même de la clause qui oblige l'évêque à demander la permission du gouvernement pour *ordonner;* cette clause est évidemment opposée à la liberté du culte, garantie à la France catholique par l'article 1er du dernier concordat. Sa Sainteté désire, et le bien de la religion exige, que le gouvernement adoucisse les rigueurs de ces dispositions sur ces trois objets.

La suite au prochain numéro.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 10. — Octobre 1840.

Histoire.

INFLUENCE DES JUIFS ANCIENS ET MODERNES.

Premier article.

Nous avouons avoir hésité quelque tems à publier le travail que nous offrons ici à nos lecteurs. Il nous paraissait qu'il y avait des affirmations trop hardies, des conclusions trop hasardées. Cependant, comme ces recherches sont très curieuses, et peuvent donner lieu à des découvertes de plus d'une espèce, propres à éclaircir divers points historiques ou philosophiques, nous nous sommes décidés à le publier comme *objet d'étude*, et sans en prendre toute la responsabilité.

A. B.

Singularité de la position des Juifs dans l'estime des peuples, même avant Jésus-Christ.—Esquisse de leur histoire.—Ils furent des témoins des révélations de Dieu avant comme après Jésus-Christ. — Leur influence dans l'antiquité. — Ils portent partout la connaissance de l'unité de Dieu, de la pratique du sabbat, de l'attente d'un Messie. — Leur malheureuse haine contre Jésus-Christ. — Contre les chrétiens. — De leur influence actuelle,

Napoléon, dont on parle tant aujourd'hui, lui, dont les vues furent souvent si hautes et les instincts si merveilleux, s'occupa

beaucoup des Juifs en 1806. Les lâches réponses du Sanhédrin démontrent que ce peuple n'avait alors et n'espérait point avoir de longtems un Jaddus, devant qui dût se prosterner cet autre Alexandre. Grâce à l'immensité des richesses de celui que feu Taleyrand a surnommé le premier baron juif ; grâce à son triumvirat fraternel, devenu un décemvirat, et qui tient de plus en plus *prisonniers pour dette* presque tous les rois de l'Europe ; l'influence des Juifs s'est beaucoup accrue depuis 40 ans. Mais ils viennent de recevoir, je ne sais encore si c'est par leur faute, un échec terrible à Damas [1]. Le tems est venu, ou jamais, de jeter un coup d'œil chrétien sur les destinées de ce peuple providentiel.

I. *Caractère du prosélytisme des Juifs avant J.-C.*

Qui ne parle des Juifs avec amertume ; qui ne les regarde d'un œil irrité ? Ce n'est pas le disciple de Mahomet qui vous dira sincèrement : je les respecte, ou je les aime : entendez ce que Merlato vous raconte de la manière dont vient de les traiter la justice des Musulmans ! Ce n'est pas non plus le chrétien, du moins à leurs yeux : cette qualité leur paraît une fin suffisante de non-recevoir dans la procédure contre les frères Harari. Sera-ce l'impie et sa tolérance ? Elle les protège, il est vrai ; mais de cette protection dédaigneuse, qui est ce que la haine a de plus amer. Qu'on ne dise pas : « Cette haine ils l'ont méritée, et ce » mépris ils en sont dignes ; c'est Dieu qui, traitant le Juif » déicide comme l'Iduméen idolâtre, les a rendus petits parmi » les nations, méprisables parmi les hommes [2]. » Ils étaient mé-

[1] Nos abonnés connaissent cette affaire sans doute, quoique nous n'en ayons point parlé. Il s'agit du meurtre du père Thomas, capucin, qui a disparu tout à coup avec son domestique. Les frères Harari, Juifs, ont été accusés de les avoir égorgés ; et, sous la bastonnade des Musulmans, ont avoué être les auteurs de ce crime. M. Merlato, consul autrichien, s'est constitué leur défenseur, et l'affaire en est encore là.

(*Note du directeur.*)

[2] Ecce enim parvulum dedite in gentibus, contemptibilem inter homines (Jerem. XLIX, 15).

prisés avant Jésus-Christ, haïs avant l'attentat du Calvaire. La question n'est pas de savoir si ce mépris est général, mais s'il est injuste. Plus tard, nous verrons ce qu'il faut penser de la haine.

Sans croire si bien dire, Cicéron a dit un grand mot : *Il est des peuples nés pour la servitude*, et il n'en donne pour exemple que les Juifs et les Syriens [1], avec lesquels les anciens confondaient les Juifs [2]. Un autre exemple eût pu être cité, celui du fils de Chanaan. Ceux-là seront serfs des serfs de leurs frères [3]. Mais ce n'est point ici la force des hommes, c'est le bras de Dieu qui tient les Juifs comme à la chaine, esclave dévoué ou qui mord son frein ; voilà en deux mots toute leur histoire, depuis Abraham jusqu'au jour où la vérité les délivrera [4]. Ils ont régné 40 ans avec gloire, sous ce roi *des Maçons* qui vécut sage et saint autant qu'il fallait pour bâtir un *temple*, la première merveille du monde. Sous la conduite de Moïse, ils ont passé 40 années dans le *secret* d'une solitude profonde, où ils erraient *libres*, comme est libre l'âne du désert. Qu'est-ce que ces courts intervalles dans la vie d'un peuple? Poussière vivante qu'emporte à tous les coins de l'univers le vent de la colère d'un Dieu outragé, ce peuple mort depuis 1,800 ans, mais à jamais indestructible ; à quoi donc a-t-il employé sa durée de 40 siècles ? à porter un joug qui l'écrase, et à le briser, pour en retrouver un autre plus lourd.

La Genèse, histoire de la race humaine, commence à la création ; mais l'histoire juive commence à Jacob. Le fils préféré de ce patriarche entre comme esclave en Égypte. Il y *gouverne* sans *régner*, et y fait servir son crédit au bien-être de sa famille.

Mais à peine Joseph est il mort, que l'Égyptien condamne à de rudes travaux les douze tribus d'Israël ; et déjà ils portent au

[1] Judæis et Syris, nationibus natis servituti. (*De provinc. consular.* n° 5.

[2] Σύροι δ' ἄν εἶεν καὶ Ἑβραῖοι. (Euseb. *præp. Ev.* L. 10, c. 5).

[3] Maledictus Chanaan, servus servorum erit fratribus suis. (Gen. IX, 25).

[4] Veritas liberabit vos. (Jo. VIII, 32).

bras ce *panier du pauvre*, qu'au premier siècle de notre ère, Juvénal leur voyait pour toute richesse [1]. D'éclatans miracles les ont rendu maîtres de la terre de Chanaan; soudain Moabites et Philistins, Ammonites et Madianites, réduisent en captivité, tantôt trois ou quatre tribus, quelquefois les douze. Que sont autre chose les règnes et de Saül et de David, sinon une longue suite de guerre, pour préparer la paix de Salomon? Trente ans après le temple dédié, que reste-t-il de cette nation, privée de dix de ses douze tribus? Que deviennent bientôt les tribus schismatiques? Où vont ensuite les deux tribus demeurées fidèles? Elles ne s'échappent des bords de l'Euphrate où elles ont pleuré 70 ans, que pour tomber en proie, sur le bord du Jourdain, à ce cruel Antiochus, non moins impie que Balthazar. Juda emplore-t-il, contre les vexations des rois de Syrie, la faveur des armes romaines? Il ne fait que changer de maître, et jusqu'à la dernière destruction la domination du peuple-roi reviendra toujours plus pesante. Jérusalem une fois renversée, l'histoire des Juifs est bien courte, on la trouvera toute dans ces mots énergiques d'un auteur célèbre [2]: « Ils ont mouillé de leurs larmes toutes les contrées du monde, et pas une de ces larmes n'est » tombée sur un coin de terre qui fût à eux. Partout où il y a » quelque opprobre à subir, ils y sont; ils n'ont point d'autre » patrie. »

Est-ce donc ainsi, grand Dieu, que vous aimez ce peuple qui est à vous, ce peuple que vous avez choisi entre tous les autres? Est-ce ainsi que vous récompensez la foi d'Abraham? Le païen triomphe et s'écrie: « Les dieux immortels, en rendant cette na- « tion vaincue, tributaire, esclave, nous ont fait voir quel peuple « leur est cher [3] », et, le sourire des démons sur les lèvres, le

[1] Cum exiret de terrâ AEgypti..., manus ejus in *cophino* servierunt. (Ps. LXXX, 6, 7).
Quorum *cophinus*, fenum que supellex. (Juven. sat. 3).
Cophino, fenoque relicta. (*Id.* Sat. 6).

[2] *Nouv. Mél.*, par F. de la Mennais, p. 577.

[3] Quàm cara diis immortalibus esset (Judæa) docuit, quòd est victa, quòd elocata, quòd servata (Cic. pro Flacco, nº 28).

voltairien, il en est encore, dit au Juif : *Où est votre Dieu?* Ce dieu est également le Dieu des chrétiens; le chrétien, à cette demande, sent donc aussi ses yeux inondés de larmes [1].

Le captif de Salmanazar, Tobie, en consolant ses frères, répond à cette question sacrilége et dissipe ce doute importun : « Louez « le Seigneur, dit-il, enfans d'Israël, et rendez-lui gloire en pré« sence des nations. S'il vous a ainsi dispersés parmi les nations « qui le méconnaissent, c'est pour que vous leur racontiez ses « merveilles; et que, par vous, elles sachent enfin qu'il n'est « point d'autre Dieu qui soit tout-puissant [2].

Que les Juifs soient nos témoins, depuis 2,000 ans, c'est une vérité presque triviale ; mais qu'avant Jésus-Christ ils aient été de même les témoins de Dieu, c'est un fait moins connu et plus contesté.

Le Pentateuque, les Juges et les Rois, les Machabées et les Prophètes, abrégés par Sacy, Fleury ou Lhomont, nous ont appris l'histoire sainte : qui nous a enseigné l'histoire profane? Je n'ai point à parler ici de l'histoire moderne, qui est à refaire : ses sources ne sont point classiques, et les ruisseaux empoisonnés, sortis de ces sources plus ou moins pures, ont fait boire à longs traits, à l'étudiant universitaire, le doute éclectique, ou le panthéisme. Sommes-nous mieux instruits de l'histoire ancienne? Si nos classes ont été bien faites, nous croyons connaître les Égyptiens, car nous avons lu Hérodote; la Cyropédie nous a peint les Mèdes; Thucydide nous a raconté la guerre du Péloponèse; et nous avons vécu avec les Romains dans Tite-Live et dans Tacite. Est-ce bien là toute l'histoire? Cinq siècles avant Jésus-Christ et un siècle après : qu'est-ce autre chose qu'un coin presque imperceptible d'un immense tableau? Est-ce ainsi que nous connaîtrons

[1] Fuerunt mihi lacrymæ meæ panes, die ac nocte, dum dicitur mihi quotidie ubi est Deus tuus? (Ps. XLI).

[2] Confitemini domino, filii Israel, et in conspectu gentium laudate eum. Quoniam ideo dispersit vos inter gentes quæ ignorant eum, ut vos enarretis mirabilia ejus, et faciatis scire eos, quia non est alius Deus omnipotens præter eum. (Tob. XIII, 3, 4).

les desseins de Dieu sur le monde? N'isolons plus l'histoire sainte; mettons les Juifs, comme Dieu les a mis, en rapport, sinon avec tous les peuples, du moins avec les peuples les plus influents; nous apprécierons alors l'importance de leur mission; nous verrons s'ils ont mérité l'insultant mépris que leur a prodigué celui qui méprise, parce qu'il est tombé au fond de l'abîme; nous saurons quel cas il faut faire des parodies d'un bateleur, des grossières bouffonneries d'un vieillard lubrique, le patriarche de Ferney.

Nous sommes *libres*, disaient en frémissant les Juifs tributaires de Rome; ne sommes-nous pas les fils d'Abraham? Oui, vous êtes fils d'Abraham, *serviteur* de Dieu; c'était là son titre de gloire; c'est aussi le vôtre. Pourquoi le répudiez-vous? Là est votre honte et votre malheur. « Sors de ta maison, sors de ta « famille, va au lieu que je marquerai[1] », et le fils de Hur, puissant en Chaldée, se rend dans la terre des Chananéens promise à sa postérité; puis une famine l'attire en Egypte. Une autre famine appelle en Égypte la descendance de Jacob : là ils souffrirent; mais dix plaies horribles et la mer miraculeusement entre-ouverte, rappelleront pour longtems à l'Égyptien, qui était alors le premier des peuples, les *merveilles du Dieu qu'il oublie*.

L'Egypte craint la mer et n'est point assez commerçante; le commerce du monde est aux Phéniciens ; leurs vaisseaux se remplissent de Chananéens *qui fuient*, disent-ils, *devant la face du brigand Josué*[2], Les Chananéens, poussés par les Juifs, iront donc porter, jusqu'aux extrémités du monde, la mémoire *des merveilles d'un Dieu méconnu.*

Grandissent presqu'en même tems les Babyloniens et les Grecs, les Juifs seront vendus aux Grecs comme esclaves[3], et Babylone

[1] Egredere de domo tuâ, et de cognatione tuâ, et de domo patris tui, et veni in terram quam monstrabo tibi. (Gen. XII, 1).

[2] Ημεῖς ἐσμεν οἱ φυγόντες ἀπὸ προσώπου Ἰησοῦ τοῦ λῃστοῦ υἱοῦ Ναυῆ (Procop. *De bell. Vand.* XI, 10).

[3] Quid mihi et vobis, Tyrus et Sidon, et omnis terminus Palestinorum?... Filios Juda et filios Jerusalem vindidistis filiis græcorum, ut longè faceretis eos de finibus suis. (Joël. III, 4, 6).

les retiendra captifs, pour qu'ils aillent porter à leur tour, et au peuple le plus puissant, et à la nation qui sera l'asile des arts et des sciences de l'antiquité, la mémoire *des merveilles du Dieu souverain*, dont l'idolâtrie ne sait plus le nom, et qu'elle appelle même le *Dieu inconnu.*

Alexandre, avant de vaincre la Perse, punira l'orgueil de Tyr; et, de même que Cyrus lit à Babylone son propre nom écrit du doigt de Dieu, de même Alexandre, à Jérusalem, lit ce que Daniel a prédit de ses victoires sur les Perses [1]; et les Juifs qu'il enrôle dans ses armées, seront encore les messagers de Dieu et annonçeront à la terre, *en silence devant Alexandre* [2], *les merveilles du Dieu qu'on ignore.*

Les Juifs alexandrins, les Juifs hellénistes sont assez connus; à Rome, ils étaient si nombreux, du tems de l'orateur romain, que, sans avoir droit de cité, ils exerçaient, sur l'assemblée du peuple, une influence dont ce grand orateur paraissait effrayé lui-même [3]. On peut en croire les railleries d'Horace sur la ferveur de leur prosélytisme et sur le succès de leur zèle [4]. Ce zèle ardent, l'Évangile en fait foi, n'était pas assez pur [5]; et saint Paul

[1] Δειχθείσης δὲ αὐτῷ (Ἀλεξανδρῷ) τῆς Δανιήλου βίϐλου, ἐν ᾗ τινὰ τῶν Ἑλλήνων καταλύσειν τῆς τῶν Περσῶν ἀρχῆς ἐδήλου. (Jos. *Antiq.* XI, 8).

[2] Siluit terra in conspectu ejus. (Alexandri). (1. Mac. I, 3).

[3] Sequitur auri illa invidia Judaici. Hoc nimirùm est illud, quod non longè à gradibus Aurelii (où s'assemblait le peuple), hæc causa dicitur. Ob hoc crimen, hic locus, abs te, Læli, atque illa (Judæorum) turba quæsita est. Scis quanta sit manus, quanta concordia, quantùm valeat in concionibus. *Summissâ voce agam,* tantùm ut judices audiant. Cic. l. c.).

[4] Hodiè tricesima *sabbata :* vin' tu
Curtis Judæis oppedere? — Nulla mihi, inquam, Religio est. — At mî : sum paulò infirmior, *unus multorum.* — Voilà le nombre des prosélytes.

La foi : *Credat* Judæus apella

Le zèle : Judæi, *cogemus* in hanc concedere turbam. (Hor. *Sat.* I, I. *Serm.* IV, 142.—V, 100.—IX, 69).

[5] Væ vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ, *quia circuitis mare et aridam, ut faciatis unum proselytum :* et cum fuerit factus, facitis eum filium gehennæ, duplò quàm vos (Mat. XXIII, 15).

se plaint qu'il n'était pas toujours selon la science [1]; mais trois grands objets de ce zèle importaient beaucoup au salut des hommes : ils allaient prêchant partout l'unité de Dieu [2], la sanctification du jour du Seigneur [3], et la venue prochaine du Roi-Messie [4].

Viennent maintenant Volney et Dupuis, et autres francs-maçons *spinosistes*, multiplier, en les forçant, les analogies, pour nous faire croire les vérités juives empruntées aux fables païennes ; nous acceptons avec reconnaissance celles de ces analogies qui nous paraissent vraisemblables : elles servent à notre cause, elles prouvent notre assertion ; les armes de nos adversaires se tournent aisément contre eux. La Bible à la main, sans qu'il soit possible de nous opposer aucun monument, nous contraignons les plus anciens poètes et historiens profanes, et l'Inde, et même l'Amérique, à confesser qu'ils ont reçu du *peuple de Dieu*, directement ou indirectement, par écrit ou de vive voix, le fond très vrai de leurs fables absurdes. C'est donc ainsi que par la dispersion, disons mieux, par la diffusion de ses *serviteurs*, à toutes les époques et dans tous les lieux, Dieu poursuit de sa lumière les yeux qui la fuient, et oblige ceux qui le blasphèment à rendre témoignage à ses œuvres et à confesser sa puissance.

Quoiqu'en ait pu dire le paganisme, qui n'estime que la richesse et ne recherche que le plaisir, quoiqu'en dise l'incrédulité qui s'obstine à ne voir nulle part la main du Très-Haut, de quel œil, malgré leurs revers et leurs fautes, devons-nous donc considérer les Juifs de l'ancienne alliance ; et, malgré l'humiliation où ils sont réduits, que nous faudrait-il penser maintenant de

[1] Testimonium perhibeo illis (Judæis) quòd æmulationem Dei habent, sed non secundùm scientiam. (*Rom.* x, 2).

[2] Diodore dit que Moïse, qui n'était pas anthropomorphite, avait interdit les statues, parce qu'il pensait : μόνον εἶναι θεὸν, καὶ τῶν ὅλων κύριον. (Ecl. XL, t. 2, p. 542. Edit. Wessel). — V. Tacit. *Hist.* v. 5.

[3] Cultaque Judæo septima sacra Syro. (Ovid. de Arte amandi, I, 75. — Sur l'année sabbatique. (Tacit. l. c.)

[4] Tacit. *hist.* v, 13, *profecti* Judæâ rerum potirentur. — Suet. *Vespas*, c. 4. Judæ *profecti* rerum potirentur. — Tu Bethleem... ex te mihi *egredietur* qui sit dominator. (Mich. v, 2).

ceux qui vivent encore au milieu de nous ; s'ils étaient demeurés fidèles ? Nous n'avons parlé jusqu'ici que des Juifs de l'ancienne loi. Ils furent envahis, opprimés, foulés aux pieds des nations, à peine ont-ils reçu quelques instans de la vie des peuples, qui est la liberté et l'indépendance. Sitôt qu'un chef puissant s'élève quelque part et domine, il se met en marche et chasse devant lui le fils de Juda. Le fils de Juda se résigne, il a tout perdu, excepté ce qui vaut bien mieux que la liberté elle-même ; il a gardé le flambeau de la foi ; il le porte haut devant son vainqueur, que la Providence avait destiné à servir de guide au reste du monde ; si celui-ci détourne ses regards, il est sans doute inexcusable ; et si le monde demeure enseveli dans les ténèbres de la mort, ce n'est pas la faute de Dieu, qui ne veut point que le monde périsse, qui ne s'est point laissé sans témoignage, qui envoie partout ses missionnaires. Ainsi la Providence est justifiée.

Écrions-nous donc avec les prophètes : « Qu'ils sont beaux « les pieds préparés pour la préparation du saint Évangile ! qu'ils « sont beaux sur les montagnes, les pieds de ceux qui évangéli- « sent la paix, et avec elle tous les biens ! Qui sont ceux-ci qui « volent comme des nuages de l'Orient à l'Occident ? » Étonné des paroles que Dieu leur inspire, le monde entier est dans l'attente. C'est qu'en effet le Messie va paraître, que les cieux vont pleuvoir le Juste, et que la terre germera son Sauveur[1].

II. Caractère du prosélytisme des Juifs depuis J.-C. jusqu'à nos jours.

Pauvreté n'est point vice, témoin, en France, le clergé ; et oppression n'est point honte, témoin Gnesne, en Pologne, et Cologne, en Prusse. On ne saurait en dire autant de l'avarice et de la haine. La haine, passion fougueuse, pousse à la vengeance et aux plus grands crimes : l'amour de l'or est un penchant qui tient

[1] Nous espérons donner une suite prochaine à ce travail sur la dispersion des Juifs dans l'univers antique, et la diffusion par eux des traditions bibliques, en publiant un beau travail de l'abbé Brunati,

l'homme courbé vers la terre. Lorsque les Juifs avaient une patrie, et que leurs yeux, baignés de pleurs, cherchaient encore les ruines du temple, en quelque lieu qu'ils fussent exilés; ces deux honteuses maladies les travaillaient-elles comme de nos jours? Il sera permis d'en douter à quiconque ne consultera que l'inimitié des auteurs païens; ceux-ci ne leur font qu'un reproche, et qui les honore : ils ne les accusent que d'observer, avec une invincible obstination, les pratiques d'un culte trop pur et trop saint pour s'associer aux abominations de l'idolâtrie[1]. L'ardeur du prosélytisme des Juifs suffirait d'ailleurs pour prouver qu'ils avaient plus d'horreur pour le paganisme que de haine contre les païens. Mais si l'insatiable cupidité n'était pas non plus leur caractère distinctif, peut-être n'est-ce point à dire qu'au siècle d'Auguste ils fussent plus exempts qu'aujourd'hui de ce vil défaut : alors le *Mammon* des Carthaginois (*Hermès* chez les Grecs et *Mercure* chez les Romains) était à peu près le seul Dieu sincèrement adoré dans le *monde qui n'en pouvait plus*, a dit Bossuet : voilà pourquoi, tandis que les paiens gardent sur ce point le silence, Jésus-Christ, en Judée, adresse à ses auditeurs ces rudes paroles : « *Vous ne pouvez servir Dieu et Mammon.* » Oui, Mammon était en effet le dieu de l'épicurisme du Sadducéen, qui faisait servir l'or aux voluptés; il était surtout le dieu du Pharisien, dont la pénitence hypocrite dévorait les maisons des veuves. Mammon se serait prosterné aux pieds d'un glorieux Messie qui aurait brisé le joug des Romains et porté dans Jérusalem les dépouilles du monde vaincu. Un Messie pauvre n'était point son

[1] Les autres reproches sont vagues et impossibles à prouver, ceux-là seulement sont précis : Moses, novos ritus (et il dit plus loin : hi ritus antiquitate defenduntur), *contrarios* que cæteris mortalibus indidit. Profana illic omnia quæ apud nos sacra... apud ipsos fides obstinata, misericordia in promptu, sed adversus omnes hostile odium, separati epulis, discreti cubilibus.... alienarum concubitu abstinent.... Nec quidquam priùs imbuuntur quam contemnere deos (Tacite *hist.* v, 4, 5). Ce qu'il ajoute aussitôt : *Exuere patriam; parentes, liberos, fratres, vilia habere*, ne peut s'entendre que des prosélytes, et peut-être des premiers chrétiens, confondus avec les Juifs pendant plus d'un siècle.

Messie. *Celui qui n'avait point ou reposer sa tête* ne pouvait faire entrer dans ces *dures cervelles* les preuves de sa mission, ni dans ces *cœurs incirconcis* [1] l'amour de sa doctrine et de ses exemples. Sa mort prédite fut enfin résolue. La vengeance assouvie, la haine se serait éteinte si elle eut eu pour objet un homme mortel; quelqu'un de ces faux Messies, par exemple, qui les trompèrent si souvent, après qu'ils eurent rejeté le seul véritable, et dont les noms, exécrés d'abord, furent si promptement oubliés. Que faire à une froide cendre, si ce n'est la jeter au vent? Ainsi serait-il arrivé si le Christ était resté dans le sépulcre au-delà du troisième jour. Il est ressuscité : ses apôtres hésitent encore à le croire, que déjà ses ennemis en sont convaincus. La haine a ses instincts plus sûrs et plus prompts que ceux de l'amour. Il est ressuscité pour ne plus mourir : la haine qui poursuit un dieu est immortelle comme lui. Dans son principe, cette haine fut un crime énorme, inoui. Dans sa durée, elle est un châtiment, le plus épouvantable de tous. Il est fulminé contre la postérité d'Abraham, l'anathème qu'on lit dans saint Paul [2]. La haine de Dieu, c'est l'enfer. Aux yeux du chrétien, le malheureux juif est un peuple de réprouvés, si sa conversion future n'était expressément promise dans les saintslivres; et si des conversions partielles, héroïques comme celle de M. Drach, ne consolaient de tems en tems l'Église, qui ne cesse de prier pour eux le Vendredi-Saint, et qui, sortie de la Judée, les regarde comme des frères, en attendant qu'elle puisse leur donner le doux nom d'enfans; car elle ne peut se lasser de répéter avec saint Paul : Douleur en mon sein, larmes dans mes yeux, continuel déchirement de mes entrailles maternelles [3] !

Voulons-nous, ailleurs que dans l'Évangile, des preuves de cette haine vraiment surhumaine, ouvrons les livres des Rab-

[1] Durâ cervice, et incircumcisis cordibus et auribus, vos semper spiritui sancto resistitis. Sicut et *patres* vestri, ita et vos, disait saint Étienne aux Juifs (*Act.* VII, 51).

[2] Si quis non amat dominum nostrum Jesum-Christum, sit anathema (I. *Cor.* XVI, 22).

[3] Tristitia mihi magna est, continuus dolor cordi meo (*Rom.* IX, 2).

bins ; n'importe le pays ou le siècle, nous trouverons partout ce même caractère qu'on ne peut appeler que diabolique. Un Allemand, le docte Eisenmenger, nous a heureusement épargné ce qu'un si pénible travail aurait de plus fastidieux ; ayons le courage, qui n'est pas petit, de parcourir dix ou douze chapitres [1] des deux mille pages de son recueil. En voici, en quelques lignes, toute la substance. Pardon, ô mon Dieu, des blasphêmes que mon cœur déteste et que ma main ne transcrit qu'en tremblant.

Les enfans d'Ismaël lisent dans leur livre sacré ces paroles que leur faux prophète emprunte à nos saints Évangiles : « L'Ange dit « à Marie : Dieu t'a choisie; il t'a purifiée , tu es élue entre tou- « les femmes... Dieu t'annonce son Verbe, il se nommera Jésus, « le Messie, grand dans ce monde et dans l'autre, et le confident « du Très-Haut....—Seigneur, répondit Marie, comment aurais-je « un fils? aucun homme ne s'est approché de moi. — Il en sera « ainsi, reprit l'Ange ; Dieu forme les créatures à son gré. Veut-il « qu'une chose existe, il dit : Sois faite, et elle est faite [2]. » Pire que le Mahométan, mille fois, le Juif déicide, a couvert de sa bave

[1] Ch. 2. Des noms outrageans que les Juifs donnent à Jésus-Christ, p. 61-148.

C. 3. Ce qu'ils disent que le Christ a fait, et pourquoi il a dû mourir, p. 148-188

C. 7. Quel mépris ils font des Évangélistes, de tout le Nouveau-Testament et des saints apôtres, p. 270-293.

C. 10. Ce qu'ils prétendent du Christianisme, et de quels noms ils appellent les prêtres, p. 494-506,

C. 11. — De l'Église, et comment ils la nomment, p. 507-533.

C. 12. — Du Saint-Sacrement de l'autel, p. 533-556.

C. 13. — Des fêtes chômées dans l'Église, p. 556-567.

C. 16. Quels noms ils donnent aux chrétiens, p. 631.

C. 17. Au Christianisme, p. 718-803.

T. II, c. 2. Quels maux ils souhaitent aux chrétiens, p. 90.

C. Ce qu'ils croient permis de leur faire, p. 189-234.

Eisenmenger : *Judaïsme dévoilé* (en allemand), 2 vol. in-4°. Kœnisberg, 1711.

[2] *Coran*, c. 3, t. 1, p. 63-64, v. 37-42, traduction de Savary. Paris, 1829, in-18.

rationaliste (je ne dis pas ce mot sans dessein)[1] le miracle inouï de cette divine naissance. Il ose, le dirai-je? appeler Jésus l'*enfant du crime*, le *fils de l'adultère!*... le nom que David se donne par humilité[2], il le lui applique : ce n'est pas assez pour sa rage; il change en noms propres *la boue* et *l'écume*, et la jette à la face du saint des saints. Il donne *l'âme de Caïn* au juste Abel, qu'il a sacrifié; il perpétue par le nom *de pendu* (et c'est son titre de prédilection) la mémoire du plus grand forfait que jamais aient commis les hommes : il flétrit du nom d'idoles infâmes, entre autres *Moloch* et *Baal*, le Dieu qu'il n'a point voulu adorer; les malédictions exécrables proférées jadis par ses prêtres, il les sanctionne en les répétant, et *le maudit* est le seul titre par lequel il le distingue des dieux des païens. Il redit sans cesse *béni soit Dieu*; mais sa révolte contre Dieu lui a fait doubler ses prières; et s'il y mêle à chaque instant le nom de Jésus, c'est pour se procurer l'infernal plaisir d'ajouter sans cesse : *Qu'il crève, soient broyés ses membres, que l'enfer reçoive son âme, maudit et exterminé soit son nom*. Ce nom, devant lequel tout genou fléchit, même dans le fond des enfers[3], il le défigure, tantôt en en retranchant, tantôt en y ajoutant une lettre, et il donne de ces bizarres altérations des raisons subtiles et ridicules, qui seraient, s'il s'agissait d'un simple mortel, le dernier degré d'insolence; mais qui ne sont ici qu'un excès de fureur, qui, tant elle ressemble à de la folie, inspire une pitié profonde.

C'est une sorte de consolation et de soulagement pour un cœur chrétien de penser qu'il a quelque part aux outrages de son divin maître. Eisenmenger a eu la patience de compter jusqu'à 86 noms très injurieux que les rabbins, dans leurs ouvrages, donnent, soit aux chrétiens, soit au christianisme; c'est bien assez d'en

[1] Paulus : *Manuel d'Exégèse*, t. 1, p. 99 et suiv., cité par Strauss, t. 1, p. 202 de la traduction française. Paris, 1839, in-8°.

[2] Quem persequeris (Saul), Rex Israël, quem persequeris? Canem mortuum persequeris (1, *Reg.* xxiv, 15).

[3] In nomine Jesu omne genu flectatur cœlestium, terrestrium, et *infernorum* (*Philip.* 1, 10).

choisir quelques-uns. Disciples de Jésus, nous sommes avant tout les *Nazaréens;* et parce que nous l'adorons, nous sommes *païens, idolâtres*, et adorateurs du *pendu;* les saints apôtres étaient Juifs, nous sommes donc *apostats*, *renégats*. Nous avons la foi, notre foi résiste aux plus violentes épreuves, nous sommes donc *aveugles* et *endurcis;* nous sommes affranchis, par la loi de grâce, de leurs observances légales, c'est ce qui nous rend dignes d'être appelés *mangeurs de la chair de pourceau*, et, par conséquent, *débauchés, impurs*, ou plutôt nous sommes pour eux tout ce qu'ils connaissent de plus immonde; des *pourceaux*, des *pourceaux sauvages*, des *chiens*, des *veaux de trois ans*, des *boucs*, des *ânes*, des *serpents*, des *aspics*, des *araignées*, et surtout des *monstres*. Par le plus frivole jeu de mot hébreu, Rome est pour eux *l'empire de la licorne*[1], elle est aussi *l'empire d'Amalec* et *le pays des Cuthéens;* elle est *Ninive*, elle est *Bosra*, car nous sommes *Iduméens*, et de la *race d'Esaü;* et notre souverain pontife est ce *Samaël*, qu'ils croient le chef des démons. Il me faudrait traduire près de cent pages in-4° pour rapporter les malédictions dont ils remplissent contre nous leurs prières. En public, ils font des vœux pour les princes qui les tolèrent; mais sous les noms rapportés ci-dessus, et sous beaucoup d'autres encore, il n'est point de maux qu'ils ne leur souhaitent, point de menaces des psaumes ou des prophéties qu'ils se lassent de leur appliquer; le matin, le soir, aux néoménies, pendant toute l'octave de Pâques, tous les jours de Sabbat, dans toutes leurs solennités; en un mot, chaque fois qu'ils sont réunis dans leur synogogue et dans l'intérieur de leurs maisons, c'est encore ainsi qu'ils se flattent de plaire à Dieu, qu'ils irritent.

[1] ראמים (Reemim-licornes) pour Romijim. (Romains), Eisenmenger, t. p. 173. — M. Michel-Berr (*un mot de M. B.*. Paris, 1824. Clémence, boulevard Saint-Denis, 7, note 2), homme de lettre *israélite*, fait, au sujet de ma conversion, une sortie contre la *religion catholique*, et contre ses ministres. Si j'avais eu le malheur d'entrer dans une secte dissidente, il n'y aurait probablement trouvé rien à redire, puisqu'il est lié d'amitié avec des Juifs qui se sont faits protestans (*Drach.* 1re *lettre d'un Rabbin converti*, p. 88). On ne saurait trop le redire avec le profond M. de Bonald : « *On ne hait ainsi que la vérité.* »

Ils n'ont eu, nous en convenons, que trop de raisons de se plaindre de cette fureur passagère, qui, pendant les 12e et 13e siècles, avait exaspéré contre eux, en plusieurs pays, les populations chrétiennes. Mais quels affreux malheurs les aurait accablés, si jamais l'Église avait pu prescrire, ou même seulement tolérer, des prières semblables aux leurs. Une colère, à laquelle peut-être ils avaient pu donner occasion, alimentée, comme leur haine, par une prière de tous les jours, leur eût fait déclarer sans doute une de ces guerres d'extermination complète, dont les histoires des peuples de l'antiquité offrent plus d'un sanglant exemple. Leur petit nombre aurait-il résisté à l'émulation d'une multitude qui, armée par le fanatisme des oraisons de ses pasteurs, eût cru laver, dans les flots de leur sang, le sang divin qu'ils avaient répandu? Ce petit nombre auquel Dieu les a réduits, les a certainement préservés de grands crimes, du moins durant ces derniers siècles; mais est-il bien vrai que leur rage se soit exhalée toute entière dans l'impuissance de ces vœux que leur Dieu, qui est le nôtre, avait en horreur? Ne serait-il pas facile de rencontrer, dans les livres de leurs docteurs, certaines maximes pratiques dont les conséquences puissent êtres graves? Consultons encore Eisenmenger : il nous dira, dans un très long chapitre[1], et démontrera, par beaucoup de textes hébreux, qu'il est permis de tuer un chrétien, parce qu'il faut le regarder comme un de ces *Amalécites* que Dieu avait ordonné qu'on exterminât; qu'à plus forte raison faut-il tâcher de mettre à mort un Juif converti, à force ouverte et le glaive en main, s'il se peut; sinon, en lui tendant des piéges; et qu'enfin, autant il est prescrit par la loi de voir dans le Juif un prochain qu'il faut aider et secourir, autant il est défendu, au contraire, de tirer de peine les étrangers, ce qui est un des noms les moins injurieux qu'ils daignent donner aux chrétiens. C'est un devoir de les laisser périr s'ils tombent dans la mer, dans un fleuve, dans une fosse, ou tout autre danger de mort : il faut alors les délaisser, quand bien même on pourrait compter, en les délivrant, sur une grande récompense.

[1] 2e partie, chapitre second, t. II, p. 90-189.

Les impitoyables rabbins allèguent trois raisons de cette conduite : 1° Point de traité, disent-ils, avec aucune espèce d'idolâtre, Dieu l'a défendu ; 2° un idolâtre n'est pas *le prochain* ; 3° le sauver, c'est lui donner lieu de continuer à être idolâtre, et participer à son crime.[1].

[1] A la suite du traité de Gérard Jean Vossius *de Theologiâ gentili*, Amsterdam, 1668, in-f°, est la traduction latine que son fils Denys Vossius a donnée du traité de Moses Maimonides, *sur l'Idolâtrie* (des chrétiens, la seule à craindre pour les Juifs, depuis Jésus-Christ). Nous allons transcrire les deux premiers numéros du ch. 10 de la traduction latine (le texte hébreu est en regard).

Ne paciscantur (Judæi) cum idololatris (cum christianis), ita ut iis concedant idola (lignum crucis) colendi licentiam, quia dicitur : *non percuties cum eis*, etc. *Sed vel a cultu avertant, vel occidant nec eorum misereri licet*, quia dicitur : *nec misereberis eorum* (Deut. VII, 2).

L'Écriture ne parle que du temps précis de la guerre *d'extermination* déclarée par ordre de Dieu aux aux Hétéens, Gergéséens, Amorrhéens, Chananéens, Phéréséens, Hévéens, et Gébuséens, tous noms qu'ils nous donnent. Et ils appliquent à tous les tems et à tous les peuples, les chrétiens compris très expressément, ces paroles : *Percuties eas usque ad internecionem*, ou du moins celles-ci qui les expliquent : *non inibis cum eis fœdus* (post prælium) nec misereberis earum (septem gentium, in prælio).

Idcirco, si quis viderit gentilem pereuntem, vel aquis demersum *ne opem ferat*. Si eum morti proximum viderit, *ne eripiat morti*. Attamen manu suâ eum perdere, præcipitem in puteum dare, vel si quid simile, nefas est, quia nobiscum non bellum gerit.

II. Hæc dicta sunt de idololatris. Sed Israelitarum illos, qui à religione desciverint, vel *Epicurei* evaserint (*a*), *trucidare* atque ad inferos usque.

a C'est le nom qu'ils donnent le plus volontiers aux chrétiens quand ils disputent directement contre eux. Voir Nizzachan, p. 186, in-4°, 1664, Nuremberg, cité par Eisenmenger, t. 1, p. 696, et le célèbre Abarbanel dans son livre *Markeveth Hammischneh*, fol. 110, col. 3, in-f° 1551. Sabionetta dit expressément sur ces paroles du Deutéronome : *In gente stultâ* irritabo illos (XXXII, 21). « Insensé, c'est-à-dire hérétique et *Epi-
» curien*, d'où il résulte que les Romains (le chrétien catholique) רומיים
» ê Romiim) sont un peuple insensé : hérétique et insensé dans sa foi
» qui lui fait diviniser la chair et le sang. » V. *Eisen.* 1, c, p. 692,

Est-ce bien là l'esprit de l'Évangile, est-ce là ce que nous enseigne la touchante parabole du Samaritain, prêchée aux juifs de la loi de Moïse, et à laquelle aucun de leurs docteurs n'osa opposer un seul mot? Gardons-nous d'imiter ces affreux exemples. Que les païens qui ne connaissent point Jésus-Christ, que les mahométans qui n'ont point le bonheur de vivre sous la loi de grâce, rendent aux juifs haine pour haine et guerre pour guerre; il nous est dit à nous : *Heureux les pacifiques, ils seront appelés les enfans de Dieu;* nous avons reçu le commandement *de prier pour nos ennemis* et de ne point *rendre malédiction pour malédiction.* «

Après tout, nos chers ennemis ne sont-ils pas nos bienfaiteurs? Ne devons-nous pas dire avec Zacharie : *C'est d'eux que nous vient le salut?* Dieu permit-il jamais un mal, sinon pour en tirer un jour quelque bien? Qui sait si leur indifférence ne serait point funeste à notre foi? On ne hait ainsi que la vérité : qui ne le voit pas? Cette haine nous met sous les yeux la grande scène du Calvaire. Doit-elle nous sembler autre chose que l'Évangile en action? Et nous, témoins de ce touchant spectacle, quel sentiment doit-il nous inspirer, quelle parole suggérer à nos cœurs, sinon la prière de notre maître : *Daignez leur pardonner, Seigneur, car ils ne savent ce qu'ils font!*

Mais enfin que font-ils et qu'avons-nous à faire, non pour nous venger, à Dieu ne plaise; mais pour échapper à la contagion de leur influence?

Il m'est tombé entre les mains une lettre datée de Florence et

persequi *jubemur*. Quippe affligunt Israëlem, populumque a Deo avertunt.

Hinc discere est prohibitum quoque esse, ne medicinam idolatris faciamus, utcunque mercedem reciperemus (à quelque prix que ce soit!) Cæterum si quis ab iis metuat, ac se propterea fore credat exosum mercede sonabit, gratis vero *non licet*.

Proselytum autem (les Juifs modernes n'en ont plus, si ce n'est peut-être les *maçons* de certaines loges) inter Israelitas degentem, quia in eum eum servare jubentur, gratis etiam curabunt (Mos. Maim. *de Idol.*, edit. Vossius, p. 69).

écrite depuis 25 ans (1er août 1806). Voici ce que j'ai cru devoir en transcrire :

« La secte judaïque est aujourd'hui, selon moi, la puissance
» la plus formidable, si l'on considère les grandes richesses et la
» protection dont elle jouit dans presque tous les États de l'Europe.

» Elle paraît en tout séparée et ennemie des autres sectes;
» mais réellement elle ne l'est pas : en effet, il suffit que ceux de
» celles-ci se montrent ennemis du nom chrétien pour qu'elle les
» favorise, les soudoye et les protège. Et ne l'avons-nous pas
» vue, ne la voyons-nous pas encore prodiguer son or et son ar-
» gent pour soutenir et multiplier les modernes sophistes, les
» francs-maçons, les jacobins, les illuminés?

» Voici ce que les principaux et les plus riches juifs de Turin
» me communiquèrent en diverses circonstances : Que Manès et
» l'infâme Vieux de la montagne étaient sortis de leur nation;

» Que les francs-maçons et les illuminés ont été fondés par
» deux juifs;

» Que d'eux tiraient leur origine toutes les sectes anti-chrétien-
» nes, qui étaient à présent si nombreuses dans le monde qu'elles
» arrivaient à plusieurs millions de personnes de tout sexe, de
» tout état, de tout rang, de toute condition;

» Que, pour mieux tromper les chrétiens, ils feignaient eux-
» mêmes d'être chrétiens, voyageant et passant d'un pays à l'au-
» tre, avec de faux certificats de baptême;

» Qu'ils espéraient, à force d'intrigues et de cabales, d'obte-
» nir de tous les gouvernemens des états civils, comme cela leur
» était déjà arrivé dans plusieurs pays. »

Celui qui avait reçu cette lettre est mort depuis bien des années. Il y ajoute cette courte apostille : « J'ai su, par la voie des francs-
» maçons initiés aux grands mystères de la secte, qu'il y avait
» beaucoup de juifs, surtout dans les hauts grades. »

Laissons de côté l'accusation odieuse sur les faux actes de baptême, question individuelle, qui ne peut être éclaircie que juridiquement et par voie d'enquête. Ne disons rien non plus de leurs espérances en ce qui concerne l'état civil; elles sont trop

connues et trop avouées pour pouvoir être l'objet d'une question; mais venons aux autres griefs : pouvoir exorbitant, conjuration générale contre la religion catholique, influence exercée sur la maçonnerie.

Le nombre des juifs est petit, comparé à la multitude de nations au milieu desquelles la main de Dieu les a disséminés. Leur puissance politique est à peu près nulle, à ne considérer que les titres dont on les décore dans les divers états chrétiens. Beaucoup d'entre eux sont aussi pauvres qu'on les voyait au temps de Juvénal. Mais, tout séparés, indigens et obscurs qu'ils sont comme peuple, ils sont puissans parce qu'ils sont unis. L'amour et la haine sont leur force. Ils haïssent avec fureur ce qui n'est pas juif, et ils s'aiment entre eux avec passion. Il y a parmi eux des pauvres; quel peuple pourrait n'en point avoir? mais ces pauvres travaillent s'ils sont valides; s'ils ne le sont pas, ils sont assistés par leurs frères : je ne crois pas qu'ils aient des mendians. On leur connaît un vice; mais un seul, qui semble avoir absorbé tous les autres. Je tiens d'un prêtre de l'Alsace, où ils vivent en si grand nombre et se rendent si redoutables[1], qu'il n'y a chez eux ni débauche ni libertinage, cette lèpre des *civilisations avancées*. Ainsi, ni ivrognes, ni dissipateurs; ils sont sobres, laborieux, ne dédaignent pas les plus vils travaux, et souvent se montrent capables des spéculations les plus hautes et les plus habiles. Chez eux, à ce que l'on assure, les époux sont chastes, les filles modestes, les enfans dociles et respectueux; ils observent encore leurs jours de sabbat et leurs autres fêtes avec leur antique fidélité : c'est là peut-être, si j'en excepte les vertus morales dont ils ont presque tous gardé l'apparence, comme les pharisiens hypocrites, et que plusieurs d'entre eux possèdent, j'aime à le penser; c'est là tout ce qu'ils ont conservé de leur loi; mais c'est beaucoup sans doute pour un peuple qui n'a plus ni temple ni sacrifice. Je leur dois encore un hommage qui achève de prouver ce que j'avançais. On sait combien la soif de l'or est féconde en crimes;

[1] Extrait de la *Quotidienne*, juillet 1818, cité par M. de Bonald, Mélanges littéraires, t. II, p. 255. Paris, 1819.

elle les dévore, qui peut l'ignorer? Cependant, si, comme je pense, ils sont souvent forcés de comparaître à nos tribunaux de commerce, je ne me rappelle point, je l'avoue, avoir jamais entendu dire qu'il ait souvent fallu les citer devant nos justices de paix, ni qu'on les ait fréquemment rencontrés à une police correctionnelle, à un tribunal criminel, et enfin aux bagnes. C'est donc une nation respectable sous plus d'un rapport, et que Dieu réserve pour de grandes choses. Dix huit cents ans de malheurs inouis l'ont trempée dans l'infortune, loin de l'affaiblir; et ce sont, pour ainsi dire, des hommes d'acier.

D'où leur peut donc venir ce regard sinistre qui nous épouvante? le chrétien en sait la raison; mais demandons à l'incrédule pourquoi leur commerce lui semble peu sûr? pourquoi surtout il se sent mal à l'aise dans leur compagnie, lors même qu'il n'a point d'affaire d'argent à traiter? Je répondrai pour lui et je dirai : c'est qu'à l'insçu de l'incrédule, qui est né chrétien, demeure en lui, malgré lui-même, une sorte d'instinct catholique qui l'avertit secrètement que la société de ces hommes est dangereuse pour sa foi. Sachons-le bien, le génie du prosélytisme est essentiel à ce peuple; il sera éternellement l'apôtre du bien ou du mal.

Il est passé, voilà bientôt deux mille ans, le tems où le juif voyait accourir en foule à son temple, pour adorer le Dieu unique qu'il allait prêchant en tous lieux, le Grec subtil comme le fier Romain; le Mède, le Perse, l'Elamite; les princes de l'Éthiopie. Je ne sache pas avoir lu, et ne crois pas qu'on puisse me montrer nulle part, depuis Jésus-Christ, un seul prosélyte du judaïsme; cependant, je le répète, le prosélytisme du juif est toujours le même, toujours aussi ardent et aussi fécond. J'ai besoin, pour être compris, de donner au moins une idée de la *philosophie des Juifs cabalistes*; c'est ce que je ferai dans le prochain article.

L'Abbé B...

Voyages.

CORRESPONDANCE ET MÉMOIRES D'UN VOYAGEUR EN ORIENT.

PAR EUGÈNE BORÉ,

CHARGÉ D'UNE MISSION SCIENTIFIQUE PAR LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET PAR L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES.[1]

Objet du voyage de M. Boré. — Itinéraire. — Découvertes géographiques. Monumens d'Amastris. — Alphabet et histoire des Aghovans. — Des Chaldéens et de leur langue. — Décadence de l'empire Turc. — Dégradation du clergé chez les Grecs et les Arméniens schismatiques et dans la Chaldée nestorienne. — École de Tauris. — Propagande protestante. — Écoles catholiques fondées par M. Boré.

Ce n'est pas sans quelque hésitation que nous prenons la plume pour rendre compte de la Correspondance et des Mémoires de M. Boré. Si la justice nous fait un devoir de payer à ses observations et à ses travaux un ample tribut d'éloges, d'un autre côté ces éloges, dans un recueil à la rédaction duquel le jeune orientaliste est toujours attaché, offriront-ils cette garantie de désintéressement et d'impartialité qui doit en faire tout le prix? Placés dans l'alternative, ou de blesser l'équité par trop de réserve, ou de manquer aux convenances par trop d'enthousiasme, nous prenons le parti de nous abstenir de toute louange. Une analyse aussi exacte et aussi rapide que possible des deux volumes publiés au nom de M. Boré, voilà ce que nous allons offrir à nos lecteurs; ce ne sera point notre faute, si, d'un bout à l'autre, ce simple compte-rendu a tout l'air d'un éloge.

[1] Paris, chez Olivier-Fulgence, libraire, rue Cassette n° 8. Deux vol. in-8° avec une carte; prix 15 francs.

Dans l'été de 1837, M. Boré, après une excursion dans le Tyrol, devait aller séjourner quelques tems à Venise : ce qu'on nomme ordinairement le hasard le conduisit à Vienne. Là il conçut le dessin d'un voyage scientifique en Orient. Son projet était de s'y perfectionner dans la connaissance du turc, de l'arabe et du samaritain, et surtout d'étudier à fonds le syriaque chez les Maronites du Liban, où il espérait aussi trouver des secours pour achever une traduction commencée de saint Éphrem. Pour donner à son voyage toute l'utilité dont il était susceptible, M. Boré se remit avec ardeur à étudier la botanique, la minéralogie, les mathémathiques et la levée des plans. Arrivé à Constantinople au commencement de décembre 1837, il employa tout l'hiver à se familiariser avec le turc et l'arménien, de manière à écrire et à parler ces deux langues. Ses préparatifs furent admirablement complétés par la découverte et l'acquisition providentielle des livres, des cartes, des instrumens, du mobilier, en un mot de tout l'attirail de voyage de l'infortuné docteur Schultz. Mais dans ses relations journalières avec MM. les Lazaristes de Constantinople, M. Boré avait appris à connaître sous un jour nouveau le pays qu'il allait parcourir. Il sentit que son entreprise pouvait servir utilement, non seulement les progrès des sciences, mais encore ceux de la civilisation et du catholicisme. Enfin il reconnut avec joie la possibilité de réaliser une espérance vaguement conçue depuis longtems, celle de devenir voyageur missionnaire. La congrégation de Saint-Lazare envoyait un de ses membres en Arménie, pour y examiner l'état des catholiques, établir avec eux des rapports plus fréquens et pourvoir aux moyens d'augmenter dans ce pays le nombre des enfans de l'Église. Heureux de pouvoir se joindre à cette pieuse ambassade, M. Boré n'hésita pas à bouleverser le plan de son voyage et à le commencer par où il avait projeté de le finir.

Notre voyageur quitta donc Constantinople, le 2 mai 1838, en compagnie de M. Scafi, prêtre lazariste. Ils se dirigèrent à l'Est, et tantôt longeant les bords de la mer Noire, tantôt voyageant dans les terres, ils traversèrent l'Asie-Mineure jusqu'aux frontières occidentales de la Perse. Les principaux points de leur

itinéraire furent Héraclée, Amasra, Castamouni, Voivoda, Vé-zir-Keupri, Samsoun, Amasia, Tokat, Sivas, Erzinghian, Erzeroum, Kars, Erivan, Bayazid, Van, Salmas et Tauris. Des lettres nombreuses, un long journal, des mémoires, des rapports adressés tant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres qu'au conseil de l'association pour la propagation de la Foi, renferment les détails de ce long et périlleux voyage, où M. Boré se montre avec le double caractère du savant et de l'apôtre.

Dans le but de servir plus utilement la science, nos voyageurs évitèrent les routes qu'avaient fréquenté leurs dévanciers. Plusieurs découvertes géographiques assez importantes furent le résultat de cette méthode. D'après les observations de M. Boré, l'on devra modifier un peu sur les cartes le cours de l'ancien *Iris*, fleuve qui se jette dans la mer Noire, à Samsoun. En remontant ce fleuve, on trouve sur ses ses rives *Amasis*, *Tokat*, l'ancienne *Comana*; puis, laissant au sud la ville de *Sébaste*, on gravit la chaîne du *Quouzé-Dagh* jusqu'au village de *Kurdtatachi*. Là l'Iris n'est plus qu'un torrent dont la source a été reconnue, pour la première fois par M. Boré, à peu de distance dans les flancs neigeux de la montagne. Parallèlement à l'Iris coule une rivière, qu'on appelait jadis le *Lycus* [1] et qui prend naissance, selon Strabon, dans l'Arménie occidentale. M. Boré a pu préciser un peu mieux ce renseignement trop vague; il a reconnu la source du Lycus dans la vallée supérieure de *Kara-Hissar*, à quatre lieues d'un bourg turc bien peuplé nommé *Mesha-Chehr*, à quatre journées environ de la plaine d'*Akcheher*. Un ancien document géographique plaçait à six milles du Lycus la ville de *Nicopolis* bâtie par Pompée, et que d'Anville croyait avoir existé sur l'emplacement actuel de *Divrigi*. M. Boré en a trouvé les ruines dans un village arménien nommé *Pürk*; le nom de *Nicopolis* existe encore en entier dans une inscription grecque qui orne la cheminée du chef du village. La position, jusqu'ici fort

[1] Il ne faut point confondre cette rivière, qui est assez considérable, avec un cours d'eau du même nom, dont l'embouchure est à peu de distance au sud d'Héraclée.

incertaine, de l'ancienne *Pompéiopolis* est également fixée, par deux inscriptions grecques, à *Tasch-Kupri*, bourg situé à quelques lieues au N.-E. de Castémouni. L'emplacement de *Magnopolis* au confluent de l'Iris et du Lycus ; celui de *Claudiopolis*, qu'on avait fixé à *Bartan* et qui en est éloigné de huit lieues vers le S.-O. ; enfin celui de *Sésame*, qui n'est autre que l'ancienne citadelle d'Amastris, n'ont pas été reconnus d'une manière moins positive.

C'est sur le versant septentrional de la montagne qui domine *Amastris*, qu'a été vu par M. Boré un antique monument dont le caractère et la position n'ont peut-être point d'analogues : c'est une statue colossale, sculptée à une prodigieuse hauteur, dans une masse de rochers perpendiculaire. Le personnage qu'elle représente est vêtu de la toge romaine ; il étend, en signe de domination, son bras vers la mer qui se déroule, à une profondeur effrayante, par-delà les vallées. Non loin de la statue se voit, taillée aussi dans le roc, une colonne d'ordre toscan surmontée d'un aigle aux ailes déployées et tenant dans ses serres une double palme d'olivier. Deux inscriptions expliquaient ce double monument, mais la mousse qui les recouvre aujourd'hui les rend illisibles même avec le secours d'une lunette.

De l'autre côté de la vallée d'Amastris, et sur la colline où est située l'ancienne citadelle de *Sésame*, M. Boré a trouvé un monument encore plus extraordinaire : c'est une construction gigantesque, rappelant et expliquant tout à la fois les jardins suspendus de Babylone. Sur le flanc de la montagne s'ouvrent dix-neuf voûtes colossales, ayant chacune dix mètres d'ouverture, formées d'énormes pierres régulièrement taillées et jointes entre elles sans ciment. Le fond de ces galeries était percé d'une porte communiquant à des salles souterraines, actuellement obstruées, dont le dédale se prolongeait à une profondeur inconnue. Au-dessus de ces voûtes s'étend une terrasse longue, large, unie, favorablement exposée au Nord-Est et abritée par la crête de la montagne, contre les vents arides ou impétueux du sud et du couchant. « Nous jugeâmes dit M. Boré, que c'était un jardin

» suspendu, ouvrage de la nièce[1] de l'opulent Darius, qui pou-
» vait avoir cédé à la tentation d'imiter la reine de Babylone, dont
» la mémoire est toujours populaire en Orient. Le labyrinthe
» qui la supporte (la terrasse) devait servir à préserver des ri-
» gueurs du froid les plantes exotiques du parterre ; et, durant
» les ardeurs du solstice, ses salles sans fin étaient tempérées
» par une fraîcheur agréable. Amastris n'avait point perdu l'ha-
» bitude des souverains de la Perse et de la Syrie, émigrant de
» la plaine aux approches de l'été, et cherchant dans une con-
» trée montagneuse un air pur et moins chaud. C'est ainsi que
» Sémiramis allait, suivant la tradition, passer la saison des cha-
» leurs dans la ville arménienne de *Van*, où nous avons retrouvé
» son palais taillé dans le roc. »

Nous dépasserions les bornes d'un article s'il nous fallait détailler toutes les découvertes ou observations archéologiques faites par M. Boré. Pas de monument important qu'il n'ait décrit, pas d'inscriptions qu'il n'ait soigneusement relevées. Les orientalistes lui devront de nouveaux dessins des inscriptions cunéiformes, déjà copiées par Schultz et d'autres voyageurs, plus des fac-simile de quelques monumens du même genre inconnus jusqu'ici. L'un de ces derniers gisait ignoré dans la sacristie d'un couvent nestorien, où M. Boré l'a découvert en cherchant tout autre chose.

L'objet que se proposait notre voyageur en visitant tous les monastères qu'il rencontrait sur son passage, était de prendre connaissance des manuscrits qui pouvaient s'y trouver, et d'en tirer tout le parti possible pour éclairer l'histoire, la liturgie, la littérature des peuples qu'il visitait. Convaincu de l'importance de ce genre d'exploration, il n'a point cru payer trop cher, par l'ennui et les privations d'une quarantaine russe, la faculté de passer huit jours dans le monastère d'Etchmiadzin, dont la bibliothèque passe pour être le plus riche dépot littéraire de toute l'Arménie. Elle renferme, en effet, un assez grand nombre d'ou-

[1] Amastris, fondatrice de la ville qui porta longtems son nom, et qu'on nomme aujourd'hui Amaserah.

vrages précieux que l'on croyait entièrement perdus, ou dont il n'existait que des fragmens dans les bibliothèques européennes. La plus curieuse découverte qu'ait faite notre voyageur dans ce chef-lieu spirituel de l'Arménie schismatique est celle de l'alphabet des *Aghovans* (les anciens Albanais) inconnu jusqu'à nos jours aux orientalistes; et de l'histoire complète de ce peuple écrite au 7e siècle par *Moïse Galgantouni*, histoire qu'on ne connaissait guère que par les citations de quelques autres auteurs.

En continuant sa route vers les frontières de la Perse, M. Boré a été assez heureux pour retrouver, non plus cette fois l'histoire d'un peuple, mais, ce qui semblera plus extraordinaire, ce peuple lui-même. Les *Chaldéens*, si souvent cités par les auteurs sacrés et profanes, les Chaldéens, que nous croyions éteints depuis longtems, existent encore au centre de l'Asie occidentale dans les montagnes qui étendent leurs innombrables rameaux entre *Mossoul*, *Diarbekir*, *Van* et *Suleïmania*. Ils se nomment eux-mêmes, et sont appelés par les Arméniens leurs voisins *Childani*, ou *Assori*, et *Makin* par les *Kurdes*. Il est inutile d'insister sur l'analogie qui existe entre le premier de ces noms, *Childani*, et les noms de *Chaldée* et de *Chaldéens*. Le mot *Makin* est une dérivation du persan *mage*, titre que les Arméniens ont de tout tems donné à la nation chaldéenne. Quant à l'appellation d'*Assori* elle est amplement expliquée par une lumineuse dissertation où M. Boré démontre que les anciens Chaldéens occupaient la Babylonie, la Mésopotamie, la Syrie occidentale et tout le royaume d'*Assyrie*. Il fait rentrer dans le sein de cette grande famille, les Gordiiens, les peuples de l'Arzen, ceux du pays des Mogs et les Chalybes du Pont. Passant ensuite de l'histoire du peuple à celle de sa langue, M. Boré montre combien il est peu logique de restreindre l'idiome d'une nation aussi étendue au dialecte conservé dans quelques chapitres de Daniel et d'Esdras, et qui n'est qu'un mélange d'hébreu et de la langue parlée à Babylone durant la captivité. S'il est vrai que, chez tous les peuples, le perfectionnement de langage soit toujours en rapport avec le développement de l'intelligence, le progrès des sciences, l'active application des arts nobles utiles, il faut bien

avouer que la langue chaldéenne dut occuper un rang distingué parmi tous les idiomes sémitiques. Il est vrai que l'action extérieure des civilisations grecque, romaine et arabe, a pu contribuer pernicieusement à en altérer la pureté primitive. Néanmoins le langage chaldéen « ne prit pas le parti désespéré du persan, qui, » ne pouvant soutenir la concurrence de l'arabe, passa avec lui » l'humiliant traité de vivre à ses gages et de ses fonds en s'affublant des lambeaux de sa riche parure. Le Chaldéen, continue M. Boré, tint pied en Syrie contre son frère rival, durant » plusieurs siécles, et, s'il en fut chassé, il a la gloire de ne lui » avoir point cédé le poste inabordable de ses montagnes natales, » où il vit rude, pauvre et inculte, il est vrai, mais libre et indépendant. Nous l'avons surpris dans la vallée occidentale de » de l'ancienne Médie près du pays des Curdes, et notre joie de » le retrouver a été grande, car des voyageurs l'avaient déclaré » défunt et les savans avaient cru à leur témoignage.

» La cause première de sa conservation est le christianisme, » qui, renouant les fils épars et rompus de la société chaldéenne, » défendit sa nationalité attaquée successivement par l'empire romain idolâtre, par la Perse imbue du magisme, et par les peuplades arabes et turques, converties à l'Alcoran. Les traditions, » le dogme et le rite chrétien interprétés élégamment dans le corps » des écritures, des canons et de la liturgie, ont été le signal et le » commencement de la nouvelle ère littéraire ouverte à cette langue par la foi. Le culte l'a perpétuée, fixe et inviolable comme » lui, et elle est demeurée la langue littérale, à côté de la langue » du peuple, qui s'en écarta bientôt, pour passer par les phases » d'une métamorphose sans fin[1]. »

La même cause a prévenu l'altération de la langue littéraire en Géorgie et en Arménie. Mais ce n'est point là le seul bienfait

[1] Le *Mémoire* de M. Boré est trop important pour que nos abonnés ne désirent pas le connaître un peu plus au long ; nous nous proposons donc de leur en donner postérieurement les extraits les plus importans. Les origines de ce peuple ont un droit particulier d'être conservées dans les *Annales de philosophie chrétienne*.

N. du directeur.

que les populations chrétiennes de l'Asie doivent à l'influence religieuse. Elles seules, grâce à cette influence, conservent encore dans leur sein quelques germes de vie et d'activité, au milieu de la décomposition lente et fatale de l'empire ottoman. Cette décomposition s'opère d'une manière évidente pour les yeux les moins exercés. L'abandon de l'agriculture, l'anéantissement de l'industrie, la rareté toujours croissante du numéraire, et par-dessus tout la décadence et l'épuisement de la race turque en sont des symptômes manifestes. Rien de plus incertain que le succès des réformes essayées par le dernier sultan. L'Alcoran est en Turquie la base de l'organisation universelle ; le système politique est tellement lié au système religieux que la réforme du symbole y est la première condition d'une régénération sociale. Or, comment opérer l'anéantissement d'une doctrine appuyée sur les deux passions les plus énergiques et les plus vivaces du cœur humain, l'orgueil et la concupiscence, d'une doctrine qui enseigne que les croyans sont seuls dans la bonne voie, et qu'il faut exterminer les infidèles de crainte d'être séduit, à moins qu'eux-même ne se convertissent. « Pour amener une régénération complète de la société musulmane, dit M. Boré, il faut » que les Turcs perdent la supériorité de la domination, trop » propre à nourrir l'orgueil et la foi au prophète qui la leur » avait promise comme récompense. Tant qu'ils commanderont » ils ne s'abaisseront jamais jusqu'à embrasser la religion des » peuples qu'ils regardent et traitent comme leurs esclaves. » Ils doivent passer par l'épreuve des revers et de l'infortune.... » Lorsqu'ils seront commandés et circonvenus de toutes parts » par la civilisation lumineuse de l'Occident, alors, élevant la » tête et contemplant cette aurore nouvelle, ils sentiront peut-» être le néant des prophéties antérieures sur la perpétuité et » l'universalité de leur règne. » Dieu seul connaît le terme qu'il a fixé à l'indépendance de la Turquie, mais sa Providence a déjà préparé, dans les populations catholiques de cet empire, des centres de régénération.

Ces populations disséminées sur le sol de l'Asie, sont sous le patronage des Lazaristes français de Constantinople, missionnai-

res pleins d'intelligence et de zèle, qui ont senti la nécessité d'éclairer la propagande religieuse du flambeau de la science. C'est donc au nom français que les communautés orthodoxes de l'Asie sont habituées à faire honneur des secours et de l'instruction qu'elles reçoivent. Nos ambassadeurs et nos consuls furent toujours en Orient les protecteurs naturels et avoués de la religion chrétienne, et dernièrement encore les catholiques arméniens ont dû leur émancipation à la puissante intercession de la France. Aussi le nom de *Frank*, devenu partout en Asie le synonyme de *catholique*, est-il chéri et vénéré des populations orthodoxes. Or, nous l'avons déjà dit, ce n'est plus guère que dans ces populations qu'il faut chercher maintenant un peu d'énergie, et lorsque les meilleurs esprits s'alarment des rapides progrès d'une puissance envahissante, il faut bien reconnaître que M. Boré indique à la France le rôle le plus noble et le plus profitable qu'elle ait à jouer dans les affaires d'Orient. Elle trouverait un puissant auxiliaire dans la Perse, dégoûtée de l'alliance intéressée des Anglais, effrayée de la menaçante protection de la Russie, et qui, dans une circonstance récente, a montré pour la France une si honorable sympathie. Mais pourquoi n'a-t-on pas suivi le conseil de M. Boré qui demandait l'établissement d'un consul permanent à Tauris? L'agent français, dans cette résidence, aurait pu, tout en favorisant dans la Perse nos relations commerciales, agir suivant les besoins du moment, sur les populations catholiques de l'Arménie et de la Chaldée, et protéger les efforts de la propagande religieuse, qui, grâce à la charitable intervention de M. Boré, s'organise définitivement dans ces contrées.

Fidèle à son double caractère de savant et de missionnaire, notre voyageur a étudié les populations asiatiques sous un double point de vue. Il a observé avec soin leur esprit, leur caractère, leurs mœurs, leurs croyances, et, en rattachant le présent au passé dont il retrouvait les traditions dans les monumens et les livres, il a signalé les causes de leur abaissement, et tracé le sentier qui doit les ramener dans la voie de la régénération et du progrès. L'Arménie et l'ancienne Chaldée sont les deux principaux théâtres de ces observations. Dans l'une et dans

l'autre contrée, il existe des catholiques dont M. Boré fait connaître, aussi exactement que possible, le nombre et les besoins ; dans l'une et dans l'autre contrée ces catholiques sont perdus au milieu d'une population hérétique et schismatique dont la conversion est une des conditions essentielles de la régénération du pays. C'est au schisme et à l'hérésie qu'il faut attribuer l'incroyable abaissement des Chaldéens, des Grecs et des Arméniens dissidens, abaissement qui se manifeste surtout dans la dégradation morale et intellectuelle du clergé. En Arménie le simple prêtre, c'est-à-dire celui qui est le plus immédiatement en contact avec les fidèles, est un père de famille, berger ou laboureur, qui ne peut songer aux fonctions sacerdotales qu'après avoir assuré par son travail le pain de sa femme et de ses enfans. Si par hasard il avait le tems de lire et d'étudier, il n'oserait le faire dans la crainte des Vartabéds, ou docteurs, qui s'arrogent le monopole de l'instruction et traitent les pauvres prêtres comme leurs valets. La dégradation du clergé grec schismatique est encore plus révoltante. Chez les Grecs les dignités sacrées sont à l'enchère ; l'évêque qui a payé sa crosse et son anneau, s'en indemnise sur les fidèles, et n'hésite point, par exemple, à autoriser des divorces, si l'on veut bien acheter sa ratification. Les prêtres, encore plus misérables, sont aussi plus démoralisés. Les uns vendent des prières jusque à des femmes turques, que la superstition leur amène ; les autres, devenus cabaretiers, distribuent à leurs ouailles de l'eau-de-vie sous le portique même du temple, et s'enivrent d'abord eux-mêmes pour mieux tenter les acheteurs. Dans la Chaldée, le clergé est, comme en Arménie, partagé en deux classes. L'évêque, souvent consacré avant d'avoir atteint l'âge de raison, reçoit du patriarche les insignes de sa dignité, moyennant une somme d'argent et le vœu d'une abstinence perpétuelle. Du reste rien ne le distingue des autres hommes ; il mange, boit, dort, chasse ou se promène comme tout le monde, et officie à peine deux ou trois fois dans l'année. Les prêtres nestoriens, réduits par les évêques à un très petit nombre, sont tombés à un degré d'abaissement comparable seulement à celui du clergé grec schismatique de l'Anatolie ! Non-seulement ils ne

vivent point dans le célibat, mais on leur laisse la faculté d'épouser successivement jusqu'à sept femmes et demie (la veuve étant considérée comme une moitié de femme). Ils ne rougissent pas de se présenter à l'autel les jambes nues, la tête coiffée d'un bonnet, et un drap blanc jeté sur les épaules en guise de chasuble. La messe se célèbre secrètement dans le sanctuaire, isolé du corps de l'église et fermé par un rideau; coutume fort commode pour certains prêtres dont l'ignorance est telle, qu'ils ne peuvent lire les prières ordonnées par la liturgie. . . . .

Les desservans des églises catholiques, il faut bien le dire, ne sont en général ni beaucoup plus riches ni beaucoup plus instruits. Mais la pureté et la fermeté de leur foi les a préservés de l'avilissement. Ils supportent leur misère avec courage et dignité; ils sentent parfaitement tout ce qui leur manque du côté de l'instruction, et leurs yeux se tournent vers l'Occident d'où ils attendent maintenant la lumière et la vie. Grâce aux bienfaits de l'*Association pour la propagation de la Foi*, dont la sollicitude a été réveillée par les rapports de M. Boré, les fidèles d'Orient ont pu construire des églises neuves, réparer celles qui tombent en ruines, et voiler la nudité de leurs autels et de leurs ministres. Quant à l'instruction de la jeunesse et du clergé, notre voyageur a pris à cette belle œuvre une part encore plus immédiate et qui exige quelques détails.

M. Boré et M. Scafi, arrivés à Tauris au commencement de novembre 1838, résolurent de passer l'hiver dans cette ville; ayant remarqué que les Anglais, maîtres du pays depuis l'expulsion du général Gardanne, n'avaient rien fait pour la civilisation de la Perse, que les persans, avides d'instruction, étaient passionnés surtout pour la langue française, ils résolurent de fonder à Tauris une petite université. Le but patent de cette école était d'instruire la jeunesse du royaume dans les sciences européennes. Mais le patriotisme éclairé de M. Boré lui faisait entrevoir, dans la réussite de ce projet, la source de nouvelles relations, aussi favorables à la prospérité commerciale de la France, qu'à la civilisation de la Perse. De plus, à l'école projetée il se proposait d'attacher une mission permanente, dans

le double but de ressusciter le catholicisme en Perse, où il était florissant il y a deux siècles, et d'annuler l'influence des missionnaires protestans, venus d'Amérique et d'Allemagne pour travailler les populations nestoriennes.

Tout réussit d'abord au gré du voyageur missionnaire. Un local lui fut accordé pour son école, qui s'ouvrit sous la protection d'un firman spécial, et, pendant qu'il composait en persan une grammaire française, et qu'il s'empressait d'initier ses élèves à le connaissance de cette langue, M. Scafi retournait à Constantinople pour engager ses supérieurs à se charger de la nouvelle école de Tauris. Comptant sur l'acceptation de MM. les Lazaristes, M. Boré avait formé le projet d'accompagner l'évêque de *Kosrova*, récemment nommé patriarche général de la Chaldée, dans la visite de son vaste diocèse. Ils devaient pousser ensemble jusqu'à *Bagdad*, et revenir par *Mossoul* et *Merdin*; la tournée aurait duré six mois. Mais après trois mois de courses dans la vallée de *Salmas* et d'*Ourmi*, M. Boré fut rappelé à Tauris par un firman du Roi des rois, qui confirmait de nouveau l'école française et pressait le jeune professeur de prolonger son séjour en Perse. C'est pendant cette courte visite aux populations chaldéennes que M. Boré jeta, nous osons le dire, les fondemens de leur régénération catholique. Mais il faut avant tout signaler les obstacles qu'il eut à combattre.

On sait que les protestans ont entrepris, dans plusieurs contrées, une propagande réformiste calquée, autant que possible, sur la propagande catholique. Des missionnaires anglais et allemands avaient déjà tenté des établissemens en Perse; mais en attaquant de front la doctrine musulmane, ils avaient excité contre eux d'abord la méfiance, puis l'aversion, et, en définitive, avaient été contrains de se retirer. A ces apôtres mal avisés ont succédé les envoyés de la société des missionnaires de Boston, instituée pour convertir tous les infidèles, en tête desquels sont inscrits les catholiques jugés les plus obstinés et les plus dangereux. Les ministres américains se promirent un succès facile en s'adressant aux nestoriens, chrétiens comme eux, et comme eux séparés de l'Église. Ils s'établirent donc à Ourmi, avec leurs

femmes et leurs enfans, et ouvrirent des écoles. Mais ils avaient sans doute oublié que l'hérésie des nestoriens consiste dans la négation d'un seul dogme principal ; qu'à part ce point de dissidence, ils demeurent obstinément attachés aux autres dogmes, aux rites, aux prières et à la constitution hiérarchique de l'Église catholique. L'aridité du symbole réformé, qui s'arrête à cette formule : « *Je crois en Dieu* », effraya les Chaldéens dissidens, et les écoles arméniennes seraient restées désertes si MM. les missionnaires ne s'étaient avisés d'acheter des auditeurs, et de payer l'autorisation de leur enseignement par les évêques nestoriens. L'un de ces derniers après avoir longtems hésité, s'est enfin vendu pour une montre en argent et mille francs en espèces. Le prix d'un élève varie de 1 fr. 25 jusqu'à 5 fr. par semaine. Enfin on calcule que les frais de la mission s'élèvent à 100,000 francs par année, et les pasteurs réformés n'ont encore à citer aucune conversion. Les enfans continuent à faire le signe de la croix et ne prennent des missionnaires que leurs écus ; les évêques mangent à la table des ministres, sans toucher à leurs viandes ; ne renoncent point au célibat, et prient à part dans leurs églises.

On peut juger du désappointement de ces messieurs lorsqu'ils apprirent qu'ils allaient avoir à lutter contre une propagande catholique. M. Boré venait d'établir une école à Kosrova, sous la protection du patriarche, et en vertu du firman du Schah, qui, en approuvant de nouveau le collége de Tauris, autorisait le jeune professeur à fonder des maisons pareilles dans tout le royaume. Muni de ce pouvoir et d'une autorisation en forme que lui avait donnée l'évêque nestorien d'*Ardicher* avant de se vendre aux protestans, M. Boré se rendit à cette résidence épiscopale avec un prêtre catholique, qu'il y devait établir en qualité d'instituteur. L'installation eut lieu malgré l'opposition et les menaces violentes des évêques nestoriens réunis. Dans le dépit d'avoir été vaincus en cette circonstance, ils assemblèrent à Ourmi, chez les missionnaires protestans, les maires de tous les villages des quatre évêchés de la vallée, et accusèrent, devant le gouverneur de la province, le fondateur et le chef de

l'école d'Ardicher. Le résultat de cette accusation fut un arrêt qui permit à tous les nestoriens d'embrasser le culte du Messie, et autorisa de nouveau M. Boré à établir des écoles comme bon lui semblerait, non-seulement à Ardicher, mais encore dans tous les autres lieux de la province qu'il voudrait choisir. En conséquence, l'école d'Ardicher fut solennellement ouverte le 21 octobre 1839. Le lendemain une autre école fut établie à *Babari*, village voisin, puis à *Mahvana*, bourg situé sur le premier plan des montagnes des Curdes.

Nous n'entrerons point dans le détail des vexations que les maîtres institués par M. Boré ont eu à éprouver de la part des évêques nestoriens. Ils ont enfin trouvé un protecteur puissant dans la personne du nouveau gouverneur de la province d'Ourmi, *Mélik-Quacem-Mirza*, oncle du Schah, prince d'une tolérance extrême, ami des Français dont il parle facilement la langue, et le patron zélé du petit collége de Tauris.

De retour dans cette dernière ville, au mois de novembre 1839, M. Boré apprit la prochaine arrivée de l'ambassade française. Au milieu des espérances que lui faisait concevoir cet événement, dans l'intérêt de sa propagande religieuse et civilisatrice, il ne pouvait s'empêcher de maudire un peu la timidité de la congrégation de Saint-Lazare qui hésitait à se charger de l'école de Tauris. Mais enfin l'ambassade arriva, et la première personne que rencontra M. Boré, en accourant au-devant d'elle, fut son ancien compagnon de voyage, M. Scafi, qui le rassura sur l'avenir de leur fille commune, l'*Université* de Tauris. Débarrassé de cette inquiétude, M. Boré suivit l'ambassade à *Ispahan*, et contribua plus qu'il n'a plu à sa modestie de l'avouer, au firman par lequel le roi de Perse a émancipé les catholiques de son royaume, leur a rendu le libre exercice de leur culte, et a pris sous sa protection les établissemens fondés par eux. Encouragé par ce nouveau succès, M. Boré a ouvert à Ispahan une école nouvelle sur le modèle de celle de Tauris, et il paraît décidé à la diriger lui-même jusqu'à ce qu'il lui arrive de Rome ou de Constantinople des ouvriers apostoliques qui puissent entreprendre avec succès la continuation de son œuvre.

Si maintenant l'on considère, d'un côté l'importance des travaux de M. Boré, de l'autre, cette circonstance qu'il n'a rien fait encore de ce qu'il avait d'abord projeté en commençant son voyage, on sera forcé de reconnaître qu'il a été l'instrument de cette puissance impénétrable qui se joue de nos desseins et les fait concourir, sans que nous nous en doutions, à l'accomplissement de ses vues éternelles. Il devient impossible d'en douter lorsqu'on voit avec quelle facilité l'intrépide voyageur a plusieurs fois échappé aux périls des excursions les plus téméraires. Lors même que les deux volumes de M. Boré ne présenteraient que ce genre d'intérêt, lors même qu'ils se borneraient aux détails relatifs à la personne du voyageur, à son équippement, à ses compagnons, à ses logemens divers, à ses rencontres fortuites, à ses aventures, s'il faut employer le mot consacré, ils n'en offriraient pas moins une agréable lecture à ceux qui, se souciant peu de géographie, d'histoire, d'ethnographie, de politique et de propagande religieuse, ne lisent que pour se distraire et pour échapper à l'ennui du désœuvrement. Si nous ne craignions de manquer à la réserve que nous nous sommes imposée en commençant cet article, nous nous ferions un plaisir de citer ici quelques-unes des principales lettres de M. Boré, gracieux épisodes, où le mérite de la diction, la dispute à l'intérêt du sujet; quelques autres dans lesquelles une narration pleine d'esprit et de gaîté répand un charme tout particulier sur les détails les plus vulgaires. Nous signalerions surtout le tableau, rempli de fraîcheur et de poésie, de cette bonne famille d'Arméniens catholiques dont M. Boré fut, pendant plusieurs mois, à Constantinople, le commensal et l'ami, et le ravissant portrait de ces *trois grâces arméniennes*, bégayant, sous la direction de leur hôte, quelques phrases élémentaires de la langue française, tandis qu'à leur insu elles faisaient faire à leur professeur improvisé de si rapides progrès dans ses études favorites. Mais nous avons promis d'être sobre d'éloges : arrêtons-nous donc ici et terminons ce long article, trop court cependant pour le sujet si riche qu'il embrasse, en disant que l'ouvrage de M. Boré

réunit les deux caractères auxquels on reconnait toujours les bons livres. Il est impossible de le lire sans augmenter la somme de ses connaissances, sans éprouver en soi un redoublement d'amour pour la religion et pour la vertu.

H. GÉRAUD.

Histoire.

TRADUCTION DES LETTRES
D'ABAILARD ET D'HÉLOISE,

PAR M. ODDOUL;

PRÉCÉDÉ D'UN ESSAI HISTORIQUE DE M. GUIZOT.

« On ne doit juger personne sur les panégyriques de
» l'amitié, ni sur les diatribes de la haine. »
(ABAILARD.)

Abailard comme homme privé. Honte de sa conduite à l'égard d'Héloïse. — Comme homme public. — Ses duretés avec Guillaume; — avec Anselme. — Causes de ses erreurs théologiques. — Réveil des études païennes. — Influence d'Aristote. — Fureurs des disputes. — Rationalisme introduit dans l'École. — Son traité *De la Trinité*. Discussion avec Bernard. — Abailard devant les conciles de Soissons et de Sens. — Opinion de M. Guizot. — Danger de ses doctrines. — Opinion de M. Michelet. — Conclusion.

Dans la lecture de ces *lettres* fameuses, j'ai été singulièrement frappé de ces paroles qu'Abailard adresse à Héloïse, et j'ai senti qu'elles devaient servir de guide dans l'appréciation de ce personnage célèbre. Trop de haines ont amassé leurs traits pour en frapper le *Maître*, comme aussi trop d'éloges en ont fait une idole devant laquelle il semble qu'on doive se prosterner. Bien des statues ont des pieds d'argile, et d'un autre côté la boue qu'on jette à un grand homme ne le souille point lui-même : il peut dire, comme Constantin : « *Je ne me sens aucun mal.* »

Dans la vie d'Abailard il y a deux parties qui me paraissent très distinctes : celle de l'homme privé, laquelle comprend ses

amours avec Héloïse ; celle de l'homme public, sa carrière *politique*, ainsi qu'on le dirait de nos jours. L'histoire de ses malheurs écrite à un ami, pour le soutenir dans ses propres épreuves, me paraît un tableau assez fidèle des idées et de la vie d'Abailard : on y trouve de la vanité, un ton d'aigreur, parfois une façon antique, de la passion, de l'esprit, des sophismes, voire même de l'humilité. Je la crois véritablement adressée à un autre, car s'il n'en était ainsi, comment serait-elle tombée *par hasard* entre les mains d'Héloïse, qui pourtant le dit formellement dans sa première lettre. C'est là qu'on trouve les détails suivans, qui nous montrent les premières dispositions d'Abailard à l'égard d'Héloïse. Rappelons-nous pourtant qu'il écrivait sous le glaive suspendu sur sa tête : il était à Saint-Gildas de Ruys : de là sans doute la teinte sombre de l'ensemble.

Après avoir réussi à chasser de Paris Guillaume de Champeaux, et désarçonné ses autres rivaux ès-lettres et sciences, Abailard continue ainsi sa narration :

« Mais la prospérité enfle toujours les sots ; la sécurité en ce » monde énerve la vigueur de l'ame et en brise facilement les » ressorts par les attraits dissolvans de la chair. Me regardant » désormais comme le seul philosophe de la terre, et ne redoutant plus rien de l'avenir, je commençais à lâcher bride à mes » passions, moi qui avais toujours vécu dans la plus grande continence ; et plus je m'étais avancé dans le chemin de la philosophie et de la science sacrée, plus je m'éloignais, par l'impureté de ma vie, et des philosophes et des saints ; car il est » certain que les philosophes, et à plus forte raison les saints, je » veux dire ceux qui appliquent leur cœur aux exhortations de » l'Écriture, ont surtout été admirés à cause de leur charité.

» J'étais donc dévoré tout entier par la fièvre de l'orgueil et » de la luxure, lorsque la grâce divine vint me guérir malgré » moi de mes deux maladies, de la luxure d'abord, ensuite de » l'orgueil : de la luxure en me privant des moyens de la satisfaire, et de l'orgueil, qui me venait principalement de ma » science (selon la parole de l'Apôtre, la *science enfle le cœur*), » en m'humiliant par la destruction de ce fameux livre dont

» j'étais si fier. Je veux vous raconter cette double histoire dans
» l'ordre que les événemens ont suivi.

» Il existait à Paris une jeune fille nommée Héloïse, elle était
» nièce d'un chanoine appelé Fulbert, qui dans sa tendresse
» pour elle n'avait rien négligé pour lui donner l'éducation la
» plus complète et la plus brillante. Sa beauté n'était point vul-
» gaire, et la profondeur de sa science la plaçait, sans contredit,
» au premier rang. Cette qualité si rare dans les femmes jetait
» encore un plus vif éclat dans une personne d'un âge si tendre.
» Aussi son nom était-il déjà répandu dans le royaume.

» La voyant donc parée de toutes les séductions qui d'ordi-
» naire allèchent les amans, je songeai à l'attirer dans une
» liaison galante, et j'étais certain de réussir. Mon nom était si
» grand alors, les grâces de la jeunesse et de la perfection des
» formes me donnaient sur les autres hommes une supériorité si
» peu douteuse, que je pouvais offrir indistinctement mon hom-
» mage à toutes les femmes : chacune d'elles se serait crue ho-
» norée de mon amour, et je n'avais à craindre aucun refus.

» Je me persuadai donc sans peine que la jeune fille consen-
» tirait à mes désirs. L'étendue de son savoir et de son zèle pour
» l'étude redoublaient encore mes espérances. Même séparés,
» nous pouvions être ensemble au moyen d'un commerce de let-
» tres. Le papier dirait bien des choses avec plus de hardiesse
» que la bouche ne pourrait le faire, et ainsi se perpétueraient
» des entretiens délicieux. »

Voilà donc Abailard qui, de sang-froid ou plutôt n'écoutant que des appétits brutaux, prépare d'avance la séduction de la jeune Héloïse. Il décrit les moyens qu'il met en œuvre pour parvenir à son but, il tourne en ridicule l'heureuse simplicité de Fulbert, et s'étonne de voir confier *une tendre brebis à un loup affamé*. Puis vient le tableau de ses jouissances, où il passe par *toutes les phases et tous les degrés de l'amour ; toutes les inventions furent mises en œuvre*, aucun raffinement ne fut oublié. Bientôt l'engourdissement de l'esprit, suite naturelle de la débauche, réduit le *Maître* à l'impuissance de continuer ses études avec fruit pour les autres ou pour lui-même : des

chansons d'amour, voilà le fruit de ses veilles. Ses élèves sont dans le deuil, on s'étonne d'une pareille chute : Abailard n'est plus que l'ombre de lui-même.

Cependant le bruit de cette intrigue arrive jusqu'aux oreilles de Fulbert ; il ne veut point y ajouter foi, tant est grande sa confiance ; mais hélas ! il est trop tôt convaincu de la vérité de son malheur. « Oh ! qu'elle fut amère la douleur qu'il ressen- » tit à cette découverte, s'écrie Abailard ! qu'elle fut déchirante » aussi la séparation des deux amans ; quelles furent ma rou- » geur et ma confusion ! de quel cœur brisé je gémissais sur » l'affection de cette chère enfant ! et quel orage de chagrin sou- » leva dans son âme le déshonneur dont j'étais publiquement » couvert ! Dans le coup terrible qui nous frappait, chacun de » nous s'oubliait lui-même pour plaindre l'autre ; chacun de » nous déplorait une seule infortune, et ce n'était pas la sienne. »

Quelques touchantes que soient ces paroles, pouvons-nous estimer l'homme qui se joue ainsi de la bonne foi de son hôte imprudent. Entraînement irrésistible, penchant, amour, rien de tout cela d'abord : oh ! non, rien qu'un calcul égoïste et un appétit sensuel ! Aussi nous ne craignons pas de nous tromper en disant que si dans la suite on trouve dans son âme quelque étincelle d'un amour pur, il le dut au noble exemple que lui donna Héloïse, dont l'esprit fut, sans contredit, bien plus élevé, et qui brilla plus tard d'une flamme si vive pour le ciel. Car, malgré l'horrible vengeance dont Abailard fut la victime, on ne peut attribuer ses vertus ultérieures et sa pureté de pensée à une cause aussi matérielle. Un charbon brûlant avait rendu à cette âme *naturellement chrétienne* son éclat primitif ; et si, de tems à autre, on aperçoit l'orgueil élevant son étendard fracassé par la foudre, l'humilité verse sa rosée sur les blessures saignantes, et le repentir, frère cadet de l'innocence, se joint à elle pour soulager la fatigue du pèlerin.

Avec quelle dignité Abailard ne ramena-t-il pas Héloïse à de meilleurs sentimens dans ses lettres. Son attitude calme et résignée repousse ces souvenirs d'un tems cher, mais disparu ; les passions de l'amante ont beau s'agiter sous la guimpe de la

nonne; celle-ci lui remet en vain sous les yeux *les joies fugitives et les heures enchantées de leurs transports amoureux ; en vain lui représente-t-elle ses mouvemens involontaires : les paroles qui lui échappent trahissant le dérèglement de ses pensées*, l'abbé de Saint-Ruys est trop près de la tombe pour ne pas apercevoir l'éternité... Son affection n'est point éteinte... Oh! non, mais un seul mot répond à tout, « l'un de nous ira-t-il donc au ciel tout seul! Le cœur de l'époux bat sous la bure du moine, et, sentant qu'Héloïse pourra rester en chemin, il la saisit d'un bras vigoureux pour la porter au pied du trône de miséricorde où sa propre ame s'est élancée.

Paix donc aux cendres et aux faiblesses de ceux qui ont été honorés par un saint Bernard et un Pierre le Vénérable, qui furent leurs *adversaires*, et pourtant leur ouvrirent les bras d'une tendre charité. A ceux qui voudraient les lapider je dirai volontiers avec le Christ : « Que celui qui n'est point coupable jette la » première pierre. » Si la voix inexorable de l'histoire ne peut absoudre, du moins doit-elle opposer le tableau du repentir à celui des erreurs, surtout quand elle peut le faire dans le langage du vénérable et illustre abbé de Cluny.

« Toutefois, si la providence de Dieu, dit-il en annonçant à » Héloïse la mort d'Abailard, si la providence de Dieu nous a » refusé les fruits de votre présence, du moins nous a-t-elle accordé celle de l'homme qui vous appartient, de l'homme, dis- » je, qu'il faut nommer souvent et toujours avec honneur, le » serviteur et le véritable philosophe du Christ, le maître Pierre » Abailard, que la Providence divine a bien voulu nous envoyer dans les dernières années de sa vie; nous pouvons dire » aussi qu'elle nous a fait, dans sa personne et dans ses exemples, » un don mille fois plus précieux que l'or et les perles. Quant à » la vie édifiante et pleine d'humilité et de dévotion qu'il a » menée au milieu de nous, il n'y a qu'une voix dans toute la » communauté pour lui rendre témoignage. La louange de tant » de vertus ne saurait tenir en quelques mots. Si je ne me » trompe, je ne me rappelle pas avoir vu son pareil pour l'humilité dans la démarche et le vêtement. Tel était son abandon

» à ce sujet, qu'aux yeux les plus attentifs saint Germain n'au-
» rait pu paraître plus négligé, ni saint Martin lui-même plus
» pauvre. Dans ce grand troupeau de nos frères, où je le forçais
» d'occuper le premier rang, il paraissait le dernier de tous par
» l'extrême misère de son vêtement. Je m'étonnais souvent, dans
» les processions, lorsqu'il marchait devant moi avec les autres
» frères, selon l'ordre du cérémonial, et je ne revenais point de
» voir un homme d'un nom si fameux faire si peu de cas de lui-
» même, et se réduire à un tel abaissement. Bien différent de
» ces professeurs de religion, que nous voyons rechercher jusque
» dans l'habit sacré dont ils sont revêtus les vanités d'un luxe
» mondain, pour lui rien n'était trop simple, il se contentait du
» plus strict nécessaire. Il apportait ce même esprit d'austérité
» et de privation, dans sa nourriture, dans sa boisson, dans tous
» les soins du corps; tout ce qui est superflu, tout ce qui n'est pas
» absolument indispensable, il s'en refusait l'usage, et le con-
» damnait sévèrement, par sa parole et son exemple, aussi bien
» pour lui-même que pour les autres. Sa lecture était assidue,
» sa prière imposante, son silence continuel, à moins qu'il ne fût
» questionné par les frères, ou que les conférences générales du
» couvent sur les choses divines ne le forçassent de parler. Il
» s'approchait des sacrements aussi souvent qu'il lui était possi-
» ble, et depuis que ma lettre et mon entremise dévouée l'avaient
» fait rentrer en grâce avec le saint siége, il les fréquentait pres-
» que sans interruption. Que dirai-je de plus? son esprit, sa
» bouche, sa conduite, méditaient, enseignaient, manifestaient des
» choses toujours divines, toujours philosophiques, toujours sa-
» vantes. . . . .

» Ainsi vécut parmi nous cet homme simple et droit, crai-
» gnant Dieu et se détournant du mal; ainsi nous l'avons vu
» consacrer à Dieu les derniers jours de sa vie.... L'arrivée du
» visiteur de l'Évangile le trouva dans l'exercice de ces divines
» occupations; elle le trouva, non pas endormi, comme bien
» d'autres, mais veillant et préparé.... Lorsqu'il fallut payer à
» la mort la dette commune de l'humanité, la maladie qui de-
» vait l'emporter empira fortement et le réduisit bientôt à l'ex-

» trémité. Avec quelles dispositions saintes, pieuses et catholi- » ques, il confessa d'abord la foi dans laquelle il mourut, en- » suite ses péchés. Avec quel chaleureux élan, quelle puissante » aspiration de cœur, il reçut le viatique du suprême voyage, le » gage de la vie éternelle, c'est-à-dire le corps du divin Rédem- » pteur ! Avec quelle ferveur de fidèle il lui recommanda son » ame et son corps, ici et dans l'éternité ! Tous les frères reli- » gieux en furent témoins, avec la communauté entière du cou- » vent où repose le corps de saint Marcel, martyr.

» Telle fut la fin qui couronna les jours du maître Pierre Abai- » lard. Celui qui, par la gloire de son enseignement, avait rempli » presque tout l'univers de sa parole et de son nom rentra à » l'école de celui qui a dit : « *Apprenez de moi que je suis doux* » *et humble de cœur*, » et, persévérant dans la douceur et l'hu- » milité, il alla, nous devons le croire, rejoindre son divin » maître. »

Dans la carrière politique d'Abailard (car la théologie et la scholastique étaient la politique de ce tems), ce qu'il y a de mieux à faire c'est de suivre sa vie même. Plein d'ardeur, de talent et d'espérance, il arrive à Paris pour étudier sous Guillaume de Champeaux, dont il devient bientôt le rival et même le vainqueur. Remarquons toutefois que nous avons seulement sa parole pour cette dernière assertion.

La grande question des *universaux* agitait alors les écoles ; Guillaume prétendait établir que « toute essence est réellement » dans chaque individu, que les individus ne diffèrent que par » la variété des accidens. » Sur cette base il établit ces universaux *a parte rei* qui occupèrent plus tard une si haute place dans l'École. Ce fut précisément sur ce point que s'éleva la longue et vive controverse entre Guillaume et Abailard. Malheureusement il ne reste aucun vestige réel de cette fameuse dispute : un seul raisonnement d'Abailard a échappé, et il n'est guère de nature à nous faire regretter les autres[1]. « Si toute l'essence » et la substance de la nature humaine, disait-il, se trouve dans

[1] Je n'ai pu me procurer l'ouvrage intitulé : *Sic et non*.

» chaque homme, Pierre, par exemple, sera essentiellement
» Jean, et Jean sera Pierre, ou plutôt ni Pierre ni Jean ne se-
» ront plus hommes, car qui dit tout n'excepte rien : ainsi, dans
» la supposition que toute la nature humaine se trouve être dans
» Pierre, il n'y a plus rien pour Jean, et réciproquement. »

Mais Guillaume modifia son opinion après avoir été vaincu par son disciple ; c'est du moins ce que ce dernier nous assure. Il n'est pas non plus facile de comprendre cette modification telle que Abailard la rapporte :

« *Sic autem suam mutavit sententiam, ut deinceps rem eamdem*
» *non essentialiter, sed individualiter diceret*[1]. »

Meiners déclare qu'il n'a pu comprendre ce passage, et M. de Gérando, qui en avoue l'obscurité, lui attribue le sens suivant : « Guillaume aurait entendu reconnaître que les universaux
» n'ont aucune réalité, en tant qu'ils sont seulement considérés
» dans les essences ; mais qu'ils en ont une en tant qu'ils sont
» considérés dans les individus : que, par exemple, l'humanité,
» abstraction faite des individus humains, et considérée seule-
» ment comme le caractère général de l'espèce humaine, n'est
» qu'un être de raison ; mais que ce caractère est réel dans
» Pierre, Paul et Jean. »

Après avoir rapporté l'argumentation d'Abailard, qui se trouve plus haut, M. de Gérando ajoute : « Nous croyons Abailard sur sa
» parole, quand il nous dit qu'il remporta la victoire sur Guil-
» laume de Champeaux, mais si telles furent ses armes, si tel fut
» le champ de bataille, nous avouons que nous n'aurions pu dé-
» cerner la couronne à Abailard[2]. »

Du reste, quel que fût le terrain sur lequel les deux champions se combattirent, la morgue et la légèreté avec lesquelles Abailard traite son adversaire, l'acharnement qu'il met à le poursuivre dans son école, le titre d'*usurpateur* dont il décore ceux qui établissent des écoles à côté de la sienne, les motifs bas et

[1] *Histor. calamit. — Introd. in Theol. Christ.*
[2] *Hist. comparée des syst. de philosophie*, t. IV, 447 — 8.

rampans qu'il attribue à Guillaume dans sa conversion au cloître, tout cela est de la haine, et me paraît très peu philosophique. Du fond de sa retraite de Saint-Gildas de Ruys, longtems après ces événemens, sa plume retrouve du fiel pour les retracer. Ici la véritable humilité fait défaut ; on en aperçoit seulement l'ombre. Écoutons son récit.

« J'arrivai enfin à Paris, où la scholastique était déjà florissante, et je suivis quelque tems les leçons de Guillaume de Champeaux, qui était justement considéré comme le maître le plus habile dans ce genre d'enseignement. Je fus d'abord le bien-venu ; mais je ne tardai pas à lui devenir insupportable, car je m'attachais à réfuter plusieurs de ses idées, j'argumentais contre lui à outrance, et, revenant toujours à la charge, j'avais quelquefois le tort de rester maître du champ de bataille. Cette audace excitait, parmi ceux mêmes de mes condisciples qui étaient regardés comme les plus distingués, une indignation d'autant plus grande, que je paraissais plus loin d'eux et par ma jeunesse et par la date récente de mes études. Là commencèrent des malheurs qui ne sont point encore finis : ma réputation grandissait, l'envie s'alluma. Enfin, présumant de mon esprit au-delà des forces de mon âge, *enfant encore*, j'osais aspirer à devenir chef d'école, et déjà je marquais l'endroit où je dresserais une chaire rivale. C'était à Melun, ville importante alors, château et résidence royale. Guillaume soupçonna mon dessein, et, voulant reléguer mon école plus loin de la sienne, mit sourdement en usage tous les moyens qu'il avait en son pouvoir pour m'enlever à la fois, avant que je l'eusse quitté, mon école et le lieu que j'avais choisi. Mais comme il avait des jaloux parmi les puissans du pays, je parvins avec leur secours au comble de mes désirs, et son envie manifeste me conquit un assentiment presque général.

» Dès mes premières leçons, ma réputation comme dialecticien prit des proportions si envahissantes, que la renommée de mes anciens condisciples, et celle de Champeaux lui-même en fut bientôt étouffée. Ce succès augmenta encore mon assurance; je me rapprochai de Paris au plus vite, et je transportai mon

» école au château de Corbeil, pour avoir l'ennemi sous ma » main, et lui donner de plus rudes assauts. Mais peu de tems » après l'excès du travail, me fit tomber dans une maladie de » langueur: il fallut respirer l'air du pays natal. Séquestré, pour » ainsi dire, de la France, pendant quelques années, j'étais vive- » ment regretté de tous ceux qui se sentaient attirés vers la » science de la dialectique.

» Peu d'années s'étaient écoulées, et j'étais déjà remis de ma » faiblesse depuis longtems, lorsque mon maître Guillaume, ar- » chidiacre de Paris, changeant son ancien habit, entra dans » l'ordre des clercs réguliers, avec l'espoir, disait-on, d'obtenir, à » la faveur de ces grandes apparences de piété, un avancement » rapide dans la carrière des dignités ecclésiastiques, ce qui ne » tarda pas d'arriver, car on lui donna l'évêché de Châlons.

» Sa nouvelle prise d'habit ne lui fit point abandonner le séjour » de Paris, ni le goût qu'il avait pour la philosophie; et dans le » monastère même où il s'était retiré par esprit de religion, il » rouvrit aussitôt un cours public d'enseignement.

» Je revins alors auprès de lui pour apprendre la *rhétorique.* » Entre autres luttes de controverses que nous eûmes à soute- » nir, je réfutai d'une manière si victorieuse son argumentation » sur les *universaux*, que je le forçai d'amender son système, et » même d'y renoncer. Champeaux ayant été obligé de mo- » difier d'abord sa pensée, puis de la rétracter, vit son cours » tomber dans un tel discrédit, qu'on lui permettait à peine de » faire sa leçon de dialectique, comme si cette science tout en- » tière consistait dans la question des universaux. Le pro- » fesseur qui, dans l'école de Paris, avait succédé à notre maître, » vint m'offrir sa place et se ranger au nombre de mes auditeurs, » dans l'enceinte même où nous avions été témoins, l'un et l'au- » tre, des beaux jours de Champeaux.

» Je régnai donc sans partage dans le domaine de la dialecti- » que. Vous dire l'envie qui desséchait Guillaume, le levain d'a- » mertume qui fermentait dans son âme, et le rongement d'esprit » dont il était misérablement travaillé, ce n'est pas chose facile. » Ne pouvant soutenir les bouillonnemens de son dépit, il es-

» saya de m'écarter encore une fois par la ruse; et, comme il » n'avait aucun grief plausible pour agir ouvertement contre » moi, il fit destituer, sur une accusation honteuse, celui qui » m'avait cédé sa chaire, et en mit un autre à ma place pour » me tenir en échec. Alors, revenant moi-même à Melun, j'y » établis de nouveau mon école, et, plus j'étais visiblement en » butte à ses persécutions envieuses, plus je gagnais en considé- » ration, selon le mot du poëte :

» Toute grandeur attire l'envie, les cimes élevées sont seules » battues par les vents (1). »

Comme on le voit, il y a ici beaucoup de jactance; partout le moi, triomphant d'une façon qui touche au ridicule. Aux yeux de ses contemporains, Guillaume de Champeaux passa toujours pour un caractère honorable et pur; s'il fut tiré du sein du cloître pour siéger sur un trône d'évêque, c'est que les ordres monastiques fournissaient alors les premiers sujets pour les hautes dignités de l'Église, le clergé séculier étant trop ignorant et trop démoralisé à cette époque. Abeilard ne pouvait d'ailleurs reprocher à personne d'être ambitieux : lui-même ne se disposait-il pas à entrer dans la même voie pour *parvenir aux honneurs* Il l'avoue, et ses panégyristes le répètent après lui. L'aventure d'Héloïse vint couper court à tous ses projets.

Cependant Abailard se rend à Laon pour y étudier la *théologie* sous Anselme, l'ancien maître de Champeaux. Dès son arrivée il le déclare un cerveau creux : « L'ombre d'un grand nom » était seule debout, comme un chêne altier dans une campagne » fertile. » Puis, sur une question d'un élève, voilà notre étudiant qui se transforme en docteur : sans études préalables il prétend expliquer les passages les plus difficiles de l'Écriture; il s'érige en maître. Néanmoins il avoue que « tout le monde trouvait ri- » dicule de voir un jeune homme, qui, pour ainsi dire, n'avait » jamais ouvert les livres saints, se mesurer avec eux si témérai- » rement. » Il continue pourtant à dogmatiser, le charme de son élocution, et son penchant à subtiliser (qui paraît avoir été son

(1) *Hist. calamitatum.*

grand talent) lui attirant des auditeurs. Anselme intervient alors et lui impose silence, craignant que la responsabilité de ses paroles légères ne retombe sur lui-même. Pitié, dérision!... Anselme est un envieux qui tourmente Abailard, « comme autrefois Guillaume pour la philosophie!... Jamais, ajoute-t-il, » l'envie ne s'était démasquée avec plus d'impudeur, jamais vengeance n'avait paru si odieuse; mais les calomnies d'Anselme et sa rancune jalouse tournèrent à mon honneur, et sa » persécution augmentait ma gloire. » Veut-on savoir quelle était cette gloire? Il court à Paris, où il s'établit maître en théologie, et ouvre ses cours par des *commentaires sur Ezéchiel*, précisément ceux qu'il avait débités à Laon. Ce fut dans ces dispositions qu'il aborda Héloïse, à l'âge de trente-quatre à trente-cinq ans!

Pour bien comprendre les démêlés et les erreurs théologiques d'Abailard, on doit d'abord se rappeler l'état des esprits aux 11e et 12e siècles. Car ici se présente un curieux phénomène: presque tous les célèbres philosophes de ces tems encoururent les censures de l'Église. Il y a donc là évidemment une cause cachée agissant sous les faits dont Abailard fut peut-être l'expression la plus vive, parce qu'il résumait en lui les défauts et les qualités de son siècle. Je me demande quelle fut cette cause? grave question: la résoudrai-je à ma satisfaction? L'Église tonnait-elle contre de vaines chimères? voulait-elle comprimer l'essor de l'esprit humain, ou bien le christianisme se trouvait-il sérieusement menacé? D'un côté y avait-il orgueil, tendance à l'anarchie religieuse; ou de l'autre, marche vers l'oppression, vers une théocratie absurde?

Au tems où vécut Abailard, les nations européennes commençaient à sortir du long assoupissement intellectuel où les avaient trouvées le 9e et le 10e siècle. Pareil au germe qui croît en silence sous les neiges de l'hiver, l'esprit humain se montre soudain faisant des efforts prodigieux pour percer la croûte matérielle qui le recouvre. Sans parler des croisades, cette explosion presque surhumaine, une autre éclate dans les écoles: Aristote vient de renaître avec toutes ses formules symétriques, surtout

avec les abus de son système. Chaque abbaye rivalise de zèle pour avancer dans la science. Les mœurs, hélas! sont trop souvent corrompues, n'importe ; il leur faut des professeurs célèbres, mauvais moines peut-être, mais grands *philosophes*. Les jeunes religieux voyageaient pour étudier dans les écoles les plus fameuses; on excitait leur ardeur ; on les exerçait à la polémique. Chaque particulier pouvait établir une école, pourvu qu'il eût du talent (Abailard nous le prouve); de gros émolumens devenaient le prix de la science ; point de distinction de rang et de naissance, l'individu le plus obscur parvenait au faîte des honneurs et de la célébrité; en un mot, la science était subitement devenue *un culte*, *une adoration*. Qu'on nous montre un professeur moderne enseignant en plein air au milieu de cinq mille écoliers! Qu'on nous montre ces derniers renonçant aux douceurs de la vie pour coucher sur la dure, et se faisant des cabanes de roseaux afin d'entendre la parole du maître ! Temps merveilleux en tout: on sent ici la sève de la jeunesse; le sang bouillonne dans les veines pendant que la rougeur monte au front.

Mais comme la foi était au fond des œuvres, malgré la dégénérescence des mœurs ; comme la théologie chrétienne était la base unique de la morale, on confondit facilement la philosophie et la théologie : l'ordre de raison et l'ordre de foi étaient *un* dans ces temps ; ce qui prouvait l'une devait prouver l'autre, selon nos ancêtres. Sans doute, il en est ainsi au ciel où tout mystère sera levé; mais ici-bas nous sommes encore soumis à de saintes obscurités. Première confusion, et par conséquent premier écueil, où bien des intelligences devaient infailliblement se briser.

Un second trait, et peut-être le plus marquant de cette époque, c'est l'ardeur avec laquelle on se livra à la polémique et à la dispute. La dialectique fut toute la philosophie; l'instrument, le moyen, devint le but. « On croit voir dans les scholastiques de » ces temps, dit un auteur, des artistes absorbés par la construc» tion et le jeu des machines, sans songer à acquérir une ma» tière sur laquelle ils puissent les appliquer ; on croit voir un

» immense appareil de leviers se mouvant et s'agitant dans le » vide. L'emploi de ces procédés, si habilement tracés par Aris- » tote, était pour les esprits une sorte d'exercice gymnastique » continuel, qui se trouvait assez conforme aux goûts du temps. » On ne savait d'ailleurs encore étudier que dans les livres, et le » peu de livres philosophiques que l'on possédait se rappor- » taient aux méthodes tirées de l'*Organon* du Stagyrite. »

Mais qui ne voit que cette fureur de disputer sur tout amenait avec soi, comme conséquence inévitable, de remettre tout en question? c'était tout le rationalisme moderne affublé du syllogisme. Quelle foi assez robuste pour résister longtemps à de pareils assauts? Avec quel souverain mépris Abailard traite ceux qui n'égalent pas la vigueur de sa dialectique, ou qui la dédaignent! « Ce sont, dit-il, des gens semblables au renard de la » fable qui essaye de grimper à un cerisier pour en manger les » cerises, mais, retombé sans pouvoir les atteindre, il dit en co- » lère : *Je ne me soucie pas de cerises, cela est détestable.* »

Deuxième écueil, plus redoutable encore que le premier, et contre lequel surtout échoua la puissante intelligence du Breton.

Mais ce qui, plus que tout le reste, contribua à jeter la gente philosophe du 11e siècle dans les voies de la dialectique, ce fut le point où il reçut la doctrine péripatéticienne. En effet, les derniers échos de l'Ecole alexandrine, le point de réunion de l'Académie et et du Lycée, furent les *universaux*, ou notions générales servant de sources à toute sciences : c'étaient, si j'ose m'exprimer ainsi, autant de types primordiaux sur lesquels se moulait tout le reste de la création intellectuelle, morale et physique. Avec une pareille carrière, l'intelligence avait beau champ pour l'exploiter, pour y percer de longues galeries obscures, où nul éclat ne venait aider l'entendement égaré, d'où l'on retournait à tâtons, en aveugle. De là tant de controverses interminables, de disputes acharnées. Et chacun amalgamait à sa façon les *universaux*, comme autant d'élémens, de substances premières qui se prêtaient à toutes les expériences.

Que si l'on pousse encore plus loin cette investigation, l'on trouvera de singulières conséquences résultant de ce point de

départ. Dans l'Ecole, des substilités abstraites, assez semblables aux arguties du Bas-Empire ; dans le mysticisme, les universaux servent aussi de types à la méditation, aux contemplatifs ; l'un discute, analyse la vérité primitive ; l'autre l'adore, l'admire, l'aime et finit par s'abîmer en elle : ici le scalpel, là la prière, et tout cela souvent mêlé, confondu, se heurtant dans le même individu. Ainsi marchait la société elle-même. La théologie et la philosophie s'embrassent pour se dire adieu ? quand se retrouveront-elles au pied des mêmes autels ?

Troisième écueil, et aussi troisième cause qui agissait sur les esprits, à leur insu, pour les jeter hors des voies catholiques. Sans doute Dieu le permettait ainsi pour l'instruction des siens : nous savons que le puits de l'abîme a été souvent ouvert.

Aussi quand on se fut une fois lancé dans cette voie, il était difficile de s'arrêter : on voulut tout prouver à *priori*, comme de nos jours encore, même ce qui était révélé; et la foi chrétienne semblait destinée à prendre place dans les catégories d'Aristote. Et ce qu'il y a de plus merveilleux, c'est que cette foi divine continua encore de vivre forte et vivace, enracinée qu'elle était dans les ames. Des hommes saints et pieux, un Anselme de Canterbury, un Lanfranc, ne procèdent pas autrement. Anselme, par la puissance de son entendement, se place de prime abord à côté de Descartes. Ecoutons son biographe Eadmer. « Une pensée dominante s'était emparée de lui, le tourmentait » nuit et jour, et s'attachait d'autant plus à lui qu'il faisait plus » d'efforts pour la repousser : c'était la possibilité de démontrer, » par un raisonnement unique et simple, tout ce qu'on doit » croire de la divinité. Enfin, une nuit, pendant qu'il était éveillé, » cette solution tant désirée vint briller comme un éclair dans » son entendement, et remplit son ame d'une joie immense ! Or » quelle était cette solution, objet de tant joie ? Le sot lui-même » entend ce que je dis, lorsqu'il comprend quelque chose au- » delà de quoi on ne peut rien concevoir de plus grand, et ce » qu'il comprend est dans son entendement, alors même qu'il » n'en comprend pas l'existence réelle. Car qu'une chose soit » dans l'entendement, et qu'on comprenne qu'elle existe, sont

» deux points différens. Or, cette chose au-delà de laquelle il » ne peut être conçu rien de plus grand, ne peut n'exister » que dans l'entendement seul ; car si elle n'existait que dans » l'entendement seul, on pourrait concevoir qu'elle existe aussi » dans la réalité, ce qui est certainement une plus grande » chose. Si donc ce au-delà de quoi on ne peut concevoir rien » de plus grand, n'existe que dans l'entendement, ce qu'il » ne peut concevoir de plus grand n'est pas ce qu'on peut con- » cevoir de plus grand. Conséquence absurde. Ce qu'on peut » concevoir de plus grand existe donc non-seulement dans l'en- » tendement, mais dans la réalité[1]. »

Un moine nommé Gaunilon réfuta ce mode d'argumentation dans un écrit intitulé : *Petit livre d'un sot*[2], et, chose bien remarquable pour cet âge, établit la distinction entre la vérité logique, ou subjective, et la vérité réelle, ou objective. «Comment, dit-il, » peut-on inférer de l'une à l'autre, comment établir en prin- » cipe que ce qu'on conçoit comme existant existe en effet par » cela même qu'on l'a ainsi conçu. » Béranger avait commencé a fusion entre la philosophie et la théologie ; Anselme consomma ce mouvement. Le premier se jeta dans des écarts sur le transubstantiation ; le second resta dans l'enceinte de la foi : exemple trop peu suivi ; mais du moins on y revenait assez généralement.

Tel est donc le problème que s'imposait cet âge, aussi bien qu'Abailard : « renonçant à la voix de l'autorité, il se réduit aux » simples secours du raisonnement, tire ses argumens et ses ci- » tations des poëtes aussi bien que des Pères et des livres saints, » et emploie alternativement la force et la subtilité de son es- » prit à se tirer de la plus haute difficulé peut-être que se puisse » imposer un esprit ami de la vérité, celle de prouver par le rai- » sonnement ce qu'il croit en vertu d'une autorité toute autre » que celle de la raison[3]. »

Revenons maintenant à Abailard. Dialectitien dès l'enfance,

[1] *Prologium*, c. 2.

[2] *Lib. insipientis*, etc. *B. Anselmi Opera*, 55.

[3] M. Guizot.

comme il dit lui-même, courant tous les lieux *pour disputer* (ce sont ses propres expressions), il veut aussi soumettre les dogmes chrétiens au creuset de ses subtilités. Voici son langage : « Il arriva que je m'appliquai d'abord à discuter le principe fondamental de notre foi, par les analogies de la raison humaine, et » que je composai, *sur l'Unité et la Trinité en Dieu*, un traité à » l'usage de mes disciples, qui demandaient sur ce sujet des » démonstrations tirées de l'ordre humain et philosophique, et » auxquels il fallait des idées intelligibles plutôt que des mots » sonores. Ils disaient qu'il est inutile de parler pour n'être pas » compris, *qu'on ne peut croire que ce que l'on comprend*, et qu'il » est ridicule de voir un homme prêcher aux autres ce que ni » lui ni ceux qu'il veut instruire ne peuvent *comprendre*. »

Ainsi donc tout le christianisme et ses plus profonds mystères sont condamnés à être rejetés comme déraisonnables, s'ils ne peuvent être prouvés, mathématiquement prouvés par un argument en forme. Mais Dieu lui-même serait soumis à ce raisonnement, et M. Guizot a bien raison de dire qu'Abailard lui-même ne prévoyait pas les conséquences de ses principes.

C'est pourtant dans ces dispositions que le maître écrivit son traité *De la Trinité*, singulier début pour servir d'introduction à la théologie. Le recit qu'il fait du concile de Soissons assemblé pour le condamner, montre une grande haine et de misérables passions dans les juges, et ils méritent toute notre indignation, si leur conduite a été telle qu'Abailard la montre; mais son autorité est à peu près la seule ici. Othon de Frisingue, qui écrivait dans le 12e siècle, attribue la convocation de ce concile à saint Bernard, effrayé des erreurs du philosophe, et non aux intrigues d'Albéric et de Lotulphe, comme le fait Abailard. Othon ajoute bien, il est vrai, qu'on lui refusa *de parler* (*nulla sibi respondendi facultate concessa*). Mais l'écrivain n'a-t-il pas puisé cette assertion dans Abailard lui-même? Personne ne saurait en répondre, et quant aux écrivains postérieurs ils ont évidemment copié Othon de Frisingue. Je reste donc dans le doute à cet égard; mais après tout Abailard a pu souffrir ici de l'injustice dans les formes, sans avoir pour cela raison quant au fond. Le

discours qu'il prête à l'évêque de Chartres en est une grande preuve. D'ailleurs sa conduite, à lui, fut des plus extraordinaires. Sommé de répondre de sa doctrine devant le concile, il commence par ouvrir un cours public de théologie dès son arrivée à Soissons ! Est-ce là le caractère d'un homme soumis ? est-ce celui de Fénélon auquel on a osé le comparer ?

Le livre de la *Trinité* fut brûlé en 1121, nous ne savons donc ce qu'il contenait ; mais il est clair qu'Abailard continua de répandre ses doctrines, et sur le même sujet, car, en 1140, le concile de Sens s'assembla pour juger de nouveau la question. De son *Introduction à la théologie* et de sa *Théologie chrétienne* le moine Guillaume de Saint-Thierry tira des propositions hétérodoxes et les dénonca à saint Bernard. Celui-ci avertit secrètement Abailard [1] qui promit de se retracter. Mais voilà qu'il demande lui-même un concile de la province pour défendre sa doctrine et somme Bernard d'y paraître. Poussé, dit-on, par Arnold de Brescia, l'abbé de Clairvaux refuse d'abord et en donne ses motifs [2]. « Je refusai, entre autres raisons, parce que jugeais » inconvenant de traiter les questions de foi avec les œuvres du » raisonnement humain [3]. »

Cependant Bernard n'hésite pas longtemps : une fois décidé, il arrive au concile en apôtre et en grand homme. Il extrait les propositions erronnées des ouvrages d'Abailard : *Sont-elles vôtres*, dit-il à son adversaire ? *si elles sont à vous, ou justifiez-les, ou désavouez-les, ou soumettez-vous.*

» C'est un grand spectacle, dit M. Guizot, que cette attitude simple, pratique, décidée, que prend dès le début cet homme qui avait d'abord éludé le combat ; spectacle d'autant plus beau, que ce n'est point au nom du pouvoir de fait et en vertu de la force dont il dispose, que saint Bernard traite Abailard de la sorte. Sans doute il sait qu'au besoin la force ne lui manquerait

[1] *Epist.* 537.

[2] « Abnui, tum quia judicarem indignum rationem fidei humanis » committi ratiunculis agitandam. »

[3] *Epist.* 189.

pas, que les grand de la terre, le roi Louis le Jeune, le comte de Champagne, le comte de Nevers, sont là, présens au concile, alliés dociles de l'Eglise et prêts à la soutenir contre ses ennemis. Mais il ne s'en prévaut point; nulle allusion, nulle insinuation n'indique seulement qu'il y pense; la lutte est purement intellectuelle. Bernard n'est, comme Abailard, qu'un moine qui parle au nom de la vérité. Il prend même soin de rassurer son adversaire contre toute crainte que la force temporelle n'intervienne. Bien loin de faire entrevoir la persécution, la prison, il lui déclare formellement que rien de pareil ne le menace. Il ne veut que le triomphe de la sainte doctrine; la soumission de l'esprit à l'esprit; mais c'est la soumission qu'il réclame, non la dispute qu'il accepte. Et il réclame la soumission avec l'autorité d'un apôtre, laissant à Abailard la prétention de prouver son dire avec la subtilité d'un théologien.

» Cette autorité eut son plein effet sur Abailard lui-même. Au milieu de ce concile si peu important, lui qui en avait si fièrement demandé la convocation, il ne sut que chanceler, hésiter, et en appeler à un autre pouvoir, à la cour de Rome. Si un savant débat se fut engagé, il eut retrouvé sans doute cette fécondité, cet éclat, cette souplesse d'argumentation qui avaient fait sa renommée. Le philosophe était profond, le dialecticien éminent, l'orateur éloquent; mais l'homme faible, incertain dans sa volonté, plus arrogant qu'assuré dans sa science, au moins aussi vaniteux que convaincu, et son beau génie se troublait devant le seul droit et le caractère élevé de son rival.

» Du reste, la modération de saint Bernard n'était point mensongère. Aucune violence ne fut exercée contre Abailard, aucune atteinte portée à sa liberté. Après avoir été condamné par le concile, il quitta Sens et se mit en route pour aller soutenir à Rome l'appel qui y avait été porté. »

Voyons maintenant quelles étaient ces doctrines pernicieuses, anti-chrétiennes, que l'Église anathématisa. Observons cependant qu'Abailard soutient que les paroles qu'on lui attribue ne sont pas siennes; mais alors comment les trouve-t-on encore dans ses ouvrages? Comment cherche-t-il plus tard, dans son apologé-

tique, à les pallier, à les expliquer, à en atténuer le sens fâcheux? Un homme non suspect de fanatisme catholique les a analysées ces doctrines, écoutons-le :

« Le hardi jeune homme simplifiait, expliquait, popularisait, humanisait, à peine laissait-il quelque chose d'obscur et de divin dans les plus formidables mystères. Il semble que jusque-là l'Église eut bégayé et qu'Abailard parlait. Tout devenait doux et facile, il traitait poliment la religion, la maniait doucement, mais elle lui fondait dans la main. Rien n'embarrassait ce beau diseur; il menait la religion à la philosophie, la morale à l'humanité. Le crime n'était pas dans *l'acte*, disait-il, *mais dans l'inclination*, dans la conscience: ainsi plus de péché d'habitude ni d'ignorance. *Ceux-là même n'ont pas péché qui ont sacrifié Jésus sans savoir qu'il fût le Sauveur*. Qu'est-ce que le péché originel? *Moins un péché qu'une peine* [1]. Mais alors pourquoi la rédemption, la passion, s'il n'y a pas de péché originel? *C'est un acte de pur amour; Dieu a voulu substituer la loi de l'amour à celle de la crainte* [2].

» Qu'est-ce que le péché originel? Ce n'est pas le plaisir, mais le mépris de Dieu. L'intention est tout, l'acte n'est rien.

» Cette philosophie circula rapidement, elle passa en un instant la mer et les Alpes; elle descendit dans tous les rangs. Les laïques se mirent à parler des choses saintes. Partout, non plus seulement dans les écoles, mais sur les places, dans les carrefours, grands et petits, hommes et femmes, discouraient sur les plus graves mystères [3]. Le tabernacle était comme forcé; le Saint des saints traînait dans la rue. Les simples étaient ébranlés, les saints chancelaient, l'Église se taisait.

» Il y allait pourtant du christianisme tout entier : il était attaqué par la base. Si le péché originel n'était plus un péché, mais une peine, cette peine était injuste, et la rédemption inutile. Abailard se défendait d'une telle conclusion; mais il justifiait le christianisme par de si faibles argumens, qu'il l'ébranlait plu-

[1] *Ethica*, p. 654, 5.
[2] *Comment. in epist. ad Rom.*, p. 50 553.
[3] *Sancti Bernardi Op.*, I, 309.

tôt davantage en déclarant qu'il ne savait pas de meilleure réponse. Il se laissait pousser à l'absurde, et puis il alléguait l'autorité et la foi.

» Ainsi l'homme n'était plus coupable, la chair était justifiée, réhabilitée. Tant de souffrances par lesquelles les hommes s'étaient immolés étaient superflues. Que devenaient tant de martyres volontaires, tant de jeûnes et de macérations, et les veilles des moines, et les tribulations des solitaires, tant de larmes versées devant Dieu? Vanité, dérision! ce Dieu étant un Dieu aimable et facile, qui n'avait que faire de tout cela »[1].

Or, maintenant nous qui avons vu, et le protestantisme, et le philosophisme, et le panthéisme, pourrions-nous dire qu'Abailard fût bien éloigné de ces doctrines modernes, systèmes bâtards, où l'inconséquent et l'absurde se donnent la main? Mais, disent ses apologistes, vous ne pouvez nier que cet homme ait eu une grande influence! Oui, sans doute, Abailard eut de l'influence sur son siècle, car comment n'en aurait-il pas eu? Les cours d'amour et la chevalerie régnaient : Abailard adore la dame de ses pensées et fait des poésies qu'enviaient les troubadours; la dialectique naissait, Abailard est le roi de la subtilité. Plus qu'homme, qui fut onoques, il eut le talent de retourner une question sous toutes ses faces; au milieu du pesant bagage d'une pédagogie barbare, il apparut comme un autre Isocrate. Disert, fécond, beau parleur : que fallait-il de plus pour entraîner une jeunesse inexpérimentée, passionnée de science, ardente à saisir tout ce qui offrait de l'éclat, et par conséquent facile à tromper? A son réveil, la raison humaine promet tant à ses adorateurs; son rire est si gracieux, si confiant, qu'il est bien mal aisé de ne point se livrer à elle sans réserve. Ce n'est que plus tard que cette belle rêveuse se retire honteuse de nous avoir leurrés d'un fol espoir : tristes et désenchantés, nous tournons nos regards en arrière vers notre berceau sur lequel la foi étendait son voile protecteur, pour garantir nos yeux du soleil éternel....

[1] Michelet, *His,. de France*, t. II, p. 281, 286, Edition 1833.

Hélas! trop souvent la nuit est opaque, et en cherchant à regagner à tâtons l'antique abri de la croix, nous tombons dans l'abîme du doute, où l'espérance s'enveloppe dans son linceul. »

Si je considère Abailard comme philosophe, je me demande quel nouveau système il a inventé? la dialectique? Non, car elle existait avant lui; celle dont il se servait remonte à Aristote; seulement c'est un instrument dont il se servit à merveille, dont il fit même le but de la philosophie, au lieu d'en faire un moyen pour y arriver. Comme je l'ai déjà dit, c'était là un défaut de son siècle, et il contribua plus que personne à l'enraciner. De quelle base, de quel principe de certitude se sert-il pour élever son système? de la raison? soit : mais il n'en reconnaît pas la souveraineté. « Je renonce au titre de philosophe, dit-il, si je dois être » en désaccord avec saint Paul; je ne veux pas être un Aristote » pour être séparé du Christ, car il n'est pas d'autre nom sous » le ciel qui puisse me sauver. » Il n'y a point ici un système en forme, ni même une séparation de la philosophie d'avec la religion, comme le prétendent MM. Guizot et Cousin; il les confond l'une et l'autre, comme le faisaient ses contemporains, et il les confond, *parce que*, dit-il, *la foi est la souveraine philosophie.* Seulement, comme de vaines fumées d'orgueil obscurcirent son intelligence, il soumit de fait la religion à l'autorité de la raison, et dès-lors il brisa celle-là, et dès-lors il devint le précurseur de cette longue suite d'hommes qui ont marché dans les mêmes voies; lui-même, le premier de *cette gent perdue*, dont est peut-être le dernier le docteur Straus.

C. F. AUDLEY.

Archéologie chrétienne.

GLOSSAIRE LITURGIQUE

DES ÉGLISES GRECQUE ET LATINE.

Cinquième article [1].

Comme nous l'avons promis, nous reprenons ici la continuation de ce *Glossaire*, que nous espérons finir dans ce volume, *le travail étant terminé*.

O.

LES O. DE L'AVENT, ou les GRANDES ANTIENNES n'ont été introduites dans l'office de l'Église que dans le moyen âge. On voit, par quelques bréviaires, qu'elles commençaient à la fête de saint Nicolas et duraient jusqu'à Noël; le nombre en a varié depuis sept jusqu'à douze. [2] Avant que les O se chantassent dans l'office de l'Église, déjà, depuis long-temps, les chanoines les récitaient dans leur réfectoire. A Paris, les O se chantaient dans la salle du chapitre des Chartreux. Alcuin répétait souvent l'*O cl David*, dans lequel il trouvait une beauté inexprimable et un charme particulier, et trois jours avant sa mort il répétait cette touchante prière.

OCCURSUS DOMINI ou DOMINICA. L'on nomme ainsi dans les liturgistes la rencontre d'un dimanche avec une fête dont la

[1] Voy. le IVe art. n. 99, t. XVII, p. 201.

[2] On a, de l'abbé Tuet, vicaire de Saint-Médard, un volume, intitulé : *Paraphrases chrétiennes sur les O de l'Avent*, 1 vol. in-12 assez estimé; Paris, 1767. Dans les temps où la piété n'était pas toujours accompagnée de bon goût, un pieux ecclésiastique avait composé un petit commentaire sur ces antiennes intitulé : *La Moelle savoureuse des O de l'Avent*, jeu de mots peu digne des choses pieuses, mais excusable sans doute à cause de la simplicité de l'auteur.

solennité l'emporte sur l'office ordinaire. — Celle d'un patron de l'Église ou du clergé. — Celle d'un apôtre, d'un martyr, etc. Un concile de Mayence, tenu en 1549, ordonna que les fêtes des saints qui tomberaient le dimanche seraient anticipées ou remises, excepté les fêtes de la Vierge, des apôtres et quelques autres grandes solennités [1]. Dans le diocèse de Milan, les fêtes de la sainte Vierge le cèdent toujours à la célébration du dimanche... On remarque que celle de la Visitation fait exception, attendu qu'elle est regardée comme fête de Notre-Seigneur. Il en est de même de celle de la Croix [2].

OCTAÉTÉRIDE. C'est le nom d'un cycle ecclésiastique de huit ans, qui servait à régler l'époque où devait finir le carême et commencer la fête de Pâques : on assure que saint Denis en était l'auteur [3]. Mais ce cycle était connu des chrétiens des premiers siècles, même avant celui dressé ou composé par saint Hippolyte, disciple de saint Irénée, qui du reste ne semble être qu'un *octaétéride doublé*.

Depuis longtemps on ignorait de quelle manière saint Hippolyte avait dressé son calcul, lorsqu'en 1551, on retrouva près de Tivoli, dans les décombres d'une église dédiée à un autre saint Hippolyte, une statue assise, sculptée en marbre, et sur les côtés du siége le cycle si célèbre. Voici comme en parlent les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* [4] :

« Aux deux côtés sont gravés, en lettres grecques, des cycles de
» seize ans, les *quatorzièmes* de la lune d'un côté, les *dominicales*
» de l'autre. Ces cycles commencent à la première année d'A-
» lexandre-Sévère, qui correspond à la 222e de l'ère chrétienne
» qui, étant redoublée sept fois, réglait la fête de Pâques pour
» 112 ans, c'est-à-dire jusqu'en 333. A côté de la statue fut trou-
» vée une table en pierre sur laquelle sont gravés les titres des
» ouvrages reconnus pour être de saint Hippolyte. »

[1] *Traité des fêtes*, par Thomassin. 1 vol. in-8°, p. 175.
[2] *Même ouvrage*, p. 276.
[3] Bucherius, *de Cyclis*.
[4] Tome 1, p. 365.

Le monument en question était incontestable et la découverte un événement important ; ce cycle est regardé par saint Isidore de Séville comme le premier cycle pascal dressé pour l'usage de l'Église ; il est du moins le plus ancien connu. Saint Jérôme, dans son livre *des Hommes illustres*, dit que ce cycle a donné à Eusèbe l'idée d'en composer un de 19 ans, ou de modifier celui qui existait et que quelques savans attribuent à un Athénien nommé Méthon [1]. . . .

ORAISONS SACERDOTALES. Il est si peu de personnes, même celles qui fréquentent les paroisses, qui fassent attention à la beauté et à l'esprit de charité qui font le caractère distinctif de ces oraisons, que trop malheureusement chaque année on les récite sans y faire attention, quoiqu'elles soient traduites dans tous les livres d'offices. Les païens et les anciens philosophes auraient admiré ces belles prières s'ils les avaient connues. On les nomme *sacerdotales*, ou *solennelles*, parce que, renfermant tout le genre humain dans leurs formules et s'intéressant à tous les états sur lesquels ces prières attirent des bénédictions, elles ont un degré d'importance que n'ont pas les autres prières ordinaires. Leur antiquité est telle, que plusieurs les regardent comme d'institution apostolique. L'ancien *Sacramentaire* du pape Gélase cite ces oraisons comme spécialement affectées au vendredi saint. Deux auteurs du 5e siècle, le pape Célestin et saint Prosper, auxquels il faut joindre saint Léon-le-Grand, nous apprennent que ces prières se récitaient dans toutes les églises chrétiennes de leur temps. Un au-

[1] Ce cycle fut d'abord publié en grec par Scaliger, dans son ouvrage *de Emendatione temporum*, p. 721 ; Paris, 1583 ; Leyde, 1598, Gen.; 1629; dans le *Thesaur. inscript.*, p. 91 de Gruter ; Boucher, *de cyclo pascali*; — dans Pétau *Doct. tempor*, II, l. I; — dans Franc. Blanchini, *de Calendario et cyclo Cæsaris*; — dans Cassini, *Histoire de l'Académie des sciences*, l. IV, p. 414;— dans Noris, *de Epochis Syro-Macedonum*, p. 117. — Il en est parlé en outre dans le *Chronicum paschale*, l. IV, p. 413; dans Schelstrat. *Ant. eccl. illus*, p. 521 ; dans Fabricius, l. v, c. 1, t. v, p. 203; et dans les *Origines de l'Église romaine*, des bénédictins de Solesmes, t. 1, p. 275.

teur grave [1] remarque que l'usage de les réciter un autre jour que le vendredi saint fut aboli sous le règne de Charles le Chauve [2].

ORTHODOXIE (le dimanche de l'). On trouve, dans quelques liturgistes de l'Église grecque, cette désignation oubliée depuis longtemps, qui du reste n'est autre chose que le 1er *dimanche de Carême ;* mais, dans les tems de ferveur, ce jour fut une grande fête dont l'origine remonte à saint Methodius, patriarche de Constantinople, qui mourut en 846. Ce saint prélat avait établi cette solennité en mémoire de la victoire importante, et même définitive [3], remportée sur les iconoclastes par la protection de l'impératrice Théodora, femme de l'empereur Théophile, qui fut le dernier

[1] Thomassin, et le *Codex Sacramentorum*; cités par l'auteur du *Traité des fêtes mobiles*, p. 410, 477.

[2] *Ibid.* p. 479.

[3] Nous disons définitive, car, en 740 ou environ, il en fut remporté une première bien remarquable. Lorsque Léon l'Isaurien, après avoir fait brûler dans la bibliothèque de Byzance les savans et les moines qui soutenaient le culte des images, envoya à Rome un manifeste contre ce culte innocent et la personne du pape qui en était comme le palladium, l'on vit alors les peuples de toutes les villes d'Italie et de la Lombardie, ayant Luitprand à leur tête, se rallier autour de la personne vénérable du père des fidèles, prendre les armes et courir à une nouvelle croisade pour résister aux fureurs de Léon. La statue du persécuteur fut brisée et foulée aux pieds. Léon, furieux, équipa une flotte formidable et jura d'ensevelir le culte des images sous les cendres des villes qui en prenaient si courageusement la défense. Mais Dieu n'abandonna pas son peuple; la flotte de l'Isaurien fut dispersée et engloutie, et les chrétiens y virent une marque de la protection du ciel. Léon mourut peu de temps après, et les peuples purent se dire : *Hic digitus Dei.* Ce mémorable événement est raconté d'une manière bien intéressante par M. Rio, dans son excellent ouvrage intitulé : *Art chrétien*, p. 21 et suiv. Il y refute Gibbon qui n'a parlé de ce fait important qu'avec les préventions d'un philosophe du 18e siècle et d'un protestant. Espérons que quelque plume inspirée s'emparera un jour d'un si mémorable événement, et nous donnera le pendant de la Jérusalem délivrée ou de l'histoire des croisades. Il y a là le fond et l'étoffe d'une épopée des plus poétiques qu'on puisse imaginer. Un Concile et une fête à la fois religieuse et nationale furent célébrés en mémoire de cette victoire qui sauvait d'un seul coup la foi, les arts et la civilisation.

persécuteur des saintes images et protecteur aveugle des sectaires. Le jour de cette fête, on portait les saintes images en triomphe par toute la ville, comme autrefois les Romains portaient les dieux tutélaires de l'empire, ce qui a duré jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs. Il est curieux de remarquer ici la différence qui existe dans la liturgie des deux Églises, car c'est à compter du 1[er] dimanche de carême que, dans l'Église latine, ou d'Occident, on voilait les images saintes pour marquer la tristesse dans laquelle entre l'Église, pour ne les rendre à la dévotion des fidèles que le jour de Pâques [1]; tandis que l'Église grecque entrait dans toute la joie et la pompe d'un triomphe et en exaltait les héros. De Constantinople, la joie publique se communiqua rapidement, et quoique, dans les églises d'Occident, la fête ne s'en célébrât pas le même jour que dans celles d'Orient, cependant on ne laissa pas que d'en faire mémoire dans les prières des offices de carême; mais depuis longtemps ces beaux souvenirs sont effacés et ne subsistent plus que dans l'histoire.

P.

PALMARUM DIES, ou le *Dimanche des Rameaux*, ou le *Dimanche fleuri*. Un des plus anciens auteurs ecclésiastiques où l'on trouve cette désignation est saint Isidore de Séville (qui vivait au 7e siècle) [2]. On le trouve également employé dans Ditmar ou Dithmar (sans doute l'évêque de Mersbourg en Saxe, historien ecclésiastique qui vivait au 10e siècle) [3]. Au 4e livre de sa Chronique, on lit ces mots : *Cum palmarum solemnia in Magdeburg celebrare voluisset*, et, au livre 7, ces autres mots : *In prædicto loco palmas et sanctum Pascha celebravit*... Il parlait de l'empereur Henri II qui vivait alors.

[1] Pour les détails et la preuve de tous ces faits, voir George Cedrenus: *Compendium historiarum*, t. 1er, p. 45 et suiv.; Baronius. *Annales*, anno 842, n. 25 à 29.

[2] Lib. 1, *De divinis officiis*, cap. 27.

[3] Car il existe un autre personnage de ce nom, évêque de Prague au 11e siècle, dont nous ne connaissons pas d'ouvrage comme liturgiste. Le

PANNYCHIDES (mot formé des deux mots grecs, παν toute, et νυξ, nuit). L'on trouve désigné sous ce nom, dans Eusèbe et Philon, ce que l'on nommait autrefois les *veilles hebdomadaires, ou de plusieurs jours*, veilles qui existaient déjà du temps des apôtres, du moins à ce que nous apprennent Eusèbe [1], saint Epiphane [2] et saint Cyrille [3] d'Alexandrie, et c'est la réunion de ces veilles qui forme ce que nous nommons depuis longtemps la Semaine sainte, *hebdoma major*, ou chez les Grecs ἁγία καὶ μεγάλη ἑβδομάς.

PASCHA CLAUSUM, ou le *dimanche de la Quasimodo*, où se termine ordinairement le temps où doit se faire la communion paschale.

PASCHA COMPETENTIUM. Le jour désigné pour recevoir à la communion les pénitens qui avaient satisfait aux canons de la pénitence publique.

PASCHA FLORUM. Voir *Palmarum dies*.

PASCHA PETITUM. Voir *Competentium*.

PAQUES CHARNEUX. Vieux mot qui veut dire le temps où l'on peut manger les viandes défendues pendant le Carême. Voir tous les anciens livres de liturgie. Ducange a omis cette indication dans son *Glossaire*.

PARATHÈSE. C'est, dans la liturgie des Grecs, le nom de la prière que l'évêque récite sur les catéchumènes en étendant les mains sur eux pour leur donner sa bénédiction. Ce mot peut répondre à ce qu'on nomme l'*exorcisme* dans l'Église romaine [4].

premier était bénédictin au monastère de Magdebourg. Leibnitz a donné une belle édition de la *chronique de Dithmar*, à la suite de son histoire de la *maison de Brunswick*.

[1] *Histoire eccles.*, lib. II, cap. 17.

[2] *Expositio fidei*, n. 22.

[3] *Homelia paschalis*.

[4] Voir pour plus de détails les ouvrages de Goar. *Græcorum euchologium*, et celui d'Allatius, *de Libris eccl. Græcorum*.

PASTOPHORIA. Les constitutions apostoliques [1], que quelques auteurs font remonter aux apôtres mêmes, parlent d'endroits placés sur les côtés des églises, et regardant l'Orient, où l'on avait l'usage d'enfermer ce qui restait de la sainte Eucharistie. Bingham [2] prétend que le savant Durand s'est trompé en disant que c'était une niche, un lieu voûté, où l'on posait, au siècle du pape Clément, le coffre *pyxis*, dans lequel repose l'Eucharistie. Attendu que l'on peut confondre *pyxidem* et *ædiculum*, nous ne nous permettrons pas de décider entre de si grandes autorités, mais nous dirons avec Thiers [4] et quelques auteurs, qu'à la vérité il n'y avait pas de *tabernacles* dans les anciennes églises, mais qu'à défaut des tabernacles, on connaissait les *conservas*; et les lieux nommés *secretaria*, *sacraria*, par les Grecs *thalamos*, noms qui, suivant saint Jérôme [5], correspondaient à ce que l'on désigne sous le nom de *pastophoria*. Baronius même nous apprend [6] que, dans l'église Saint-Félix de Nole, il y avait un lieu sacré destiné à cet usage, et placé au côté droit de l'autel, avec l'inscription suivante rapportée par saint Paulin de Nole [7] : *Hic locus est veneranda penus quo conditur et quo promitur alma sacri pompa ministerii*. Mais le savant Thiers pense que les mots *veneranda penus*, pourraient bien ne signifier que des calices, patènes, voiles ou tout autre objet qui servait au sacrifice, ainsi que les mots *pompa ministerii*, qui sont employés souvent pour signifier les vases sacrés servant à la solennité ou majesté du saint sacrifice [8].

PASSIONEL. Nom du livre qui renfermait la vie et la passion, ou martyre des saints. On ne le trouve cité que dans les plus anciens livres de liturgies [9]. Ce mot a été remplacé par celui de

[1] Lib. 1, cap. 57.

[2] *Origines sive antiquitates Ecclesiæ*, 10 vol. in-4°; 1724.

[3] Durandus, *de ritibus ecclesiæ*, cap. 7, n. 8.

[4] *Traité des autels*, p. 191.

[5] cap. 42, *In Ezechiel*.

[6] *Ad annum*, 57, n. 105.

[7] Épître 12 *ad* Severinum.

[8] Voir au reste toutes les autorités qu'il cite, p. 192 et suiv. de la dissertation indiquée.

[9] Passionalis sive passionarius est liber continens passiones sanctorum,

légendes, et dans les tems plus modernes par celui de *vies des saints*, et chez les Grecs mêmes par celui de *ménologe* (voir ce mot). Jean de Damas passe pour le premier qui ait donné des *abrégés* de la vie des saints chez les Grecs vers le 7e siècle.

PAUSATIO sanctæ Mariæ. Ancien nom de la fête *de l'Assomption*, qui tombe le 15 août. Ce mot veut dire *repositio, mors, obitus, dormitio*. Cette fête est ainsi indiquée dans le vieux calendrier romain, rapporté par Allatius [1].

PENEUSE (la semaine) est ce que l'on nomme dans l'Église aujourd'hui la *Semaine Sainte*, *Pænosa*, *à pascalis*. Suivant Alcuin et Ducange, cette dénomination venait de ce que c'est dans cette semaine que les chrétiens doivent surtout s'imposer des pénitences et des privations. Et elle fut aussi nommée *semaine authentique*, parce que c'est surtout à cette époque que l'Église donne des preuves de la mission de son Rédempteur.

PERIBOLUM, ou **PERIVOLIUM**. Ce mot, qui a diverses acceptions, se rencontre dans plusieurs auteurs liturgiques, pour signifier principalement l'endroit des anciennes églises réservé aux chantres ecclésiastiques.... *Antiquitus peribolus appellabatur muri clausura quæ chorum ecclesiæ circumdabat, ubi ecclesiastici psallebant, quarum vestigia in nonnullis antiquis ecclesiis adhuc extant* [2]. Durand pense que c'était, dans la primitive église, un mur à hauteur d'appui entourant le chœur. Dans quelques auteurs, *peribolum* signifie une *galerie* qui entoure le Saint des saints, ou le sanctuaire [3]. Quelques autres croient y reconnaître ce que nous nommons maintenant les *stalles du chœur*. Parmi le peu d'églises qui peuvent offrir des traces du *peribolum*, nous citerons celle de saint Clément de Rome, qui est du 5e siècle, et celle de Reims, avant les changemens qu'on lui a fait subir. Le sieur de Moléon, dans ses *Voyages liturgiques* (p. 156), parle

quæ leguntur in Ecclesia in festis sanctorum : Gregorius magnus *Grist.* 9. — Durand, lib. VI. — Et regula. S. Ferreoli, cap. 18.

[1] *De hebdomad. et dominic. Græcor*, p. 1491, XVIII kalend. sept.

[2] Macri hierolexicon. verbo dicto.

[3] *In rationale divinor. officior.*

aussi d'une église Saint-Étienne à Dijon qui avait un *peribolum*. On trouve aussi quelques auteurs où la place de l'église, nommée *peribolum*, est nommée *solea*. Le prêtre étant arrivé au milieu de la grande place, qui est entre le chœur et l'autel, que les uns nomment *peribolum*, les autres *solea*, etc[1].

PERISTERIUM, ou **PYRASTERIUM** (*Colombaire*). Nom d'un objet consacré à l'ornement des églises, et qui peut correspondre à celui de *tabernacle portatif*. C'était là qu'était placé ce qu'on nomme *réserve* de l'Eucharistie, ayant ordinairement la forme de *colombe* d'or, d'argent ou de toute autre matière, suspendue dans le *peristerium*. On trouve ce mot cité dans un testament de saint Perpétuus, évêque, qui vivait au 5e siècle, et dans lequel on lit ces mots : *Ego amalerio presbytero capsulam de serico, item* peristerium *et columbam argenteam ad repositorium.* Passage d'autant plus intéressant que nous y trouvons la preuve de deux usages de l'ancienne liturgie. Il est aussi question de *peristerium* dans une relation du moine Rainier, de la translation des reliques des saints Eutyche et Accuce, du 12e ou 13e siècle. Nous y lisons : « *Cujus » claustri proeminens pulchretudine decenti fastigium.... Nitens » peristerium, sub cujus ombraculo altare similiter statuit*, etc. [2]. »

PLENARIUM. On nomme ainsi, a dit Amalaire[3], le livre dans lequel sont renfermées les *antiennes* et les *leçons* qui doivent être récitées pendant l'Avent et le Carême,

PLENARIUS, est aussi employé pour désigner le missel, dans les anciens auteurs[4].

[1] Même ouvrage, *supplément*, p. 427.

[2] Voir ce texte dans le 5e volume du *Spicilège d'Acheri*.

[3] Liv., IV, cap. 48.

[4] La collégiale de Quedlimbourg (en Allemagne) conserve un *plenarium* avec des lettres en or, que l'empereur Henri Ier fit faire au 10e siècle, et qu'il donna à l'église. Voir la *Dissertation* de J. And. Wallmann sur les antiquités de Quedlinbourg, in-8°, 1776, en allemand; et Juren, II, 25, cite le nom de l'auteur du manuscrit, Joannes Presbyter, moine de la collégiale. Le chapitre possède aussi un autre *plenarium*, en lettres d'or, écrit par une abbesse au 12e siècle. Kettner. *Réfor. de l'église de Quedlinbourg*, p. 48.

PIXIS. Nom d'une espèce de tourelle à jour, placée ordinairement au-dessus du maître-autel des anciennes églises, et qui servait à renfermer la sainte hostie posée dans le ciboire. La *pixis* avait la même destination que les *colombes* ou *réserve* (voir ce mot). Quelques églises gothiques en avaient de très élégantes, qui sont détruites à peu près partout ; il n'y a plus que dans les vieilles gravures que l'on pourrait peut-être en retrouver quelques traces. Une vignette placée en tête du 6e livre de l'*Histoire de l'abbaye Saint-Denis*, par dom Félibien, offre la représentation d'un autel avec sa colombe, sa confession, ou *martyrium*, et la *pixis* qui surmonte le rétable. Le maître-autel de Reims offre aussi une tourelle, ou *pixis*, du moins dans les anciennes gravures de cette église, qui peut-être a, comme tant d'autres monumens, éprouvé quelques changemens aux dépens des anciens usages.

PORCHES DES ÉGLISES. Il y a peut-être beaucoup de personnes qui ignorent de quelle importance était cette partie des églises chrétiennes dans les tems anciens, dans les tems où la discipline et la foi étaient en vigueur. Bergier n'en ayant pas parlé dans son *Dictionnaire théologique*, nous allons tâcher d'y suppléer. Un concile de Tribur (Allemagne), tenu en 935, ordonne, par un de ses canons, que les *porches* des églises seront regardés comme des *lieux d'asile* aussi inviolables que l'intérieur même. Pendant longtems les reliques des saints y furent déposées, comme pour servir de *memento* à ceux qui entraient dans l'église. Une loi de Charlemagne, rapportée au livre 4 de ses Capitulaires, dit : *In atrio ecclesiæ cujus porta reliquiis sanctorum consecrata est*, etc. Anasthase le Bibliothécaire fait assez souvent mention des *voiles* qui ornaient les grandes portes des églises ou les porches. Saint Paulin dans ses *Natalia*, saint Jérôme dans ses *Lettres*, parlent avec attendrissement du respect que les fidèles doivent avoir pour les portes des églises, dans lesquelles ils devaient voir les portes du ciel ; aussi les auteurs ecclésiastiques n'ont pas oublié de nous apprendre, comme une pratique sainte et antique, que les fidèles se prosternaient sous les porches et y faisaient une prière avant d'entrer dans les temples. Prudence, dans

son *Hymne* 2e et 11e, saint Jean Chrysostome dans la 30e *Homélie* sur la 2e aux *Corinthiens*; saint Evodius, évêque d'Afrique et disciple de saint Augustin, dans son livre des *Miracles de saint Étienne*; saint Apollinaire, évêque de Clermont; Arator, sous-diacre de l'Église, et enfin saint Grégoire de Tours, confirment tous le profond respect que nos ancêtres dans la foi avaient pour les porches de leurs églises. C'est pour cette raison que les plus grands personnages ambitionnaient l'honneur d'y être enterrés. Constantin en est un mémorable exemple. Quoiqu'il eût fait faire son tombeau dans l'église des saints apôtres, au milieu de ceux qu'il avait fait élever à leur honneur, son fils, ainsi que nous l'apprend saint Jean-Chrysostome dans la 26e *Homélie*, n'osant pas le faire inhumer au milieu des saints, ordonna de l'enterrer sous les porches (*in atrio foris*); et le père Morin, dans son *Histoire de la délivrance de l'Église,* dit que ce fut sans doute par une clause du testament même de l'empereur. On sait que Pépin-le-Bref voulut être enterré ainsi devant le portail de Saint-Denis [1]. Plusieurs évêques choisirent aussi cette place [2].

Les fonds baptismaux étaient autrefois placés sous les porches, car on ne devait entrer dans l'église que purifié; ainsi que le témoignent saint Cyrille, Anasthase le Bibliothécaire et le traité de Joseph le vicomte, *de ritib. veter. Eccles. circa baptism.* L'on y trouvait des bassins pour se purifier avant d'entrer [3]. C'était sous les porches que devaient se tenir les pénitens, et à ce sujet nous citerons un passage de Baronius qui nous donne la raison de ces porches formant avant-corps avec toitures [4], comme nous voyons encore à

[1] *Histoire de l'abbaye Saint-Denis,* de Félibien, p. 54.

[2] *Annales* de Baronius, 337, n. 21, et les conciles rapportés par Sirmond, années 563 et 800.

[3] Eusèbe. *Hist. eccl.*, l. x, cap. 4, et tous les auteurs cités ci-dessus.

[4] Sans doute que ces toitures furent faites pour remplacer les voiles dont nous parlons plus haut, et qui étaient promptement détruits par l'intempérie des saisons ou soustraits par les malfaiteurs. Les miniatures des *menologes* offrent de fréquents exemples de ces voiles suspendus aux portes des édifices sacrés; on les retrouve aussi dans les anciennes mosaïques. Nous nous étendons avec détails sur les exemples de cet ancien

quelques églises très anciennes, et dont Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris est un exemple remarquable : *Moris erat adeuntibus basilicam, antè ejus ingressum, ad limina procumbere, portas deosculari, ac preces fundere* [1]. De là la pieuse coutume d'orner les porches de figures si multipliées, d'anges et de saints, de jugement dernier, et de toutes les histoires de l'Ancien et du Nouveau-Testament, pour exciter à la piété, et nourrir la foi de ceux à qui il n'était pas permis d'entrer dans l'église même, tels que les catéchumènes, les pénitens, etc. [2]. Ne pouvant tout dire ici, nous renvoyons, pour les détails qui se rattachent à ce sujet, au curieux traité de J.-B. Thiers : *Dissertations ecclésiastiques sur les porches, les jubés, les cloîtres*, etc. 1 vol. in-12.

PRÆCEPTA, PRÆCEPTUM. Nom donné à un *livre*, ou *registre*, dans lequel au moyen-âge, et sans doute avant, on inscrivait dans les abbayes, couvens et autres maisons religieuses, les dons faits à l'Église par les rois, empereurs, princes, seigneurs, etc. Ducange nous apprend que l'on nommait *præceptum imperiale* le registre réservé aux donations des rois ou des empereurs : *Sunt præcepta regalis, id est imperiale passionis auctoritate roborata*, etc. Ditmar, dans sa Chronique, liv. III, nous apprend que Louis-le-Pieux fit renouveler tous ces registres ou plutôt toutes ces donations sous son règne : *Jussit supradictis princeps renovare omnia præcepta* [3], *quæ sub temporibus patrum suorum gesta erant*. On sait que les donations faites sur ces registres étaient toujours accompagnées de la menace d'excommunication contre ceux qui auraient la hardiesse d'y toucher : *Privilegia sub excommunicationis anathemate decreta.*

PROECONIUM. Annonce publique [4]. Quelques auteurs pen-

usage des voiles, dans notre *Dictionnaire des monumens de l'antiquité chrétienne*, aux mots *autel* et *voiles*.

[1] Baronius, *Martyrol, rom.* novembre 18.

[2] Monument de l'église Sainte-Marthe, à Tarascon, p. 80.

[3] Voir aussi Theganus, *de gestis Ludovici Pii*, cap. 10, qui ajoute : Et ipse manu propria ea cum subscriptione roboravit. — Grégoire de Tours, lib. VIII, *Historia Francor.* cap. 20, *de Miraculis sancti Martini*, cap. 15.

[4] Vilette, et les auteurs qu'il cite dans son curieux ouvrage sur les

sent que le prône pourrait bien tirer son nom de celui de *præconium*, car le prône est bien une annonce des offices qui doivent avoir lieu dans la semaine qui commence.

PRÆCONIUM PASCHALE. Annonce de la fête de Pâques qui se fait après la lecture de l'évangile de l'Épiphanie. Ce mot rappelle un usage qui existait autrefois dans quelques églises, et dont nous parlerons au mot *tabula paschalis*.

PRIVICARNIUM SACERDOTUM. Nom du dimanche de la *septuagésime*, dans quelques anciennes liturgies, parce qu'anciennement les prêtres commençaient dans plusieurs diocèses à faire des abstinences dès cette époque. On en trouve des traces dès le 6e siècle, dans le *sacramentaire* du pape Gélase. Cet usage fut reçu en France sous Pépin ou Charlemagne [2].

PROSER. Nom donné dans les vieux auteurs aux recueils de proses. Dans les historiens des Gaules [3], il est question d'un calligraphe célèbre, nommé Passereau, dont le *prosaire* fut payé 50 sous [4] parisis.

cérémonies de la liturgie, et que nous avons déjà cité plusieurs fois ni le glossaire de Ducange, ni le supplément de Carpentier au glossaire n'en disent rien. Le dictionnaire apostolique, les conférences d'Angers, Bergier et d'autres ayant passé le mot sous silence, nous signalons cette recherche aux curieux.

[1] Les auteurs du catéchisme de Montpellier font venir le mot de prône de *pronaos*, nef, attendu que ces sortes d'instructions devant toujours être faites avec toute la simplicité possible, c'est la nef, ou le vaisseau même de l'église, qui offre la plus grande réunion des fidèles.

[2] Voir à ce sujet Mabillon dans son *Museum italicum*, p. 301; Allatius lib. *de Dominicis et hebdomad. Græcor*, cap. 10.

[3] *Recueil des hist. des Gaules et de la France*, tom. XVIII, p. 236, *ad annum*, 1218. Bernard Ithier, chroniqueur du 13e siècle, le cite aussi, et dit qu'Adam de Saint-Victor avait composé pour son compte trente-sept proses de ce prosaire.

[4] L'addition à l'article de Dom Brial sur Adam de Saint-Victor, par M. Petit-Radel, publiée dans le t. XX de l'*Histoire littéraire de France*, renferme à ce sujet des observations remarquables, qui, si elles étaient

PROSPHONÉSIME. Nom de la première *semaine de la septuagésime* chez les Grecs. Cette semaine était comme l'ouverture de l'année ecclésiastique, ou liturgique, pour le cours des offices des fêtes mobiles. Le dimanche qui commence cette *semaine*, se nomme le dimanche de la *Prosphonèse* (προσφωνησις), ou de la *publication*, parce qu'on y annonce au peuple le jeûne du carême et le jour où tombera la fête de Pâques (Cette annonce dans la liturgie chrétienne se nommait *præconium*. Voir ce mot et *Tabula paschalis*). Ce dimanche est encore nommé chez les Grecs *le dimanche de l'Asote*. Voir ce mot [1].

PROTHÈSE. Nom d'un petit autel ou table qui servait dans les anciennes églises pour donner la communion sous les deux espèces aux religieux et au clergé, et qui était près du maître-autel [2]; *il servait aussi à déposer les offrandes de pain et de vin destinées au saint sacrifice*. Ducange, dans sa *Constantinopolis christiana*, donne des détails sur la prothèse de Sainte-Sophie de Constantinople, lib. III, p. 59 [3]. La prothèse est aussi nommée *pila* et *conchas*, par quelques auteurs.

PUTEUS (puits). Il est quelquefois question, dans les livres de liturgie et dans les écrivains ecclésiastiques, de *puits* qui existaient dans les cloîtres et surtout dans les préaux, et dont on faisait la bénédiction à certaines époques de l'année. — On en trouve aussi dans quelques églises, mais plus rarement. On ne connaît ni l'époque ni la raison de ces puits; peut-être voulait-on avoir sous la main ces *eaux pures* dont il est si souvent fait mention dans les livres liturgiques. Nous allons désigner

connues, étonneraient bien des critiques sur le mérite des anciennes proses des fêtes de l'Église latine. M. Petit-Radel entre dans des détails curieux et savans sur ces poésies de nos missels, et surtout sur celles composées par Adam de Saint-Victor, dont le génie poétique est connu de bien peu de personnes même très instruites. On sait que l'usage des proses date du 12e siècle.

[1] Voir le tome XIV des *Annales*, p. 339.

[2] *Tysiasterzologia, sive de altaribus christianor.*, lib. IV, in-8° et les planches qui y sont jointes.

[3] Paul le Silentiaire, part. I, vers. 256.

ici quelques-unes des plus remarquables de ces sortes d'objets :

Le vieux cloître de la cathédrale d'Arles offre un puits de forme singulière à l'angle de la galérie du midi [1].

Un des plus curieux que nous ayons rencontrés est celui qui a existé autrefois dans l'église même de Strasbourg jusqu'en 1676 [2]. Ce puits a servi de baptistère jusqu'au moment où le curé le fit fermer par suite d'un accident.

Dans une chapelle basse, ou crypte de l'église de l'ancienne abbaye de Tournus, éxiste aussi un puits dont les eaux produisent des effets regardés comme miraculeux par les malades qui ont la foi d'y recourir et de prier à la chapelle qui est en face.

Autre dans l'église d'Andleau, en Alsace. Le magnifique puits dit de *Moïse*, à Dijon, a sans doute eu, dans l'origine, une destination autre que celle des puits ordinaires ; les belles statues qui en font l'ornement sembleraient pouvoir nous autoriser à le penser [3].

QUINDANA, ou *quinquenna Paschæ*, la quinzaine de Pâques. Suivant l'ancien calendrier rapporté par les auteurs de l'Art de *vérifier les dates*.

QUINTANA. Nom du premier dimanche du carême. Même calendrier.

[1] Voir toutes les descriptions de la cathédrale d'Arles, et surtout les lithographies de M. Chapuy, pour la suite des cathédrales de France, format in-4°, avec un texte.

[2] Dans notre *Dictionnaire d'antiquités chrétiennes*, prouvées par les monuments, nous indiquons où l'on trouve des représentations de divers monumens de ce genre.

[3] Voir la belle planche de ce monument, publiée par M. Dusommerard, atlas des arts au moyen-âge.

L. J. GUÉNEBAULT.

Voyages.

HABITANS DE L'OCÉANIE,

LEUR ORIGINE ; UNITÉ DE L'ESPÈCE HUMAINE RECONNUE,

PAR M. DUMONT D'URVILLE.

On sait que M. Dumont d'Urville, en explorant dans tous les sens les îles de la mer du Sud pour y rechercher les traces du naufrage de l'illustre et infortuné La Pérouse, a enrichi la science de nouvelles découvertes et de nouveaux trésors qui lui donnent des titres à l'estime des savans. Nous nous proposons de faire connaître incessamment à nos abonnés quelques-uns des documens précieux que renferme l'histoire du voyage de l'*Astrolabe*; nous nous bornons aujourd'hui à mettre sous leurs yeux l'extrait d'un *mémoire* [1], que ce savant navigateur lut à la *Société de géographie* de Paris. On y trouve le résultat des méditations de l'auteur touchant les peuples qui habitent le grand Océan.

« Parmi les nombreuses variétés de l'espèce humaine qui occupent les diverses îles de l'Océanie, tous les voyageurs, sans exception, en ont signalé deux très différentes l'une de l'autre, et les traits aussi nombreux qu'essentiels qui les caractérisent, tant au moral qu'au physique, exigent sans doute qu'on les regarde comme appartenant à deux races distinctes.

L'une de ces races offre des hommes d'une taille moyenne, au teint d'un jaune olivâtre, plus ou moins clair, aux cheveux lisses, le plus souvent bruns ou noirs, présentant des formes assez régulières, des membres bien proportionnés ; on les trouve habituellement réunis en corps de nation et quelquefois en monarchies

[1] Ce mémoire se trouve dans le deuxième tome du voyage de l'*Astrolabe*, publié en 1832.

considérables. Du reste, cette race offre presque autant de nuances distinctes que la race blanche qui habite l'Europe ; race nommée *atlantique*, par Duméril, et *japétique*, par Bory de Saint-Vincent.

L'autre race se compose d'hommes d'un teint très rembruni, souvent couleur de suie, quelquefois presque aussi noir que celui des Caffres, aux cheveux frisés, crépus, floconneux, mais rarement laineux, avec des traits désagréables, des formes peu régulières, et les extrémités souvent grêles et difformes. Ces hommes vivent en tribus, ou peuplades, plus ou moins nombreuses; mais presque jamais ils ne forment un corps de nation, et leurs institutions n'atteignent jamais le degré de perfectionnement que l'on remarque quelquefois parmi les hommes de la race cuivrée. Toutefois, les noirs de l'Océanie offrent dans leur couleur, leurs formes et leurs traits, tout autant de variétés que l'on peut en observer parmi les nombreuses nations qui habitent le continent africain, et constituent la race *éthiopienne* de la plupart des auteurs.

Bien que ce ne soit pas ici le lieu de présenter dans son entier le système que nous nous sommes créé sur la manière dont l'Océanie a dû se peupler, ni de l'appuyer par des raisonnemens plus ou moins plausibles, nous devons cependant déclarer que nous considérons la race noire comme celle des véritables indigènes, au moins de ceux qui ont occupé les premiers le sol de l'Océanie. Les hommes d'un teint plus clair appartiennent à une race de conquérans qui, provenant de l'ouest, se répandit peu à peu sur les îles de l'Océanie, et y fonda successivement des colonies plus ou moins considérables. Souvent elle expulsa ou détruisit complétement les premiers possesseurs du sol; d'autres fois les deux races vécurent ensemble en bonne intelligence, et leurs postérités se confondirent pas des unions multipliées; enfin, il put arriver que les étrangers trouvèrent la place encore vacante. De là cette foule de nuances diverses qui caractérise les habitans de chaque archipel, sans compter celles qui ont eu pour causes les climats, les habitudes, le régime alimentaire, en un mot toutes les circonstances dues aux diverses localités. »

M. Dumont d'Urville entre ici dans quelques détails sur le classement des nombreuses îles qui se trouvent disséminées dans le Grand-Océan, puis il termine son *Mémoire* par les réflexions suivantes :

« Je n'admets point cette multiplication de races adoptée par quelques auteurs modernes. Revenant au système simple et lucide de l'immortel Forster, si bien continué par mon savant ami Chamisso, je ne reconnais que deux races vraiment distinctes dans l'Océanie, savoir : la race mélanésienne, qui n'est elle-même qu'un embranchement de la race noire d'Afrique, et la race polynésienne basanée ou cuivrée, qui n'est qu'un rameau de la race jaune originaire d'Asie.

Et qu'on me permette de remarquer, en passant, que je ne vois sur toute la surface du globe, dans l'espèce humaine, que trois types ou divisions qui me paraissent mériter le titre de races vraiment distinctes : la première est la blanche, plus ou moins colorée en incarnat, qu'on suppose originaire des environs du Caucase, et qui occupa bientôt presque toute l'Europe, d'où elle s'est ensuite répandue sur les diverses parties du globe. La seconde est la jaune, susceptible de prendre diverses teintes cuivrées ou bronzées : on la suppose originaire du plateau central de l'Asie, et elle se répandit de proche en proche sur toutes les terres de ce continent, sur les îles voisines, sur celles de l'Océanie, et même sur les terres de l'Amérique, en passant par le détroit de Behring.

La troisième est la race noire, qu'on suppose originaire de l'Afrique qu'elle occupa dans sa majeure partie, et qui se répandit aussi sur les côtes méridionales de l'Asie, sur les îles de la mer des Indes, sur celles de la Malaisie et même de l'Océanie.

Nous n'agiterons point ici la question de savoir si ces trois races ont un égal degré d'ancienneté, ou bien si elles appartiennent à trois créations ou formations différentes et successives [1].

[1] Nous dirons seulement que nous partageons l'opinion qui fait remonter ces trois races à une même souche primitive, et place leur berceau commun dans le plateau central de l'Asie. (*Note de M. Dumont d'Urville.*)

Mais nous ferons remarquer que la nature ne les dota point d'une égale manière sous le rapport moral ; on dirait qu'elle voulut, dans chacune de ces races, fixer aux facultés intellectuelles de l'homme des limites fort différentes.

De ces différences organiques il dut naturellement résulter que partout où les deux dernières races se trouvèrent en concurrence, la noire dut obéir à l'autre ou disparaître. Mais quand la blanche entra en lice avec les deux autres, elle dut dominer, même quand elle se trouvait bien inférieure en nombre. L'histoire de tous les peuples et les récits de tous les voyageurs offrent à chaque instant l'accomplissement de cette loi de la nature [1]. On n'a presque jamais vu une nation de la race jaune soumise aux lois d'une peuplade de noirs, ni les blancs courbés sous le joug des deux autres races, sauf un petit nombre de circonstances où la force numérique, se trouvant hors de toute proportion, devait l'emporter sur la supériorité morale. La nation juive est peut-être la seule qui fasse une exception à cette règle générale. »

M. Dumont d'Urville dit qu'il ne prétend imposer ses idées à personne; il observe seulement qu'elles sont le fruit de dix années d'études, de recherches et d'observations, dont la plupart ont été faites sur les lieux mêmes [2].

[1] L'accomplissement de cette loi de la nature est de même le résultat admirable de cet arrêt du Tout-Puissant sur la postérité de Chanaan : *Servus servorum erit fratribus suis.* Qu'elle soit l'esclave des esclaves de ses frères ! *Genèse*, x, 25.

[2] Après avoir composé cet écrit, j'ai relu avec attention l'article publié, en 1825, par M. Bory de Saint-Vincent, sur l'*homme*, et, pour la première fois, j'ai vu que M. Cuvier ne reconnaissait que trois variétés dans l'espèce humaine, auxquelles il donne les noms de *caucasique* ou *blanche*, *mongolique* ou *jaune*, *éthiopique* ou *nègre*. Il est assez remarquable que douze années d'études et d'observations et près de soixante mille lieues parcourues sur la surface du globe m'aient ramené aux opinions que ce célèbre physiologiste avait adoptées depuis longtemps, sans que j'eusse connaissance des écrits où il les avait consignées. Seulement si, comme l'annonce M. Bory, M. Cuvier ne sait à laquelle des trois races rapporter les Malais, les Américains et les Papous, je ne balancerais pas un moment à rapporter les deux premiers peuples à la race jaune et les Papous à la race noire. (*Note de M. Dumont d'Urville.*)

Nouvelles et Mélanges.

EUROPE.

« L'article 35 exige que les évêques soient autorisés par le gouvernement pour l'établissement des chapelles. Cependant cette autorisation leur était accordée par l'article 11 du concordat. Pourquoi donc en exiger une nouvelle, quand une convention solennelle a déjà permis ces établissemens? La même obligation est imposée par l'article 23 pour les séminaires, quoiqu'ils aient été, comme les chapitres, spécialement autorisés par le gouvernement. Sa Sainteté voit avec douleur qu'on multiplie de cette manière les entraves et les difficultés pour les évêques. L'édit de mai 1763 exemptait formellement les séminaires de prendre des lettres-patentes [1], et la déclaration du 16 juin 1659, qui paraissait les assujettir, ne fut enregistrée qu'avec cette clause : « Sans préjudice des séminaires qui seront établis par les évêques pour l'instruction des prêtres seulement. » Telles étaient aussi les dispositions de l'ordonnance de Blois, article 24, et de l'édition de Melun, article 1er. Pourquoi ne pas adopter ces principes? A qui appartient-il de régler l'instruction dogmatique et morale, et les exercices d'un séminaire, sinon à l'évêque? De pareilles matières peuvent-elles intéresser le gouvernement temporel?

» Il est de principe que le vicaire général et l'évêque sont une seule personne, et que la mort de celui-ci entraîne la cessation des pouvoirs de l'autre. Cependant, au mépris de ce principe, l'article 36 proroge aux vicaires généraux leurs pouvoirs après la mort de l'évêque. Cette prorogation n'est-elle pas évidemment une concession de pouvoirs spirituels fait par le gouvernement, sans l'aveu et même contre l'usage reçu dans l'Église?

» Ce même article veut que les diocèses, « pendant la vacance du siége, soient gouvernés par le métropolitain ou le plus ancien évêque. »

» Mais ce gouvernement consiste dans une juridiction purement spirituelle. Comment le pouvoir temporel pourrait-il l'accorder? Les cha-

[1] Voir le premier article, p. 237.

[2] *Mémoire du Clergé*, t. 2.

pitres seuls en sont en possession; pourquoi la leur enlever, puisque l'article 11 du concordat autorise les évêques à les établir?

» Les pasteurs appelés par les époux pour bénir leur union ne peuvent le faire, d'après l'article 54, qu'après les formalités remplies devant l'officier civil; cette cause restrictive et gênante a été jusqu'ici inconnue dans l'Église. Il en est résulté deux espèces d'inconvéniens.

» L'un affecte les contractants; l'autre blesse l'autorité de l'Église et gêne ses pasteurs. Il peut arriver que les contractans se contentent de remplir les formalités civiles, et qu'en négligeant d'observer les lois de l'Église, ils se croient légitimement unis, non-seulement aux yeux de la loi, quant aux effets purement civils, mais encore devant Dieu et devant l'Église.

» Le deuxième inconvénient blesse l'autorité de l'Église et gêne les pasteurs en ce que les contractans, après avoir rempli les formalités légales, croient avoir acquis le droit de forcer les curés à consacrer leur mariage par leur présence, lors même que les lois de l'Église s'y opposeraient.

» Une telle prétention contrarie ouvertement l'autorité que Jésus-Christ a accordée à son Église, et fait à la conscience des fidèles une dangereuse violence. Sa Sainteté, conformément à l'enseignement et aux principes qu'a établis pour la Hollande un de ses prédécesseurs, ne pourrait voir qu'avec peine un tel ordre de choses. Elle est dans l'intime confiance que les choses se rétabliront à cet égard en France sur le même pied sur lequel elles étaient d'abord, et telles qu'elles se pratiquent dans les autres pays catholiques; les fidèles, dans tous les cas, seront obligés à observer les lois de l'Église, et les pasteurs doivent avoir la liberté de les prendre pour règle de conduite, sans qu'on puisse sur un sujet aussi important violenter leurs consciences. Le culte public de la religion catholique, qui est celle du consul et de l'immense majorité de la nation, attend ces actes de justice de la sagesse du gouvernement.

» Sa Sainteté voit aussi avec peine que les registres de l'état civil soient enlevés aux ecclésiastiques, et n'aient plus pour ainsi dire d'autre objet que de rendre les hommes étrangers à la religion dans les trois instans les plus importans de la vie : la naissance, le mariage et la mort. Elle espère que le gouvernement rendra aux registres tenus par les ecclésiastiques la consistance légale dont ils jouissaient précédemment. Le bien de l'état l'exige presque aussi impérieusement que celui de la religion.

» Article 61. Il n'est pas moins affligeant de voir les évêques obligés

de se concerter avec les préfets pour l'érection des succursales. Eux seuls doivent être juges des besoins spirituels des fidèles. Il est impossible qu'un travail ainsi combiné par deux hommes trop souvent divisés de principes, offre un résultat heureux : les projets de l'évêque seront contrariés, et par contre-coup le bien spirituel des fidèles en souffrira.

» L'article 74 veut que les immeubles, autres que « les édifices destinés aux logemens et les jardins attenans, ne puissent être affectés à des titres ecclésiastiques, ni possédés par les ministres du culte à raison de leurs fonctions. » Quel contraste frappant entre cet article et l'article 7, concernant les ministres protestans! Ceux-ci non-seulement jouissent d'un traitement qui leur est assuré, mais ils conservent tout à la fois et les biens que leur église possède et les oblations qui leur sont offertes. Avec quelle amertume l'Église ne doit-elle pas voir cette énorme différence! Il n'y a qu'elle qui ne puisse posséder des immeubles; les sociétés séparées d'elle peuvent en jouir librement, on les leur conserve, quoique leur religion ne soit professée que par une minorité bien faible; tandis que l'immense majorité des Français et les consuls eux-mêmes professent la religion que l'on prive *légalement* du droit de posséder des immeubles.

» Telles sont les réflexions que j'ai dû présenter au gouvernement français par votre organe. J'attends tout de l'équité, du discernement et du sentiment de religion qui anime le premier consul. La France lui doit son retour à la foi; il ne laissera pas son ouvrage imparfait; et il en retranchera tout ce qui ne sera pas d'accord avec les principes et les usages adoptés par l'Église. Vous seconderez par votre zèle ses intentions bienveillantes et ses efforts. La France bénira de nouveau le premier consul, et ceux qui calomnieraient le rétablissement de la religion catholique en France, ou qui murmureraient contre les moyens adoptés pour l'exécution, seront pour toujours réduits au silence.

» Paris, le 18 août 1803.

» J. B. Cardinal Caprara. »

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer avec quelle précision, quelle sagesse, quelle modération, cette réclamation est rédigée. Ce précieux document est la meilleure réfutation de ces prétentions envahissantes et de ces faux systèmes que les traditions parlementaires ont accrédités parmi nous.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 11. — Novembre 1840.

Histoire.

INFLUENCE DES JUIFS ANCIENS ET MODERNES.

Deuxième article[1].

III. INFLUENCE DES JUIFS SUR LES HÉRÉSIES DES TROIS PREMIERS SIÈCLES.

Doctrines panthéistiques de la cabale des Juifs. — Relation entre le spinosisme et les Cabalistes. — Revue de toutes les hérésies des trois premiers siècles de l'Église. — Leur relation avec les doctrines rabbiniques.

Il n'est pas permis d'ignorer que la grande, et j'ai presque dit la seule hérésie de ce siècle est le panthéisme, gouffre immense où viennent s'engloutir toutes les erreurs. Que tout soit matière plus ou moins subtile, ou bien esprit plus ou moins condensé ; ou bien encore, que ce que nous nommons créatures, soient des émanations du Dieu éternel ; il n'importe : ce sont de vaines disputes de mots, et le spinosisme est toujours le fond de ces exécrables doctrines; doctrines d'athéisme, où tout est Dieu, excepté Dieu même, qu'on dépouille ainsi de sa liberté, et par conséquent

[1] Voir le premier article au numéro 10 ci-dessus, p. 162.

du droit de sa justice sur des êtres intelligens, qu'on ne suppose pas plus libre que lui ; par conséquent, enfin fatalisme absurde, avec lequel il n'y a plus de bien ni de mal, plus de vice ni de vertu, plus de droits, plus de devoirs, plus d'obéissance ; saducéisme enfin le plus déhonté, pour lequel il n'y a plus d'autre vie, plus de monde moral, plus de religion vraie et nécessaire. Rien de plus commode pour les passions que cet enseignement impie : c'était celui du Juif Spinosa, et ceux qui de nos jours le professent, ne rougissent pas de se dire ses sectateurs ; mais ils rougiront peut-être d'apprendre qu'ils ne sont que les disciples des Juifs cabalistes, et que Spinosa proscrit par la synagogue, il eût été toléré sans la moindre contradiction, s'il eût consenti à dissimuler, gardant les dehors de la religion de ses pères, et s'abstenant surtout de dogmatiser [1]. Spinosa avait trop d'orgueil pour ne pas vouloir faire secte ; mais en est-il moins vrai que son système ne diffère à peu près en rien des doctrines cabalistiques ?

Rien ne se fait de rien : c'est un axiôme de toute évidence, en ce sens qu'une chose ne peut en même tems être et n'être pas, et que rien de ce qui se fait, c'est-à-dire de ce qui n'est pas éternel, ne se fait sans cause préexistante, et qu'enfin le néant, le rien, ne peut être la cause de quoi que ce soit ; mais ce n'est point ainsi qu'Epicure l'avait compris, et que l'ont entendu Spinosa et les cabalistes. Epicure en avait conclu l'éternité des atômes ; Spinosa, de la matière ; les cabalistes, de l'esprit. Pour les uns et les autres, point de Dieu créateur. La puissance éternelle et spirituelle que reconnaît le cabaliste, et qu'il veut bien appeler Dieu, se resserre pour composer ce que nous voyons : l'air, par exemple, ou la poussière ; les grains de sable se resserrent aussi pour devenir un bloc de marbre ; le marbre végète pour devenir plante ; la plante qui s'anime devient animal ; l'animal qui

[1] La Synagogue d'Amsterdam offrit de le tolérer, pourvu qu'il dissimulât, et qu'il gardât les dehors pour l'exercice de la religion ; mais il voulut éclater, devenir maître (*Hist. des Juifs*, t. IV, p. 96. Paris, 1710 ; in-12).

pense est un homme ; l'homme peut s'élever jusqu'à être un ange, et l'ange peut monter jusqu'à Dieu. Que l'ange au contraire, par esprit, s'endorme ; son intelligence endormie, se suicide, et se change en homme : ainsi des autres, de degrés en degrés, jusqu'au grain de sable. Pour les cabalistes et pour Spinosa tout ce qui existe n'est donc que modification de l'être de Dieu.

Avoir exposé ces principes, c'est avoir fait connaître la célèbre hypothèse des émanations indiennes ; mais cette hypothèse est précisément celle des gnostiques des trois premiers siècles : et de là ces *interminables générations* dont parle l'apôtre saint Paul *.

Jérusalem détruite par Titus, le grand nombre des Juifs nommés hellénistes, peuplaient de leurs misérables débris, non-seulement les côtes de la Palestine, mais les Indes, l'Asie-Mineure, et principalement l'Égypte, où ils avaient eu, sous les Ptolémées, de riches établissemens. Leur philosophie, témoin les OEuvres de Philon, appartenait surtout à l'école des Alexandrins, qui propageait, en les modifiant, les *idées* du divin Platon ; idées assez obscures, et rendues encore moins intelligibles par leur mélange avec la bizarre combinaison d'une multitude de nombres mystiques, légués aux Alexandrins par l'école Italique de Pythagore. Il est aisé de reconnaître à ce nouveau trait le caractère propre de la cabale.

La même ressemblance que nous avons trouvée entre Spinosa et les cabalistes, nous la trouverons donc entre ces derniers et Simon le magicien ; les cabalistes, on le sait, se sont aussi vantés de magie.

La généalogie panthéistique n'est point interrompue pendant ces trois siècles. Simon samaritain fut le maître de Ménandre son compatriote, qui, dévoué aux séphiroths de ses frères les cabalistes, enseigna que des génies, *émanés* de l'Être suprême, formèrent les anges et les hommes ; et que, par malice, ou par impuissance, les anges créateurs avaient emprisonné les ames

* Rogavi te... ut denunciares quibusdam ne... intenderent fabulis et genealogiis interminatis. (1. *Tim.* I, 3, 4.)

dans les organes corporels, et qu'ainsi le mal physique et le mal moral avaient pour cause *nécessaire* la fragilité des organes.

Disciple de Ménandre et maître de Marcion, Basilide, qui a vécu jusqu'à l'an 130 de l'ère chrétienne, professa un christianisme pythagoricien, mêlé aux principes des Juifs cabalistes.

Saturnin d'Antioche, autre disciple de Ménandre, supposa que les génies créateurs avaient formé l'homme à l'insu du Souverain maître, et que celui-ci, inconnu aux faibles mortels, ne pouvait être pour eux l'objet d'aucun culte.

Contemporain de ces deux philosophes, et vrai sadducéen, Carpocrate rejetait le dogme de la résurrection, et n'avait pas honte de dire que les anges formateurs de l'homme, étaient des génies malfaisans, qui, en déposant dans nos cœurs le germe de nos passions, avaient assez manifesté par là qu'ils voulaient qu'on cédât à leurs exigences, et qu'on s'y abandonnât sans remords.

Aussi Clément d'Alexandrie et saint Irénée nous apprennent que leurs trop dociles disciples ne craignaient pas de regarder les plus honteux excès de la débauche, comme des contributions qu'il fallait payer à ces démons, qui prenaient un affreux plaisir à être témoins de ces infamies [1].

Simon nous a conduit à Ménandre, Ménandre à Saturnin, celui-ci nous mène à Cerdon. Tous ceux que nous avons nommés jusqu'ici n'ont rêvé qu'*émanations* ; et, comme pour le blasphémer avec plus d'audace, ont reconnu un Être unique et suprême, qu'ils ont fait le maître de tous. Ils n'étaient, pour ainsi dire, que semi-cabalistes en parlant ainsi. C'était comme par échelons que la cabale descendait des hauteurs de l'Être suprême jusqu'à la matière la plus inerte, mais elle avait formulé cet oracle, qu'autant vaudrait faire Dieu auteur du péché, des ténèbres et de la mort, que de dire qu'il a créé la matière. Cerdon, qui, comme

[1] Sur leurs effroyables orgies, V. Clem. — Alex., *Strom.* 1, 3, p. 430. D. colon. 168. In tantam insaniam effranati sunt (Carpocrates et qui ab eo), uti et omnia quæcumque sunt irreligiosa et impia in potestate habere, et operari se dicunt. Solâ enim humanâ opinione negotia mala et bone dicunt. Iræn., *Contr. hæres.*, c. 25, édit. Massuet, p. 103, 104. — Epiphan., *Hæres.*, 27, etc.

Basilide, le chef des gnostiques, fut disciple de Saturnin, se crut plus conséquent que son maître, quand il osa dire que, puisqu'il y avait différens degrés de puissance parmi les génies malfaisans, il fallait remonter à un premier principe, en qui fût le germe du mal.

Vint Hermogène qui, voyant que les cabalistes avaient mis sur la même ligne et la matière et le péché, dit qu'il fallait chercher dans la matière la première source du mal. Il en fit donc un dieu éternel, incréé; mais soumis au Dieu bon, en ce sens que cette matière, informe, invisible, et agitée spontanément par un mouvement vague et indéterminé, est dirigée par l'autre Dieu, qui lui fait produire les plantes, les animaux et l'homme même; mais ne soumet pas à obéir si scrupuleusement à ses lois, qu'elle ne cause, en y résistant, tous les désordres que l'on voit dans le monde.

Hermias adopta l'erreur d'Hermogène, mais en le perfectionnant; son nom doit être cher et à Spinosa et aux matérialistes du siècle dernier: il fit non-seulement la matière informe, mais le monde lui-même, éternel. Il soutint aussi que notre ame était tirée de la matière, que Dieu était matériel, et, par cette voie, il revint à ce Dieu unique de nos cabalistes, qui est le *Dieu-nature* de Dupuis.

Marcion de Sinople, que rendit si célèbre l'anathème de saint Polycarpe, qui, marchant au martyr, déclara ne le reconnaître que comme le fils aîné de Satan, Marcion adopta la doctrine de Cerdon sur les deux principes; mais, chrétien apostat, il garde je ne sais quel reste de son antique révérence pour la foi que ses désordres lui avaient fait perdre. Son ancien amour pour la vérité changé en poison dans son cœur impur, il en vint à exagérer l'excellence de la loi nouvelle au-dessus de l'ancienne loi, jusqu'à ce point d'extravagance, qu'il déclare le Nouveau Testament le chef-d'œuvre du bon principe, et l'Ancien Testament l'œuvre du démon. Un tel enseignement ne pouvait plaire aux Juifs; mais tel est est l'instinct de l'erreur, que tous les ennemis de la vérité deviennent bientôt les amis de ceux qui, poussés

par la même haine, semblent marcher dans des voies opposées. Nous ne tarderons pas à en avoir la preuve.

Une autre branche de gnostiques achèvera de rendre incontestable le fait qu'il nous importe d'établir ici.

Contemporain de Marcion, Valentin, né en Égypte, se fit des sectateurs dans l'Orient. En vrai philosophe éclectique, la Théogonie d'Hésiode, la Philosophie de Platon, et l'Évangile de saint Jean, furent les élémens du système cabalistique déjà exposé, mais qui se revêtit, sous sa plume, d'une forme étrange et nouvelle. Comme l'essence de cet obscur système est surtout je ne sais quelle vertu attachée, non-seulement aux mots, mais aux lettres, qui en grec ainsi qu'en hébreu ont une valeur numérique, ce fut à lui, plus qu'à tout autre, que le monde païen dut pendant un siècle et demi cette mode insensée d'une *théologie arithmétique*, et de ces ridicules et hideux talismans, nommés *Abraxas*, qu'avait inventés Basilides [1]. Tant il est vrai que le gnosticisme, malgré les variations et la cabale, malgré sa haine pour le nom chrétien, sont une seule et même philosophie, la honte éternelle de l'esprit humain, et la preuve palpable de la nécessité d'un guide, du besoin pressant de la lumière de la foi, sans laquelle les plus hautes intelligences seront celles qui tomberont dans la plus profonde erreur.

Héracléon, qui s'attacha au même système, lui donna un caractère de rabbinisme plus prononcé encore, s'il est possible. Il tourna tout l'Ancien et tout le Nouveau Testament en frivoles allégories, rarement raisonnables, souvent ridicules, toujours arbitraires. Le panthéisme et le scepticisme moderne peuvent se vanter d'avoir eu la *gnose* pour mère, et pour frères les docteurs juifs.

[1] Ces anciens hérétiques empruntaient des Juifs les noms qu'ils donnaient à Dieu. On lit autour d'une amulette produite par l'abbé Fabretti (*Inscript. antiq. explic.* Rom. 1699, p. 536. Ιαω ἀδωναὶ ἐλωαὶ Ἀβραξας.

Ils écrivaient ces noms hébreux en caractères grecs, afin de les rendre plus barbares et moins connus du peuple. *Hist. des Juifs*, l. c., t. VI, p. 600-601.

De l'erreur au crime il n'y a qu'un pas, ou plutôt, dès-lors qu'il s'agit de morale, le crime n'est autre chose que l'erreur pratique. Marc, disciple de Valentin, et plus entêté, même que son maître, des rêveries de la cabale, multiplia le nombre de ces *Eons* que Valentin avait substitués aux *séphirothes* des cabalistes. Comme les Grecs ont 24 lettres, il fit créer le monde et régler le destin par 24 *eons*. C'est à lui que les franc-maçons de nos jours attribuent encore les merveilles de leur *pierre cubique*, qu'ils comparent à la *caaba* des Arabes; car ils n'ont rejeté le mystère de l'adorable Trinité, que pour admettre en Dieu, avec Marc, la quaternité d'*ineffable*, de *silence*, de *père* et de *vérité*, qui compose l'essence divine. Je ne veux ni affirmer, ni nier, qu'ils cherchent aussi, avec Marc, dans la combinaison des lettres, les secrets de cette magie théurgique reprochée aux Juifs dans le moyen âge; quoi qu'il en puisse être, l'évocation des anges bons ou mauvais, en formant par ces ridicules combinaisons des mots qui n'appartiennent à aucune langue, était, disait Marc, l'inévitable résultat de cette science occulte, au moyen de laquelle, il n'est du moins que trop prouvé, qu'il séduisit beaucoup de femmes, dont il fit l'organe de ses prophéties et l'instrument de ses turpitudes. Un auteur grave, M. l'abbé Lecuy [1], prétend,

[1] Marc... cherchait principalement à faire partager ses erreurs aux personnes du sexe, il en séduisit un grand nombre. Il flattait leur vanité en leur persuadant qu'il pouvait leur communiquer le don de prophétie... Peut-être le somnambulisme magnétique n'était pas étranger à ces prévisions... Saint Irénée croit que Marc avait un démon par le moyen duquel il prophétisait et faisait prophétiser les femmes auxquelles il voulait accorder cette grâce. (Lecuy, *Biographie universelle*, t. xxvi, p. 572, 2e col., verb. *Marc.*) — M. Gence a fait sur Montan la même remarque que l'abbé Lecuy sur Marc. « Les prestiges, dit-il, prédic- » tions, guérisons et indications de remèdes opérés par la prophétesse » montaniste, et qui entraînèrent le savant Tertulien dans cette secte, » paraissent avoir assez de rapport avec ce qu'on raconte des phénomènes » du somnambulisme magnétique. » V. la *Notice sur la chute de Tertullien*, causée par des révélations somnambuliques, par J.-B. de Joannis. *Annal. du magnét.*, t. ii, p. 152. 1814, in-8. (*Biograph. univ.*, verb. *Montan.*)

d'après le récit des saints Pères, que l'état d'extase où il mettait ces malheureuses, ressemblait beaucoup à ce somnambulisme magnétique, où dans ses loges maçonniques, le fameux Mesmer, fit, au grand détriment des mœurs, tomber les adeptes, dignes héritiers des convulsions jansénistes.

A cette abominable secte appartiennent des hommes que l'on peut appeler le rebut de l'espèce humaine ; je veux parler des *sethiens*, des *ophites* et des *caïnites*.

Les *sethiens* prétendaient que Seth était, aussi bien que J.-C. même, le verbe incarné. Ce que nous enseigne la foi sur la chute des anges rebelles, ils l'attribuaient à un certain *Jaldabaoth*, qu'ils nommaient le *Dieu des armées* ! C'était ce démon, plein d'orgueil, qui avait *formé l'homme à son image*. C'est lui qui avait défendu à sa créature de toucher à l'arbre de la science, et c'est l'Esprit saint, dont ils font la première femme, Ève n'étant que la seconde, sinon la troisième, ou la quatrième; c'est lui qui créa le serpent séducteur de la race humaine. Voilà bien encore, à ce qu'il me semble, les folles rêveries des rabbins.

Les *ophites* rendaient un culte à ce serpent, et c'est de là même que leur vient leur nom. A leur avis, le Dieu suprême était également l'auteur du péché ; mais c'était le plus grand service qu'il ait pu rendre au genre humain ; et c'est pourquoi ils adoraient l'organe qu'il avait employé pour rendre ce service aux hommes. On n'était admis dans leur secte, comme plus tard dans celle des templiers, qu'à la condition expresse que l'on renierait J.-C. Voilà sans doute qui devait plaire aux Juifs.

Ce que l'infâme libelle des rabbins, le *Toldos*, ou *Toldoth* (livres des générations de Jésus), a fait de Judas, les *caïnites* avaient osé le faire. La *force brutale* était leur grand Dieu, et la *bonté*, le Dieu inférieur. Ces deux divinités avaient eu commerce avec Eve : du Dieu supérieur était né Caïn, du Dieu inférieur Abel. Il en était de même de tous les scélérats, et de leurs victimes, dont les noms sont consignés dans l'Histoire sainte ; et de même très expressément de Judas et du Christ trahi par cet ingrat. On conçoit la douce morale qui devait naître de ces dogmes.

Telles furent les conséquences de l'hérésie de Valentin ; celle de Marcion, plus féconde encore, va nous amener encore plus directement au but que nous voulons atteindre : et c'est elle surtout qui nous expliquera l'influence qu'exercent les Juifs sur la maçonnerie moderne.

Valentin et ses sectateurs tenaient au principe des platoniciens cabalistes philosophes judaïsans, qui voyaient dans les créatures des *émanations* du Dieu sauveur, et faisaient du mal moral une fatale destinée à laquelle devait se résigner l'homme. Basilidiens, et par conséquent cabalistes comme Valentin, Cerdon et Marcion avaient en quelque sorte renié leurs maîtres, en admettant deux principes égaux. Appelle, disciple de Marcion, trouva un moyen de concilier ces deux doctrines qui paraissaient contraires, et fut pour ainsi dire le confluant de ces deux ruisseaux, sortis de la même source, qui avaient pris un cours opposé. Il ne réfutait point les marcionites, mais adhérait, disait-il, par instinct, plutôt que par raisonnement, au sentiment de ceux des cabalistes qui font créer ce monde par des anges *sortis* de Dieu. Il nommait ange du feu et démon, le créateur de ce monde visible ; et, suivant en cela, les idées de Platon, voulait qu'il n'eût pu opérer qu'en imitant un plus parfait modèle ; mais par une imagination rabbinique, il prétend : que le parfum des fleurs et l'odeur savoureuse de fruits excellens attirèrent des ames séduites, dans ce monde qu'il avait formé ; qu'il les emprisonna dans la matière, et qu'elles devinrent ainsi ses esclaves. Ce qui doit rendre la mémoire d'Appelle chère et précieuse à la philosophie des deux derniers siècles, c'est la *tolérance* qui lui fait supposer que le Dieu suprême, indifférent aux choses d'ici-bas, ne prend aucun soin de ce monde, création mauvaise de l'ange mauvais.

Tatien de Syrie, chef des encratites, ou continens, et, sous ce rapport, précurseur des manichéens, fut disciple de saint Justin, et se fit chrétien, après avoir, comme son maître, été philosophe. Mais c'est plutôt de guerre lasse, et en quelque sorte vaincu par les absurdités païennes, que par conviction intime des vérités de notre foi, qu'il fit profession de christianisme. L'erreur cabalis-

tique, embrassée par Simon le magicien, fut aussi la sienne : il pensa que ces créatures humaines étaient l'ouvrage d'un esprit inférieur au Dieu suprême ; il le crut mauvais, et en fit un principe, comme Marcion.

Peu de tems après Tatien, Sévin, qui marcha sur ses traces, éleva d'un degré le Dieu inférieur. Ce n'est pas qu'il le fît l'égal du Dieu bon ; mais en vertu d'un bizarre contrat, qu'il les obligea sans doute à signer, il mit une proportion d'équilibre entre les biens et les maux de la vie ; seize siècles avant le nôtre, il inventa donc le système des compensations d'Azaïs. Il ne manqua point, comme Marcion, d'attribuer au Dieu mauvais les livres de l'Ancien Testament.

Ne faut-il admettre qu'un seul principe avec Valentin, en doit-on reconnaître deux, avec Marcion? Telle fut, comme on voit, la grande question, qui divisa les philosophes et les hérétiques des trois premiers siècles, principalement en Asie. Le Syrien Bardésanes, qui fut d'abord fervent chrétien, et non-seulement comme Tatien, fut apologiste ; mais encore, comme saint Justin, confesseur de la foi ; après avoir résisté aux tyrans, se laissa vaincre par l'orgueil. Il embrassa d'abord l'erreur de Valentin, d'où il passa à celle de Marcion ; ce qui montre à quel point de l'une à l'autre le pas devait être glissant. Il comprit cependant que notre ame est libre ; mais il soumit le corps à la fatalité, et prétendit, avec Platon et la foule des rabbins anciens et modernes, que l'ame n'est enfermée dans un corps mortel, qu'en punition d'un premier péché.

Résumons en peu de paroles cette liste si fatigante, que j'appellerais volontiers de générations sataniques. Le néo-platonisme biblique est le caractère commun de ces diverses hérésies. Chacune d'elles eut pour auteur soit un chrétien judaïsant, qui préféra la Synagogue à l'Église ; soit un païen mal converti, qui écouta l'orgueil de la raison, plutôt que l'humilité de la foi. La cabale, essentiellement judaïque, dut sympathiser avec les doctrines d'*émanations*, d'*anges créateurs*, de *nombres mystiques*, et par conséquent adopter pour frères les sectateurs de Valentin ; elle aurait dû repousser au contraire la doctrine

de Marcion, et détester Manès qui la propagea[1]. Jusqu'ici l'influence des Juifs est sensible; elle ne le sera pas moins durant 15 siècles. Nous verrons prochainement combien devient étroite, depuis le 3e siècle jusqu'à nos jours, l'union des manichéens et des cabalistes.

[1] V. sur la comparaison des séphiroths des cabalistes, avec les Œons des valentiniens et des basilidiens. *Hist. des Juifs*, t. VI, p. 596-619.

Traditions et discipline de l'Église.

INSTITUTIONS LITURGIQUES.

Par le R. P. Dom Guéranger,

abbé de Solesmes [1].

Sanæ Pontificii juris et meræ Liturgiæ traditiones tabescentes confovere.

Deuxième article.

Suite de l'Histoire naturelle de la liturgie. — Elle se raffermit et s'étend à la paix de l'Église. — Sert à l'unité. — Traverses de saint Grégoire. — Énumération des diverses liturgies. — Charlemagne fait adopter la liturgie romaine dans la Gaule. — Réformes de Grégoire VII. — Influence de l'ordre des franciscains et de celui des dominicains sur la liturgie.

Ce premier volume des *Institutions liturgiques* du révérend abbé de Solesmes contient, ainsi que nous l'avons dit dans le précédent article, l'histoire de la liturgie catholique, depuis l'établissement du christianisme jusqu'à la fin du 16ᵉ siècle, époque où eut lieu la grande réforme liturgique ordonnée par le concile de Trente et exécuté par cette suite de pontifes romains qui en appliquèrent les décrets avec tant de zèle. Nous avons déjà tracé, d'après le savant auteur, un exposé rapide du culte chrétien, tels que les monumens les plus authentiques le représentent durant

[1] Voir le premier article, au numéro 6, t. 1, p. 401 ; 3ᵉ série.

les trois premiers siècles de l'Église. Nous nous proposons aujourd'hui de poursuivre cette analyse, croyant qu'il n'est pas de meilleurs moyens de faire apprécier un ouvrage, qui non-seulement est le traité le plus complet existant sur cette matière, mais qui peut être considéré comme un travail presque entièrement neuf, et le fruit de recherches puisées dans les sources mêmes.

Quelques soins qu'eussent pris les apôtres et leurs successeurs immédiats pour environner d'un véritable éclat les cérémonies du nouveau culte, ce ne fut qu'au 4e siècle, à la paix de l'Église, que la liturgie put revêtir toute sa pompe, qu'elle devint une institution publique et sociale comme la religion même à laquelle son histoire est si étroitement liée; Constantin donna ses premiers gages de fidélité à la loi chrétienne en fondant ces admirables basiliques dont la magnificence n'a point été surpassée depuis; au milieu de Rome, il fit don de son propre palais de Latran au pape saint Sylvestre, et y bâtit une église qui, d'abord sous le titre du *Sauveur*, et plus tard sous celui de *Saint-Jean-de-Latran*, n'a plus cessé d'être la *mère et le chef de toutes les églises de Rome et du monde entier* [1].

Il fit élever en outre un grand nombre de basiliques dans les deux villes impériales de Rome et de Constantinople, tandis que sainte Hélène, sa mère, entreprenait la restauration des lieux saints de la Palestine, qui devaient surpasser en splendeur tous les édifices du monde. Après avoir construit ces superbes églises, Constantin les dotait avec une largesse royale; si bien qu'on a lieu d'être étonné de la profusion des objets d'or, d'argent, des pierreries, des métaux les plus précieux consignés dans les inventaires qui sont parvenus jusqu'à nous. Dès lors le culte chrétien peut être offert aux yeux de l'univers, décoré de toute la pompe qui convient à la majesté divine. La consécration des basiliques

[1] On lit encore aujourd'hui sur la façade de Jean de Latran, cette inscription que nulle autre église n'a jamais eu le droit de porter : *Sacrosancta Lateranensis basilica, omnium urbis et orbis ecclesiarum mater et caput.*

[2] Publiés par un de nos collaborateurs, t. XI, p. 45 et suiv., 1re série.

devint, dès ces tems reculés, l'une des plus augustes cérémonies, et le pape saint Sylvestre en régla l'ordonnance qui est encore observée pour la dédicace des églises et des autels.

Jusqu'à cette époque les chantres seuls récitaient les psaumes durant l'office, et le peuple écoutait leurs chants avec recueillement. L'Église d'Antioche fut la première qui vit les fidèles prendre une part active aux offices au moyen de la psalmodie générale et alternative de toute l'assemblée. Cette pratique introduite dans le but d'attacher de plus en plus le peuple à la vraie foi et de le prémunir contre les audacieux empiétemens de l'arianisme, n'eut pas de peine à se répandre en Orient. En Occident, elle commença dans l'Église de Milan qui en fut redevable à saint Ambroise, ainsi que de bien d'autres richesses liturgiques. Le chant des psaumes, des hymnes et des cantiques sacrés remplissant les voûtes des nouvelles basiliques, donna naissance à ces harmonies religieuses, si pures, si touchantes, que saint Augustin nous dit avoir été l'une des causes de sa conversion.

Au 4e siècle encore appartient l'établissement d'un grand nombre de monastères où l'office divin était la principale occupation des moines, et où par conséquent la liturgie devint l'objet d'un soin et d'une surveillance toute spéciale.

Pour énumérer les autorités liturgiques du 4e siècle, il faudrait citer presque tous les papes, les conciles et la plupart des Pères de l'Église dont les noms remplissent cette brillante époque.

Les 5e et 6e siècles sont surtout marqués par les tentatives que fit l'Église afin de régler les formes accidentelles de son gouvernement. La liturgie ne pouvait être oubliée dans cette organisation générale. Les efforts des hérétiques pour diviser la société chrétienne, et particulièrement les attaques si violentes que Vigilance avait dirigées contre le culte public, rendaient de plus en plus urgente la nécessité de se rattacher au principe d'unité que le Christ avait légué à son Église, et de l'appliquer aux manifestations extérieures de la croyance religieuse si puissantes sur l'esprit des peuples. La tendance à l'unité, sous le rapport litur-

gique commis pour les quatre branches de la constitution ecclésiastique, fut le caractère des 5e et 6e siècles.

Divers conciles tenus dans les Gaules, en Espagne, en Portugal, rendirent des canons ayant pour but de procurer cette unité. En même tems les souverains pontifes en font l'objet de leur sollicitude ; ils veulent, pour parler le langage de l'un d'eux, que *la règle de croire découle de la règle de prier* [1]. Au nombre de ces papes sont les plus illustres que l'Église ait écrits dans ses fastes, saint Innocent Ier, saint Célestin, saint Léon-le-Grand, saint Gélase, auteur d'un *Sacramentaire* qui porte son nom ; enfin saint Grégoire-le-Grand. Toutefois les actes de ce dernier pape appartiennent à plus juste titre au siècle suivant.

On peut dire que les travaux liturgiques de saint Grégoire sont une des gloires de ce grand pontife, comme il est lui-même l'une des gloires les plus éclatantes de l'Église et de l'humanité. Non content de régler par des décrets l'ordre des cérémonies, il entreprit la réforme de la liturgie romaine. *Il réduisit*, ce sont les paroles de Jean Diacre, auteur d'une vie de saint Grégoire, *en un volume le livre du pape Gélase, qui contenait la solennité des messes, retranchant beaucoup de choses, en retouchant quelques-unes, et en ajoutant quelques autres.* Telle est l'origine du *Sacramentaire grégorien* [2]. Ce fut encore saint Grégoire qui régla, dans

[1] Ut legem credendi lex statuat supplicandi. (S. Celestini *Epist.* 21, apud *D. Constant.*)

[2] *Joann. Diac. in Vita S. Gregorii*, lib. II, cap. 17. Walafrid Strabon parle en ces termes des travaux de saint Gélase et de saint Grégoire : « Gélase, cinquante-unième pape, mit en ordre les prières, tant celles » qu'il avait composées que celles que d'autres avaient rédigées avant » lui. Les Églises des Gaules se servirent de ses oraisons, et elles y sont » encore employées par plusieurs. Mais comme beaucoup de ces formules » semblaient appartenir à des auteurs inconnus, et ne présentaient pas » un sens pur et complet, le bienheureux Grégoire prit soin de recueillir » tout ce qui était conforme à la pureté originale du texte, et ayant » retranché les choses trop longues, et celles qui avaient été rédigées » sans goût, il composa le livre qui est appelé *des sacrements*. » Walafrid. Strabo, *de Rebus ecclesiast.* cap. XXII.

un ordre toujours conservé depuis, les jours et les lieux des *stations* qui ramenaient chaque année tout le peuple romain à la suite de son pasteur suprême dans les basiliques ou dans les cimetières des saints martyrs, afin d'honorer ces lieux vénérables par la célébration des mystères sacrés.

L'œuvre de saint Grégoire paraîtrait incomplète, si après s'être occupé des pompes du culte et des formules de la prière, il n'eût porté ses soins sur le chant qui leur donne tant de charme et de majesté. Les perfectionnemens dont il fut l'auteur ont laissé des traces si profondes, que la dénomination du *chant grégorien* sert et servira longtems encore à désigner le chant ecclésiastique; et cela, malgré de malheureuses entreprises pour bannir de nos temples ces graves et religieuses mélodies qui méritaient, ce semble, plus de respect, ne fût-ce qu'à cause de leur antiquité et comme conservant seules des restes de cette musique primitive dont on raconte tant de merveilles. Ce recueil de chants sacrés a formé l'*Antiphonaire grégorien* qui, avec le *Sacramentaire* dont nous avons parlé plus haut, fait encore le fonds essentiel du rit romain.

De tels progrès de la part de l'Église-mère semblaient leur donner, même à défaut d'autres titres beaucoup plus puissans, le droit et le devoir de faire adopter son rituel par les autres Églises. Les grandes conquêtes que fit l'Évangile sous le pontificat de saint Grégoire I[er] favorisant singulièrement ce dessein, saint Augustin apporta le rit romain en Angleterre, où Benoît Biscop le popularisa vers la fin du siècle suivant, par les fréquents voyages qu'il fit à Rome, et les enseignemens qu'il en rapporta. Bientôt saint Boniface, saint Adalbert, saint Ansihaire, et toute cette glorieuse troupe de missionnaires, presque tous de l'ordre de saint Benoît, que l'Angleterre envoya sur le continent et qui reçurent leur mission directement de Rome, firent pénétrer les mêmes formes du culte parmi les innombrables peuplades germaniques, saxones, slaves, etc. Ainsi la liturgie chrétienne commençait à adoucir ces hordes barbares. Le nord de l'Europe offrit alors, avec plus de succès et de vérité, la réalisation des récits qui avaient couru dans la Grèce antique, touchant la première

civilisation des peuples par le chant et les rites sacrés. Ainsi l'unité catholique embrassait déjà des nations où n'avait pu arriver la conquête romaine.

Avant d'aller plus loin, il importe de signaler en passant, comme un fait qu'on aura souvent l'occasion de remarquer par la suite, la haute sagesse avec laquelle les pontifes romains procurèrent autant que possible l'uniformité de culte. Usant à la fois de modération et de vigueur, tantôt lançant des décrets formels, tantôt se bornant à des conseils et à des invitations paternelles, respectant toujours ce que les églises avaient conservé d'antique et de vraiment respectable. Telle fut toujours la conduite des papes, et c'est-là cette *politique* qui, appliquée à l'administration générale de la chrétienté, fut en quelque sorte l'esprit du gouvernement pontifical si souvent calomnié sous des noms qu'on nous dispensera de reproduire; mais qui n'est pas moins une preuve de l'universalité de l'Église, un gage de son immortalité, puisqu'elle suppose une si merveilleuse entente de toutes les civilisations de tous les tems et de tous les lieux.

L'auteur des *Institutions liturgiques* intercalle ici dans son récit une dissertation sur diverses liturgiques célèbres par leur antiquité et dont quelques-unes conservent encore leur forme primitive. Deux chapitres sont consacrés à l'Église d'Occident et à l'Église d'Orient. L'étendue de cet article et ce qui nous reste à dire nous force à laisser de côté ces détails intéressans et à donner seulement la nomenclature de ces diverses liturgies [1].

ÉGLISE D'OCCIDENT. — 1° *Liturgie de Milan*, dite encore *Ambrosienne*, de saint Ambroise qui, s'il n'en peut être considéré comme l'auteur, la corrigea du moins, la perfectionna et lui donna les règles auxquelles elle n'a jamais dérogé.

2° *Liturgie Africaine*, peu connue, dont l'existence est contestable et ne paraît pas assez prouvée par quelques fragmens fort vagues de Tertullien, de saint Cyprien, de saint Augustin et de deux ou trois autres écrivains ecclésiastiques.

[1] Cet article complète ce qui avait été dit sur les diverses liturgies, t. XIV, p. 130.

3° *Liturgie des Gaules*; elles offrent beaucoup de points de ressemblance avec celle des Églises d'Orient d'où elle fut apportée par les apôtres des Gaules qui furent les premiers évêques de Lyon, d'Arles et de plusieurs autres villes du midi de la France.

4° *Liturgie d'Espagne*, dite *Gothique* ou *Mozarabe*, dont l'origine, pleine d'obscurité, paraît cependant devoir être attribuée à la conquête des Maures qui la substituèrent à l'antique rit romain auparavant en vigueur dans la Péninsule ibérique.

5° *Liturgie Monastique* ou *Bénédictine* suivie par les nombreuses familles de moines qui gardent la règle de saint Benoît. Ce saint patriarche de la vie claustrale en Occident, consacra dans ses institutions quelques dissemblances entre l'office monastique et celui de l'Église romaine. L'office bénédictin n'en a pas moins été sanctionné de tout tems par le Saint-Siége, comme un précieux reste de l'antiquité et un monument de la piété du grand fondateur. « Car il faut savoir, dit Honorius d'Autun [1], que c'est » avec une souveraine sagesse que cet homme rempli de l'esprit » de tous les justes a voulu que, comme la vie contemplative est » distinguée de la vie active par l'habit, elle en fût aussi distin- » guée par l'office divin, rendant plus recommandable par ce pri- » vilége la religion de la discipline monastique. »

ÉGLISE D'ORIENT. — Voici la liste des liturgies de cette Église que Dom Guéranger passe en revue, et dont un aperçu même sommaire nous mènerait beaucoup trop loin :

1° *Liturgie Grecque Melchite ;*

2° *Liturgies Copte, Éthiopienne, Syrienne, Arménienne, pour la secte monophysite ;*

3° *Liturgies des Églises Copte, Syrienne et Arménienne unies ;*

4° *Liturgie Maronite ;*

5° *Liturgie Chaldéenne pour la secte nestorienne.*

[1] Honorius Augustodun. *Gemma animæ*, lib. 2, cap. 65. « Sciendum » est hoc sapientissimo dispositione provisum, ut pote a viro pleno spi- » ritu omnium justorum, scilicet ut contemplativa vita, sicut habitu, » ita etiam officio ab activa discerneretur, et monastica disciplinæ re- » ligio hoc privilegio commendaretur. »

Il était nécessaire de donner cette appendice relative aux églises orientales avant de passer au-delà du 9e siècle; car, dès cette époque, on peut dire que l'histoire des églises est terminée sous le rapport liturgique, comme sous plusieurs autres. Plus tard l'Orient n'aura plus à fixer l'attention que par les travaux inconnus d'un petit nombre d'auteurs liturgiques clair-semés dans les tems postérieurs. Toute la vie, tout l'intérêt sont transportés à l'Occident, grâce aux applications toujours plus nombreuses du principe de l'unité.

Nous avons vu la liturgie chrétienne s'établir tout naturellement chez les peuples conquis à la foi chrétienne sous le pontificat de saint Grégoire-le-Grand, et faciliter parmi eux les progrès de l'Évangile aussi bien que la civilisation; les siècles qui vont suivre nous offrent l'adoption de cette même langue romaine au sein de puissans royaumes unis depuis longtems à l'Église de Rome par les liens de la foi et de la subordination. Ce fut la race Carlovingienne redevable au Saint-Siége de son élévation, ou, si l'on veut, de sa *légitimation* sur le trône de Clovis, que la Providence chargea de consommer l'union de l'Église gallicane avec l'Église romaine, en acceptant une même règle pour la célébration des offices divins. Nous n'ignorons pas que les historiens osent à peine avouer que Pépin et Charlemagne se soient mêlés de matières liturgiques; ils n'en parlent qu'avec précaution, comme d'une faiblesse qu'il faut savoir pardonner à ces grands hommes, excusables d'ailleurs jusqu'à un certain point, à cause de l'ignorance et de la barbarie de leur tems; pour nous, nous ne craignons pas de présenter les mesures pleines de sagesse que ces princes et leurs successeurs prirent à cet égard, comme le complément trop longtems méconnu de toutes les belles choses opérées par les chefs de la seconde race, dans l'ordre civil aussi bien que dans l'ordre religieux.

Ces faits étant de nature à intéresser vivement nos lecteurs, nous n'hésiterons pas à les reproduire avec une certaine étendue.

Vers le milieu du 8e siècle, saint Chrodegand, évêque de Metz, le célèbre instituteur des *chanoines réguliers*, au retour d'un voyage à Rome (où Pépin l'avait envoyé pour offrir aide,

asile et protection au pape Étienne II contre les Lombards), crut devoir établir dans sa cathédrale le chant et l'ordre des offices romains. Peu de tems après, ce fait isolé reçut une sanction générale et solennelle, car le pape Étienne étant venu en France, obtint de Pépin qu'il fit adopter le rit romain dans toute l'étendue de son royaume, à l'exclusion du rit national, en sorte, dit un contemporain, *que l'ordre de la psalmodie ne fut plus différent entre ceux que réunissait l'ardeur d'une même foi* [1].

Un autre auteur du moyen âge, le moine de Saint-Gall, nous apprend que le pape Étienne, pour satisfaire au désir de Pépin, lui envoya douze chantres très experts dans leur art, en l'honneur du nombre des douze apôtres [2].

Saint Paul 1er, successeur d'Étienne II, eut des rapports avec Pépin au sujet de la liturgie, ainsi que nous le voyons par ses lettres. Un passage, entre autres, mérite d'être rapporté. Le pape écrit au roi : «Nous vous envoyons tous les livres que nous avons » pu trouver, savoir l'*Antiphonaire*, le *Responsal*, la Dialectique » d'Aristote, les livres de saint Denis l'aréopagite, la géométrie, » l'orthographe, la grammaire et une horloge nocturne [3]. » — On voit, remarque D. Guéranger, par ce passage vraiment curieux, avec quel détail les pontifes romains remplissaient leur tâche de civilisation de l'Occident, et comment l'adoption des usages liturgiques de Rome par les Églises de France, tenait à cet ensemble de faits, qui devaient élever si haut la puissance de notre nation, quand le grand homme appelé à combiner tant et de si riches élémens aurait apparu. »

[1] *Ut non esset dispar ordo psallendi, quibus erat compar ordo credendi.* Ce texte est pris des *livres Carolins*, ouvrage qui, il est vrai, ne fut pas écrit par Charlemagne, mais dont cet empereur a déclaré depuis adopter le fond et la forme. *Contra synod. Græcorum de imagin.*, lib. 1.

[2] Stephanus, papa, Pepini bonæ volontate et studiis divinitus inspiratis assensum probans, secundum numerum XII apostolorum, de sede apostolica duodecim clericos doctissimos cantilenæ ad eum in Franciam direxit. *Chronc. San.-Gallense*, l. 1, c. 10.

[3] Pauli I, *Epist.* 25. ap. Gretser.

Le règne de Charlemagne vint donner plus d'éclat et de solidité à tout ce que son père avait préparé avec tant de sagesse. L'amour que ce prince avait voué à l'Église romaine et ce sentiment profond de la dignité pontificale, aussi bien que de la mission du peuple français, qui lui firent consacrer à jamais l'indépendance temporelle des papes, lui révélèrent aussi toute l'importance de l'unité liturgique au sein de la société chrétienne. Afin de répondre aux vœux du pape Adrien, auquel il se faisait gloire de porter une affection filiale [1], il lui demanda un nouvel exemplaire du *Sacramentaire grégorien* dont Pépin avait déjà reçu des copies. En même tems, il dictait de nombreux capi-

[1] La preuve de cette affection se trouve dans les services de tout genre que Charlemagne s'empressa de rendre au pape Adrien ; mais elle est surtout exprimée de la manière la plus touchante dans les vers qu'il consacra à la mémoire de ce pontife, mort en 795. Cette pièce, trop peu connue, a depuis longtemps servi d'épitaphe au tombeau du pape saint Adrien, dans l'église de Saint-Pierre, et l'on peut encore la lire sous le portique de cette basilique, à côté de la porte principale. Nous en citerons quelques vers :

Hic pater Ecclesiæ, Romæ decus, inclitus auctor
Hadrianus requiem papa beatus habet.
Vir cui vita Deus, pietas lex, gloria Christus,
Pastor apostolicus, promptus ad omne bonum.
Nobilis ex magna genitus jam gente parentum,
Sed sacris longe nobilior meritis.......
Post patrem lacrymans Carolus hæc carmina scripsi :
Tu mihi dulcis amor, te modo plango, pater ;
Tu memor esto mei, sequitur te mens mea semper ;
Cum Christo teneas regna beata poli.
Te clerus, populus magno dilexit amore,
Omnibus unus amor, optime præsul, eras.
Nomina jungo simul, titulis, carissime, nostra :
HADRIANUS CAROLUS, rex ego, teque pater.....

Voir aussi l'admirable lettre de Charlemagne au pape Adrien, retrouvée récemment à la Bibliothèque Royale. *Annales*, t. XVI, p. 62.

tulaires concernant l'établissement du rit romain, et l'on ne saurait révoquer en doute qu'il soit demeuré étranger aux réglemens du concile de Mayence relativement au même objet.

Il ne paraît pas que ces diverses mesures aient trouvé la moindre opposition de la part du clergé ou du peuple. La foi naïve de nos pères leur faisait comprendre que les enfans de la même Église ne pouvaient se rattacher de trop près à leur mère commune; mais il était un point sur lequel ils ne pouvaient remplir parfaitement les intentions de leurs princes et des pontifes romains. Malgré toute leur bonne volonté, le gosier rebelle des Francs ne pouvait se prêter à la douceur du chant grégorien. On avait beau envoyer des maîtres romains, des chantres élevés à l'école de saint Grégoire, la pureté de la mélodie était bientôt altérée par la rudesse de ces voix « demi-barbares que Jean Diacre compare aux éclats du tonnerre ou au fracas des roues d'un charriot [1]. »

Afin de remédier autant que possible à cet inconvénient, Charlemagne obtint du pape deux chantres d'une habileté consommée dont l'histoire a conservé les noms : Théodore et Benoît. L'un fut placé à Metz, l'autre à Soissons, et peut-être est-ce à ce fait qu'on doit attribuer la supériorité musicale que la première de ces deux villes conservait encore au 12e siècle sur toutes les Églises de France.

Non content de favoriser les progrès de la liturgie par ses décrets, Charlemagne y travaillait par son exemple et par la grande part qu'il prenait lui-même en toute occasion aux cérémonies chrétiennes. D. Guéranger donne ici des détails pleins d'intérêt

[1] ... Alpina siquidem corposa, vocum suarum tonitruis altisone pertrepentia, susceptæ modulationis dulcedinem proprie non resultant : quia bibuli gutturis barbara feritas, dum inflexionibus et repercussionibus mitem nititur edore cantilenam, naturali quodam fragore, quasi plaustra per gradus confuse sonantia rigidas voces jactat, sicque audientium animos, quos mulcere debuerat, exasperando magis ac obstrependo conturbat. Johan Diac. *in Vita S. Greg.*, l. II, c. 7. — Ne dirait-on pas que l'écrivain du 3e siècle avait en vue quelques lecteurs de nos grandes églises de France?

pour lesquels nous sommes forcés de renvoyer à son livre. Nous nous trouvons encore dans la nécessité de mentionner en passant les progrès de la liturgie sous les successeurs de Charlemagne, qui, malgré leur abaissement et l'oubli des traditions de leur aïeul, semblent avoir conservé son zèle pour le service divin. Ici se placent les travaux liturgiques d'Amalaire, diacre de l'Église de Metz, et sa controverse avec le célèbre Agobard, évêque de Lyon, sur la question de savoir s'il *convenait ou non de n'employer dans les offices ecclésiastiques que des textes tirés de l'Écriture* [1]. Le sentiment d'Amalaire, le seul vrai et acceptable, prévalut par le fait, puisque c'est de cette époque que date l'introduction des *Tropes* et des *Séquences*. C'étaient des morceaux de chant qui tantôt précédaient l'*Introït*, comme une sorte de prologue, tantôt se plaçaient à la suite de l'*Alleluia* final pour en terminer la phrase musicale. Ils prenaient alors le nom de *séquences*. Souvent on les intercallait dans le corps même de l'office et entre les notes du *gloria*, du *sanctus* et surtout du *kyrie eleison*. De là le nom de *kyrie fourrés* et ces superfétations toujours croissantes, qui finirent par altérer la pureté du chant grégorien et par amener des abus que nous aurons à signaler plus tard.

En résumé, l'époque carlovingienne présente la substitution de la liturgie romaine à la liturgie gallicane. Toutefois nous observons avec l'auteur des *Institutions liturgiques*, que nous n'entendons pas dire qu'il n'en resta point quelques débris qui se fondirent dans les usages romains. Les Églises de Lyon et de Paris furent celles qui conservèrent un plus grand nombre de ces antiques formes gallicanes ; les autres dio-

[1] Le précieux livre d'Amalaire est intitulé : *De ordine antiphonarii*. C'est une compilation de diverses pièces des antiphonaires romain et français, qu'il réunit en les corrigeant, mais en prenant le soin de marquer chaque morceau d'un signe particulier, afin que l'on pût reconnaître la source d'où il était tiré. L'ouvrage d'Agobard, sous le titre de *Correctione Antiphonarii*, renferme une critique fort amère, et le plus souvent injuste, du livre d'Amalaire ; on le trouve dans la *Bibliot. des Pères*, t. XIV.

cèses en gardèrent tous, plus ou moins, quelques parties. On en peut retrouver la trace dans les usages dérogatoires au rit romain que conservaient la plupart des livres d'offices suivis autrefois en France. Le révérend auteur mentionne un assez grand nombre de ces usages, presque tous aujourd'hui tombés en désuétude ; usages vénérables par leur antiquité, qui n'ont pu trouver grâce devant le génie novateur du gallicanisme moderne, tandis que l'Église romaine les avait toujours respectés comme de précieux témoignages des traditions locales, incapables de nuire à l'unité liturgique.

Les siècles suivans (11e et 12e) furent témoins des triomphes toujours croissans du principe de l'unité. Le rit romain que nous venons de voir adopté en France par l'accord unanime du pape saint Adrien 1er et de Charlemagne, est rétabli en Espagne, grâce au zèle de saint Grégoire VII et d'Alphonse VI, roi de Castille, et de Léon. Ce changement qu'avaient préparé de longue main divers décrets de conciles provinciaux fut consommé par le grand pape auquel l'Église doit le maintien de l'unité catholique et l'Europe celui de l'unité sociale. Nous avons encore les lettres de saint Grégoire VII à Sanche Ramirez, roi d'Aragon, à Alphonse roi de Castille, et de Léon et à Sanche IV, roi de Navarre pour les exhorter à établir le rituel romain dans les pays de leur domination : « car il est juste, dit ce saint pontife dans une de ses » épîtres, que vous receviez l'office divin, de la source même où » vous ne doutez pas avoir puisé le principe de la religion. » Afin de hâter l'accomplissement de ses désirs, il députe, selon son usage, un légat vers les Églises d'Espagne, et choisit, pour cette mission, Richard, abbé de saint Victor de Marseille, cardinal de l'Église romaine, qui fit deux fois le voyage d'Espagne pour cet important objet.

L'introduction du rit romain trouve néanmoins plus d'obstacle en Espagne qu'en France. Le fier génie espagnol ne souffrait qu'avec peine d'être obligé de rompre avec d'anciennes coutumes qu'il croyait faire partie de sa religion et de sa gloire nationale. A défaut de bonnes raisons contre le pape et le roi, on eut recours à l'un de ces expédiens juridiques que la simplicité

du moyen âge regardait comme un dernier pourvoi contre la justice incertaine des hommes : l'affaire fut remise au *jugement de Dieu.* Un vieil historien nous a conservé le récit d'une décision toute chevaleresque rendue en faveur du rit mozarabique. « La résistance fût telle, dit-il, de la part du clergé, de la » milice et du peuple, qu'on en vint à proposer un combat sin» gulier pour terminer cette dissension. Deux chevaliers ayant » été choisis, l'un par le roi, pour l'office *gallican* (romain) ; » l'autre par la milice et le peuple, pour l'office de Tolède : le » chevalier du roi fut vaincu, au grand applaudissement du peu» ple, de ce que le champion de l'office de Tolède avait rem» porté la victoire. Mais le roi stimulé par la reine Constance, ne » renonça pas pour cela à son dessein, disant que le *duel n'était » pas droit*[1]. » Le même auteur n'hésite pas à rapporter une deuxième circonstance où le ciel se serait prononcé en faveur de la liturgie mozarabique. Ce fut en faisant sortir intact du milieu des flammes le livre renfermant l'office de Tolède, tandis que le livre gallican (romain) était consumé par le feu.

Mais ce double prodige, qui prouve au moins combien il en coûta au peuple espagnol de renoncer aux formes solennelles de son culte, n'empêcha pas le droit de prévaloir. L'abolition du rit gothique fut consommée en Espagne. Observons cependant que tout vestige de cette belle et antique liturgie ne fut pas entièrement effacé. Quand l'unité fut établie depuis plusieurs siècles ; quand l'Espagne, affranchie du joug sarrasin et fondue dans la société européenne, eut mérité, à tant de titres, le nom de *royaume catholique*, le passé fût exhumé de la poudre. Le grand cardinal Ximenès, archevêque de Tolède, recueillit avec amour les débris qui restaient des mozarabes. Il fit imprimer leurs livres mutilés par l'injure des tèms, il leur assigna pour l'exercice

[1] Rodericus Toletanus, *De rebus hispan.*, l. VI, c. 26.—Quant à la dénomination de *gallicane*, appliquée en Espagne à la liturgie romaine, pendant le moyen-âge, el e vient de ce que cette liturgie fut d'abord rétablie au-delà des Pyrénées, par Charlemagne, lors de la conquête qu'il fit de Barcelone, au commencement du IX[e] siècle.

de la liturgie gothique, une chapelle de sa cathédrale et dix églises de la ville, et pourvut à l'entretien du culte, le tout avec l'autorisation et l'approbation expresse du Saint-Siége. C'est ainsi que l'Église de Tolède vit de nouveau célébrer les saints mystères avec la pompe qui faisait son orgueil, aux jours de saint Isidore et de saint Léandre.

Le zèle pour la liturgie semble être un attribut nécessaire des papes qui ont le plus illustré la chaire de saint Pierre. Ce qui s'applique si bien aux Léon 1er, aux Célestin, aux Gélase, aux Grégoire-le-Grand, se voit encore dans la personne de saint Grégoire VII. L'Église romaine, qui lui est redevable de la réunion de l'Espagne, lui doit encore la révision de l'office divin et sa réduction définitive aux formes actuelles. Cette mesure, uniquement destinée dès le principe à la chapelle du pape, ne tarda pas à s'établir dans les diverses Églises de Rome; mais la basilique de Latran et les églises d'Occident demeurèrent étrangères à cette modification. Du reste, rien ne prouve que Grégoire VII, qu'on s'est plu si souvent à représenter comme animé de l'esprit le plus despotique, ait jamais obligé les églises à recevoir ses réglemens sur cette matière.

L'office réduit par saint Grégoire VII n'était qu'un abrégé de celui de saint Grégoire 1er qui continua de prévaloir longtems encore dans la chrétienneté. Tel est le spectacle qu'offrent les 11e et 12e siècle. Il y faut joindre ces additions que nous avons déjà eu l'occasion de signaler plus haut et qui venaient fréquemment s'ajouter à l'office fondamental portant le cachet de l'époque et du pays qui les avait produites. La France se fait remarquer surtout par l'abondance de ses productions en ce genre. Rome, loin de condamner cette fécondité et de repousser des innovations de détail qui ne faisaient que rehausser l'éclat de l'union générale, les admettait quelquefois dans ses prières et dans ses chants.

Ainsi il se forma peu à peu une liturgie romaine gallicane, dont le fonds essentiel était le rit grégorien environné comme d'une végétation puissante du génie local. Les plus grands personnages de l'Église et de l'État contribuaient à accroître les richesses

liturgiques. C'étaient des évêques tels que Fulbert de Chartres, Hildebert du Mans, Maurice de Sully, évêque de Paris, etc... des religieux comme saint Odilon, abbé de Cluny, Pierre-le-Vénérable, saint Bernard, etc. Les rois n'y demeurèrent pas étrangers; les noms de Charlemagne et de Robert-le-Pieux figurent sur le catalogue des auteurs liturgiques [1]. Mais plus encore peut-être que leurs compositions pieuses, les exemples de ces princes et plus tard ceux de saint Louis servirent à conserver parmi les peuples ce zèle et ce respect pour les offices divins, cette intelligence des choses saintes qui forment un des plus beaux caractères du moyen âge.

Entre les siècles du moyen âge, qui eurent, comme tous les autres momens de l'humanité, leur période d'ascension et leur période de décadence, le 13e siècle occupe sans contredit le plus haut degré de l'échelle. Jamais aussi l'idéal d'une vaste société chrétienne, renfermant dans son sein les diverses sociétés politiques, ne fut plus près d'être réalisé; jamais aussi l'histoire n'a rempli ses pages de plus de vertus, de dévouemens sublimes, de nobles et belles actions. Comment le culte public eût-il pu échapper à ce rapide progrès? Dès les premières années du 13e siècle, les deux grandes institutions de saint François d'Assise et de saint Dominique, ouvrant tout à coup d'immenses et nouvelles carrières à la vie religieuse, exercèrent une action puissante sur le développement de la liturgie. L'ordre des franciscains, si illustre par sa fidélité sans bornes à son fondateur, à l'Église romaine, se fit une loi de suivre littéralement l'ordre de l'office adopté par cette mère et maîtresse de toutes les églises. Il prit le *bréviaire* ou l'office abrégé tel que Grégoire VII l'avait rédigé pour sa chapelle; et ce fut, en grande partie, à l'extension merveilleuse de l'ordre

[1] Charlemagne est l'auteur de l'hymme *Veni, creator Spiritus*, et d'autres écrits sur les rites ecclésiastiques. Robert composa un grand nombre de *séquences* et de *répons* pour diverses fêtes de l'année, entr'autres le célèbre *Répons* qui commence par ces mots: *O constantia martyrum*. Charles-le-Chauve passe aussi pour avoir composé un *office en l'honneur du Saint-Suaire*.

des frères mineurs que le nouveau bréviaire romain dut de se répandre dans toute l'étendue de la chrétienté.

En même tems les frères prêcheurs formés en France et établis presque aussitôt à Paris, adoptèrent naturellement les usages de l'Église de France et en particulier de l'Église de Paris au 12e siècle ; et c'est à ce fait, ainsi qu'il convient de le noter en passant, que nous devons la conservation de nombreux vestiges de notre ancienne liturgie qui n'existait plus que dans les bréviaires dominicains.

Les deux ordres de saint François et de saint Dominique agirent sur la liturgie chacun à sa manière et selon l'esprit dont il était animé. Chacun fut appelé à en accroître les richesses par les nouveaux offices des saints qu'ils ne tardèrent point à enfanter. Il est remarquable comme ces deux familles conservent leur caractère propre jusque dans ces productions de leur foi et de leur piété. Les offices des franciscains sont d'une grâce naïve et pleine d'onction ; ceux des dominicains ont une poésie plus élevée et plus pompeuse qui ne recule pas devant les difficultés des expositions dogmatiques. On peut citer parmi les premiers les *offices* de saint *François*, de sainte *Claire*, de saint *Bonaventure*, etc. ; parmi les seconds, les *offices* de saint *Pie V*, de sainte *Rose de Lima*, de saint *Louis Bertrand* et du *Saint-Sacrement ;* ce dernier, comme personne ne l'ignore, a pour auteur saint Thomas d'Aquin.

Les observations que nous avons faites plus haut touchant le respect des princes pour les choses ecclésiastiques s'applique plus que jamais à cette époque. Quand les peuples voyaient leurs monarques, un saint Louis, un saint Ferdinand, roi de Castille et de Léon, un Richard-Cœur-de-lion et un Henri III, rois d'Angleterre, assister régulièrement à l'office divin ; quand ils voyaient à côté du trône, tout ce qui fixait les regards de la chrétienté, par le courage, le rang, la science et la vertu, s'agenouiller avec les simples fidèles et prendre part à tous les actes du culte public, comment pouvait-il se faire qu'ils n'éprouvassent point pour les cérémonies du culte cet enthousiasme et cette vénération qui portèrent si haut l'éclat de la liturgie chrétienne ?

Un événement très remarquable vint donner le dernier trait à cette brillante période. Nous voulons parler de l'institution de la *Fête du Saint Sacrement*, l'une des plus solennelles que l'Église ait vu s'établir. Cette fête, en terminant si dignement le cycle mystique de l'année chrétienne, sembla poser le dernier terme que la gloire liturgique devait atteindre au moyen âge. Le plus beau génie de la chrétienté était chargé d'en composer l'office, et il s'en acquittait de telle sorte qu'on a bien pu croire possible que les diverses parties lui eussent été dictées par les esprits célestes. Le choix des textes, les chants, les hymnes et cantiques, toutes les pièces portent l'empreinte d'une si haute inspiration, qu'on s'aperçoit à peine de la difficulté vaincue. Le *lauda Sion* particulièrement, qui fera l'admiration de tous les siècles, montra comment la rigueur de la théologie scholastique pouvait s'allier à la plus suave et la plus tendre poésie. D'autre part et presque en même tems, le *dies iræ*, production gigantesque, dont l'auteur est contesté, faisait voir jusqu'à quel point cette même poésie chrétienne portait l'effroi de ses tableaux et la douleur de ses lamentations.

Enfin, pour dire ce qu'il y a de plus frappant dans cette époque à jamais mémorable, le Code de la liturgie, le *Rational* de Guillaume Durand voyait la lumière et devenait la règle et la base de toutes les explications concernant le culte, en attendant l'honneur qui lui était réservé, un siècle et demi plus tard (1459), d'être le premier livre imprimé avec des caractères métalliques à Mayence, par les soins de *Jean Faust* et de *Claude Gernzheim*. Une telle préférence en dit assez sur l'estime où était cet ouvrage et sur la popularité de tout ce qui touchait à la liturgie [1]. . . . .

A. Combéguille.

[1] Guillaume Durand, dominicain, évêque de Mende, composa, sous le titre de *Rationale divinorum officiorum*, un ouvrage dans lequel il explique tout l'ensemble de la liturgie. On peut considérer ce livre comme une *somme liturgique* qui renferme le dernier mot du moyen âge, sur la mystique du culte divin, sauf toutefois les réserves qu'il est nécessaire de faire sur quelques explications particulières à l'auteur.

DE L'UTILITÉ

DES ANCIENS MONUMENS CHRÉTIENS

EN FAVEUR DES ÉTUDES LITURGIQUES.

Autant les monumens grecs et romains sont utiles pour l'étude d'Homère et d'Euripide, de Virgile et d'Ovide, autant les monumens chrétiens servent souvent à faciliter l'interprétation des livres de l'Ancienne et de la Nouvelle alliance.

VERMIGLIONI, *Lezioni elem. di archeolog.*

Article premier.

Importance des monumens chrétiens.

Il nous reste une immense quantité de monumens chrétiens appartenant aux premiers siècles de notre ère. Nous en possédons entre autres plusieurs que l'on a extraits des cimetières romains ou qu'on y a étudiés, et dont les uns sont peints sur le plâtre ou sur le verre, sculptés sur la pierre ou fondus en airain. Pour peu qu'on veuille y réfléchir, il est impossible de ne pas comprendre combien tous ces monumens sont précieux pour les

[1] L'article, si remarquable, que nous publions ici est extrait d'un beau volume publié, en 1838, à Milan, par M. l'abbé Joseph Brunati, et intitulé *Dissertationi bibliche*. Ce n'est pas le seul emprunt que nous ferons à cet excellent livre. M. l'abbé Brunati est un des archéologues les plus savans de l'Italie, et qui, depuis longtemps, a consacré tout son tems à éclaircir, au moyen de la science moderne, tous les points de l'Écriture ou de l'histoire ecclésiastique qui en sont susceptibles. M. Brunati a souvent cité, avec estime, nos *Annales*, et nous lui en témoignons ici toute notre reconnaissance. A. BONNETTY.

études bibliques dans leurs rapports avec l'archéologie, l'apologétique, la critique, l'herménatique et l'exégétique. Cependant l'importance de ces secours a été si peu entrevue, même dans les derniers tems, que c'est à peine si les défenseurs et commentateurs de la Bible, catholiques ou hétérodoxes, ont songé à aborder ces études, pour y puiser quelques lumières. Aussi suis-je persuadé que, quand bien même je ne ferais qu'indiquer l'utilité de ces monumens pour l'intelligence de nos livres saints, je n'aurais pas pour cela entièrement perdu mon tems.

Age des peintures sacrées des cimetières de Rome.

Pour couper court à tout autre préliminaire, j'entre de suite en matière, en commençant par dire un mot de l'âge de ces monumens, point essentiel à éclaircir, si l'on veut que ces témoignages matériels servent à la fois à illustrer et à défendre le texte sacré. Et d'abord, quant à ce qui concerne les peintures que l'on trouve dans plusieurs des anciens cimetières chrétiens de la ville éternelle, voici ce que je dirai de l'âge de quelques-uns d'entre eux, d'après Bottari[1] : « L'un des grands, des invincibles organes, par lesquels on prouve l'antiquité des peintures » de ces cimetières sacrés, dit l'illustre auteur de *Rome souterraine*, peut se tirer de l'examen de la cellule ou chapelle représentée par la planche 62, et de quelques autres petits édifices qui lui ressemblent. En effet, on voit que les peintures de » cette chapelle sont antérieures aux cercueils ou tombeaux enchassés dans ses murs latéraux, parce que pour les placer ainsi » on a été obligé d'endommager essentiellement les peintures, » comme le font voir les planches 64 et 65 [2]. Or, il est clair que

[1] Roma sotterranea o sculture e pitture sopra stratte da cimeterj di Roma, t. II, p. 29, et t. III, p. 102. Roma, 1737-54.

[2] Par cet argument, on prouve également l'antiquité des peintures figurées dans *la Rome souterraine*, aux pl. 54-57-63-68-70-83-129-141. Quelques-unes de ces peintures, si le dessin est bien fidèle, trahissent une main peu exercée; mais à toutes les époques, il y eut de mauvais artistes, et d'ailleurs, dans ces premiers siècles, le christianisme ne marchait pas à la tête des beaux-arts.

» ces tombeaux datent d'une époque antérieure à la fin de la » persécution ; car, lorsque la paix eut été rendue à l'Église, les » catacombes cessèrent de servir de cimetières aux chrétiens, et » d'ailleurs les fidèles n'étaient pas alors placés dans de telles » extrémités, qu'il leur fallût, pour cacher leurs morts, se ré» duire à dégrader ces petites chapelles qui leur avait coûté tant » d'argent et tant de fatigues. On peut dire d'un autre côté, que » ces peintures existaient longtems avant la dégradation des mu» railles, c'est-à-dire lorsqu'il y avait encore beaucoup de place » dans les cimetières, parce que si on avait prévu la nécessité » prochaine où l'on serait d'y placer des cercueils, on ne se se» rait pas donné la peine d'orner ces murailles avec tant de » soin [1]. »

On doit comprendre toute la force de cette argumentation de Bottari, pour prouver que plusieurs des peintures sépulcrales de Rome doivent être attribuées au second et au troisième siècle, ou au commencement du quatrième. Mais les argumens de cet auteur peuvent encore être fortifiés par l'examen de l'habillement des hommes et des femmes, par la disposition de leur chevelure, par leurs gestes, par la forme et l'élégance du travail, par la comparaison qu'on en peut faire avec des monumens profanes dont l'âge est authentiquement reconnu. Cette dernière analogie est tellement frappante, que Boldetti [2] n'a pas craint d'assurer que celles de ces peintures (les peintures chrétiennes des cimetières de Rome) qui se distinguent le plus par leur mérite du dessin et de l'exécution, semblent, en grande partie, appartenir à une époque antérieure aux premiers fidèles. Mamachi [3] est du même avis, quand il déclare que plusieurs de ces

[1] Cet argument a été repris en son ordre, par M. Raoul Rochette, dans ses *Tableaux des Catacombes*, p. 57, 58, 132. Paris, 1837.

[2] *Osservazioni sopra i cemeterj. de SS. Martini*, p. 17-20. Boldetti lui-même remarque que les peintures et les mosaïques des anciennes basiliques sont inférieures, sous le rapport artistique, aux peintures des cimetières.

[3] *Origines et antiquitates christianæ*, t. 1, p. 319 *in notis*.

peintures présentent un dessin si fini, qu'on est obligé de les faire remonter à la plus haute antiquité. Telle est à peu près l'opinion du cardinal Orsi [1] dont voici les paroles : « C'est un » fait démontré aujourd'hui, que l'élégance de plusieurs de ces » peintures (des cimetières) ne permet pas de leur assigner une » date postérieure au siècle de Constantin, puisque nous avons » mille preuves qu'après la mort de ce prince l'art dégénéra de » ses antiques perfections avec une rapidité effrayante. »

Qu'il me soit permis de m'appuyer ici du témoignage de mon illustre correspondant, le célèbre archéologiste Jean Labus [2], qui m'écrivait ainsi son opinion sur les planches 86 et 65 de Bottari. « Il suffit de considérer la manière et le style, l'érudi- » tion archéologique et artistique qui règnent dans tous ces tra- » vaux, pour être complétement convaincu que la plupart des » peintures *cémétériales*, appartenant à l'époque chrétienne, » sont du 2e ou du 3e siècle. Jetons un coup d'œil, par exem- » ple, sur les tableaux recueillis par Bottari (planches 65, 70 et » 186), sur l'âge desquels vous m'avez fait l'honneur de me con- » sulter. Vous ne me direz pas sans doute que le sujet de la plan- » che 186 de la *Rome souterraine* de Bottari (planche dont les » deux compartimens représentent, selon vous, les trois enfans » dans la fournaise de Babylone et Daniel dans la fosse aux » lions) a été coloré à cette époque ou du moins copié exacte- » ment d'après un tableau, soit contemporain, soit datant d'un » siècle moins barbare en fait d'arts. L'extrême simplicité de la » composition, la forme grandiose des figures, la judicieuse éco- » nomie des figures, et l'élégance des plis et des contours révèlent » une main très exercée dans l'art. Les deux ministres assistans de » l'évêque, dans une fonction sacrée, sont revêtus du manteau que » j'appellerais *lettré* pour parler comme Plaute, selon la remar- » que de Bottari, quoique la gravure ne laisse point apercevoir

[1] *Storia eccles.*, l. VI, p. 26.

[2] Labus m'a adressé, sur ce sujet, deux lettres dont je fais ici usage, et que j'aurai encore occasion de citer plus loin. Elles sont datées de Milan (5 janvier 1825 et 30 août 1826).

» les lettres auxquelles il est fait allusion, et dont les Grecs et les » Romains faisaient usage dans les deux premiers siècles. On voit » un modèle de ces lettres dans le tableau des muses découvert » à Herculanum et sur un portrait de Virgile, morceau qui n'est » certainement que la copie d'un original antérieur au siècle de » Constantin. Si on fait abstraction de la monotonie des drape- » ries qui, pour Moïse, le Rédempteur et les deux ministres, » sont d'une ressemblance qui les fait supposer copiées sur le » même modèle, le reste de la composition est d'une grande » beauté, et rien n'est plus judicieux que ses dispositions.

» Le jeune Tobie de la planche 65 a le costume des héros an- » tiques, c'est-à-dire est entièrement nu et porte la lance des » grecs voyageurs et des dieux protecteurs des étrangers. D'où » il faut conclure que l'artiste était très familier avec les meil- » leures compositions des sculpteurs et des peintres grecs et la- » tins appartenant aux siècles les plus florissans sous le rap- » port des arts. Or, comme ces imitations des grands modèles » deviennent fort rares dans le 4e siècle, et presque nulles dans » les 5e et 6e siècles, je ne mets nullement en doute que le Tobie » n'ait été exécuté dans le cimetière de Saint-Callixte, vers les 2e » et 3e siècles, c'est-à-dire, selon l'opinion de Bottari, longtems » avant la fin de la persécution.

» Le protome, ou le champ d'encadrement de la planche 70, » représentant le Rédempteur, a la figure d'un bouclier. Il en est » ainsi des images de Sophocle et de Ménandre qui se trouvent » sur le sarcophage de marbre d'un poète ; ainsi encore de celle » de Démosthène et d'Eschine que l'on voit sur deux médaillons » de marbre attribuées au 3e siècle ; tel est aussi le Cicéron que » possède le cardinal Borgia à Velletri ; tel est encore le Tibère » placé au milieu du bouclier de la Clémence ; tels sont aussi les » portraits qui figurent sur plusieurs monumens sépulcraux du » 3e siècle. »

C'est en s'appuyant sur ces argumens et d'autres semblables, que Labus[1] pense qu'il faut attribuer au 3e siècle ou au commen-

[1] Ces argumens de Labus et la disposition des chapelles me porteraient aussi à attribuer à la même époque les peintures représentées par les

cement du 4e siècle d'autres peintures des cimetières chrétiens, que Bottari nous a conservées dans sa *Rome souterraine* (planche 59—63—64—70—71—143 et 149.

C'est aussi à cette haute antiquité que faisait remonter quelques-unes des peintures chrétiennes un homme également versé dans les arts et dans l'archéologie : le consciencieux et judicieux d'Agincourt [1] avait recueilli sur trois tableaux quelques-uns de ces sujets et attribuait leur exécution au 1er siècle, au 2e au 3e et au commencement du 4e.

Un autre archéologue français célèbre, M. Raoul Rochette [2], fait aussi remonter au 3e siècle quelques-unes de ces peintures, surtout celles qui appartiennent au cimetière de Saint-Callixte. Pour soutenir son opinion, il fait principalement remarquer que le dessin est d'une élégance et d'un fini parfaits et conformes aux types de l'art antique, et que ce cimetière, depuis Callixte, fut décoré avec d'autant plus de soin qu'il servait à la célébration des sacrés mystères et à la sépulture des pontifes [3]. Le sentiment de cet écrivain a été appuyé par le savant A. Bonnetty [4],

planches 54-57-59-61-63-67-70-73-77-91-93-97-99-101-103-105-107-109-111-113-115-118-120-122-123-125-126-128-127-141-143-145-146-148-149-153-155-158-160-163-175-177-179-180-183-184-186 *(Roma subterranea).*

[1] *Histoire de l'art, Peinture.* pl. 6, 7 et 8. L'un des sujets représentés dans la 6e planche, et attribué par d'Agincourt au 2e siècle, avait déjà été recueilli par Bottari (pl. 127). — Bottari (pl. 54) avait aussi recueilli l'un des sujets de la 8e planche, dont l'ensemble, selon d'Agincourt, appartient au 3e siècle. D'Agincourt a édité le premier plusieurs ou quelques-unes au moins de ces peintures.

[2] *Tableaux des Catacombes,* p. 34-56-57-102 et 103. Paris, 1837. Plût à Dieu qu'il m'eût été possible de lire les deux dissertations de ce savant sur divers sujets *d'antiquités chrétiennes*, dans le t. XIII des *nouveaux Mémoires de l'Académie des inscriptions*, etc.

[3] Anastase le Bibliothécaire, dans son *Liber pontificalis*, en parlant de Fabien, dit que ce pape fit faire plusieurs travaux dans les cimetières.

[4] *Annales de phil. chrét.*, t. IX, n. 4-9, p. 78. De son côté, M. Raoul Rochette regarde cette peinture comme très ancienne, et l'explique fort savamment dans ces *Tableaux des Catacombes*, p. 145-153.

dans la dissertation que ce dernier a faite sur un morceau de peinture du cimetière de Saint-Callixte, et dont le dessin se trouve dans Bottari [1].

Un argument qui prête une grande force à cette opinion, c'est que dans ces peintures Jonas est ordinairement représenté sous le feuillage d'une *courge* (χολοχύνθη), et non sous un *lierre* ou un autre *arbuste* [2]. D'où il faut conclure que la version de saint Jérôme n'existait pas encore ou n'était pas encore bien connue, à l'époque où ces peintures ont été faites. Du moins, si on doit les regarder comme de simples copies, est-il certain que les originaux qui leur ont servi de modèles appartiennent à un siècle où la version de saint Jérôme était inconnue. Il faut faire la même remarque pour les sarcophages sculptés et pour les vases de verre peint [3] où ces représentations existent [4].

Pour corroborer le sentiment que nous soutenons, nous pouvons encore invoquer le témoignage d'Eusèbe [5], de saint Ba-

[1] *Roma subterranea*, t. III, p. 110 et 118.

[2] Dans Jonas, IV, 7, 8, 10, 11 se trouve le mot hébreu *kikioun*, que les Septante ont traduit χολοχύνθη, et les auteurs de la version italienne par *cucurbita* (courge). Saint Jérôme et notre Vulgate ont traduit par *lierre* (*hedera*). Le mot *lierre* ne rend pas bien *kikioun*, mais il en approche plus que *courge* ou *coloquinte*. Saint Jérôme (*Comm. in Jonas*) et saint Augustin (*epist.* 75 et 82, n. 35) nous apprennent quel était cet arbrisseau ou arbre appelé *kikioun*. Il faut pourtant noter que sur un sarcophage du cimetière du Vatican, recueilli par M. Bottari (*Roma subterranea*, planche 42), que d'Agincourt attribue au 1er siècle et l'arbrisseau au 3e, et sur lequel nous reviendrons, Jonas est représenté couché sur un autre arbuste.

[3] Deux de ces vases de verre, dont ne parlent ni Bottari ni Bonarotti, se trouvent dans Mamachi (*Origines chrét.*, t. 1er, 254-55).

[4] Voyez ce que nous disons ci-dessous de ces représentations, en parlant de l'âge des sarcophages chrétiens tirés des cimetières de Rome.

[5] *Vita Constantini*, l. III, c. 49. Eusèbe s'exprime ainsi : « On voyait » aussi sur les fontaines de la place publique (de Constantinople) l'image » du *bon Pasteur* et celle de *Daniel au milieu des lions*, fondues en bronze

sile [1], de saint Grégoire de Naziance [2] et de Nysse [3], de saint Damas, pape [4], de saint Paulin de Nôle [5], de saint Augustin [6] et de saint Jérôme [7], qui attestent que, de leur tems, on avait coutume de se servir de la peinture ou de la sculpture pour représenter sur les parois des murailles, sur le verre, sur le métal ou sur le marbre, l'histoire de ces personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament. Or, comme les chrétiens se conformaient aux traditions antiques, et s'abstenaient religieusement de tout ce qui aurait paru innovation en fait de religion, il faut nécessairement en inférer, qu'en faisant peindre et sculpter ces images, ils suivaient uniquement l'usage des siècles précédens, et restaient toujours dans la même foi. C'est ce qui faisait dire à Cosmas l'Égyptien, surnommé Indico-pleuste, an 535) : « L'on a continué, con-

» et couvertes de lames d'or. » Voyez aussi l'*Histoire ecclésiastique* du même auteur, l. II, c. 24.

[1] *Orat. in S. Barlaam, martyrum*. Dans son épître 360, à *Julien* l'Apostat, saint Basile disait : « J'honore et je révère (προσκυρῶ) particulièrement (καταιξαίρετον) les images de Jésus, de Marie, des Apôtres, des Prophètes et des Martyrs, puisqu'elles sont de tradition apostolique; et » que, bien loin d'être défendues, elles sont représentées dans toutes nos » églises. Le pape Adrien Ier tenait à peu près le même langage dans sa *lettre* rapportée dans la seconde session du 7e concile œcumonique.

[2] *Epist. 49, ad Olymp.*

[3] Discours *sur la divinité du Fils et du Saint-Esprit*, t. II, l. 908, Paris 1615. Voici comment nous lisons ce passage : Εἶδον πολλάκις ἐπὶ γραφῆς εἰκόνα τοῦ πάθους, καὶ οὐκ ἀδακρυνὶ τὴν θέαν παρῆλθον, ἐναργῶς τῆς τέχνης ὑπ' ὄψιν ἀγούσης τὴν ἱστορίαν Πρόκειται, ὁ Ἰσαακ, τῷ Θατρὶ, etc. Voyez enfin le *discours sur le saint martyr Théodore*.

[4] *Vita Silvestri.*

[5] *Carmen de nat. S. Felicis*, 9 et 10.

[6] *De consensu Evangelist.*, l. 1, c. 10, n. 16; on y lit ces paroles : « On » y voit en plusieurs endroits saint Pierre et saint Paul représentés sur » des tableaux avec Jésus-Christ. »

[7] *Comment. in Jonae*, IV. Saint Jérôme dit : « L'usage de peindre » les images des apôtres sur le ventre des vases, appelés vulgairement *sacomariæ*, est très répandu. »

» formément à la tradition et aux paroles du prophète, de repré-
» senter Ananie, Azarias et Misaël, sous les traits de l'adolescence,
» et avec tous les caractères de la douceur [1]. » Tertullien parle d'un calice fragile sur lequel est peint le bon Pasteur portant une brebis sur ses épaules [2]. Cette image se trouve d'ailleurs très fréquemment sur des vases de verre parvenus jusqu'à nous, et on la voit également peinte sur les murs des chapelles cémétériales, et sculptée sur les antiques sarcophages.

Bonarotti [3] regarde comme un argument très fort en faveur de cette thèse le témoignage de Celse, ce grand ennemi de la religion chrétienne, dont les paroles nous ont été conservées par Origène [4]. « Jonas, disait-il, devrait être préféré à Jésus, et Da-
» niel épargné par les lions mériterait plus que lui d'être adoré. »
» Le savant Bonarotti conclut de ce langage : Qu'il est très
» vraisemblable que Celse entendait faire allusion aux peintures
» chrétiennes qu'il avait vues »

Il ne prendra sans doute fantaisie à personne de regarder comme applicables à plusieurs des peintures cémétériales du 2e ou du 3e siècle ou du commencement du 4e, les paroles suivantes du concile d'Illibéris, tenu en l'an 305 : « Nous sommes d'avis
» qu'il ne doit point y avoir de peintures dans l'Église, voulant
» éviter qu'on ne peigne dans les églises les objets de notre
» culte et de notre adoration [5]. » Ce concile, en effet, commence par supposer l'existence de quelques peintures dans les églises ; en second lieu, il ne parle pas des chapelles cémétériales de Rome [6] ; troisièmement il paraît parler des images de Dieu ou

[1] *Topographia christiana*, l. VIII, dans la *Nouvelle collection* de Montfaucon, t. II, p. 307.

[2] *De pudicitiis*, c. 7 et 10.

[3] *Osservaz. sopra alcuni frammenti di vasi antichi di vitro*, p. 18.

[4] *Contra Celsum* l. VII, n. 57.

[5] *Canon* 57.

[6] « Quoique les anciens chrétiens eussent soin de tenir leurs images cachées aux yeux des profanes, surtout dans les églises, cependant leurs cimetières, leurs sarcophages et leurs vases de verre n'en étaient pas moins

de la Sainte-Trinité, comme le croyait Mendoza [1]. Or, il importe de remarquer que Dieu le père n'est jamais représenté sous une forme humaine dans les ouvrages de peinture et de sculpture [2] des quatre premiers siècles, si on en excepte deux sarcophages édités par Bottari [3], et dont l'un appartenait au cimetière de Lucine et l'autre au cimetière de Sainte-Agnès. Sur

ornés de figures saintes. C'est ce goût pour les images qui nous explique l'existence de tant de sarcophages et de verres antiques portant des attributs chrétiens, et qu'il est impossible de rapporter au-delà du 3ᵉ siècle. » Cette réflexion est de Durr: *Diss. de probatione per picturas in sacris*, p. 8. Voir aussi Zaccari, *Storia d'Italia*, t. II, p. 44.

[1] Bottari, t. III, p. 106, et Raoul Rochette, *Tableaux des Catacombes*, p. 105-108, pensent que le concile d'Illibéris a défendu, en 305, de peindre les saintes images sur les murs de nos églises, à cause de la persécution de Dioclétien, parce que ces images ne pouvant ni se transporter ni se cacher, auraient pu être indignement profanées; mais que le même concile a par là même entendu autoriser les images peintes sur les tableaux ou sur les diptyques, parce qu'on pouvait les transporter ou les cacher.

[2] Saint Augustin, *de Fide et Symbolo*, c. 7, écrivait: « c'est un crime » de placer un pareil simulacre de Dieu dans un temple chrétien. » Saint Jean de Mycène, *de Fide orthod.* l. II, c. 7, dit que c'est le comble de la démence et de l'impiété que de donner à la divinité une forme fictive. Ce langage avait pour but d'empêcher les progrès de l'anthropomorphisme, et de fortifier la discipline que l'Église avait dû s'imposer dans ces siècles où l'idolâtrie était encore en vigueur; mais quand l'idolâtrie et l'anthropomorphisme eurent perdu leur force, et que la piété des fidèles fut plus éclairée, on crut, pour la favoriser, devoir permettre aux artistes de donner au Père éternel une forme humaine, non pour figurer sa nature ou sa forme, mais pour représenter son symbole conformément au texte d'Isaïe, VI, et de Daniel, VII. Voyez l'*Apocalypse* I, 13, 14 et IV.

[3] Planches 51-137. Je croirais ce monument plus ancien que le premier et je l'attribuerais au 3ᵉ siècle, si du moins il n'est pas la copie de quelque antique sculpture, qui pourrait bien rappeler le *simulacre adorable* dont parle Saint Augustin (*loc. cit.*). Il faut ajouter que Raoul Rochette (*Tableaux des Catacombes*) croit que c'est Adam et non le Père éternel qu'on y a voulu représenter.

ces deux sarcophages on voit Abel et Caïn offrant leurs présens au Seigneur représenté sous la forme d'un homme portant une *longue chevelure* [1]. Sur plusieurs autres monumens, c'est par la représentation d'une *main isolée* que l'action divine est figurée [2]. Je bornerai ici mes observations sur l'antiquité des peintures sacrées des cimetières chrétiens de Rome.

Age des vases de verre peints des premiers chrétiens.

Je crois devoir parler maintenant de l'*âge des vases de verre peint des premiers chrétiens*, parvenus jusqu'à nous [3]. Bonarotti, l'un des hommes les plus versés dans ces sortes d'antiquités, a accumulé les argumens pour prouver que ces monumens remontaient au 2e ou au 3e siècle, ou au commencement du 4. [4].

[1] L'artiste a peut-être voulu figurer l'*ancien des jours* de Daniel.

[2] Voyez Bottari, *Roma subterranea*, pl. 20 et plusieurs autres. Voici l'opinion de Labus sur ce sujet : *Memorie di religione*, t. XVII, p. 426. « Sur les monuments qui remontent un peu au-delà du 4e siècle, tels » que les sarcophages sculptés et les mosaïques que l'on trouve dans Arringhi. Bonaroti, Ciampini, Bottari ; sur les médailles de Constantin le » Grand, décrites par Eusèbe, et sur celles d'Arcade, Eudoxie et Pulchérie, » conservées dans divers musées, vous voyez une main qui sort du ciel, et » tantôt arrête le bras d'Abraham levé sur Isaac, tantôt présente les tables » de la loi à Moïse, tantôt offre une couronne, comme récompense des bonnes » œuvres, et tantôt reçoit un élu qui monte au ciel. Cette main est » l'image de Dieu, symbole plein de justesse ; parce que Dieu est lui- » même invisible, tandis que sa main se manifeste par ses œuvres. C'est » pour cela que souvent la sainte Écriture se sert, pour exprimer les œu- » vres divines, des mots : la main forte, la main robuste, la main élevée, » le bras, la main, le doigt de Dieu. » On trouve des remarques analogues sur les monumens de Vérone semblables à ceux dont nous parlons, voy. Blanchini, *Chiese di Verona*, t. 1, p. 31, et dans Dionysius, *Ritmo pipiniano*, p. 39-43 ; voir aussi Bonarotti *Vetri*, p. 5.

[3] On appelle communément ces vases *peints* ; mais Raoul Rochette, *Tableaux des Catacombes*, dit : « les représentations qui ornent le fond » de ces vases sont habituellement gravées sur une feuille d'or et non » peintes.

[4] *Osserv. sopra alcuni framm.* etc., l. XII et à p. 10, 63, 65, 82, 84, 154, 156.

Ces preuves, que chacun peut vérifier, ne permettent pas de mettre en doute les conclusions de l'illustre archéologiste. Cependant, qu'il nous soit permis d'invoquer quelques autres témoignages en faveur de ce sentiment. Boldetti [1] et Bianchini [2] assurent avoir découvert sur quelques-uns de ces vases de verre, des taches de sang si multipliées, que les figures dont ils étaient ornés s'en trouvaient complétement couvertes [3]. Trombellius déclare de son côté [4] que c'est une opinion parfaitement accréditée dans le monde savant, que les fragmens des vases de verre, que l'on trouve dans les vieux cimetières chrétiens, doivent être rapportés aux trois premiers siècles. Le cardinal Orsi [5] joint son témoignage au sentiment de ces savans sur notre sujet, quand il écrit : « Il a été démontré par les hommes les plus érudits en fait » d'antiquités ecclésiastiques, que non-seulement ces verres sont » antérieurs à la paix rendue à l'Église par Constantin, mais en» core à la dernière persécution que Dioclétien exerça contre » elle. »

Âge des sarcophages trouvés dans les cimetières.

Il s'agit maintenant de déterminer l'*âge des sarcophages qui ont été trouvés dans les cimetières chrétiens*, et sur lesquels sont sculptés des sujets de l'Histoire sainte. On peut dire de ces monumens, de plusieurs au moins, qu'ils ne sont pas d'une aussi haute antiquité que les peintures dont nous avons parlé. L'infériorité de leur mérite artistique suffit pour le démontrer. Ainsi le célèbre professeur comte Vermiliolio, que j'avais consulté sur l'âge de quelques-uns de ces monumens, me répondit [6] : « puisque vous voulez bien me demander mon avis, je crois « pouvoir vous affirmer que les monumens sur l'âge desquels

[1] *Osserv. sopra i cimeteri crist.* l. 1[er], c. 39, p. 214.
[2] Anastasi Bibliot. opera, p. 247.
[3] Marangoni, *Acta sancti Victorini*, p. 65-66.
[4] *De cultu sanctorum*, t. II, pars. 2, p. 152.
[5] *Storia Eccles.* l. II, n° 24.
[6] Lettre du 26 mai 1824.

» vous désirez avoir mon opinion, doivent être classés entre » le 4ᵉ et le 7ᵉ ou le 8ᵉ siècle. Je suis certain de ne pas me tromper, et il me serait impossible d'admettre que ces monumens » sont antérieurs au 4ᵉ siècle. Selon moi, la plus haute antiquité qu'on puisse leur attribuer, c'est de les faire remonter » au siècle de Constantin. » Telle est l'opinion de ce judicieux archéologue. Cependant prenons bien garde de tomber dans l'excès et de vouloir trop rajeunir ces sarcophages des anciens cimetières chrétiens, puisqu'il est hors de doute que plusieurs d'entre eux portent des caractères d'une antiquité très reculée. Pour éclaircir la difficulté, je m'appuierai d'abord sur ce que dit Rufin [1]. « Écrivons, disait-il dans sa discussion contre saint Jérôme, écrivons *aussi pour les sépultures des anciens*, pour » montrer à ceux qui interprètent autrement ce texte [2], que ce » ne fut point une *courge*, mais un lierre qui ombragea Jonas. » Or, il est évident que Rufin, en faisant allusion à la *courge* sculptée sur le tombeau *des anciens*, annonce par là même que ces tombeaux étaient déjà *vieux* sur la fin du 4ᵉ siècle, époque où il écrivait. Qu'on veuille bien se ressouvenir ici des paroles de Celse et de Cosmas indico-pleuste, que nous avons cité en traitant des peintures des cimetières chrétiens. Le langage de ces deux écrivains est l'un des argumens les plus propres à démontrer l'antiquité des sarcophages qui nous occupent. Nous pouvons aussi citer à ce sujet le sarcophage d'Eutrope, sculpteur et martyr, édité par Fabretti [3], et qu'il est impossible de supposer postérieur au 4ᵉ siècle. Nous nous appuierons enfin, pour terminer, sur Labus, dont voici les remarques sur un autre sarcophage du recueil de Bottari [4], qui représente Daniel offrant sa

[1] L. II, nº 35.

[2] *Jonas*, IV. On peut consulter ce que dit saint Jérôme des anciens cimetières des chrétiens de Rome, *in Ezech.* XL, 5, 6, *et contra vigilant*, nº 9-13.

[3] *Inscript.* c. VIII, p. 58.

[4] Bottari. *Roma sotter.*, pl. 19. Ce sarcophage se voit encore dans le *Musée chrétien* du Vatican.

pâtée au dragon [1]. « Ce sujet est une imitation du revers d'une » médaille de Commode, ou des contorniates de Néron et de Tra- » jan, ou peut-être aussi de l'un de ces marbres grecs, où l'on » voit un serpent (symbole, selon les Gentils, des défunts ou du » foyer) embrassant de ses replis un arbre placé devant un au- » tel autour duquel sont des hommes qui offrent des libations [2]. » Comme il est impossible de nier que ce sarcophage n'appar- » tienne à l'époque chrétienne, il me semble qu'il n'est pas » permis de douter qu'il ne soit l'œuvre du 3e siècle ou du moins » du commencement du 4e. Le motif de ma croyance, c'est que, » sur la fin de ce siècle et pendant le suivant, il n'existait pas un » seul artiste capable de trouver dans une composition païenne » un aussi beau thème et de l'appliquer aussi ingénieusement à » l'histoire sacrée, ou du moins de l'exécuter avec une exactitude » aussi parfaite que celle que nous offre le monument que nous » examinons [3]. » Le même archéologue, toujours guidé par la même sagacité, trouve dans l'examen des qualités artistiques des deux autres sarcophages, tirés du cimetière du Vatican [4], des raisons qui les lui font attribuer au 3e siècle [5].

Au reste, bon nombre de savans avant Labus, avaient porté le même jugement sur l'âge des monumens chrétiens. Ainsi Benoît XIV, parlant du bœuf et de l'âne de la crèche du Sauveur [6], non-seulement cite plusieurs peintures qui les représentent, comme très anciens, mais de plus regarde quelques marbres, où on les

[1] Dans la *lettre* que j'ai déjà citée.

[2] Voyez aussi Fabretti, *Inscript.* c. III, n° 29, p. 161-163.—Patini dans *Polen*, t. II, p. 1071.

[3] Quelqu'un croira peut-être devoir porter le même jugement du cénotaphe de saint Jean dans la vallée de Vérone, cité par Maffei (*Mus. veron.*, p. 484, et *Veron. illust.*, pars III, c. 3, p. 54-58; mais le monument où se trouve ce sujet est sculpté d'une manière assez peu délicate.

[4] Bottari, planches 42 et 87. Le sarcophage de Bottari, pl. 42, est aussi publié par d'Agincourt qui le croit du 3e siècle.

[5] *Lettre* déjà citée.

[6] *De festis D.-N. J.-C.* Fête de Noël.

retrouve aussi, comme appartenant au 5e siècle. Goldaghen attribue une haute antiquité à quelques autres sarcophages où il a cru reconnaître Susanne en prière au milieu des deux vieillards, et leur assigne pour date le 3e ou 4e siècle [1]. Le célèbre chanoine et professeur Settel [2] remarque qu'un ouvrage d'argile, publié par Blanchini [3], et où on reconnaît le Christ devant Pilate, est d'un style qui doit le faire placer dans le siècle de Trajan ; selon le même écrivain, quelques-uns des sarcophages chrétiens réunis dans le *Musée chrétien* du Vatican ont un mérite artistique supérieur aux sculptures de l'arc de Constantin, ouvrage appartenant à l'époque de cet empereur. D'Agincourt, enfin, dans ses études et ses recherches sur les cénotaphes des anciens chrétiens, ornés de sujets sacrés, n'a pas craint d'attribuer aux premiers siècles quelques-uns de ces monumens, dont il a donné la gravure et l'explication [4].

L'ABBÉ JOSEPH BRUNATI.

[1] *Introd. in sacr. Script.*, t. II. Sans doute la même publiée par Blanchini, *Démonstr. histor. eccles. tabul.* 2a *sæculi* 2di. etc., désigné comme peinture du cimetière Sainte-Agnès.

[2] *Mémoire sur l'importance des monumens qui se trouvent dans les anciens cimetières chrétiens* (*actes de l'Académie rom. d'archéol.*, t. II).

[3] *Demonstratio hist. eccles. comprobat. monum. tabul.* 1a. *Sæculi* Ii. no 5.

[4] *Histoire de l'art*, sculpture pl. V.

Géologie.

THÉORIE DE LA TERRE,

D'APRÈS M. AMPÈRE, SES RAPPORTS AVEC LA GENÈSE.

La géologie est une science toute nouvelle, dont les progrès sont très sensibles, et dont bientôt la connaissance sera aussi indispensable que celle de la géographie; mais cette science, à cause même de ses progrès, n'étant pas fixée, a dû donner lieu à différens systèmes. Les *Annales*, fidèles à leur esprit, n'ont dû adopter aucun de leurs systèmes, mais les faire connaître tous à leurs abonnés; c'est pour cela que nous publions le passage suivant d'un travail que M. Ampère a publié dans la *Revue des deux mondes*.

Notre globe porte à sa surface des traces si évidentes de violens changemens, que les hommes, même dans l'état le moins avancé de la société, en ont été frappés et ont souhaité en connaître la cause: de sorte qu'il n'est presque aucune mythologie où l'on ne trouve la preuve de ces premiers efforts de l'esprit humain pour arriver à l'interprétation des faits géologiques. Souvent, à la vérité, l'application ne porte que sur un fait local, et suppose seulement une agence analogue, par sa nature, à celle de l'homme, quoique plus puissante dans ses effets: c'est un héros, par exemple, qui, par la force de son bras, sépare deux montagnes; un demi-dieu, qui, d'un coup de son glaive, ouvre une gorge dans une cordillère. Quelque puérile, quelque extravagante même que soit une explication, l'homme s'en contente plutôt que de rester dans le doute.

Cependant, à mesure que la société marche, que les idées s'étendent, cette tendance à l'*anthropomorphisme*[1] diminue. Ce ne

[1] L'*anthropomorphisme* consiste à donner à Dieu une *forme humaine*.

sont plus les poètes, les conteurs, qui se chargent d'interpréter la nature, mais les philosophes ; du reste, la manière de procéder est encore à peu près la même. Ainsi tandis que l'un disait : « Un homme peut fendre la tige d'un petit arbre, cliver un fragment d'ardoise ; un être plus grand, plus robuste, pourra fendre de même un rocher ; or, voilà un rocher qui paraît avoir été fendu : donc il a existé un homme doué de forces convenables pour le fendre ; » l'autre aura observé, je suppose, les effets d'une pluie d'orage sur un terrain meuble, et voyant que les eaux ont creusé à la surface du sol de petites rigoles séparées entre elles par des sillons : « Voilà, se dira-t-il, l'image des montagnes et des vallées, et c'est une cause semblable qui, agissant sur une plus grande échelle, a présidé à leur formation. »

C'était une bonne marche, sans doute, que de partir de faits s'accomplissant ainsi sous l'influence d'une cause connue, pour remonter à celle de faits appartenant à des époques fort antérieures ; mais, avant de prononcer sur l'identité des causes, il eût fallu commencer par constater avec soin et persévérance, collecter péniblement des matériaux, avant que de songer à élever l'édifice ; or, celui qui se sentait le génie de l'architecte ne voulait pas descendre à faire le métier de maçon. Aussi qu'arrivait-il? c'est que les efforts de la plus brillante imagination n'aboutissaient qu'à créer des châteaux de cartes, que le moindre souffle renversait.

On conçoit fort bien que des hommes dont l'esprit était accoutumé à de hautes spéculations, eussent quelque peine à se plier à un examen minutieux de détails, et qu'ils se contentassent, pour leurs théories, d'emprunter à l'observation un très petit nombre de faits ; mais en procédant de cette manière ils ne pouvaient réellement rien produire de durable. Aussi les premiers progrès dans les sciences géologiques furent-ils dus, non à des philosophes, mais à d'humbles artisans, à un potier de terre, à des ouvriers mineurs, etc. Le tems des généralisations utiles ne peut, en effet, jamais précéder celui des observations.

Depuis quelques années, les observations sur la structure du

globe se sont beaucoup multipliées. On a étudié toutes les circonstances de ces grands accidens dont les traits les plus marqués avaient seuls pu d'abord attirer l'attention; on s'est trouvé en possession d'assez de faits pour pouvoir déduire, d'une manière rigoureuse, un certain nombre de lois relatives à la composition, à la superposition des couches terrestres, à la direction des fractures qui se sont faites à diverses époques dans cette coque extérieure, à l'âge relatif des brisemens, etc. Ainsi, en laissant de côté ces explications prématurées, sortes d'excroissances qui surchargent les sciences sans les faire grandir, nous voyons la géologie passer par les trois premiers des degrés successifs qu'ont à parcourir, suivant M. Ampère, toutes les connaissances humaines.

1° L'examen des traits les plus saillans de l'objet d'étude, de tout ce qui, dans cet objet, s'offre immédiatement et pour ainsi dire de soi-même à l'observation.

2° La recherche de ce qui est comme caché sous cette apparence, l'examen de détails, l'analyse qui conduit à la connaissance de la structure intime.

3° La déduction des rapports qui lient entre eux tous les faits observés.

Reste un 4e degré qui complète la connaissance de l'objet, et qui ne peut venir qu'après tous les autres; c'est celui dans lequel, connaissant bien les faits et les lois qui les régissent, on s'efforce de remonter aux causes. Dans les sciences géologiques, ce quatrième degré qui a pour objet de nous expliquer l'état actuel du globe, en nous faisant connaître ce qui a précédé et amené les grandes catastrophes dont nous apercevons de tous côtés les traces, est ce que l'on nomme *Théorie de la terre*. D'après ce que nous venons de dire, on conçoit que ce n'est que depuis très peu de tems qu'on a pu s'en occuper avec quelque espoir de succès.

M. Ampère, dans ses leçons sur la classification naturelle des connaissances humaines, a émis, sur la théorie de la terre, des opinions fort ingénieuses, et il a bien voulu nous les développer plus amplement dans quelques conversations particulières; nous tâcherons d'en donner ici une idée, mais auparavant nous croyons

devoir rappeler brièvement les hypothèses d'Herschell sur la formation même du globe.

Prenant les choses de très loin, et s'appuyant des observations qu'il avait faites sur l'apparence des corps célestes, et en particulier des *nébuleuses*, Herschell se crut autorisé à admettre que la matière dont les mondes sont composés était d'abord à l'état gazeux. En effet, il avait vu que, parmi les nébuleuses, les unes n'offrent à l'œil qu'une lumière diffuse et homogène, analogue à celle de la queue des comètes, tandis que d'autres présentent dans cette même lumière des points plus brillans qui semblent indiquer que les particules gazeuses commencent à se réunir en noyaux liquides ou solides. Il avait, en outre, remarqué que l'éclat de ces points augmente à mesure que la lumière diffuse va perdant de son intensité, et de là il avait conclu assez naturellement, que ces différences correspondaient aux différentes phases par lesquelles un monde passe depuis l'époque de sa formation.

« De même, disait-il, que l'homme, pour faire l'histoire du chêne, n'a pas besoin de suivre un arbre de cette espèce pendant la longue période de son existence, qui surpasse de beaucoup la sienne propre; mais qu'il lui suffit de parcourir une forêt pour y observer des chênes dans tous les états par lesquels ils passent successivement, depuis le premier développement de leurs cotylédons jusqu'à leur décrépitude et à leur mort : de même il suffirait de trouver dans le ciel des nébuleuses qui représentassent les différentes époques de la formation d'un monde, pour en déduire les différens états successifs par lesquels chacun d'eux a passé ou passera. »

Conformément à ce point de vue, Herschell considère chaque nébuleuse comme le germe, comme l'espoir d'un système de mondes futurs analogue au système complet de notre soleil et de nos étoiles ; car, suivant lui, toutes les étoiles, en y comprenant la multitude innombrable de celles qu'on voit dans la voie lactée, ne forment qu'une nébuleuse parvenue à un point où toute la matière gazeuse s'est déjà concentrée en noyaux solides. Tous ces noyaux constituent un ensemble comparable, pour la forme, à une meule de moulin dont l'épaisseur, quoique immense,

serait encore très petite relativement à son diamètre. Dès-lors, en nous concevant placés dans un point quelconque de l'épaisseur de cette meule, lorsque nous tournons les yeux vers une de ses faces, nous ne pouvons apercevoir dans cette direction qu'un certain nombre des étoiles comprises dans l'épaisseur, tandis qu'en plongeant nos regards dans le sens du diamètre, nous voyons comme une suite infinie d'étoiles les unes derrière les autres, paraissant d'autant plus petites qu'elles sont plus éloignées, et formant par leur réunion l'apparence de la voie lactée.

L'hypothèse d'Herschell, remarque M. Ampère, n'a rien que de très conciliable avec le texte de la Genèse : *terra autem erat inanis et vacua ;* le sens que les anciens donnaient au mot *inanis*, entraînant surtout l'absence de matière palpable, peut s'appliquer à l'état gazeux d'un corps. Au reste, ajoute le professeur, on verra bientôt se multiplier tellement les rapports entre le récit de la Genèse et notre théorie, qu'il en faudra conclure, ou que Moïse avait dans les sciences une instruction aussi profonde que celle de notre siècle, ou qu'il était inspiré.

Si l'on admet que les choses se soient en effet passées comme le rapporte Herschell, c'est-à-dire, que tous les corps, soit simples, soit composés, qui ont concouru à la formation de notre système planétaire et de la terre en particulier, ont d'abord été à l'état gazeux, il faut admettre nécessairement que leur température, à cette époque, était plus élevée que celle à laquelle celui de tous ces corps qui est le moins volatil resterait à l'état liquide. Sans nous inquiéter de savoir quel est ce corps, nous désignerons par la lettre A la température à laquelle il cesse de subsister à l'état de fluide élastique.

Pour qu'il y ait formation de corps liquides ou solides aux dépens de cette immense masse gazeuse, il faudra supposer qu'il s'y opère un refroidissement, et le premier dépôt ne pourra arriver que quand la température sera descendue au point A. Ce dépôt ne se continuera qu'en vertu d'un refroidissement ultérieur, et sans que la partie déposée puisse acquérir une température supérieure à A. C'est ainsi que si l'on a de la vapeur d'eau à 120°,

on sait qu'elle ne pourra se liquéfier que lorsque, par un refroidissement successif, elle sera arrivée à 100°, et que, quoiqu'il y ait de la chaleur produite par la liquéfaction, cette chaleur ne peut que maintenir à 100° l'eau déjà déposée, et jamais l'élever au-dessus.

Le premier dépôt, très probablement, ne sera formé que d'une seule substance, soit simple, soit composée ; car il est difficile d'admettre que deux substances différentes se liquéfient précisément au même degré de température.

Quand cette première sorte de substance, provenant d'une portion déterminée de l'espace, se sera réunie en une seule masse liquide (masse qui, en vertu de l'attraction mutuelle de toutes ses parties, prendra la forme d'une sphère, si elle n'a pas de rotation sur elle-même, ou si elle en a, prendra la forme d'un sphéroïde aplati), il ne se formera plus de dépôt jusqu'à ce que, par la continuation du refroidissement, la masse soit descendue à la température B, qui est celle à laquelle une seconde substance gazeuse se liquéfie. Arrivée à ce point, la seconde substance se décomposera sur le premier noyau, autour duquel elle formera une couche concentrique.

Ce dépôt se fera comme le premier, peu à peu, et sans que jamais la température de la surface puisse s'élever au-dessus du point B.

Il en sera de même pour les températures de moins en moins élevées, auxquelles se déposeront successivement les autres substances restées jusqu'alors à l'état de gaz.

Jusqu'à présent nous avons raisonné comme si les diverses substances déposées successivement n'exerçaient les unes sur les autres aucune réaction chimique. Dans ce cas, les parties centrales avaient bien, à la vérité, une température supérieure à celle des couches plus extérieures ; mais en vertu du refroidissement successif et de la différence entre les degrés de température où commence chaque dépôt, on ne voit pas qu'aucune couche puisse jamais reprendre une température assez élevée pour repasser en totalité ou en partie à l'état du fluide élastique, surtout si l'on songe à la pression produite par les couches qui

se seraient déposées au-dessus d'elles. Il résulte de là que chaque couche, soit qu'elle se forme d'une substance simple ou d'une substance composée, devrait, dans notre hypothèse, rester homogène, séparée des autres par des lignes de niveau, sans mélanges et sans inégalités à la surface du contact. Tous les dépôts ayant été l'effet d'un refroidissement lent et gradué, les diverses substances seraient rangées précisément dans l'ordre des températures où elles passent de l'état liquide à l'état gazeux.

Ce n'est pas ainsi pourtant qu'est composé le globe de la terre, et ce n'est pas ainsi que doivent l'être les planètes et les soleils répandus dans l'espace. Pour voir ce qui a dû arriver, rendons aux couches successives les propriétés chimiques dont elles sont douées, et cet ordre si régulier sera aussitôt détruit par d'immenses bouleversements.

Lorsqu'une nouvelle couche se dépose à l'état liquide, soit que la précédente existe encore à cet état, soit que déjà elle ait passé à l'état solide, il doit se manifester entre elles une action chimique résultant de l'affinité entre les deux substances, si chaque couche est formée par un corps simple (ce qui doit être très rare) ou entre les élémens, si l'une d'elles ou si toutes deux sont des substances composées. De là, formation de nouvelles combinaisons, explosions, déchiremens, élévation de température, et (dans le cas où l'une des couches au moins contiendrait des élémens divers) retour à l'état de gaz des élémens qui seraient séparés par le fait des nouvelles combinaisons, soulèvement de la surface par une sorte d'ébullition, enfin formation de matière solide toutes les fois qu'un des nouveaux composés produits exigerait, pour rester à l'état liquide, une température beaucoup plus élevée.

On sait quelle intensité de chaleur résulte des combinaisons chimiques, et combien ces températures sont supérieures à celles qui se produisent par la simple liquéfaction d'un gaz. Il pourra arriver ainsi que des couches inférieures, qui auraient été déjà solidifiées, passeraient de nouveau à l'état liquide, et dans le cas où la masse déposée serait déjà considérable, il faudrait un tems assez long pour que le centre, alors moins échauffé que la surface, se remît avec elle en équilibre de température.

Dans le moment où une de ces combinaisons viendrait de s'opérer, le *maximum* de température ne serait ni au centre ni à la superficie de la masse, mais sensiblement à l'endroit où la dernière couche reposerait sur la précédente, puisque c'est là que, suivant notre supposition, se développerait l'action chimique.

Ce ne serait qu'après beaucoup de bouleversemens, après que de grands morceaux de croûte déjà solidifiée auraient été soulevés par les élémens revenus à l'état gazeux, et en vertu d'un refroidissement ultérieur, que se pourrait former une croûte continue assez solide pour mettre obstacle à de nouvelles combinaisons chimiques. Mais, quand la température se serait abaissée de manière à permettre que, sur cette couche solide, vînt se déposer une nouvelle substance à l'état liquide, susceptible de l'attaquer chimiquement, on verrait se reproduire de nouvelles séries de grands phénomènes analogues à ceux dont nous venons de parler.

Dans le cas où cette croûte solide ne serait pas susceptible d'être attaquée par le nouveau liquide déposé, mais où une couche inférieure serait de nature à l'être, il pourrait arriver que, pendant quelque tems, il n'y eût pas d'action chimique, mais qu'ensuite, au travers des fissures de la couche intermédiaire, fissures produites par des bouleversemens précédens, ou causées par le retrait résultant, pour cette couche moyenne, d'un refroidissement postérieur à la solidification, le liquide nouvellement déposé arrivât jusqu'à la couche attaquable. Le premier effet de cette pénétration serait de produire des explosions qui briseraient de plus en plus la couche préservatrice, et mettraient en un plus large contact les deux couches qu'elle séparait. De là résulteraient des bouleversemens nouveaux, dont les effets seraient d'autant plus intenses qu'ils auraient tardé davantage, et que les obstacles qu'ils auraient à vaincre seraient plus grands.

C'est ainsi qu'on peut rendre raison des révolutions successives qu'a éprouvées le globe terrestre, du brisement et de la disposition, sous toute espèce d'inclinaisons, de couches formées d'abord selon des lignes de niveau. On conçoit que la surface de la terre, au lieu d'avoir été en refroidisssant d'une manière

graduelle, a dû éprouver des augmentations de température très grandes et très brusques, toutes les fois que se sont produites les réactions chimiques dont nous venons de parler.

Maintenant que la température est tellement abaissée, qu'il n'y a plus, parmi les corps susceptibles d'agir chimiquement avec violence, que l'eau qui soit restée à l'état liquide, ce n'est plus que de l'eau qu'on peut craindre un nouveau cataclysme.

On peut, poursuit M. Ampère, faire, avec une petite masse de potassium, une expérience qui représente en miniature les bouleversemens qui ont dû avoir lieu sur le globe terrestre, quand une substance jusqu'alors gazeuse est tombée à l'état liquide sur ce globe, dont la surface était de nature à agir chimiquement sur elle. Pour cela, il suffit de projeter en l'air de l'eau, de manière à ce qu'elle retombe en gouttes imperceptibles sur ce globule de potassium. A mesure qu'elle y arrive, chaque molécule d'eau est décomposée : son hydrogène, à cause de l'élévation de température qui se produit, brûle avec une petite flamme semblable à celle d'un volcan ; il se fait au point de contact une petite cavité, qui est le cratère, et l'oxyde de potassium se relève sur les bords en formant un monticule dont le cratère occupe le centre.

Si l'eau tombe en quantité un peu plus considérable, il se fait un embrasement général de la surface du potassium, d'où résultent une multitude de crevasses et d'élévations, comparables aux grandes vallées et aux chaînes de montagnes dont la terre est sillonnée. Au surplus, ajoute M. Ampère, il reste un grand monument des bouleversemens qu'a produits sur le globe la décomposition des corps oxygénés par les métaux dans l'énorme quantité d'azote qui forme la plus grande partie de notre atmosphère. Il est peu naturel de supposer que cet azote n'ait pas été primitivement combiné ; probablement il l'était avec de l'oxygène sous la forme d'acide nitreux ou nitrique. Pour cela, il lui aurait fallu, comme on le sait, huit à dix fois plus d'oxygène qu'il n'en reste dans l'atmosphère. Où sera passé cet oxygène ? suivant toute apparence, il aura servi à l'oxydation de substances autrefois métalliques et aujourd'hui converties en silice, en alumine, en chaux, en oxydes de fer, de manganèse, etc. Quant à l'oxy-

...ns l'atmosphère, ce n'est qu'un reste de celui ...mbiné avec des corps combustibles, joint à celui ...é des combinaisons dans lesquelles il n'entrait ...ou d'autres corps analogues.

...emiers momens de ce dépôt d'acide nitrique, à me... ...cide arrivait sur les métaux non oxydés, la combi... ...rodu:sit, et bientôt il y eut une croûte complétement oxy... ...tte combinaison ne se passa pas, comme on peut le croire, sans qu'il y eût dégagement d'une énorme quantité de chaleur qui volatilisa de nouveau les portions de liquide qui continuaient à arriver, et maintint à l'état élastique celles qui allaient se liquéfier. Mais le refroidissement s'opérant avec le tems, la précipitation recommença, et le noyau solide fut bientôt entouré d'un vaste océan acide. Pendant quelque tems, la croûte oxydée dut protéger contre l'action de cet acide les parties non encore oxydées qu'elle recouvrait; mais la mer acide, croissant chaque jour, augmentant incessamment, sa pression se faisait chemin à travers les fissures, et de là dut résulter une oxydation, d'abord sourde, puis violente, et qui bientôt fit voler la croûte en éclats. De là, comme nous l'avons déjà dit, précipitation du liquide acide, nouvelle formation d'oxydes bouillans comme la lave, puis, par l'effet de la chaleur dégagée dans la combinaison, nouvelle vaporisation du reste de l'acide.

On a déjà dit qu'à mesure que ces événemens se répétaient, la couche d'oxyde croissant, l'infiltration était plus difficile, les cataclysmes devenus plus rares, mais en même tems ils étaient plus violens.

Cependant la terre se hérissait, de plus en plus, de montagnes formées des éclats de la voûte soulevée, et inclinées dans toutes les directions. Il arriva enfin qu'après un refroidissement nouveau, une nouvelle mer s'étant formée, elle ne recouvrit plus toute la surface du noyau solide; quelques îles apparurent au-dessus des eaux (*apparuit arida*, dit Moïse), et la terre fut entourée d'une atmosphère formée, comme la nôtre, de fluides élastiques permanens, mais dans des proportions probablement fort différentes. Il semble, en effet, résulter des ingénieuses re-

cherches de M. Alphonse Brongniart, qu'à ces époques reculées l'atmosphère contenait beaucoup plus d'acide carbonique qu'elle n'en contient aujourd'hui. Elle était impropre à la respiration des animaux, mais très favorable à la végétation: aussi la terre se couvrit-elle de plantes qui trouvaient dans l'air, bien plus riche en carbone, une nourriture plus abondante que de nos jours, d'où résultait un développement bien plus considérable, que favorisait en outre un plus haut degré de température.

C'est ainsi que s'explique l'antériorité de la création des végétaux, relativement à celle des animaux, et la taille gigantesque des premiers. Nous trouvons, en effet, à l'état fossile, des végétaux analogues à nos lycopodes et à nos mousses rampantes, mais qui atteignent deux cents et jusqu'à trois cents pieds de longueur.

La première création était toute composée de plantes acotylédones. A une époque postérieure vinrent s'y mêler des conifères et des cycadées, puis parurent les plantes monocotylédones, et enfin les dicotylédones, que l'on peut regarder comme plus parfaites et mieux organisées pour résister au froid.

Cependant les débris des forêts s'accumulaient sur le sol, s'y décomposaient, et l'hydrogène carboné, qui provenait de cette décomposition, se répandait dans l'atmosphère. Là, il était décomposé par les explosions d'électricité alors plus fréquentes en raison de la plus grande élévation de température. Un monument de cette époque nous est offert par les houilles, immenses débris des végétaux carbonisés.

La même action qui avait produit l'apparition des îles (l'action du liquide acide pénétrant à travers les fissures de la croûte oxydée) se répéta encore, et fut suivie nécessairement des mêmes phénomènes d'effervescence, d'où résultèrent de nouveaux soulèvemens. Seulement au lieu que les bouleversemens antérieurs n'avaient fait apparaître au-dessus des eaux que des pics isolés, de simples îles, ceux-ci mirent à sec de vastes continens.

A chaque grand cataclysme, la température de la surface du globe s'élevant considérablement, toute organisation devenait impossible jusqu'à ce qu'elle se fût abaissée de nouveau. C'est

en raison de cela que nous voyons à des couches qui renferment d'anciens végétaux et même les premiers animaux, succéder d'autres couches où il n'y a plus de débris de corps organisés. L'absorption et la destruction continuelle de l'acide carbonique par les végétaux rendaient l'air de plus en plus semblable en composition à ce qu'il est maintenant; l'eau en même tems devenait de moins en moins acide. Cependant l'atmosphère n'était pas encore propre à entretenir la vie des animaux qui respirent l'air directement, et ce fut dans l'eau qu'apparurent d'abord les premiers êtres appartenant à ce règne, des radiaires et des mollusques.

La première population des mers fut uniquement composée d'invertébrés, puis vinrent les poissons, et plus tard les reptiles marins, tels que les énormes plésiosaures, et même, d'après le récit de Moïse, des oiseaux qui devaient surtout être des oiseaux aquatiques, puisqu'à cette époque, le rapport des parties découvertes aux parties submergées du globe était bien moindre qu'à présent.

De ces grands reptiles qui ont successivement habité les eaux de la mer, une seule race, dit M. Ampère, mais une race bien dégénérée, sous le rapport des dimensions, subsiste encore aujourd'hui : c'est la tortue.

Après l'époque des poissons, après celle des reptiles et des oiseaux, vinrent les mammifères, et enfin, l'atmosphère s'étant suffisamment épurée, la terre étant capable d'entretenir une plus noble génération, apparut l'homme, le chef-d'œuvre de la création.

Cet ordre d'apparition des êtres organisés, remarque M. Ampère, est précisément l'ordre de l'œuvre des six jours, tel que nous le donne la *Genèse*. Depuis l'apparition de l'homme, ajoute-t-il, la seule catastrophe qu'ait éprouvée le globe, est celle qui correspond au déluge; peut-être est-ce à elle qu'est dû le soulèvement des chaînes de l'Himalaya et des Andes. Maintenant la croûte d'oxyde qui nous sépare du noyau non oxydé est si épaisse, que les bouleversemens sont devenus très rares; la résistance est même telle, que, quand une fissure a lieu en quelque point, l'ex-

plosion se fait isolément, et ses effets ne s'étendent point à toute la terre : ainsi, quoique le choc se propage parfois à une grande étendue, le brisement de l'enveloppe solide ou la déjection des matières liquéfiées se fait en un espace très limité. Parmi ces catastrophes de second ordre, la plus remarquable par son étendue est celle qui, à Jorullo, au Mexique, s'observa le 29 septembre 1759, où, entre autres accidens, on vit, dans une savanne située au pied du volcan, une étendue de quatre milles carrés se soulever en vessie, et se hérisser de plusieurs milliers de petits cônes basaltiques, de fumaroles qui exhalaient une vapeur épaisse. Cette hypothèse d'un noyau non oxydé, déjà présentée par Davy comme la seule admissible, explique très bien les volcans, sans qu'on ait besoin de supposer que la terre ait en elle une chaleur énorme qui serait due à l'état de fusion de toute sa partie inférieure. En effet, cette masse non oxydée est une source chimique intarissable de chaleur, qui se manifestera toutes les fois qu'un corps viendra former avec elle quelque combinaison : de sorte qu'un volcan en activité semblerait n'être autre chose qu'une fissure permanente, une correspondance continuelle du noyau non oxydé avec les liquides qui surmontent la couche oxydée.

Toutes les fois qu'a lieu cette pénétration des liquides jusqu'au noyau non oxydé, il se produit des élévations de terrain, et c'est un effet qu'on pouvait prévoir, puisqu'on sait que le métal en s'oxydant doit augmenter de volume. La chaleur résultant de l'action chimique doit avoir son maximum d'intensité au point où se fait la combinaison, c'est-à-dire à la surface de contact de la partie oxydée avec le noyau métallique, et de là elle doit se propager non-seulement vers l'extérieur du globe, mais aussi vers son intérieur. On voit, d'après cela, que la marche de la chaleur dans l'intérieur du globe est une marche centripète. A mesure que l'oxydation de la croûte va plus avant, la région des actions chimiques, source de la chaleur, s'approche du centre, et la chaleur dégagée se propage, en s'affaiblissant, de dehors vers le dedans, de sorte que si les métaux étaient moins bons

conducteurs, on pourrait, dit M. Ampère, supposer que ce centre est très froid.

Ce que nous venons de dire paraît, au premier abord, être en opposition avec les faits observés. On a reconnu, en effet, qu'à partir de la surface et jusqu'à une certaine profondeur, la température va toujours en augmentant, et on s'est proposé d'en conclure que l'augmentation continue à aller jusqu'au centre, ou au moins jusqu'au noyau liquide. Les observations sont bonnes, mais la conclusion est attaquable. Remarquez d'abord que cette augmentation de température à partir de la surface jusqu'à une certaine profondeur, ne fournit pas matière à une objection; dans notre hypothèse même elle est nécessaire, puisque le *maximum* d'intensité de la chaleur doit être au point de contact du noyau métallique avec la couche oxydée. Ajoutons que l'homme ne peut pénétrer à plus d'une lieue en terre, de sorte qu'il ne peut observer ce qui se passe que sur les 1/1400 du diamètre du globe. Conclure de ce qui s'observe dans cette petite fraction du diamètre, ce qui a lieu dans toute son étendue, est d'une extrême légèreté, et c'est au contraire en physique une règle imprescriptible, qu'on ne doit considérer une loi comme générale, que lorsqu'elle a été observée directement dans la plus grande partie de l'échelle.

Ceux qui admettent la liquidité du noyau intérieur de la terre paraissent ne pas avoir songé à l'action qu'exercerait la lune sur cette énorme masse liquide, action d'où résulterait des marées analogues à celles de nos mers, mais bien autrement terribles, tant par leur étendue que par la densité du liquide. Il est difficile de concevoir comment l'enveloppe de la terre pourrait résister, étant incessamment battue par une espèce de levier hydraulique de 1400 lieues de longueur.

Aujourd'hui les eaux de la mer n'étant plus acides, quand une fissure se forme dans la croûte terrestre et met à nu le noyau métallique, le liquide qui se précipite sur lui, prêt à l'oxyder, est sensiblement de l'eau pure; donc, les gaz qui se dégageront devront être oxygénés, et c'est en effet ce que confirme l'expérience.

Si cette eau rencontre des métaux très oxydables, et que l'oxygène dégagé ne rencontre aucun corps qui ait pour lui une

grande affinité, il se dégagera pur, et pourra, dans certaines circonstances, produire de belles flammes en arrivant au contact de l'air; s'il rencontre au contraire des corps avec lesquels il est susceptible de produire des hydracides, il s'en formera, et comme ces corps se vaporisent aisément, on verra des fumées acides s'échapper par les orifices.

Davy, dans ses voyages aux volcans, a constaté le dégagement de l'hydrogène, soit à l'état pur, soit aux états d'hydrogène sulfuré, chloruré ou carboné.

On pouvait, il y a quelque tems, opposer des objections à cette théorie, en ce qui concerne la formation de l'hydrogène chloruré. On n'admettait pas, en effet, que l'eau pût décomposer un chlorure métallique, et lui arracher son chlore; mais Berzélius a prouvé récemment, par des expériences directes, que l'eau décompose le chlorure de silicium.

La source de chaleur, avons-nous dit, se trouve au contact de la couche non oxidée; et elle est due en grande partie à l'action chimique qui a lieu en cette région. Ajoutons qu'il existe, par sa production, une cause secondaire dans les courans électriques qui résultent du contact de ces deux couches hétérogènes. Un autre effet des courans produits par cet immense couple galvanique se manifeste à la surface de la terre, dans la direction de l'aiguille aimantée. Les courans se produisent aussi au contact des couches des différens oxydes, mais moins énergiquement, en raison de la moindre conductibilité des oxydes. Leurs effets tendent à se manifester également à la source de la terre; quant à la direction qu'ils y affectent, on peut soupçonner qu'elle est déterminée par l'action du soleil qui, échauffant successivement les divers méridiens, diminue ainsi, pour un tems, la conductibilité des parties correspondantes dans les couches les plus superficielles de la croûte.

Conversation de M. Deluc avec Voltaire sur la géologie.

C'est avec le plus vif intérêt que nous avons suivi M. Ampère dans ses savantes explications sur l'état actuel du globe et sur les

causes qui ont amené les grandes catastrophes dont il porte partout l'empreinte ; nous avons surtout remarqué le passage dans lequel il dit : « que les rapports entre le récit de la Genèse et sa » théorie sont tellement multipliés qu'il en faut conclure, ou » que Moïse avait dans les sciences une instruction aussi pro- » fonde que celle de notre siècle, ou qu'il était inspiré. » Cette conclusion, que M. Ampère tire des connaissances extraordinaires de Moïse en histoire naturelle et en géologie, nous paraît de la plus grande justesse. Le célèbre Deluc voyait dans cette instruction, si supérieure au tems où vivait l'historien sacré, une preuve d'inspiration sans réplique. Il s'en explique ouvertement dans plusieurs de ses ouvrages [1], mais particulièrement, et avec plus d'étendue, dans celui où il donne le précis d'un entretien qu'il eut avec Voltaire, dans un voyage qu'il fit à Ferney. Les *Lettres à Blumenbach*, dans lesquelles se trouve cette conversation [2], étant devenues fort rares, nos lecteurs nous sauront gré de leur mettre ce passage sous les yeux.

» L'opinion de quelques naturalistes accrédités, que l'examen de la terre renversait la révélation mosaïque, était dès-lors le principal argument des incrédules contre toute révélation. Chez J.-J. Rousseau, c'était là un objet de réflexion sérieuse ; chez Voltaire, c'était une occasion d'employer tour à tour des sarcasmes contre les conducteurs du peuple hébreu, et le persifflage contre ceux qui trouvaient une preuve du déluge dans les coquillages marins répandus sur nos terres. Rousseau n'avait point la disposition de refuser l'examen, lorsqu'il apercevait des raisons ; Voltaire l'esquivait, dès qu'il craignait de n'avoir pas le dessus. C'est ce que je vais montrer.

[1] Voyez l'analyse que nous avons donnée des travaux de Deluc, dans les 15[e] et 16[e] n[os] des *Annales*, tome III, pages 195 et 253.

[2] Cet entretien et le précis des rapports de Deluc avec Rousseau et Voltaire se trouvent dans le discours qui précède les *Lettres à Blumenbach*. Il serait bien à désirer qu'on réimprimât ce livre de Deluc ; c'est sans contredit un de ses meilleurs ouvrages ; il suffirait d'y ajouter quelques notes pour le mettre en harmonie avec les connaissances acquises jusqu'à ce jour. *Note du rédacteur des Annales.*

« A un amour excessif pour l'indépendance, Rousseau joignait une excessive défiance pour les hommes; tellement qu'il s'était prescrit pour règle de ne point les croire, dès qu'ils pouvaient avoir quelque intérêt à déguiser la vérité. On peut remarquer cette disposition dans le morceau fameux de la *Profession de foi du vicaire Savoyard* où entre autres il s'écrie : « toujours des *hommes* entre Dieu et *moi.* » D'après cette disposition, il ne voulait d'autre guide vers Dieu que la nature; mais aussi, quand je lui parlai des résultats de la terre, comme bien éloignés de ce qu'on prétendait, et rendant au contraire témoignage à la révélation mosaïque, il reconnut, sans balancer, que ces recherches étaient directes, et il fixa son attention sur ce que je lui représentai dans nos premiers entretiens. Je n'ai point de doute que je ne l'eusse ramené alors, si j'avais été assez avancé dans mes recherches; mais lorsque je le fus, il avait écrit et publié, son esprit était aigri contre les hommes, il ne voyait rien qu'au travers de ce sentiment, et n'était plus accessible à la discussion tranquille. Tel fut donc chez lui l'obstacle à la vérité. . . . . «

» J'ai dit qu'au tems où ce changement eut lieu chez Rousseau, je me trouvai engagé dans quelque relation avec Voltaire : j'allais alors le voir quelquefois à sa terre de Fernay, et là, dans sa compagnie ordinaire (madame Denis, M. de Villette et quelques voisins), il s'égayait souvent aux dépens des mœurs et de la religion, tellement qu'enfin me voyant obligé de prendre avec lui un ton sérieux : « Il serait bien contraire, lui dis-je, au caractère de *philosophe* auquel vous aspirez, de tourner en ridicule des opinions que la plupart des hommes regardent comme sacrées, sans avoir démontré auparavant qu'elles sont fausses. Je suis au nombre de ceux qui considèrent comme sacré tout ce qui est enseigné dans la Bible; je l'ai examiné; prouvez-moi donc que je suis dans l'erreur, ou cessez de tourner ce livre en ridicule devant ceux qui le respectent. »

» Voltaire ne crut pas convenable de se livrer à la raillerie sur une telle sommation; et paraissant consentir à l'examen, il se jeta dans son ornière ordinaire, commençant par la satire de l'histoire des Juifs, où il voulait galoper comme de coutume,

frappant à droite et à gauche ; mais je l'arrêtai, en lui demandant ce qu'il pensait de Moïse, le premier conducteur de ce peuple. — « Moïse, répondit-il, c'était un trompeur qui conduisait » un peuple imbécile. — Mais, lui répliquai-je, Moïse n'a pas » écrit seulement l'histoire de ce peuple, il s'est donné pour histo- » rien de la terre et de l'homme. Si dans un tems où la géologie » était encore loin de naître, Moïse avait néanmoins dit la vérité » sur ces grands objets, il faudrait bien convenir qu'il avait écrit » cette histoire par *révélation*, et si cette *révélation* est certaine, » vos sarcasmes contre la théocratie judaïque seraient des im- » piétés punissables par l'Etre suprême, comme elles sont odieu- » ses à tous ceux qui croient à sa révélation. Vous êtes-vous donc » appliqué aux études qui peuvent faire découvrir aujourd'hui, » si Moïse a dit la vérité sur ce qui concerne l'histoire des pre- » miers âges de la terre et de l'homme? Avez-vous examiné en » particulier si l'habitation actuelle des hommes est plus an- » cienne qu'elle ne devrait l'être, pour répondre à ce grand trait » de l'histoire de Moïse : qu'à une certaine époque, fixée par sa » chronologie, les anciens habitans des terres furent ensevelis » sous les eaux, à l'exception d'une famille, d'où procède la race » humaine actuelle? — Quand vous donniez une antithèse pour » explication physique des *corps marins* répandus dans nos ter- » res, en disant que *les pèlerins avaient porté de l'or dans la* » *Terre-Sainte pour en rapporter des coquilles*, connaissez-vous ce » phénomène? étiez-vous sûr qu'il ne tenait à aucune question » sur laquelle il fût très peu philosophique de prononcer par un » jeu d'esprit? »

» Je n'entrerai pas dans un plus grand détail sur cet entretien, où bientôt Voltaire fut obligé d'avouer son ignorance. Il voulut alors, et dans quelques autres entretiens, m'entraîner dans les routes vagues du scepticisme où il pensait qu'un homme d'esprit, accoutumé à cette sorte d'escrime, pourrait avoir plus beau jeu ; mais après lui avoir montré sur plusieurs points que le scepticisme n'était encore qu'une défaite de l'ignorance, je le ramenai toujours à ces considérations :

» On ne doit point s'étonner de ce que les premières causes

» échappent à l'homme, quand il veut s'élever dans la nature,
» d'après un simple coup d'œil sur les objets, et le remplissage
» de l'imagination. Tout ce que l'histoire nous a transmis des
» idées des anciens peuples à cet égard, ne nous montre que
» des traditions d'opinions dont ils assignent l'origine à des
» manifestations de la divinité elle-même. Or, l'histoire de cette
» révélation parmi les Hébreux renferme des circonstances ca-
» ractéristiques qui peuvent déterminer sa vérité ou sa fausseté,
» et qui sont amenées aujourd'hui au jugement des faits. Ici
» donc le scepticisme n'a plus de prise, puisqu'il n'est plus ques-
» tion des traditions des hommes, mais du témoignage de notre
» globe. L'objet de cet examen n'intéresse pas seulement les
» curieux de la nature, mais l'humanité entière ; car il s'agit de
» décider[1], si la grande majorité des hommes se trompe en
» reconnaissant un Être suprême qui s'est *révélé* à eux par
» leurs premiers parens, leur a fait connaître leur origine et
» leurs rapports avec lui, et leur a donné des lois, de la pratique
» desquelles dépend leur bonheur particulier et commun. Rien
» ne saurait être plus contraire à la philosophie, que de refu-
» ser un examen d'où peut dépendre la découverte certaine de
» ce qu'il importe le plus aux hommes de connaître ; ainsi quicon-
» que prétend raisonner en philosophe sur la nature, ne saurait
» se refuser, avec raison, à étudier la *géologie*, puisqu'elle peut
» nous conduire à reconnaître une soure d'instruction à cet
» égard, que la défiance seule obscurcit.

» Voltaire ne pouvant éluder cette conclusion, abandonna avec moi les lieux communs de l'incrédulité; mais malgré les offres que je lui fis de le mettre sur le chemin de cette étude, en le lui abrégeant, il s'y refusa sous le prétexte de sa santé et de son âge ; et, comme s'il se fût débarrassé de la nature et de son auteur, en en détournant les regards, il revint aux mêmes propos, quand il avait autour de lui ses complaisans et ses disciples ; ce qui, joint à la conduite que je lui vis tenir dans quelques occasions propres à manifester son caractère, rompit enfin toute relation entre nous. »

H. de C.

Voyages.

EXTRAITS D'UN VOYAGE

DU MARÉCHAL DUC DE RAGUSE,

DANS LA SYRIE ET EN ÉGYPTE.

Il y a je ne sais quelle nouvelle jouissance attachée à entendre parler de ces lieux qui furent comme prédestinés de Dieu pour être le berceau de la foi chrétienne. Nous avons déjà raconté les impressions de quelques voyageurs ; mais chacun les voit sous un aspect qui lui est propre et qui est à son tour intéressant. C'est ce qui fait que nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant les extraits de l'ouvrage de M. le duc de Raguse.

Le 8 septembre au soir, 1837, je quittai Damas pour continuer mon voyage, et je me décidai à me rendre directement à *Jérusalem*, en parcourant la Syrie dans sa longueur.

Nous suivîmes d'abord d'assez près les murs de Damas dont nous tournâmes l'extrémité sud ; c'est de ce côté que les croisés en firent le siége, sans pouvoir s'en rendre les maîtres. A quelque distance de la ville, mon guide me montra l'endroit où saint Paul, frappé par une vision miraculeuse, fut renversé de son cheval et se réfugia dans un souterrain ; c'est là qu'éclairé par la grâce, il devint chrétien.

Nous avions toujours voyagé au milieu d'un pays riche et bien cultivé, et le soir nous campâmes proche de Dorca, dernier village de cet oasis admirable dont la ville de Damas est le centre. D'immenses troupes de chacals vinrent toute la nuit rôder autour de nous, en poussant des cris lamentables et perçans qui ressemblent si fort à la voix humaine.

Le 9, nous traversâmes dans la matinée un pays qui serait d'une extrême fertilité s'il était cultivé ; les terres sont d'une bonne qualité, il était arrosé par une jolie rivière. Le massif de montagnes donne naissance au Jourdain et à cette rivière, dont les sources, voisines de celles de ce fleuve célèbre, se trouvent placées près de Nasbeia. Elle coule d'abord dans la délicieuse contrée de ce nom ; plus tard, elle va porter le tribut de ses eaux à l'arrosement des jardins qui environnent Damas. Nous avions tous ces rians pays à notre droite, et nous laissions sur notre gauche les belles et vastes campagnes du pays de Horan, où Job possédait de si grandes richesses ; aujourd'hui, elles ne seraient pas moins fertiles, si la culture venait les mettre en valeur.

Après le village de Jassa, où nous fîmes une halte de quelques heures, et qui paraît être l'ancienne ville de Suète, d'où le pays vaste et aride qui sépare les montagnes à l'est du Jourdain des terres de Horan tirait son nom, nous entrâmes dans une horrible et immense plaine de rochers. Elle est entièrement composée de matières volcaniques, dont la décomposition est plus ou moins avancée : ce sont des laves pareilles à celles que l'on voit aux environs du Vésuve et de l'Etna. Nous dressâmes nos tentes dans une espèce d'entonnoir qui, très certainement, a été la bouche d'un cratère.

Le 10, en continuant notre route, nous traversâmes un terrain de même nature, mais qui n'était pas entièrement dépourvu de végétation, et où l'on trouve un assez grand nombre de chênes valonés ; des pasteurs turcomans le parcouraient avec leurs troupeaux. Enfin, nous atteignîmes le Jourdain, et je me déterminai à achever la journée et à demeurer la nuit sur ses bords. Je passai le pont de Jacob, et je campai sur la rive droite.

Le Jourdain servait autrefois de limite au royaume latin de Jérusalem, du côté de Damas, et formait la frontière militaire. Cette ligne défensive se composait de la mer-Morte, du haut et bas Jourdain, de la mer de Galilée et du lac de Houla. Au pied d'un contrefort de l'Anti-Liban, à la source même du Jourdain, existait une forteresse gardant le débouché qui, de ce côté, con-

duit à Damas; elle faisait la tête de la ligne de défense. Cette forteresse s'appelait anciennement Panias, du nom d'une caverne consacrée au dieu Pan, et d'où sort la principale source du Jourdain. Les Arabes ont converti son nom en celui de Banias, qu'il porte maintenant. Cette place, successivement défendue par les chrétiens, assiégée et prise par les musulmans, reprise par les croisés, eut une fortune variable, parce qu'elle était également précieuse pour la défensive et pour l'offensive des armées opposées. Le centre de la ligne militaire du Jourdain fut couvert, pendant quelque tems, par une forteresse placée en avant et à peu de distance du fleuve, sur la rive gauche, précisément à l'endroit où, depuis, un grand kan, en partie ruiné aujourd'hui, a été bâti près du pont de Jacob; c'est Baudouin IV qui le fit construire. Elle fut assiégée deux fois, et enfin prise par Saladin. Cette forteresse et celle de Panias étaient confiées à la garde des templiers. En arrière étaient placées les villes fortes de Safad et de Térébiade; la forteresse présentait ainsi un bon ensemble de défense.

La vallée du Jourdain a été souvent arrosée de sang humain. Depuis le tems des patriarches jusqu'à nos jours, elle a fréquemment fourni des champs de bataille. C'est au-dessus du lac Houlé, entre le ruisseau de Dan, appelé aussi le Petit-Jourdain, qu'Abraham surprit les quatre rois et les défit; c'est encore au-dessus du lac Houlé, à peu de distance de l'endroit où nous nous trouvions, que Jonathas, l'un des Machabées, battit et mit en fuite l'armée nombreuse de Démétrius-Nicanor. Chaque pas rappelle les combats des croisés: toujours leur courage, quelquefois leurs malheurs. Baudouin II, roi de Jérusalem, fut battu par Mouduc, soudan de Mosul, sur le Haut-Jourdain. Les mêmes lieux virent la défaite de Baudouin III, et celle de Baudouin IV, vaincu par Saladin. Beaucoup d'autres combats furent livrés jusqu'à ce qu'enfin le désastre de Térébiade, où Guy de Lusignan fut fait prisonnier, entraînât la chute du royaume de Jérusalem.

Le Jourdain est très peu large; mais il a une grande profondeur: on peut le comparer à la Seine au-dessus de la ville de

Troyes; on le passe sur un fort beau pont qui a trois arches en ogive et d'une architecture gothique.

Arrivé sur les bords de ce fleuve, témoin de tant de saints prodiges, je me plongeai dans les eaux. Il me semblait qu'en touchant cette terre sacrée, berceau de notre croyance; de cette religion sublime qui rendit à l'homme la dignité première, que l'abus de la force lui avait enlevée, qui donna des droits à la faiblesse et lui assura une protection efficace, plaça l'humanité dans une région supérieure et lui promit de hautes récompenses, adoucit les souffrances en les sanctifiant; de cette religion qui fut enfin le principe de la civilisation moderne, il me semblait, dis-je, qu'en ce moment je commençais une nouvelle vie.

Depuis le Jourdain jusqu'à Jérusalem; jusqu'à Ebron, maison d'Abraham; jusqu'à la mer-Morte, où le courroux de Dieu se déploya; jusqu'à la vallée de Thérébinte, théâtre de la gloire et l'héroïsme de David; on ne voit que des lieux qui rappellent les plus grandes scènes du passé. Des noms que notre enfance a prononcés avec un religieux respect retentissent presque seuls à notre oreille; on vit avec les patriarches, avec les prophètes, avec les miracles; l'âme s'abandonne naturellement à la réflexion, à une pensée méditative, à une douce et sainte mélancolie: là on respire dans une atmosphère de piété qui semble agir sur tout. Dans aucun pays les croyances ne sont aussi vives, et chaque religion est professée sur cette terre avec ardeur. Juifs, chrétiens, musulmans, tous ont une égale ferveur; et il semble que la puissance particulière de la Judée soit de disposer le cœur de l'homme à se mettre en rapport et à entrer en communication avec la Divinité.

Après avoir puisé de l'eau du Jourdain, pris des roseaux et des papyrus, qui croissent en grand nombre sur ses bords le 11 au matin, je me mis en route pour Tébériade. Je me trouvais sur le territoire de Nephtali, après avoir traversé celui de Manassès. Ce pays suit la rive droite du Jourdain; il est sec et pierreux; cependant on trouve fréquemment des terres fertiles, et elles seraient propres à toute sorte de culture, et particulièrement à celle du coton; mais il n'y a pas de bras pour en tirer parti, et elles restent en friche.

Nous allâmes au puits de Joseph. C'est un lieu de repos, créé pour soulager les voyageurs. C'est là, dit-on, que Joseph fut descendu dans une citerne par ses frères, et vendu à des marchands égyptiens. La tradition a consacré aussi cet endroit, et les recherches géographiques ne la contrarient pas, car elles placent à peu de distance la plaine de Dothain, où la Genèse dit que Joseph rencontra ses frères. Je m'y arrêtai un moment pour méditer sur les souvenirs qu'ici chaque pas réveille.

Je continuai ensuite mon voyage et je rencontrai sur la route le neuvième régiment de chasseurs au service de Méhémet-Ali. Ce corps, entièrement composé de Turcs engagés volontairement, s'était distingué pendant la guerre. Il y avait peu d'ordre et de régularité dans la marche et dans la tenue; mais sur la figure des soldats je remarquai tous les signes de la résolution et du courage. Un Italien ayant servi autrefois dans l'armée française, et qui était attaché au régiment en qualité d'instructeur, me donna des renseignemens assez satisfaisans sur ce corps.

Nous descendîmes des hauteurs : parvenus sur les bords du lac de Tébériade, nous le contournâmes pendant deux heures, et après une marche de huit heures, à partir du pont de Jacob, nous arrivâmes à Tébériade.

Cette mer de Galilée forme un des plus beaux lacs que l'on puisse voir : sa grande étendue, la limpidité de ses eaux, les montagnes qui l'environnent, et qui toutes sont fertiles et seraient susceptibles de la plus riche culture, font de cette contrée un pays où la nature semble se plaire à prodiguer ses dons.

Autrefois, une nombreuse population habitait les bords de ce lac : treize villes florissantes y étaient bâties. Aujourd'hui Tébériade est une réunion de cabanes infectes qui tombent en ruines, et où la misère se montre avec tout ce qu'elle peut présenter de plus dégoûtant. Une enceinte fortifiée, qui date du moyen-âge, est cependant encore assez bien conservée.

Cette ville, qui appartenait au comte de Tripoli, fut témoin de la longue lutte des croisés qui défendaient le royaume de Jérusalem contre les musulmans ; elle était leur point d'appui. C'est dans son voisinage que furent livrés une multitude de

combats, et presque sous ses murs qu'eut lieu la dernière catastrophe.

Après un grand laps de tems, les Français reparurent sur le même théâtre de guerre. Tébériade vit aussi les exploits des troupes de l'armée de l'Orient. En 1799, pendant le siége de Saint-Jean-d'Acre, le grand-visir fit une démonstration offensive et se porta dans la plaine d'Esdrelon, en avant de Nazareth. Le général Bonaparte marcha à lui avec quatre à cinq mille hommes; le battit en vue du mont Thabor, et notre cavalerie poursuivit les Turcs jusqu'à Tébériade qui lui ouvrit ses portes, et de là jusqu'au pont de Jacob, sur le Jourdain, où elle acheva leur dispersion.

Nous campâmes hors de la ville, sur le bord du lac qui nous fournit un repas délicieux. C'est là que saint Pierre fit la pêche miraculeuse rapportée par l'Écriture. Le poisson s'y trouve dans une abondance si prodigieuse, que dans les tempêtes il vient, en grande quantité, échouer sur la côte. M. d'Estourmel, qui m'a précédé sur ces lieux, et que le mauvais tems a forcé de rester plusieurs jours à Tébériade, m'a dit avoir été témoin de ce phénomène. Deux barques seules étaient dans le port; il n'y en a pas d'autres sur toute cette côte.

Quelques pauvres Turcs, quelques juifs plus pauvres encore, habitent Tébériade et représentent la population florissante qui couvrait autrefois la contrée.

Beaucoup de juifs quittent l'Europe pour se rendre dans ce canton. Ce n'est pas à Tébériade même qu'ils s'établissent, c'est à Safad, petite ville située à quelques lieues, sur le sommet du plateau. C'est là que les juifs croient que le Messie doit venir, c'est là qu'ils l'attendent avec confiance. De toutes les parties du monde il en arrive à Safad; ils viennent terminer leur vie dans cette ville qui doit un jour, selon eux, briller d'un vif éclat et devenir le chef-lieu de leur puissance. Quelle foi profonde pénètre encore les juifs, et avec quelle confiance ils refusent de reconnaître la main qui les a frappés, et dont le signe se montre partout!

J'allai visiter les eaux thermales à peu de distance de Tébé-

riade, et que l'on dit fort salutaires. Elles sont situées sur les ruines de l'ancienne Emaüs. Des colonnes nombreuses, et d'autres vestiges de la splendeur de cette ville frappent encore les yeux. Les eaux ont une température de soixante degrés; elles renferment une grande quantité de muriate de soude, de sulfate de soude, de nitrate de potasse et de gaz sulfureux. Un établissement de bains en mauvais état existait il y a quelques années; Ibrahim-Pacha, depuis qu'il occupe ce pays, en a fait construire un nouveau qui est fort beau.

On ne saurait trop admirer les vastes contours de la mer de Galilée : ils seraient admirables, s'ils étaient peuplés et cultivés; mais dans une étendue de cent quatre-vingts milles, qui forme son développement, à peine compte-t-on deux mille habitans.

Jérusalem.

Le lendemain, 15 septembre, nous partîmes de grand matin; ce jour-là nous devions arriver à la ville sainte, et j'éprouvai d'avance une vive émotion. Tant d'idées diverses se réveillent à son seul nom! Le pays que je traversai, jusqu'à trois lieues de Jérusalem, me parut, ainsi que celui que j'avais parcouru la veille, cultivé avec le plus grand soin. Une multitude de jardins bien tenus, remplis de figuiers et de vignes, en font la richesse, et les villages que l'on traverse présentent une assez grande apparence d'aisance. Cependant le pays par lui-même est pauvre et aride, et c'est à un redoublement de soins et d'efforts de ceux qui l'habitent, qu'il doit ses avantages.

Bientôt la scène change : en approchant de Jérusalem, on croit entrer dans le domaine de la mort. La stérilité se voit partout et la culture nulle part. Mais l'intérêt et l'attention sont excités d'une autre manière, le passé vient faire oublier le présent. Remarquant un édifice sur une montagne à quelque distance de la route, je demandai à mon guide ce que c'était; il me répondit simplement : « c'est le tombeau de Samuel; » ailleurs il me dit : « ce puits fut creusé par Jacob. » Je me trouvais ainsi inopinément en contact avec les patriarches et les prophètes. Le spec-

tacle de misère et de désolation que j'avais sous les yeux m'avertissait en même tems que j'étais sur une terre de réprobation, où un grand crime a été commis, crime que, depuis dix-huit cents ans, poursuit la colère céleste ; partout cette terre promise et accordée au peuple de Dieu, si féconde et si riche autrefois, est devenue une terre maudite.

Mais si l'approche de Jérusalem fait éprouver ces profondes sensations, qu'elles ne sont pas celles qui naissent à l'aspect de la ville même! Toutes les misères humaines semblent y être accumulées. Une morne tristesse s'empare de l'esprit du voyageur ; il ne peut sortir de la méditation et de la rêverie, dans lesquelles il tombe involontairement et qui l'absorbent. Il croit voir encore la main de Dieu s'appesantir sur cette malheureuse ville et la forcer de subir l'arrêt qui la condamna à vivre dans une agonie éternelle ; il s'imagine être associé à son funeste sort, car il lui semble que l'air qu'il respire ne renferme plus l'élément de la vie. Oh! qu'ils aillent dans la terre-sainte, qu'ils entrent dans Jérusalem, même avec une foi douteuse, ceux-là qui sont avides de nouvelles émotions ; pour peu que leur imagination soit vive et leur cœur droit et sincère, elles arriveront en foule à leur âme.

Cette ville fut belle et puissante. Les ouvrages de Salomon, l'influence qu'il exerça sur son siècle, les relations étendues qu'il établit avec les peuples lointains, le prouvent suffisamment ; aujourd'hui elle n'est plus qu'un tombeau placé dans un désert. Ses habitans formaient un peuple, et le souffle divin les a dispersés ; depuis près de dix-huit siècles ils sont épars, et, malgré leurs richesses, ils ne peuvent échapper à une sorte d'abjection qui semble s'être identifiée à leur nature et résulter d'une force supérieure à la puissance humaine.

Le Saint-Sépulcre.

Après avoir visité le Saint-Sépulcre, l'illustre voyageur fait la réflexion suivante :

Il est impossible de visiter froidement ce sanctuaire du chri-

stianisme. C'est de ce point que jaillit cette éclatante lumière qui devait éclairer le monde; c'est de là que s'est propagée une religion fondée sur une morale sublime et sur un esprit de paix et de charité inconnus auparavant; religion qui rendit à l'homme la place que Dieu lui avait assurée dans la création, et dont la pensée et le but furent tout au profit de la faiblesse et du malheur : nouvelle époque, nouvelle ère, nouveau monde moral que créa le sang de Jésus-Christ.

Naplouse.

Je partis le 14 septembre de grand matin. Nous marchâmes à travers un pays fort difficile, dont la population, assez considérable, habite les parties les plus âpres et les plus retirées, et où elle cultive avec soin des champs peu étendus, entourés de rochers. Nous nous arrêtâmes à Naplouse. Cette petite ville est située dans une gorge étroite, mais ornée de riches plantations; son aspect extérieur est charmant. Il est vrai que rien ne saurait faire deviner à celui qui ne l'a pas éprouvée, la séduction qu'exerce la vue d'une réunion de beaux arbres sur un voyageur traversant, au milieu de l'été, les contrées brûlantes de l'Orient.

Avant d'entrer dans la ville, nous fîmes une halte de quelques heures au bord d'une jolie fontaine bie nombragée. Ce lieu était délicieux. Quelques femmes de Naplouse vinrent s'y livrer à leurs travaux de ménage. Nous les abordâmes, et elles s'entretinrent avec nous sans difficulté, mais toujours en conservant leurs voiles. Une d'elles accompagnée de deux jolis enfans, dont l'un était d'une exigence et d'une tyrannie qui ne pouvaient lasser la tendresse et la douceur de sa mère, attira particulièrement mon attention; j'éprouvais pour elle de l'intérêt. Une femme turque s'en aperçut, et, voulant l'accroître, elle me dit, en me montrant sa compagne : « elle est des vôtres, elle est chrétienne. » Il y a quelque chose de primitif et de vrai dans cette division qui classe les peuples par croyances. Cette manière d'envisager l'existence, la simplifie et lui donne de la dignité. Les paroles de la

femme turque produisirent leur effet, et je donnai quelques pièces de monnaie à ma co-religionnaire.

Naplouse est l'ancienne Samarie, ou du moins elle touche immédiatement au terrain sur lequel la ville antique était bâtie.

Samarie fut la capitale du royaume d'Israël, séparé de Judas et de Benjamin ; elle le fut aussi d'une nation nouvelle, que formèrent les colonies envoyées d'Asie par Salmanazar, lors de la captivité des Hébreux à Babylone, et qui prit le nom de Samaritaine.

Autant Naplouse vue de loin parle agréablement aux yeux, autant son aspect est repoussant quand on pénètre dans son enceinte. La population y est agglomérée, les rues sont extrêmement étroites, plus encore que ne le sont ordinairement celles des villes turques. La moitié est couverte de voûtes, qui en font comme des galeries souterraines, de manière que l'on ne voit le jour que de distance en distance. Tout enfin y est encore plus sale et plus infect qu'ailleurs.

Cette ville renferme un monument vivant de son antiquité. C'est une famille samaritaine, qui forme une espèce de tribu ; elle n'a jamais quitté ce séjour et ne s'est jamais alliée à aucun étranger. J'allai visiter le chef de cette famille, qui se compose aujourd'hui de trois ou quatre cents personnes ; on le considère comme une espèce de patriarche. Le grand rabbin prétend descendre en ligne droite d'Aaron, frère de Moïse, et possède les livres écrits par le fils d'Aaron. S'il en est ainsi, ce sont des manuscrits contemporains des plus anciens parmi ceux que l'on trouve en Égypte, dans les tombeaux. Je ne demandai pas à les voir, parce que leur vue ne m'aurait rien appris ; j'acceptai cette déclaration comme je la donne sans la garantir.

Ruines de Karnac.

Les ruines de Louqsor, quoique présentant une énorme masse et qu'elles soient d'un beau caractère, ne firent pas tort aux souvenirs que nous avaient laissés celles de Médynet-Abou ; mais il ne devait pas en être de même des ruines de Karnac, qui sont placées à une demi-lieue plus bas.

Ici la plume échappe. Qui pourrait décrire les merveilles rassemblées sous les yeux! L'imagination ne saurait créer un pareil tableau, et le langage est insuffisant pour en reproduire la plus faible partie. C'est un amas de palais, de temples, qui couvrent une surface immense, et dont cinq ou six monumens comme le Louvre, réunis, n'approcheraient pas encore. L'esprit demeure accablé sous le poids de la grandeur égyptienne; il faut contempler dans le silence de l'admiration ses créations majestueuses. Tout ce que j'essaierai, ce sera de donner quelques notions succinctes de ces magnifiques ruines.

On ne peut douter qu'elles ne se composent des restes de plusieurs palais; mais on reconnaît difficilement ce qui formait le palais principal.

Quatre avenues extrêmement longues et d'une grande largeur y conduisaient. Elles étaient toutes ornées de chaque côté d'une multitude de sphinx de dimensions colossales. La principale avenue se prolongeait jusqu'à Louqsor, et devait être décorée par douze cents statues. Ces sphinx ont des corps de lion et des têtes de femme ou de bélier; beaucoup sont encore sur leurs bases. On ne pouvait annoncer plus dignement la demeure des rois. Deux des quatre avenues partaient de l'intérieur de la ville, et étaient parallèles au fleuve; une troisième venait du Nil, et la quatrième aboutissait à l'enceinte extérieure du palais du côté opposé à la ville; le côté de l'est n'avait point d'avenue. Celle de droite, en sortant de la ville, correspond au centre du palais, qui paraît se diviser en deux parties, l'une de représentation, l'autre d'un usage habituel. Elle amène à quatre immenses pylônes placés les uns derrière les autres, à une distance convenable pour former des cours spacieuses. Chacun d'eux est percé par une porte de soixante-dix à quatre-vingts pieds d'élévation; ces portes se correspondent entre elles.

On arrivait ainsi au palais. Deux colosses de granit, d'un seul morceau, représentant des personnages assis, et placés à droite et à gauche de la porte d'entrée, semblent encore prendre sous leur protection une partie du bâtiment. Il y avait dix autres colosses pareils aux divers pylônes; des débris nombreux, et d'autres

indices autorisent à penser que leur nombre montait à dix-huit. Huit obélisques rehaussaient la magnificence de cette entrée.

Une grande ligne sépare ce bâtiment dans sa longueur, et aboutit à deux pylônes, l'un du côté du Nil, qui est le plus grand de tous, et l'autre du côté opposé à l'enceinte extérieure que j'ai déjà citée, mais dont je parlerai encore plus tard.

Une fois entré dans le bâtiment, on voit à droite et à gauche une foule de colonnes qui ornaient les salles qui se succèdent dans les deux directions. A gauche est la salle hypostyle; elle était destinée aux grandes assemblées, et cent quarante colonnes, dont fort peu sont détruites, en soutiennent la couverture, composée d'énormes pierres, dont une partie seulement a été renversée. Les plus grandes de ces colonnes ont dix pieds de diamètre; les autres huit pieds, et une hauteur proportionnée, selon l'ordre de l'architecture égyptienne. Le milieu de la salle étant plus élevé que les côtés latéraux, la plate-forme a également une hauteur plus grande dans son centre, et les intervalles qui en résultent donnent passage à la lumière. Toutes les parois de la salle, ainsi que les colonnes, sont couvertes d'hiéroglyphes et de dessins.

Au bout de la seconde avenue, parallèle à la première, il y a un pylône semblable à ceux que je viens de décrire; il est placé sur l'alignement du premier des quatre qui forment cette suite de cours qui précèdent le palais.

En arrière, et dans l'espace correspondant aux second et troisième pylônes, il y a un palais: partout ailleurs il paraîtrait grand, ici ce n'est plus qu'un accessoire peu important. Son entrée n'est pas en ligne droite avec la porte du pylône qui le couvre, ce qui prouve que cette construction a été calculée uniquement pour l'effet extérieur. On peut reconnaître la distribution de ce palais, qui est plutôt encombré de débris de baraques et de terres amoncelées qu'il n'est détruit.

A la droite des cours se trouvaient des jardins intérieurs assez étendus. Au milieu était un bassin, dont il est facile de distinguer les restes: une partie même renferme encore de l'eau d'infiltration. D'un côté, ces jardins dépassaient le palais, et de l'autre ils

s'étendaient jusqu'au pylône de l'est, placé sur la grande enceinte qui renfermait tout cet ensemble.

De même au nord, le pylône, ainsi que la porte placée à l'extrémité de l'avenue de ce côté, étaient sur l'alignement de cette vaste enceinte dont ils faisaient partie. Cette porte ne correspondait pas à celle du sud, et elle conduisait à un palais particulier de dimensions moindres et dont la destruction est presque entière. C'était probablement une habitation occupée par quelque prince de la famille royale. Une large étendue de ruine, formant un grand relief, et composée de briques vertes, semble indiquer qu'il y avait beaucoup de maisons privées réunies au nord du palais et en dedans de l'enceinte; elles servaient probablement soit au logement des troupes, soit à celui des gens du palais.

Enfin, du côté de la rivière, était une dernière entrée; il n'y avait au bout de l'avenue qu'un seul pylône, mais le plus élevé et le plus majestueux de tous. Il joignait immédiatement la partie du grand palais destinée aux pompes et aux cérémonies. Je crois que ce pylône n'a jamais été terminé.

En revenant sur ses pas, et retournant à l'avenue qui vient de la ville et aboutit à cette suite de pylônes qui forment les cours, on reconnaît que, dans toute sa longueur, elle correspondait à de vastes jardins extérieurs, au milieu desquels on voit les ruines remarquablement belles d'un palais de moindre dimension, et des statues de sphynx et de lions à tête humaine, en granit, qui se trouvent répandues partout en grand nombre. J'en ai compté plus de cent dans un très petit espace; elles sont tout à la fois moins hautes et moins mutilées que celles de la grande avenue. Il y a plusieurs bassins, dont un touche immédiatement ce palais. Une autre enceinte enveloppe cette partie et se réunit à la première, au-devant de laquelle elle se trouve placée[1].

[1] Dimensions indiquées par la Commission d'Égypte :

Grand pylône. — Longueur, cent-treize mètres ; hauteur, quarante-trois ; épaisseur, quinze ; largeur de la porte, six mètres ; hauteur, vingt-six.

Il est certain que les monumens de Karnac sont l'ouvrage de plusieurs rois. Quels que fussent les moyens d'exécution, de pareils travaux ont dû exiger une longue suite d'années.

On reconnaît sur les parois d'un grand palais des bas-reliefs qui représentent le pharaon Mandôni revenant vainqueur des ennemis de l'Égypte ; Jesonchir triomphant du peuple juif ; les guerres de Ménéphtath en Asie, celles de Sésostris contre les Scythes. Ce palais rassemble aussi une foule de documens historiques ; il est devenu comme les archives de l'Égypte.

Tel est en abrégé le coup d'œil que présente Karnac. En voyant ces immenses ruines, on serait tenté de croire que les palais dont elles sont les restes ont été bâtis et habités par des hommes d'une nature supérieure à la nôtre. Tout y a un caractère de grandeur qu'on ne retrouve nulle part au monde. C'était un jeu pour les Égyptiens de cette époque que de réunir les masses les plus lourdes, d'exécuter les travaux les plus difficiles, et d'entreprendre les constructions les plus gigantesques.

L'espace qu'occupait la ville de Thèbes peut se juger d'après la position de toutes ces ruines ; les palais qui l'ornaient, et dont elle nous a légué les débris, semblent des jalons laissés à la postérité pour l'éclairer dans ses recherches [1].

« On a peine à comprendre quelle était la manière d'habiter ces immenses palais ; car, malgré leur étendue, ils ne se composaient que de quatre ou cinq pièces. Partout on reconnaît que la vie politique était mêlée intimement à la vie religieuse, l'esprit

Pylône intérieur. — Elévation, trente mètres ; largeur de la porte, six mètres et demi ; hauteur, vingt-un mètres.

Salle hypostyle. — Longueur, cent mètres ; largeur, cinquante.

Contour des ruines de Karnac. — Près de six mille mètres.

[1] Il existe encore à Thèbes, d'après le duc de Raguse, et pouvant se reconnaître, sept obélisques monolithes, dix-sept pylônes de dimensions colossales, sept cent cinquante très grandes colonnes, dont quelques-unes sont du diamètre de la colonne trajane ; soixante dix-sept statues monolithes, dont les proportions varient depuis le double de la grandeur humaine jusqu'à soixante pieds.

religieux même y domine ; on voit que là où siégeait la grandeur humaine apparaissait aussi l'image de la grandeur céleste, et que le culte faisait partie du gouvernement. Ce n'étaient pas les prêtres égyptiens qui gouvernaient; mais le roi était le premier ministre de la religion, puisqu'on le reconnaissait comme fils de la divinité et qu'on le traitait comme tel ; les prêtres n'étaient que ses agens et il les entourait d'honneurs. Aussi les temples et les palais sont confondus dans toutes les constructions, et les rois habitaient les temples. »

Cet ouvrage, déjà si intéressant par la manière dont il est rédigé, et surtout par l'esprit religieux qui y domine, se recommande encore par un atlas, composé de 8 cartes gravées avec beaucoup de soin, et de 12 planches, dont plusieurs sont dignes de fixer l'attention. Nous citerons surtout celles ayant pour titres : les Remparts de Saint-Jean-d'Acre ; le village Minieh ; Vue générale des ruines de Balbeck ; la mosquée et la porte du Kaire; l'entrée du Saint-Sépulcre à Jérusalem ; le palais du prince des Druses ; le Bazar de Damas, belle construction mauresque.

Bibliographie.

Nous pensons être agréables aux lecteurs des Annales et surtout aux lecteurs sérieux et qui apprécient l'importance des fortes études, en leur donnant ici connaissance d'un nouvel ouvrage de M. l'abbé Receveur, qui par la nature du sujet ne le cède à aucune de ses précédentes publications. C'est une nouvelle histoire de l'Église depuis son établissement jusqu'au pontificat de Grégoire XVI, contenant l'exposition suivie et détaillée de tous les faits, avec les réflexions et les éclaircissemens nécessaires pour en faciliter l'intelligence, avec une table générale des matières. 6 forts vol. in-12, ou 6 vol. in-8 (1).

Le tome premier de chaque format est en vente; le tome second sous presse; les autres paraîtront à des époques aussi rapprochées que possible.

Quoique l'histoire de l'Église offre un si vif intérêt par l'importance et la variété des faits qu'elle embrasse, quoiqu'elle explique et résume en quelque sorte l'histoire de la société depuis l'établissement du christianisme, elle est généralement fort peu connue; ce qu'il faut sans doute attribuer à la nature des ouvrages écrits sur cette matière, la plupart trop longs, trop diffus, trop peu méthodiques et trop superficiels pour convenir aux dispositions et aux besoins du plus grand nombre des lecteurs. On conçoit donc l'utilité d'une nouvelle histoire de l'Église, où l'ensemble des faits se trouve présenté avec plus de suite, plus de mouvement et surtout plus de précision, mais avec assez de détails pour donner une instruction solide et complète. M. l'abbé Receveur a entrepris le travail qui convient parfaitement à la direction de ses études. Le premier volume qui vient de paraître contient l'histoire des trois premiers siècles. On y trouve exposés avec clarté l'origine et le progrès du christianisme, les obstacles qu'il a rencontrés, les luttes qu'il a soutenues, les attaques dirigées contre lui par les philosophes païens, la doctrine des sectes qui se sont élevées à côté de lui ou dans son sein, les préjugés et les calomnies dont il a été poursuivi, enfin l'analyse et le résumé des ouvrages composés pour sa défense. Ce volume offre pour ainsi dire un tableau complet de l'esprit humain durant cette époque.

(1) Se trouve à Paris, chez Méquignon junior, éditeur propriétaire.

Lorsque le second volume de cet intéressant ouvrage aura paru, nous nous proposons de revenir avec plus d'étendue sur l'ensemble du travail de M. Receveur.

Nous joignons à cette annonce, celle de quelques ouvrages de M. l'abbé Carrière, professeur de théologie au séminaire de Saint-Sulpice, une de nos sommités théologiques, savoir :

Prælectiones theologicæ majores, in seminario Sancti Sulpitii habitæ: De matrimonio, *opera et studio*. J. Carrière. *Parisiis*, 1837. 2 vol. in-8.

Compendium ejusdem operis, ad usum theologiæ alumnorum. 1 vol. in-8.

Prælectiones theologicæ majores in seminario Sancti Sulpitii habitæ: De justitia et jure ; *Parisiis*, 1839. 3 vol. in-8.

Compendium ejusdem operis, ad usum theologiæ alumnorum. 1 vol. in-12.

Les leçons de M. l'abbé Carrière ont été suivies avec empressement et avec fruit. Les jeunes élèves en ont fait des extraits; des copies s'en sont répandues au dehors, on s'en est servi dans quelques séminaires, et même on a publié de ces traités plus ou moins exactement reproduits, sans consulter l'auteur véritable, qui s'est étonné de voir son travail paraître sous le voile de l'anonyme ou même sous un autre nom que le sien.

On lui demandait donc de mettre lui-même ses leçons au jour, et en même tems on le sollicitait de donner un *cours élémentaire de théologie*, pour éviter l'inconvénient des dictées, qui font perdre beaucoup de tems. L'auteur s'est enfin rendu à ces instances. Il rend compte de son plan dans un *monitum* qui est à la tête de son traité du Mariage, qu'il a fait suivre immédiatement d'un Abrégé pour l'usage habituel des séminaires. La même marche sera adoptée pour les autres parties de la théologie, soit de morale, soit de dogme. Une table analytique des matières à la fin de chaque ouvrage en fait saisir l'ensemble et les détails.

Après son *Avis* préliminaire, l'auteur donne la liste fort exacte des auteurs qu'il a consultés, et dans un grand tableau synoptique, il montre la division générale de son ouvrage, la liaison des différentes parties, et l'ordre dans lequel elles sont traitées.

Les ouvrages ci-dessus se trouvent à la librairie Méquignon junior, rue des Grands-Augustins.

ANNALES

DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 12. — Décembre 1840.

Archéologie chrétienne.

GLOSSAIRE LITURGIQUE

DES ÉGLISES GRECQUE ET LATINE.

Sixième et dernier article[1].

R.

RELIGIOSA DISCIPLINA. Très ancien livre d'exorcisme, dont les prières étaient attribuées aux apôtres. Saint Cyprien dit[2] que l'évêque Firmilien lui en envoya une copie, et que cette copie était approuvée et vérifiée par le grand concile de Carthage. Ce livre fut depuis nommé *Flagellum dœmonum*[3].

ROTULI, *cantare per rotulos*. Dans les anciennes églises, ou plutôt dans l'ancienne liturgie, après l'oraison de l'épître, les enfans de chœur ayant mis bas leurs chandeliers au pied du ratelier, allaient prendre sur l'autel des tablettes d'argent où étaient enchassés le graduel et l'alléluia sur des feuilles de vélin, et les présentaient à un chanoine et à trois *perpétuels*, qui

[1] Voir le 5e article au n° d'octobre, p. 303.

[2] Liv. *De vanit. idolor.*

[3] Voir Prosper *De dimidio tempor.*, cap. VI, rapporté par Villette, chan. de Saint-Médard de Paris.

venaient se placer aux premières hautes chaises du côté droit du crucifix au côté de l'épître [1]; puis ils cédaient leurs places à quatre autres, auxquels ils remettaient les dernières tablettes pour chanter l'alléluia et le verset, et c'est ce cérémonial qui se nommait *cantare per rotulos*. Le précenteur tenait la première place du côté de l'épître et le chantre la première du côté de l'évangile, ayant leurs bâtons d'argent à côté d'eux [2].

REGIÆ ou RUGIÆ. Les auteurs liturgiques ne sont pas d'accord sur ce que c'était au juste. Quelques-uns disent que c'est ce qu'on nommait aussi le *chancel*, ou treillis à jour, qui séparait le sanctuaire de la nef; d'autres disent que ce pouvait être un balustre dont les portes étaient gardées par des acolytes, mais sans désigner la place; quelques-uns enfin pensent que le mot *regiæ* doit s'entendre des portes seules d'une enceinte indéterminée, mais qui par son importance était réservée aux seuls officiers ou aux princes lorsqu'ils assistaient aux offices [3]. La place exacte de ces *portes royales* serait sans doute curieuse à déterminer; mais nous ne pouvons que l'indiquer aux investigations de plus habiles que nous, sans nous permettre de rien décider.

RESPONSORIAUX. Livres consacrés à renfermer la suite des *répons* en usage aux différentes parties de l'office divin et surtout de la messe. Le savant Thomassin en a publié un d'après un manuscrit du 11e siècle appartenant au monastère de Saint-Gall. En tête de cette édition, on y trouve des vers à la louange de saint Grégoire :

[1] Telle était autrefois la liturgie de l'église Saint-Jean de Lyon, dont quelques auteurs nous ont conservé la mémoire. Le sieur de Moléon ou Lebrun des Marettes, *Voyages liturgiques*, 1 vol. in-8, p. 54.

[2] Les *rotuli* étaient aussi les *livres roulés* que l'on tenait dans les mains. Voir Macri dans son *Hiero-lexicon*.

[3] Grégoire de Tours parle des portes royales *ad regias ædis sacræ*, lib. 4, cap. 13. Anastase le Bibliothécaire (*Vit. pap. Leonis III*) fait aussi mention de portes de ce nom, *regias majores*. Elles sont également citées par Macri dans son *Hiero-lexicon*, verbo *regia*.

Hoc quoque Gregorius, *Patres* de more secutus,
Instauravit opus; auxit et in melius, etc.

C'est ce qu'on nomme maintenant l'*Antiphonaire* [1] (voir ce mot).

S.

SACRAIRES ou PISCINES. Dans les églises du moyen âge et surtout du 13[e] au 15[e] siècle, on trouve assez souvent des *sacraires*, ou *piscines*, taillés dans l'épaisseur d'un des murs avoisinant l'autel.

Ce sont souvent de simples niches, plus ou moins ornées, qui servent à déposer les burettes pendant la messe et à verser l'eau et le vin qui restent dans les fioles après la messe dite. Il en existe encore d'assez bien sculptés dans quelques chapelles des bas-côtés de Notre-Dame de Paris, et j'en ai trouvé de très belles dans quelques églises de Troyes: celle de Saint-Urbain est un morceau d'architecture très curieux du 15[e] siècle, publié dans un ouvrage sur les antiquités du département de l'Aube.

SACRAMENTAIRE. On nomme ainsi les livres d'église renfermant les prières de la liturgie proprement dite, et de l'administration des sacremens. C'est tout à la fois un pontifical, un rituel, un missel, mais qui ne renferme ni l'introït, ni les épîtres, ni les évangiles, ni les offertoires, ni les communions, mais seulement les collectes, ou oraisons, les préfaces, le canon, les secrètes et post-communions, les prières des ordinations et des bénédictions de tous les genres; c'est ce que les Grecs nomment un *euchologe*.

Le premier qui ait rédigé un sacramentaire est le pape Gélase mort en 496; c'est du moins le plus ancien qui soit parvenu jusqu'à nous. Après lui saint Grégoire, postérieur à Gélase d'un siè-

[1] L'on trouve des détails savans et curieux sur les changemens qu'on a fait subir à ces livres depuis leur origine jusqu'au XVII[e] siècle, dans les *Institutions liturgiques* de Dom Prosper Guéranger, tome I[er], p. 171, 172, 173. Il nous apprend que l'on conserve à l'église Saint-Jean de Latran l'exemplaire précieux dont saint Grégoire se servait pour apprendre à chanter aux jeunes clercs. *Ib.* p. 174.

cle environ, retoucha ce livre en y ajoutant et retranchant quelques paroles, mais le fond resta le même; en sorte qu'à proprement parler, il n'y a qu'un seul sacramentaire, celui de Gélase. L'on peut consulter sur l'antiquité de ce livre de la liturgie, qui est tout apostolique et de tradition antique, les savantes réflexions du père Lebrun. *Explication des cérémonies de la messe* [1].

Nous ne voulons pas entrer dans cette question, chacun pouvant lire le père Lebrun et tous ceux qui s'en sont occupés. On connaît plusieurs sacramentaires, célèbres comme manuscrits, qui faisaient l'ornement des bibliothèques des anciennes abbayes. Nous ne citerons que ceux d'Autun et de Metz comme les plus remarquables. Le premier est décrit dans le 1er volume des *Voyages littéraires de deux bénédictins* qui l'ont fait graver; ce qui est d'autant plus heureux qu'il n'existe peut-être plus. Celui de Metz est un monument des plus importans par ses miniatures, et surtout sa belle couverture ornée de sculptures en ivoire. Ce précieux monument a été décrit par M. Charles Lenormand avec le plus grand détail dans le *Trésor de numismatique*, 2e classe, 10e série, p. 13 et 14, planches XVIII et XIX.

SACRO-SANCTE. Vieux mot peu usité, mais que nous avons trouvé cité dans une *Histoire des antiquités de Paris*, par un vieil auteur [2]. Au reste, nous dirons que l'on désignait par ce mot ces sortes de *disques*, au milieu desquels sont figurées des croix,

[1] Il est fâcheux qu'un aussi excellent ouvrage ne soit pas accompagné d'une table des matières, ce qui en augmenterait l'utilité; lors de sa réimpression, en 1828, l'auteur de cet article en proposa une de sa main à l'éditeur, mais ce dernier ne voulant pas faire les frais de l'impression, cette table est restée manuscrite et ne sera sans doute jamais publiée, et cependant l'offre en était totalement gratuite.

[2] Nous ne donnons cette explication qu'avec la plus grande réserve, attendu qu'elle nous a été communiquée par un homme savant en ces sortes d'antiquités, mais que nous n'avons pu nous assurer de la source indiquée.

soit peintes, soit sculptées, et sur lesquelles l'évêque consécrateur apposait le saint-chrême, lors de la dédicace d'une église. Quelquefois ces disques sont apposés sur la face des colonnes, quelquefois ils sont tenus par des statues placées elles-mêmes sur les colonnes. Presque toutes les églises offrent des croix de consécration; mais comme croix monumentales, nous citerons celles qui se voient dans l'église de Montmorency, près Paris, comme assez remarquables par la forme gracieuse de ces croix sculptées en creux sur un fond noir. Celles de l'église primitive de Groslay, près Saint-Denis, sont de l'origine du monument qui est du 13e au 15e siècle. Il en existe peut-être peu de cette date; du moins nous n'en avons jamais rencontré dans aucune publication[1].

Quant aux disques tenus par des statues, la Sainte-Chapelle de Paris peut nous servir d'exemple. Ces statues n'existent plus depuis longtems, mais on peut en avoir quelque idée dans les gravures de l'*Histoire de la Sainte-Chapelle*, par Morand. On les retrouve encore sur une des planches de l'ancien *Musée des Petits-Augustins de Paris*, publié par Lavallée et Reville, salle du 14e siècle, ou encore par Biet, architecte, planche n° 25 de son ouvrage, *Souvenirs du Musée des monumens français*[2].

On trouve aussi ce nom de *sacro-sancte* donné à une pierre gravée, portant un monogramme chrétien figurant le nom du Christ, et publiée dans le *Thesaurus gemmarum*, tome I, p. 200 de Passeri. Lorsqu'on déterra la tombe d'un abbé de Saint-Germain-des-Prés à Paris, lors de la réparation de cette église, on trouva ainsi que nous pouvons l'assurer par nous-même, un disque crucifère, incrusté de verres de couleurs, posé à côté du ca-

[1] Nous espérons en faire publier un *specimen* dans le moyen âge monumental.

[2] Une partie de ces curieuses statues transportées après la destruction du Musée des Augustins au Mont-Valérien pour la décoration du Calvaire, n'ayant plus de destination depuis la ruine de ce pieux pélerinage en 1832, doivent être placées, dit-on, dans l'église Saint-Denis ; la restauration de la Sainte-Chapelle, d'où elles viennent, étant ajournée indéfiniment.

davre ; sa crosse, qui était du 13[e] siècle, était placée de l'autre côté.

SALVE REGINA. Séquence attribuée à différens auteurs. On lit dans les *Institutions liturgiques*, t. I, p. 312, qu'elle a été composée par Herman Contract, moine du couvent de Saint-Gall, en 1040; mais Ducange l'attribue à Pierre, évêque de Compostelle, et cite pour preuve l'opinion de Durand, dans son *Rationale*, l. IV, c. 21. Il y dit, en outre, qu'on ne sait pas l'époque où vivait Pierre, qu'on sait seulement qu'Abbon, dans son l. I, p. 507, *De bellis parisiacis*, parle le premier de cette séquence et de celle d'*Alma redemptoris mater*. Dans quelques églises de France on l'attribuait encore à Aimard de Monteil, évêque du Puy, et à cause de cette origine on l'appelait l'*Hymne du Puy*. Il ressort de tout cela qu'on ne sait pas au juste qui a composé cette prière.

SCEVOPHILACIUM [1]. C'est dans l'Église grecque le nom donné à la partie de la basilique où se trouvaient les vases sacrés. Tous les écrivains ecclésiastiques en font foi : Palladius, *in vitâ Chrysostomi*, cap. X; Isidore de Séville dans ses *offices divins*, cap. IX; saint Cyrille d'Alexandrie, *De adoratione*, lib. III; les conciles de Laodicée, can. XXI; celui d'Agde, can. 66. Justinien en fait mention dans sa Novelle 59. Ceux qui désirent des détails plus étendus, les trouveront dans la *Constantinopolis christiana* de Ducange, faisant suite aux *Familiæ Byzantinæ* du même savant, p. 77 et suiv., lib. III.

SCHOLA CANTORUM. Au haut de la nef était le chœur des chantres nommé *schola cantorum* [2]. Il était séparé de la nef et des ailes ou bas-côtés, par des balustres à hauteur d'appui en

[1] Σκευοφυλάκιον, sive secretaria, seu æraria sacrorum. Epist. Gregor. II, papæ.

[2] Ce nom sert à désigner :

1° Le collége des chantres, dont la fondation remonte au pape saint

quelques églises, et dans quelques autres cette séparation était à hauteur d'homme. Là était un lieu élevé de 4 ou 5 degrés, capable de contenir huit personnes. Du chœur des chantres, on montait par quelques degrés dans le sanctuaire, environné du chancel ou treillis à jour, dont les portes nommées *regiæ* (voir ce mot) étaient gardées par des acolytes. Le chœur des chantres, disposé comme nous l'avons indiqué, était particulier à la liturgie romaine, ainsi que le nom qui en désigne le lieu.

Quelques églises de France ont suivi cet usage, mais avec quelques légères différences, et chose assez remarquable, le chœur des chantres qui n'était composé que de clercs inférieurs était assigné aux prêtres suspendus momentanément, et pour de certaines fautes dont parle le 19ᵉ canon du concile de Tours (année 567, Labb. tom. v, p. 853, *Collect. concilior.*) : *inter lectores in psallantium choro colligatur*, dit le concile. Ce qui prouve que le chœur des prêtres était distinct de celui des chantres, ce que marque bien le concile cité.

SENATORIUM. Les princes et les magistrats avaient des places distinguées suivant leur rang et dignité. A Rome, les sénateurs avaient leur place près de l'officiant, ainsi qu'il se pratiquait à Constantinople, et c'est cette place qui était nommée *senatorium*. Macri donne des détails curieux à ce sujet, *Hierolexicon* verbo *oblatio*.

SENTENTIA TRUNCHETI (*esse sub*). Espèce de pénitence imposée aux moines dans leurs couvens pour un genre de faute qui n'est pas plus expliquée que la valeur du mot *truncheti*, ignoré de tous les étymologistes ; mais qu'il est bon de signaler comme usage existant dans le moyen âge [1]. Voir les statuts des

Hilaire, car saint Grégoire n'en fut que le réformateur, et sur lequel Macri donne des détails intéressans dans son *Hiero-lexicon*.

2° Il désigne aussi la place réservée aux chantres dans les basiliques, mais Macri n'en dit rien ; voir *Voyages liturg.* p. 54.

[1] Si on nous faisait un reproche de présenter quelquefois *des mots*

religieux de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. *Pièces justificatives*, p. clxxj (*Histoire de cette abbaye*, par Dom Bouillart, 1 vol. in-f°).

SEQUENTIA. On trouve dans plusieurs liturgistes, ce nom donné à certaines prières qui se chantent aux messes solennelles après le graduel et l'alléluia, et qui paraissent en être la suite.

Quelques missels donnent aussi cette désignation aux proses [1].

Le savant Clicthove [2] rejette cette dénomination et ne donne le nom de *sequences*, qu'aux leçons qui se composent des ex-

dont nous ne pouvons donner l'explication, à cela nous répondrions que nous ne pensons pas faire un travail tout-à-fait inutile en les signalant, et que nous penserions bien employer notre tems si nous pouvions faire un gros livre de mots non expliqués, perdus dans de vieux auteurs, qu'on ne lit pas parce qu'ils sont ignorés, et qui de tems à autre viennent enrichir de leurs vieilleries ceux qui ont le bonheur de les déterrer. N'est-ce donc rien que de découvrir un objet dont on ne connaît pas la valeur et de le soumettre à la science des érudits?

[1] Les proses sont des chants composés de vers sans mesure, mais dont chaque ligne contient un nombre déterminé de syllabes, dont la dernière produit une consonnance avec les lignes précédentes : c'est ce que Clicthove nomme prose rhythmique. C'est à l'époque d'Adam de Saint-Victor que l'on doit reporter l'usage en France de chanter des proses à la messe. Voir le traité *De cantu et musicâ sacrâ*, *auctore* Gerberto, *monast. sancti Blasii*, p. 26. 2 vol. in-4, et Bona *Rerum liturgicar.*, lib. II, cap. 17.

[2] Ou Clicthoue (Josse), célèbre docteur de Sorbonne du XVI[e] siècle ; ce fut un des plus terribles adversaires du luthéranisme. Ses ouvrages faisaient l'admiration d'Erasme. Voir son *Elucidatorium ecclesiasticum, ad officium ecclesiæ pertinentia planiùs exponens*, Parisiis, 1516, lib. 4, f° p. 166, qui renferme des analyses critiques des plus belles proses, surtout de celles d'Adam de Saint-Victor, et pourrait s'il était connu et médité, redresser bien des méprises sur ce genre de poésie des livres d'église, assez généralement maltraité par les critiques et même par de savans ecclésiastiques. Nous ne pouvons sans doute mieux

traits des récits de l'Écriture sainte, des homélies des Pères et des auteurs sacrés, et qui se récitent à matines. Celles de la semaine sainte sont très remarquables et sont ordinairement les seules que les fidèles lisent pendant toute l'année.

On sait que l'usage des proses a commencé vers la fin du 9e siècle. Rome n'en a jamais reconnu que 4, savoir : *Victimæ paschali laudes ;* le *Veni sancte Spiritus* (qui a remplacé celle du roi Robert), le *Lauda Sion salvatorem* et le *Dies iræ* (*Mémoire sur l'anc. liturg. de Poitiers*), extrait des *Mém. des antiq. de l'Ouest*, tom. III.

SIGNUM ECCLESIÆ. *Signum divini officii*. Nom donné à ce

faire que de renvoyer nos lecteurs à l'excellent ouvrage fait, *ex professo*, sur cette importante matière, par Dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes, et intitulé : *Institutions liturgiques*, tome 1er, au Mans, 1839, et aux deux articles de M. Combéguille, tome 1er, 3e série, p. 401 et tome II, p. 356 des *Annales*, où l'on trouve l'analyse critique du 1er volume de Dom Guéranger. Cet ouvrage met enfin les laïcs à même de connaître et d'apprécier la beauté primitive des livres d'église, et les richesses littéraires renfermées dans les offices divins, qui semblaient ne devoir intéresser que les ecclésiastiques. Si les gens du monde, les chrétiens se donnaient la peine ou plutôt le plaisir de lire l'ouvrage en question, ils seraient plus empressés à suivre les offices qui renferment comme l'essence de l'antiquité chrétienne, et abondent en grandes pensées, en sentimens élevés, offrent une poésie vraiment inspirée, et qui élève l'âme fatiguée de toutes nos productions poétiques modernes, trop souvent vides de sens et de vérité. L'ouvrage de Dom Guéranger a pour but de faire connaître l'histoire de la liturgie en Italie, en France, en Angleterre, en Allemagne, en Espagne et autres pays ; de remettre en honneur les anciennes formes liturgiques et les hommes qui dans chaque siècle se sont fait une réputation de science et de piété, en composant des chants pour les solennités de l'Église ; de faire connaître les altérations qu'a subies la liturgie, dans sa forme, sa poésie et ses offices ; le moyen de la ramener à sa première simplicité sans rejeter les améliorations incontestables, et conserver surtout cette unité dont Rome est le centre et dont l'univers chrétien s'est toujours bien trouvé, quoi qu'on ait essayé de le contester.

qui tenait lieu de cloches avant le 7e siècle [1]; car le texte de saint Grégoire de Tours (*Vita sanct. Nicet.* lib. II, *Hist.*, cap. 23, l. 3, c. 15), que quelques auteurs citent à l'appui, ne peut s'appliquer aux cloches proprement dites, qui datent évidemment de la fin du 7e siècle, ainsi que le prouve un passage du vénérable Bede, qui le premier leur a donné le nom de *campanæ* [2]. La deuxième expression *signum divini officii*, employée par saint Benoît dans sa *Règle*, cap. 43, ne peut signifier, sans doute, qu'une machine ou instrument de bois, de fer ou de tout autre métal, dont on se servait pour convoquer les moines ou le peuple à la prière. Quant à une prétendue règle de saint Jérôme, que l'on a citée comme se servant du mot *campana*, il est évident que cette pièce a été fabriquée par un auteur qui a vécu bien longtems après. Les cloches n'étaient pas plus en usage à cette époque que du tems de saint Paulin, à qui quelques auteurs ont attribué bien gratuitement leur invention. Au reste, un passage de Valfr. Strabon (cap. 5) dit positivement que l'usage des cloches n'est pas ancien, et que leur nom de *campanæ* désigne tout simplement le pays où elles furent inventées.

SOLEA (voir *peribolum*). Nous ajouterons seulement ici, que nous avons oublié, dans les divers détails que nous avons donnés, de citer ceux que renferme à ce sujet le texte de Ducange, dans sa description de l'église Sainte-Sophie de Constantinople (*Constantinopol. christiana*, lib. III, p. 64), et que nous avons eu d'autant plus de tort d'oublier, que ces détails, d'une si profonde érudition, sont consacrés à la description d'un des plus célèbres monumens chrétiens, type et modèle de tant d'autres, et malheu-

[1] Dans une vie de saint Eloi, écrite par saint Ouen (vers le 6e siècle), publiée par Dom Achery, on trouve l'expression *tintinnabulum* et *signum ecclesiæ*. Lucius, dans sa *Vie des saints*, trouvant le mot *campana* en usage à l'époque où il écrivait, en a fait emploi au lieu de conserver les propres expressions de son auteur original, et d'après cette autorité plusieurs auteurs modernes en ont induit d'autres dans l'erreur, en le copiant sans recourir aux textes primitifs.

[2] *Historia Eccl.*, lib. IV, cap. 23.

reusement si défigurée par le tems, la barbarie et par la plus tenace des idolâtries qui couvrent le globe.

SONUS. Espèce d'invitatoire en usage peut-être encore dans le missel mosarabique pour l'office du tems pascal... *sonus qui dicitur in diebus festis paschalibus...* il se composait du *Venite adoramus...* Garcias de Séville [1], cité par Trithemius [2] dans la Collection des auteurs ecclésiastiques du 13e siècle, est un des premiers qui nous ait conservé ce document.

STAURO-PROCYNÈSE (σταυροπροσκύνησις). On désigne par ce nom, chez les Grecs, la cérémonie de l'adoration de la Croix. On nommait aussi dans les *Liturgies grecques*, *stauro-procynèse*, le 3e dimanche du carême. Voir sur cette fête Smith, *de statu ecclesiæ græcor.*, p. 22.

STAUROSIME, ou la fête du crucifiement chez les Grecs qui nomment *Pâque staurosime* le jour du vendredi saint. Le mot Pâque signifiant dans leur liturgie aussi bien le passage de la mort à la vie, que le passage de la vie à la mort; et ils s'appuient sur ce que Jésus-Christ, lorsqu'il dit à ses disciples qu'il voulait célébrer la Pâque avant de les quitter, ne pouvait pas entendre parler de sa résurrection, mais bien de sa mort. *Traité des fêtes mobiles*, verbo *staurosime.*

SYNTHRONUS. Nom donné au siége élevé et spécialement consacré aux patriarches dans les anciennes basiliques. Ducange, dans sa *Constantinopolis christiana*, lib. III, p. 57, entre dans les détails les plus curieux, au sujet du trône de ce nom, qui existait autrefois dans la basilique de Sainte-Sophie de Constantinople. — La prodigieuse érudition de cet écrivain est d'autant plus précieuse à consulter aujourd'hui, qu'il ne reste plus rien de ce monument religieux.

T.

TABLE DES SECRÈTES. On nomme ainsi les trois tableaux

[1] *Bibliotheca ecclesiastica* de Myrœus, 1 vol. in-f°.
[2] Même ouvrage.

posés sur l'autel, et dont le prêtre se sert au lieu de lire dans le missel, au lavabo, au canon de la messe et à l'évangile saint Jean. Bergier n'en parlant pas dans son *Dictionnaire théologique*, nous allons essayer de remplir cette lacune. Le plus ancien témoignage que nous en trouvions, dit Thiers (*Traité des autels*, p. 150), est dans une des sessions du concile provincial d'Avignon, tenu en 1594. *Altare habeat hæc quæ sequuntur... Tabellam orationum secretarum ; cartam præterea in quâ gloria, credo et verba consecrationis continentur.* Thiers qui a tant fait de recherches sur les origines liturgiques, dit que ces tables furent condamnées dans un concile de Reims, par le Pape Léon IV et par Ratherius, évêque de Vérone ; il prétend que ce n'est que vers le dernier siècle que l'usage en a prévalu. Gavantus, dans son *Commentaire sur les rubriques*, dit qu'elles se sentent du relâchement dans la discipline. Cependant celle du milieu est prescrite formellement par les rubriques des nouveaux missels : *Super altare ponatur tabella secretarum appellata*, et c'est cependant la moins nécessaire des trois. Le plus souvent ce tableau cache tout ou en partie le tabernacle, qu'il serait bien plus important de voir qu'une estampe encadrée, ordinairement mal faite et chargée d'ornemens mal conçus.

Sans nous permettre de condamner aucun de ces usages qu'une longue tradition a dû consacrer, il est à regretter que l'emploi des choses les plus respectables devienne l'occasion de dégradations. Ainsi, suivant nous, il devrait être défendu dans les églises de mettre ces tableaux dans des cadres de bois qui, par leur frottement continuel, détériorent le tabernacle et d'autres portions de l'autel ; l'on devrait les mettre sous verre, mais simplement *cartonnés*, ce qui aurait l'avantage de prendre moins de place, et par conséquent de moins cacher le tabernacle et d'être moins nuisibles entre les mains de tous ceux qui sont chargés de les placer [1].

[1] Quelques-uns de ces cadres sont si grands qu'ils cachent presque les tabernacles, dont plusieurs sont ornés de sculptures en bois, en cuivre, ou en toute autre matière plus ou moins susceptible de se dégrader.

TABULA PASCHALIS. On nommait ainsi l'annonce de la fête de Pâque faite par un diacre après la lecture de l'évangile, le jour de l'Épiphanie. — Cette annonce était écrite sur une grande feuille de parchemin ou peau de vélin, en lettres d'or et accompagnée de tous les ornemens qui rendent les anciens manuscrits si précieux. Il a existé pendant longtems dans la cathédrale de Rouen, une colonne placée près du tombeau de Charles V, sur laquelle on fixait la *tabula paschalis* [1]. Cette table ou feuille servait de calendrier ecclésiastique, et la célébration des fêtes se réglait d'après ses indications. — C'était le roi qui faisait ordinairement les frais de la feuille de vélin, ainsi que de l'écriture et des enluminures. La feuille s'attachait au cierge paschal avec cérémonie et d'après l'annonce [2], dont nous parlons au mot *præconium*.

TABULÆ ITINERARIÆ. Les auteurs ne sont pas d'accord sur la véritable signification de cette expression, prise par les uns pour une espèce de nappe ou couverture d'autel, par d'autres pour de petits autels portatifs qui servaient à dire la messe en voyage, sur les vaisseaux, dans les camps et dans les lieux où il était impossible de trouver d'églises.

Ces sortes d'autels se nommaient aussi *anti-mensia* (du mot latin *mensa*) [3]; l'usage en remonte au 9e siècle, ainsi que nous l'apprend Hincmar. *Capitulaires*, 3, n° 12. Ces sortes d'autels étaient quelquefois en forme de boucliers, et devaient avoir des

[1] Voir à ce sujet les détails donnés dans les *Voyages liturgiques* du sieur de Moléon, 1 vol. in-8, Paris, p. 318.

[2] On sait qu'à la nuit de Pâques commençait le 1er jour de l'année, jusqu'à l'an 1565, où l'ordonnance de Charles V fixa le commencement de l'année au 1er janvier.

[3] On leur donnait le nom d'*anti-mensia*, dit Duranti, *De rit. eccl.*, 184, parce que ces tables ou nappes avaient été consacrées depuis longtems, lors de la dédicace d'une église, et qu'elles avaient déjà servi à dire la messe dans ces mêmes églises dont elles provenaient. Voir Goar sur l'étymologie de ce mot (*Biblioth. Patrum*, XXII, 82, *quest.* v., *respons. ib.*

reliques des saints enchassées aux quatre côtés, pour remplacer ce qu'on nomme la confession dans les églises.

TABULÆ OSSEÆ. On nommait ainsi des feuilles d'ivoire, sculptées et ornées de sujets pieux, qui servaient à renfermer et porter l'épître et l'évangile qui autrefois se chantaient au jubé. *Tabulas osseas quas tenent in manibus.....*, dit l'ancien ordinaire de Notre-Dame de Rouen, cité par le sieur de Moléon. *Voy. liturg.*, p. 284.

TABULÆ VOTIVÆ. L'origine de ces tablettes se rattache aux pèlerinages qui eurent lieu dès les premiers tems de l'Église, et dont il est bien difficile de déterminer le commencement.

Ces tablettes avaient pour but de remercier Dieu de quelques bienfaits signalés, comme guérisons miraculeuses, cessation de fléaux, et autres choses de ce genre. Une inscription déclarait le but de la *tablette votive* qui était suspendue aux murs de la chapelle où le suppliant pensait avoir obtenu la faveur si longtems réclamée. Quelquefois la tablette était accompagnée d'une représentation du fait miraculeux qui en faisait l'objet ; d'autres les accompagnaient de la représentation en or, en argent, cuivre ou bois de la guérison [1].

Voici ce que dit, à ce sujet, le savant cardinal Pellicia (Alex. Aurel.) dans son traité *De politiâ eccl. primæ, mediæ et infimæ ætatis*, cap. XIII, § 2, p. 226, ouvrage malheureusement très difficile à trouver et d'une érudition peu commune. « Christiani autem priores hunc paganorum morem olim imitatos non fuisse, indicat altum illorum de his tabellis silentium..... Cum eorum aliquis beneficium accepisset alicujus martyris vel confessoris intercessione, loco tabellarum quas in templo suspenderet, episcopum potiùs miraculi certiorem faciebat, atque brevem ipsius jussu suscepti beneficii historiam exarabat, eamque episcopo offerebat, qui illam festis diebus populo post liturgicum sermonem legeret,

[1] Dans les Œuvres du graveur Sadeler l'on peut voir une planche faite avec beaucoup de soin, où ces pieux usages sont représentés.

eo, qui gratiam adeptus fuerat, præsenta. Hujus moris monumenta extant apud S. Augustinum, sermon. 319. 206. t. V, edit. Maurinæ.... » Ces tablettes sont sans doute l'origine des Diptyques [1], des Triptiques, dont le 13e siècle nous fournit de si belles sculptures et des *ex voto* qui ornent la plupart de nos églises.

TABULÆ VIATICÆ. Nom donné à de petits autels propres à être portés en voyage, et qu'on trouve désignés ainsi dans un ouvrage du pape Boniface VIII, intitulé *De privilegiis eccl.*, cap. ultim. Ce sont les mêmes que quelques liturgistes nomment *tabulas itinerarias*, d'autres *anti-mensia*. Voir, au reste, les longs détails donnés par Macri dans son *Hiero-Lexicon*, verb. *Altare*.

TERMINUS PASCHALIS. C'est, dans le calendrier ecclésiastique usité au moyen-âge, le quatorzième jour de la lune, époque si importante pour la détermination des fêtes chrétiennes. Quelques chartes sont datées avec cette désignation. Dom Maurice, dans son *Histoire de Bretagne*, cite un exemple de ce genre au tome I, col. 566 : *Anno dom. MCXXII, indict. X, epact. I, concurrentibus V, terminus paschalis II, nonus aprilis, dies ipsius paschalis, dies IV, id.*

TETRADA. Le quatrième jour de la semaine ou férie de l'Église grecque, qui, pendant longtems, honorait ce jour par un jeûne ainsi que le vendredi, sauf quelques exceptions rares. Les chrétiens de l'Arménie poussaient même ce jeûne au-delà des bornes ordinaires, et furent même condamnés, par quelques conciles, comme voulant se singulariser et se donner pour modèles à l'Église même. On les désignait sous le nom de *tetradites*; c'est à tort que le père Thomassin les a confondus avec les *quarto-décimans* (Voir *Traité des fêtes*, part. 2, nos 3, 4, 5). Smith établit cette distinction dans son ouvrage : *De statu hodierna Ecclesiæ græcæ epistola*. In-8°. Lond. 1678.

[1] Voir Table générale des XII premiers tomes des *Annales*.

TESSARACOSTE ou **TETRACOSTE.** Nom de l'Ascension dans les liturgies grecques, parce qu'elle tombe quarante jours après Pâques (de τεσσαρακοστης et τετρακοστες, quarante).

THEOPHANIA. La *theophania*, la fête de Noël ou celle de l'Épiphanie, confondues dans les premiers siècles en Orient, et célébrées, l'une et l'autre, le 6 janvier. Isidore de Péluse, cité par Thomassin, ainsi que saint Grégoire de Nazianze, tiennent pour donner ce nom à la fête de Noël exclusivement ; saint Chrysostôme ne reconnaît pas cette désignation. Voir, au reste, les autorités citées dans Thomassin, *Traité des fêtes*, 1 vol. in-8°, p. 229 à 234.

TIÉPHAINE ou **TIEPHANIE.** Vieux mot dont nous ne saurions assigner l'origine, et qui signifie la même chose que *théophanie*. Voir ce mot.

TRADITIONIS DIES. On désigne, par cette expression, le dimanche qui précède Pâques, parce que ce jour-là les postulans ou les plus instruits des catéchumènes recevaient la tradition *écrite* du symbole, qui, jusque-là, ne leur avait été communiqué que de vive voix. Voir, à ce sujet, tous les détails conservés par Eusèbe, Tertullien et les Pères apostoliques, aux mots *Catéchumènes postulans*.

TRANSITORIUM. Nom donné, dans quelques auteurs, à l'*invitatoire*, récité au moment de la communion, et cité comme en usage dans un missel de saint Ambroise de Milan.

TRIODIUM (de τριῴδιον). Nom d'un livre ecclésiastique renfermant tout ce qui tient à l'office de la Septuagésime, du moins chez les Grecs. Ce nom lui vient de ce que les hymnes qu'il contient en l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de la sainte Vierge ou des saints, présentent des pièces de poésies divisées en trois parties (*canticum divinum in tres partes quas odas appellabant*... Leo Allatius, *in lib. Eccles. græcor. dissertatio* 1, p. 71.) L'on trouve quelquefois, dans les liturgies anciennes, le dimanche de la Septuagésime nommé le dimanche des *triodes*,

ou du *triodion*. Le même *Leo Allatius*, page 113 de son livre déjà cité, rend raison de cette origine liturgique.

TROPARIUM. Le livre renfermant l'espèce de chant nommé *tropes*, qui avait lieu dans quelques maisons monastiques avant l'*introït*. Dans quelques auteurs liturgiques, on donne aussi ce nom à une sorte d'hymne en usage dans la liturgie grecque [1]. Dans le premier volume des *Institutions liturgiques* de dom Prosper Guéranger, p. 260, 261, 263, l'on trouve tous les détails qu'on peut désirer à ce sujet. Les auteurs ecclésiastiques nous apprennent que saint Simon-Stylite le jeune composa un *troparium* en l'honneur du martyr Demetrius, au 6e siècle.

TURRICULA RUBRA, TECTUM SACRÆ EUCHARISTIÆ CONDITORIUM. C'est ce que l'on nommait autrefois la *conserve eucharistique*, et ce qui a été remplacé, dans les tems modernes, par le *ciboire*. Dans toutes les églises du moyen-âge, et conformément aux traditions des tems apostoliques, l'on voyait une petite tour ou un vase suspendu au-dessus de l'autel, dans lequel on conservait les hosties non consommées dans la journée. Tous les liturgistes en parlent. Voici quelques tours des plus remarquables parmi celles que nous avons rencontrées dans les ouvrages sur les monumens chrétiens.

1° Celle qui existait dans la chapelle du roi de Majorque (Jacob II), au 14e siècle, gravée dans le tome III du mois de juin des *Acta sanctorum* des Bollandistes.

2° Celle qui existe encore, mais qui n'est plus en usage, dans l'église Saint-André, près Troyes, et publiée par Arnoud dans ses *Voyages archéologiques*, pl. 2.

[1] Voir au reste ce que dit Ducange dans son *Glossarium græco-latinum*, verb. Τροπάριον, et Macri dans son *Dictionnaire liturgique*, intitulé : *Hiero-lexicon*, verb. *Troparium*.—Ces auteurs varient dans l'explication du mot et ne sont pas toujours d'accord avec Allatius et avec Goar, dans son *Euchologium Græcorum*. Ne pouvant concilier d'aussi graves autorités, nous ne pouvons mieux faire que d'y renvoyer.

3° Celle publiée par Langlois du Pont-de-l'Arche, *Histoire de l'abbaye de Saint-Vandrille* (page 176), in-8°, pl. 16.

4° Celle qui se voit dans une vignette en tête de la page 295, de l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, et qui est en forme de colombe.

5° Celle qui se voit dans la chapelle de l'hôtel de Cluny, *Musée du Sommerard*. Ce curieux monument y est posé sur l'autel qui est au centre de la grande croisée, et doit être publié dans l'*Histoire des arts au moyen âge*, que prépare avec tant de persévérance ce célèbre amateur. Nous devons aussi signaler aux investigations des curieux de l'art chrétien, les précieux détails donnés par Ducange dans sa *Constantinopol. christiana*, in-f°, p. 154, au sujet d'un objet pareil, et tel qu'il existait autrefois dans le trésor de la basilique de Sainte-Sophie.

TYPICON. Nom d'un livre liturgique qui renferme la rubrique des offices de l'Église grecque, du mot τυπος, *forme*, *type*. Il en existe plusieurs de ce nom : le plus estimé est celui dit de Jérusalem dont un ancien manuscrit a été retrouvé, il y a quelques années, dans un couvent de Saint-Sabas [1].

TYRINE ou TYROPHAGE. Nom de la semaine d'abstinence qui précède la première du carême de l'Église grecque, et qui répond à la semaine de la quinquagésime de l'Église latine. Le nom de *tyrine* lui vient du surnom *tyron* donné à saint Théodose d'Amasi, martyr, en l'honneur duquel les Grecs faisaient un jeûne [2].

Quelques auteurs donnent pour étymologie de ce jeûne le mot grec τυρος qui signifie *fromage*, comme seule nourriture permise à cette époque [3].

[1] Allatius, *De libris græcorum, dissertatio prima in Typicon.*

[2] Allatius, *De dominicis*, cap. 45, p. 1430, rapporte l'histoire de l'institution de ce jeûne et du saint qui y donna lieu ; ce qui serait trop long à citer ici.

[3] Moreri, *Dictionnaire historique*, verbo *Grecs modernes*.

V.

VELOTHYRÆ ou VELOTHYRA. Nom des portes des anciennes églises, et qui leur vient des voiles et draperies qui servaient à les fermer. On trouve cette expression employée dans quelques écrivains ecclésiastiques, et dans la description de la belle mosaïque de l'église Saint-Vital de Ravenne, qui n'est pas encore expliquée, malgré les recherches érudites des historiens de l'exarchat de Ravenne ; de Ducange, dans ses *Familles byzantines;* du baron Marchand, dans ses *Mélanges de numismatique et d'histoire*, et de quelques autres savans. Sur cette mosaïque, on voit un diacre qui ferme les *velothyra* du sanctuaire de Saint-Vital, où se trouvent l'évêque, l'empereur Justinien, l'impératrice Théodora, qui porte *un nimbe* autour de sa tête [1].

Ducange, qui donne une gravure de cette mosaïque dans ses *Familiæ bysantinæ*, tome I, page 97, ne dit que peu de mots au sujet de ce monument qui eût été si intéressant à connaître dans ses détails. . . . .

D'Agincourt, *peinture*, plan XVI, n.os 4, 14, 15, donne plusieurs exemples de ces sortes de voiles ; on en trouve aussi dans plusieurs planches du tome supplémentaire du mois de mai, intitulé *Propileum*, pars I, des *Acta sanctor.* des Bollandistes. Celles du *Menologium græcorum* en offrent encore divers exemples, que nous signalons avec soin dans notre *Dictionnaire d'antiquités chrétiennes*, aux mots *Tentures* et *Voiles.*

VERDY-AORÉ. Vieux mots qui signifient le *vendredi adoré*, ou le *vendredi saint* consacré à l'adoration de la croix, qui remplace la messe que l'on ne dit pas pendant ce jour, pour honorer le tombeau de Jésus-Christ et le deuil de l'église. Cependant, dans les anciennes liturgies, il existe une sorte de messe qui servait dans ce jour à soutenir la piété des fidèles ; c'est celle qui est connue sous le titre d'office ou messe des *présanctifiés ;* on peut en voir le détail et le cérémonial dans les liturgistes.

[1] Cela prouve que le nimbe n'est pas toujours un attribut de sainteté; il l'est ici de la puissance.

X.

XÉROPHAGIE. C'est le nom du *jeûne le plus rigoureux* qui se pratiquait autrefois parmi les chrétiens, mais qui n'était pas prescrit par l'Église. On le nommait ainsi parce que, dans le seul repas qui avait lieu pendant ce jour, on ne mangeait que des *choses sèches* (de ξηρὸς, *sec*, et φαγεῖν, *manger*), sans cuisson et sans assaisonnement. Ce jeûne rigoureux avait surtout lieu pendant la semaine sainte : aussi saint Épiphane nomme-t-il quelque part la semaine de *xérophagie*, la semaine du grand carême.

Ce spécimen a peut-être paru un peu long et même fastidieux à quelques lecteurs; pour nous, qui l'avons essayé, qui avons consulté pour le faire les sources et fouillé dans les origines, il nous paraît bien court et surtout bien *imparfait*, quand nous pensons aux immenses richesses que renferme le terrain vaste et peu visité que nous avons parcouru pour recueillir à la hâte quelques débris, quelques notions à peine élaborées; nous nous sommes comparé au voyageur qui, descendu seul et sans guide dans une catacombe ignorée, n'oserait pénétrer dans les détours de ces labyrinthes mystérieux, jetterait un coup d'œil rapide mais plein d'avidité sur tout ce qui l'entoure, ramasserait quelques fragmens, et se retirerait en regrettant de ne pouvoir s'enfoncer dans la profondeur des chemins qu'il entrevoit, de ne pouvoir étudier les inscriptions tumulaires qui couvrent les murailles; copier les peintures séculaires qui décorent ces voûtes, abris de tant de dépouilles sacrées qui y reposent, et au-dessus desquelles passent tant d'hommes qui les ignorent ou les méprisent, parce qu'ils n'en comprennent pas le sens.

GUÉNEBAULT.

Histoire.

TROIS MÉMOIRES

RELATIFS A

L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DES PREMIERS SIÈCLES,

PAR M. J.-G.-H. GREPPO[1].

I. Les chrétiens de la maison de Néron. — II. Les chrétiens de la famille de Domitien. — III. Essais de christianisme de quelques empereurs.

Le sentiment que produit la lecture de cet ouvrage est celui d'une curiosité vivement excitée, constamment soutenue et très rarement satisfaite. Toutefois, hâtons-nous de le dire, ce n'est point sur l'auteur que doit tomber ce demi-reproche, c'est sur les documens qu'il a eus à sa disposition. Ils sont rares, épars, tronqués, peu précis, et M. l'abbé Greppo a trop de critique pour s'abuser sur leur valeur réelle, trop de conscience pour tendre des piéges à la bonne foi de ses lecteurs. Après avoir rendu hommage à son érudition et à sa piété, on admirera aussi cette sagesse qu'il apporte dans le choix et la discussion des témoignages, cette naïve candeur avec laquelle il signale souvent lui-même l'insuffisance de ses inductions les plus habilement amenées. Son livre se compose de trois mémoires sur trois sujets

[1] Vicaire général de Belley, correspondant de l'Institut (Acad. des inscriptions et belles-lettres), des Acad. de Turin, Lyon, Dijon, etc. — 1 vol. in-8, à Paris, chez Debécourt, chez Périsse et chez Defresne; à Lyon, chez Périsse; à Bourg, chez Bottier; à Belley, chez Pezieux, éditeur. Prix 6 f.

différens, mais qui ont ensemble une intime liaison. Nous allons les faire connaître l'un après l'autre.

Saint Paul conduit à Rome sous le règne de Néron, pour y poursuivre l'appel qu'il avait fait à César devant le proconsul Festus, demeura deux ans dans la capitale du monde. Il y jouissait d'une assez grande liberté. Retiré dans un logement particulier, sous la simple garde d'un soldat, il y recevait tous ceux qui allaient le trouver, prêchant le royaume de Dieu, et enseignant, en toute sécurité et sans aucune entrave, le mystère de la rédemption des hommes[1]. Son zèle ne fut pas infructueux; il semble le témoigner lui-même dans un passage de la lettre qu'il adressa de Rome aux fidèles de Philippes en Macédoine. Mais la preuve la plus éclatante des succès de ses prédications se tire de cette phrase qu'on lit à la fin de cette même lettre : *Salutant vos, qui mecum sunt, fratres, salutant vos omnes sancti, maximè autem* QUI DE DOMO CÆSARIS SUNT. « Des chrétiens dans la maison de Né- » ron ; l'humilité et la simplicité dans le séjour de l'orgueil et du » luxe ; la chasteté et l'innocence des mœurs dans un lieu de dé- » bauche et de prostitution ; la mansuétude et la charité dans le » repaire de la cruauté et des crimes les plus odieux : quel con- » traste ! » Et quel aiguillon pour notre curiosité !

Parmi les nombreux serviteurs du tyran, quels furent les hommes d'élite sur qui tomba le choix de la divine miséricorde ? Telle est la première question qu'on s'adresse naturellement ; mais il n'est point aisé d'y répondre. Les textes sacrés sont muets, et les auteurs ecclésiastiques ne donnent que des renseignemens bien vagues. Cependant saint Chrysostome parle à plusieurs reprises d'un échanson et d'une concubine de Néron convertis par saint Paul. Il attribue même à cette double conquête la haine de l'empereur pour le grand apôtre et le martyre de ce dernier. Ces deux personnages étaient-ils au nombre des *saints* de la maison de César, qui envoyaient dans la lettre de saint Paul un salut fraternel aux fidèles de Philippes ? en d'autres termes furent-ils convertis durant le premier séjour à Rome de l'apôtre des nations ? Première question sur laquelle on ne peut atteindre au-

[1] *Act. Apost.* XXV, 10, XXVIII, 16, sqq.

delà d'une affirmation probable. Mais ce n'est pas tout, et, cette probabilité admise, nous n'en sommes que plus curieux de savoir les noms des deux prédestinés que le Père *à la bouche d'or* a oublié de nous transmettre. Une foule de conjectures ont été faites pour accoler des noms propres aux renseignemens fournis par le saint docteur. L'échanson d'abord, on a cru le reconnaître dans quatre personnages ; mais le premier des quatre est purement imaginaire, et l'existence du second n'est garantie que par un document sans autorité. Restent les deux autres, que les anciens martyrologes nous représentent comme ayant rempli des fonctions importantes dans le palais de Néron ; ce sont saint Torpes et saint Evellius. Si même l'on réfléchit que le titre de *consiliarius*, dont on qualifie ce dernier, semble désigner spécialement un guide dans les affaires, un ministre, on peut attribuer de préférence à saint Torpes [1] les fonctions d'échanson et reconnaître en lui le personnage dont parle saint Chrysostome.

Il est beaucoup plus difficile, pour ne pas dire impossible, de découvrir le nom de la femme coupable que saint Paul convertit à la vraie religion et à la chasteté. Deux concubines de Néron ont obtenu quelque célébrité dans l'histoire ; ce sont l'affranchie Acté et Sabina Poppæa. S'il ne s'agissait que de choisir entre ces deux femmes, la solution du problème n'offrirait pas de difficulté. Le luxe effréné de Poppæa, le mépris qu'elle montra jusqu'à sa mort pour la foi conjugale, les crimes nombreux dont l'histoire l'accuse de s'être rendue complice, enfin cette circonstance qu'elle périt victime de la brutalité de Néron, pendant qu'elle portait dans son sein un témoignage manifeste de leur liaison coupable, tout cela ne dément-il pas les critiques qui, sur un terme équivoque d'un historien juif très suspect, ont voulu faire de cette femme une chrétienne et une martyre? Les écrivains contemporains qui ont parlé d'Acté, s'ils n'ont point fait son éloge, n'en ont au moins dit aucun mal, et ceux qui ont vu dans cette affranchie la femme convertie par saint Paul auraient pu se faire un argument en leur faveur d'un trait honorable de sa vie, fort ressemblant à une œuvre de charité. Elle fut une

[1] C'est le patron de la ville de Saint-Tropez (dép. du Var).

des trois personnes qui n'abandonnèrent point Néron après sa mort et qui déposèrent son cadavre dans la tombe de sa famille. Mais les amours de Néron eurent bien d'autres complices qu'Acté et Poppæa, et ceux qui ont voulu retrouver dans l'une ou dans l'autre la conquête de saint Paul, se sont évidemment trop laissé préoccuper par le désir d'appliquer ici des noms historiques.

On en peut dire autant des auteurs qui, profitant de la latitude que leur laissait le texte de saint Paul, ont mis au nombre des fidèles de la maison de Néron divers personnages plus ou moins connus de son époque, tels qu'Epaphrodite, Narcisse, Pomponia Græcina, Epictète, Sénèque et Lucain. Pomponia Græcina paraît, il est vrai, avoir professé le christianisme; mais on n'a d'autre motif pour la compter parmi les gens de la maison de César que le rang élevé d'Aulus Plautius, son mari. Quant aux autres personnages que nous venons de citer, les preuves de leur prétendue conversion au christianisme ont été discutées une à une par M. Greppo, et il résulte de cette discussion que presque toujours l'imagination des érudits a marché plus vite que la propagande du grand apôtre. Toutefois, si Epictète et Sénèque ne professèrent point notre sainte religion, il est certain du moins qu'ils connurent et reproduisirent souvent dans leurs ouvrages les vérités chrétiennes. On ne peut même douter que le précepteur de Néron n'ait été en relation plus ou moins intime avec saint Paul. Certaines traditions historiques dont nous parlerons tout à l'heure prouvent que les progrès du christianisme dans la Judée avaient fait à Rome une forte sensation, et ce dut être un grand événement que l'arrivée dans cette capitale du plus éloquent et du plus célèbre propagateur de la religion naissante. La part que dut prendre Sénèque à ce mouvement des esprits, à raison de sa position sociale et de la direction particulière de ses études, l'aurait disposé à rechercher la société de saint Paul, si d'autres circonstances ne lui avaient déjà inspiré le désir de le connaître. Il avait pu recevoir de son frère Junius Annæus Gallio, proconsul d'Achaïe, de piquans renseignemens sur « ce juif énergique et disert qui enseignait avec tant de succès une philosophie nouvelle et sublime. » Burrhus, préfet du prétoire, qui

partageait avec Sénèque les soins de l'éducation de Néron, et entre les mains duquel saint Paul fut remis lors de son premier voyage à Rome, dut aussi parler au philosophe de ce prisonnier extraordinaire, lui donner l'envie, et lui procurer les moyens de le voir et de l'entendre. Ces conjectures sont habilement appuyées, dans le mémoire de M. Greppo, par la comparaison de plusieurs passages de saint Paul et de Sénèque dans lesquels on remarque une surprenante conformité de pensées et d'expressions. Comment, après la lecture de ce chapitre, douter qu'une certaine intimité n'ait régné entre le philosophe païen et l'apôtre de Jésus-Christ? Comment ne pas regretter le monument le plus curieux de cette intimité, la correspondance citée par saint Jérôme et par saint Augustin; mais dont il ne nous reste, hélas! qu'une contre-façon maladroite.

Le second mémoire de M. Greppo n'est pas plus intéressant que le premier; mais il satisfait davantage l'esprit du lecteur. Ce travail a pour objet les chrétiens de la maison de Domitien, et cette fois nous ne sommes pas obligé de nous en tenir à la seule preuve de leur existence. Leurs noms nous sont connus. Ce sont le cousin-germain de l'empereur, Titus Flavius Clemens; Flavia Domitilla, sa femme; Flavia Domitilla, leur nièce; deux autres femmes de la même famille, portant les mêmes noms. Flavius Clemens, homme, dit Suétone, méprisable pour son apathie, *contemptissimæ inertiæ*, fut consul avec Domitien l'an 95 de notre ère. A peine avait-il quitté sa charge que, sur un très mince soupçon, l'empereur le fit périr. Voici, sur cet événement, le passage de Dion Cassius qui est plus explicite. « La même année Domitien fit mourir un grand nombre de personnes et entre autres Flavius Clemens, consul, quoiqu'il fût son cousin et qu'il eût épousé Flavia Domitilla, cousine aussi de l'empereur : il imputait à tous deux le crime d'impiété envers les dieux. On condamna pour le même crime plusieurs autres personnes qui s'étaient adonnées aux rites judaïques; les unes furent punies de mort, les autres dépouillées de leurs biens. Quant à Domitilla, elle fut seulement reléguée dans l'île Pandataria. » Le célèbre éditeur de Dion, Samuel Reimar et beaucoup d'autres savans

ont vu un reproche du christianisme dans cette accusation d'impiété envers les dieux, et d'initiation aux rites judaïques. M. Greppo appuie par de nouveaux exemples cette interprétation ; allant ensuite plus avant, il reprend le passage trop laconique de Suétone, et par un ingénieux commentaire des mots *contemptissimæ inertiæ*, il fait ressortir de cette imputation la preuve que Flavius Clemens était du nombre des fidèles. Ces mots désignent en effet, non-seulement cette vie méditative, cet esprit de détachement qui sont propres au christianisme et dont l'écrivain latin ne pouvait juger que les résultats extérieurs, mais aussi cette indifférence apparente pour les affaires, dont la position faite aux fidèles par les circonstances et les lois leur imposait alors, en quelque sorte, l'inévitable nécessité. Ce reproche d'apathie ou d'inertie a été souvent adressé aux fidèles des premiers siècles, et si les apologistes ont fréquemment pris à tâche de le réfuter, c'est dans ce sens qu'étant avant tout membres de l'État, les chrétiens étaient bien obligés de prendre part à la vie commune, de travailler, de vendre, d'acheter, de satisfaire à l'obligation du service militaire. Mais quant aux affaires publiques proprement dites, les seules dont l'éloignement pût attirer à Flavius Clemens le reproche de Suétone, il est certain que les disciples de Jésus-Christ y prenaient la moindre part possible : *nec ulla magis res aliena quam publica*, disait Tertullien.

Après avoir prouvé, contre l'opinion de quelques modernes critiques, l'existence simultanée de Flavia Domitilla, femme de Flavius Clemens, exilée dans l'île Pandataria, et d'une autre Flavia Domitilla, nièce de ce même Flavius Clemens qui fut reléguée dans l'île Pontia, M. Greppo fait connaître quelques autres femmes de la même famille, qui, selon toutes les probabilités, professèrent le christianisme. Il recherche ensuite les témoignages du culte rendu par l'Église à Flavius Clemens et à sa nièce.

Quant à cette dernière, les preuves de ce culte sont péremptoires. Les plus anciens martyrologes s'accordent pour attribuer à Flavia Domitilla la double qualité de vierge et de martyre, et attester les honneurs que l'Église lui a décernés dès les tems les

plus reculés. Il n'en est pas de même pour Flavius Clemens. On en serait encore à le chercher par conjecture sous tous les noms de *Clément* que renferme le catalogue des saints, sans une inscription lapidaire découverte à Rome en 1725, dans la basilique de saint Clément pape et martyr. La partie principale de l'inscription, rétablie d'après les règles de l'épigraphie, donne les mots suivans : FLAVIUS CLEMENS, MARTYR, HIC FELICITER EST TUMULATUS. Le nom patronymique de la *gens Flavia* ne peut raisonnablement convenir au pape saint Clément, que rien ne prouve avoir appartenu à cette illustre famille. L'inscription désigne donc le cousin de Domitien, ce Titus Flavius Clemens qui périt victime de sa conversion à la doctrine de Jésus-Christ; c'est le seul personnage connu auquel les trois noms soient simultanément applicables. Or, la pierre qui porte son nom et qui constate sa qualité de martyr, recouvrait une chasse en plomb dans laquelle étaient des restes mortels qu'on ne peut attribuer encore qu'à Flavius Clemens, et comme ces précieuses reliques étaient cachées sous le maître-autel de la basilique où on les a découvertes, le culte rendu anciennement par l'Église au martyr de la famille des Vespasien est désormais au nombre des faits avérés.

Pour expliquer la présence de ces reliques dans une église élevée au pape saint Clément, on a supposé que deux saints portant le même nom et qui reçurent l'un et l'autre la couronne du martyre avaient pu être facilement confondus. M. Greppo ne nie point que, durant des âges entièrement dépourvus de critique, on n'ait pu confondre en effet quelques circonstances de leur histoire; mais il répugne à admettre une erreur sur le vocable réel d'une des basiliques les plus célèbres de la capitale du monde chrétien, basilique signalée déjà par saint Jérôme, au 3ᵉ siècle, comme anciennement consacrée à la mémoire et au culte du saint pape. Il pense donc que dès l'origine, cette église a été placée sous l'invocation de saint Clément pape et martyr ; mais comme on ne possédait point à Rome les reliques du bienheureux pontife, lequel, suivant d'anciens documens, était mort dans la Chersonnèse et y avait été enseveli ; comme d'un autre côté les usages de la primitive Église voulaient qu'on n'élevât les

autels que sur les tombeaux des martyrs, on crût ne pouvoir mieux faire que de placer sous l'autel principal de la nouvelle église les restes d'un saint, contemporain du patron principal et portant le même nom que lui. Les cultes des deux illustres martyrs purent être longtems réunis dans la même église et d'abord parfaitement distincts; mais à cause même de cette homonymie, ils durent finir par se confondre, et le culte du simple fidèle, bien qu'il eût occupé dans le monde un rang distingué, se perdit en celui du pontife, que rendaient plus célèbre sa dignité, ses écrits, et les grandes œuvres de son zèle.

Le deuxième mémoire de M. Greppo finit par une notice sur sainte Plautilla, sœur de Flavius Clemens, et sur quelques autres grands personnages du même tems, qui n'appartenaient pas à la famille de Domitien, mais qui eurent à souffrir aussi de la cruauté de cet empereur.

Le mémoire qui termine le volume a pour sujet les essais de christianisme tentés par divers empereurs; c'est le tableau de tous les degrés par lesquels a passé la religion de Jésus-Christ avant de s'asseoir triomphante sur le trône des Césars. Les empereurs qui figurent dans ce travail sont Tibère, Adrien, les Antonins, Sevère Alexandre et Philippe. Il est plein d'ailleurs de notions piquantes et donne lieu à de curieux rapprochemens. Ainsi le pieux Antonin, l'illustre philosophe Marc-Aurèle, firent couler le sang des fidèles, tandis qu'un monstre de débauche et de cruauté, Tibère, ménaça de sa colère leurs persécuteurs, et voulut décerner à N.-S. Jésus-Christ des honneurs divins.

Quoique ce projet, rapporté par un assez grand nombre d'auteurs ecclésiastiques, soit tantôt vaguement exprimé, tantôt accompagné de circonstances dont une saine critique ne peut admettre l'authenticité, le fait principal n'en paraît pas moins solidement établi. Il est certain que Pilate adressa à l'empereur, sur les circonstances du jugement et de la mort de l'Homme-Dieu, un rapport très circonstancié, puisqu'il mentionnait le tirage au sort par les soldats romains des vêtemens du Sauveur. Il est certain que, sur ce rapport, Tibère voulut proclamer la divinité de Jésus-Christ, et qu'il ne fut arrêté que par l'opposition du sé-

nat. Cette opposition, dans un corps qu'une dure oppression avait depuis longtems réduit au silence, est un fait tellement extraordinaire, que nous n'hésitons pas à y voir, avec M. Greppo, une intervention particulière de la divine providence. En effet, « Qu'aurait été pour le Dieu d'Israël ce simulacre de culte que » lui préparait la politique de Tibère, décerné par des hommes » qui, dans leur orgueil, encore plus ridicule peut-être qu'il n'é- » tait impie, s'arrogeaient le droit de signer des brevets de divi- » nité, comme on aurait donné celui de bourgeoisie? . . . De » tels hommages étaient trop indignes du seul vrai Dieu pour » qu'il pût les agréer, et il ne permit point qu'on les lui dé- » cernât. »

Veut-on savoir au surplus comment on comprenait à Rome et les chrétiens et le Dieu des chrétiens? Adrien, au rapport de Lampride, avait élevé plusieurs temples qu'il destinait à Jésus-Christ. Ce fait n'a rien que de très vraisemblable, et M. Greppo, avec une rare bonne foi, convient que dans un autre ouvrage, il avait accordé trop d'importance aux argumens purement négatifs par lesquels on l'a combattu. Eh bien! voici comment cet empereur, dans une lettre que Vopiscus nous a conservée, définissait les disciples du vrai Dieu : « Ceux qui honorent Sérapis » sont chrétiens, et ceux qui se disent évêques des chrétiens sont » dévoués à Sérapis. » Alexandre Sévère fut extrêmement favorable au christianisme; comme Adrien il conçut le projet d'élever des temples à son divin auteur, et voici les honneurs qu'il lui rendait en attendant. Il avait placé en grande vénération dans son laraire, ou chapelle domestique, l'image du Christ parmi celle des dieux principaux du paganisme, à côté des images d'Abraham, d'Orphée et d'Apollonius de Tyane. Curieux exemples de la justice et du discernement des Césars! Voilà donc le culte qu'ils octroyaient au Sauveur des hommes, une place dans leur pandœmonium entre un magicien et un joueur de lyre! Combien M. Greppo a raison de dire : « Si le christianisme, de même que les religions idolâtres des nations soumises par le peuple roi, avait pu s'allier, se fondre en quelque sorte avec la religion des maîtres du monde, il eût été reçu sans aucun doute, soit

comme une secte philosophique dont on eût vanté la belle morale, sauf à la laisser, quant à la pratique, à ceux qui s'en seraient accommodés, soit comme un nouveau culte sans inconvénient, propre à satisfaire par la variété, les personnes portées à la superstition; rien n'eût été changé dans les institutions religieuses de l'empire: il n'y aurait eu qu'un Dieu de plus au panthéon romain. Mais il ne pouvait en être ainsi, parce que le christianisme était essentiellement exclusif. Les païens ne tardèrent pas à le reconnaître quand ils eurent vu de plus près les adorateurs du Dieu crucifié; et c'est alors que ceux-ci furent signalés à la haine publique, mis hors de la loi, et persécutés de la manière la plus cruelle, comme ennemis irréconciliables des dieux de l'empire. »

On sait aussi que ces persécutions ne faisaient qu'accroître le nombre des fidèles. Si un fait aussi avéré avait besoin de nouvelles preuves, on en trouverait une irréfragable dans les motifs qui empêchèrent l'exécution du projet qu'avait conçu Sévère Alexandre d'élever un temple à *Jésus-Christ*. Il en fut détourné, dit son historien, par ceux qui ayant consulté les oracles, trouvèrent que si l'empereur accomplissait son projet, tout le monde se ferait chrétien et les autres temples seraient abandonnés. Les progrès du christianisme étaient donc alors assez rapides, assez manifestes pour effrayer les dieux de l'Olympe et pour leur inspirer, à eux ou à leurs prêtres, c'est tout un, de sérieuses alarmes. En effet, les disciples de *Jésus-Christ*, jusque-là obligés de célébrer leurs divins mystères dans les ténèbres, commencent à se montrer au grand jour. Fils d'une mère chrétienne, Sévère Alexandre ne se contentait pas des profanes honneurs rendus à l'Homme-Dieu dans son panthéon domestique. Il professait hautement son admiration pour la morale chrétienne. Il faisait passer dans l'administration de l'empire des réglemens empruntés à la discipline de l'Église. S'il n'éleva pas de temples à *Jésus-Christ*, il permit du moins que les fidèles en construisissent eux-mêmes, et leur rendit, par un rescrit impérial, l'accomplissement de cette œuvre sainte plus facile. Après sa mort, notre divine religion subit encore bien des vicissitudes; mais ni la persécution

sanglante de Maximin, ni le christianisme ignorant et corrompu de Philippe ne purent arrêter son élan. Gallien fit cesser les poursuites suscitées par Valérien son père, et rendit aux fidèles, par un édit spécial, les églises qu'on leur avait enlevées. Bientôt on vit, sous le règne de Constance Chlore, un fait dont il n'y avait eu jusqu'alors aucun exemple, les apostats disgraciés par l'empereur, et ceux qui, fermes dans la foi, avaient refusé de sacrifier aux idoles, investis de toute sa confiance. A Constance succéda son fils Constantin qui arbora la croix sur l'étendard de l'empire. Toutefois, ce prince n'eut peut-être de plus que son père, que le nom de chrétien; et l'on en peut dire autant de tous ses successeurs jusqu'à Théodose. A l'appui de ce jugement, M. Greppo rappelle le titre de souverain pontife, que les empereurs conservèrent jusqu'à Gratien, l'autel de la Victoire, si odieux aux chrétiens, les monnaies empreintes encore très fréquemment de symboles du paganisme. Ajoutons à ces preuves un fait moins connu, mais non moins significatif, qui est particulier à Constantin. Aurelius Victor raconte que cet empereur se fit élever des statues d'or et d'argent dans les principaux endroits de l'empire, et qu'il institua en Afrique un collége de prêtres en l'honneur de la *gens Flavia* dont il se disait descendu. Ce culte idolâtre de la famille Flavienne existait encore sous Constance en 340, ainsi que le prouve une inscription publiée par Gruter et reproduite par Morcelli [1].

Nous le répétons en terminant, il est rare de rencontrer un livre où l'intérêt soit aussi vif et aussi bien soutenu que celui dont nous venons de rendre compte. Il nous semble que l'histoire de la religion chrétienne à Rome, durant les quatre premiers siècles, forme dans l'histoire ecclésiastique un épisode assez beau, assez important, pour mériter d'être raconté et discuté à part. Cette méthode aurait plusieurs avantages; elle fixerait les incertitudes du grand nombre des fidèles, sur des questions controversées, telles que le voyage à Rome et le supplice de saint

[1] *Rech. sur la régence d'Alger*, par M. Dureau de la Malle, pages 27 et 28.

Pierre ; elle contribuerait à glorifier notre sainte religion, en mettant mieux au jour les hommages qu'elle arrachait, par son caractère divin, à ses plus ardens ennemis. Enfin, les luttes sanglantes des fidèles aux prises avec le paganisme expirant, leur constance héroïque sous les yeux même de leurs persécuteurs, seraient une source d'édification et d'encouragement pour nos ames tièdes et dégénérées. Puissent ces réflexions inspirer à M. Greppo, si bien préparé à un travail de ce genre par ses études antérieures, le désir d'entreprendre un ouvrage dont la religion et la science retireraient à notre avis un égal avantage !

H. Géraud.



Correspondance.

Ormois, le 21 *novembre* 1840.

MONSIEUR,

De la prétention de M. Leroux de faire sortir le christianisme de l'Orient païen; — renouvelée de Celse. — Réponse d'Origène. — Doutes sur l'*Epinomis* de Platon. — Discussion grammaticale sur le texte de Platon, où il est parlé de la Trinité.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'article *sur le Panthéisme* que vous venez de publier dans vos *Annales* [1]; il m'a suggéré quelques réflexions que je prends la liberté de vous adresser pour en faire tel usage que vous voudrez.

Je ne connais pas M. Leroux ni ses ouvrages, je n'ai aucune envie de les lire; mais je comprends que son but est de vouloir faire sortir le christianisme des doctrines philosophiques de l'Orient et de la Grèce. Je conçois parfaitement ce calcul des ennemis de la révélation : en s'efforçant de réduire Notre-Seigneur aux proportions de l'humanité, ils veulent lui ravir ce corps de doctrine admirable, et pour le dogme et pour la morale, qui a captivé le monde depuis 18 siècles, et auquel on ne peut rien comparer dans ce que les efforts de l'esprit humain ont produit. Ce système n'est pas nouveau, nous le retrouverions certainement dans tous les premiers adversaires que le christianisme a rencontrés à son apparition dans le monde, si leurs écrits n'avaient pas disparu; mais un seul dont nous avons conservé quelques lambeaux m'en donne la démonstration. C'est Celse que nous connaissons par la réfutation qu'en a faite Origène.

Dans le 6e livre, Celse paraît avoir consacré des pages assez

[1] Voir notre n° 8 ci-dessus, p. 85.

étendues à prouver que ce que nous enseigne l'Évangile avait été beaucoup mieux dit par les Grecs [1].

Origène s'étonne que ce ne soit pas à sa propre philosophie, comme on devrait le croire (celle d'Épicure), que Celse ait emprunté les preuves de cette assertion. C'est surtout à Platon, comme M. Leroux, qu'il a recours. Il en cite un assez grand nombre de passages auxquels Origène, après avoir fait sentir l'évidente supériorité de l'Évangile et sa précision, opposée au langage énigmatique de Platon, ajoute : « Quel homme capable d'apporter » une intelligence même médiocre à ces questions, ne rirait pas » de Celse, non-seulement fût-il chrétien, mais même de toute » autre opinion, en l'entendant dire que Jésus, né et élevé parmi » les Juifs, passant pour le fils du charpentier Joseph, n'ayant » pas appris les lettres, non-seulement celles des Grecs, mais » même *celles des Hébreux*, comme les écrits les plus véridiques » en font foi, a lu Platon [2] ? »

Après avoir épuisé les preuves tirées de Platon, Celse compare nos doctrines et nos saints livres avec les doctrines *mitraïques*, *ophianiques* et autres, comme M. Leroux. Mais revenons à ce dernier et au tems présent.

Il y a longtems que le langage énigmatique de Platon, dans les parties où il se livre à une métaphysique indéfinissable, m'a rebuté, et je suis parfaitement d'accord avec vous qu'on ne peut admettre aucun rapprochement entre les dogmes clairs et formels du christianisme et cette ténébreuse doctrine où l'on peut voir tout ce qu'on veut, parce qu'on n'y voit rien. Ce qui

[1] Φάσκων βέλτιον αὐτὰ παρ' Ἕλλησιν εἰρῆσθαι, καὶ χωρὶς ἀνατάσεως καὶ ἐπαγγελίας τῆς ἀπὸ Θεοῦ, ἢ υἱοῦ Θεοῦ. l. vi, p. 275, éd. de Cambridge.

[2] Τίς δ' οὐκ ἂν, καὶ μετρίως ἐφιστάνειν τοῖς πράγμασι δυνάμενος, τὸν Κέλσον γελάσαι, οὐ τῶν πιστευόντων τῷ Ἰησοῦ μόνον, ἀλλὰ καὶ τῶν λοιπῶν ἀνθρώπων, ἀκούειν ὅτι Ἰησοῦς, ὁ παρὰ Ἰουδαίοις γεγεννημένος καὶ ἀνατεθραμμένος, καὶ Ἰωσὴφ τοῦ τέκτονος νομισθεὶς εἶναι υἱὸς, καὶ μηδὲ ΓΡΑΜΜΑΤΑ μεμαθηκὼς, οὐ μόνον τὰ Ἑλλήνων, ἀλλ' ΟΥΔΕ ΤΑ ΕΒΡΑΙΩΝ, ὅπερ καὶ αἱ φιλαλήθεις μαρτυροῦσι γραφαὶ τῶν περὶ αὐτὸν, ἀνέγνω Πλάτωνα ; l. vi, p. 286.

frappe là dedans, c'est que le mot λόγος, qui joue un si grand rôle dans le christianisme, s'y trouve ; mais ce mot a tant d'acceptions en grec, que c'est un vrai Protée. De plus il arrive souvent que les copistes l'ont introduit mal à propos, à cause de la fréquence de son retour ; toutefois, ne le contestons pas à Platon qui l'emploie souvent, mais dans un sens qui n'est pas toujours le même, ni toujours clair. Je veux examiner autre chose :

La certitude que l'*épinomis* soit de Platon est-elle bien établie ? les Allemands l'ont mise au doute ; et quoique je blâme en général leur pyrrhonisme qui finirait par ne nous laisser que des pseudonymes dans les monumens de la littérature grecque qui sont parvenus jusqu'à nous, cependant l'*épinomis* a bien certains caractères qui me le rendent suspect. Je ne veux pas traiter ici cette question, ce n'est pas le lieu, et je ne suis pas préparé pour cela. Je me bornerai à discuter l'*arrangement grammatical* de la citation qui se lit au bas de la page 95 des *Annales*.

Je soutiens qu'il y a une lacune dans la seconde phrase qui ne finit pas ; et qu'il n'est pas ici question d'un λόγος *unique*, mais d'*un* entre tous les autres, qui se distingue d'eux en ce qu'il *est le plus divin*, ὃν ἔταξε λόγος, ὁ πάντων θειότατος, ὁρατόν. A qui se rapporte πάντων, sinon à λόγων sous-entendu ? Le génie de la langue grecque ne permet pas de supposer un autre *substantif* ; et quel qu'il fût il ferait disparaître cette *unité* du *Verbe* qui nous est propre. Cependant examinons la phrase entière :

Πάντες δὲ δὴ πάντας λέγωμέν τε καὶ φῶμεν ἀδελφούς τε εἶναι καὶ ἐν ἀδελφαῖς μοίραις, καὶ τιμὰς ἀποδιδῶμεν, μὴ τῷ μὲν ἐνιαυτὸν, τῷ δὲ μῆνα, τοῖς δέ, μήτε τινὰ μοῖραν τάττωμεν μήτε τινὰ χρόνον, ἐν ᾧ διεξέρχεται τὸν (et non τοῦτον) αὑτοῦ (au lieu de αὐτοῦ) πόλον, ξυναποτελῶν κόσμον ὃν ἔταξε λόγος, ὁ πάντων θειότατος ὁρατόν. t. 2, p. 986.

Ici évidemment finit le sens, mais il est incomplet ; car il n'est question ensuite que de celui qui se livre à la contemplation de ce monde visible. Montrons-le par la traduction :

« Disons et affirmons donc qu'ils sont tous frères et dans
» des conditions fraternelles ; puis rendons-leur des honneurs,
» non pas en attribuant à celui-ci l'année, à celui-là le mois ; à
» ces troisièmes nous ne leur accordons, ni une part, ni un

» tems dans lequel chacun parcourt son orbite, accomplissant » le monde visible tel que l'a ordonné un Verbe, le plus divin » de tous. » La seconde incise manque visiblement. En effet, Platon dit qu'il faut leur rendre des honneurs, non pas ceux qui leur partagent les attributions de l'année, du mois pour les uns, l'absence d'attributions pour les autres ; mais... il reste à savoir quels sont les honneurs qu'il veut qu'on leur accorde.

Qui ne voit qu'il n'est question ici que d'astronomie, et Dieu sait quelle astronomie! beaucoup plus puisée dans l'imagination de Platon que dans les observations. Je doute qu'Hipparque eût trouvé là des matériaux pour l'avancement de la science. Mais les esprits ténébreux s'extasient devant ces belles lignes; je leur abandonne cette félicité : je n'aime que ce que je comprends et je ne comprends que ce qui est parfaitement clair :

Di benè fecerunt, inopis me quodque pusilli
Finxerunt animi. Hor. sat. I, IV. 17.

J'aurais bien d'autres choses à vous mander. Je diffère un peu avec vous, Monsieur, sur la question de la Rédemption, qui n'a pas été la continuation pure et simple de l'œuvre de Moïse, mais un renouvellement de l'univers : « Voilà que je fais toutes choses » nouvelles [1] ; — nous sommes dans le Christ une nouvelle créa» ture ; les choses anciennes disparaissent, voilà que je fais tout » nouveau [2] ; » ce qui n'est pas la continuation pure et simple de la loi de Moïse; lisez le chap. 5e de saint Matthieu : « Vous avez » entendu dire par les anciens, etc., et moi je vous dis, etc., etc. » Je parle de tout cela dans ma brochure que je vous offrirai ; je suis, avec Lactance, de l'avis que, ni J.-C. n'a connu Platon contre l'opinion de Celse et de M. Leroux, ni Platon n'a connu la traduction juive, ni les livres saints des Hébreux. Vous me trouvez un peu hérétique et fort ignorant; si l'Église me condamne je me soumettrai.

Recevez, M. l'expression de ma considération distinguée.

SÉGUIER DE SAINT-BRISSON.

[1] Ἰδοὺ καινὰ πάντα ποιῶ. Apoc., XXI, 5.
[2] Ὥστε εἴ τις ἐν Χριστῷ, καινὴ κτίσις. Τὰ ἀρχαῖα παρῆλθεν, ἰδοὺ γέγονε καινὰ τὰ πάντα. II, Cor., V, 17.

Archéologie chrétienne.

DE L'UTILITÉ
DES ANCIENS MONUMENS CHRÉTIENS
EN FAVEUR DES ÉTUDES BIBLIQUES.

Deuxième et dernier article.

Monumens prouvant l'authenticité des quatre évangiles.

Après avoir cité dans le premier article le sentiment de tant d'hommes célèbres[1], nous allons exposer notre opinion sur le secours que l'on peut retirer, pour la critique biblique ou ecclésiastique, des monumens, soit en peinture, soit en sculpture, des anciens chrétiens. Et d'abord nous avons jeté les yeux sur les trois vases de verre édités par Buonarotti[2], et représentant un *aron*, c'est-à-dire une *arche* ou *armoire* dans laquelle, dès les anciens tems, les Hébreux conservaient leurs livres sacrés[3], et dans laquelle aussi les anciens chrétiens eux-mêmes, qui ont imité en plusieurs choses les coutumes des Hébreux, conservaient leurs livres sacrés, comme nous le voyons par une mosaïque de Ravenne, datant de l'an 440, publiée par Ciampini[4], ainsi que

[1] Voir cet art. au n° 11, ci-dessus, p. 354.

[2] *Osservasioni sopra alcuni frammenti di vasi antichi di vetro*, pl. 2, n° 5 et pl. 3. Voir aussi une semblable représentation dans Cosmas, apud Montfaucon, *Collect. nova*, t. II, p. 28.

[3] Buonarotti, *vetri*, etc. p. 20, 21.

[4] *Vetera monimenta*, t. 1er, p. 227, pl. 66,

par d'autres documens[1]. Cette interprétation est d'ailleurs confirmée par quelques paroles des anciens écrivains ecclésiastiques ; ainsi Tertullien[2] disait du livre d'Énoc, qu'il n'est pas reçu dans l'*armoire* des juifs ; saint Épiphane[3] et saint Jean-Damascène[4] disaient des livres apocryphes ou non agiographes, qu'ils n'étaient point placés dans le *coffre* ou l'*arche* du Testament. Quant à ce qui concerne les trois vases de verre dont j'ai parlé, j'ajouterai que l'un d'eux représente les *cornes* des volumes sacrés, que les Septante appellent κεφαλίδες ou *chapitres*[5], et un autre le *voile* qui, aujourd'hui encore, sert à couvrir les saints livres dans les armoires des juifs.

Deux autres vases de verre chrétiens, que l'on trouve aussi dans Buonarotti[6], nous offrent les *quatre évangiles*, figurés par quatre volumes ou livres[7]. Il existe également un autre vase de

[1] Saint-Paulin (*Épist.* 32 de l'édition de Vérone, ou 12 des autres édit.) fait entendre que les livres sacrés étaient déposés dans des *secrétaires* placés aux deux côtés de l'autel. Cependant on les gardait aussi dans des pièces séparées et dans des bibliothèques particulières. Voici, en effet, ce que nous lisons dans les *actes de St. Munatius Félix*, martyr sous Dioclétien (saint Augustin *contra Crescon.*, l. III, c. 29, et Baronius, an. 303): *On parvint jusqu'à la bibliothèque, mais on y trouva les armoires vides*. Au reste, l'un des exemplaires des saints Évangiles demeurait toujours sur l'autel, selon le témoignage d'Eusèbe (*Hist. eccl.*, l. VII, c. 15), et d'après quelques mosaïques de Ravenne, publiées par Ciampini. (t. Ier, c. XVI, pl. 70, p. 132).

[2] *De habitu mulier.*, c. 3.

[3] *De ponder. et mens*, c. 4.

[4] *De fide orthod.* l. IV, c. 17. Saint August. *De civit. Dei*, l. XV, c. 23, n° 4.

[5] *Arch. bibl.*, c. III, n° 6.

[6] Ouvrage cité, pl. 8, n° 1, et pl. 14, n° 2.

[7] Ciampini (*veter. monim.*, t. Ier, p. 193-194), reconnaît sur plusieurs ouvrages en mosaïque, les quatre évangélistes figurés avec leurs symboles. Mais aucun d'eux n'est très-ancien : on pourrait au plus les faire remonter jusqu'au 6e siècle; mais peut-être sont-ils tous postérieurs au 10e. Le sarcophage qui existe encore dans les cryptes de l'Eglise de Saint

verre[1] et plusieurs sarcophages[2] qui représentent Jésus debout sur une montagne d'où descendent quatre fleuves, symboles des quatre Évangiles[3], qui, sortis de la source des eaux vives de Jésus, ont été répandus sur toute la terre par le canal des apôtres. Il est évident que tous les monumens de ce genre sont un témoignage de l'antique foi de l'Église, qui n'admettait ainsi que la divinité de nos quatre Evangiles au milieu de tant d'autres apocryphes.

Monumens prouvant l'authenticité de quelques livres de l'Écriture rejetés par les protestans. — Les trois enfans dans la fournaise. — La chaste Susanne. — Daniel. — Tobie. — Les Machabées.

Pour ce qui regarde le *canon biblique* lui-même, ou seulement l'autorité de quelques-unes de ses parties, ou celle même des livres deutéro-canoniques, les monumens dont nous traitons sont d'une immense utilité : ainsi nous voyons les trois enfans dans l'attitude de la prière et paraissant chanter l'hymne : *Bénissez le Seigneur*, sur quelques sarcophages[4] que Labusi ne craint pas de rapporter au 3e siècle[5], sur quelques peintures[6]

Zenon à Vérone, et qui représente les quatre évangélistes, avec leurs symboles, ne me semble pas antérieur au 8e siècle. Quant à la pierre qui formait le devant d'un vieil autel, conservée dans les cryptes de Sainte-Marie *in organis*, et qui représente les quatre évangélistes avec leurs attributs symboliques, je la croirais du 14e siècle.

[1] Buonarotti, *ouvrage cité*, pl. 6, n. 1. Voir aussi quelques *mosaïques*, dans Ciampini, t. 1er, pl. 39 et 76.

[2] Bottari, *Rome souterr.*, pl. 16, 21, 22, 23, etc. Le sarcophage de la pl. 23, à cause de son élégance artistique, me paraît appartenir au 3e siècle.

[3] Voir St. Cyprien, *epist.* 83, *ad Jub.*; Theodoret, *in psal.* 45; et Béde, *in Gen.* II.

[4] Bottari, *ouvrage cité*, pl. 41 et 87. Le même sujet est représenté sur quelques tombeaux grossiers conservés dans le *Musée de Benoît XIV*. Quant au sarcophage de la planche 41 de Bottari, où l'on voit trois enfants debout, les mains étendues et la tête nue, il importe de remarquer la conformité de leur position avec le langage de Tertullien, qui dit des premiers chrétiens, qu'ils priaient *les mains étendues*, parce qu'ils les ont *innocentes*, et *la tête nue*, parce qu'ils ne rougissent pas.

[5] *Lettres* déjà citées.

[6] Bottari, *ouvrage cité*, pl. 59, 143, 149, 186; je pourrais y ajouter les planches 148 et 158. Voici ce que m'écrivait Labusi, sur la 59e : « Consi-

que ce savant archéologue croit être de la même époque [1], et sur un vase en verre édité par Boldetti [2]. Ainsi encore la chaste Suzanne, placée entre les deux vieillards impudiques, est représentée comme modèle de pudicité et de foi, sur un sarcophage publié d'abord par Buonarotti [3], et depuis par Bottari [4]. Je pourrais citer également deux autres sarcophages de la collection du même Bottari [5]; mais, à mon avis, ils ne représentent pas Suzanne au milieu des deux vieillards impudiques : j'ai cru plutôt reconnaître une illustre femme ensevelie dans ces sarcophages et introduite dans l'assemblée céleste, entre les apôtres Pierre et Paul [6].

Daniel offrant sa pâtée au dragon est représenté sur un sarcophage du recueil de Bottari [7], que Labusi [8] attribue au 3e siècle ou au commencement du 4e, et sur un sarcophage grossièrement sculpté, conservé à Saint-Jean dans la vallée, à Vérone, et publié par Maffei [9]. Daniel respecté par les lions, dans l'attitude de la prière, ou peut-être même venant de recevoir sa nourriture par les mains d'Habacuc, se voit sur le sarcophage de Junius Bassus [10], sculpté en l'an 359; sur un autre publié par d'Agincourt [11], et supposé du 4e siècle; sur un autre de la collection de Bottari [12]

» dérez de grâce le mouvement des figures, leurs contours et leurs dra» peries, et dites-moi si elles n'ont pas été étudiées d'après les originaux » de l'époque la plus heureuse de l'art.»

1 *Lettres citées.*

2 *Cemeteri.*, p. 197-198.

3 *Vetri*, p. 1 et 5.

4 T. III, p. 201 et *préface* du même volume, p. XIX.

5 Planche 32 (corrigez 31) et 85; consultez aussi les pl. 85, 87, 135 et 136.

6 Consultez Bottari lui-même, t. II, p. 99 et t. III, p. 37, et Raoul Rochette, *Tableaux des catacombes*, p. 166.

7 *Rome souterr.*, pl. 14. Ce monument fait partie du *Musée de Benoît XIV*; mais le travail est médiocre.

8 *Lettres citées.*

9 *Mus. veron.* p. 484, et *Verona illust.* part. III, c. 3.

10 Bottari, pl. 16.

11 *Histoire de l'art (sculpture)*, pl. V.

12 *Rome souterr.* pl. 15.

et que je croirais de la même époque ; sur un autre encore mis au jour par Bottari[1] d'abord, ensuite par Nicolas Ratti[2] ; ce sujet se trouve en outre sur trois sarcophages de Bottari[3], dont le mérite artistique et l'âge sont peut-être inférieurs aux précédens monumens ; sur un cippe du musée municipal de Brescia, attribué par Labusi[4] au 4e siècle, et dont les lames d'airain ornées de sujets sacrés ont été publiées par plusieurs archéologues[5], et enfin dans quelques peintures copiées par Bottari[6], et que[7] Labusi croit du 3e siècle[8].

[1] *Ouvrage cité*, pl. 49.

[2] Le célèbre Nicolas Ratti, *dans sa Dissert. sur un ancien sarcophage chrétien* dans les *actes de l'Acad. rom. d'archéol.*, t. IV, p. 51, a cherché à prouver que le sarcophage de la pl. 49 de Bottari est le tombeau *bisôme* (ou à deux corps) de *Petronius Probinus* et de *Sextus Probus*, son fils, et que sa sculpture approchant de l'an 360, est l'œuvre d'un *Acatius*, qu'il conjecture être aussi l'auteur du sarcophage de Junius Bassus. Ce sarcophage extrait du cimetière de Ste Lucine est dans la *basilique Libériane* ; celui de Junius Bassus est) dans les cryptes de la basilique du Vatican. Sur l'un comme sur l'autre, Daniel parmi les *lions est représenté les mains élevées*.

[3] Bottari, *Rome souterr.*, pl. 84, 89, 132. J'ai étudié tous ces sarcophages dans le *Musée chrétien de Benoît XIV*, et je me suis assuré que Bottari leur a donné un style trop élégant dans ses gravures.

[4] *Lettres citées*.

[5] Buonarotti, *vetri*, pl. 1. Bottari, *Rome souterr.* t. II, p. 26. Mamachi *Antiquit.*, t. I, p. 185.

[6] Bottari, *Rome souterr.*, pl. 61, 118, 122, 143 et 186. Labusi, dans l'une de ses lettres, m'adressait les remarques suivantes, sur les planches 143 et 186 : « Parfois le peintre de la planche 186 est supérieur, sous le » rapport de l'art, à la peinture de la planche 143 ; mais ici nous avons » l'épigraphe d'Abentia, parfaite de style, et sans aucune de ces erreurs » orthographiques, qui étaient si communes dans les 4e et 5e siècles. Les » défauts de l'artiste se trouvant ainsi compensés par le mérite de l'auteur » de l'inscription, nous sommes en droit d'assigner une plus haute date » à ce monument. »

[7] Je serais d'avis d'en dire autant des planches 101 et 126, dont l'âge me paraît le même.

[8] Dans les *Lettres* que j'ai eu tant d'occasions de citer, le même arché-

Il y a lieu ici de rappeler que Constantin, selon le récit d'Eusèbe[1], avait fait élever au milieu de Constantinople un monument d'airain qui représentait Daniel respecté par les lions; et que c'est à d'autres représentations de ce genre que faisait allusion l'impiété de Celse[2], comme le supposait Buonarotti[3].

Le jeune Tobie portant un poisson à la main, nous est représenté sur un verre de Boldetti[4] et sur une peinture de Bottari[5], ouvrage du 3e siècle, selon Labrusi[6]. Nous voyons aussi le même Tobie accompagné d'un ange orné de ses ailes, sur une autre peinture recueillie par d'Agincourt, qui la croit du 2e siècle ou d'une époque qui en approche[7].

C'est le martyre des sept Machabées avec leur mère, plutôt que celui de sainte Symphorose ou sainte Félicité avec ses sept fils, que Buonarotti[8] a cru reconnaître sur un verre antique. Son opinion est motivée par l'extrême jeunesse de l'un des sept enfans.

Les apologistes des livres deutéro-canoniques peuvent[9], pour

loge m'écrivait : « Si les peintures, les sculptures et les verres, quand on » les examine sans prévention, démontrent par le costume des person» nages, par la composition des sujets et la manière artistique, que l'his» toire des trois enfans commença à être exposée aux regards des fidèles » à partir de la fin du 4e siècle, pourquoi ne tirerions-nous pas des con» séquences analogues des monumens de ce genre où nous voyons Da» niel au milieu des lions ? »

[1] *Vie de Constantin*, l. III, c. 49.

[2] Origène *contre Celse*, l. VII, n. 57. Edit. de Cambridge. p. 368. Nous avons cité plus haut les paroles de *Celse*, p. 362.

[3] *Vetri*, p. 18.

[4] *Cimiter.*, p. 97.

[5] Planche 65.

[6] *Correspondance* déjà citée.

[7] *Histoire de l'art (peinture)*, pl. 7.

[8] *Vetri*, pl. 20, n° 1.

[9] Saint Paulin de Nole, parlant des peintures dont il avait lui-même orné le tombeau de saint Félix, s'exprime ainsi (*Nat. X*) :

Quæ sunt dextra, lævaque patentes
Binis historiis ornat pictura fidelis;
Una sanctorum complet gesta sacra virorum,
Job qui vulneribus, tentatus lumine Tobias;

fortifier leur autorité, tirer d'admirables argumens de ces monumens, et d'autres semblables. Les sujets dont nous parlons se trouvent, en effet, mêlés sur ces anciens monumens chrétiens à d'autres histoires tirées des livres divins [1].

Monumens conservant les portraits du Christ, de la sainte Vierge et des apôtres Pierre et Paul.—Preuves de la primauté de Pierre.

Nous trouvons une *iconographie sacrée*, c'est-à-dire plus particulièrement chrétienne, comme les images de Jésus-Christ, de la bienheureuse Vierge, de saint Joseph et des saints apôtres Pierre et Paul, sur les sarcophages chrétiens antiques, sur les peintures des vieux cimetières et sur les vases de verre peint. L'image du Christ, comme si elle était copiée sur un type original, est toujours figurée de la même manière, le visage sans barbe, encadré dans une large chevelure, et brillant par cette grâce et cette ma-

Ast aliam sexus minor obtinet, inclyta Judith,
Quæ simul et regina potens depingitur Esther.

[1] On ne voit jamais ni sur les sarcophages, ni dans les peintures des anciens cimetières chrétiens, dans le même ordre, les sujets de l'histoire sacrée mêlés de faits profanes ou ecclésiastiques. Si parfois on rencontre dans ces tableaux (Bottari, pl. 63 et 71) l'image du Christ sous les traits d'Orphée, ce n'est là que du symbolisme. C'est que le Christ, comme le disait saint Clément d'Alexandrie (*Protrept.*) et Théophile d'Antioche, est, en quelque sorte, le véritable Orphée qui a apprivoisé les bêtes sauvages. Les sujets du cimetière de Saint-Callixte, cités par Bottari (t. III, p. 110 et 218) et quelques autres également païens, ne doivent être pris que dans un sens figuratif et appartiennent à un artiste chrétien. C'est ainsi, par exemple, qu'il faut interpréter pour le renversement des idoles, par le moyen de la prédication apostolique, les travaux d'Hercule qui sont sculptés sur la chaire qui appartint peut-être d'abord au sénateur Pudens, et qui, ayant été donnée par lui à saint Pierre, est encore aujourd'hui un objet de vénération dans la grande basilique de Saint-Pierre de Rome. Voyez sur ce sujet, François-Marie Phœbus, *Dissert. de identitate cathedræ*, etc., Rome, 1660, in-8°. P. Bonanni, *De basilicâ Vaticanâ*, p. 131. Marangoni, *delle cose gentilesche*, p. 49, et le célèbre Wisemann, *Saggio critico sul raggueglio di lady Morgan, rispetto alla cattedra di S. Pietro*, Roma 1832.

jesté qui captivait les regards de la foule [1], telle enfin que nous la représentent quelques vieux auteurs [2]. Plusieurs des sarcophages [3] et des peintures édités [4] par Bottari ne nous donnent cette image que sous des traits pareils. Nous sommes persuadé que ces modèles ou leurs copies étaient sous les yeux des Léonard, des Raphaël et des Annibal Carrache, quand ils ont donné au Christ les formes que nous lui voyons dans leurs tableaux.

Quant à ce qui regarde l'image de la bienheureuse Vierge, je crois qu'on doit regarder comme antérieure à tous les tableaux qui la représentent, la peinture que Bottari (pl. 176) a tirée du cimetière de sainte Priscille, ou plutôt celle que cet écrivain [5] a copiée dans le cimetière de Saint-Callixte [6]. Dans la première, Marie, pleine de modestie, est assise sur un siége, et a devant elle l'ange Gabriel, dans l'attitude d'une personne qui parle; dans la seconde, le Christ et la Vierge sont assis sur un trône [7].

[1] S. J. Chrysostome, *in Matth.* VIII, 18. *Hom.* 27 ou 28 et *in Ps.* 64. S. Jérôme, *epist. ad Princip.* et *in Matth.* 9 et 21. Orig. *contre Cels.* l. VII, n. 76. Pamelius, *nota* 184 *in Apolog. Tertul.*; Trombell. *De cultu sanct.* t. II, part. 2. *Dissert.* XI, c. 30, 35, 36. Bottari, *Rome souterr.*, t. I, p. 195, 196, Buonarotti, *vetri*, p. 25, 54, 59. *Bible de Vence*, *Dissert.* en tête d'Isaïe.

[2] *Vetri* de Buonarotti, p. 59.

[3] Bottari, pl. 21, 25. Nicol. Ratti, *Dissert. citée.*

[4] Pl. 70, 117. Labusi, *corresp. citée.* Raoul Rochette, *Tableaux des Catacombes*, p. 260, 262, appelle cette image *la plus ancienne et la meilleure.* Voir cette image et trois autres dans les *Annales*, t. VIII, p. 384.

[5] T. III, p. 218.

[6] Voir cette figure et la suivante dans les *Annales*, t. IX, p. 80. On peut aussi consulter sur ce sujet l'image de Marie, qui se trouve sur les deux magnifiques sarcophages de Bottari (pl. 22 et 38), et Raoul Rochette, *Tableaux des catacombes*, pl. 5.

[7] S. Ambroise, *De virginit.* l. II, c. 2, col. 164, parle ainsi de l'extérieur de Marie : « *ut ipsa corporis facies simulachrum fuerit mentis, figura probitatis.* » S. Augustin *de trinit.* l. VIII, c. 8, n. 7, dit *que nous ne connaissons pas le portrait de la vierge Marie*; mais ces paroles ne doivent pas plus être prises à la lettre que les suivantes du même docteur (*ibid.*), parlant de l'image du Christ : « On nous représente la figure du Sauveur » sous une infinité de formes variées, pour nous donner une idée de ses

Puisque nous en sommes aux anciennes images de la Vierge, qu'il nous soit permis de citer ce passage de l'illustre archéologue français Raoul Rochette, contre le sentiment de Basnage[1] : « Il » n'est pas exact de dire, comme l'a soutenu Basnage, qu'on » n'ait commencé à représenter la Vierge qu'après le concile » d'Ephèse ; car, parmi les sarcophages chrétiens du Vatican, où » l'on voit figurée l'adoration des mages, il y en a assurément plus » d'un antérieur à cette époque. Mais ce qui paraît certain, » c'est que pour combattre par tous les moyens qui étaient au pou- » voir de l'Église, l'hérésie de Nestorius, l'image de la Vierge » avec l'enfant sur ses genoux, fut proposée par ce concile à l'ado- » ration des fidèles sous une forme déterminée ; et c'est aussi ce » que les monumens nous apprennent[2]. »

Pour ce qui regarde les images de saint Joseph, époux de la vierge Marie, images que l'on trouve sur les anciens monumens chrétiens représentant l'adoration des bergers ou des mages, je me contenterai de faire une seule remarque; c'est que Joseph s'y

» innombrables pensées ; cependant il est vrai de dire que son extérieur, » quel qu'il fût, était toujours le même. » Si l'on désire des détails plus étendus sur l'image de la Vierge, on les trouvera dans Trombellius (*ouvrage cité*), diss. IX, c. 54, 60.

[1] *Hist. de l'Égl.* l. XIX, c. 1, n° 2, l. XX, c. 1, n° 7 et 10.

[2] *Discours sur l'origine, le développement et le caractère des types imitatifs qui constituent l'art du christianisme*, p. 34. Voyez aussi l'autre remarquable ouvrage du même auteur, intitulé : *Tableaux des catacombes*, p. 263. Cependant il est bon de se tenir en garde contre l'opinion soutenue dans ces deux ouvrages : que l'*Art chrétien doit son commencement aux gnostiques*; les peintures antiques des cimetières chrétiens de Rome, les sarcophages sculptés, les anciens vases de verre peint dont parle Tertullien, et enfin l'histoire de l'hémorrhoïsse, morceau de sculpture cité par Eusèbe (*Hist. eccles.*, l. VII, c. 18), paraissent donner un démenti à ce sentiment. Je n'entends point ici, du reste, faire acte de censeur, mais ne me propose que de rendre hommage à la vérité. Le témoignage d'Eusèbe a trouvé un contradicteur dans Hemichen (*excursus X*); mais cet auteur est dans une erreur manifeste.

voit tantôt chauve[1] et tantôt la tête ornée d'une large chevelure[2].

On peut voir les saints apôtres Pierre et Paul figurés sur plusieurs sarcophages[3], sur des vases de verre[4] et sur d'autres tableaux[5] sous l'extérieur que lui ont donné, d'après la tradition antique, l'auteur du dialogue impie intitulé *Philopatris*, et l'auteur des *Actes* apocryphes ou incomplets *de sainte Thècle*, édités par Grabius et depuis par Nicéphore[6]; saint Paul n'est revêtu que d'un manteau court sur un fragment de vase de verre édité par Buonarotti[7], tandis que les autres monumens le représentent avec la tunique et le pallium.

Au reste, sur presque tous les vases de verre[8] où sont représentés les deux apôtres, saint Pierre se trouve à la droite, comme l'a fait remarquer Buonarotti[9]. Il en est de même pour les sarcophages et les vieilles peintures cimétériales. Si tel n'est pas l'ordre que nous présentent les sceaux, ou plombs des bulles pon-

[1] Voyez le sarcophage de Bottari, pl. 86, et le verre de Gorius *Obs. in quatuor vetera christ. monum. quæ exhibent nati Domini præsepe*; à la fin du poème de Sannazar, *De partu virginis*, Florence, 1740.

[2] Bottari, pl. 85, et Allegranza : *alcuni sacri monum. Milanesi-Sarcofago in S. Ambrogio.*

[3] Bottari, *Rome souterr.*, plusieurs planches.

[4] Buonarotti, *vetri*, pl. x, n. 1; xi, 1, 2; xii, xv, n. 1.

[5] Bottari, pl. 16, 19, 21, 23, 24, 25, 28, etc.

[6] *Hist. eccles.* l. ii, c. 37. Il est fait mention des images de S. Pierre et de S. Paul dans Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. vii, c. 18; dans S. Ambroise, *Epist.* 53; dans S. Jean Damascène, *orat.* 2, *De imag.*; dans S. Basile, *Epist.* 260 à Julien l'Apostat; dans S. Augustin, *De hæres.* n. 8 et *De cons. evang.*, l. x. Voyez aussi la *Dissert. sur les images de S. Pierre et de S. Paul*, par Pollidori, Milan, 1834; et Buonarotti, *vetri*, p. 75.

[7] *Vetri*, pl. 16. Pour connaître la forme de ce vêtement, consultez Bottari, t. 1er, p. 49, 72, 123, 161, 164, 204, 205.

[8] Il faut excepter un verre de Boldetti, p. 192 et 197; deux autres verres de Bottari (pl. 198), si toutefois le dessinateur les a traduits fidèlement. On peut consulter sur ce sujet Boldetti lui-même, p. 192.

[9] *Vetri*, p. 77 et pl. 10, 11, 12, 15, n. 1. Voir aussi Bottari, pl. 198 et 199, et Foggini : *De romano divi Petri itinere et episcopatu exercita.* xx, *De antiquissimis fictisque Petri imaginibus*, p. 458.

tificales des premiers siècles, il existe un motif de ce changement qu'il est bon de connaître. En effet, les plombs, ou sceaux des bulles, représentent Paul à la droite de Pierre, comme étant son second en dignité[1]. Bien plus, ces sceaux représentent encore Paul placé devant Pierre, dans l'attitude d'un homme qui parle, comme pour marquer la prééminence de Pierre sur Paul. C'est pour un autre motif, selon nous, que l'on voit dans un ouvrage en mosaïque du chœur de la basilique de Saint-Paul *extra muros*, Paul placé à la droite de Jésus-Christ, et Pierre à sa gauche ; ce motif est, que la basilique où se voit ce dessin est dédiée à l'apôtre des nations[2].

C'est encore avec plus de clarté que d'autres anciens monumens chrétiens représentent saint Pierre comme prince des apôtres et chef de l'Église. Le plus remarquable en ce genre est une *lampe d'airain* trouvée dans des fouilles faites sur le mont Cœlius, et conservée aujourd'hui dans le musée Médicis ; elle a été dessinée et publiée par de la Chausse, par Bellori[3], par Maffei[4], par Sanctès Bertoli[5] et par Mamachi[6]. Cette lampe, qui a la forme d'un navire, représente saint Pierre placé à la poupe et tenant le gouvernail, tandis que saint Paul se trouve à la proue ayant la main droite plus élevée que la gauche, c'est-à-dire dans l'attitude de l'orateur, et conformément au titre que lui donnent les actes des apôtres, *de chef de la parole*[7]. Scipion Maffei s'adressant à Benoît XIV, lui disait[8] : « Ce monument n'a-t-il

[1] Consultez Buonarotti, *vetri*, p. 160, 161. Il faut peut être en dire autant de la lame d'airain éditée par Boldetti, *Cemeteri*, p. 192, 193.

[2] Pour de plus grands détails sur ce sujet, voyez Mamachi, *orig. christ.*, l. IV, c. 2. Buonarotti, p. 145 et 160 ; Bottari, t. III, p. 44 ; Foggini, *lieu cité*, et Kormann, *De triplici annulo*. ss. 18.

[3] *Lucerne*, partie III, pl. 31.

[4] *Musée de Vérone*, en tête de l'épître dédicatoire.

[5] *Lucerne antiche*.

[6] *De' costumi de' primi crist.*, l. 1er, c. 1, ss. 4.

[7] *Act. ap.* c. XIV, 11.

[8] *Mus. Veron.* épître dédicatoire. Voir aussi *Véron. ill.* 3e partie, c. 3, p. 59.

» pas, pour établir la primauté de saint Pierre sur toute l'Église, » la valeur d'un éloquent volume composé dans les tems anti- » ques[1] ? C'est une démonstration semblable qui nous paraît résulter d'un autre vase de verre édité par Boldetti[2] et Mamachi[3], et sur lequel saint Pierre est figuré, comme un autre Moïse, faisant sortir *de la pierre, qui est le Christ*[4], les eaux qui doivent étancher la soif de tout l'Israël spirituel. La même preuve peut être tirée avec plus d'avantage encore de ce sarcophage de saint Jean dans la vallée, à Vérone, édité par Maffei[5], de l'ouvrage mosaïque du 5e siècle, publié par Ciampini[6], et du vase de verre du musée Kircher qui n'a pas encore été édité[7]. Dans ces trois derniers ouvrages on voit saint Pierre portant les *deux clefs*[8] et saint Paul tenant un *glaive*[9].

[1] Outre Sanctès Bartoli, Maffei et Mamachi, déjà cités, Lamius, *De eruditione apost.*, c. IV, 61; Foggini, *de itinere S. Petri exercit.*, p. 485; Gorius, *Inscript. etruscæ*, t. 1er, p. 68; Nicolaï, *Diss. sull' utilità degli stud. archeol., per le scienze sacre e profane*, dans les *actes de l'Acad.-arch. de Rome*, t. V, p. 21; Raoul Rochette, *Tableaux des catacombes*, 254, pensent que cette lampe démontre éloquemment la primauté de S. Pierre. Le sentiment opposé d'Aloys Polidori ne peut infirmer de pareilles autorités.

[2] *Cemeteri*, p. 191.

[3] *Ouvrage cité*, t. V, p. 294, 296.

[4] I *Cor.*, X, 4.

[5] *Mus. Ver.* p. 484, et *Veron. ill.*, 3e part., c. 3. Raoul Rochette, *Tabl. des catacom.*, p. 202, dit que ce sarcophage est *du premier âge*. C'est par erreur, sans doute, que cet archéologue émet plus loin une opinion contraire, p. 268.

[6] *Veron. ill.*, 3e part., c. 3; p. 59.

[7] *Musei Kircheriani inscriptiones* que j'ai publiées à Milan, 1837, p. 98.

[8] Il est évident que les clefs dans les mains de S. Pierre ne sont que le symbolisme des paroles de J.-C. *Matth.*, c. XVI, v. 19.

[9] Le double glaive fait allusion aux paroles de S. Paul (*Hebr.*, c. IV, v. 12; ou I *Cor.*, c. XVI, 22; et *Galat.*, c. I, v. 9.

Particularités de la vie de J.-C. conservées dans les anciens monumens chrétiens.—Le bœuf et l'âne de la Bible.— Les trois mages.— L'ânesse. —Le tribunal de Pilate.—Le crucifiement.

Quelques particularités de la vie de J.-C., dont les quatre évangiles ne parlent pas, mais qui ont été recueillies des traditions ecclésiastiques, nous sont représentées par les mêmes monumens chrétiens. Ainsi le bœuf et l'âne, entre lesquels naquit le Sauveur, se voient dans le musée Borgia de Vellétri, sur un vase de verre édité par Arevale[1]; sur un autre vase du même genre du musée Victorien, aujourd'hui du Vatican, dessiné par Gori[2]; sur un autre antique publié par Allegranza[3]; sur plusieurs sarcophages[4], que Benoît XIV croyait avec raison antérieurs au 5e siècle[5]; sur d'autres anciens monumens chrétiens, rappelés par Labusi[6]. Plusieurs saints Pères, du reste, font mention de ces monumens[7].

Quant aux *trois* mages qui vinrent offrir à Jésus enfant l'or, l'encens et la myrrhe, on peut les voir représentés sur plusieurs

[1] *Notes* sur les poèmes de Prudence, t. II, p. 374.

[2] *Observationes in quatuor veter. christ. monum.*, etc., à la fin du poème de Sannazar *De partu virginis*. Voir aussi Victorio, *Spiegazione*, etc., p. 64, pl. 2, n. 1.

[3] *Numus æreus vet. christ.* p. 41.

[4] Bottari, pl. 22, 38, 85; Bartoli, *Dissert. sul sarcofag. Anconitano di Fl. Gorgonio*; et Gori, *ouvrage cité*, c. VII.

[5] *De festis D. N. J. C.*; Raoul Rochette (*Tabl. des catacomb.*, p. 218) a aussi voulu représenter (pl. n. 5) ce fragment du sarcophage édité par Bottari (pl. 22); il dit que c'est un *fragment d'un des plus beaux sarcophages chrétiens*. Le même archéologue (p. 263) mentionne le sarcophage de la planche 38 de Bottari, comme étant d'un *style et d'un travail qui annoncent la meilleure époque de l'art chrétien*. Ce dernier monument se voit encore dans le musée du Vatican de Benoît XIV.

[6] *Fasti della chiesa*, 25 dic., p. 545.

[7] Sur le bœuf et l'âne qui entouraient la crèche où naquit le Sauveur, consultez Trombelli, *De cultu sanctorum*, t. II, part. 2, dissert. IX, c. 37, 39, 41.

sarcophages édités par Bottari[1]. Sur quelques-uns de ces monumens[2] l'enfant Jésus est encore couché dans la crêche, ou repose, enveloppé de langes, entre les bras de Marie[3]; sur d'autres, au contraire, il est un peu plus grand et se tient déjà debout sur les genoux de sa mère. Les premières sculptures de ces sarcophages supposaient que les mages étaient venus adorer Jésus aussitôt après sa naissance; les seconds croyaient que c'était un peu plus tard. Ainsi, dès les premiers tems, cette question se trouvait dans l'état où elle est aujourd'hui parmi les interprètes de l'Évangile[4].

Les mages, sur ces monumens, sont coiffés du bonnet phrygien et portent une longue tunique; parfois même ils ont des éperons aux pieds et des chevaux auprès d'eux. Tous les trois ont le costume des voyageurs asiatiques, et ne représentent pas, comme ailleurs, l'Asie, l'Europe et l'Afrique. Celui de ces monumens où les mages sont ainsi représentés est, entre autres, la mosaïque de saint Apollinaire *in classe* de Ravenne, publié par Ciampini[5].

D'autres monumens nous représentent Jésus faisant entrée à Jérusalem, monté sur une ânesse suivie de son poulain[6].

Quelques autres de ces monumens[7] nous représentent le lieu où Pilate tenait son tribunal, lieu appelé *Gabatha*, ou *élévation* en hébreu, et *lithostroton*, ou *amas de pierres* en grec[8]. On y voit,

[1] Pl. 22, 37, 38, 40, 81, 83 et 193. Voir aussi la planche 82.

[2] Pl. 22, 85, 131 et 193.

[3] Pl. 37, 38, 40, 85, 123 et 82.

[4] Consultez S. Jérôme ou Eusèbe, *Chroniq.* et Epiphane, *Hérésie*, 30, ss. 29.

[5] *Vetera monimenta*, t. II, pl. 27, p. 96.

[6] Pl. 22, n. 2; 40, 134. Le sarcophage de la planche 22 me paraît appartenir au 3ᵉ siècle.

[7] Bottari, pl. 24, 33, 35. On peut consulter sur ce sujet quelques médailles d'Auguste, de Vitellius et d'autres.

[8] Nous lisons en St. Jean, c. XIX, v. 13 : « Pilate s'assit sur son tribu-« nal (ἐπὶ τοῦ βήματος) dans le lieu qu'on appelle λιθόστρωτον et en hébreu *gabbatha*. Voir Pline, *Histoire nat.* II, 3, et Isidore de Séville, *Étymolog.* XIX, 30.

en effet, une élévation sur laquelle se trouve la chaise curule de Pilate. Celui-ci y est assis, ou se tient près de là, dans l'action de se laver les mains.

Le crucifiement de Jésus n'est représenté sur aucun des sarcophages, verres ou peintures des quatre premiers siècles. Mais toutes les sculptures ou peintures postérieures à ces siècles nous montrent Jésus attaché à la croix non-seulement avec trois clous, mais encore avec quatre[1]. Ce mode de crucifiement se trouve le plus conforme au langage de Plaute[2], de Sénèque[3], de saint Cyprien[4] et de saint Augustin[5], parlant de ce supplice.

Conclusion.

J'aurais pu m'étendre plus longuement sur ce sujet; mais quoique je n'aie fait que l'aborder, je crois cependant en avoir dit assez pour faire comprendre de quelle utilité sont les anciens monumens chrétiens pour la défense et l'interprétation du texte des livres saints. Nous laissons à de plus savans le mérite de faire porter leurs fruits à ces restes précieux[6].

L'abbé Joseph Brunati.

[1] Consultez Gori, *Symbola litteraria*, t. 1er, p. 211. Voir aussi l'exemplaire syriaque de la bibliothèque des Médicis de Florence, écrit en l'an 586. Les peintures qui ornent le texte représentent Jésus-Christ et les deux larrons attachés à la croix par quatre clous. Voir encore d'Agincourt, *Histoire de l'Art* (*peinture*), pl. 27 et t. iv, p. 186 et t. vi, *Sommaire des planches*.

[2] *Mostel.* Actus ii, sc. i, v. 12.

[3] *De vitâ beatâ*, c. 19.

[4] S. Cyprien ou un autre auteur anonyme du *Sermon sur la passion*.

[5] *Tractat.* 108, *in Joan.* n. 82.

[6] Consultez Andres, *Dell' orig. prog. e stato attuale di ogni letteratura*, t. iii, p. 594; et Nicolaï, *Dissert. sull' utilità degli studi*, etc., dans les *actes de l'Acad. arch.* de Rome, t. v, p. 24. Raoul Rochette, *Tabl. des catacomb.*, p. xii, xiii, s'exprime ainsi : « Cette foule de monumens figurés produits dans les premiers siècles du christianisme, sont autant » de témoins fidèles, autant de preuves palpables de son génie, et qui

» nous en montrent la tradition, à partir de son berceau même. Or, c'est
» dans ces archives authentiques de la primitive Église que le clergé de
» nos jours trouverait des armes toujours préparées pour combattre
» l'ignorance et la mauvaise foi de ses adversaires, protestans ou hété-
» rodoxes, qui n'ont presque rien vu et qui n'ont jamais rien appris des
» catacombes de Rome. Comme il y puiserait en abondance des argu-
» mens et des motifs pour confondre les incrédules ou pour intéresser
» les fidèles ! » Consultez le même ouvrage, p. 271, et Maffei, *Veron. illust.* III part., c. 3.

Nécrologie des auteurs morts pendant l'année 1840;

AVEC LA LISTE DE LEURS OUVRAGES, CLASSÉS PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE.

Bardin (le baron Etien. Alex.) 28 octobre. — 66 ans.

Né à Paris en 1774, maréchal de camp. A laissé : *Manuel d'infanterie*, ou Résumé de tous les réglemens, décrets, usages et renseignemens utiles aux sous-officiers. Paris, 1807.—*Mémorial de l'officier d'infanterie*, 1809.—*Examen de la législation sur le service en campagne et dans les places assiégées*, ou Recueil interprétatif de tout ce qui a été publié à ce sujet, depuis 1753 jusqu'à présent. 1814.—*Projet de réglement* d'uniforme de l'armée française, 1818, 3 gros vol. in-fol., avec des planches (non-achevé).—Plusieurs *articles* dans les *Victoires et conquêtes;* — Dans les *Annales des faits et des sciences militaires*, 1818, les articles : *Recrutement, Hygiène;* sur *les adjudans; Réflexions militaires sur l'uniforme*, etc. — Dans le *Spectateur militaire*, 1827, un article intitulé : *Dictionnaire de l'armée de terre*, ou Recherches sur l'art et les usages militaires des anciens et des modernes.

Bigot de Morogues (le bar. Ma. Pi. Seb.), 14 juin.— 64 ans.

Né à Orléans, le 5 avril 1776, mort en chrétien à Paris ; agriculteur, minéralogiste, littérateur. A laissé : *Essai sur l'appropriation des bois* aux divers terrains de la Sologne, 1801. — *Observations minéralogiques et géologiques* sur les principales substances des dép. du Morbihan, du Finistère et des Côtes du Nord, extrait du *Journal des mines*, 1810. — *Essai sur la constitution minéralogique et géologique* du sol des environs d'Orléans, 1810. — *Essai sur la topographie de la Sologne*, 1811.— *Catalogue chronologique* des chutes de pierres et des masses que l'on présume tombées sur la terre (extrait du *Journal des mines*), 1812.— Réimprimé la même année sous le titre : *Mémoire historique et physique sur la chute des pierres*, etc., 1812.—*De l'influence* de la forme du gouvernement sur la gloire, l'honneur et la tranquillité nationale, 1815.—*Mémoire sur quelques impôts arbitrairement répartis*, 1817.—*De l'influence* des arts sur l'opinion publique, 1821.—*Sur l'importance de la solidité des roches* dans la construction des grands monumens, 1822.— *Essai* sur les moyens d'améliorer l'agriculture en France, 1822.— *Influence* des sociétés littéraires, savantes et agricoles, 1823.—*Mémoire* sur l'utilité d'un corps permanent d'ingénieurs agricoles et manufacturiers, 1823. —*Observations générales sur l'influence* de la latitude, de l'élévation, de l'exposition et de la nature du sol des vignobles, 1823. - *De l'influence des récoltes intercalaires* sur les blés qui leur succèdent, 1824. — *De la meilleure méthode* pour opérer économiquement la fermentation vineuse, 1824.— *Notions géologiques générales* sur l'antiquité des couches les plus superficielles de la terre, appliquées à quelques roches des environs d'Angoulême, 1824.— *La noblesse constitutionnelle* (contre l'hérédité), 1825. — *Recherches théoriques et pratiques* de la meilleure méthode pour faire fermenter le vin, le cidre, etc., 1825.— *Politique religieuse et philosophique*, ou Constitution morale du gouvernement, 4 vol. in-8, 1827 (mauvaise utopie philosophique). — *De la préférence* à accorder, en Sologne et dans les sols d'alluvions quartzeuses, à la culture du pin maritime sur celle des pins d'Écosse et Laricio, 1827. — *Cours complet d'agriculture* et d'économie rurale et

de médecine vétérinaire en forme de *Dictionnaire*, en 15 vol., 1836 et années suivantes.—*Recherches des causes de la richesse* et de la misère des peuples civilisés, examiné sévèrement dans le numéro de janvier 1837, de l'*Université catholique*.—Le baron de Morogues, utopiste philosophique pendant sa vie, est mort en bon chrétien.

Biscia (le c. Ant.-Renier), octobre 1839.—70 ans.

Né à Dovadola en Romagne en 1769, célèbre philologue oriental. A laissé : *La storia dei mori et la vita di Solimano*, trad. de l'arabe, in-8. — L'*Opera di Achmet Teifaci sopra le pietre prezioze*.— *Le martyrologue arabe*, traduit de l'arabe.

Blumenbach (J.-Fréd.), janvier. — 88 ans.

Né à Gotha, 11 mai 1752, savant médecin et naturaliste allemand. Il a écrit principalement sur l'anthropologie, l'anatomie comparée, la paléontologie et la zoologie; nous avons donné de nombreux fragmens de ses ouvrages dans les *Annales* (voir aux *tables générales* son nom). Voici la liste de ses ouvrages traduits en français : *Institutions physiologiques*, trad. de M. Pugnet, in-12, Lyon, 1797. — *Manuel d'histoire naturelle*, trad. d'Artaud Soulange, in-12, Metz, 1803.— *De l'unité du genre humain et de ses variétés*, trad. de Fréd. Chardel, in-8, 1805.— *Specimen archeologiæ telluris, terrarumque imprimis hannoveranarum*, dans le tome XVI du *Journal des mines*.—*Lettres sur des graines trouvées dans les bois bituminisés*, dans le tome XVIII du même journal.

Bonald (le vic. L.-Gab.-Amb.), 22 décembre.—84 ans.

Né à Milhau (Aveyron), le 7 fevrier 1756, pair de France, l'un des philosophes les plus distingués de ce siècle, chrétien d'une foi et d'une vertu antiques, écrivain qui a pu se rendre le témoignage qu'il n'avait rien écrit qu'il ne crût utile. A laissé : *Théorie du pouvoir politique et religieux* dans la société civile, démontrée par le raisonnement et par l'histoire, 1796, 3 vol. in-8.—*Essai analytique sur les lois naturelles de l'ordre social*, ou du Pouvoir, du ministère et du sujet dans la société, publié en 1800, sous le nom de *Séverin*, réimp. en 1817, in-8. —*Du divorce considéré au dix-neuvième siècle*, relativement à l'état domestique et à l'état public de société, 1re éd., 1801; réimp. et aug. en 1818, in-8.—*Résumé* sur la question du divorce, in-8, 1801. — Du *Traité de Westphalie et de celui de Campo-Formio* et de leurs rapports avec le système politique des puissances européennes et particulièrement de la France, in-8, 1801.—*Encore un mot* sur la liberté de la presse, in-8, 1814.—*Réflexions sur l'intérêt général de l'Europe*, in-8, 1815.—*Opinion* sur le projet de loi relatif aux journaux, in-8, 1817.—*Opinion* sur les élections de 1817.—*Pensées* sur divers sujets et *Discours politiques*, 2 vol. 1817. *OEuvres complètes*, 12 vol. in-8, 1817-1819. — *Observations* sur l'ouvrage de Mme de Staël, ayant pour titre : *Considérations sur les principaux événemens de la révolution française*, in-8, 1818. — *Opinion* sur le projet de loi des finances, 1818.—*Opinion* sur le projet de loi relatif au recrutement de l'armée. — *Recherches philosophiques sur les premiers objets des connaissances morales*, 2 vol. in-8, 1818-1826.—*Mélanges littéraires, politiques et philosophiques*, 2 vol. in-8, 1819.—*Opinion* sur la fixation des dépenses de la guerre, 1819.—*Opinion* sur la question du droit d'aubaine, 1819.—*Opinion* sur la résolution de la chambre des pairs, relative à la loi des élections, 1819.— *Réflexions* sur la séance de la chambre des députés du 17 avril, 1819.— *Un dernier mot* sur la loi de recrutement, 1819.— *Sur les élections*, 1820.— *Considérations politiques* sur le projet de loi relatif aux donataires, 1821.—*Législation primitive considérée dans les derniers tems par les seules lumières de la raison*, 3 vol. in-8, 1821.—*Opinion* sur la loi relative à la censure des journaux, 1821.—*Réflexions préjudicielles* sur la pétition du sieur Loveday, 1822.— *Quelques réflexions* sur le budjet, 1823. — *De la*

chrétienté et du christianisme (ext. du *Mémorial catholique*), 1825.—*De la famille agricole*, de la famille industrielle et du droit d'aînesse, 1826. — *Réflexions* sur le mémoire à consulter de M. le comte de Montlosier, 1826.—*Sur la liberté de la presse*, 1826. — *Analogies de l'histoire de France et d'Angleterre*, 1829.— *De la loi sur l'organisation des corps administratifs*, 1829.

Bonaparte (Lucien), 29 juin.—66 ans.
Né à Ajaccio en 1775; prince de Canino, mort en chrétien à Vitterbe. A écrit : *la Tribu indienne*, ou Édouard et Stellina, Paris, 1799, 2 vol. in-12, réimprimé sous le titre de les *Ténédanes*, ou l'*Européen et l'Indienne*, en 1802.— *Charlemagne*, ou l'*Eglise délivrée*, poëme en 24 chants. Londres, 1814; Paris, 1815, 2 vol. in-8.— *La Cyrnéide*, ou *la Corse sauvée*, poëme en 12 chants, Paris, 1819.

Bonelli (Louis), 22 octobre.—
De Rome, prêtre, un des rédacteurs des Annales des Sciences religieuses de Rome. A laissé en outre : *Disquisitio historica præcipuorum philosophiæ systematum*, 1829.—*Esame del deismo*, 1830.—*Institutiones logicæ et metaphysicæ*, 1833. — *Storia della filosofia todesca da Leibnitz fino al Hegel* dans les *Annales* de Rome, 1837.

Boulay de la Meurthe (le comte Ant.-Jac.-Cl.-Jos.), 2 février.—70 ans.
Né à Chamousey (Vosges), le 17 février 1761, avocat et magistrat, ayant rempli des fonctions importantes sous le directoire, le consulat et l'empire. A laissé : *Essai sur les causes* qui, en 1649, amenèrent en Angleterre l'établissement de la république, sur celles qui devaient l'y consolider et sur celles qui l'y firent périr, 1798. — *Observations* adressées aux chambres, 1815. — *Tableau politique des règnes de Charles II et Jacques II*, derniers rois de la maison de Stuart. 2 vol. 1818.—*Histoire du choléra morbus* dans le quartier du Luxembourg, ou Précis des travaux de la commission sanitaire et du bureau de secours de ce quartier, 1832.— *Discours* prononcés au conseil des Cinq-Cents, 2 vol. in-8.— Un des rédacteurs de la *Constitution de l'an* VIII. — Du *Code civil*.—Du *Rapport* sur la déclaration du congrès de Vienne de 1815.—De la *déclaration* des principes du Conseil d'état du 25 mars 1815.— De l'*Acte additionnel aux constitutions de l'empire*.

Boze (l'abbé), 22 juin.—82 ans.
Né à Apt. A laissé : *Histoire d'Apt*, 1813. — *Hist. de l'Eglise d'Apt*, 1820, in-8.—*Hist. de Saint-Elzéar et de Sainte-Delphine*, in-8, 1821.—Les *Dialogues du livre de Job*, mis en vers français, avec quelques autres *Poésies*, in-12, 1826.

Brochant de Villiers (A.-J.-M.). — 66 ans.
Né à Paris en 1774, professeur de minéralogie, et de l'Académie des sciences. A laissé : De *la cristallisation* considérée géométriquement et physiquement, ou *Traité abrégé de cristallographie*, suivi d'un *Précis* de nos connaissances actuelles sur les phénomènes physiques de la cristallisation, in-8, 1818.—*Traité élémentaire de minéralogie*, suivant les principes du professeur Werner, rédigé d'après plusieurs ouvrages allemands, augmenté des découvertes les plus modernes, et de notes pour accorder sa nomenclature avec celles des autres minéralogistes français et étrangers, 2 vol. in-8, atlas, 1808.—*Remarques* sur l'ouvrage de M. André de Gy, ayant pour titre : *Théorie de la surface actuelle de la terre*, dans le tome XXI du *Journal des mines*, 1807. — *Observations géologiques* sur des terrains de transition qui se trouvent dans la Tarentaise (en Savoie), et autres parties des Alpes (tome XXIII, 1808). *Notice sur les mines du Mexique*, extraite de M. de Humbolt (tome XXIX et XXXI, 1811). —*Mémoire* sur la déter-

mination du caractère géométrique principal des formes cristallines, trad. de l'all. de Weiss (tome XXIX, 1811). — *Mémoire* sur les terrains de gypse ancien des Alpes (*Annal. des Mines*, tome II, 1827).

Buquet (Léon), 26 mai. —

Du Havre, jeune littérateur dramatique et romancier, dont la fin fut toute chrétienne, comme on peut le voir par sa rétractation que nous insérons ici : il avait composé les ouvrages suivans : *la Morte*, ou *David Rizzio*.—Rédacteur du *Monde dramatique* et de la *Gazette des théâtres*; à Bruxelles, de l'*Emancipation*; de *la Nouvelle Minerve* en 1837. — *Miscellanées*, 1833. — *Voyage sur la Seine*, 1840. Voici sa rétractation :

Je rétracte par le présent écrit tout ce qui a pu se glisser dans mes ouvrages, de quelque nature qu'ils soient, de contraire aux mœurs et à la religion catholique dans laquelle je désire désormais vivre et mourir. Je rétracte également tout ce que j'ai pu dire et faire qui ait offensé les personnes avec lesquelles j'ai vécu, et je prends l'engagement solennel de ne plus consacrer ma plume qu'à des ouvrages utiles à la religion et à la morale.

Écrit en présence de mon directeur, M. l'abbé Cochet, vicaire de Saint-François du Havre.

Granville, ce 25 avril 1840.

Léon BUQUET.

Cloquet (Hippol.). —53 ans.

Né à Paris le 17 mai 1787 ; médecin et naturaliste. A laissé : *Système anatomique*, commencé par Vicq-d'Azyr et continué par Hippolyte Cloquet, 4 vol. in-4, lesquels contiennent, t. I : *Dictionnaire raisonné* des termes d'anatomie et de physiologie, 1823 ; t. II, *Traité du système anatomique des quadrupèdes* par Vicq-d'Azyr ; t. III, *Des mammifères et des oiseaux* ; t. IV, *Système anatomique des poissons et des reptiles*.—*Traité d'anatomie descriptive*, 2 vol. in-8, 1815, 1824. —*Mémoire* sur les occupations auxquelles doit se livrer le chef des travaux anatomiques, etc., 1812.—*Osphrésiologie*, ou traité des odeurs, du sens et des organes de l'olfaction, 1816, in-4, 1821, in-8. — *Faune des médecins*, ou histoire naturelle des animaux et de leurs produits, considérés sous le rapport de la bromatologie et de l'hygiène en général, de la thérapeutique, de la pharmacologie et de la toxicologie, 6 vol. in-8 avec 60 planch., 1822.—*Traité complet de l'anatomie de l'homme*, comparée dans les points les plus importants à celle des animaux, et considérée sous le double rapport de l'histologie et de la morphologie, 1825, in-4 avec planch. — *Nouveau traité de médecine pratique*, traduit de l'anglais.—De plus un grand nombre d'articles aux différens *journaux de médecine*.

Chrestien (J.-A.),

De Montpellier, médecin et naturaliste. A laissé : *Opuscule* sur l'inoculation de la petite vérole, avec quelques réflexions sur celle de la vaccine, etc., in-8, 1801.—*De la méthode iatraleptique*, ou observations pratiques sur l'efficacité des remèdes administrés par la voie de l'absorption cutanée dans le traitement de plusieurs maladies internes et externes, etc., in-8, 1804, 1811.—*Recherches et observations* sur les effets des préparations d'or dans le traitement des maladies syphilitiques, par Niel, etc, in-8, 1822.—*Observations sur l'emploi de l'escargot* ingéré vivant dans le traitement des affections du poumon et du larynx, 1832.

Daunou (Pierre-Cl.-François). 20 juin —79 ans.

Né à Boulogne sur mer le 18 août 1761 ; prêtre, membre de l'oratoire, directeur du séminaire de Paris sous Gobel ; mort dans son éloignement de l'Eglise.

A laissé : *De l'influence de Boileau* sur la littérature française, 1787, 1807, in-8. —*Dissertations* sur l'autorité paternelle, Berlin, 1788.—Trois *Discours* sur le procès de Louis XVI, 1792, in-8.—*Eloge du général Hoche*, 1798.—*Analyse* des opinions diverses sur l'origine de l'imprimerie, 1801, in-8, et dans le tome IV, 1803, des *Mémoires de l'Institut*.—*Notices* sur les travaux de la classe des sciences morales et politiques de l'Institut, 1802, in-4.—*Mémoire* sur les élections au scrutin, 1803.—*Essai historique sur la puissance temporelle des papes*, 2 vol. in-8, 1810, 1811, 1818.—*Cours d'histoire* fait au Collége de France, de 1819 à 1822. —*Discours* d'ouverture au même *Cours*, 1819.—*Essai* sur les garanties individuelles que réclame l'état actuel de la société, 1819, 1822. — *Observations* sur l'*Histoire de Bretagne* de M. Daru, 1828.—*Exposé des travaux* de la classe d'histoire et de littérature ancienne, depuis le 1er juillet 1813 jusqu'en 1814, et depuis le 1er juillet 1814 jusqu'au 30 juin 1815, in-4, 1815. — De plus *continuateur* de l'*Histoire littéraire de la France* à partir du 13e volume. — Auteur du *Discours* sur la littérature du 13e siècle dans le t. XVI. — *Notice* sur la vie et les ouvrages de M. J. Chenier, 1811. — *Notice* historique sur Ginguenée, 1824.—*Collaborateur* du *Journal encyclopédique*; de la *Clef du cabinet des souverains*; de la *Sentinelle*; du *Conservateur*; de la *Biographie universelle*; du *Journal des savans*; du *Bibliomappe* de M. Ch. Bailleul, où il a rédigé la *Géographie des tems anciens*; et d'un grand nombre de *Discours* à la Convention, au Corps Législatif, au Tribunat.

Diouloufet (J.-Jo.-Mar.),

Né à Eguilles, près d'Aix, poète provençal, un des derniers troubadours. A laissé : *Complainto su l'oouragi de* 1815; requète de la Violette à Flore, 1816.— *Leis magnans*, *pouemo didactiqué* en IV chants, *émé de notos*, 1820.—*Epitro à moussu Guigou*, *prémier vicari générau de mounsignour l'archevesque de z-Aai*, 1824.—*Epître* en vers provençaux avec des *notes explicatives*, à M. l'abbé de La Mennais, sur l'*Existence de Dieu*, 1825. — Et de plus un grand nombre de *Fables*, *Odes*, etc.

Dupont (le comte Pierre), 17 mars —75 ans.

Né à Chabanais (Charente) le 14 juillet 1765; lieutenant-général, pair de France, mort très chrétiennement à Paris. A laissé : *La Liberté*, poème, 1799. — *Opinion* sur le nouveau mode de recrutement, 1818. — *Lettre sur l'Espagne* en 1808, Paris, 1823.—*Lettre sur la campagne d'Autriche*, 1826.—*Observations* sur l'*Histoire de France de M. l'abbé de Montgaillard*, 1827.

Esquirol (J.-Et.-Dom.). 12 décembre.—68 ans.

Né à Toulouse le 4 janvier 1772, célèbre médecin des fous. A laissé : *Des passions* considérées comme causes, symptômes et moyens curatifs de l'aliénation mentale, in-4, 1805.—Divers *Articles* sur l'aliénation mentale, extraits du *Dictionnaire des sciences médicales*, in-8, 1814.—Des *Etablissemens des aliénés* en France, et des moyens d'améliorer leur sort, in-8, 1819.—*Note sur la monomanie homicide*, in-8, 1827.—*Annales d'hygiène publique*, 1829. — *Rapport* statistique sur la maison royale de Charenton, 1829.—Des *Illusions* chez les aliénés, question médico-légale sur l'isolement des aliénés, 1832.—*Des maladies mentales* considérées sous les rapports médical, hygiénique et médico-légal, 2 vol. in-8 avec 27 planch., 1838; et de plus un grand nombre d'articles aux journaux de médecine.

Feuillant (Etienne), 20 juillet.—72 ans.

Né à Brassac en Auvergne, en 1768; avocat et journaliste, mort à Blois en

chrétien, Rédacteur du *Journal du soir* en 1789.—Fondateur du *Journal du soir sans réflexions*, en 1790.—Et du *Journal général de France* en 1814.—*Des lois fondamentales dans leurs rapports politiques*, 1818.

Gallitzin (le prin. Dém.-A.), 6 mai. — 70 ans.
Né à La Haye le 22 décembre 1770 ; à l'âge de 22 ans, dans un voyage de curiosité qu'il fit en Amérique, il embrassa l'état ecclésiastique, et se consacra à l'instruction des habitans sous le nom de *Smith*. A laissé : *Défense des principes catholiques*. — *Lettres à un protestant sur les Saintes-Ecritures*.

Gence (J.-C.-Modeste), 17 avril. — 85 ans.
Né à Amiens le 15 juin 1755 ; — archiviste et littérateur. A laissé : *Odes philosophiques et sacrées*, 1801. — *Notice* sur le caractère des éditions ou traductions françaises les plus remarquables de l'*Imitation de J.-C.* dans le *journal des curés*, 1810. — *Notice biographique* des pères et auteurs cités dans Bourdaloue, dans l'*édition* de Versailles. — *Considérations* sur la question relative à l'auteur de l'*Imitation de J.-C.*, 1812. — *Tableau méthodique des connaissances humaines*, 1816. — *Livre de prières* et de méditations religieuses, traduit de l'allemand de Brunner, 1821 (ouvrage protestant).—*Imitation de J.-C.*, traduct. nouv., 1820. —*Notice* biographique sur Cl. Louis de Saint-Martin, ou *le Philosophe inconnu*, 1824 (livre plein d'utopies). — *Coopérateur* de la trad. franç. de l'ouvrage de Micali : *l'Italie avant la domination des Romains*, 1824.—*Dieu, l'être infini*, etc. 1825.— *Phanorama* de la nature et de la création, 1828.— *Nouvelles considérations* historiques sur l'auteur et le livre de l'*Imitation*, 1832.—*Notice biographique et littéraire* du philosophe français Antoine Lasalle, auteur de la *Balance naturelle et de la mécanique morale*, traducteur et comm. des *OEuvres de Bacon*, 1827 (médiocre éloge d'un auteur plus médiocre encore). — *Dernières considérations* sur l'auteur de l'*Imitation*, Jean Gerson, 1838.—*Motifs d'unité et d'ordre* dans l'édition de l'*Imitation polyglotte*. 1839.—*Différentes stances aphoristiques*, etc. 1839. —*Sur l'institution de l'ordre moral asiatique universel*, 1839.—*Vierge Marie*, 1839.—*Pensées et sentences* des Pères de l'Eglise, en français, 1839.

Guilleminot (le génér. Arm.-Ch.) Janv. —66 ans.
Né à Dunkerque le 2 mars 1774, a laissé : *Armée d'Espagne*, *campagne de* 1823 ; exposé sommaire des mesures administratives adoptées pour l'exécution de cette campagne, in-4°, 1826.

Hennequin (Ant.-L.-Marie) 10 février. — 53 ans.
Né à Clichy-la-Garenne, près Paris, le 22 avril 1786. Un des avocats les plus distingués du barreau moderne, mort en excellent chrétien, le 10 février, a laissé : *Dissertation sur le régime des hypothèques*, 1822.—*Choix de ses plaidoyers*, in-8° 1824. —*Plainte* en diffamation des petits fils de La Chalotais contre l'éditeur de l'Etoile, plaidoirie, 1826. — *Plaidoyer* dans le procès de la Gazette de France, 1826. — *Traité de législation et de jurisprudence*, suivant l'ordre du Code civil, 1838.— *Traité de la propriété*.

Huerne de Pommeuse (le baron), 26 juin. — 75 ans.
Economiste et ingénieur, a laissé : *Notice* sur le canal de Briare, in-4°, 1821. —Des *Canaux navigables* etc, 1822. — Des *Colonies agricoles* et de leurs avantages pour assurer des secours à l'honnête indigence, extirper la mendicité, etc. in-8°, 1832. — *Questions et Réponses* relatives aux moyens d'établir en France des colonies agricoles, etc., 1838.

Hurtrel d'Arboval (L.-H.-J.), janvier. — 63 ans.
Né à Montreuil-sur-mer le 7 juin 1777, médecin vétérinaire. A laissé : *Instruc-*

tion sommaire sur l'épizootie contagieuse des bêtes à cornes du dép. de Calais, 1817. — *Notice* sur les maladies qui peuvent se déclarer parmi les bestiaux, soit durant les chaleurs et la sécheresse, soit dans le cours des automnes pluvieux et froids, 1819. — *Traité de la clavelée*, de la vaccination et clavelisation des bêtes à laine, 1823. — *Dictionnaire de médecine et de chirurgie vétérinaires*, 4 vol. in-8°, 1826, avec atlas in-fol. de 30 planches.

Jacotot (J.), 30 juillet. — 70 ans.
Né à Dijon le 4 mars 1770; créateur d'une méthode d'enseignement qui a eu en France une mode éphémère, a laissé : *Enseignement universel;* langue maternelle, 1823, 1829. — *Langue étrangère*, 1824. — *Mathématiques*, 1828. — *Musique* 1829. — *Droit et philosophie* panécastique, 1837.

Lafaille,
Maréchal-de-camp du génie, a laissé : *Statistique militaire de la Catalogne*, 1808. — *Mémoires sur les campagnes de Catalogne*, de 1808 à 1814. 1826. — *Notice* sur le maréchal de camp baron J. Latour, 1833.

Lafontaine (Edouard de),
Histoire politique, morale et religieuse de Beauvais, 1839.

Landré-Beauvais (Auguste-Jacob). — 68 ans.
Né à Orléans le 4 avril 1772, médecin distingué; a laissé : *Doit-on admettre* une nouvelle espèce de Goutte sous la dénomination de Goutte asthénique primitive? 1800. — *Séméiotique*, ou Traité des signes des maladies, 1810, 1818. Plusieurs articles dans les journaux de médecine.

Lemercier (Népomucène-Louis), 7 juin. — 79 ans.
Né à Paris le 20 avril 1743, académicien, poète et littérateur de l'école Voltairienne, a laissé : *Les quatre métamorphoses*, poëme, 1799. — *Les trois fanatiques*, poëme philosophi-comique, 1801. — *Un de mes Songes*, ou quelques vers sur Paris, 1802. — *Homère*, *Alexandre*, poëmes, 1802. — *Les âges français*, poëme en 15 chants, 1803. — *Hérologues*, ou chants des poètes rois, et l'homme renouvelé, récit moral en vers, 1804. — *Traduction des vers dorés* de Pythagore et de deux *Idylles* de Théocrite, suivi d'un *Dialogue* entre Démocrite et Hippocrate et d'un discours sur la métempsycose, 1805. — *Epître* à la Terre, 1807. — *Essai* poétique sur la théorie Newtonienne, 1809. — *Les Funérailles de Legouvé*, discours en vers, 1812. — *L'Atlantiade*, ou la Théogonie newtonienne, poëme en 6 chants, 1812. — *Ode* sur le doute des vrais philosophes, à qui les faux zélés imputent l'athéisme (Voltairien), 1813. — *Epître* sur le bonheur de la vertu, 1813. — *Epître* à Buonaparte, sur le bruit répandu qu'il projetait d'écrire des commentaires historiques, 1814. — *Réflexions* d'un Français sur une partie factieuse de l'armée française, 1815. — *Cours analytique de littérature* générale, 4 vol. in-8, 1817. — *Mérovéide*, poëme en 14 chants, 1818. — *D'une opinion* de M. de Chateaubriand, 1818. — *Du second théâtre français*, ou instruction relative à la déclamation dramatique, 1818. — La *Panhypocrisiade*, ou le spectacle infernal du XVI[e] siècle, en 20 chants, 1819 et fini en 1832. — *Ode* à notre âge analytique, 1820. — *Chant pythique* sur l'alliance européenne, 1821. — *Moïse*, poëme en 4 chants, 1823. — *Le Paysan Albigeois*, poëme, 1823. — *Chants héroïques* des montagnards et matelots grecs, traduits en vers français, 1825. — *Remarques* sur les bonnes et les mauvaises innovations dramatiques, 1825. — *Principes et développemens* sur la nature de la propriété littéraire, 1826. — *Notice* sur Talma, 1827. — *Discours* sur le prix de vertu, 1828. — *Lemercier* à ses concitoyens sur

la grande semaine, 1830. — *Vœu* d'un membre du comité polonais, 1831. — Et de plus 26 pièces de théâtre, tragédies et comédies, toutes médiocres. Au reste, la plupart des opuscules que nous venons de nommer ne sont que des pièces de quelques pages.

Le Tellier (Char. Constant).—

De Paris, grammairien et littérateur. A laissé : *Nouvelle géographie* élémentaire, in-12, 1803 ; 12 éditions en 1828.—La *Nouvelle abeille du Parnasse*, ou Choix de nos meilleurs poètes, in-18, 1805, 12 édit. en 1825. — *Elémens de la grammaire*, ou Gramm. française, à l'usage des pensionnats, in-12, 1805, 46e édit. en 1832.—*Grammaire latine* 1807, 17e édit. en 1832.—*Géographie des commençans*, 1806, 19e édit. en 1832. — *Instructions* sur l'histoire de France jusqu'en 1830, suivi d'un *Abrégé* d'histoire ancienne, romaine, myth. et géog. 2 vol. in-12, 1806-1831. — *Nouveau dictionnaire portatif* de la grammaire française, avec des *Traités sur la grammaire*, etc., 1811-1827, in-8.— *Cacographie nouvelle*, 1811-1832. — *Exercices d'analyse grammaticale* et *d'Analyse logique*, 1812-1833.—*Manuel mythologique de la jeunesse*, in-12, 1812-1829.— *Mythologie des commençans*, etc., 1812-1830.— *Abrégé d'arithmétique pratique*, in-12, 1813-1830 — *Tableau* des quatre conjugaisons françaises, in-plano, 1818.—*Instruction* sur l'histoire sainte par demandes et réponses, in-12, fig. 1819-1829.— *Manuel de l'histoire de France*, 1822.—*Fabuliste des demoiselles*, 18 fig. 1823. —*Exercices sur l'application* des règles des participes et des principales règles de la gram. in-12, 1824.— *Corrections* de ces exercices, 1827.— *Thèmes français*, ou nouveaux exercices de cacographie et de cacologie, in-12, 1824; *Correction* de ces thèmes, 1828.—*Traité des participes*, suivi de *Thèmes* sur leur application, 1824-1829.—*Instruction* sur l'histoire ancienne, etc., 1826.—*Traité de la conjugaison des verbes*, 1829. — *Tableau chronologique* de l'histoire générale, depuis le commencement du monde jusqu'au règne de Charles X, 1826.—*Exercices géographiques*, in-12, 1830.— *Manuel grammatical*, 1831. — *Instruction sur l'histoire ancienne*, 1832.—Plusieurs éditions d'auteurs latins, etc.

Lever (le mar. Louis-Aug.). —80 ans.

Né à Amiens, le 30 juillet 1760, antiquaire. A laissé : Les *glaces enlevées*, ou *la Rapaxiade*, poème héroï-comique, 1827. —*Examen* d'un diplôme de l'an 877, 1829.—*Dissertation sur l'abolition du culte de Roth*, soit par saint Mellon, premier évêque, soit par saint Romain, dix-neuvième évêque de Rouen, 1829.— Une *Edition* de la chronique d'Hariulfe...

Loiseleur Deslongchamps (Aug.-Lo.-Arm.), 10 janv.—34 ans.

Né à Paris, le 14 août 1805, orientaliste distingué. A laissé : *Yadjnadattabadha*, ou la *Mort de Yadjnadatta*, épisode du *Ramayana*, trad. littérale latine, 1827.—Edit. du même épisode en sanskrit, avec un épisode de *Raghouvansa*, et un choix de *Sentences* de *Bhartrihari*, 1829.— *Les lois de Manou* en sanskrit, avec une traduction française et des notes, 1829; réimprimé dans les *Livres sacrés de l'Orient*, du *Panthéon littéraire* en 1840.— *Essai sur les fables indiennes* et sur leur introduction en Europe, in-8°, 1838. — *Amarokocha*, ou Vocabulaire d'*Amarasinha*, publié en sanskrit, avec une traduction française, des notes, et un index, in-8. 1839; la première partie, composée du texte et de la traduction, a seule paru.

Marc (Char.-Chré.-Henri), 20 janvier.—69 ans.

Né au Havre, le 4 novembre 1771, médecin. A laissé : *de bonis pædagogei Schnepfenthaliani oratiuncula quâ eidem valedixit*, 1789.—*Dissertatio inauguralis sistens historiam morbi rarioris spasmodici*, 1792.—*Remarques générales sur les poisons* et leurs effets sur le corps humain (en allemand), 1795.—*Sur les hémor-*

roïdes fermées de l'allemand d'Hildebrandt, 1804.—*Manuel d'autopsie cadavérique médico-légale*, de l'allemand de Rose, 1808.—*Recherches* sur l'emploi du sulfate de fer dans le traitement des fièvres intermittentes, 1810.—*Fragmenta quœdam de morborum simulatione*, 1811.— La *vaccine* soumise aux simples lumières de la raison, 1811. — *Consultation* pour Hen. Cornier, accusée d'homicide, 1826.— *Considérations chimiques et médicales* sur l'eau de Selters ou Seltz, 1829.—*Examen médico-légal des causes de la mort du prince de Condé* avec 6 planches, inséré dans les *Annales d'hygiène*, 1831. — M. Marc était le médecin de la maison d'Orléans.

Métral (Ant.-Mar.-Ther.), 31 août 1839.—60 ans.

Né à la Motte en Savoie, le 25 octobre 1778, avocat et littérateur. A laissé : *Cantates* de Métastase, trad. en français, 1809.—*Eugénie de Nermon*, roman, 1810. —*Défense* de l'art. 8 de la charte sur la liberté de la presse, 1814.—*Réflexions* sur la constitution présentée par le sénat au peuple et au roi, 1814.—*Conjectures* sur les livres qui passeront à la postérité, 1818.— *Histoire de l'insurrection des esclaves dans le nord de Saint-Domingue*, 1818.— *Plan* d'un dictionnaire des idées, 1818.—De *la littérature haïtienne* dans *la Revue encyclopédique*, 1819. — *Etat actuel de l'histoire*, *id.* 1820.— *Editeur* du *Testament de J.-J. Rousseau* trouvé en 1820.— De *la liberté des théâtres*, 1820 .— *Conjuration* contre Attila dans l'ambassade des Romains en 449, 1821.— *Considérations* sur le caractère et le gouvernement du D. Francia dans le *Bulletin de M. de Ferussac*.—Le *Phœnix*, ou l'Oiseau du soleil, considérations sur l'Égypte ancienne, 1824.—*Histoire de l'expédition des Français* à Saint-Domingue, suivie des mémoires et notes d'Isaac Louverture, 1825.— *Description naturelle, morale et politique du choléra morbus de Paris*, 1833.

Milbert (Jac.-Gérard), juillet.—74 ans.

Né à Paris le 18 novembre 1766, peintre, voyageur naturaliste. A laissé : *Voyage pittoresque* à l'île de France, au Cap de Bonne-Espérance et à l'île de Ténériffe, 2 vol. in-8, avec atlas, 1812.—*Itinéraire pittoresque du fleuve Hudson* et des parties latérales de l'Amérique du nord, 2 vol. in-4, avec atlas de 63 planches, 1827-29.—*Vie du cardinal de Cheverus*.

Müller (Carl Ottfried), 31 juillet.—43 ans.

Né à Brieg en Silésie en 1797, un des archéologues les plus distingués de notre époque, dont tous les ouvrages ont été consacrés à éclaircir l'histoire et la mythologie de la Grèce, mort martyr de la science en visitant les ruines du temple de Delphes à Castri, en Livadie. Voici la liste de ses ouvrages, dont la plupart mériteraient d'être traduits en français.—*Minervæ poliadis sacra et ædes in arce Athenarum ; adjecta est interpretatio inscriptionis atticæ, quæ ad architecturam ædis hujus pertinet*, cum tribus tabulis ære incisis, Gœtt. 1820. — *Dissertatio de tripode delphico*, in-4, Gœtt. 1820.—*Geschichten*, etc. *Histoire des races et des villes grecques*, ou *Traité sur Orchomènes et les Méniens*, t. I, Breslau, 1822.— T. II, et III. *Die dorier*, ou *des Doriens*, avec une carte du Péloponèse, 1824.— *Ueber, etc.*, ou sur le séjour, la descendance et l'histoire ancienne du peuple macédonien, Berlin, 1825. — *De Phidiæ vitâ et operibus* commentationes tres, cum tabul. Gœtt. 1827.—*Æginetica*, Berlin, 1827.—Sur *les Etrusques*, 2 vol. Breslau. 1828.—*Handbuch der archeologie der Kunst*, 1830.—*Tabula, quâ Græcia superior*, etc. 1831.—*Commentatio*, quâ Myrinæ amazonis, quod in museo Vaticano servatur, signum phidiacum explicatur, 1832. — Edition des *Euménides d'Eschyle*, 1833.—*De linguâ latinâ* de Varron.—*Quam curam respublica* apud Græcos et Romanos litteris doctrinisque colendis et promovendis impenderit, quæritur,

1837.—*Oratio in sacris sæcularibus* academiæ Georgiæ Augustæ, 1838.—*Antiquitates Antiochenæ* commentationes duæ, 1839.— *Histoire de la littérature de l'ancienne Grèce* (en allemand, traduite en anglais), 1840. — De plus, un grand nombre d'articles dans les différens journaux allemands.

Nibby (Ant.), 20 décembre 1839.—48 ans.

Né à Rome le 4 octobre 1792, savant archéologue. Il a laissé : *Essai sur la géographie de Pausanias.—Osservatione sopra Roma antica del Nardi.—Dissertation* sur le temple de la Paix et sur la basilique de Constantin. —*De foro romano.—Della mura di Roma.—Continuation* de la description *du musée Pio-Clémentin.* —*Itinéraire de Rome et de ses environs*, etc. 2 vol. 1838.

Olbers (Guill.), 2 mars.— 82 ans.

Médecin et célèbre astronome ; il a découvert deux nouvelles planètes : *Pallas* en 1802, et *Vesta* en 1807. A laissé : *Sur l'astronomie*, 1797. — *De oculi mutationibus internis.—Sur le calcul des parallaxes.* — *Sur les aérolithes.— Sur la possibilité* de la rencontre d'une comète avec la terre.

Ordre (T. J. du Wicquet, baron d').—

Littérateur et archéologue. A laissé : *Epître à mon père*, 1797.— La *Mort d'Amyntas*, 1799.—*Opuscules poétiques*, 1799 — *Les exilés de Parga*, 1820.—*Le siége de Boulogne* en 1544, avec des notes historiques, un essai topographique des environs de Boulogne au 16e siècle, un plan du siége, par M. Marmin, 1825. —*Les classiques et les romantiques*, 1829.—*Chants d'amour et de fidélité*, 1835. —*Les dernières inspirations du Barde*, 1838.

Pastoret (Em.-Cl. Jo.-Pi. marq. de), 29 septembre.—84 ans.

Né à Marseille en 1756; avant la révolution, conseiller à la cour des aides, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; pendant la révolution, procureur-général, syndic du dép. de Paris, membre de l'assemblée législative; condamné à la déportation, en vertu de la loi du 19 fruct. an V; professeur du droit de la nature et des gens, au Collége de France; sous la restauration, ministre d'état et chancelier de France; après avoir commencé par être voltairien est mort en chrétien. Il a laissé : *Eloge de Voltaire*, 1779.— *Tributs* offerts à l'Académie de Marseille, 1782.—*Discours* en vers sur l'union qui doit régner entre la magistrature, la philosophie et les lettres, 1783. — *Elégies de Tibulle*, traduction franç. 1783. —*Dissertation* sur cette question : *Quelle a été l'influence des lois maritimes des Rhodiens sur la marine des Grecs et des Romains*, et l'influence de la marine sur la puissance de ces deux peuples, 1784. —*Zoroastre, Confucius et Mahomet*, comparés comme sectaires, législateurs et moralistes, avec le tableau de leurs dogmes, de leurs lois et de leur morale, 1787.— *Moïse considéré comme législateur et comme moraliste*, 1788.—*Des lois pénales*, 1790.— Un *Chap.* dans le *Rapport* sur les progrès de l'histoire depuis 1789, présenté à Napoléon, 1810.—*Rapport* fait au conseil général des hospices, sur l'état des hôpitaux, des hospices et des secours à domicile à Paris, depuis 1804 jusqu'en 1814, 1816.—*Histoire de la législation*, 11 vol., embrassant la législation des anciens et des modernes, 1817-37.— *Discours* sur la liberté de la presse prononcés au conseil des Cinq-Cents, 1814.—*Recherches et observations* sur le commerce et le luxe des Romains, et sur leurs lois commerciales et somptuaires.— *Quatre mémoires* dans les tomes III, V, VII, des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1818-24. —*Edition* des *ordonnances des rois de France* de la 3e race, dont il a publié les tom. XV à XIX; plusieurs articles dans l'*Histoire littéraire de la France*.

Perés (Jean-Bapt.), 4 janvier.—87 ans.

Né en 1753, entré dans l'oratoire en 1773, comme simple confrère, professeur de

mathématiques, auteur de l'article intitulé : *Comme quoi Napoléon n'a jamais existé*, inséré dans notre tome xiii, p. 216.

Pericaud (Antoine). —52 ans.

Né à Lyon, le 4 décembre 1782, philologue distingué et historien, a laissé : *Ciceroniana*, avec un abrégé de la vie de Cicéron, 1812. — *Essai* sur Martial avec quelques odes traduites en vers, 1816.—*Notice* sur Claude Brossette, 1820. — *Calendrier de Thémis*, dans lequel on trouve chaque jour la date de la mort d'un homme célèbre dans les fastes du droit; suivi d'une *Notice sur Saint-Yves*, 1821. —*Notice* sur le formulaire fort récréatif de Bredin le Cocu, 1821.—*Calendrier des Muses*, dans lequel on trouve à chaque jour la date de la mort d'un poëte, 1822. — *Discours* sur la traduction considérée comme exercice, 1822. — *Notice* sur Charles *Bordé*, 1824. — Sur *Leidrade*, *Agobard* et *Amolon*; *Sidoine Apollinaire*, 8251. — Sur *saint Jubin*, archevêque de Lyon, 1826. — *Notice bibliographique* sur les éditions et sur les traductions françaises de Cicéron, 1825. — *Songe de saint Jérôme*, 1826.—*Notice sur la bibliothèque* de la ville de Lyon, 1827. — *Notice* sur Ch. Em. de Savoie, duc de Nemours, etc., 1827. — Essai *sur la vie et les écrits* de Du Cerceau, extrait de l'édition des œuvres de cet auteur qu'il a donnée en 1828. — *Lettre sur un point d'histoire* littéraire, pour prouver que l'Art Poëtique d'Horace traduit en vers par M. Poupar est celui publié à Londres en 1816 par M. de Sy. — *Notice* sur F. *Mandelot*, etc., 1828. — Sur *Emond Auger*, 1828. — Sur *Duplessis de Richelieu*, archevêque de Lyon, sous Louis XIII, suivi d'une *Relation de la peste de Lyon en 1628 et 1629*; 1829.— Sur *Camille de Neuville*, archevêque de Lyon sous Louis XIV. — Sur *Pierre d'Épinac*, archevêque de Lyon sous Henri III et IV.—Sur *saint Nizier*, évêque de Lyon au VI[e] siècle, — 1829.—*Notice topographique* sur la ville de Lyon, 1832. *Tablettes chronologiques* pour servir à l'histoire de la ville de Lyon, de 1700 à 1789; 1831-32. — De 1790 à 1800, 1833. — De 1801 à 1814; 1834. — Du 15 février 1814 au 24 décembre 1825, 1835; et outre cela un grand nombre d'articles dans les *Archives historiques*, *artistiques et littéraires* du département du Rhône. — *Traducteur* du *discours de Cicéron* sur la nécessité et les avantages de l'amnistie, prononcé dans le sénat après la mort de César, d'après le grec de Dion Cassius, 1819; — De *l'Octavius* de Minutius Félix, avec le texte et des notes, 1823.—*Du plaidoyer* pour Servius Sulpicius contre L. Murena, du latin de Aon. Palearius, 1826. —*Des philosophes en contradiction*, du grec d'Hermias, 1831. — *Éditeur* des ouvrages suivans : *Dissertation sur l'usage de se faire porter la queue*, du P. Menestrier, 1829.—*Recueil faict av vray de la chevavchée de l'asné faicte en la ville de Lyon* en 1566; 1829. —Une autre *chevavchée* faicte en 1578, 1829.—*Prise de Lyon et de Montbrison par les protestants en* 1562, suivie de l'*Histoire des triomphes de l'Eglise Lyonnaise* avec *la prins de Montbrison*, 1831. —*Précis de l'histoire de Lyon* depuis 1600 jusqu'à 1643, 1835. —*Biographie Lyonnaise*, catalogue des Lyonnais dignes de mémoire, 1839.

Poisson (Sim. Den.) 25 avril. —59 ans.

Né à Pithiviers, le 21 juin 1781; mathématicien, mécanicien et astronome, a laissé : *Traité de mécanique*, 2 vol. in-8°, 1811 et 1832. — *Formules relatives* aux effets du tir d'un canon sur les différentes parties de son affût, et règles pour calculer la grandeur et la durée du recul, 1826. —*Discours* aux funérailles de M. le marquis de Laplace, 1827. — *Nouvelle théorie de l'action capillaire*, 1831. — *Théorie mathématique de la chaleur*, 1835.—Supplément, 1837.—*Recherches* sur la probabilité des jugemens en matière criminelle et en matière civile, précédées des règles générales du calcul des probabilités, in-4°, 1837. —*Recherches sur le mouvement des projectiles*, 1839. — Et de nombreux articles dans le *Bul-*

letin des sciences de la société philomatique; dans le journal de *l'Ecole Polytechnique*, et dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences*.

Polcastro (Le Com. Jér.), 29 septembre 1839. — 72 ans.
Né à Venise en 1768, archéologue, a laissé : *Lexicon d'orthographie et de langue numismatique*, etc., etc. Toutes ses œuvres sont réunies en 4 vol. in-8°. Padoue, 1832.

Poterlet, juillet. — 68 ans.
Né à Epernay en 1771, ingénieur, a laissé : *Code des dessèchemens*, ou recueil des réglemens rendus sur cette matière, depuis le règne de Henri IV jusqu'à nos jours, 1817. — *Lois, instructions, réglemens et circulaires*, qui concernent spécialement le service des ponts-et-chaussées et de la navigation intérieure, etc., depuis 1789 jusqu'à 1806, époque de la publication de l'annuaire des ponts-et-chaussées, etc., 1819. — *Notice* sur madame Blanchard, aéronaute, 1819. — *Le Paradis des sages*, *Mélanges*, 1826.

Ragonde (L.-Th.-Luc.), mars. — 36 ans.
Né à Brix, 1804, érudit et archéologue, a laissé : *Description des monumens druidiques de l'arrondissement de Cherbourg*, dans les *Mémoires de la société académique de Cherbourg*, 1838. — *Le château de Mont-Haguez*, *id.*, 1835. — *Histoire de Cherbourg*, 1835. — *Biographie* de Geoffroy, dans l'*Annuaire de la Manche*, 1838. — Il avait préparé une édition de l'*Histoire du Cotentin de Toustain de Billy*.

Redouté (Pierre-Jos.), 20 juin. — 81 ans.
Né à Saint-Hubert (Ardennes), le 10 juillet 1759, peintre célèbre, botaniste et littérateur, a laissé : *les Liliacées*, accompagnées d'un texte descriptif, 8 vol. gr. in-fol., 1802-16. — *les Roses* peintes par Redouté, décrites et classées selon leur ordre naturel par C. A. Thory, 3 v. gr. in-4°, ou gr. in-fol., 1817-24; 2e éd. en 1824 en 3 vol. in-8°; 3e éd. supérieure aux autres, 3 vol. gr. in-8°, 1828-30. — *Choix des 40 plus belles fleurs*, tiré du grand ouvrage des Liliacées pour servir de modèles, etc., in-fol., 1824. — *Choix des plus belles fleurs* prises dans différentes familles du règne végétal, de quelques branches des plus beaux fruits, etc., in-4°, 1827-33. — *Collection de jolies petites fleurs choisies* tant en Europe que dans les autres parties du monde, etc., in-4°, 1835. — *Choix de soixante roses*, in-4°, 1836.

Robiquet (Pi.-Jean), 29 mai. — 60 ans.
Né à Rennes, le 13 janvier 1780, pharmacien, de l'Académie des sciences, a laissé : de l'*Emploi du bicarbonate de soude* dans le traitement médical des calculs urinaires, 1826. — *Nouvelles expériences* sur les amandes amères et sur l'huile volatile qu'elles fournissent, 1830. — *Nouvelles expériences* sur la semence de moutarde, 1831. — *Notice historique* sur André Laugier et sur Aug.-Arth. Plisson, 1832. — *Dictionnaire de technologie* et abrégé du même ouvrage, 1833. — Rédacteur du *Journal de pharmacie*, etc.

Rogniat (le vic. Jos.), 9 mai. — 64 ans.
Né à Priest (Isère), le 9 novembre 1770, lieutenant-général du génie, mort chrétiennement à Paris, a laissé : *Relation des siéges de Saragosse et de Tortose par les Français*, in-4°, 1814. — *Considérations sur l'art de la guerre*, 1816; 1820. — *Réponse aux notes critiques* de Napoléon sur cet ouvrage, 1823. — *Situation de la France* en 1817. — *Des Gouvernemens*, 1819. — *Réponse à l'auteur du projet de fortifier Paris*, 1834. — *De la Colonisation en Algérie*, 1839.

Richerand (le baron Ant.-Balt.), 23 janvier,—60 ans.

Né à Belley le 5 février 1779, célèbre chirurgien, mort chrétiennement à Paris, a laissé : *Dissertation anatomico-chirurgicale* sur les fractures du col du fémur, 1799.—*Nouveaux élémens de physiologie*, 1801, 10e éd. en 1832.—*Nosographie et thérapeutique chirurgicales*, en 1805 en 3 vol. in-8o, en 1809 en 4 vol., en 1821 en 4 vol. — *Leçons du C. Boyer* sur les maladies des os, rédigées en un traité complet de ces maladies, par Richerand, 1805.—*Des erreurs populaires* relatives à la médecine, 1810-12.—*De l'enseignement de la médecine et de la chirurgie*, 1816. —*Notice* sur la vie et les ouvrages de Bordeu, 1817.— *Histoire* d'une résection des côtes et de la plèvre, 1818.—*Eloge de Cabanis*, avec un ouvrage de Cabanis en 1819.—*Discours* à la faculté de médecine, 1820.— *Rapport* sur les premiers travaux de la section de chirurgie, 1821.—*Histoire* des progrès récens de la chirurgie, 1825. — *Des officiers de santé* et des jurys médicaux chargés de leur réception, 1834. —*De la population* dans ses rapports avec la nature des gouvernemens, 1837; où il réfute les sophismes de Montesquieu.

Rougemont (Mi. Ni. Balisson de), 16 juillet—58 ans.

Né à la Rochelle le 7 février 1781, littérateur fécond; rédacteur en 1814 à la *Quotidienne*; à la *Gazette de France* jusqu'en 1827 et autres. A laissé : Le *Bon homme*, 1818. — Le *Rôdeur français* 1816-22.— *Petit dictionnaire libéral*, 1823. — Les *Missionnaires*, 1820.—*Chansons et poésies*, 1822, et un grand nombre de pièces de *théâtre*.

Say (Louis).

Né à Lyon en 1775, économiste. A laissé : *Principales causes* de la richesse ou de la misère des peuples et des particuliers, 1818.— *Considérations* sur l'industrie et la législation, 1822.—*Traité élémentaire de la richesse individuelle* et de *la richesse publique*, 1827. — *Études sur la richesse des nations* et réfutation des principales erreurs en économie politique, 1836 ; ouvrages renfermant une foule de vérités plus ou moins niaises, dit la *Biog. des contemp.*

Socquet (Jo. M.)—71 ans.

Né à Mégève en Savoie, en 1769, médecin et chimiste. A laissé : *Essai* sur le calorique, etc., 1801.—*Analyse* des eaux d'Aix en Savoie, 1803.—*Essai* sur les eaux minérales de la Perrière en Savoie, 1824. — *Traité du plâtrage* employé comme engrais sur les prairies artificielles, 1820, etc., etc.

Toulousan (de Saint-Martin).

Né à Marseille, littérateur. A laissé : De *l'Ile Sainte-Hélène* et de Bonaparte, essai contenant la description et la statistique de cette île, etc., 1812. — *L'Ami du bien*, journal, 1826-27. — *Essai sur l'histoire de la nature*, 3 vol. in-8, 1815. — *Annales provençales d'agriculture*, 1827-30. — *Essai* sur la diplomatie, 1830. — *Itinéraire maritime d'Antonin*, extrait de l'*Ami du bien*. — *Mémoires* et *rapports* sur les feuilles du bassin de carénage de Marseille, 1831.

Turpin (Ni. Jo. Fr.) 1er mai. — 65 ans.

Né à Vire, le 15 avril 1775; dessinateur et botaniste. A laissé : *Flore parisienne*, in-4, 1808-13. — *Flore médicale* en 8 vol. in-8 et 428 planches; 1814-20. — *Icones selectæ plantarum*, etc. in-4 avec 200 planches, 1820-21. — *Leçons de Flore* : cours complet de botanique, 3 vol. in-8 avec 56 planches, 1819. — *Observations sur quelques végétaux microscopiques*, etc., 1827. *Sur l'organisation* intérieure et extérieure des tubercules du *solanum tuberosum* et de l'*helianthus*

tub. 1828.—*Esquisse d'organographie végétale* avec les *OEuvres* de Goëthe, 1837. — *Sur le tissu* et le mode de reproduction de la truffe.— *Sur la moelle* et l'écorce du cierge du Pérou. — *Édition* du *Traité des arbres fruitiers* de Duhamel. — *Mémoire sur l'application du daguerréotype à la représentation des objets d'histoire naturelle*, 1840.

Taberd (Jean-Louis), 31 juin.—46 ans.

Né à Lyon en 1794, prêtre en 1818, parti pour la mission du Levant du séminaire des missions étrangères en 1820, supérieur de la mission de Cochinchine en 1824, vicaire apostolique de cette mission et évêque d'Isauropolis en 1827; sacré seulement en 1830 à Siam, où il s'était réfugié à cause de la persécution; réfugié à Pinang en 1834. Mgr. Tabert est mort à Calcutta où il avait fait imprimer son dictionnaire, dont voici le titre :

Dictionarium anamitico-latinum, primitùs inceptum ab illustrissimo et reverendissimo P. J. Pigneaux, episcopo Adranensi, dein absolutum et editum a J. L. Taberd, episcopo Isauropolitano, vicario apostolico Cocincinæ, Cambodiæ et Ciampæ, etc. —

Dictionarium latino-anamiticum, auctore J. L. Taberd. — *Fredericnagori*, vulgo *Serampore*, ex typis J. C. Marshman. 1838. 2 vol. in-4° de XLVIII-723-128 p. et de LXXXVIII-760-136 p., avec une grande carte de la Cochinchine, lithographiée à Calcutta. Paris, librairie orientale de Benjamin Duprat. Prix des deux volumes : 100 francs.

Compte rendu

A NOS ABONNÉS.

En commençant ce *compte rendu* nous prions de nouveau nos abonnés de nous excuser du retard qu'éprouve ce numéro ; nous allons leur en dire brièvement la cause, et nous espérons qu'elle ne sera pas sans intérêt pour eux. Depuis longtems nous désirions aller visiter la ville éternelle pour y vénérer le tombeau des apôtres Pierre et Paul, et pour y voir la face de celui que le Christ a établi chef de son Église, et son représentant sur la terre, pour nous servir d'une expression des âges de foi. Ce désir, quelque difficile qu'il parût à réaliser à cause de nos travaux, a été rempli. Il nous a été donné de déposer aux pieds de Grégoire XVI l'expression de notre foi catholique et de notre dévouement tout filial ; et puisque nous avons prononcé le nom de ce père des chrétiens, avant de rien dire autre chose de notre voyage, disons de suite que nous en avons été reçu avec une affection toute paternelle, et qui a laissé dans notre âme un éternel souvenir. Pendant près de trois quarts d'heure, nous avons pu jouir de sa présence et de sa conversation. Le respect nous empêche de répéter ici toutes ses paroles, que nous avons cependant religieusement conservées ; mais nous ne pouvons nous empêcher de dire que, sans nous donner le tems de nous prosterner en sa présence, ce bon Père est venu à nous et nous a serré plusieurs fois les mains de ses mains vénérables, et lorsque nous nous fûmes cependant prosterné, comme tout catholique doit le faire, pour baiser sur ses pieds la croix, qui est l'étendard de notre maître, il s'empressa de nous relever et de nous assurer de l'intérêt qu'il voulait bien prendre à nos publications. Bien plus, s'approchant d'une table où étaient quelques volumes, il voulut bien nous montrer parmi eux un volume de nos *Annales*.

Puis il nous encouragea à continuer nos travaux, nous donna sa paternelle bénédiction pour nous et tout expressément pour nos collaborateurs et abonnés. Cela fait, il daigna encore nous donner des preuves de sa munificence en nous mettant lui-même dans nos mains une *croix en ébène avec un crucifix en argent*, à laquelle il daigna attacher en notre présence une *indulgence plénière pour l'article de la mort*. Il nous fit encore présent de *deux chapelets*, et de *deux médailles en argent*, qui portent sur leur empreinte les traits de ce vénérable pontife. Enfin il nous congédia, après avoir de nouveau serré nos mains avec une affection toute paternelle, le cœur rempli de reconnaissance, et tout joyeux de ces marques d'affection, que nous regardons bien plus comme un encouragement et comme une preuve de son immense charité, que comme une récompense méritée par nos modestes travaux; mais ce sera une excitation à consacrer à notre œuvre, et plus de zèle et plus de dévouement.

Nous manquerions à l'attente de nos abonnés, si nous n'ajoutions que Sa Sainteté, que quelques journaux ont fait plusieurs fois malade, jouissait de toutes les apparences de la meilleure santé, et qu'aucun symptôme ne peut faire craindre que de longtems cette santé soit altérée.

Nous espérons parler un jour plus au long de toutes les circonstances de cette heureuse réception; mais il nous a été impossible de ne pas répandre ici ces vifs sentimens de reconnaissance, et de les faire partager à nos abonnés.

Et maintenant nous dirons encore à la hâte que dans cette rapide excursion que nous avons faite et à Rome et à Naples, nous avons aussi songé à nos *Annales*; les monumens anciens du paganisme antique; ceux, plus importans pour nous, des premiers tems du christianisme, ont été de notre part l'objet d'une étude rapide, mais spéciale, que nous devons mettre bientôt sous les yeux de nos lecteurs. On a beau étudier l'antiquité dans son cabinet, il y a beaucoup de choses dont on ne peut se former une juste idée qu'en les voyant à leur place.

La sympathie de tous les hommes de science que nous avons pu voir ne nous a pas manqué non plus. Plusieurs nous ont promis leur collaboration ; nous espérons donc recevoir bientôt de Rome, du Mont-Cassin, quelques-uns des travaux de ces bons religieux qui travaillent en silence, et auxquels il ne manque que de savoir faire un peu plus de bruit pour être placés au rang des premiers savans de ce siècle. Mais nous ne pouvons tout dire ici : le tems et la place nous manquent également ; car c'est le 27 janvier 1841 que nous écrivons cette fin du numéro de décembre 1840.

Et cependant nous ne voulons pas nous dispenser de mettre ici, selon notre promesse, sous les yeux de nos lecteurs le tableau de nos abonnés rangés par département.

ABONNÉS DES ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Ain	13	Report	263	Report	459
Aisne	4	Indre	0	Rhône	17
Allier	1	Indre-et-Loire	5	Saône (Haute-)	4
Alpes (Basses-)	20	Isère	7	Saône-et-Loire	13
Alpes (Hautes-)	3	Jura	9	Sarthe	13
Ardèche	2	Landes	4	Seine	104
Ardennes	3	Loir-et-Cher	5	Seine-Inférieure	9
Ariège	2	Loire	3	Seine-et-Marne	3
Aube	4	Loire (Haute-)	4	Seine-et-Oise	14
Aude	15	Loire-Inférieure	11	Sèvres (Deux)	7
Aveyron	3	Loiret	3	Somme	7
Bouches-du-Rhône	27	Lot	0	Tarn	4
Calvados	12	Lot-et-Garonne	2	Tarn-et-Garonne	6
Cantal	6	Lozère	1	Var	19
Charente	7	Maine-et-Loire	10	Vaucluse	7
Charente-Inférieure	6	Manche	3	Vendée	8
Cher	1	Marne	7	Vienne	5
Corrèze	4	Marne (Haute-)	2	Vienne (Haute-)	9
Corse	1	Mayenne	8	Vosges	1
Côte-d'Or	6	Meurthe	22	Yonne	2
Côtes-du-Nord	8	Meuse	10	Algérie	2
Creuse	5	Morbihan	4	Angleterre	4
Dordogne	1	Moselle	4	Autriche	6
Doubs	1	Nièvre	4	Belgique	8
Drôme	6	Nord	25	États de l'Église	15
Eure	15	Oise	6	Pologne	2
Eure-et-Loir	4	Orne	4	Prusse	3
Finistère	3	Pas-de-Calais	7	Russie	4
Gard	9	Puy-de-Dôme	12	Savoie	20
Garonne (Haute-)	13	Pyrénées (Basses-)	5	Suisse	5
Gers	30	Pyrénées (Hautes-)	1	Canada	5
Gironde	6	Pyrénées-Orientales	1	Cayenne	1
Hérault	22	Rhin (Bas-)	5	États-Unis	14
Ille-et-Vilaine	10	Rhin (Haut-)	2	Chine	3
Total	263	Total	459	Total général	806

En jetant les yeux sur cette liste, on s'apercevra que nos abonnés qui à la fin de 1839 n'étaient que de 676; à la fin de juin 1840, de 795, sont à la fin de décembre 1840, de 806. L'augmentation sur 1839 n'est donc que de 130. Ce chiffre nous empêche encore d'étendre à tous nos abonnés la diminution de 4 fr. par abonnement, mais il nous autorise à maintenir toujours cette diminution de prix pour tous ceux qui *amènent un nouvel abonné*, ou qui prennent *deux abonnemens nouveaux à la fois*. Quelques personnes nous ont demandé de les faire profiter de la faveur promise, sans qu'elles aient rempli la condition exigée. Nous prions avec instance qu'on ne nous fasse pas ces sortes de demandes, car il nous est impossible d'y avoir égard. Nous le disons ici sans crainte d'être démenti : même à 20 fr., notre recueil est encore le moins cher de tous les journaux scientifiques. Personne autre que nous ne pourrait le donner à ce prix, à plus forte raison à 16 fr. Que nos abonnés veuillent bien avoir égard à cette raison.

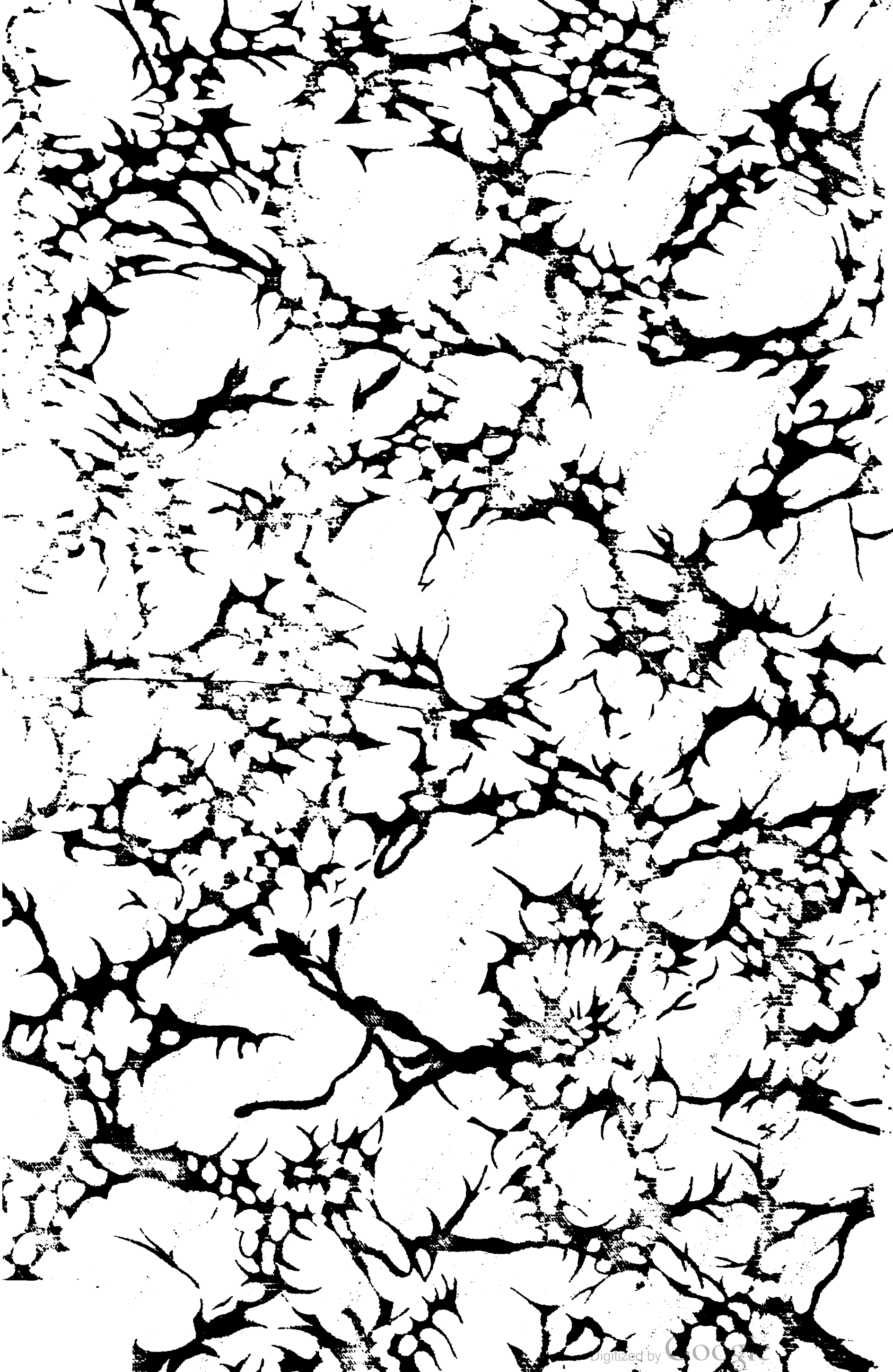
En finissant, nous ajouterons que nous tiendrons toutes les promesses que nous avons faites relativement aux articles arriérés. Mais il faut que l'on nous donne un peu de tems et que l'on prenne un peu patience, et ainsi, Dieu aidant, nous satisferons à toutes nos promesses et à toutes les espérances.

Le directeur propriétaire,
A. Bonnetty,
de la société asiatique de Paris.

TABLE GÉNÉRALE
DES MATIÈRES, DES AUTEURS ET DES OUVRAGES.

Voir page 4 la Table des articles.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.




HDI
HW 1W9P 5

